



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021
Date du document: 22/11/2021
Identifiant du projet 2000002247
Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 25-05-2021

Sigles et acronymes

AFD	: Agence française de développement
AGR	: Activités génératrices de revenus
ANAP	: Agence Nationale des aires protégées
AMP	: Aires marines protégées
AP3B	: Aire Protégée des 3 baies
AVEC	: Associations villageoises d'épargne et de crédit
BAC	: Bureaux Agricoles Communaux
BID	: Banque interaméricaine de développement
BM	: Banque mondiale
BRH	: Banque de la République d'Haïti
BSAP	: Brigade de de surveillance des aires protégées
CEDEF	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CLES	: Collectif de lutte contre l'exclusion sociale
CIAT	: Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CNSA	: Coordination nationale de sécurité alimentaire
CNMP	: Commission Nationale des Marchés Public
CP	: Comité de pilotage
COSOP	: Programme d'options stratégiques pour le pays
DDA	: Directions Départementales Agricoles
ESIA	: Environment and Social Impact Assessment
FAO	: Food aid organization
FOproBIM	: Fondation Pour La Protection de La Biodiversité Marine
GF	: Gestion financière
GoH	: Gouvernement d'Haïti (GoH)
HDDS	: Household Dietary Diversity score
I-BE	: Projet d'économie bleue inclusive
IDH	: Indice de développement humain
IFIs	: Institutions financière internationales
IHSI	: Institut Haïtien de statistique et d'information
MARNDR	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural,
MDE	: Ministère de l'environnement
MCFDF	: Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MJSAC	: Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MOP	: Mise en œuvre du projet
MSPP	: Ministère de la Santé publique et de la Population
MUSO	: Mutuelles de solidarités
USD	: Dollars américains
ODD	: Objectifs de développement durable
OSC	: Organisation de la société civile
OIE	: Organisation mondiale de la santé animale
OS	: Objectifs stratégiques
PAM	: Programme alimentaire mondial
PGES	: Plan de gestion environnemental et social
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIC	: Parc Industriel de Caracol
PIED	: Petits états insulaires en développement
PITAG	: programme d'innovation technologique en agriculture et agroforesterie
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNUE	: Programme des nations unies pour l'environnement
PPI	: Petit périmètre irrigué
PTBA	: Programme de travail et de budget annuel
PSDH	: Plan stratégique de développement Haïti
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
UTE	: Unité technique d'exécution
ZMP	: Zone marine protégée
PURRACO	: Projet d'Urgence de Renforcement de la Résilience des Agriculteurs au Covid-19

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA11, le projet a été validé comme:

Porteur de transformation dans le domaine de la question du genre Prise en compte des questions relatives aux jeunes Prise en compte des enjeux nutritionnels Financement pour questions climatiques

Financement FIDA des activités d'adaptation	\$6,951,000
Financement FIDA des activités de mitigation	\$0
Financement total FIDA pour questions climatiques	\$6,951,000

Résumé

IFAD has had operations in Haiti for several decades; these have primarily focused on small-scale irrigation projects, though the Fund has also supported agricultural intensification. The Government of Haiti has now requested IFAD's intervention in the Three Bays Protected Area [l'Aire Protégée des Trois Baies] (AP3B).

In addition to involving the target area's inhabitants, the formulation of the Inclusive Blue Economy Project (I-BE) is grounded in: (i) the integration of lessons learnt from the implementation of IFAD-financed programmes in Haiti; (ii) national policies and strategies; (iii) United Nations Sustainable Development Goals; and (iv) information exchanges with other technical and funding partners, as well as sectoral ministries (the Ministry of Environment and the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development).

The project is based on IFAD's comparative advantages in Haiti: (i) ensure the inclusion of the rural poor in development processes; (ii) support socio-economic planning at the level of communities and microproject initiatives; and (iii) conserve natural resources and the environment. The I-BE will contribute to the COSOP's three strategic objectives: (i) promote climate-smart agriculture (promote the environmental sustainability of the resource base and strengthen the resilience of the target group to climate change); (ii) support profitable productive initiatives in poor rural areas (introduce alternative income-generating, resilient livelihoods); and (iii) invest in human capital development (strengthen the capacities of rural institutions at the community level and equal participation of women, men and youth).

By strengthening environmental sustainability and increasing the resilience to climate change of the coastal communities economic activities, and by promoting alternative income-generating livelihoods and local value chains (for example, fishing and apiculture), the project is also aligned with IFAD's three Strategic Framework objectives. The project has been designed with an integrated and holistic focus. Considering the context, it will work on IFAD's four mainstreaming themes: gender, youth, nutrition and climate. As such, it is expected that the project will enhance the empowerment of women and youth, increase their incomes, and diversify their diet, with the goal of improving their nutrition and strengthening their resilience.

The project will be implemented over a period of six years, from 2022 to 2027, and it will target Haiti's North-East Department and part of the North Department and, more specifically, the AP3B and its surrounding areas. The AP3B's perimeter is approximately 170 km and it covers over 75,000 hectares. The AP3B's estimated population is 50,000 people, and its rural coastal communities, as those throughout the rest of Haiti, are among the poorest and most vulnerable; 40 per cent of the population is trapped in extreme poverty, with limited access to basic social services and strong exposure to the harmful effects of climate change. The rate of malnutrition is high, and the region is classified as phase 3 (acute food and livelihood crisis) on the Integrated Food Security Phase Classification's five-phase scale. Furthermore, gender inequalities are persistent and there are few employment opportunities for youth.

The intervention will target approximately 40,000 persons; 50 per cent of beneficiaries will be women, and 40 per cent will be youth.

The goal of the project is to reduce poverty and strengthen the climate resilience of rural coastal communities in the North and North-East departments of Haiti. The development objective is to diversify livelihoods, improve nutrition, and promote the conservation of coastal natural resources in order to provide sustainable incomes and improve the nutrition of rural women, men and youth in the AP3B communities and neighbouring areas.

At the level of the governance of the protected area, it is expected that the project will:

- Strengthen the Local Support Committee [Comité Local d'Appui] (CLA); gather statistics relating to landings, captures and fishing efforts; and implement a budget for the AP3B with sustainable financing proposals, while eliciting the interest of the diaspora. Exchanges will facilitate progress towards a common action plan for biodiversity management along the coast of north-eastern Haiti and north-eastern Dominican Republic; common monitoring activities; and cooperation agreements between the different protected areas.
- The AP3B's management plan will be updated and dissemination tools will be developed to implement an awareness-raising programme for communities, businesses, local elected officials and candidates in the next election who work in the protected areas or their neighbouring zones. This dissemination work will also target schools and universities in and near the target area. Lastly, the Food and Agriculture Organization of the United Nations will support in the revision of the 1978 fishing law.
- A trained and equipped community brigade will be responsible for disseminating regulatory information throughout the protected area, as well as the protected area's surveillance.
- The National Agency for Protected Areas [Agence Nationale des Aires Protégées] (ANAP) must be fully operational in order to fulfill its role as protection agency.

At the level of component 2 (Sustainable community economic ecosystems), it is anticipated that alternative livelihoods will be developed during the first phase of the project:

1. Support for community structures (20 associations and cooperatives).
2. 6 fisher associations (300 fishers) will be supported through investments (boats, motors, nets, traps); 3,000 fishers will gain awareness of new fishing practices and respect for regulations; 600 women merchants will be trained and provided with equipment to improve commerce; at least 60 women (10 women per commune) will be trained in salting and small-scale business management.
- 3 livestock farmer associations will be supported; drilling of 3 wells; 100 hectares of land will be sown for fodder; 15 youths will be trained to provide training to 100 livestock farmers.
1. Activities will be undertaken to improve salt production techniques, and also its processing and commercialization; 3 salt farming basins will

be improved; 200 people, 50 per cent of whom will be women, will be trained in salt processing techniques; 2 storage facilities will be built and managed by women merchants; and salt commercialization will be improved.

2. 7 associations of men and women apiarists will be strengthened in terms of material and skills; the commercialization of the honey that is produced will also be supported.
3. The rice sector will be supported in terms of seed production, producers' access to improved seeds and training; 200 men and women producers will be supported.

The following will be implemented in the second phase of the project: (i) pilot projects in mariculture (red and brown algae, conch): 200 people will participate in these activities; ecotourism will be developed with a communications campaign (10 conferences) on the AP3B's tourism, heritage and gastronomic potential; 12 guides will be trained and a guide association will be established.

Subcomponent 2.2 – Community conservation and restoration activities will: (i) implement 6 mangrove nurseries managed by 200 youth from fisher associations, who will also be responsible for the reforestation of mangroves and monitoring plantation outcomes; (ii) develop energy forests on woodlots and Creole gardens; in total, 533 people will have woodlots; contracts (for environmental services) will be implemented with watershed management committees for the development of a total of 200 ravines, reaching 2,000 beneficiaries. During the project's second phase: (i) 3 coral reef projects will be implemented; (ii) at least 100 charcoal producers will be supported to improve their production; and (iii) 10,000 will be encouraged to acquire high-efficiency, renewable energy or propane gas stoves.

Subcomponent 2.3 – Nutrition improvement activities will focus on (i) the creation of vegetable gardens for 3,000 women; (ii) nutrition education for 4,000 men and women; (iii) 30 education sessions in the 15 schools selected by women trainers in nutrition; (iv) a literacy programme will give women basic knowledge to increase their ability to manage their businesses and economic activities, improve their families' nutrition, monitor their children in school, and manage administrative tasks.

The Ministry of Economy and Finance's (MEF) Technical Implementing Unit (UTE) will ensure the project's implementation and coordination. A steering committee will be established and chaired by ANAP (Ministry of Environment). The UTE will have financial management autonomy and will be responsible and accountable to the MEF and IFAD, especially in regard to the use of funds and the consistency of project outcomes with the financing agreements, and respect for relevant national regulations, as well as those of IFAD.

The estimated total cost of the project, over a period of six years, including physical and financial contingencies, and duties and taxes, is US\$26.60 million. This amount includes US\$2.5 million in duties and taxes, US\$11.10 million in foreign currency and US\$13 million in local currency, representing 9.43 per cent, 41.67 per cent and 48.90 per cent, respectively, of the project's total costs. The base costs total US\$22.53 million, and physical and financial contingencies represent approximately 18 per cent of the project's total cost (US\$4.1 million).

The project's structure is based on two technical components: Component 1, Governance and sustainable natural resource management; and Component 2, Sustainable community economic ecosystems. Their estimated costs are US\$3.7 million and US\$15.6 million, respectively, representing 17 per cent and 69 per cent of the base costs. The initial allocation for Component 3, Project coordination and management, is estimated at US\$3.2 million, or 14 per cent of the base costs.

The project will be cofinanced by IFAD, the Government of Haiti and beneficiaries. IFAD will contribute a grant of US\$14 million. Beneficiary contributions will amount to approximately US\$1.1 million. The Government of Haiti will contribute US\$2.5 million, corresponding to duties, taxes, and taxes on goods and services likely to be acquired by the project. The project's financing plan leaves a financing deficit of US\$9.0 million for which a contributor is being sought.

Overall, the results of the economic analysis results show that I-BE is a profitable project with an internal economic rate of return of 17,0% and a net present value of \$US 4,4 million with an economic opportunity cost of capital of 12%. Estimates of environmental externalities of I-BE using the EX-ACT measurement tool indicate a mitigation potential in the range of 25,020,150 tons of carbon sequestration over a 20-year period, i.e. 250 tons of carbon sequestration per year and per hectare. Taking into account environmental benefits, the internal rate of return of 35% and 42% on the market price of carbon respectively of 42\$US and 84\$US per ton was adopted. The choice of developing two scenarios with lower and upper carbon prices that increase on an annual basis takes into account the uncertainty around the carbon value that is consistent with the Paris Agreement aim of keeping global warming within 2°C.

I-BE has been classified as a Category A project due to its implementation in an extremely sensitive ecological zone. The AP3B is a CATEGORY VI – Managed natural resource protected area; protected area, primarily managed for the sustainable use of natural ecosystems.

The sustainability of investments has been considered from the project's design phase, on the basis of: (i) local capacity-building (ANAP, producers, livestock farmers, fishers) and the establishment of partnerships with state institutions and the private sector (operators) to implement some of the activities, as well as with local elected officials; (ii) the emphasis on the inclusion and strengthening of women, their empowerment and autonomy; (iii) the introduction of environmentally friendly agricultural and fishing practices, and the restoration of degraded natural resources; (iv) the identification of profitable and innovative investments and solutions, and the promotion of private-sector involvement with the development of community-private partnerships; and (v) enhancing the nutrition of target populations to ensure the continuity of actions.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

1. **Contexte politique.** Le développement économique et social d'Haiti continue d'être entravé par l'instabilité politique, les problèmes de gouvernance et la fragilité. Depuis juillet 2018, le pays a connu plusieurs vagues de manifestation, à la suite, notamment, de l'annonce de la hausse des prix des carburants en juillet 2018. Ces manifestations et ces mouvements sociaux dénoncent la cherté de la vie et réclament des comptes sur la gestion de certains programmes d'aide (en particulier la gestion des fonds PetroCaribe, un programme de coopération vénézuélien de près de 4 milliards USD, dont une partie des fonds aurait été détournée).
2. Après plusieurs épisodes de manifestations et d'émeutes, notamment trois mois de troubles entre septembre et novembre 2019, une fragile accalmie a permis la reprise des activités, avant l'irruption de la crise sanitaire liée à la Covid-19 déclarée en Haiti en mars 2020. Sur le plan

politique, la situation reste incertaine. Depuis le 13 janvier 2021, en l'absence de la tenue des élections générales prévues en octobre dernier, le mandat de 119 députés et de 20 sénateurs haïtiens a pris fin. Une nouvelle crise dramatique vient également de survenir avec l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, renforçant ainsi l'instabilité du pays.

3. Depuis ces derniers jours Haïti fait partie des pays figurant sur la liste harmonisée des pays de conflits de moyenne intensité (medium-intensity conflict) de la Banque mondiale en 2021, et est classé parmi les petits États Insulaires en Développement (PIED). « En tant que petit état insulaire en développement, Haïti est confronté à des vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, alimentaires et nutritionnelles spécifiques directement liées à sa petite taille et à la géographie insulaire. Le pays est très vulnérable au changement climatique et à une exposition persistante aux catastrophes et aux risques liés aux conditions météorologiques. »
4. Historiquement, la violence et l'instabilité politiques ont été à la fois un symptôme et un moteur de la fragilité en Haïti. La violence politique est fréquente, y compris pendant les périodes électorales. Faute de périodes de stabilité suffisamment longues, le pays a eu du mal à développer les mécanismes institutionnels, les capacités et les principes fondamentaux de politique essentiels au développement économique et à l'état de droit. Privés de leurs droits et sans canaux légitimes efficaces pour exprimer leurs besoins et leurs revendications et résoudre les conflits, les citoyens sont descendus dans la rue pour protester, parfois violemment, en particulier dans les villes.
5. Le projet sera encadré dans la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, fondé sur : a) la gestion des risques et la résilience ; b) une attention soutenue aux causes profondes de la fragilité (dans les limites du mandat et de l'avantage relatif du FIDA), c) la prise en compte des questions d'égalité des sexes et leur ciblage ; d) le renforcement institutionnel afin de promouvoir la confiance et la cohésion sociale ; e) des ressources, instruments et approches flexibles et adaptés aux besoins ; f) des partenariats stratégiques et complémentaires ; g) la mesure des résultats et les enseignements tirés.
6. **Contexte économique.** Haïti compte une population de 11 millions d'habitants (Institut haïtien de statistique et d'information (IHSI), 2015). Le pays a une forte densité de population (379 personnes au km²). Le taux de croissance annuel de la population est de 1.3% (BM-2018). La population est essentiellement rurale (48.1%). Les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 56% de la population totale. La taille moyenne d'un ménage est de 5.8 membres selon les rapports de la Coordination nationale de sécurité alimentaire (CNSA, 2011). L'instabilité a entravé le développement économique et social d'Haïti. En 2019, le pays fait aussi face à une dépréciation monétaire rapide (près de 25% à la fin de l'exercice fiscal), des taux d'inflation élevés (près de 20% à la fin de l'exercice fiscal). La récession économique a été combinée à la faible capacité de l'administration à collecter des recettes. Les perspectives économiques sont redoutables à cause, entre autres, de la pandémie de COVID-19 et d'une crise politique non résolue.
7. **Pauvreté.** Haïti reste le pays le plus pauvre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et parmi les pays les plus pauvres du monde et en 2020, était classé 170^e sur 189 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Haïti avait un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1,149.50 \$ en 2020. La dernière enquête sur la pauvreté (2012) informe que plus de 6 millions d'haïtiens vivent en-dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2.41 \$ par jour, et plus de 2.5 millions sont tombés en-dessous du seuil de pauvreté extrême, ayant moins de 1.23 \$ par jour. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) conduite en octobre 2019 au niveau national, 12% de la population (soit 1.203.000 personnes) sont en phase d'urgence (IPC, Phase 4), et 28% (2.898.000 de personnes) sont en phase de crise (IPC, Phase 3), représentant au total approximativement 40% de la population analysée, soit 4.1 millions de personnes qui auront besoin d'une assistance d'urgence.
8. **Caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres.** Selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages après Séisme (2012), 59% de la population haïtienne ont vécu sous le seuil national de pauvreté (2.41 USD/jour), tandis que 24% ont vécu dans l'extrême pauvreté. Environ 45% de la population haïtienne vit en milieu rural, où (selon Ghayad et al., 2019), près de deux tiers de la population sont considérés comme chroniquement pauvres. L'extrême pauvreté a décliné de 31% en 2000 à 24% en 2012 à l'échelle nationale, avec la pauvreté réduite de moitié en milieu urbain, tandis que les niveaux de pauvreté sont restés à peu près les mêmes en milieu rural pendant la même période. Environ 11% de la population en milieu rural ont accès à l'électricité, par comparaison avec 63% en milieu urbain. De même, seulement 16% de la population ont accès aux installations sanitaires améliorées, tandis que 48% l'ont eu dans les villes. Par conséquent, tandis que la pauvreté est présente à la fois en milieu urbain et rural en Haïti, elle a tendance à être un phénomène rural. Néanmoins, il convient de noter que les établissements urbains informels ont augmenté au cours de la dernière décennie.
9. En termes d'inégalité des revenus, selon la Banque mondiale, le coefficient de Gini en Haïti était 0.61 en 2012, un niveau qui est resté pratiquement inchangé depuis 2001. En termes de développement humain, Haïti a enregistré des gains importants au cours de la dernière décennie, avec l'indice de développement humain (IDH) en hausse de 0.474 en 2010 à 0.510 en 2020. Néanmoins, l'IDH est beaucoup plus faible quand il est ajusté pour les inégalités en matière de revenu, d'éducation et de santé. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Haïti détient donc le plus faible indice de développement humain (0.51), avec un classement de 170 sur 189 (IDH, 2020).
10. **Sécurité alimentaire, agriculture familiale et développement rural.** Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie globale du pays. Selon les chiffres de la Banque de la République d'Haïti (BRH), en 2016, le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » représente 20.35% du PIB. Il existe environ 1 million d'exploitants agricoles dans le pays et le secteur agricole occupe environ 60% de la population active, selon le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural (MARNDR) 2010). Les exploitations agricoles produisent environ 45% des produits de consommation alimentaire du pays et sont généralement constitués de plusieurs parcelles (2 ou 3 en moyenne) de taille réduite (0.62 ha/parcelle en moyenne). La majorité de ces parcelles sont exploitées par leur propriétaire. Les exploitations agricoles sont caractérisées par un faible accès aux moyens de production et elles sont tributaires à 90%, de la pluviométrie, alors que 10% des parcelles sont dans les périmètres irrigués qui font face aux problèmes d'approvisionnement en eau et à l'ensablement de canaux d'irrigation.
11. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans l'économie haïtienne. La pêche artisanale demeure le principal type de pêche maritime en Haïti. La consommation de protéine d'origine animale est estimée en 15.55 kg/habitant/an, par dessous de la valeur cible considérée au niveau mondial pour la consommation de protéines d'origine animale (23 kg/habitant/an). La consommation de produits de la pêche (estimé à 4.8 kg de poisson/habitant/an) est aussi en dessous de la moyenne des autres pays de la région de la Caraïbe.
12. Au sein d'une exploitation agricole, l'élevage représente un élément de durabilité et de stabilité économique. Environ 95% de la production animale est assurée par les petits paysans, et ses produits animaux représentent 11 à 12% de la production agricole totale.
13. La problématique de l'environnement en Haïti se caractérise par une faible couverture forestière et par la dégradation accélérée des terres. L'érosion des sols et la déforestation sont endémiques en Haïti. Les rapports récents sur les forêts dans le pays varient d'un maximum de 32.4% à un minimum de 2% des forêts restantes, selon la méthodologie utilisée.[11](#)
14. Plus de 50% de la superficie du territoire est située en zones de pentes supérieures à 40% avec des risques élevés d'érosion des sols. La

vocation de ces terres est forestière mais une grande partie d'entre elles est actuellement exploitée par une agriculture familiale avec des pratiques culturales qui accélèrent l'érosion des sols.

15. **Stratégies et politiques nationales.** Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) propose des orientations et des stratégies de développement pour faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Le grand chantier de la refondation économique prévoit la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour accroître la sécurité alimentaire et permettre de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles. Le plan reconnaît que la fragilité et le haut niveau de dégradation environnementale du territoire sont aujourd'hui des facteurs qui nuisent aux secteurs productifs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et accorde donc une grande importance à la gestion durable de l'environnement.
16. La constitution actuelle d'Haïti établit l'égalité entre les hommes et les femmes aux yeux de la loi. Le gouvernement haïtien a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme relatifs aux droits des femmes. En 2008, le gouvernement a lancé une évaluation interne au sein de chacun de ses ministères pour s'orienter vers une politique de genre formalisée. À la suite de l'évaluation interne, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des femmes (MCFDF), avec l'appui d'ONU Femmes, a préparé un rapport national sur la situation du genre dans le pays. En 2014, le gouvernement a adopté la Politique Égalité Homme-Femme: Autonomisation des Femmes 2014-2034. Le cadre juridique d'Haïti interdit certaines formes de violence basée sur le genre.
17. Une politique pour la jeunesse, développée en 2011, n'a pas été validée. Les programmes d'action publique envers les jeunes promus par le gouvernement haïtien et appuyés par diverses organisations internationales suivent trois axes qui apparaissent prioritaires à la lumière des enjeux actuels: garantir l'accès universel et gratuit à une éducation de base, améliorer la qualité de l'éducation dispensée et développer la formation professionnelle.
18. Selon le Plan Stratégique pour la Nutrition 2013-2018, la malnutrition dans le pays est causée par plusieurs facteurs: l'insécurité alimentaire (forte dépendance des importations, faible productivité agricole, montée des prix pour les denrées alimentaires, chocs naturels entraînent l'insécurité alimentaire de manière persistante ou intermittente); pratiques alimentaires inadéquates et une faible diversité alimentaire; le manque d'accès aux soins médicaux; les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement; la qualité insuffisante des soins pour la mère et l'enfant; les conditions socio-économiques inadéquates et le manque d'infrastructures.
19. Plusieurs institutions nationales et internationales travaillent en partenariat avec le MARNDR et le MDE sur le développement rural, la pêche et la protection des aires protégées, notamment: (i) la BID, la Banque mondiale, l'USAID et l'Agence française de développement sur la gestion des bassins versants et la mise en place de jardins forestiers ; (ii) la FAO, le PNUE, la BID sur la gestion des aires protégées ; (iii) la BID et l'AECID sur la question de la pêche. Diverses ONG ont également développé des activités autour de gestion des aires protégées et de la biodiversité (FoProBiM), l'élevage (Veterimed, Heifer), la gestion des bassins versants (AVSF, CECL), etc. En annexe se trouve une matrice institutionnelle de ces différents acteurs.
20. Au niveau national ce sont le Ministère de l'Environnement, l'ANAP, le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes (MCFDF), à travers la Direction de la Promotion des Droits des femmes et la Direction de la Prise en compte de l'analyse selon le genre, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), à travers la Direction d'Hygiène Publique (DHP), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) qui est l'organe étatique chargé de : « Définir la politique du secteur économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural », le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT).
21. Au niveau régional, les Directions départementales agricoles organisent chaque mois des tables sectorielles réunissant acteurs du développement, projets, ONG, organisations paysannes autour du partage d'informations, de stratégie, de planifications.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

22. **Genre.** Les femmes et les filles sont l'épine dorsale de la société haïtienne. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes. Les femmes sont également des piliers de la vie économique, car elles constituent la majorité des vendeurs de rue et soutiennent les chaînes d'approvisionnement agricoles. Cependant, les femmes et les filles continuent d'être affectées par de graves inégalités et la violence sexiste. Si les cadres juridiques et les engagements d'Haïti en faveur de l'égalité des sexes sont louables, les résultats et les pratiques restent alarmants. L'indice d'inégalité entre les sexes d'Haïti est de 0.636, ce qui le place au 170^e rang sur 189 pays dans l'indice de 2019. Seuls 2.7% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 26.9% des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 39.9% de leurs homologues masculins. La disparité entre hommes et femmes en termes de revenus est énorme (3,855 gourdes (62 USD) par mois pour les femmes contre 6,454 par mois (105 USD) pour les hommes). Selon le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), les femmes rurales sont également confrontées à six contraintes spécifiques au genre : l'accès à la terre ; l'accès au crédit ; le transport des produits des champs vers le marché ; l'accès aux soins et à l'éducation ; et la violence à l'égard des femmes. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la crise de la COVID-19. L'impact économique est beaucoup plus important sur elles, avec une réduction considérable de l'emploi (23.8%). L'incidence de la violence sexiste a également augmenté^[2].
23. **Jeunes.** Il est difficile de définir la jeunesse dans le pays car la politique jeunesse n'est pas validée. Avec 56% de sa population âgée de moins de 25 ans (données disponibles IHSI), Haïti est face à l'urgence d'investir dans la jeunesse. La jeunesse est probablement la plus grande richesse du pays, c'est aussi son plus grand défi. Malgré les politiques et les programmes, les jeunes sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. La question de l'insertion des jeunes sur le marché du travail haïtien s'inscrit dans le cadre d'une domination quasi-hégémonique du secteur informel (94% des emplois en Haïti). En 2020, le taux de chômage des jeunes estimé en Haïti était de 31.21%. La forte migration de la population, surtout par la fraction la plus jeune, vers les villes et à l'étranger est à l'origine d'une diminution de la population rurale. Outre une insertion accrue et problématique des plus jeunes sur le marché du travail, le manque de ressources financières dans le secteur éducatif est un frein majeur à la garantie d'une formation adaptée aux besoins de la jeunesse et du pays. Celui-ci se traduit par une offre publique atrophiée, des réglementations gouvernementales souvent ignorées et une qualité hétérogène de l'éducation dispensée. En général, les jeunes femmes sont plus à risque d'être laissées pour compte.
24. **Nutrition.** La malnutrition est une cause sous-jacente de décès de près de 33% des enfants de moins de cinq ans en Haïti. La malnutrition chronique est présente dans tout le pays et touche près de 22% des enfants de moins de cinq ans. Les taux de malnutrition chronique les plus élevés sont enregistrés dans les départements du Nord (27,1 %) et du Sud-Est (25,7 %). Elle est également plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. La vitamine A, le fer, l'acide folique, l'iode et le zinc sont considérés comme les carences en micronutriments prioritaires affectant les haïtiens, particulièrement les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. Les résultats de l'analyse de diversité alimentaire des

ménages (HDDS) montrent qu'environ 67% des ménages consomment dans au moins cinq groupes alimentaires. Au niveau national, près de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en vitamine A et plus de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en fer. La région du Nord-est est classée en phase 3 « crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë » de l'IPC sur une échelle de 5. Quelques données importantes sur la malnutrition pour le Nord-est : retard de croissance chez l'enfant (21%) ; dépérissement chez l'enfant (1.5%) ; anémie chez l'enfant (65.9%) ; anémie chez la femme (41.3%) ; qualité alimentaire (% d'enfants recevant le régime minimum acceptable : 10.4%)

25. **Climat.** Haïti est la nation la plus menacée au monde par les effets du changement climatique selon plusieurs indices. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels, existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer. Il est probable que les températures moyennes en Haïti augmentent entre 0.8 et 1°C d'ici 2030 et entre 1.5 et 1.7°C en 2060, les plus fortes hausses ayant lieu en juin et juillet. Les précipitations devraient diminuer de 5.9 à 20% en 2030 et de 10.0 à 35.8% en 2060, avec les plus fortes baisses également attendues en juin et juillet. L'apparition fortuite de ces deux changements climatiques devrait provoquer des contraintes encore plus exacerbées sur la production agricole et sur divers écosystèmes (FEM, 2013)[3]. Les plaines côtières à basse altitude du Nord-est d'Haïti, y compris l'AP3B, seront particulièrement vulnérables et l'on peut s'attendre au fait que des inondations touchent les communautés côtières. Dans cette hypothèse, les forêts de mangrove commenceront probablement à migrer vers la terre, et il sera important de fournir de l'espace pour permettre à cette migration de se produire de manière à préserver la santé des forêts côtières de mangroves. L'augmentation des températures et les périodes de sécheresse nécessiteront également de mettre l'accent sur les activités qui préservent les ressources en eau, gèrent les ravageurs et réduisent l'évapotranspiration.

Tableau 1. Critères d'admissibilité aux thématiques transversales[4]

26.

27.

	<input type="checkbox"/> Le projet vise à transformer les rapports femmes-hommes	<input type="checkbox"/> Le projet tient compte des questions relatives aux jeunes	<input type="checkbox"/> Le projet tient compte des enjeux nutritionnels	<input type="checkbox"/> Le projet est axé sur les questions climatiques
Analyse de situation	<input type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes <input type="checkbox"/> Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination <input type="checkbox"/> Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence, par sexe	<input type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes <input type="checkbox"/> Principaux groupes de jeunes <input type="checkbox"/> Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes	<input type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition <input type="checkbox"/> Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe <input type="checkbox"/> Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition, par groupe	
Théorie du changement	<input type="checkbox"/> Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail) <input type="checkbox"/> Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes <input type="checkbox"/> Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes	<input type="checkbox"/> Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes <input type="checkbox"/> Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets	<input type="checkbox"/> Itinéraires de promotion de la nutrition <input type="checkbox"/> Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts	
Indicateurs des cadres logiques	<input type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe <input type="checkbox"/> Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires · Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1)	<input type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe et par âge	<input type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe, par âge, personnes autochtones (le cas échéant) · Indicateurs de base du niveau de réalisation o Niveau 1.1.8 obligatoire · Indicateurs de base du niveau de réalisation (au moins un des deux ci-dessous) o Niveau 1.2.8 o Niveau 1.2.9	

Ressources humaines et financières	<input type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions de genre <input type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives au genre <input type="checkbox"/> Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation	<input type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes <input type="checkbox"/> Fonds destinés aux activités relatives aux jeunes	<input type="checkbox"/> Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition <input type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition	<i>Pour que le projet soit considéré comme axé sur les questions climatiques, il faut indiquer un montant de financement des activités d'adaptation ou d'atténuation dans la section G.a. relative au coût du projet. Pour plus de précisions, voir l'annexe sur le suivi des financements climatiques dans les Directives relatives à la conception des projets.</i>
---	--	---	--	---

c. Justification de l'intervention du FIDA

28. Le FIDA est un partenaire clé pour le développement rural en Haïti. Le FIDA a conçu et développé des stratégies et des projets visant à promouvoir l'intégration des populations rurales pauvres dans les processus de développement, en soutenant principalement la production agricole primaire, en ciblant les populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables du pays. D'autres bailleurs internationaux des fonds, comme la BID, ont reconnu la pertinence et l'efficacité de ces projets. Le FIDA a également mis au point des outils pertinents pour appuyer la planification socioéconomique au niveau des communautés et des microprojets de groupe. La conservation des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en valeur des bassins versants représentent un axe important des projets appuyés par le FIDA en Haïti. Les zones géographiques ciblées dans les dernières 10 années sont les départements du Centre, du Nord-est, du Nord-ouest et des Nippes.
29. Au cours des 15 dernières années de coopération en Haïti, le FIDA a concentré ses efforts sur les petits systèmes d'irrigation (périmètres irrigués) dans le but d'améliorer la productivité agricole, principalement à travers trois phases de projets d'irrigation à petite échelle (PPI), dont la plus récente (PPI3) a été clôturée en 2019. En 2020, le FIDA a conçu une opération d'urgence (PURRACO), à la demande du gouvernement, pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 dans certaines des zones rurales pauvres du pays. PURRACO, qui sera mis en œuvre entre 2021 et 2023, relance et vise à améliorer certains périmètres irrigués comme un moyen de réactiver l'économie rurale encore plus affectée par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.
30. Sur la base de ces expériences positives et des enseignements tirés de l'action du FIDA dans le pays, le FIDA a étendu en 2020 son dialogue institutionnel au-delà de la relation avec son partenaire historique, le Ministère de l'Agriculture Ressources Naturelles et Développement Rural (MARNDR), en intégrant le Ministère de l'Environnement (MDE) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et son Unité Technique d'Exécution des projets (UTE). En conséquence, le Gouvernement haïtien a demandé au FIDA de concentrer ses efforts et ses investissements à venir sur la gestion des côtes et la conservation des ressources naturelles.
31. Ce projet est élaboré en réponse à cette demande et vise à influencer et à transformer la façon dont les communautés rurales côtières, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, gèrent les ressources naturelles, en faisant de la conservation de ces ressources, y compris les ressources marines, une source de revenus durables visant également à réduire la malnutrition. L'idée sous-jacente est qu'en réduisant la pression sur les ressources naturelles, le FIDA peut contribuer à faire de la conservation des ressources naturelles une source durable de revenus et une alternative viable à la migration forcée et/ou à l'exploitation destructrice des ressources naturelles, dans le but de réduire la pauvreté et les inégalités et promouvoir la résilience climatique locale et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
32. Bien que cela représente un changement dans sa stratégie récente et prépare le terrain pour la formulation d'une nouvelle stratégie dans le pays, cette proposition est d'une manière encore en lien avec la stratégie de pays actuelle du FIDA pour Haïti (COSOP 2013-21), car le concept proposé est aligné sur les trois objectifs stratégiques (OS) du COSOP : OS1 – Promouvoir une agriculture intelligente face au climat et initiatives ; OS2 – Promouvoir les initiatives productives dans les zones rurales pauvres ; et OS3 – Investir dans le développement du capital humain.
33. En conséquence de cette orientation stratégique, l'attention du Gouvernement et du FIDA a été concentrée sur les 24 aires protégées du pays, dans le but de contribuer à la diversification des moyens d'existence et de promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles. Ces aires protégées sont caractérisées par des écosystèmes importants, elles sont reconnues au niveau national et international, et elles ont déjà un certain niveau de cadre de gestion en place.
34. Parmi les 24 aires protégées, la zone protégée AP3B a été priorisée. Les raisons de cette priorisation sont les suivantes : (i) l'AP3B est la deuxième plus grande aire protégée du pays, habitée par environ 50,000 personnes à prédominance rurale et dont 40% vivent dans l'extrême pauvreté et avec des taux élevés de malnutrition ; (ii) l'AP3B dispose déjà d'un plan de gestion et d'un cadre institutionnel sur lequel s'appuyer, et une ONG (FoProBiM) est déjà présente et active dans le soutien des activités de conservation au sein de l'aire protégée mais également co-gestionnaire de l'aire protégée avec l'ANAP; et (iii) l'AP3B est limitrophe de la République Dominicaine, offrant ainsi un espace potentiel pour la coopération Sud-Sud à travers les échanges transnationaux, la formation et la gestion des connaissances. Cela facilite l'apprentissage sur une variété de sujets qui intéressent les deux pays et plusieurs agences des Nations Unies (FAO, PNUD, PNUE) et donateurs (USAID, BID, BM) qui pourraient vouloir combiner leurs efforts autour des activités prévues du projet I-BE.
35. Compte tenu de son avantage comparatif, le FIDA est bien placé pour relever les défis qui affectent l'aire protégée et réduire la pression sur ses ressources naturelles. Il le fera en appliquant une approche intégrée promouvant les activités économiques et une production diversifiée pour une alimentation améliorée tout en garantissant la durabilité environnementale des ressources naturelles de l'aire protégée. Les populations rurales seront impliquées dans les processus relatifs à la planification socioéconomique, nutritionnelle et environnementale, aux capacités de gestion et de surveillance dans la zone cible et à la gestion des ressources naturelles dans l'aire protégée. Les microprojets financés dans le cadre de cette initiative permettront aux groupes cibles de bénéficier de moyens d'existences alternatifs, économiquement viables qui améliorent la nutrition et écologiquement sains. La population locale sera également impliquée dans les interventions de restauration, de protection et de conservation des ressources naturelles. L'inclusion et l'autonomisation des ménages vulnérables, des femmes et des jeunes seront un pilier clé de ce projet.

36. Les principaux problèmes que le projet abordera sont les suivants :

1. De nombreuses menaces pèsent sur les écosystèmes côtiers et marins, et celles-ci mettent en péril leur intégrité écologique et les moyens de subsistance à long terme des habitants. Il s'agit notamment du changement climatique, de la surpêche, de la déforestation des mangroves, des mauvaises conditions de vie et de la faiblesse de la gouvernance. La dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique dans l'aire protégée mettent en péril les moyens d'existence locaux et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. En outre, le Nord-est d'Haïti a toujours été l'une des régions les plus pauvres du pays, avec plus de 40% de la population vivant dans l'extrême pauvreté et avec des taux de malnutrition élevés.
3. Il est indispensable d'impliquer les communautés locales et les parties prenantes pour accroître les capacités de gestion et de surveillance de l'aire protégée et améliorer la compréhension des causes et des effets de l'utilisation non durable des ressources (aucune surveillance n'est actuellement effectuée dans la zone cible).
4. Des activités alternatives / supplémentaires, respectueuses de l'environnement et génératrices de revenus durables ne sont ni proposées ni facilement accessibles aux communautés côtières locales. Sauf la petite agriculture et la pêche, la plupart des acteurs locaux ont très peu conscience des alternatives viables génératrices de revenus qui contribuent à améliorer la nutrition et qui garantissent l'utilisation durable des ressources tout en atténuant les effets du changement climatique et la perte de biodiversité.
5. Il y a un manque d'activités éducatives pour élargir les connaissances sur l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques, aux niveaux du secteur public et du secteur privé.
6. Il y a un manque de capacité, aux niveaux du secteur public et du secteur privé, pour entreprendre des initiatives de protection / gestion.

B. Enseignements tirés

37. Les leçons apprises ont été tirées des évaluations et différents suivis des projets dernièrement menés par le FIDA en Haïti (PPI, PITAG) mais également d'échanges avec d'autres partenaires techniques et financiers.

38. Les efforts conjoints du gouvernement d'Haïti (GoH) et du FIDA pour la réduction de la pauvreté et la promotion du développement rural ont généré de nombreux enseignements :

- Le partenariat est essentiel dans un contexte fragile comme celui d'Haïti, la collaboration avec d'autres IFI et partenaires de développement garantit la durabilité et l'efficacité (par exemple, la collaboration du FIDA et de la BID pour le PITAG mais également avec la BID dans le cadre du futur projet pêche dans le Nord Est. Des partenariats doivent également être engagés avec des acteurs privés du développement et des filières phares et ayant acquis des compétences et actions dans la région.
- Des contractualisations basées sur les résultats doivent être engagées dès le démarrage du projet avec des opérateurs en charge de la réalisation des activités, ces opérateurs doivent avoir une bonne expérience et une bonne connaissance des zones d'intervention.
- Des liens doivent être développés avec les autorités locales pour la gestion des ressources naturelles principalement et, dans le cas de ce projet, pour la gouvernance de l'aire protégée.
- La conception du projet doit être simple (deux composantes d'activités au maximum et une composante de gestion de projet). La simplicité de la conception doit permettre une feuille de route facile à appliquer et qui fasse le lien entre les exigences au niveau d'Haïti et les exigences du FIDA pour parvenir à une mise en œuvre sans heurt.
- Compte tenu du contexte fragile, la durée des projets doit pouvoir être de 6 à 7 ans, afin de permettre la réalisation de toutes les activités.
- Le recrutement d'un opérateur en appui à la gestion fiduciaire de Projet ainsi qu'aux activités de coordination permet de renforcer les compétences locales en vue d'une meilleure efficacité pour la mise en œuvre d'un projet et ainsi obtenir un impact positif en renforcement des compétences, de la gestion, mais également en efficacité pour la mise en œuvre du projet. Ainsi la possibilité d'avoir l'UTE du MEF responsable de cet aspect sera un avantage ; les conditions d'engagement de cette structure devront être claires et permettre le renforcement des autres institutions étatiques.
- La proximité du FIDA dans le suivi du projet est primordiale, des réunions régulières doivent être réalisées - particulièrement intensif au démarrage du projet - et des alertes fréquentes si des problèmes relatifs à la gestion et à la mise en œuvre apparaissent. Le comité de pilotage doit être fonctionnel avec un suivi régulier et rapproché des recommandations des missions de supervision. La mise en place d'un comité de pilotage régional peut aussi permettre d'assurer un suivi plus rapproché des interventions.
- Le bureau pays du FIDA doit être renforcé pour assurer ce suivi ainsi que les instances de mise en œuvre, ainsi les directions départementales et les ministères centraux doivent intégrer les projets financés par le FIDA dans leurs systèmes de suivi-évaluation. Dès le démarrage du projet, le système de suivi-évaluation propre au projet sera mis en place ; mais, ce système devra s'insérer dans le système global de l'institution responsable de la mise en œuvre. Des outils doivent exister pour réaliser des analyses approfondies des lignes de base et pour définir certains indicateurs. La génération du flux d'informations doit être plus systématique avec des données quantitatives sur les réalisations et les résultats ; ce qui contribuera à répondre à une stratégie de gestion des connaissances.
- Une concentration géographique permet une concentration des efforts ; ainsi, l'efficacité du projet sera renforcée avec la totalité des moyens dans une même zone d'intervention. Le suivi n'en sera qu'amélioré. Ainsi l'UTE du MEF en charge de la coordination et du suivi du projet devra être basée dans la zone d'intervention.
- Une stratégie de genre et d'inclusion des jeunes, combinée à la stratégie nutritionnelle, doit être intégrée suffisamment tôt dans le projet avec le recrutement de personnel qualifié et la réalisation d'un plan d'action genre et nutrition dès les premiers mois. Le genre ne devra pas se limiter uniquement au respect des quotas mais également à un changement des comportements à la fois des équipes de mise en œuvre mais également des acteurs partenaires et des groupes bénéficiaires (OSC, associations de producteurs et productrices, association de pêcheurs, marchandes, etc.) afin de permettre de réels changements de la place des femmes et des jeunes. Les programmes doivent appliquer, de manière intégrale, les politiques de genre du gouvernement et du FIDA, en particulier les activités de sensibilisation des hommes et des femmes à l'équité de genre, au leadership dans les organisations et au sein du ménage, au renforcement des capacités, aux réseaux et aux échanges, au renforcement institutionnel et aux services d'assistance technique axés sur les femmes et les jeunes et avec une approche intégrée sensible aux enjeux nutritionnels. L'approche doit être transformatrice de la notion de genre et sensible aux besoins des jeunes.
- Les activités de renforcement de capacités, de structuration des organisations de base locales doivent être réalisées suffisamment tôt dès le démarrage du programme afin de permettre une réelle implication dans les activités, une bonne gestion des investissements et enfin une meilleure appropriation. L'accompagnement et le suivi post formation sont primordiaux, ainsi une proximité des acteurs d'accompagnements doit permettre d'aller plus loin que la réalisation des formations.
- La participation du gouvernement (cofinancement, nomination des cadres, engagements au niveau de la durabilité des interventions) doit être effective comme la participation des communautés aux différents investissements.
- Les innovations devront être capitalisées et partagées entre les projets, ministères, bailleurs de fonds.

39. De plus le FIDA a identifié certains enseignements tirés, sur la base de la dernière évaluation de l'IOE en 2018, sur le secteur de la pêche artisanale :

- Les interventions du FIDA sur les ressources aquatiques devraient mieux aborder et intégrer des questions de développement social, notamment l'inclusion des ménages les plus pauvres, l'égalité des sexes, l'inclusion des jeunes, les aspects liés au travail décent, les droits et obligations des bénéficiaires et autres parties prenantes définis en termes juridiques ; le tout, pour assurer la durabilité à long terme des revenus et des ressources.
 - Les interventions du FIDA sur les ressources aquatiques devraient aborder et intégrer de manière plus cohérente la durabilité environnementale de la base de ressources et la nécessité de renforcer la résilience au changement climatique de sa population cible dont les moyens d'existence et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, dépendent des ressources aquatiques. À cet égard, l'introduction de moyens d'existences alternatifs pour les communautés de pêcheurs s'est avérée très fructueuse.
 - L'impact sur la pauvreté et les moyens de subsistance a connu des succès notables lorsque le FIDA s'est engagé à long terme dans la pêche et l'aquaculture et a soutenu les innovations, le dialogue politique et le développement institutionnel, en plus d'un travail direct au niveau communautaire, en tenant compte des besoins des segments les plus pauvres de la population dont les moyens de subsistance dépendent des ressources aquatiques.
 - Le FIDA devrait développer davantage de partenariats avec les organisations qui possèdent une expertise technique spécifique dans le secteur des ressources aquatiques, afin de garantir que leurs connaissances techniques puissent être exploitées efficacement.
40. On peut également citer certaines leçons d'autres projets menées par le FIDA dans d'autres régions :
1. Le projet PRAREV menée à Djibouti, a conseillé le développement de paiement pour services environnementaux pour les pêcheurs (notamment pour financer des travaux de rénovation des mangroves). L'intégration des activités menées par le projet dans des instances nationales est également primordiale pour une bonne appropriation et durabilité des actions.
 2. Le projet « Fisheries Development Project » mené en Érythrée de son côté présente les principales leçons suivantes : i) importance d'améliorer non seulement la capacité technique des pêcheurs et de leurs coopératives, mais aussi leur capacité de planification et de gestion des affaires, y compris la gestion financière et les décisions d'investissement ; ii) importance de la fonction de suivi-évaluation avec la mise en place, dès le début, de systèmes de suivi et d'évaluation simples et efficaces afin de s'assurer que les réalisations, les résultats et, finalement, l'impact sont saisis et rapportés de manière adéquate ; iii) lorsque les avantages des différentes interventions d'un projet sont correctement démontrés aux bénéficiaires cibles, ceux-ci ont tendance à mieux gérer et à investir ; iv) le développement durable du secteur de la pêche, y compris la conservation des ressources des zones côtières, nécessite une collaboration interministérielle et la pleine participation des communautés des zones côtières ; v) Les projets doivent être conçus de manière à minimiser, autant que possible, la concentration des activités sur les premières années de mise en œuvre.
 3. Le projet de développement de la communauté côtière (CCDP) en Indonésie a suivi une approche participative axée sur la demande, qui a abouti à un engagement communautaire fort. Le projet a très bien réussi à coupler la protection de l'environnement avec des activités génératrices de revenus, par exemple à travers la promotion de l'écotourisme. Cependant, il n'a pas abordé la question de la malnutrition et de l'inclusion financière de manière adéquate, ce qui a limité son impact.
 4. Le « Rewards for, Use of, and Shared Investment in, Pro-poor Environmental Services schemes (RUPES) » projet appuyé par un don du FIDA a démontré que les paiements pour services environnementaux fonctionnent mieux quand la diffusion d'information est directe, à travers le mentorat et la facilitation des communautés. En plus, il est important de combler les lacunes en matière de connaissances des parties prenantes pour assurer une bonne compréhension du concept.
41. La BID, dans le cadre de son projet pêche mené dans le Sud d'Haïti, a tiré les enseignements suivants :
1. Travailler plutôt à l'échelle des associations plutôt que des individus ;
 2. Le co-financement par les pêcheurs est possible et permet de sortir de la logique du don ;
 3. Il est primordial de bien analyser les besoins des pêcheurs pour proposer des équipements adaptés, notamment les distributions de bateaux et de moteurs doivent être murement réfléchis ;
 4. Les formations sont primordiales et en adéquation avec les équipements apportés.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

42. **Objectifs.** Le but du projet est de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti. L'objectif de développement est de diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.
43. Le projet s'appuiera sur l'avantage comparatif du FIDA en Haïti : (i) assurer l'inclusion des ruraux pauvres dans les processus de développement ; (ii) soutenir la planification socioéconomique au niveau communautaire et les initiatives de microprojets ; et (iii) préserver les ressources naturelles et l'environnement. Il contribuera aux trois objectifs stratégiques du COSOP : (i) Promouvoir une agriculture adaptée au changement climatique (promotion de la durabilité environnementale de la base de ressources et renforcement de la résilience au changement climatique du groupe cible) ; (ii) Soutenir les initiatives productives rentables en milieu rural (introduction des moyens d'existences alternatifs rémunérateurs et résilients) ; iii) Investir dans le développement du capital humain (renforcement des capacités des institutions rurales au niveau communautaire et participation égale des femmes, des hommes et des jeunes)
44. En renforçant la viabilité environnementale et en accroissant la résilience au changement climatique des activités économiques des communautés côtières, et en promouvant des moyens d'existences alternatifs rémunérateurs et les chaînes de valeur locales (par exemple la pêche et l'apiculture), le projet est également aligné sur les trois objectifs du Cadre stratégique du FIDA. Le projet a été conçu selon une approche intégrée et holistique. Compte tenu du contexte, l'accent sera mis sur les quatre thèmes d'intégration du FIDA : genre, jeunesse, nutrition et climat. En tant que tel, le projet prévoit d'accroître l'autonomisation des femmes et des jeunes, d'augmenter leurs revenus, de diversifier leur alimentation visant à améliorer la nutrition et de renforcer leur résilience.
45. **Zone d'intervention.** L'I-BE se concentre dans le département du Nord-est d'Haïti et une partie du Nord, et plus particulièrement sur l'AP3B et ses environs. L'AP3B a un périmètre de délimitation d'environ 170 km couvrant plus de 75,000 ha. Il s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes (Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge) seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée. Il s'agit par exemple des bassins versants qui alimentent l'AP3B et des communautés de pêcheurs en dehors de la zone protégée, mais dont les habitants vont pêcher dans la zone protégée. L'AP3B est divisé en cinq aires d'utilisation, notamment pour la

restauration, conservation, l'exploitation durable, la gestion communautaire et de conservation culturelle. Les activités du projet promouvant des activités durables auront lieu uniquement dans les zones désignées pour de telles activités, cherchant à améliorer les moyens de subsistance qui améliorent en même temps les fonctions de l'écosystème.

46. La population vivant dans l'AP3B s'élève à 50,000 personnes environ. Cette population devrait osciller entre 60,000 et 80,000 personnes d'ici 2030 (ERM, 2015^[5] ; BID, 2012^[6]), selon les scénarios de développement. Il y a environ 60,000 personnes vivant dans les zones limitrophes. Dans l'ensemble, la région entourant l'AP3B est rurale, et présente des modèles d'exploitation de la terre majoritairement traditionnelles aux mains de petites à moyennes exploitations familiales combinées avec de plus grandes plantations. Au sein de l'aire protégée, environ 3,000 pêcheurs utilisent les eaux pour leur subsistance quotidienne et près de 1,000 pêcheurs vivent dans l'aire protégée.
47. Les communautés rurales côtières de l'AP3B, comme pour le reste du territoire haïtien, sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. Quarante pour cent (40%) de la population sont enclavées dans une pauvreté extrême avec un accès limité aux services sociaux de base et une forte exposition aux effets néfastes du changement climatique. L'incidence de la malnutrition est élevée, la région étant classée en phase 3 « crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë » de l'IPC sur une échelle de 5. De plus, les inégalités entre les sexes sont persistantes et il y a peu de possibilités d'emploi pour les jeunes.
48. Des milliers de pêcheurs dépendent directement des ressources halieutiques de l'AP3B, où les grandes baies, les mangroves, les herbiers marins et les grands récifs offrent des endroits parfaits pour la reproduction et apportent de la matière organique essentielle à d'autres zones au large, en dehors des limites de l'AP3B.
49. Les Marais salants occupent environ 140 ha le long de la côte et sont exploités par très peu de ménages à cause des contraintes liées aux conditions climatiques et aux inondations, à la faiblesse des prix et à la non-qualification de la main-d'œuvre (ERM, 2015).
50. L'aire terrestre de l'AP3B a été consacrée à l'agriculture pendant de nombreuses décennies. La plupart des cultures pratiquées sont de subsistance où les fruits, les légumes et l'élevage sont produits principalement pour la consommation personnelle et locale. Il y a des opérations à échelle commerciale sous forme de plantations de sisal, de bananes, d'agrumes et de canne à sucre. La production de charbon se concentre sur les mangroves et les espèces de hautes terres, principalement le cassier invasif (*Acacia farnesiana*) qui s'est rapidement répandu sur une grande partie de la superficie utilisée auparavant pour la production de sisal.
51. Le tourisme joue actuellement un rôle mineur dans l'AP3B, mais la désignation même de l'aire protégée et les valeurs naturelles et culturelles importantes, couplées avec l'accès aérien international à Cap-Haïtien, attireront l'attention et l'intérêt à l'avenir. Le rôle potentiel du tourisme, tant son type que son emplacement, ainsi que les loisirs des communautés locales est abordé largement dans le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017.
52. L'AP3B est reconnue par le gouvernement haïtien comme une zone de très haute importance écologique pour la protection et la gestion de l'environnement. L'AP3B couvre une superficie de 75,406 hectares protégeant un complexe marin unique de récifs coralliens frangeants et de barrières de corail, de lits d'herbiers marins, de forêts de mangrove, d'eaux profondes au large des côtes, de plaines côtières adjacentes connues pour leurs habitats d'eau et d'eau saumâtre variés, de forêts tropicales sèches (William et al., 2017)^[7]. Les ressources naturelles et la biodiversité sont menacées, principalement en raison de la surpêche, de la coupe des mangroves et des pratiques agricoles non durables.
53. Les répercussions attendues du changement climatique se feront beaucoup ressentir en Haïti et dans l'AP3B. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer qui affecte l'économie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face.
54. Dans les zones tampons de l'AP3B vivent des milliers de pêcheurs dont la survie dépend en grande partie du bon état des habitats marins et de la pêche. La mangrove fournit un large éventail de services écosystémiques aux communautés locales dont, du combustible, des matériaux de construction, des frayères, blocage des sédiments et une barrière protectrice lors des tempêtes. Cette dépendance des communautés locales vis-à-vis des ressources côtières et marines les rend vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement et au changement climatique.
55. Un plan de gestion de l'AP3B a été élaboré en 2017. Le plan présente un système de zonage pour la gestion de l'AP3B qui comprend cinq types de zones. Le plan de zonage en résultant vise un équilibre entre la conservation et la protection des ressources naturelles et leur utilisation pérenne durable et comprend (i) des Aires de régénération ; (ii) des Aires de conservation ; (iii) des Aires d'utilisation durable ; (iv) des Aires de gestion communautaire et (v) des Aires de conservation culturelle. Cependant, le plan de gestion n'est actuellement pas mis en œuvre en raison principalement d'un manque de ressources et de capacités.
56. **Groupes cibles.** Le projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le projet atteigne directement 40,000 membres bénéficiaires, dont 50 % de femmes et 40 % de jeunes, et 24,000 ménages (avec environ cinq personnes par ménage, cela correspond à 120 000 personnes). Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés : (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs engagés dans des pratiques agricoles, d'élevage ou de pêche écologiquement non durables ; (ii) les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus ; (iii) les femmes rurales ; et (iv) les jeunes ruraux.
57. *Familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs.* Les pratiques des pêcheurs artisanaux peuvent être regroupées en deux types différents : (i) collecte d'espèces intertidales telles que crustacés, crabes, palourdes, huîtres, moules y compris l'utilisation de pièges à poissons ; et (ii) la pêche côtière effectuée à l'aide de bateaux et d'engins de pêche pour capturer des poissons démersaux et pélagiques. Les pêcheurs ciblent un large éventail de ressources qui se trouvent principalement sur le plateau continental (coques, homards, poissons de récif et démersaux et petits pélagiques côtiers). Les pratiques de pêche ne sont souvent pas respectueuses de l'environnement avec des méthodes de pêches non durable et la surpêche constitue une menace énorme pour l'aire protégée. Les pêcheurs artisanaux le plus souvent marginalisés vivent toujours dans la plus grande précarité. Le réchauffement, l'acidification des océans et la destruction des coraux et des mangroves réduisent les populations de crustacés et de poissons.
58. La productivité agricole est fortement limitée par un certain nombre de facteurs. Les petits producteurs n'ont généralement pas accès aux technologies appropriées et aux principaux facteurs de production, en particulier l'eau d'irrigation et méthodes de conservation de l'eau. Les pertes après récolte sont considérables et résultent souvent d'un manque d'installations de stockage et de transformation. En outre, l'état des infrastructures routières est médiocre et les petits agriculteurs et les ménages ruraux pauvres ont un accès extrêmement limité au crédit pour les activités productives. Les pratiques agricoles des petits exploitants contribuent à des effets environnementaux négatifs, notamment

l'érosion des sols et l'épuisement des nutriments, ainsi que la perturbation des régimes hydriques et l'écoulement des nutriments essentiels en aval. Les familles sont souvent impliquées dans la pêche et les activités agricoles en même temps.

59. Les éleveurs sont confrontés à des manques d'eau et de fourrages et sont très sensibles aux sécheresses annuelles.
60. *Ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition.* Les ménages extrêmement pauvres sont ceux qui utilisent les ressources de l'AP3B de manière non durable pour répondre aux besoins de subsistance, par exemple en coupant les mangroves et les arbres pour le charbon de bois. Ils sont également confrontés à une incidence plus élevée de malnutrition. On estime qu'ils représentent 40% de la population totale. Les ménages dirigés par des femmes en font souvent partie.
61. *Femmes rurales.* Les femmes sont souvent placées au-dessous des hommes, en termes de droits, de ressources et d'opportunités ; leurs responsabilités sexo-spécifiques en tant que principaux gardiens des enfants et du ménage se traduisent par des responsabilités quotidiennes, souvent non rémunérées, telles que la collecte du bois de chauffage ou la préparation de la nourriture pour les membres du ménage. Elles ne sont souvent pas incluses dans l'élaboration des politiques et les décisions sur la gestion des ressources naturelles. Le processus de commercialisation des produits de la pêche est dominé par les femmes. Peu d'entre elles sont, cependant, propriétaires de matériels de pêche. Elles participent également activement à la récolte du sel. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes.
62. *Jeunes ruraux.* Les jeunes (entre 18 et 35 ans), et en particulier ceux qui vivent en milieu rural, sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emplois décents et aux postes de décision. L'aire protégée et l'économie bleue offrent la possibilité d'introduire des innovations qui pourraient être attrayantes pour les jeunes, telles que l'écotourisme, l'apiculture, la mariculture et les technologies des énergies renouvelables.
63. **Stratégie de ciblage.** Les mesures et méthodes suivantes seront prises servant à atteindre les groupes cibles.
64. **Ciblage géographique:** Le projet ciblera l'AP3B, mais aussi les communautés rurales limitrophes dont les habitants sont impliqués dans des activités qui créent un risque pour la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée. L'AP3B s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Les zones limitrophes qui seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée incluent Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge. Comme mentionné dans la description de la zone d'intervention, les incidences de la pauvreté et de la malnutrition sont parmi les plus élevées du pays.
65. **Mesures de facilitation :** Le projet visera à créer et à maintenir un environnement global et opérationnel favorable au ciblage de la pauvreté, par exemple en soutenant le dialogue politique en faveur des pauvres et des couches vulnérables, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Premièrement, I-BE soutiendra une réflexion au niveau national sur le potentiel des projets d'économie bleue en termes d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. Une attention particulière sera accordée au rôle important que jouent ou peuvent jouer les femmes, les jeunes, les pêcheurs artisanaux, éleveurs et les petits exploitants. Le projet visera à plaider en faveur d'approches favorables aux pauvres, de l'égalité des sexes, et de l'autonomisation des jeunes. Deuxièmement, le projet visera à informer et à communiquer le plus largement possible les objectifs du projet en utilisant la radio et les affichages. La sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles d'AP3B au niveau local et l'éducation nutritionnelle seront essentielles. La sensibilisation sur le plan de gestion de l'aire protégée et sa mise en œuvre se fera, entre autres, à travers des réunions communautaires, des affiches et des messages radio. Il veillera à ce que la communication, les supports de vulgarisation et les ensembles de savoirs ne soient pas sexistes (notamment en ce qui concerne le langage, le niveau d'alphabétisation et les thèmes). Finalement, le projet visera à sensibiliser et former les fonctionnaires (au niveau local et le personnel de première ligne), les prestataires de services, le personnel de l'UTE et les partenaires d'exécution au développement en faveur des pauvres et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. I-BE renforcera la capacité de l'ANAP et d'autres institutions à soutenir les initiatives d'économie bleue inclusive. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également sensibilisées aux questions de genre et l'inclusion des jeunes et des plus pauvres.
66. **Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités :** Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi seront appliquées pour rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir, et pour les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions. Au niveau des ménages, I-BE promouvra la planification de l'utilisation des ressources, des stratégies de subsistance et du partage des avantages au niveau des ménages et la réduction de la charge de travail des femmes grâce à l'utilisation de technologies économes en travail (notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau, les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation) et au partage de la charge de travail. Au niveau de la communauté, les communautés locales et les groupes cibles seront habilités à cogérer les ressources côtières et à participer aux processus décisionnels connexes. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également renforcées. Le projet veillera à ce que la formation soit dispensée en tenant compte des questions de genre (par exemple, en choisissant un lieu, un moment et une durée appropriés ; en formant des couples plutôt qu'un seul conjoint ; en veillant à ce que les niveaux de langue et d'alphabétisation correspondent aux capacités des participants). Des mécanismes clairs de résolution des conflits seront mis en place.
67. **Mesures d'auto ciblage :** Les services fournis par le projet répondront spécifiquement aux priorités, aux atouts et à la capacité de travail des groupes cibles, tout en étant moins intéressants pour les plus aisés. Les activités génératrices de revenus seront conçues avec la participation des groupes-cibles eux-mêmes, en tenant compte de leurs besoins et de leurs difficultés de subsistance, et qu'ils les jugent pertinentes et à leur portée.
68. **Ciblage direct :** Les femmes et les jeunes seront directement ciblés (voir stratégies ci-dessous). Compte tenu des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, les ménages extrêmement pauvres seront ciblés, entre autres, pour les activités de nutrition et les activités génératrices de revenus. Ils seront identifiés par des exercices participatifs de classement par richesse.
69. Le projet vise à intégrer les questions de genre. Son objectif spécifique au genre est d'accroître son impact sur l'égalité des sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes dans l'AP3B et ses environs en transformant les normes sociales et culturelles concernant les rôles de genre. Cet objectif sera atteint à travers trois voies stratégiques :
 - Promouvoir l'autonomisation économique (accès aux actifs et création de nouvelles opportunités de revenus à travers le financement d'activités génératrices de revenus; activités économiques dans lesquelles les femmes sont fortement impliquées - comme la transformation du poisson, la commercialisation du riz, l'apiculture - seront prioritaires ; l'alphabétisation);
 - Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales (besoins et les aspirations des femmes soient pris en

compte dans le plan de gestion mis à jour de l'aire protégée ; garantir l'implication des femmes dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée ; campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de femmes dans les associations de producteurs et pêcheurs ; formation en leadership pour les femmes);

- Parvenir à un équilibre plus équitable des charges de travail et du partage des avantages économiques et sociaux (les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre seront également encouragées, telles que les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation ; sensibilisation et formation en vue de changements de comportements en termes d'égalité homme-femme ; engager les hommes dans la nutrition des ménages).

70. Le projet vise également à être sensible aux jeunes. Son objectif spécifique à l'inclusion des jeunes est d'accroître l'impact d'I-BE sur l'inclusion sociale et économique des jeunes ruraux dans l'AP3B et les zones limitrophes. Cet objectif sera atteint à travers trois voies stratégiques :

- Promouvoir l'autonomisation économique (accès aux actifs et nouvelles opportunités de revenus à travers le financement d'activités génératrices de revenus et les activités de conservation ; les activités économiques innovantes qui les intéressent, telles que l'écotourisme, la promotion de nouvelles technologies - telles que les technologies des énergies renouvelables, l'apiculture et la mariculture - et des pratiques agricoles et de pêche durables et résilientes au climat seront prioritaires; travailler avec les jeunes pour fournir des formations (par exemple, sur l'élevage) ;
- Permettre aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales (les besoins et les aspirations des jeunes soient pris en compte dans le plan de gestion mis à jour de l'aire protégée ; les jeunes seront impliqués dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée ; campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de jeunes dans les associations de producteurs et pêcheurs ; formations en leadership ; impliquer les écoles locales pour l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation sur la gestion durable de l'aire protégée).

71. Le projet vise également à être sensible aux jeunes et sensible aux enjeux nutritionnels. En tant que tel, il vise à améliorer la qualité des régimes alimentaires et nutritionnels des familles bénéficiaires à travers différentes trajectoires :

- La disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs au niveau des ménages (production alimentaire diversifiée à travers les AGR - avec une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels ; production de cultures riches en nutriments et d'aliments nutritifs dans les jardins potagers ; pratiques de transformation et de conservation (du poisson, des produits agricoles et du miel) qui préservent les nutriments ; amélioration des revenus du ménage - pour acheter des aliments nutritifs) ;
- Les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire (intégration des connaissances de base sur la nutrition, les régimes alimentaires enrichis et diversifiés, les pratiques de sécurité alimentaire, les pratiques d'assainissement et d'hygiène dans la fourniture d'une assistance technique aux groupes cibles ; travail avec les écoles locales - éducation nutritionnelle et jardins potagers)
- L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (introduction des technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre ; l'accès et le contrôle des femmes sur les actifs - intrants, technologies et financement - et de nouvelles opportunités de revenus pour les femmes).

D. Composantes/résultats et activités

72. Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1)

73. Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.

74. Résultats escomptés (effets directs) : (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable ; et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées.

75. Sous-composante 1.1 – **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée.** Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des autorités locales, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.

76. Les principales interventions envisagées pour le renforcement et la gouvernance de l'AP3B consistent à :

- évaluer le fonctionnement actuel du Comité Local d'Appui (CLA), ses difficultés à être opérationnel et envisager une nouvelle structuration, dont l'implication plus active du secteur privé, des autorités locales et des organisations locales, comme les associations de pêcheurs et agriculteurs. Un plan de travail du CLA sera proposé avec un budget annuel. Des propositions de durabilité de son fonctionnement devront être proposées. Ce travail sera réalisé par l'ANAP appuyée par la FoProBiM au cours de la première année du projet.
- examiner le problème des statistiques de débarquement, de capture et d'effort de pêche et y remédier en demandant aux ménages de pêcheurs d'enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation de l'activité pêche. Pour cette activité, une dynamique de service environnemental pourra être mise en place en proposant aux associations de pêcheurs une compensation pour la réalisation de ce travail statistique. Pour chaque association de pêcheurs, une convention sera proposée, ainsi ce seront 6 conventions qui seront proposées pour les 6 associations de pêcheurs pré-identifiées (Association des pêcheurs de Caracol pour le développement de la pêche (APCDP), Organisation Pêcheur et pêcheuses de Bord de Mer de Limonade (OPPB), OPGS (Organisation des Pêcheurs de Gade saline,) APG (Association Pêcheure de Jacquesyl), APF (Association Pêcheur de Fort-Liberté), APD (Association Pêcheurs de Dérac). Le responsable pêche de la DDA Nord Est sera responsable de la mise en œuvre de cette activité.
- évaluer comment les gouvernements locaux, associés au secteur privé, peuvent fournir un financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques, y compris les coûts des brigades communautaires et les coûts de gestion des ressources côtières, par exemple valoriser et payer les services environnementaux fournis par les communautés côtières, les taxes d'écotourisme, les revenus de l'enregistrement, des licences et des appréhensions, les allocations fixes des budgets des gouvernements locaux et des obligations bleues. Les options de partage des revenus seront explorées. Ceci est important pour fournir aux communautés locales une incitation à soutenir la conservation. La direction de l'AP3B réalisera un budget réaliste de la gestion de l'aire protégée pour les 5 prochaines années. Ce budget devra être validé par le CLA, au moins 3 ateliers avec les acteurs présents sur l'aire protégée et intéressée à sa gestion seront réalisés par l'ANAP et la FoProBiM. Ces ateliers devront permettre de préciser les axes réflexion sur le financement de l'aire protégée.
- engager des échanges avec la diaspora, en vue de les intéresser à la gestion de l'AP3B.
- effectuer des échanges d'expériences entre aires protégées d'Haïti (Sud) et limitrophes de la République Dominicaine (notamment le complexe des aires marines protégées de Monte Cristi), mais également dans la région (République Dominicaine, Belize), afin d'alimenter les réflexions et les savoirs. Au moins 5 échanges, avec 10 participants pour chacun d'entre eux, seront réalisés au cours du projet ; ils

permettront, entre autres, des partages d'expérience sur la gouvernance d'une aire protégée, sur les réglementations et leurs applications, sur l'implication du secteur privé et de la diaspora, enfin le développement d'activités économiques dans une aire protégée, etc. Un compte rendu de chaque atelier sera produit et diffusé aux différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de l'aire protégée. Ces visites d'échanges devront également permettre d'avancer sur un plan d'action commun autour de la gestion de la biodiversité sur le littoral du Nord Est d'Haïti et du Nord-est de la République dominicaine mais également sur des activités de suivi communes ainsi des accords de coopération entre les différentes aires protégées.

77. Sous composante 1.2 – **Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion.** Un plan de gestion de l'AP3B a été produit en 2017. Le plan de gestion traite des ressources naturelles de manière intégrée, tant en mer que sur terre. Il sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif sous la responsabilité de l'ANAP appuyée par FoProBiM.
78. Les principales activités envisagées pour la mise à jour et la vulgarisation du plan de gestion sont :
- effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local au début du projet (aussi bien dans l'AP3B que dans les zones limitrophes). Un opérateur sera recruté pour réaliser ce travail. Une attention particulière sera accordée pour s'assurer que les points de vue et les besoins des différents groupes cibles sont pris en compte.
 - mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée sur la base des résultats sur l'emplacement des ressources et leurs conditions. Le plan de gestion dont celui sur la pêche sera présenté dans un premier temps au CLA, puis diffusé de manière plus large.
 - développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés à utiliser lors des animations. Le plan est en effet un document d'une centaine de pages pas toujours adapté et facilement appropriable par les communautés. Il sera ainsi proposé de synthétiser certaines informations et de les mettre sur des supports visuels. Ainsi des fiches, flyer, pancartes, bannières seront proposés. Ils devront être reproduit en au moins 1,000 exemplaires chacun afin de les placer dans les différents endroits de passage de la zone d'intervention.
 - Inclure des messages sur la protection de la biodiversité qui peuvent contribuer à long terme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces messages peuvent contribuer à long terme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, non seulement pour un objectif de protection de l'environnement mais également pour assurer l'alimentation et la nutrition des générations présentes et futures
 - vulgariser les informations et règlements du plan actualisé (par l'intermédiaire de formations, visites, ateliers) auprès des communautés, des entreprises, des élus locaux et des futurs candidats aux prochaines élections travaillant dans l'aire protégée ou dans les zones limitrophes ainsi qu'auprès des élus. Les outils élaborés aideront ce travail de vulgarisation. Au moins 5 courtes séances de sensibilisation seront proposées chaque mois auprès des populations ciblées : entrepreneurs, élus locaux, candidats. Chaque atelier fera l'objet d'un débat, de réflexions et de propositions d'actions pour une meilleure prise en compte des ressources et de leur protection. Toutes les activités génératrices de revenus soutenues au titre de la deuxième composante devront être conformes au plan de gestion. Cela permettra d'éviter tout impact négatif immédiat et à long terme sur les ressources naturelles de l'aire protégée. Une attention particulière sera accordée à ce message dans le cadre des activités de sensibilisation.
 - sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée, mais également à proximité. Ils participeront également à la vulgarisation du plan, et même à la création d'outils de vulgarisation (animation, pièces de théâtre, chants et autres). Au moins 10 écoles primaires et secondaires seront sélectionnées pour les 6 communes, donc environ 12,000 élèves sensibilisés à la gestion de l'aire protégée.
 - soutenir les efforts de systématisation avec le soutien à une réflexion nationale sur les initiatives d'économie bleue inclusive (par exemple comment répliquer et financer l'expérience d'I-BE dans d'autres aires protégées) et de dialogue politique, dont une révision de la loi sur la pêche de 1978 (évolution des cadres réglementaires, évolution des ressources marines, lien avec les populations et leurs vulnérabilités, etc). La FAO sera associée à cette activité.
79. Sous composante 1.3 – **Surveillance de l'aire protégée.** Actuellement, la Brigade de surveillance des aires protégées (SAP) n'est pas déployée à la surveillance de l'AP3B. La direction de l'AP3B est plutôt aidée, en termes d'alertes et de partage d'information, par les huit (8) agents de surveillance environnementale (ASE) formés par la FoProBiM.
80. Les principales actions envisagées dans le cadre de l'I-BE pour la surveillance de l'AP3B seront concrétisées à travers de :
- la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes, hommes) issus des communautés ; ils seront choisis selon des critères prédéfinis en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil et alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive. Il est proposé que ce soit 7 brigadiers au niveau de chaque commune (1 chef de poste, 2 équipes de 2 brigadiers et 1 agent en poste pour les roulements), donc 42 au total.
 - Ils seront équipés (uniforme, GPS, sac, une moto par commune) et seront chargés d'informer, de conseiller et d'alerter. Une gratification mensuelle leur sera proposée afin de leur permettre de prendre en charge leur déplacement et quelques frais.
 - Plusieurs séances de formations seront réalisées afin de renforcer leurs connaissances et leur permettre de réaliser au mieux leur travail.
81. Sous composante 1.4 – **Renforcement de l'ANAP au niveau national et au niveau de l'aire protégée.** L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'agence de protection.
82. **Problématique et justification de l'initiative** –L'ANAP a la responsabilité institutionnelle d'assurer la gestion des aires protégées en Haïti. Malheureusement, les ressources, tant humaines que financières, dont dispose cette structure ne sont pas en adéquation avec les tâches qui lui sont confiées. Ce manque de moyens qui constitue un blocage dans les efforts de gestion de l'AP3B sera atténué avec les ressources du projet.
83. Actuellement, l'aire protégée est gérée par un directeur, pas encore nommé et un responsable de suivi, nommé. Le directeur devrait être nommé avant l'exercice 2021-2022. L'équipe actuelle en charge de la gestion de l'AP3B devra être renforcée par deux personnes supplémentaires : un responsable de formation et vulgarisation et un responsable de la surveillance.
84. Les principales actions envisagées dans le cadre du renforcement de l'ANAP au niveau de l'AP3B seront concrétisées de la manière suivante :
- recruter deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE via l'ANAP devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés.
 - fournir des équipements à l'ANAP au niveau national et local (véhicules dont un véhicule sur Port au Prince pour faire le suivi, drone, bateau et matériel, gilets de sauvetage, etc.), ainsi qu'un budget de fonctionnement dont des frais de déplacements pour les cadres de Port-au-Prince et ceux de province se rendant hors du département. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B.
 - construire un espace de travail supplémentaire. Le nouveau bureau local de l'ANAP est installé sur le terrain du complexe administratif

inachevé de Fort Liberté. Sur ce même terrain est installé la DDE-NE. Ce bureau est construit et équipé par l'UTE avec les financements de la BID avec des fournitures et équipements de bureaux et un système énergétique autonome, alimenté à l'aide des panneaux solaires. Toutefois, ce bureau est petit et ne peut loger que deux personnes. Un autre bâtiment devra être construit pour accueillir le reste de l'équipe.

- Construire deux annexes, une sur la commune de Caracol et une sur la commune de Limonade. Ces annexes seront entièrement équipées et fonctionnelles avec courant électrique.
- Concernant les équipements de bureau, les véhicules ainsi que les bâtiments faisant office de bureau, il sera important de demander un engagement préliminaire de l'ANAP vis-à-vis de la gestion ordinaire de toute structure /équipement facilité par le projet. Un plan de suivi et d'entretien sera mis en place pour tous ces investissements.

85. **Écosystèmes économiques communautaires durables (C2)**

86. Cette composante vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens d'existence des membres de la communauté.
87. En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.
88. **Résultats escomptés (effets directs)** : (i) autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables ; (ii) AGR profitables et durables ; (iii) résilience au changement climatique ; et (iv) régimes alimentaires améliorés pour les population de l'aire protégée.
89. Les activités économiques soutenues par le projet seront en équilibre avec la capacité à long terme des écosystèmes locaux à les soutenir et à rester résilients et sains, tout en contribuant à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Un certain nombre de lignes d'actions et de solutions seront établies pour décourager les pratiques dommageables et restaurer les zones dégradées. Cela se fera, par exemple, en promouvant la production organique et en décourageant l'utilisation de pesticides.
90. De nombreuses activités ont été définies lors de la mission de formulation avec les différentes parties prenantes. Dans le cadre de la gestion de cette aire protégée, il est important d'avoir plusieurs options d'activités pour générer une dynamique socioéconomique durable dans un territoire. Afin de limiter la complexité de la mise en œuvre i) des prestataires compétents seront recrutés pour la mise en œuvre des activités avec un cahier des charges précis ; ii) des activités primaires seront priorisées et mises en œuvre les premières années, (avec une assignation budgétaire importante, une claire définition du nombre de bénéficiaires et des modalités d'exécution) et secondaires (projets-pilote sujette à upscaling en cas de succès).
91. Sous-composante 2.1 – **Développement de moyens de subsistance alternatifs respectueuses de l'environnement et de la biodiversité**. Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées. Ces activités génératrices de revenus sont celles qui ont été identifiées dans le plan de gestion d'AP3B. Elles ne représentent aucune menace pour les ressources naturelles et ont le potentiel de générer des revenus pour la population locale. Un ensemble relativement large d'activités est prévu pour permettre une réduction de la pression sur les ressources naturelles. Ces activités, principalement la pêche et l'apiculture, soutiennent et améliorent également la nutrition. Il sera important d'éviter lors des choix des bénéficiaires que certaines élites captent différents appuis et accompagnements.
92. Le projet financera des équipements, l'acquisition de techniques agricoles et de meilleures pratiques. Le projet va servir à encourager les agriculteurs et agricultrices à adopter des techniques de production améliorées et d'augmenter la productivité du sol tout en respectant l'environnement et la biodiversité. Les modalités de mise en œuvre pour le financement des activités génératrices de revenus prévues seront élaborées (qui gèrera le programme, les critères d'accès aux appuis,) au démarrage du projet et pour chaque activité accompagnée.
93. Les principales actions envisagées dans le cadre du développement de modes de vie durables sont les suivantes :
94. Les activités suivantes sont prioritaires et mises en œuvre dès les démarrage du programme. Ce phasage a été décidé pour limiter dans un premier temps les activités qui seront soutenues. Ce seront donc les activités de renforcement organisationnel ainsi que les filières « classiques » qui seront soutenues : pêche artisanale, élevage bovin, saliculture, apiculture et riz. Les activités les plus innovantes (comme la mariculture, le tourisme) seront lancées une fois que les autres auront décollé. Cela permettra au projet de concentrer ses efforts et de se focaliser initialement sur un nombre plus limité d'activités.
- **Appui aux structures communautaires**: renforcer et structurer en associations ou coopératives les organisations de pêcheurs artisanaux et de marchandes de poisson, de petits producteurs, d'éleveurs, d'apiculteurs, de saliculteurs. Outre les aspects techniques des entreprises de subsistance sélectionnées, autres éléments clés des modules de formation incluent : le renforcement institutionnel, la gestion des conflits; l'organisation et la gestion du groupe, l'esprit d'entreprise de base, la gestion d'entreprise, les concepts et approches de la chaîne de valeur, la gestion des ressources côtières et l'intégration de la dimension de genre (notamment des sensibilisations aux masculinités positives) et de nutrition (la communication sur le changement de comportement et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments). Les organisations locales seront également renforcées afin qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles de l'aire protégée et de ses environs (voir la première composante). Au total ce seront au moins 20 associations et coopératives qui seront accompagnées : 3 coopératives d'éleveurs, 6 associations de pêcheurs et marchandes, deux associations de saliculteurs, 5 associations d'apiculteurs, 2 associations d'apicultrices. Pour chaque structure ce seront au moins 6 formations de 2 jours qui seront apportées. Suite aux formations, un suivi du fonctionnement organisationnel devra être réalisé.
 - **Pêche artisanale**. Le but principal de l'appui aux pêcheurs n'est pas d'augmenter, dans un premier temps, le volume de capture, mais plutôt d'améliorer le matériel de pêche afin de réduire la capture des poissons juvéniles dans le but de faciliter la régénération du stock de poissons. Les manques à gagner, générés par ce changement de comportement appuyé par le projet, seront compensés à travers les paiements pour services écologiques (PSE). Ainsi, durant la première phase du projet, une étude sur les stocks de poissons ainsi que les captures sera conduite afin d'éclairer les prises de décisions. L'augmentation du volume de capture vers la deuxième phase du projet sera le résultat direct de la revitalisation du stock de poisson grâce à la protection des poissons juvéniles » Il est proposé que les pêcheurs participent aux équipements et à leurs installations d'au moins 20% (en nature et en espèce). Cela devrait permettre une plus grande appropriation. Par ailleurs «les mangroves constituent un habitat clé pour la régénération des poissons. Leur conservation et leur régénération se font dans le but d'améliorer le stock de poisson au niveau de l'AP3B et, par ricochet, d'améliorer les captures. Le couplage

de la régénération des mangroves et l'élimination des pratiques de pêches des poissons juvéniles est de nature à revitaliser la communauté de poissons au sein de l'AP3B et augmenter durablement dès la deuxième phase du projet le niveau et la qualité des captures. »

- o les activités seront entreprises par les individus, en particulier les jeunes et les femmes, ou les groupes. Il pourra s'agir de bateaux, de moteurs, de filets, de nasses. Les équipements proposés devront être adaptés aux compétences des pêcheurs et à leurs capacités à les gérer et également à pouvoir renouveler les investissements. Ces activités viseront à diversifier et augmenter les revenus des ménages de pêcheurs pauvres et des autres ménages pauvres vivant dans les communautés côtières cibles. Elles contribueront également à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la salubrité des produits de la pêche pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux protéines animales tant au niveau des ménages que du marché. Ce seront les 6 associations de pêcheurs qui seront accompagnés, avec environ 50 pêcheurs par association qui seront accompagnés en équipement, donc 300 au total.
 - o former tous les acteurs de la pêche à de nouvelles pratiques de pêche, mais également au respect des règles. Des formations seront apportées aux responsables des associations de pêcheurs, ces derniers devront reproduire les formations auprès des membres et non membres des associations de pêcheurs. Au total, 3000 pêcheurs seront sensibilisés et formés à ces pratiques.
 - o travailler avec les femmes sur la transformation de poissons en améliorant leurs techniques de séchage/salaison et en initiant des innovations dans la transformation en poisson fumé. Une pratique de séchage/salaison existe sur l'aire protégée. Elle est plutôt réalisée en période pascalle. Le projet formera au moins 10 femmes par communes à la salaison et à la gestion de petite entreprise. Un équipement sera proposé pour chaque femme (une contrepartie aux équipements et à leurs installations de 10 à 20 % sera demandée) ainsi qu'un accompagnement pour la commercialisation. Cette activité vise également à améliorer la nutrition.
 - o enfin des formations spécifiques (au moins quatre jours de formation par femme) à la commercialisation seront proposées aux femmes marchandes (au moins 100 par village de pêcheur, donc 600 au total) ; pour celles pratiquant le commerce de poisson, un accès à des équipements améliorés (glacière et autres) sera proposé. Cette activité vise également à améliorer la salubrité des produits de la pêche, ainsi que la nutrition.
- **Élevage bovin**: travailler avec les associations d'éleveurs identifiés sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveurs de Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade). Trois thèmes seront abordés avec ces associations: l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers. Les deux structures possèdent des terres, elles pourront être aménagées avec un meilleur accès à l'eau et des clôtures pour une diminution de l'élevage libre. Des formations seront également apportées pour améliorer les compétences des éleveurs en technique et santé animale. Cette activité vise également à améliorer la nutrition par l'amélioration de la production de viande et la production laitière également.
 - o Au moins 3 puits seront forés et équipés avec des abreuvoirs, un pour chaque coopérative.
 - o Des parcelles d'herbes fourragères seront mises en place sur les terres appartenant aux coopératives. Ce sont 100 hectares au total qui seront emblavés.
 - o Ces parcelles, ainsi que des parcelles de jachères et pâturage, seront clôturées, afin de permettre au bétail de ne pas divaguer et de détruire des plantations. Les clôtures en plus de fils de fer seront plantées en arbustes fourragers, le moringa pourrait être développé.
 - o Formation d'au moins 1000 éleveurs.e.s sur les techniques de production, alimentation et santé animale. Des jeunes seront formés comme formateurs, au moins 15 (5 par coopérative), et transmettront les formations aux 500 éleveur.s.e.s (courte séances de 2 heures de temps pour chaque thème).
 - **Saliculture**: Principalement sur la commune de Caracol, des activités seront engagées pour l'amélioration des techniques de production de sel mais également de sa transformation et de sa commercialisation. Le projet travaillera sur les bassins existants afin de ne pas pousser au développement d'autres bassins au détriment des mangroves. Ainsi, 4 axes de travail seront développés :
 - o améliorer les techniques en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins, des équipements (pompes, rabots ; planches).
 - o former les femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel (au moins 200 personnes formées).
 - o construire des dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation, afin de conserver la qualité du sel. Au moins 2 dépôts seront construits et gérés par les femmes marchandes.
 - o fournir un appui à la commercialisation, afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité.
 - **Apiculture** : depuis quelques années, un travail a été engagé sur l'aire protégée avec la formation d'associations d'apicultrices et d'apiculteurs et la mise en place de ruchers. Ce sont aujourd'hui, 7 associations dont 3 de femmes (Association Pêcheuse pour la Protection de Bord de Mer de Limonade, Association de Femme Vaillante Marais Salant de Jacquesyl, Association de Femme Agricole pour le Développement de Phaéton, Agent de Sécurité Mangrove et de Surveillance, Organisasion Pechè Gad-Salin, Asosiyasyon Pechè Karakòl Devlopman pèch, Action pour le Développement de Jacquesyl) qui existent sites. Les axes de travail suivants sont proposés :
 - o renforcer les compétences pour la production de miel : maîtrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel. Au moins deux formations de deux jours pour chaque thème seront proposées au cours de la durée du projet pour 210 personnes (30 par association).
 - o améliorer les équipements de certains ruchers. Des équipements seront subventionnés pour chaque association, pour une valeur de 10,000 USD afin d'améliorer les ruchers (casier), les équipements et des extracteurs.
 - o appuyer la commercialisation : la mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production. Un rapprochement est également envisagé avec une entreprise privée basée à Limonade qui s'occupe de la commercialisation du miel, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA).
 - o Le renforcement de l'apiculture contribuera également à améliorer la nutrition, les revenus et contribue à une planète saine en offrant des opportunités aux jeunes et aux femmes.
 - **Filière riz** : la production de riz s'est fortement développée dans les périmètres irrigués de la commune de Fort Liberté et de Ferrié. Dans le cadre du programme il est proposé de développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. Le partenariat porterait sur la production de semences et la formation en techniques de production. 200 producteurs de riz seront appuyés dans la production de semences et la formation.

95. Ce sont les activités secondaires mises en place en seconde phase du projet

- **Mariculture**: des expériences pilotes seront développées au niveau de 3 ports de pêche. Des algues rouges et marrons sont actuellement utilisées dans la région caraïbes pour la fabrication de dentifrices et de boissons. Ainsi une ferme de production d'algues sera mise en place (production d'algues sur des fils dans la mer, séchage au soleil et élimination du sel, et compactage des algues avant de pouvoir les exporter, l'ingrédient principal recherché est le carraghénane, extrait d'algues rouges utilisé comme épaississants ou gélifiants dans de nombreux produits ultra transformé. Cette ferme aquatique devra être protégée des pêcheurs. Une autre expérience sera réalisée pour l'élevage de conques (lambi) en cage. Cette activité pilote devra être réalisée de manière durable pour l'environnement et pour les

ressources halieutiques. Deux cent personnes seront bénéficiaires de cette activité.

- **Écotourisme:** Une initiative existe sur Fort Liberté avec un groupe de pêcheurs qui a développé une dynamique de canyoning. Ils sont équipés d'une dizaine de canoës, de gilets et certains de leurs membres ont été formés comme guides et accompagnateurs. Mais peu de personnes connaissent cette initiative, elle doit donc être renforcée et un travail de communication réalisé. Par ailleurs l'aire protégée dispose d'un patrimoine historique peu connu. Cette activité peut également se concentrer sur le tourisme éco-gastronomique offrant aux touristes une nourriture et des plats locaux / traditionnels nutritifs. Le développement de l'écotourisme pourra offrir des opportunités d'emploi aux jeunes chefs qui pourraient être formés, ainsi qu'aux agriculteurs et pêcheurs locaux pour la vente de produits alimentaires nutritifs. Les options de partage des revenus seront explorées. Ceci est important pour fournir aux communautés locales une incitation à soutenir la conservation.

96. Les activités suivantes sont proposées :

- lancer une communication auprès des universités, des écoles et de la diaspora sur l'initiative de canyoning (réalisation de courtes vidéos, de flyer et de messages radio).
- réaliser des conférences sur les richesses de l'aire protégée dans les universités de Fort Liberté, Limonade et du Cap-Haïtien. Au moins 10 conférences seront réalisées au cours du projet.
- former des guides sur les ressources patrimoniales, mais également sur les ressources de la flore et de la faune. Ce seront 12 guides (jeunes et femmes) qui seront formés.
- former une association de guides de l'AP3B.

- **Formation des acteurs sur l'élaboration des fiches et référentiels technico** économiques des activités promus par le projet.

97. Il sera important que les producteurs et productrices, mais également les cadres des institutions d'accompagnement, soient formés afin de mieux réaliser un suivi économique des différentes filières et de mieux comprendre comment seront valorisés les différents investissements. Ainsi, pour chaque AGR accompagnée, un module de formation pratique avec suivi des investissements, sera octroyé.

98. Sous-composante 2.2 – **Activités de conservation et restauration communautaires.** Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.

99. Les principales activités de conservation et de restauration communautaires envisagées sont les suivantes :

100. Activités prioritaires

- mettre en place et gérer des pépinières de mangroves. Elles seront gérées par des associations des aires limitrophes. Ce seront 6 pépinières qui seront mises en place, elles seront gérées par les jeunes des associations de pêcheurs.
- Ces jeunes seront également responsables de la reforestation des aires de mangroves et du suivi des résultats des plantations. Chaque association de pêcheurs recevra un budget permettant de financer pépinières, plantations et suivi. Les associations seront responsabilisées à la gestion des fonds et payées lors de la remise des rapports de suivi des plantations réussies. Ces jeunes seront les responsables de ces activités et redevables devant leurs associations.
- mettre en place des forêts énergétiques pour la fabrication de charbon. Ces forêts énergétiques seront situées dans les bassins versants de l'aire protégée. Deux choix techniques, lots boisés et des jardins créoles, seront proposés, en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs. Au total, il est proposé que 533 hectares soient aménagés en lots boisés et en jardins créoles.
- Des ravines seront également aménagées au niveau des bassins versants limitrophe. Ce travail sera réalisé avec les comités de gestion de bassin versant qui géreront les aménagements. Des contrats (pour services environnementaux) seront fait pour l'aménagement de 200 ravines au total, soit 2,000 personnes au total.

101. Activités secondaires

- créer des jardins de coraux Il est proposé de créer des récifs artificiels, à partir de bouture de récifs coralliens. Ces boutures seront placées sur des structures en fer fabriquées localement afin de les laisser grandir. L'idée étant de laisser ces structures sur place dans des sites protégés où les pêcheurs ne pourront pas aller. Ces récifs permettront de protéger la côte mais également de régénérer la faune et flore marine. Au moins 3 expériences de récifs coralliens seront réalisées.
- développer des technologies visant à améliorer la production de charbon de bois ; au moins 100 producteurs de charbon seront accompagnés dans leurs productions au travers de formation. Une vingtaine de producteurs sera suivie afin de systématiser les activités de carbonisation et les économies réalisées avec un nouveau système.
- des initiatives de développement de réchauds à haut rendement énergétique et à énergie renouvelable.
- encourager les ménages, principalement ceux vivant dans l'aire protégée, à s'équiper en réchauds amélioré ou des réchauds fonctionnant avec du gaz propane. Une entreprise fabricant des réchauds à gaz installée dans le PIC offre actuellement des facilités aux ouvrières et ouvriers pour acheter ces réchauds. Au moins dix mille femmes pourront acquérir des réchauds améliorés de charbon de bois ou à gaz. 50% du coût d'acquisition sera pris en charge par le projet.

102. Ces activités ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Des réflexions sur l'engagement communautaire à la protection de l'environnement et les possibilités d'appui du projet dans les investissements seront engagées (gagnant-gagnant).

103. Sous-composante 2.3 – **Activités d'amélioration de la nutrition et de l'entrepreneuriat des femmes.** La majorité des activités présentées ci-dessus contribuent à améliorer la nutrition avec une production alimentaire diversifiée et une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels, en priorisant les variétés locales et leur transformation. Les activités de stockage (sel) et de transformation du poisson vont améliorer, la salubrité et la teneur en éléments nutritifs des aliments pour la nutrition et la santé. Également l'autonomisation des femmes va affecter leurs capacités et les pratiques de soin ainsi que la dépense énergétique des femmes.

104. Pour lutter contre la malnutrition dans la zone du projet, des activités spécifiques en plus de l'amélioration de la production alimentaire de poisson, de bétail, etc. sont envisagées. Cette section se concentre sur ses activités spécifiques.

105. Les principales activités envisagées sont les suivantes :

- mettre en place des jardins potagers : fournir un soutien pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou ou « jardins garde-manger d'abondance » stratégie définie par le MDE. Cette activité sera principalement orientée vers les femmes, avec des mesures de gestion efficace de l'eau, de nouvelles variétés de semences dont la production de semences artisanale et la lutte intégrée contre les parasites. Il sera proposé aux femmes soit une production dans leur cour de maison soit si elles n'ont pas de place, de produire dans des récipients (cuvette, seaux, pneus retourné). Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau. Ce seront 3000 femmes sur l'aire protégée et la zone limitrophe qui seront bénéficiaires de cette intervention.
- Réaliser des formations d'éducation nutritionnelle, pour les hommes et les femmes ; lors des formations, des pratiques d'élaboration des repas seront entreprises. Des jeunes femmes formatrices seront accompagnées/formées pour ensuite transmettre les informations/pratiques auprès de 4000 femmes et hommes.
- Des animations seront également réalisées dans les 15 écoles sélectionnées par les femmes formatrices en nutrition. Au moins 2 animations par an seront réalisées dans les écoles autour d'une alimentation saine. En plus des animations réalisées, des jardins potagers seront développés dans ces écoles afin de pousser les jeunes écoliers à la production et de leur permettre de ramener des légumes à la maison
- Enfin un programme d'alphabétisation sur deux ans permettra de donner aux femmes des notions pratiques pour mieux pouvoir gérer leurs commerces, leurs activités économiques, comment améliorer la nutrition dans leurs familles et le suivi des enfants à l'école, les questions administratives.

106. Au total ce seront 15 écoles qui seront appuyées avec 3,000 écoliers comme bénéficiaires, 3,000 femmes seront bénéficiaires des jardins lakou et 4,000 hommes et femmes seront sensibilisées à la nutrition, enfin 20 structures d'épargnes et de crédits seront soit renforcées soit mises en place. Le programme d'alphabétisation touchera environ 400 femmes.

E. Théorie du changement

107. L'AP3B fait partie d'un écosystème marin d'importance régionale et constitue une grande priorité pour la conservation des ressources biologiques et la biodiversité. Ces habitats protègent également la rive nord contre l'érosion, l'action des vagues et les ondes de tempête. L'AP3B abrite environ 50,000 personnes et soutient les moyens de subsistance de milliers de ménages.
108. Le département du Nord-est d'Haïti a toujours été l'une des régions les plus pauvres du pays et l'incidence de la malnutrition est élevée. Un certain nombre de groupes courent un risque élevé d'être laissés pour compte, notamment les femmes et les jeunes. Les inégalités entre les sexes sont répandues et les opportunités d'emploi pour les jeunes ruraux sont limitées. De nombreuses menaces, pesant sur les écosystèmes côtiers et marins existent et mettent en péril leur intégrité écologique à long terme. Celles-ci incluent : (i) le changement climatique ; (ii) pratiques de pêche et agricoles nuisibles ; (iii) la coupe des mangroves ; (iv) le développement communautaire et la croissance pas réglementés ; (v) les mauvaises conditions de vie ; (vi) le faible régime de gouvernance local (peu ou pas d'application de la loi, et peu de coordination existe entre les diverses communautés et niveaux de gouvernement). De plus, Haïti a une longue histoire de fragilité. La gouvernance, la sécurité et la criminalité et le développement économique/humain sont identifiés comme les principaux moteurs de la fragilité en Haïti.^[8]
109. Pour faire face à ces menaces, le projet d'économie bleue inclusive (I-BE) vise à réduire la pression sur les ressources naturelles en promouvant la croissance économique, l'inclusion sociale et l'amélioration des moyens de subsistance tout en garantissant la durabilité environnementale des ressources naturelles de l'aire protégée. Cet objectif sera atteint en travaillant sur deux fronts principaux : (i) renforcer la gouvernance et (ii) soutenir la croissance économique durable grâce aux secteurs et activités liés aux ressources naturelles, tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en préservant l'environnement. La participation, le partage équitable des avantages économiques et des mécanismes clairs de résolution des conflits seront trois éléments clés de l'approche du projet.
110. Premièrement, les problèmes de gouvernance et de gestion de l'aire protégée seront abordés pour accroître la participation, la coordination et la capacité d'adaptation. Les communautés locales seront habilitées à cogérer les ressources côtières et à participer aux processus décisionnels connexes. La coordination entre les communautés, les différents niveaux de gouvernement et les autres parties prenantes impliquées dans des activités ayant un impact sur l'aire protégée sera renforcée. Le plan de gestion de l'aire protégée existant sera mis à jour d'une manière participative. Un accent particulier sera ensuite mis sur la sensibilisation et la compréhension du contenu du plan. La diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et sa surveillance seront la responsabilité d'une brigade communautaire. Un appui institutionnel sera apporté à l'ANAP pour renforcer sa capacité à porter, soutenir et suivre la mise en œuvre des initiatives de cogestion. Finalement, un suivi et une évaluation étroits des indicateurs écologiques, de gouvernance et socioéconomiques permettront une adaptabilité.
111. Deuxièmement, des moyens de partager les avantages de la conservation durable au niveau local seront créés en soutenant le développement économique local et le développement de moyens de subsistance alternatifs. Les activités économiques soutenues par le projet seront en équilibre avec la capacité à long terme des écosystèmes locaux à soutenir cette activité et à rester résilients et sains. En outre, en collaboration avec le Gouvernement haïtien, un certain nombre de lignes d'actions et de solutions seront établis pour décourager les pratiques dommageables et restaurer les zones dégradées.
112. Le projet anticipera et intégrera pleinement les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers - impacts à la fois déjà observés et anticipés. Réaliser le plein potentiel de l'économie bleue nécessite également l'inclusion effective et la participation active de tous les groupes de la société, en particulier les femmes, les jeunes, les communautés locales et les groupes marginalisés. Le projet soutiendra leur autonomisation économique et sociale et s'attaquera aux causes de la malnutrition (par exemple, par l'éducation nutritionnelle et en soutenant la création de jardins potagers)^[9].
113. Les activités soutenues se traduiront par : (i) des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures ; et (ii) la restauration, la protection et le maintien de la diversité, de la productivité, de la résilience, des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes marins. Cela contribuera à réduire la pauvreté et à renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du nord d'Haïti.
114. Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) le gouvernement continue de s'engager à soutenir le développement d'une économie bleue inclusive ; (ii) les calamités et catastrophes seront contrôlés et gérés dans les communautés côtières cibles ; (iii) le Nord et Nord-est va moins subir les chocs institutionnels compte tenu de leur éloignement physique de la capitale.

115.

F. Cohérence, appropriation et partenariats

116. **Alignement sur les ODD.** Le projet vise les Objectifs de Développement Durables (ODD) en contribuant aux ODD suivants : 1 Pas de

pauvreté ; 2 Faim zéro ; 5 Égalité entre les sexes et 13 Action pour le climat^[10].

117. Alignement sur les priorités nationales. Le projet s'inscrit dans les grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole (PDA 2010-2025), le Plan triennal de relance de l'agriculture et le Plan stratégique de développement Haïti (PSDH 2013-2030). Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment (i) gestion intégrée des zones côtières, (ii) accroître la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte et (iii) information, éducation et sensibilisation. Le projet est également conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités 1 Conservation de la diversité biologique, 2 Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et 3 Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique. Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2016-2021) est articulé autour de trois axes d'interventions : i) les infrastructures agricoles et l'aménagement des bassins versants, visant d'abord la maîtrise et la valorisation de l'eau en plaine et en montagne ; ii) le développement des productions végétales, animales et de la pêche, incluant un ensemble d'appuis directs pour l'augmentation de la production dans ces filières; iii) les services agricoles, créant un environnement favorable pour l'investissement, et le renforcement institutionnel, pour une meilleure gouvernance et une plus grande efficacité des investissements publics dans le secteur. Les processus du développement local et de la décentralisation font toujours face à de nombreux enjeux et défis. Le gouvernement d'Haïti affirme également que l'agriculture constitue le secteur d'investissement prioritaire avec l'appui aux thématiques suivantes : l'accès au crédit, le développement de pôles d'investissement agricoles dans chaque département, le développement de l'agrobusiness, la formation professionnelle, le développement de la pêche.... Au-delà des annonces de politique, il conviendra de suivre de près la traduction de ces priorités dans les flux d'investissements réalisés par le trésor public en faveur des thématiques annoncées. Le projet est également conforme aux politiques nationales en matière de genre, de nutrition et de climat.

118. Alignement sur les politiques du FIDA et les priorités institutionnelles. Le projet est conforme aux objectifs du Cadre stratégique du FIDA et du COSOP d'Haïti qui se termine en décembre 2021. Le COSOP sera revu au cours de l'année 2021 avec une évolution de sa stratégie mais également de la zone d'intervention du FIDA en Haïti. Il contribuera aux priorités institutionnelles liées au changement climatique, au genre, à l'inclusion sociale des jeunes et à la nutrition. I-BE suit les principes directeurs du FIDA pour s'engager dans les situations les plus fragiles. Il s'alignait sur les principaux points d'entrée pour lutter contre la fragilité tels qu'ils sont énoncés dans le Programme spécial du FIDA pour les pays en situation de fragilité, en particulier en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes, le renforcement des systèmes de gouvernance locale résilients, la lutte contre la malnutrition et l'accent mis sur la gestion durable des ressources naturelles et des risques de catastrophe pour lutter contre la fragilité environnementale. De plus, I-BE est aligné sur les objectifs stratégiques de l'approche du FIDA dans les PEID. Il le fait notamment en : (i) promouvant une pêche artisanale durable (y compris l'aquaculture et la mariculture) et des moyens de subsistance alternatifs, et en réduisant la dépendance à l'égard de la pêche ; (ii) l'amélioration des opportunités pour les petites exploitations agricoles, en particulier pour les femmes et les jeunes ; et (iii) le renforcement de la résilience aux changements environnementaux et climatiques et l'amélioration des capacités d'adaptation.

119. Appropriation par le pays. La conception de ce projet I-BE est le résultat d'une demande spécifique du Gouvernement d'Haïti pour un appui du FIDA pour relever les défis rencontrés dans la gestion du territoire de l'AP3B. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la capacité des institutions gouvernementales à promouvoir les investissements dans l'économie bleue et le développement inclusif et durable des aires protégées. Dès le début de la conception, des organismes publics (ANAP/MDE, MARNDR, UTE/MEF), des sociétés civiles (CLES, FoProBiM, organisations de producteurs et productrices) ont été associés aux différents échanges et visites.

120. Harmonisation et partenariats. Le projet s'inscrit dans le Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (2017-2021) et ses cinq piliers prioritaires : (i) la réduction de la pauvreté et l'emploi, (ii) les services sociaux de base, (iii) l'égalité des sexes et la protection, (iv) la résilience, (v) et la gouvernance. En plus d'être une zone marine protégée (ZMP) nouvellement déclarée, la zone cible est une zone clé pour la biodiversité, qui fait partie du corridor biologique des Caraïbes et du grand écosystème marin des Caraïbes. Ce projet est conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités n° 1 - Conservation de la diversité biologique, n° 2 - Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et n° 3 - Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique.

121. Il s'aligne également sur le plan d'Haïti visant à réduire les émissions de carbone, tel que décrit dans le document de la CCNUCC sur l'atténuation nationale du changement climatique, et répond aux axes prioritaires définis dans le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD, 2009) en particulier : (1) la gestion durable des ressources naturelles, (2) la restauration des sols et la réhabilitation des écosystèmes dégradés, et (3) l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations affectées en lien avec le développement local. Le gouvernement haïtien est dans la phase initiale de développement de sa stratégie nationale d'adaptation basée sur les écosystèmes et ce projet s'aligne sur ce programme. Les synergies et les complémentarités de ces différents projets seront recherchées par le biais de visites d'échange et de partage d'expériences au sein et entre les projets.

122. Lors de la mise en œuvre de ce projet différents partenariats et synergies seront mis en œuvre.

- Avec l'USAID et le projet de reboisement mis en œuvre par Chemonics. C'est un projet, de reforestation et résilience dans le département du Nord-est et du Nord d'Haïti, qui développe des activités autour de l'élevage, de la mise en place de forêts énergétiques, de l'accompagnement des saliculteurs. Il est financé par USAID à hauteur de 40 millions USD. Ce projet se terminera fin août 2022.
- La BID est un partenaire important de la région du Nord-est, elle a financé le PITAG, elle a également fourni un appui à l'AP3B, à savoir : (i) ligne de base, (ii) plan de gestion, (iii) étude sur la chaîne de valeur pêche et l'enquête socioéconomique. La BID est impliquée dans les activités de l'économie bleue de deux manières : en gérant l'interface Homme-Biodiversité au niveau des Aires marines protégées (AMP) d'Aquin et de Saint-Louis du Sud et en finançant un projet de développement durable dans le secteur de la pêche artisanale dans le sud.
- Un nouveau projet de la BID d'un budget de 75 millions de dollars, est actuellement en formulation, sur la thématique de la sécurité alimentaire pour augmenter la production et des liens avec les marchés du département du Nord-est et du Nord en investissant. Ce projet va démarrer à la fin de l'année 2022. Ces activités comprennent trois composantes i) extension du PITAG, ii) réhabilitation de pistes et iii) une composante pêche. Au niveau de la pêche, les activités prévues sont le renforcement des associations de pêcheurs (auto-diagnostic et renforcement) et financement d'infrastructures (marché et débarcadères). Des synergies seront ainsi encouragées, par exemple avec la BID sur la pêche artisanale et l'USAID sur le reboisement.
- Des partenariats seront également recherchés avec le secteur privé, comme le "CLES" (Collectif de lutte contre l'exclusion sociale) qui travaille sur le riz (en amont et aval) ; pour l'élevage (Veterimed ou Heifer), pour l'apiculture et l'écotouristique (FoProBiM ou autre institution), pour la régénération des mangroves (FoProBiM) et pour la formation des pêcheurs.
- Une collaboration sera recherchée avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes sur les questions de genre, y compris la sensibilisation sur la violence fondée sur le genre. À cet égard, un autre partenariat potentiel est celui avec CARE, qui permettent d'aborder les questions liées au genre de genre, de jeunesse, de nutrition et de climat.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

123. **Coût du projet par composante.** Le projet est organisé en deux composantes techniques : la composante 1 « Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles » et la composante 2 « Écosystèmes économiques communautaires durables ». Les coûts sont estimés respectivement à 3,7 millions de dollars des Etats Unis (composante 1) et 15,6 millions de dollars des Etats Unis (composant 2), représentant respectivement 17% et 69% des coûts de base. L'allocation initiale de la composante 3, « Coordination et gestion du projet » est estimée à 3,2 millions de dollars des Etats Unis soit 14% des coûts de base. Le coût total estimé du projet, sur une période de six ans, y compris les imprévus physiques et financiers, ainsi que les droits et taxes, est de 26,60 millions de dollars. Ces informations figurent dans le tableau n° 1 ci-dessus.

124. **Tableau n° 1 : Résumé du coût du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement** (en milliers d'USD)

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI					
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)					
Components by Financiers					
(\$EU '000)					
	Financing				Total
	Gouvernement	FIDA	Gap	Bénéficiaires	
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount
A. Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles:					
1. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	52	1 175	434	-	1 661
2. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	120	844	237	-	1 200
3. Surveillance de l'aire protégée	60	381	163	-	605
4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	81	513	220	-	814
Subtotal	314	2 912	1 053	-	4 280
B. Écosystèmes économiques communautaires durables					
1. Développement de moyens de subsistance alternatifs	888	3 767	3 478	747	8 879
2. Activités de conservation/restauration communautaires	643	2 891	2 638	255	6 427
3. Activités d'amélioration de la nutrition	292	723	1 810	95	2 919
Subtotal	1 822	7 380	7 925	1 097	18 225
C. Coordination et gestion du projet					
1. Unité de Gestion du Projet	367	3 708	21	-	4 095
Total PROJECT COSTS	2 503	14 000	9 000	1 097	26 600

Tableau 2: Coût du projet ou programme, par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI					
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)					
Expenditure Accounts by Financiers					
(\$EU '000)					
	Financing				Total
	Gouvernement	FIDA	Gap	Bénéficiaires	
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount
I. Investment Costs					
A. Génie civil et rural	187	839	710	131	1 868
B. Moyens de transport et équipements					
1. Véhicules et Equipements de Bureau	42	245	130	-	417
C. Matching grants	750	3 022	2 893	836	7 501
D. Etudes et formation					
1. Etudes	102	701	216	-	1 019
2. Formation	177	854	742	-	1 774
Subtotal	279	1 555	958	-	2 792
E. Assistance technique					
1. Assistance technique internationale	-	1 514	-	-	1 514
2. Assistance technique nationale	7	85	-	-	72
Subtotal	7	1 579	-	-	1 586
F. Contrats et conventions d'exécution	893	3 851	4 065	124	8 934
Total Investment Costs	2 158	11 091	8 756	1 091	23 097
II. Recurrent Costs					
A. Salaires et Indemnités	299	2 695	-	-	2 994
B. Coût de fonctionnement					
1. Maintenance des Véhicules & Motos	15	133	-	-	148
2. Maintenance des Equipements et Fourniture de Bureau	36	81	244	-	361
Subtotal	51	214	244	-	509
Total Recurrent Costs	350	2 909	244	-	3 503
Total PROJECT COSTS	2 509	14 000	9 000	1 091	26 600

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

125. **Financement du projet.** Le projet sera cofinancé par le FIDA, le gouvernement de Haïti, les bénéficiaires. Le FIDA apporterait au titre de don, 14 millions de dollars des Etats Unis. La contribution des bénéficiaires s'élève à environ 1,1 million de dollars des Etats Unis. Le gouvernement de Haïti contribuerait à hauteur de 2,5 millions de dollars des Etats Unis, correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis par le projet ainsi que sous forme de contribution aux salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du Projet et des contributions en nature selon les modalités qui seront détaillées dans le manuel d'Operations du Projet.

126. Le plan de financement du projet dégage un déficit de financement de 9,0 millions de dollars des Etats Unis pour lequel un contributeur est recherché. Les tableaux n° 2, n° 3 et n° 4 présentent le plan de financement.

Tableau n° 3 : Coûts d'investissements et coût récurrent du projet par financier et par an

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year
(\$EU'000)

	Financing						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
I. Investment Costs							
Gouvernement	110	452	679	611	275	25	2 153
FIDA	926	2 246	3 045	2 867	1 584	422	11 091
Financing Gap	372	1 934	2 878	2 513	975	83	8 756
Bénéficiaires	-	233	376	380	108	-	1 097
Total Investment Costs	1 408	4 866	6 978	6 372	2 941	531	23 096
II. Recurrent Costs							
Gouvernement	46	50	55	60	66	73	350
FIDA	380	417	457	501	550	604	2 909
Financing Gap	34	36	39	42	45	49	244
Total Recurrent Costs	459	503	551	604	661	725	3 503
III. Financial Charges							
Total Financing of Costs	1 868	5 369	7 529	6 975	3 603	1 256	26 600

c. Décaissements

127. Le Bénéficiaire maintiendra compte récepteur ouvert auprès de la Banque de la République d'Haïti (BRH) deux comptes bancaires distincts :

128. (i) Compte Désigné en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD). Un Compte Désigné en dollars américains sera ouvert à la BRH pour les besoins du projet et géré par l'UTE. Ce compte ne génère pas d'intérêts, mais est sujet à des prélèvements par la BRH de frais de services. Le Compte désigné est destiné à recevoir exclusivement à l'avance et les ressources du financement du FIDA. Le montant de l'avance sera fixé dans la lettre au bénéficiaire, qui sera émise par le FIDA lors de l'entrée en vigueur de l'accord de financement.

129. (ii) Compte en Gourdes (HTG). Un deuxième compte sera ouvert en Gourdes à la BRH et géré par l'UTE. Lui non plus n'est pas générateur d'intérêts. Ce compte sera exclusivement alimenté par des transferts à partir du Compte désigné. À partir de ce (s) compte (s), tous les paiements et transferts seront effectués aux fournisseurs, au personnel du projet, aux partenaires d'exécution (ANAP et DDA) et aux partenaires, ONG et opérateurs.

130. Pour commencer avec le retrait des fonds du prêt, le Ministère de l'économie doit envoyer au FIDA la documentation indiquant que le compte désigné a été ouvert et une lettre notifiant les fonctionnaires / postes autorisés.

131. Les décaissements du financement du FIDA seront effectués conformément à la lettre au bénéficiaire et au Manuel de décaissement du FIDA.

d. Résumé des avantages et analyse économique

132. Les bénéficiaires directs du projet sont les pêcheurs existants, les petits agriculteurs (taille moyenne des exploitations de 0,5 à 3 ha) et les autres résidents de la zone faisant partie du groupe cible du FIDA. Leur nombre est estimé à 40 000 pêcheurs, agriculteurs et autres habitants de la région. Le projet bénéficierait indirectement aux fournisseurs d'intrants agricoles, de pêche et d'élevage, aux commerçants, aux transporteurs, et aux transformateurs impliqués dans les chaînes de valeur sélectionnées. En effet, les interventions du projet augmentent très probablement les besoins en intrants des agriculteurs, de pêcheurs et des éleveurs notamment; ce qui contribuerait à l'accroissement du chiffre d'affaires de ces catégories d'acteurs.

133. Bénéfices. Quatre principaux types de bénéfices retenus: (i) avantages techniques et économiques, (ii) avantages institutionnels, (iii) avantages sociaux et (iv) avantages environnementaux.

134. Les Bénéfices techniques et économiques. Les principaux avantages attendus du projet comprennent, entre autres, : (i) une exploitation durable d'environ 3 500 ha de terres destinés à la production agricole, (ii) une productivité améliorée, (iii) une production accrue, (iv) une augmentation de la production commercialisée, (v) une réduction des importations de certains produits agricoles, de la pêche et de l'élevage; (vi) un accroissement de la capacité de transformation primaire de produits agricoles, de la pêche et de l'élevage; (vii) une réduction des pertes après récolte / production; et (viii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée

135. Avantages Institutionnels. Les principaux avantages institutionnels attendus du projet sont les suivants: a) les organisations / associations de producteurs, de pêcheurs, de transformateurs et de commerçants fonctionnent efficacement et aident les producteurs et les acheteurs à nouer de véritables partenariats d'affaires entre eux ; (b) les communautés locales gèrent les ressources naturelles de manière durable; (c) une institution publique renforcée chargée de superviser l'aire protégée AP3B.

136. Avantages sociaux. Les avantages sociaux attendus du projet résultent de l'accent mis sur la création d'emploi, la réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet fournira des appuis pour la création de sources de revenus supplémentaires aux ménages ruraux pauvres et pour diversifier les sources de revenus ruraux, contribuant ainsi à réduire la vulnérabilité. L'approche intégrée à introduire par le projet et le savoir-faire technique associé (par exemple sur la protection des sols, la gestion des ressources naturelles et marines; et l'élevage) aideront à réduire davantage la vulnérabilité liée aux conditions météorologiques de la population ciblée.
137. Avantages environnementaux. Le projet permettra également la séquestration du carbone et les émissions de gaz à effet de serre atténuées / évitées, la conservation de la biodiversité, la réduction de la perte et de la dégradation des forêts, l'amélioration des moyens de subsistance durables pour les communautés locales et l'amélioration du climat.
138. Avantages économiques. Sur la base des hypothèses définies dans l'analyse, le TRIE en scénario de base est de 17,0% et la VAN est de 4,43 millions USD en utilisant un taux d'actualisation de 12%. Ces résultats indiquent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie par des raisons économiques.
139. Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique du projet en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10% et 20%, le TRIE sont respectivement de 15,2% et 13,6% avec des VAN positives respectivement de 3,0 millions de \$US et de 1,6 millions de \$US. Si les bénéfices baissent de 10% et 20%, les TRIE sont respectivement de 15,0% et 12,9% avec des VAN respectivement de 2,6 millions de \$US et 0,7 millions de \$US. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 14,1% et 11,9% avec des VAN correspondant respectivement de 2,1 millions de \$US et de 0,05 millions de \$US. Si le taux d'adoption tombe à 50% et à 40%, les TRIE sont respectivement de 13,6% et de 12,1%. L'analyse des switching value montre que le projet peut supporter un accroissement de coût de 23,9% et une baisse de bénéfices de 31,4%. Le ratio Bénéfices / coûts est de 1,31.
140. Le projet va permettre une séquestration et une atténuation des émissions des gaz à effet de serre estimé par EX-ACT à 25,020,150 tonnes sur 20 ans estimées comme la période d'analyse du projet considérée, soit environ 250 tonnes par ans. Si ce gaz séquestrés ou dont l'émission a été évité est vendu au prix carbone de 42\$US ou de 84\$US en 2022, le TRIE monte respectivement à 35% et 42%.
141. Sur la base des hypothèses définies dans l'analyse, le TRIE en scénario de base est de 20,1% et la VAN est de 7,5 millions USD en utilisant un taux d'actualisation de 12%. Ces résultats indiquent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie par des raisons économiques.
142. Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique du projet en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10% et 20%, le TRIE sont respectivement de 18,2% et 16,4% avec des VAN positives respectivement de 6,1 millions de \$US et de 4,7 millions de \$US. Si les bénéfices baissent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 18%, 15,7% et 13,2% avec des VAN respectivement de 5,4 millions de \$US, 3,2 millions de \$US et 1,0 million de \$US. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 16,7% et 14,2% avec des VAN correspondant respectivement de 4,8 millions de \$US et de 2,3 millions de \$US. Si le taux d'adoption tombe à 60% et à 50%, les TRIE sont respectivement de 18,1% et de 15%. L'analyse des switching value montre que le projet peut supporter un accroissement de coût de 34,8% et une baisse de bénéfices de 53,3%. Le ratio Bénéfices / coûts est de 1,53.
143. L'analyse des indicateurs économiques calculés montre que le projet est économiquement viable. Tous les TRIE sont dans tous les cas de figures supérieurs à 12% correspondant au coût d'opportunité du capital à long terme. Le projet générera donc plus d'avantages économiques que le placement à long temps du capital de la même valeur que le coût du projet.

Tableau 4: Economic Internal Rate of Return sensitivity

Base case scenario	Project Benefits					Project Costs (\$US)		Delay in benefits (\$US)		Adoption rate	
	-30%	-20%	-10%	+10%	+20%	+10%	+20%	1 year	2 year	60%	50%
20.1%	13.2%	15.7%	18.0%	22.2%	24.2%	18.2%	16.4%	16.7%	14.1%	18.1%	15.0%
						Total costs actualisés		Total bénéfices actualisés			
						14 132 143,62		21 660 899,24			
						Coût		Bénéfice			
Switching values						34,8%		-53,3%			
Bénéfices / coût						1,53					

144. Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus et des indicateurs économiques analysés, le projet se justifie du point de vue économique. Il ne faut pas oublier que tous les avantages économiques potentiels n'ont pas été inclus dans l'analyse. De plus, les effets multiplicateurs probables décrits ci-dessus n'ont pas été quantifiés. Par conséquent, il est prudent de supposer que les avantages économiques estimés sont inférieurs aux rendements économiques potentiels auxquels on peut s'attendre.
145. On s'attend à ce qu'à moyen et long termes, ce projet ait un impact budgétaire positif substantiel, principalement en raison: a) d'une augmentation de la production, des revenus et de l'emploi, entraînant une augmentation des recettes fiscales, et b) effets multiplicateurs dus à l'augmentation des activités économiques dans la zone ciblée, entraînant une augmentation de la demande de biens et de services, qui devrait générer des effets supplémentaires sur les revenus et l'emploi. En outre, on peut s'attendre à des gains / économies de devises substantielles, résultant d'une réduction des importations des principales cultures de base dont Haïti est actuellement un importateur net.

e. Stratégie de retrait et durabilité

146. Les éléments clés de la stratégie de sortie du projet comprennent le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAP, la garantie d'une gouvernance inclusive, dynamique et forte et un plan de gestion revu compris et approprié par tous.
147. La durabilité sera assurée à différents niveaux:

- Social : en renforçant le tissu associatif et en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes, jeunes et les couches vulnérables. Le renforcement et la consolidation des organisations de pêcheurs, de producteurs de sel, d'apiculteurs, de coopératives d'élevage avec la formation des membres permettra de promouvoir le transfert des meilleures pratiques. Lors des formations, les femmes et les jeunes seront priorisés afin de permettre un réel transfert sur le moyen terme. Des jeunes et des femmes seront formés pour transmettre les

formations.

- Environnemental : en introduisant des pratiques agricoles et de pêche respectueuses de l'environnement, en restaurant les ressources naturelles dégradées, en assurant un suivi et une surveillance étroite et en tenant compte des risques climatiques. Les hommes, femmes et jeunes vivant dans l'aire protégée devront au cours du programme, comprendre l'importance de ces pratiques tant au niveau environnemental qu'économique. Cette compréhension sera garante d'une continuité de la mise en œuvre de ces pratiques en fin de projet.
- Économique et financier : en identifiant des investissements et solutions rentables et innovantes et promouvant l'engagement du secteur privé avec le développement de partenariat privé communautaire.
- L'appropriation par les communautés et les gouvernements locaux : en mettant l'accent sur la sensibilisation, en promouvant la participation et le partage équitable des avantages économiques et en améliorant la coordination.
- Le renforcement de capacités sur la nutrition des populations ciblées est crucial pour assurer une continuité des actions, une valorisation et une mise à échelle des acquis et expériences. Les progrès nutritionnels couplés aux efforts d'autonomisation des femmes et égalité de genre seront un important facteur dans les stratégies de transition et sortie du projet.

148. Dans la phase finale de conception, les lignes directrices, les étapes et les activités à mener par le programme seront déterminées conformément à un plan d'action de sortie et de durabilité.

149. Une matrice résume les stratégies de sorties par types d'activités et de bénéficiaires en annexe 11.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

150. Compte tenu de la situation actuelle du pays, des risques identifiés sont les suivants :

1. Les incertitudes du contexte socio-politique et économique du fait d'une forte insécurité, de la crise des élections, des risques d'inflation et de hausse des prix de première nécessité mais également des différents investissements qui seraient proposés dans le cadre du projet.
2. Le gouvernement doit pouvoir s'impliquer dans la gestion des aires protégées de manière durable. Le risque est que ces structures soient affaiblies dans la mise à disposition de moyens et de ressources humaines mais également dans l'application d'un cadre légal et réglementaire.
3. La réticence de la population ciblée à modifier certains comportements au niveau communautaire, principalement au niveau de la conservation des ressources naturelles en raison de sa forte vulnérabilité. Des incitations seront ainsi proposées en retour d'investissements communautaires pour une meilleure gestion des ressources.

151. **Passation de marchés.** Le risque a été analysé à travers les Piliers A (risque pays) et B (risque institutionnel) de la matrice des risques de passation de marchés (PRM) du FIDA. Le risque de la passation de marchés au niveau du pays (Pilier A) est évalué comme élevé/important. Au fait, pour Haïti il n'existe pas encore un rapport MAPS (Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés) et le plus récent PEFA a été réalisé depuis 10 ans. Au niveau pays, le cadre juridique des marchés publics, en général considéré conforme aux standards internationaux, ne s'applique pas à toutes les opérations de passation de marchés publics, et l'examen administratif indépendant de la passation des marchés n'est pas encore en place. Finalement, Transparency Intl. Corruption index place Haïti dans la position 168/180 avec un index de 18/100 ce qu'indique un risque de transparence très haut. Pour l'évaluation du risque institutionnel (Pilier B) le risque est considéré pour deux raisons : i) les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché seront gérés par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du MEF. L'UTE est considérée par toutes les organisations bilatérales travaillant en Haïti comme une unité de très bonne qualité technique et doué de personnel expérimenté en matière de marchés publics. L'UTE du MEF a pour mission la mise en œuvre de programmes et projets publics de développement au nom et pour le compte de Ministères sectoriels ou d'Organismes publics autonomes ; ii) L'UTE peut utiliser pour la passation de marchés les normes du bailleur. Dans le cas du projet I-BE, l'UTE appliquera pour la passation de marchés les normes du FIDA. Le FIDA fournira également un appui et une formation au UTE, afin qu'il se conforme aux exigences et procédures du FIDA.

152. **Gestion financière:** Les identifiés se résument aux aspects suivants : (i) le manque d'expérience de l'unité de mise en œuvre (l'UTE) du projet avec le FIDA (ii) Le GAP (financement à rechercher) important dans le financement du projet (iii) la gestion du change entre le compte spécial en USD et le compte d'opération en Gourdes (iv) les capacités de gestion financière des partenaires d'exécution (v) la gestion de la contribution en espèces des bénéficiaires (vi) les normes et les systèmes comptables en vigueur au sein de l'unité de mise en œuvre (vii) la capacité du logiciel utilisé à s'adapter aux exigences du FIDA en matière de reporting. L'annexe 9 fait le focus sur la caractérisation des risques et propose les mesures d'atténuation envisagées.

I. Catégorie environnementale et sociale

153. I-BE a été classée comme un projet de Catégorie A étant donné que sa mise en œuvre vise des zones de forte sensibilité écologique. L'AP3B est de **CATÉGORIE VI – Aire protégée de ressources naturelles gérées** ; *aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels*. L'aire protégée est divisée en cinq zones : aire de restauration, de conservation, d'exploitation durable, de gestion communautaire, et de conservation culturelle. La plupart de la partie terrestre de l'AP3B est consacrée comme zone d'utilisation durable (voir carte ci-dessous). Ainsi, toutes les activités d'AGR du projet à l'intérieur de l'AP3B se feront à l'intérieure de cette zone.

154. L'AP3B est traversée par la faille septentrionale active qui a façonné la géomorphologie de toute la côte nord d'Haïti. La présence et l'activité de cette faille imposent un risque sismique important, avec pour résultat des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.

155. Les principaux risques et impacts négatifs identifiés par le SECAP de l'I-BE sont les suivants :

- Réticence de la population ciblée à modifier certains comportements face à la gestion durable des ressources de l'AP3B.
- Blocage dans la mise en œuvre des activités par manque de synergie d'actions ou refus de collaboration entre les différents partenaires d'implémentation.
- Conflits ouverts entre les parties prenantes du projet à cause du renforcement de la surveillance sur les restrictions imposées à l'utilisation des ressources naturelles de l'AP3B.
- Pertes d'accès des communautés locales, spécialement des plus pauvres et vulnérables, à des moyens de subsistance au niveau de

l'AP3B.

- Inadéquation de certains moyens alternatifs de subsistance aux objectifs de conservation de l'AP3B.
- Choc entre la direction de la BSAP (Brigade de sécurité des aires protégées) et les gestionnaires du projet pour la conduite des activités de surveillance environnementale dans l'AP3B.
- Augmentation du volume des activités anthropiques dans l'AP3B.
- Élargissement de la zone de gestion communautaire au détriment des autres zones de régénération, de conservation et d'utilisation durable.

156. La préparation du présent SECAP pour le projet I-BE rentre dans le cadre de la politique du FIDA d'atténuer les risques et effets négatifs des investissements sur l'environnement naturel et humain. Le projet dans son ensemble vise la protection et la régénération de la biodiversité de l'aire protégée qui subit des menaces inquiétantes en absence du projet. Cette tendance s'accroît au quotidien avec la précarité des sources de revenus des communautés qui subissent les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'instabilité politique et les événements climatiques. I-BE se concentrera sur la conservation de l'AP3B en réduisant les facteurs de dégradation. Les activités comprendront la restauration des mangroves et la conservation de la biodiversité (récifs coralliens) ainsi que la réduction des facteurs de leur destruction, principalement en raison de la demande de charbon de bois. Les étangs salés existants peuvent rester en production, mais un moratoire sur le développement de tout nouveau bassin de sel et la délimitation claire des endroits où les marais salants sont permis sera appliqué. La surpêche est un problème qui sera résolu en promouvant des pratiques de pêche durables et des moyens de subsistance alternatifs. Des pratiques d'utilisation durables des terres, des mesures de gestion rationnelle de l'eau et une lutte intégrée contre les ravageurs seront introduites pour réduire l'utilisation de pesticides et d'herbicides. Toutefois, la biodiversité au niveau des écosystèmes aquatiques et terrestres peut subir une déperdition d'espèces si des mesures adéquates de mitigation ne sont pas mises en œuvre. Ces impacts peuvent provenir de la mauvaise gestion des activités de développement de moyens de subsistance alternatifs ou de conservation et restauration communautaires. Les mesures de mitigation associées à ces risques sont présentées dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale de l'annexe 5 SECAP.
157. Le projet prendra des mesures pour s'assurer que les femmes et les jeunes sont inclus dans les processus décisionnels, réduire la charge de travail des femmes, prévenir et combattre la violence sexiste. Des formations spécifiques seront réalisées pour prévenir, atténuer et combattre la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels. Dans ce contexte, des partenariats potentiels avec le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU Femmes seront explorés.
158. En vue du respect de bonnes conditions de travail, les contrats avec les prestataires de services devront inclure l'exigence d'un mécanisme de gestion des doléances sur le lieu de travail et l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Une sensibilisation sur ces questions se fera, par exemple lors du prochain démarrage du projet.
159. Les formations et l'accompagnement des habitants et groupements aborderont la thématique de résolution de conflits, de dialogue principalement autour de la gestion des ressources naturelles. Le projet aura lieu en pleine période électorale, il faudra donc veiller à ce que des groupes partisans ne viennent solliciter des appuis et s'ingèrent dans les dynamiques locales.
160. Une Étude d'impact environnemental et social (EIES) a été préparée afin de permettre aux gestionnaires du projet de mieux appréhender les enjeux et définir les mesures à mettre en œuvre pour conserver le milieu naturel, maximiser les effets socioéconomiques positifs des interventions et assurer la durabilité des investissements. Également, un cadre de gestion du patrimoine historique et culturel (CGPHC) a été préparé et rendu public le 14 mai.
161. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé afin d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des interventions du projet. Ces mesures doivent permettre une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de population ciblées, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés.
162. Afin de garantir l'appropriation du projet par la communauté et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement communautaire est un élément clé du projet. Des ateliers avec différents groupes de discussion pour saisir les besoins et les désirs de tous les groupes de population font partie intégrante de la gouvernance territoriale et de la gestion durable des ressources ainsi que des investissements économiques communautaires durables. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités dans les communautés et la construction d'une base pour une répliquabilité autogérée à l'avenir. En outre, des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs seront établis, dans la mesure du possible.

J. Classification du risque climatique

163. Le projet est classé dans la catégorie de risque climatique « **élevé** ». Cette classification se justifie au fait que Haïti est classée 10^e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface.
164. Les fonds marins au large des côtes de l'AP3B comprennent des canyons profonds associés à la faille septentrionale active, ce qui impose un risque sismique important, avec pour conséquence des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.
165. Les prévisions du changement climatique pour Haïti en général et l'AP3B en particulier, se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer.
166. L'approche d'adaptation du projet repose sur des activités de restauration des écosystèmes riches en biodiversité, telles que la réhabilitation des ravins, la restauration des mangroves et des coraux et les variétés de semences de riz, qui seront sélectionnées pour faire face à l'augmentation des températures et à l'évolution des précipitations. Une couverture végétale améliorée et des points d'accès à l'eau gérés pour les animaux visent également à réduire la sécheresse et les inondations et les impacts du stress hydrique sur la perte d'animaux. Enfin, la restauration des mangroves agira comme un puits de carbone.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

167. Le dispositif organisationnel s'articule autour de quatre niveaux de responsabilité :

1. L'UTE en charge de la coordination et du suivi.
2. Le niveau de pilotage et de concertation, composé d'un Comité de Pilotage et d'un mécanisme de concertation au niveau départemental.
3. L'ANAP, la DDE et la DPQA du MARNDR seront responsables du suivi de certaines activités
4. Et des opérateurs recrutés pour la mise en œuvre d'activités.

168. L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) assurera la coordination et le suivi du projet. Sa mission s'articule autour des principaux axes suivants : (i) Planification, programmation, suivi et évaluation des projets dont l'UTE a la charge et (ii) Suivi technique, administratif et financier des projets, inclus la passation des marchés, et de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale.

169. L'UTE sera composé d'un Coordonnateur de Projet, d'un responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, secrétaire administrative, chauffeurs, agent d'entretien, gardien de nuit.

170. L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du projet alors que l'équipe fiduciaire au bureau de Port-au-Prince.

171. Le Comité de pilotage du programme est chargé d'assurer l'orientation générale du programme et de veiller à ce que les activités soient mises en œuvre conformément aux politiques du gouvernement, d'approuver les plans de travail et le budget annuels, d'assurer une coordination adéquate avec d'autres programmes de développement et de superviser largement la mise en œuvre des projets. Il sera composé du MARNDR (2 membres), MDE (2 membres), Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (2 membres) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) (1 membre), ANAP (2 membres), au moins 2 représentants des organisations et coopératives des producteurs- productrices, deux représentants du CLA, et le Ministère de l'économie et des finances (MEF), avec le FIDA comme observateur.

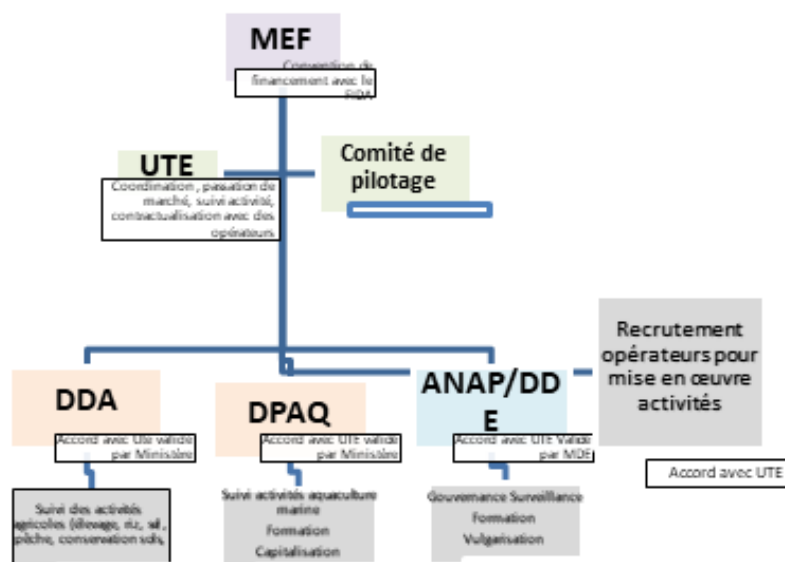
172. La mise en œuvre de la composante 1 : **Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1)**, sera animé par le bureau de l'ANAP dans le Nord-est accompagné par la FoProBiM . Le choix de travailler avec la FoProBiM [12] s'explique en raison d'une très bonne connaissance de la zone, d'une expertise avérée dans la gestion des écosystèmes marins et côtiers, dans la gestion des aires protégées, enfin cette institution est co-gestionnaire de l'aire protégée avec la signature d'une convention avec l'État Haïtien. Cette structure dispose de bonnes capacités de gestion administrative et financière.

- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.1 sera sous la responsabilité de l'ANAP. Cette dernière sera assistée par l'ONG FoProBiM. Des experts pourront être mobilisés ponctuellement, notamment pour la mobilisation de la diaspora et sur le financement de l'aire protégée. Enfin les associations de pêcheurs seront mobilisées pour la réalisation des statistiques de débarquement, de capture et de l'effort de pêche au travers de conventions de mise en œuvre.
- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.2 seront supervisées par l'ANAP, et des prestataires disposant de capacités techniques, de gestion administrative et financière, seront recrutés les évaluations participatives rapides des ressources, la mise à jour du plan de gestion, la création d'outils de vulgarisation, la vulgarisation des informations. La FAO contribuera au travail de révision sur la loi sur la pêche. Enfin la DDE ainsi que la Direction départementale du Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) seront associées pour le travail d'éducation environnementale dans les universités et les écoles. Les Termes de référence pour les différentes prestations seront élaborés par les directions techniques avec appui de l'Unité technique d'exécution (UTE).
- La sous composante 1.3 sera mise en œuvre par l'ANAP assistée par la FoProBiM. La surveillance de l'aire protégée sera réalisée par la Brigade communautaire (BC) formée pour ce travail
- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.4 sera sous la responsabilité de l'ANAP. Un prestataire sera recruté pour la construction des bureaux.

173. La mise en œuvre de la composante 2 : **Écosystèmes économiques communautaires durables (C2)** sera mise en œuvre par différents opérateurs recrutés par appel d'offre ou en grés à grés.

- Pour la sous-composante 2.1, une ONG ayant acquis en expérience en renforcement des organisations, coopératives, sera recrutée pour le renforcement des différentes associations, coopératives de producteurs et productrices. Les activités de renforcement des différentes filières identifiées (pêche, mariculture, saliculture, élevage bovin, apiculture, écotourisme, etc.) seront réalisées par des opérateurs (ONG nationales et/ou internationales, opérateurs privés ayant les capacités techniques et financières). Ils seront sélectionnés sur une liste restreinte d'opérateurs déjà pré-identifiés (voir en annexe la matrice institutionnelle), certains opérateurs ont déjà été identifiés (FoProBiM, VETERIMED, Heifer, CLES, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA), etc.). Les Termes de référence seront élaborés par les directions des ministères techniques, avec appui de l'UTE et un appel d'offre engagé pour le recrutement de l'opérateur.
- Pour la sous-composante 2.2, des contrats (Services environnementaux) seront réalisés avec les associations de pêcheurs pour la mise en place des pépinières de mangrove, le suivi de ce travail sera réalisé par l'ANAP. Concernant le travail sur les coraux, ce sera l'ONG FoProBiM qui réalisera cette activité du fait de son expérience. Les aménagements au niveau des ravines seront réalisés par les comités de gestion de bassins versants (Services environnementaux) et le suivi sera réalisé par la DDA. Un ou plusieurs prestataires seront recrutés pour la mise en place des lots boisés et jardins créoles dans les bassins versants, mais également pour les expériences de carbonisation. La DDA avec les BAC réaliseront le suivi. Enfin, un dernier opérateur sera recruté pour les activités d'équipement en réchauds améliorés. Les Termes de référence seront élaborés par les directions techniques avec appui de l'UTE.
- Pour la Sous-composante 2.3 des prestataires seront recrutés pour la mise en place des Jardins Lakou, la formation sur la nutrition, les animations dans les écoles, le programme d'alphabétisation. Les TDR seront élaborés par l'UTE et un appel d'offre engagé pour le recrutement de l'opérateur.

174. L'organigramme ci-après présente les responsabilités et liens entre tous les acteurs du projet.



b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

175. **Gestion financière.** Il a été retenu d'utiliser pour le projet I-BE, les dispositifs de gestion financière utilisés par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances, en les améliorant suivant les risques identifiés lors de l'évaluation des risques fiduciaires à la conception. Le dispositif organisationnel du service financier du projet sera composé au démarrage, du personnel de la Direction financière de l'UTE (Directrice Financière, 2 spécialistes financiers, Un chef de service de la comptabilité et comptables) et un spécialiste financier supplémentaire de niveau intermédiaire ayant une expérience de la gestion des ressources des institutions internationales qui sera recruté et affecté à plein temps au projet. Le manuel de procédures du projet I-BE précisera les cahiers de charges, les responsabilités, les tâches, les relations hiérarchiques et fonctionnelles des agents du service financier. La gestion comptable et financière sera configurée sur la base des engagements financiers afin de faciliter le suivi de la performance, la maîtrise des coûts de gestion durant la mise en œuvre. Les structures des comptes analytiques et budgétaires devront refléter celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB. Les reconstitutions de fonds seront planifiées sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel, réajusté chaque mois pour tenir compte des orientations des réunions de coordination. Pour maîtriser les flux de fonds vers les partenaires de mise en œuvre, les décaissements (dans le cadre de protocoles d'accords) seront liés à un plan de dépenses. Pour les avances de fonds aux partenaires d'exécution, le mécanisme de fonds de roulement, renouvelé suivant les justifications effectuées, permettra de limiter le risque lié de liquidité et les délais de justification des partenaires de mise en œuvre. Le contrôle financier de la Directrice Financière de l'UTE va se focaliser sur la vérification de la conformité des engagements financiers, le respect des conditions de liquidation des dépenses, la conciliation des décaissements des bailleurs avec les Emplois du Projet et la gestion des actifs. Il est attendu aussi de la Directrice Financière de l'UTE, qu'elle mette en place très tôt, un cadre d'échange d'information (entre le personnel financier de l'UTE et les partenaires) et de mise en commun des ressources (les procédures adoptées, l'expérience et les solutions à des problèmes spécifiques) capable d'apporter une plus-value au sein du service financier dans l'accompagnement fiduciaire des partenaires d'exécution.

176. L'UTE étant à sa première expérience de mise en œuvre de projet financé par le FIDA et la perspective que la plupart des marchés du Projet seront passés par la Cellule interne de Passation de marchés de l'UTE, nécessiteront le recours à la cellule d'Audit Interne mise en place au sein de cette unité pour relever les éventuels dysfonctionnements et distorsions dans la gestion des activités et des acteurs pouvant affecter la productivité et l'efficacité opérationnelle, et l'état d'avancement de la mise en œuvre. Cette cellule effectuera aussi en amont de la contractualisation, une évaluation des capacités et des dispositifs comptables et financiers des partenaires d'exécution, de l'application de leurs procédures et processus existants et la vérification de leurs capacités de reporting financier.

177. Enfin, l'évaluation des risques fiduciaires à la conception a montré que : (i) dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC utilisé par l'UTE ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire, ce qui peut entraîner des erreurs manuelles et affecter négativement l'exactitude des rapports (ii) l'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet. L'UTE devra discuter avec le FIDA pour convenir (i) d'une méthode acceptable de production des rapports (ii) et d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE à la gestion du projet une lisibilité sur le profil des dépenses par niveau clé d'intervention.

178. Passation de marché

179. Le cadre juridique en matière des marchés publics est en général conforme aux standards internationaux. Il est quand même considéré faible dans sa mise en œuvre. Malgré l'existence de dispositions légales, les décisions relatives à la répression de la fraude et de la corruption sont pratiquement inexistantes.

180. Le projet, pour la passation de marchés et les attributions réalisées avec le fonds du FIDA et qui seront réalisées exclusivement par l'UTE, utilisera les normes du FIDA. La version en française des DAO standard du FIDA sera utilisée. Les attributions seront données dans le cadre des normes du FIDA et attribuées directement pour l'UTE du MEF.

181. L'expérience du FIDA dans les projets en Haïti a mis en évidence une faiblesse institutionnelle dans l'exécution de la passation de marchés et des temps très longs pour sa réalisation. La mitigation mise en œuvre sera l'utilisation de l'UTE avec les normes du FIDA.

182. La gestion des plaintes sera effectuée dans le cadre des normes nationales, normes conformes dans les textes aux standards internationaux, mais sans réelle effectivité. L'entité rattachée à la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), « le Comité de Règlement des Différends (CRD) » intervient, en principe, au niveau du règlement gracieux, après échec du règlement amiable. La décision du CRD pouvant être portée par appel en recours contentieux de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). Néanmoins le premier mode, le règlement amiable, est loin d'être effectif, le second et le troisième mode, respectivement gracieux et contentieux sont quasi inexistant dans la pratique, du fait de l'absence de nomination des membres du CRD, et certainement aussi de la crainte des opérateurs privés de s'exposer à des risques liés à la soumission de leur plainte. L'enquête auprès du secteur privé a confirmé cette perception de la part des opérateurs nationaux.
183. Il est recommandé d'être prudent car l'indice de corruption pour Haïti 18/100 avec le risque net en 1 comme pour l'inhérent. Pendant l'exécution du Projet les mesures d'atténuation peuvent être réévaluées et le risque net pourrait être amélioré à 2 (l'UTE dans ce cas est une garantie de mitigation de ce potentiel problème).
184. Les plans de passation de marchés seront planifiés pour le MARNDR et le MDE avec la participation de l'UTE et seront mis en œuvre par cette institution. Le manuel d'opération du projet (MOP) comprend les tâches et la portée de l'examen documentaire et de l'assistance technique en temps opportun applicable à la gestion des achats dans leurs différents niveaux de gestion.
185. Le MOP est construit sur la base de celui en cours d'utilisation de la part de l'UTE, avec les modifications nécessaires afin d'appliquer les normes du FIDA. Le MOP identifiera également les principales activités de passation de marchés et de contrats afin d'assurer la transparence et les meilleures pratiques dans les activités.
186. On peut considérer que la gestion de la passation de marchés et des contrats par l'UTE est un point fort du projet. Une préoccupation est par contre l'élaboration des termes de référence / spécification techniques de la part des entités techniques externes à l'UTE, sans lesquelles l'UTE ne peut pas réaliser les marchés. Un suivi du temps nécessaire pour chaque étape préliminaire à la passation de marchés doit être mis en œuvre pour pouvoir envisager retards et prévoir mitigations
187. Pour le premier marché de chaque méthode d'achat la révision préalable sera utilisée même lorsque l'examen de révision ex post est prévu. Une fois vérifiée que l'exécution est conforme aux normes du FIDA, les processus prévus avec examen ex post seront exécutés de cette manière.
188. Finalement, en Annexe 7 est présenté le plan de passation de marchés des premiers 18 mois. Ce plan sera révisé avant le démarrage du projet pour éventuellement être actualisé. La modalité des marchés seront mises en œuvre selon les normes du FIDA en matière.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

189. **Planification.** La durée du projet est prévue pour une période de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles (en termes de résultats, de produits et d'effets) définis dans le présent document. Le Projet utilisera le cadre logique (CL) en complément comme outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 12 mois, répondant aux normes du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) une description détaillée des activités prévues dans l'année, les groupes à cibler, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi des réalisations, les responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA sera préparé par l'UGP en consultation avec les parties prenantes avant d'être validé par le comité de pilotage (CNP). L'élaboration des PTBA sera participative et tiendra compte des différentes parties prenantes du Project (MEF/UTE, MARNDR et MDE/ANAP). Le PTBA du programme sera soumis au FIDA pour l'obtention de la non-objection.
190. Un Système de Suivi et d'Évaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UGP conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement, notamment aux systèmes mis en place par les unités de suivi évaluation du MARNDR et du MDE. Ce système devra également être relié aux indicateurs des objectifs du dernier COSOP, à savoir l'Objectif stratégique 1 : Promouvoir une agriculture intelligente face au climat, Objectif stratégique 2 : Promouvoir les initiatives productives, Objectif stratégique 3 : Investir dans le développement du capital humain. Ces indicateurs seront adaptés au nouveau COSOP revu en 2021.
191. Le SSE sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE) qui sera responsable de la collecte et l'analyse des données. Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Projet. Il devra assurer : (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données ; (ii) l'analyse des données, (ii) la production des rapports ; (iii) le suivi des activités sur site ; (iv) l'information des parties prenantes de l'avancement du Projet.
192. Une ligne de base (situation de référence) sera réalisée lors du démarrage du projet. Des évaluations participatives rapides des ressources et sociales seront effectuées au début du projet pour fournir des informations sur les conditions des ressources côtières et halieutiques dans le cadre de la situation de référence. Les informations seront utilisées pour raffermir les stratégies et les objectifs du projet. Des évaluations participatives seront également réalisées à la fin du projet.
193. **Groupes cibles et SSE.** Le SSE du Projet sera développé avec une perspective de genre et permettra d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes ciblés désagrégés par femmes, jeunes et hommes. Ces cibles sont définies dans le cadre logique. Les indicateurs de base du FIDA sur la parité hommes-femmes et la nutrition feront l'objet d'un suivi. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d'effets pour suivre l'intégration de la stratégie de genre et jeunes dans la mise en œuvre du Projet. Pour mesurer la résilience des groupes cibles, le tableau de bord de la résilience, actuellement en cours d'élaboration par les divisions techniques du FIDA, serait utilisé. Le SSE appuiera l'évaluation participative avec différentes parties prenantes du Projet.
194. **Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication.** Dans le cadre des composantes 1 et 2, le projet comprend des activités liées à la gestion des connaissances et à la diffusion des expériences clés de la mise en œuvre. Ces aspects seront intégrés et structurés dans un plan de gestion des connaissances et de communication, sous la facilitation de l'UTE et avec la collaboration d'acteurs clés tels que l'ANAP, FoProBiM et le MARNDR.
195. L'UTE assurera (i) la planification et le développement complets des activités de gestion des connaissances ; (ii) la coordination des activités

de communication avec les ministères concernés ; (iii) le développement d'une formation sur les méthodologies et les systématisations de gestion des connaissances, entre autres. En outre, le projet soutiendra les efforts de dialogue politique. Cela comprend la promotion d'initiatives d'économie bleue inclusive et une révision de la loi de 1978 sur la pêche. L'accent sera mis sur l'intégration des dimensions genre et jeunesse. Pour cet aspect des synergies avec la FAO seront poursuivies. Les échanges d'expériences entre les aires protégées d'Haïti (Sud) et de la région (République Dominicaine, Belize) alimenteront les discussions et les connaissances. Des échanges et des apprentissages auront également lieu avec les aires protégées voisines de la République Dominicaine, notamment le complexe des aires marines protégées de Monte Cristi,

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

Haïti compte 24 aires protégées. Il y a un énorme potentiel pour contribuer à la diversification des moyens d'existence et de promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles dans ces aires protégées. Elles sont caractérisées par des écosystèmes importants, elles sont reconnues au niveau national et international, et elles ont déjà un certain niveau de cadre de gestion en place.

Le projet introduira une approche innovante d'économie bleue inclusive et durable dans l'AP3B. Il le fera en promouvant la croissance économique, l'inclusion sociale et l'amélioration des moyens de subsistance tout en garantissant la durabilité environnementale des zones côtières. Il se concentre sur la promotion de moyens de subsistance alternatifs et la réduction de la dépendance à l'égard de la pêche. Il examine les différentes ressources, dans l'eau et sur terre, dans les communautés côtières. En cas de succès, ce pilote pourra ensuite être répliqué dans les autres aires protégées d'Haïti. Le projet met fortement l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAP, mais aussi sur la génération et le partage de connaissances (par exemple à travers des études et un dialogue politique), ce qui permettra cette mise à l'échelle.

En outre, l'approche de l'économie bleue inclusive a également beaucoup de potentiel pour être étendue en Amérique latine et dans les Caraïbes. Presque tous les pays de la région ont des côtes océaniques importantes, et 25% de la population de la région vit sur la côte, avec un nombre atteignant près de 100% dans les pays insulaires des Caraïbes. En 2012, environ 275 millions de personnes dans la région travaillaient dans le domaine de la pêche ou de l'aquaculture, contribuant à environ 15 milliards de dollars au PIB de la région. Le tourisme côtier a fourni 6 milliards de dollars supplémentaires dans les seules Caraïbes, ce qui donne une estimation approximative de la contribution totale de l'océan au PIB régional de plus de 21 milliards de dollars. Les océans fournissent également d'autres valeurs importantes, notamment la protection des côtes, la biodiversité et la séquestration du carbone.

Mais, de plus en plus, les océans sont soumis à une forte pression. La pêche non durable, l'augmentation de la construction, le mauvais traitement des eaux usées, le ruissellement des terres agricoles et la croissance démographique menacent les mangroves, dont le taux de déforestation est 3 à 5 fois plus élevé que celui des forêts terrestres. Dans le même temps, 90 % des stocks de poissons sont soit entièrement pêchés, soit surexploités, alors même que la demande mondiale de produits de la mer devrait augmenter de 50 % d'ici 2039. Ayant absorbé la moitié des émissions de CO₂ depuis la révolution industrielle, la combinaison de ces contraintes et le changement climatique peuvent maintenant compromettre leur capacité de capture du carbone.

196. Enfin, le projet intègre diverses recommandations formulées par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA dans son rapport sur l'appui du Fonds aux moyens d'existence impliquant les ressources aquatiques de la pêche artisanale, de l'aquaculture artisanale et des zones côtières. Plus précisément : (i) il met fortement l'accent sur la gestion durable des ressources aquatiques et sur les défis auxquels les personnes dont les moyens de subsistance dépendent des ressources aquatiques seront de plus en plus confrontées en raison du changement climatique ; (ii) il introduit des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés de pêcheurs ; et (iii) cible spécifiquement les plus pauvres, les femmes et les jeunes. Étant l'un des seuls projets soutenus par le FIDA qui seront mis en œuvre de manière aussi holistique, il sera une source d'enseignements pour l'ensemble du Fonds. L'engagement du projet dans la gestion des connaissances sera donc très important.

197. Impliquer les communautés locales dans la gestion de l'aire protégée est une autre innovation. En tant que tel, par exemple, une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance sera mise en place. Elles seront également impliquées dans des activités de conservation, comme la création de jardins de coraux artificiels et la mise en place de pépinières de mangroves. Cela s'est avéré fructueux dans d'autres projets appuyés par le FIDA, comme en Indonésie.

198. Les habitants sont principalement engagés dans la pêche (conduisant à la surpêche) ou dans l'agriculture de subsistance. Afin de réduire la pression sur les ressources naturelles, le projet soutiendra les bénéficiaires dans le développement d'activités de subsistance alternatives qui sont rémunératrices et conformes au plan de gestion de l'AP3B. Quelques activités innovantes comprennent la mariculture, l'apiculture et l'écotourisme. Dans ce cadre l'adoption de politiques innovantes, comme l'adoption de dénominations d'origines pour les produits alimentaires, tout aussi comme le marques pays pour les activités d'écotourisme seront incitées. Cela s'est avéré fructueux dans d'autres projets appuyés par le FIDA, par exemple aux Philippines.

199. Le projet sera le premier projet soutenu par le FIDA dans le pays qui vise explicitement à tenir compte de la nutrition. À cet égard, des nouveaux partenariats seront établis comme par exemple potentiellement avec CARE.

200. Le projet fonctionnera par l'intermédiaire d'une nouvelle agence d'exécution, à savoir le ministère de l'Économie et des Finances et son unité d'exécution technique. On s'attend à ce que cela aide à surmonter les problèmes de gestion financière et de passation des marchés qui ont eu une incidence sur les projets précédents appuyés par le FIDA.

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

201. Afin de garantir l'appropriation du projet par la communauté et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement communautaire est un élément clé du projet. Des ateliers avec différents groupes de discussion pour saisir les besoins et les désirs de tous les groupes de population font partie intégrante de la gouvernance territoriale et de la gestion durable des ressources ainsi que des investissements économiques communautaires durables. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités dans les communautés et la construction d'une base pour une répliquabilité autogérée à l'avenir. En outre, des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs seront établis, dans la mesure du possible.

202. Le projet comprend un large éventail de mesures pour encourager l'engagement des parties prenantes. Au cours de la préparation du projet, des réunions de consultation sur le projet ont été organisées avec les parties prenantes du secteur privé, les dirigeants communautaires et les autorités locales pour recevoir des commentaires sur la conception du projet proposé et la priorisation des investissements. Dans le cadre du projet et suivant les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP), un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) a été élaboré. Il identifie les parties prenantes du projet, les moyens d'assurer une communication et une consultation efficaces du projet avec chaque groupe de parties prenantes et des indicateurs pour suivre sa mise en œuvre. Toutes les interventions soutenues par le projet, y compris les mesures de sauvegardes sociale et environnementale, seront divulguées et discutées en public pour s'assurer que la contribution des parties prenantes est prise en compte dans la sélection, la conception et les modalités de mise en œuvre des sous-projets.

b. Processus de traitement des plaintes.

203. Le mécanisme de gestion des plaintes du projet se calque sur celui développé et mis en œuvre par l'UTE dans plusieurs de ces projets à travers le pays. Elle constitue, un instrument vivant et dynamique qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.
204. Les plaintes doivent être orientées vers la direction de l'AP3B, qui est le gestionnaire de l'AP et l'UTE qui est, l'entité du MEF, gestionnaire du projet et responsable de s'assurer que les plaintes et les rétroactions, verbales ou écrites, sont bien reçues, documentées et traitées. Toutefois, tous les partenaires stratégiques du projet, incluant, entre autres, le MDE (DDE-NE), l'ANAP, la direction de l'AP3B, le MARNDR (DPAQ, DDA-NE, BCA) et la FoProBiM, vont constituer des couloirs d'enregistrement et, à un certain niveau, de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes. À cet effet, les parties prenantes peuvent déposer leurs plaintes directement, entre autres, aux bureaux du projet I-BE, de l'AP, DDA-NE, DDE-NE, BAC, FoProBiM. Si la question est urgente ou représente un niveau élevé de risque, le spécialiste en Sauvegarde sociale de l'UTE ainsi que la Coordination du projet doivent être avisés sans délai afin de fournir leur appui à la recherche de solutions au problème posé.
205. Durant les visites de surveillance environnementale et sociale qui seront réalisées au moins tous les deux mois, l'UTE et la direction de l'AP3B accorderont une attention soutenue à la réception et la gestion des plaintes.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

206. **Le démarrage** du projet sera effectif une fois toutes les conditions préalables pour l'entrée en vigueur du Financement FIDA seront réunies. Concrètement, le démarrage sera formalisé une fois la UGP du projet sera en place et conformée au niveau de l'UTE du MEF.
207. **La supervision** du Projet sera réalisée directement par le FIDA, une fois par an, conjointement avec toutes les parties prenantes du Gouvernement, notamment le MEF avec l'UTE, le MARNDR et le MDE avec l'ANAP. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du Projet. Des missions d'appui pourront être effectuées par le FIDA en fonction de la nécessité du projet, qui sera évaluée par l'équipe du FIDA dans le pays.
208. Le Projet sera évalué en deux moments clés. À mi-parcours, en début d'année 3, une évaluation interne globale de performance du Projet sera conduite, basée sur l'analyse : (i) des résultats comme indiqués dans le cadre logique, et (ii) des données du système de S/E. Cette évaluation alimentera la revue à mi-parcours externe conduite par le Gouvernement et le FIDA, qui pourra aboutir, en fonction des résultats, à des réaménagements du Projet. Le Projet sera également évalué à son achèvement. Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne des effets du projet, constituée d'enquêtes (ex. enquête ménage finale), d'études spécifiques et de l'analyse des données du système de S/E, alimentera la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement. En fin d'année 6, un atelier d'achèvement permettra de partager l'évaluation du Projet avec toutes les parties prenantes.

Notes de bas de page

[1]<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/911381516303509498-0020022018/original/2017ShadowPriceofCarbonGuidanceNoteFINALCLEARED.pdf>

[2]https://static1.squarespace.com/static/54ff9c5ce4b0a53decccfb4c/t/59244eed17bffc0ac256cf16/1495551740633/CarbonPricing_Final_May29.pdf

[3]<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/911381516303509498-0020022018/original/2017ShadowPriceofCarbonGuidanceNoteFINALCLEARED.pdf>

[1] Une méthodologie fait référence à la couverture de forêt primaire et celle de l'agroforesterie (32.4%), alors que 2% ne concerne que le % de forêt primaire.

[2] [ONU Femmes et CARE: Analyse Rapide Genre – COVID-19 Haïti](#)

[3] FEM (2013). Augmenter la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques par une approche « de la montagne au récif » de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants. Formulaire d'identification du projet de l'environnement mondial.

[4] Ces listes ont été simplifiées pour faciliter l'entrée des données. Veuillez-vous référer à l'annexe sur la transversalisation des Directives relatives à la conception des projets pour des conseils détaillés et la liste complète des critères.

[5] ERM (2015). Le Corridor du Nord – Haïti : Étude sur le développement urbain et les changements climatiques. Environmental Resources Management, Washington, DC. 414 p.

[6] BID (2012). Évaluation de l'impact cumulatif pour le développement régional dans le corridor de Cap-Haïtien / Ouanaminthe. Project final. 154 p.

[7] William D. H., Serge A. et Mel T. (2017) Plan de gestion de l'Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B)

[8] [Haiti 2019 Fragile States Policy Brief](#)

[9] Voir section sur le ciblage

[10] Le projet vise à contribuer aux cibles ODD suivantes : 1.2, 1.4, 1.5, 2.1, 2.3, 2.4, 5.1, 5.2, 5.4, 5.5, 13.1, 13.3.

[11] Voir le Cadre des retours d'information opérationnels des parties prenantes (<https://webapps.ifad.org/members/eb/128/docs/EB-2019-128-R-13.pdf?attach=1>) et l'annexe ABC pour plus de précisions.

[12] FoProBiM est une organisation apolitique, non gouvernementale et à but non lucratif fondée en 1992. Veuillez vous référer au lien <https://www.foprobim.org/> pour plus d'informations juridiques. De plus, FoProBiM est déjà présent et actif dans le soutien aux activités de conservation au sein de l'aire protégée ; en outre, il cogère déjà l'aire protégée avec l'ANAP, la transformant en un partenaire potentiel unique et fort pour les activités du projet avec une compétence de haut niveau pertinente dans les thèmes de la conservation et de l'environnement dans l'AP3B. Enfin, son implication officielle et son mandat dans le domaine à travers un arrêté du MDE [cliquez ici](#), est une preuve supplémentaire de l'expérience et du savoir-faire technique unique.



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Membres des ménages	0	40000	120000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Ménages dirigés par une femme	0	4000	12000				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	4000	12000				
	Ménages	0	8000	24000				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes	0	7000	20000				
	Femmes	0	7000	20000				
	Jeunes	0	5000	16000				
	Personnes autres que les jeunes	0	8000	24000				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	14000	40000				
Objectif du projet Réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti	Pourcentage de ménages déclarant un changement de l'incidence de pauvreté dans la zone d'intervention				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	Calamité / catastrophe contrôlée / gérée dans les communautés côtières cibles. Le Nord et Nord-est va moins subir les chocs institutionnels
	Households	0	20	50				
	Pourcentage de ménages qui ont amélioré leur résilience climatique				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Households	0	20	80				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif de développement Diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.	Couverture des écosystèmes protégés et renforcés (ha)				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hectares of land	0	225	583				
	Pourcentage de ménages qui déclarent une augmentation de leurs revenus d'au moins 20%				Enquêtes sur les effets	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Households	0	20	80				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Personnes autres que les jeunes	0	30	60				
	Jeunes	0	15	40				
	Jeunes	0	6000	16000				
	Nombre total de personnes	0	15	25				
	Nombre total de personnes	0	2100	10000				
	Femmes	0	7.5	12.5				
	Femmes	0	1050	5000				
	Hommes	0	7.5	12.5				
	Hommes	0	1050	5000				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes sur les effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
Ménages (%)	0	50	80					
Ménages (nombre)								
Effet direct Composante 1 - (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Ménages (%)	0	30	60				
	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Nombre	0	1	2				
Produit Composante 1	Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Nombre	0	1	1				
	Personnes sensibilisés sur la gestion de l'aire protégée				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes	0	4500	13500				
	Femmes	0	4500	13500				
	Jeunes	0	3600	10800				
	Non jeunes	0	5400	16200				
	nombre total	0	9000	27000				
	Brigadiers communautaires formés							
	Hommes	0	6	18				
	Femmes	0	6	18				
	Jeunes	0	3	8				
	Non jeunes	0	9	28				
	Nombre total	0	12	36				
	Espaces de travail supplémentaire construits pour l'ANAP NE (un bureau à Fort Liberté et deux antennes à Caracol et Limonade)				Système de S&E	Annuel	UGP	
Nombres	0	1	3					
Effet direct Composante 2 - (i) l'autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables est améliorée; (ii) les AGRs profitables et durables sont fomentés ; (iii) la résilience au changement climatique est promue; et (iv) nutrition améliorée pour les population de l'aire protégée	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Membres des ménages	0	24000	48000				
	Ménages	0	20	40				
	Hommes	0	20	50				
	Femmes	0	20	50				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Jeunes	0	15	40				
	Personnes autres que les jeunes	0	30	60				
	Ménages	0	4800	9600				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Enquêtes de Effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Femmes (%)	0	10	20				
	Femmes (nombre)	0	2000	4000				
	Ménages (%)	0	8	16				
	Ménages (nombre)	0	2000	4000				
	Membres des ménages	0	10000	20000				
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés							
	Membres des ménages	0	3000	7000				
	Hommes	0	1500	3500				
	Femmes	0	1500	3500				
	Jeunes	0	1500	3500				
Personnes autres que les jeunes	0	1500	3500					
Ménages	0	1500	4200					
Produit Composante 2	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Hommes	0	1500	4500				
	Femmes	0	1500	4500				
	Jeunes	0	1200	3600				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Personnes autres que les jeunes	0	1800	5400				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	3000	9000				
	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				Système de S&E	Annuel	UGP	
	Taille des groupes	0	600	1500				
	Groupes soutenus	0	20	50				
	Hommes	0	300	750				
	Femmes	0	300	750				
	Jeunes	0	240	600				
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition							
	Nombre de personnes qui participent	0	2000	7000				
	Hommes	0	1000	3500				
	Femmes	0	1000	3500				
	Ménages	0	2000	7000				
	Membres des ménages bénéficiaires	0	10000	35000				
	Jeunes	0	1000	3000				
	Personnes autres que les jeunes	0	1000	4000				
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système de S&E	Annuel	UGP et opérateurs	
	Hommes	0	1000	3450				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Femmes	0	1000	3450				
	Jeunes	0	800	2760				
	Personnes autres que les jeunes	0	1200	4140				
	Producteurs ruraux	0	2000	6900				



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

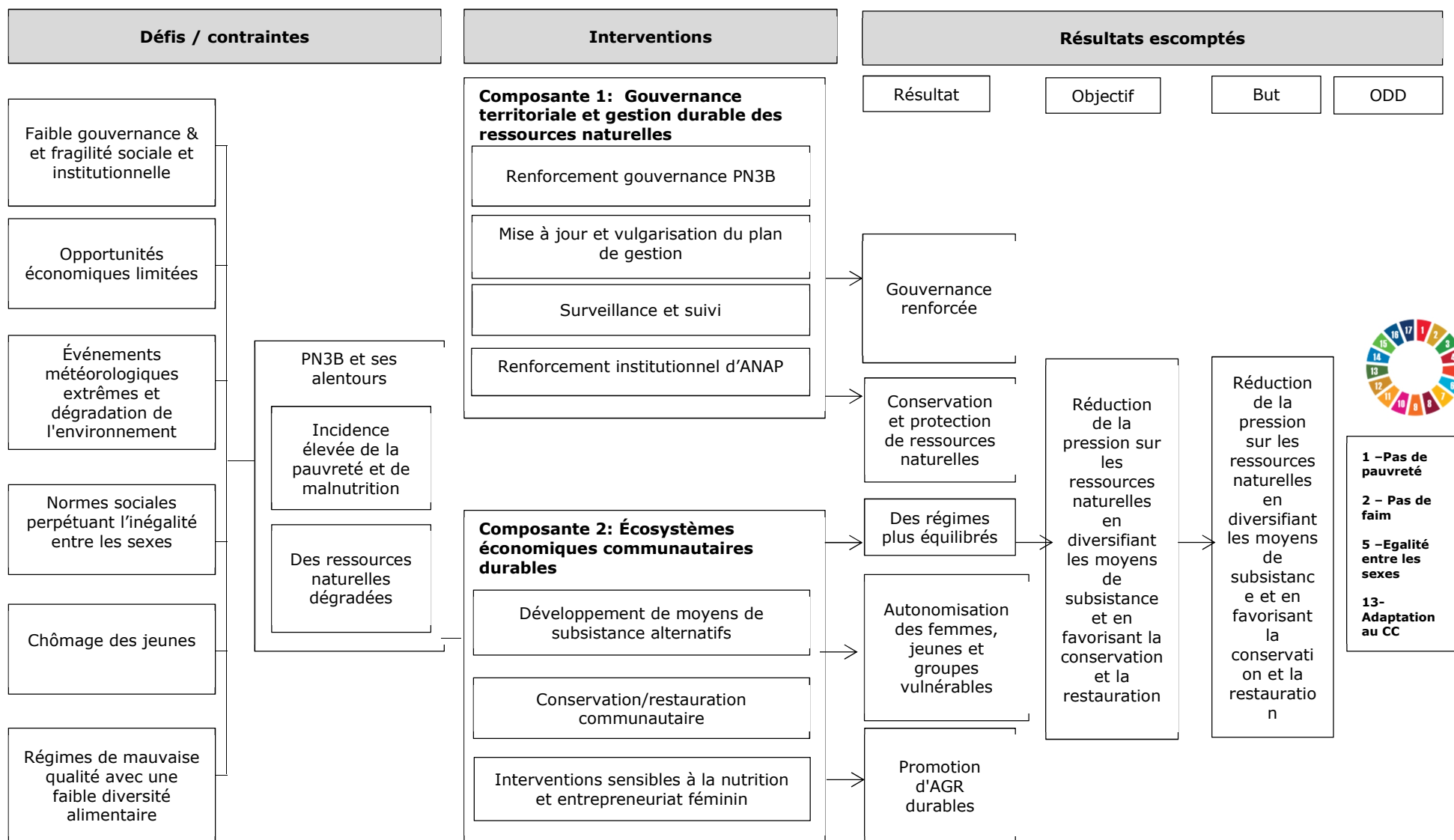
Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Annexe 2: Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Projet Economie Blue Inclusive

Annexe Coût et plan de financement

1. Hypothèses. Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des coûts du projet sont les suivantes :

- **Durée:** Le projet sera exécuté sur une période de six ans, 2022 à 2027.
- **Taux de change:** La gourde haïtienne a connu de fortes fluctuations ces dernières années, et se stabilise récemment. Pour cette analyse, le taux de change avec le dollar américain s'est établi à un USD contre 90 HTG

Tableau n° 1 : Inflation et taux de change

		RÉPUBLIQUE D'HAÏTI Inclusive Blue Economy Project (I-BE) Inflation and Exchange Rates							
		Up to Negotiation	Up to Project Start	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation (in %'s) /a									
ALL									
Annual rates									
Local		0,0	0,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Foreign		0,0	0,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Compounded rates									
Local		0,0	0,0	5,0	15,5	27,1	39,8	53,7	69,1
Foreign		0,0	0,0	1,0	3,0	5,1	7,2	9,3	11,5
Zero									
Annual rates									
Local		0,0	0,0	7,0	12,0	3,5	3,5	3,5	3,5
Foreign		0,0	0,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Compounded rates									
Local		0,0	0,0	3,5	13,4	21,9	26,2	30,6	35,2
Foreign		0,0	0,0	1,0	3,0	5,1	7,2	9,3	11,5
Exchange rates (Local/Foreign) /b									
ALL									
Rates actually used		90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
Constant purchasing parity rates		90,0	90,0	93,6	100,9	108,8	117,4	126,6	136,5
% deviation		0,0	0,0	-3,8	-10,8	-17,3	-23,3	-28,9	-34,1
Zero									
Rates actually used		90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
Constant purchasing parity rates		90,0	90,0	92,2	99,1	104,4	106,0	107,5	109,1
% deviation		0,0	0,0	-2,4	-9,2	-13,8	-15,1	-16,3	-17,5

\a Yearly values are within Each Project Year

\b Yearly values are at Project Year Midpoints

- **Prix:** les estimations des coûts du projet ont été faites sur la base des données de prix recueillies au cours de la phase de la note conceptuelle de février à mars 2021, actualisées si nécessaire, par la mission de conception organisée en mai 2021.

• Inflation: une provision pour hausse des prix (imprévus financiers) a été constituée pour toutes les activités et tous les biens et services financés par le projet. Selon les rapports de la Banque mondiale, les prix à la consommation ont fluctué ces dernières années. L'impact du COVID-19 sur les prix à la consommation n'est pas encore connu avec précision, conduisant à l'adoption d'un niveau prudent d'inflation. Aux fins de cette analyse, les taux d'inflation locale annuelle 10% a été retenu, correspondant aux prévisions de l'inflation en Haïti réalisées par « Statista Research Department »¹ et, conformément aux estimations faites par la Banque mondiale et l'Economist Intelligence Unit, un taux d'inflation étrangère de 2% a été utilisé.

• Taxes et droits. L'assistance technique internationale et nationale est prévue être contractée en franchise d'impôts. Une TVA de 10% est appliquée à tous les biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du projet, ce taux correspondant à celui de la taxe sur le chiffre d'affaires (CTA) sur les ventes et les prestations de service ou au barème d'impôt sur le revenu pour la tranche d'imposition de 200 000 Gourdes adoptés en Haïti².

2. Coût total du programme. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers et les droits et taxes, est estimé à 26,60 millions de dollars EU. Ce montant comprend 2,5 millions de dollars EU des droits, impôts et taxes, 11,09 millions de dollars EU de besoin en devises et 13 millions de dollars EU de besoin en monnaie locale représentant respectivement 9,4%, 41,67% et 48,90% du coût total du projet. Les coûts de base totaux s'élèvent à 22,53 millions de dollars EU et les imprévus physiques et financiers représentent environ 18% des coûts totaux du projet (4,1 millions de dollars EU). Les détaillent figurent dans le tableau ci-dessous

Tableau : n° 2 : Résumé des coûts du projet par composante

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI Inclusive Blue Economy Project (I-BE) Components Project Cost Summary								
	(Gourdes Million)			(\$EU '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
A. Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles								
1. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	32	105	137	357	1 162	1 519	76	7
2. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	70	19	89	783	207	990	21	4
3. Surveillance de l'aire protégée	24	24	47	263	263	526	50	2
4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	36	26	63	405	290	695	42	3
Subtotal	163	173	336	1 808	1 922	3 730	52	17
B. Écosystèmes économiques communautaires durables								
1. Développement de moyens de subsistance alternatifs	324	368	692	3 598	4 091	7 689	53	34
2. Activités de conservation/restauration communautaires	266	215	481	2 956	2 388	5 344	45	24
3. Développement du maraichage organique et des activités de nutrition	98	132	230	1 086	1 464	2 550	57	11
Subtotal	688	715	1 402	7 641	7 942	15 583	51	69
C. Coordination et gestion du projet								
1. Unité de Gestion du Projet	233	56	289	2 594	622	3 217	19	14
Subtotal	233	56	289	2 594	622	3 217	19	14
Total BASELINE COSTS	1 084	944	2 028	12 043	10 487	22 530	47	100
Physical Contingencies	2	1	3	21	8	29	27	-
Price Contingencies	311	53	364	3 451	590	4 041	15	18
Total PROJECT COSTS	1 396	998	2 394	15 515	11 085	26 600	42	118

3. Les coûts d'investissement (19,9 millions de dollars EU) et les coûts récurrents (2,63 millions de dollars EU) représentent respectivement 88% et 12% des coûts de base du projet. Ces coûts sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3 : Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses

¹ Statista Research Department, 4 septembre 2019 : Evolution de l'inflation par rapport à l'année précédente en Haïti de 2014 à 2024.

² Impôt sur le revenu en Haïti, dans le décret du 29 Septembre 2005 modifié en 2017.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(Gourdes Million)			(\$EU '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs								
A. Génie civil et rural	96	35	131	1 065	394	1 459	27	6
B. Moyens de transport et équipements								
1. Véhicules et Equipements de Bureau	17	19	37	191	215	406	53	2
C. Matching grants	215	382	597	2 389	4 246	6 635	64	29
D. Etudes et formation								
1. Etudes	68	8	76	756	84	840	10	4
2. Formation	117	13	130	1 296	144	1 440	10	6
Subtotal	185	21	205	2 052	228	2 280	10	10
E. Assistance technique								
1. Assistance technique internationale	-	129	129	-	1 430	1 430	100	6
2. Assistance technique nationale	5	-	5	54	-	54	-	-
Subtotal	5	129	134	54	1 430	1 484	96	7
F. Contrats et conventions d'exécution	344	344	687	3 818	3 818	7 635	50	34
Total Investment Costs	861	930	1 791	9 567	10 331	19 898	52	88
II. Recurrent Costs								
A. Salaires et Indemnités	200	-	200	2 218	-	2 218	-	10
B. Coût de fonctionnement								
1. Maintenance des Véhicules & Motos	5	6	11	57	69	126	55	1
2. Maintenance des Equipements et Fourniture de Bureau	18	8	26	202	86	288	30	1
Subtotal	23	14	37	258	156	414	38	2
Total Recurrent Costs	223	14	237	2 476	156	2 632	6	12
Total BASELINE COSTS	1 084	944	2 028	12 043	10 487	22 530	47	100
Physical Contingencies	2	1	3	21	8	29	27	-
Price Contingencies	311	53	364	3 451	590	4 041	15	18
Total PROJECT COSTS	1 396	998	2 394	15 515	11 085	26 600	42	118

4. **Coût du projet par composante.** Le projet est organisé en deux composantes techniques : la composante 1 « Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles » et la composante 2 « Écosystèmes économiques communautaires durables » dont les coûts sont estimés respectivement à 3,7 millions de dollars EU et 15,6 millions de dollars EU, représentant respectivement 17% et 69% des coûts de base. L'allocation initiale de la composante 3, « Coordination et gestion du projet » est estimée à 3,2 millions de dollars EU soit 14% des coûts de base. Ces informations figurent dans le tableau n° 2 ci-dessus.

5. **Coût du projet par catégorie de dépenses.** Six (06) catégories de dépense ont été définies, à savoir : i) Génie civil et rural, ii) Moyens de transport et équipements, iii) Etudes, formation, assistance technique et contrats comprenant les sous catégories études, formation, assistance technique et contrats et conventions, iv) Matching grants (fonds à coût partagé), v) Salaire et indemnité déplacement, vi) Fonctionnement UCP. La catégorie de dépenses la plus importante en termes du montant de l'allocation initiale est la catégorie « Etudes, formation, assistance technique et contrats » dont le coût est estimé à 11,4 millions de dollars EU dont 7,6 millions de dollars EU pour « contrats et conventions », 2,3 millions de dollars EU pour « étude et formation » et 1,5 millions de dollars EU pour « assistance technique » représentant environ 50,6% du coût de base du projet. Puis viennent les catégories de dépenses « Matching grants (fonds à coût partagé) », « salaire et indemnités » et « génie civil et génie rural » dont les allocations initiales dont les coûts sont respectivement de 6,6 millions de dollars EU, de 2,2 millions de dollars EU et de 1,5 millions de dollars EU correspondant respectivement à 29%, 10% et 6% du coût de base. Les coûts des catégories de dépenses « Moyens de transport et équipements » et « fonctionnement de l'UCP » sont de 0,4 million de dollars EU chacune correspondant à 2% de coût de base chacune. Ces informations sont reprises dans le tableau n° 3 ci-dessus.

6. **Financement du projet.** Le projet sera co-financé par le FIDA, le gouvernement de Haïti, les bénéficiaires. Le FIDA apporterait au titre de don, 14 millions de dollars EU. La contribution des bénéficiaires s'élève à environ 1,1 million de dollars EU. Le gouvernement de Haïti contribuerait à hauteur de 2,5 millions de dollars EU, correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis par le projet. Le plan de financement du projet dégage un déficit de financement de 9,0 millions de dollars EU pour lequel un contributeur est recherché. Les tableaux n° 4, n° 5 et n° 6 présentent le plan de financement.

Tableau n° 4 : Coût du projet par composante et par financier

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Components by Financiers
(\$EU '000)

	Gouvernement Amount	FIDA Amount	Financing		Total Amount
			Gap Amount	Bénéficiaires Amount	
A. Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles					
1. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	52	1 170	434	-	1 655
2. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	120	844	237	-	1 200
3. Surveillance de l'aire protégée	60	381	163	-	605
4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	81	513	220	-	814
Subtotal	314	2 907	1 053	-	4 274
B. Écosystèmes économiques communautaires durables					
1. Développement de moyens de subsistance alternatifs	888	3 772	3 478	741	8 879
2. Activités de conservation/restauration communautaires	643	2 891	2 638	255	6 427
3. Développement du maraichage organique et des activités de nutrition	292	723	1 810	95	2 919
Subtotal	1 822	7 386	7 925	1 091	18 225
C. Coordination et gestion du projet					
1. Unité de Gestion du Projet	372	3 707	21	-	4 101
Total PROJECT COSTS	2 509	14 000	9 000	1 091	26 600

Tableau n° 5 : coûts du projet par catégorie de dépenses et par financier

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Disbursement Accounts by Financiers
(\$EU '000)

	Gouvernement Amount	FIDA Amount	Financing		Total Amount
			Gap Amount	Bénéficiaires Amount	
A. Génie civil et rural	187	839	710	131	1 866
B. Moyens de transport et équipements					
1. Moyens de transport	42	245	130	-	417
3. Equipements et matériel	23	190	21	-	234
Subtotal	65	434	151	-	651
C. Etudes, formation, assistance technique et contrats					
1. Etudes	102	701	216	-	1 019
2. Formation	177	854	742	-	1 774
3. Assistance technique	7	1 579	-	-	1 586
4. Contrat et convention d'exécution	893	3 851	4 065	124	8 934
Subtotal	1 180	6 985	5 023	124	13 312
D. Matching grants	727	2 832	2 872	836	7 267
E. Salaire et indemnité déplacement	299	2 695	-	-	2 994
F. Fonctionnement UCP	51	214	244	-	509
Total PROJECT COSTS	2 509	14 000	9 000	1 091	26 600

Tableau n° 6 : Coûts d'investissements et coût récurrent du projet par financier et par an

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year
(\$EU '000)

	Financing						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
I. Investment Costs							
Gouvernement	116	452	679	611	275	25	2 158
FIDA	925	2 248	3 046	2 868	1 582	421	11 091
Financing Gap	373	1 934	2 878	2 513	975	83	8 756
Bénéficiaires	-	231	374	378	108	-	1 091
Total Investment Costs	1 414	4 866	6 977	6 370	2 940	530	23 097
II. Recurrent Costs							
Gouvernement	46	50	55	60	66	73	350
FIDA	380	417	457	501	550	604	2 909
Financing Gap	34	36	39	42	45	49	244
Total Recurrent Costs	459	503	551	604	661	725	3 503
III. Financial Charges							
Total Financing of Costs	1 873	5 369	7 528	6 974	3 602	1 255	26 600

Tableau n° 7 : Catégorie de dépenses par composante

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Expenditure Accounts by Components - Base Costs
(\$EU '000)

	Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles			Écosystèmes économiques communautaires durables			Coordination et gestion du projet		Total	Physical Contingencies	
	Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Surveillance de l'aire protégée	Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	Développement de moyens de subsistance alternatifs	Activités de conservation/restauration communautaires	Développement du maraichage organique et des activités de nutrition	Unité de Gestion du Projet		%	Amount
I. Investment Costs											
A. Génie civil et rural	20	-	-	251	20	1 145	-	23	1 459	2.0	29
B. Moyens de transport et équipements											
1. Véhicules et Equipements de Bureau	47	-	-	-	47	47	-	265	406	-	-
C. Matching grants	-	200	-	-	5 085	-	1 350	-	6 635	-	-
D. Etudes et formation											
1. Etudes	-	790	-	-	-	-	-	50	840	-	-
2. Formation	300	-	-	-	1 120	20	-	-	1 440	-	-
Subtotal	300	790	-	-	1 120	20	-	50	2 280	-	-
E. Assistance technique											
1. Assistance technique internationale	1 080	-	-	-	-	-	-	350	1 430	-	-
2. Assistance technique nationale	-	-	-	-	-	-	-	54	54	-	-
Subtotal	1 080	-	-	-	-	-	-	404	1 484	-	-
F. Contrats et conventions d'exécution	-	-	526	444	1 345	4 060	1 200	60	7 635	-	-
Total Investment Costs	1 447	990	526	695	7 617	5 272	2 550	801	19 898	0.1	29
II. Recurrent Costs											
A. Salaires et Indemnités	-	-	-	-	-	-	-	2 218	2 218	-	-
B. Coût de fonctionnement											
1. Maintenance des Véhicules & Motos	-	-	-	-	-	-	-	126	126	-	-
2. Maintenance des Equipements et Fourniture de Bureau	72	-	-	-	72	72	-	72	288	-	-
Subtotal	72	-	-	-	72	72	-	198	414	-	-
Total Recurrent Costs	72	-	-	-	72	72	-	2 416	2 632	-	-
Total BASELINE COSTS	1 519	990	526	695	7 689	5 344	2 550	3 217	22 530	0.1	29
Physical Contingencies	0	-	-	5	0	23	-	0	29	-	-
Price Contingencies	136	210	78	114	1 190	1 060	369	884	4 041	0.2	7
Total PROJECT COSTS	1 655	1 200	605	814	8 879	6 427	2 919	4 101	26 600	0.1	37
Taxes	52	120	60	81	888	643	292	372	2 509	0.1	4
Foreign Exchange	1 222	220	276	307	4 324	2 534	1 544	658	11 085	0.1	8

Tableau n° 8 : Coûts totaux et par composante et par an

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Project Components by Year – Totals Including Contingencies
(\$EU '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
A. Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles							
1. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	309	478	334	221	155	159	1 655
2. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	261	237	219	169	198	116	1 200
3. Surveillance de l'aire protégée	-	314	91	103	55	41	605
4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	-	348	226	117	124	-	814
Subtotal	570	1 377	870	610	531	316	4 274
B. Écosystèmes économiques communautaires durables							
1. Développement de moyens de subsistance alternatifs	369	1 883	2 635	2 776	1 198	18	8 879
2. Activités de conservation/restauration communautaires	114	779	2 536	1 930	1 050	18	6 427
3. Développement du maraichage organique et des activités de nutrition	-	795	903	1 023	129	69	2 919
Subtotal	483	3 456	6 075	5 729	2 378	105	18 225
C. Coordination et gestion du projet							
1. Unité de Gestion du Projet	820	536	583	636	693	834	4 101
Subtotal	820	536	583	636	693	834	4 101
Total PROJECT COSTS	1 873	5 369	7 528	6 974	3 602	1 255	26 600

Tableau n° 9: Coûts totaux projet par catégorie de dépenses et par an

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Expenditure Accounts by Years – Totals Including Contingencies
(\$EU '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
I. Investment Costs							
A. Génie civil et rural	119	211	530	484	523	-	1 866
B. Moyens de transport et équipements							
1. Véhicules et Equipements de Bureau	417	-	-	-	-	-	417
C. Matching grants	-	1 717	2 435	2 548	751	51	7 501
D. Etudes et formation							
1. Etudes	314	194	174	123	149	65	1 019
2. Formation	288	439	449	286	312	-	1 774
Subtotal	601	633	623	408	461	65	2 792
E. Assistance technique							
1. Assistance technique internationale	258	345	185	259	193	275	1 514
2. Assistance technique nationale	9	10	11	13	14	15	72
Subtotal	266	356	197	271	207	290	1 586
F. Contrats et conventions d'exécution	10	1 949	3 193	2 659	998	123	8 934
Total Investment Costs	1 414	4 866	6 977	6 370	2 940	530	23 097
II. Recurrent Costs							
A. Salaires et Indemnités	388	427	470	517	568	625	2 994
B. Coût de fonctionnement							
1. Maintenance des Véhicules & Motos	22	23	24	25	27	28	148
2. Maintenance des Equipements et Fourniture de Bureau	50	53	57	62	67	72	361
Subtotal	71	76	81	87	93	100	509
Total Recurrent Costs	459	503	551	604	661	725	3 503
Total PROJECT COSTS	1 873	5 369	7 528	6 974	3 602	1 255	26 600

Les tableaux de coûts détaillés

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (IBE)
Table 1.4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée
Detailed Costs
(SEU '000)

Unit	Base Cost - Negotiation							Totals Including Contingencies							Expenditures by Financiers																					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Government							FIDA							Financing Gap							
I. Investment Costs																																				
A. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée																																				
Recruter deux (2) contractuels/a	lumpsum	-	36	36	36	36	-	144	-	39	41	44	46	-	171	-	4	4	4	5	-	17	-	25	26	28	29	-	108	-	11	11	12	13	-	46
Soutenir l'équipement l'ANAP et son fonctionnement	lumpsum	-	90	90	60	60	-	300	-	98	103	73	77	-	352	-	10	10	7	8	-	35	-	62	65	46	49	-	221	-	26	28	20	21	-	95
Construire un espace de travail supplémentaire	lumpsum	-	119	-	-	-	-	119	-	136	-	-	-	-	136	-	14	-	-	-	-	14	-	85	-	-	-	-	85	-	37	-	-	-	-	37
Construire deux annexes b	lumpsum	-	58	-	-	-	-	115	-	66	71	-	-	-	136	-	7	-	-	-	-	14	-	41	45	-	-	-	86	-	18	19	-	37		
Équiper les deux annexes/c	lumpsum	-	9	9	-	-	-	17	-	10	10	-	-	-	20	-	1	1	-	-	-	2	-	6	7	-	-	-	13	-	3	-	-	5		
Total		-	311	192	96	96	-	695	-	348	226	117	124	-	814	-	35	23	12	12	-	81	-	219	142	74	78	-	513	-	94	61	32	33	-	220

a 1 responsable formation et vulgarisation et 1 responsable surveillance
b une sur la commune de Caracol et une sur la commune de Limonade
c une sur la commune de Caracol et une sur la commune de Limonade

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (IBE)
Table 2.1. Développement de moyennes de subsistance alternatifs
Detailed Costs
(SEU '000)

Unit	Cost	Base Cost							Totals Including Contingencies							Expenditures by Financiers																											
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Government							FIDA							Financing Gap							Bénéficiaires						
I. Investment Costs																																											
A. Appui aux structures communales pour leur structuration en associations et coopératives																																											
lumpsum	200	200	200	200	200	200	-	1,000	209	228	249	272	298	-	1,256	21	23	25	27	30	-	126	113	123	135	147	161	-	678	75	82	90	98	107	-	452	-	-	-	-	-	-	
B. Pêche artisanale, commercialisation et transformation du poisson																																											
contrat	-	100	100	100	100	100	-	400	-	109	115	122	129	-	474	-	11	11	12	13	-	47	-	39	41	44	46	-	171	-	59	62	66	70	-	256	-	-	-	-	-	-	
lumpsum	-	400	300	300	-	-	-	1,200	-	427	446	456	-	-	1,339	-	43	46	47	-	-	-	134	-	115	120	126	-	381	-	139	201	210	-	502	-	77	80	84	-	-	241	
Subtotal	-	500	500	500	100	-	-	1,600	-	536	561	588	129	-	1,813	-	54	56	59	13	-	181	-	154	162	170	46	-	532	-	201	283	276	70	-	756	-	77	80	84	-	-	241
C. Mariculture, développer expériences pilotes au niveau de certains ports de pêche																																											
contrat	-	60	60	60	-	-	-	180	-	65	69	73	-	-	207	-	7	7	-	-	-	21	-	35	37	39	-	112	-	23	25	26	-	75	-	-	-	-	-	-			
lumpsum	-	240	240	240	-	-	-	720	-	256	267	293	-	-	803	-	27	28	29	-	-	84	-	132	139	145	-	416	-	92	96	101	106	-	303	-	12	13	13	-	-	38	
Subtotal	-	60	300	300	240	-	-	900	-	65	336	353	293	-	1,047	-	7	34	35	29	-	105	-	35	170	178	145	-	528	-	23	121	127	106	-	377	-	12	13	13	-	-	38
D. Élevage																																											
contrat	-	60	60	60	-	-	-	180	-	65	69	73	-	-	207	-	7	7	-	-	-	21	-	35	37	39	-	112	-	23	25	26	-	75	-	-	-	-	-	-			
lumpsum	-	240	240	240	-	-	-	720	-	256	267	293	-	-	803	-	26	27	28	-	-	80	-	132	139	145	-	416	-	92	96	101	101	-	289	-	46	48	50	-	-	145	
Subtotal	-	60	300	300	-	-	-	900	-	321	336	353	-	-	1,010	-	32	34	35	-	-	101	-	121	127	134	-	382	-	121	127	134	-	382	-	46	48	50	-	-	145		
E. Sériculture																																											
lumpsum	-	35	35	35	-	-	-	105	-	40	43	45	-	-	128	-	4	4	5	-	-	13	-	22	23	24	-	69	-	14	15	16	-	46	-	-	-	-	-	-			
lumpsum	-	175	175	175	-	-	-	525	-	195	204	209	-	-	614	-	19	20	21	-	-	51	-	70	73	77	-	214	-	70	73	77	-	214	-	36	37	38	-	-	115		
Subtotal	-	210	210	210	-	-	-	630	-	235	247	254	-	-	742	-	24	25	26	-	-	64	-	92	96	101	-	290	-	85	89	93	-	267	-	36	37	38	-	-	110		
F. Agriculture en particulier par les jeunes																																											
contrat	-	60	60	60	-	-	-	180	-	65	69	73	-	-	207	-	7	7	-	-	-	21	-	35	37	39	-	112	-	23	25	26	-	75	-	-	-	-	-	-			
lumpsum	-	240	240	240	-	-	-	720	-	256	267	293	-	-	803	-	26	27	28	-	-	80	-	132	139	145	-	416	-	92	96	101	-	289	-	12	12	13	-	-	38		
Subtotal	-	60	300	300	-	-	-	900	-	321	336	353	-	-	1,010	-	32	34	35	-	-	101	-	162	170	178	-	500	-	116	121	127	-	364	-	12	12	13	-	-	38		
G. Filère riz																																											
contrat	-	60	60	60	-	-	-	180	-	65	69	73	-	-	207	-	7	7	-	-	-	21	-	35	37	39	-	112	-	23	25	26	-	75	-	-	-	-	-	-			
lumpsum	-	240	240	240	-	-	-	720	-	256	267	293	-	-	803	-	26	27	28	-	-	80	-	132	139	145	-	416	-	92	96	101	-	289	-	12	12	13	-	-	38		
Subtotal	-	60	300	300	-	-	-	900	-	321	336	353	-	-	1,010	-	32	34	35	-	-	101	-	162	170	178	-	500	-	116	121	127	-	364	-	12	12	13	-	-	38		
H. Écotoxicologie en particulier par les jeunes																																											
contrat	-	40	40	40	-	-	-	120	-	43	46	49	-	-	138	-	4	5	-	-	-	14	-	23	25	26	-	75	-	16	17	18	-	50	-	-	-	-	-	-			
lumpsum	-	160	160	160	-	-	-	480	-	178	187	195	-	-	560	-	18	19	20	-	-	56	-	88	92	96	-	276	-	64	67	70	-	202	-	9	9	9	-	-	27		
Subtotal	-	40	200	200	160	-	-	600	-	43	224	235	195	-	698	-	4	22	24	20	-	70	-	23	113	118	96	-	350	-	16	81	85	70	-	251	-	9	9	9	-	-	27
I. Appui à la DDA pour suivi activités agricoles																																											
véhicule	47	47	-	-	-	-	-	47	48	-	-	-	-	-	48	5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	-		
matériel bureau	20	20	-	-	-	-	-	20	21	-	-	-	-	-	21	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	19	-	-	-	-	-	19	-	-	-	-	-	-		
formation des acteurs sur l'élaboration des fiches et référentiels	78	26	-	-	-	-	-	100	78	29	-	-	-	-	107	18	3	-	-	-	-	11	21	26	-	-	-	96	-	-	-	-	-	96	-	-	-	-	-	-			
Subtotal	142	93	-	-	-	-	-	167	146	59	-	-	-	-	176	19	3	-	-	-	-	18	21	26	-	-	-	96	62	-	-	-	-	96	62	-	-	-	-	-			
J. Visite d'échanges	lumpsum	342	1,730	2,315	2,315	915	-	7,617	3,957	1,866	2,427	2,760	1,182	-	17,283	36	187	206	276	118	-	879	183	772	1,100	1,160	507	-	3,772	138	730	1,014	1,068	448	-	3,937	-	180	244	255	61	-	747
Total Investment Costs																																											
B. Recurrent Costs																																											
A. Fonctionnement DDA																																											
forfait	12	12	12	12	12	12	12	72	12	13	14	15	17	18	60	1	1	2	3	3	3	9	-	-	-	-	-	-	11	12	13	14	15	16	81	-	-	-	-	-	-		
Total Recurrent Costs		12	12	12	12	12	12	72	12	13	14	15	17	18	60	1	1	2	2	2	2	9	-	-	-	-	-	-	11	12	13	14	15	16	81	-	-	-	-	-	-		
Total		354	1,742	2,327	2,327	927	12	7,689	389	1,883	2,635	2,776	1,198	18	8,079	37	188	204	278	120	2	888	183	772	1,100	1,160	557	-	3,772	149	742	1,027	1,082	461	16	3,478	-	180	244	255	61	-	747

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (IBE)
Table 2.2. Activités de coopération/restauration communales
Detailed Costs
(SEU '000)

Unit	Cost
------	------

RÉPUBLIQUE D'HÂTI
Inclusive Blue Economy Project (IBE)
Table 2.3. Développement du marché organique et des activités de nutrition
Detailed Costs
(SEU '000)

Unit	Base Cost - Nutrition							Totals Including Contingencies							Gouvernement							FIDA							Expenditures by Financiers							Financia Gap							Remissions						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
I. Investment Costs																																																	
A. Développement de marché organique la																																																	
Prescriptions de services																																																	
Formations et animations																																																	
Mixing goods																																																	
Subtotal																																																	
B. Développement des activités de nutrition																																																	
Appui aux mutuelles de solidarité orientée nutrition.b																																																	
Alphabétisation fonctionnelle																																																	
Appui à la création des jardins potagers dans les écoles et animation nutrition																																																	
Total																																																	

a) mettre en place des jardins potagers. Réaliser des formations sur la nutrition et réaliser des animations dans des écoles sélectionnées
b) (contrat avec un opérateur)

RÉPUBLIQUE D'HÂTI
Inclusive Blue Economy Project (IBE)
Table 4. Unité de gestion du projet
Detailed Costs
(SEU '000)

Unit	Cost	Base Cost							Totals Including Contingencies							Gouvernement							FIDA							Expenditures by Financiers							Financia Gap						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
I. Investment Costs																																											
A. Coordination Nationale																																											
1. Rénovation bureau UTE																																											
2. Biens																																											
Véhicules																																											
Equipements et mobilier de Bureau																																											
Logiciel de gestion comptable																																											
Subtotal																																											
3. Comité de pilotage																																											
4. Gardiennage																																											
Subtotal																																											
B. Système de suivi-évaluation et capitalisation d'expériences																																											
Assistance technique mise en place système SE la																																											
Etude situation de référence lb																																											
Enquête final d'impact																																											
Rapport d'achèvement du projet																																											
Audit financier et comptable																																											
Stagiaires pour la capitalisation d'expériences du projet																																											
Subtotal																																											
Total Investment Costs																																											
II. Recurrent Costs																																											
A. Coordination Nationale																																											
1. Personnel																																											
Coordinateur ic																																											
Responsable Suivi-Evaluation																																											
Responsable passation marchés																																											
Expert financier (auditeur interne)																																											
Expert environnement																																											
Responsable du ciblage, de la jeunesse et de la nutrition																																											
Chef Comptable																																											
Expert communication																																											
Assistante passation de marchés																																											
Assistante Comptable																																											
Secrétaire administrative																																											
Agent d'entretien et ménage																																											
Chauffeur																																											
Subtotal																																											
2. Frais de déplacement																																											
3. Fonctionnement Bureau																																											
4. Fonctionnement Véhicules																																											
Total Recurrent Costs																																											
Total																																											

la TOMMarché et TCMonitoring
lb) y compris l'indicateur d'autonomisation et les indicateurs de base de la nutrition
lc) à titre indicatif, dépendant de la qualification (USD 4.000 de base + prime de performance USD 500)



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

PROJET ECONOMIE BLEUE INCLUSIVE
ANALYSES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

I. Introduction

1. Cette annexe traite de l'analyse économique et financière (EFA) ex-ante du projet Economie Bleue inclusive (I-BE). L'analyse financière est conduite du point de vue des petits producteurs/trices, pêcheurs artisanaux, petits transformateurs et unités de commercialisation, etc. susceptibles de bénéficier des appuis du projet. Par contre l'analyse économique du projet se pose du point de vue de l'intérêt du département du Nord-Est et au-delà de l'intérêt national pour le projet.

2. L'EFA de l'I-BE doit être considérée comme indicative car la nature et le volume des activités susceptibles d'être demandées par les bénéficiaires ne sont pas encore connus. Ils le seront au moment même de la mise en œuvre du projet. De plus, les données financières et techniques (itinéraires techniques adoptés par les bénéficiaires, dépenses consenties, production réalisée, production vendue, chiffre d'affaires générés, etc., en situation sans projet et en situation avec projet), ont été globalement obtenues par déclaration des personnes rencontrées. Un enregistrement systématique des données technicoéconomiques des activités des bénéficiaires devra être réalisé afin d'améliorer la qualité des données et de confirmer ou modifier les hypothèses émises dans l'EFA. Les données techniques et économiques relatives aux coûts du projet, en particulier l'échéancier des productions, des investissements des bénéficiaires à titre privé et des coûts de fonctionnement sont présentées dans les diverses annexes au PDR.

3. Le projet Economie bleue inclusive interviendra dans l'aire protégée des Trois Baies (AP3B) qui constitue la plus grande aire protégée déclarée d'Haïti. Son périmètre est d'environ 170 km et s'étend sur plus de 75 000 ha. L'AP3B s'étend sur les limites administratives de deux départements (Département du Nord-Est et Département du Nord) et de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). La grande partie est dans le département du Nord-Est et une petite partie, dans le département du Nord.

4. La zone à l'intérieur et autour de l'AP3B est en grande partie rurale : 25,5% de la population est impliquée dans le «secteur de l'emploi informel», 18% dans l'agriculture, 13,4% dans la pêche, 12,5% dans l'élevage, 11,5% dans le secteur informel, 9,4% dans le commerce du charbon et du bois et 0,8% dans le sel production (non publié BRL, 2016).

5. Les modèles d'exploitation des terres sont traditionnels, allant de très petites exploitations aux exploitations familiales de taille moyenne (0,5 à 3 ha) et à quelques plantations plus grandes recourant aux matériels agricoles peu performants. Les agriculteurs restaurent insuffisamment la fertilité des sols, se traduisant par une baisse de rendement et de la production agricole. Cette baisse est amplifiée par les événements climatiques exceptionnels (sécheresses et canicules dues à l'augmentation de température et la diminution des pluies), ouragans, inondations et érosion hydrique causées par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles et des précipitations se traduit entre autres, par une augmentation de ruissellement et d'envasement de terres basses et de pollution des eaux.

6. La pêche est pratiquée à l'aide des embarcations allant de pirogues en bois sans moteur pour la pêche à la ligne / nasse à la pêche en embarcations avec moteur utilisant de sennes à mailles fines. Les ressources marines sont surexploitées dans les eaux côtières et exploitées suivant les pratiques de pêche destructrices de l'environnement, de la biodiversité et limitant le renouvellement de la ressource. Les pêcheurs fonctionnent à un niveau de subsistance, artisanal avec le matériel de base et les petits bateaux (10 – 15 pieds) en bois de fabrication locale pour la majorité d'entre eux. La capacité limitée de ces embarcations, en grande partie non motorisées, mais plutôt propulsées à voiles et/ou à rames, les contraignent davantage à concentrer la pêche dans les eaux côtières où les prises baissent du fait de la surexploitation. Les modèles traditionnels d'exploitation utilisés ainsi que l'accroissement du nombre de pêcheurs (111% entre 2015 et 2018, James W. Miller et Wilson Célestin, 2018) et l'importance de poissons juvéniles immatures à faible valeur marchande dans les prises réalisées par des pêcheurs (72% des poissons pêchés), participent de la dégradation de la ressource. Dans l'AP3B, l'alimentation en énergie est assurée principalement par les combustibles provenant de la biomasse tels

que le bois de feu et le charbon de bois. Du fait de la consommation croissante du bois à des fins énergétiques, ces ressources en particulier la mangrove, sont soit sous pression et soit menacées d'épuisement, entraînant la destruction des habitats marins des poissons. Combiné à la surexploitation des ressources marines, la destruction de l'habitat des poissons se traduirait par la perte de l'un des moyens de subsistance de la population de l'AP3B; ce qui renforcerait l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté des populations.

7. L'élevage est majoritairement extensif. Les animaux se nourrissent essentiellement de l'herbe des pâturages. La sécheresse et surtout l'allongement de la période de sa manifestation (9 à 12 mois entre 2017 et 2019) détruisent le couvert végétal, créant la réduction drastique et la dégradation des pâturages, l'allongement du temps de pâture ou de la cueillette du fourrage, la pénurie de fourrage et l'accroissement de la pression de l'homme sur la ressource enfin, l'amplification de la surexploitation de la ressource. De plus la sécheresse contribue également à la raréfaction des ressources en eau rendant difficile voire aggravant les conditions d'abreuvement du bétail. La diminution de pâturage et l'accès limité au fourrage de qualité et à l'eau ne permettent pas une alimentation régulière et suffisante en quantité et en qualité aux animaux d'élevage. De ce fait, le rythme de gain de poids des animaux ralentit, la production tant de viande que de lait se réduit considérablement et le taux de mortalité du cheptel augmente. (entre 2017 et 2019, par exemple, 85% des membres de la coopérative des éleveurs de Terrier Rouge ont perdu leurs animaux alors que chacun disposait de 3 à 4 bovins avant la sécheresse qui a duré 24 mois). Ces phénomènes se sont traduits par une perte de revenus des éleveurs et un accroissement de leur vulnérabilité. L'élevage dans le Nord-Est haïtien se caractérise également par le vol d'animaux. Couplé avec la baisse de la productivité et de la production, l'activité devient moins attrayante notamment pour les jeunes et les femmes.

8. La zone contient certains récifs coralliens frangeants et barrières les plus étendus et les plus sains, des herbiers marins et des forêts de mangroves du pays, qui fournissent une protection côtière et des biens et services essentiels aux communautés balnéaires. La zone est biologiquement productive mais extrêmement surexploitée par de nombreuses communautés régionales.

9. *L'analyse de ce qui précède montre qu'en "situation sans projet", il est difficile d'envisager des effets positifs de l'action humaine et des changements climatiques sur l'environnement naturel, les habitats terrestres et marins, les écosystèmes et les services écosystémiques. En effet, la situation sans projet, se caractérise par une tendance à la dégradation, voire à l'amplification de la dégradation des ressources naturelles marines et terrestres et à la diminution des produits qu'elles procurent aux communautés vivant dans l'AP3B. En effet, les communautés vont continuer à (i) couper la mangrove comme bois énergie qu'ils utilisent pour la fabrication de charbon, la cuisine, l'étais, l'éclairage, les boulangerie et dry, etc., détruisent ainsi habitat de poissons, et compromettent la reproduction de la ressource marine et la durabilité de la pêche, (ii) pratiquer la pêche côtière détruisant les récifs coralliens, renforçant la diminution de la ressource marine, (iii) ne pas appliquer la réglementation de la pêche en général et des restrictions sur la taille des poissons capturés ou les saisons de pêche en particulier, pour utiliser les matériels de pêche non sélectifs qui raclent tout au passage et ne s'inscrivant pas dans la perspective de la pêche durable, (iv) pratiquer sur les bassins versants connaissant le déficit hydrique, les eaux de ruissellement et les érosions ou sur les basses terres subissant les inondations, les modes de cultures agricoles et fourragères peu climato-sensibles, amplifiant la destruction des cultures et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (v) connaître l'envasement et l'ensablement des canaux d'irrigation et des parcelles cultivées causant une réduction de la superficie irriguée cultivée et donc des récoltes. Le pays devra poursuivre voire accroître les importations des produits alimentaires (poisson, riz, lait notamment) pour nourrir sa population.*

10. **Mangroves et habitats terrestres** – *Le niveau de pression exercé actuellement sur les reliquats de mangroves et les arbres de la partie terrestre de l'AP3B est disproportionnel à la capacité de régénération des espèces exploitées et est en non-conformité avec la vision du plan de gestion qui interdit toute exploitation de palétuviers. L'absence de surveillance au niveau de l'AP3B, la non-opérationnalisation de la direction de l'AP3B et le manque d'incitatifs, de sensibilisation et d'alternatives économiques viables aux communautés locales ne peuvent que maintenir, sinon aggraver,*

la tendance à une dégradation accélérée des mangroves et des habitats terrestres. Les mangroves de l'AP3B continuent de régresser à la faveur des marais salants et de la production de charbon. L'exploitation des roches se fait à très grande échelle au niveau de la partie terrestre de l'AP3B ; elle se fait au détriment des habitats et écosystèmes terrestres fragiles. En absence du projet I-BE, cette exploitation irrationnelle va se poursuivre sans aucune mesure d'atténuation envisageable par la surveillance et les restrictions d'accès. De plus, cette activité risque de détruire une bonne partie du patrimoine historique de Terrier Rouge, particulièrement dans la plaine des deux mamelles.

11. **Récifs coralliens et écosystèmes marins** – Actuellement les récifs coralliens et les écosystèmes marins de l'AP3B font face à de sérieuses menaces. Ces dernières ne peuvent que s'exacerber en « situation sans projet ». Aussi, avec la faiblesse de la surveillance et l'incapacité de l'ANAP à assurer une gouvernance adéquate de l'AP3B, les récifs coralliens servent de site d'extraction de matériaux pour la construction. Ce qui met en péril les composantes structurelles vivantes des habitats récifaux.

12. Le projet Economie bleue inclusive est conçu pour restaurer les écosystèmes dans l'aire protégée des Trois Baies (Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies), tout en contribuant au renforcement de la gestion de ces ressources naturelles et à la création / diversification des moyens de subsistance des communautés locales.

13. L'objectif général du projet est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique. L'objectif de développement est d'augmenter la conservation marine et la diversification des moyens de subsistance afin de fournir un revenu durable aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'AP3B et ses zones limitrophes.

14. Les principales activités génératrices de revenus dans cette région sont la pêche artisanale, la production de sel, la production de charbon de bois et l'agriculture à petite échelle.

15. Les principales activités prévues dans le cadre du projet sont notamment :

- a) **Le renforcement de la gouvernance de l'aire protégée de manière durable et conservation et protection des ressources naturelles**, à travers (i) le renforcement du comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État, suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerte des cas de destruction de ressources, implication des élus locaux ; (ii) la mise à jour et la vulgarisation du plan de gestion (évaluation plan et CLA, recensement statistique pêche, gouvernance avec acteurs privés, financement de la gestion) ; (iii) la surveillance de l'aire protégée par des brigades communautaires constituées, formées, équipées, etc.), (iv) Le renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée par la mise à disposition du personnel additionnel, la formation, l'équipement, le fonctionnement, etc. ;
- b) **Le renforcement, la conservation et la restauration des Écosystèmes économiques communautaires durables** à travers (i) le Développement de moyens de subsistance alternatifs en particulier auprès des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, en mettant en œuvre des mécanismes de financement combinant la subvention et l'apport des bénéficiaires (subvention à coût partagé) accompagnés de formation, de plan d'affaires, Appui aux structures communautaires, etc., pour les activités dans les filières : Pêche artisanale (commercialisation et transformation du poisson), Élevage (accès à l'eau, fourrage et enclos), Saliculture, Apiculture, Filière riz, Écotourisme (Canoé, guide, visites AP3B), Mariculture (Algues, poissons, homard), etc. ; (ii), la mise en œuvre des Activités de conservation et restauration communautaires au niveau des Mangroves, des Récifs coralliens, des Forêts énergétiques et de l'utilisation de réchaud à gaz ; (iii) Activités d'amélioration de la nutrition couvrant les Jardins

Lakou (sur parcelles et dans récipients), les Formation sur nutrition des femmes, des hommes et des jeunes, l'Animation dans les écoles sur la nutrition.

16. L'investissement à promouvoir dans le cadre du projet I-BE se traduira par la fourniture aux bénéficiaires (en particulier les femmes et jeunes ruraux filles et garçons et les groupes vulnérables), des services et des biens de qualité y compris environnementaux et le renforcement des capacités. Cet investissement devra aider à (i) réduire la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité, (ii) renforcer les capacités de gestion à long terme des ressources et des paysages dans et au-delà de la zone d'intervention du projet, (iii) renforcer la résilience aux chocs externes, (iv) sauvegarder et améliorer la productivité, la compétitivité et l'empreinte carbone des activités économiques promues dans le cadre du projet.

17. L'annexe EFA présente successivement (i) les bénéficiaires et les bénéfices globaux du projet, (ii) les principales hypothèses puis les résultats de l'analyse financière conduite au niveau des investissements des bénéficiaires à titre individuel et privé, (iii) les hypothèses et les résultats de l'analyse économique effectuée pour le projet dans son ensemble. Cette dernière partie aborde les aspects relatifs aux bénéfices économiques escomptés, à l'estimation de la production additionnelle, au taux de rentabilité interne économique (TRIE) et à l'analyse de sensibilité.

II. BÉNÉFICIAIRES ET BÉNÉFICES GLOBAUX DU PROJET I-BE

18. Le projet considérera les personnes comme des éléments centraux du paysage, conduisant à : (i) adopter une approche intégrée et spatiale de la gestion des terres, de l'eau et de la végétation dans une zone géographique particulière, en tenant compte des impacts en amont et en aval; (ii) combiner les mesures visant à soutenir l'intensification durable sur les terres les plus fertiles avec la restauration des paysages et la conservation des sols et de l'eau sur les terres dégradées; (iii) chercher à créer de la résilience dans l'agriculture grâce à un équilibre des avantages environnementaux, sociaux et économiques de l'utilisation des terres, de l'eau, des forêts, des arbres et des ressources marines; et (iv) suivre l'impact et prendre en compte les leçons apprises.

19. **Bénéficiaires.** Les bénéficiaires directs du projet sont les pêcheurs existants, les petits agriculteurs (taille moyenne des exploitations de 0,5 à 3 ha) et les autres résidents de la zone faisant partie du groupe cible du FIDA. Leur nombre est estimé à 40 000 pêcheurs, agriculteurs et autres habitants de la région. Le projet bénéficierait indirectement aux fournisseurs d'intrants agricoles, de pêche et d'élevage, aux commerçants, aux transporteurs, et aux transformateurs impliqués dans les chaînes de valeur sélectionnées. En effet, les interventions du projet augmenteront très probablement les besoins en intrants des agriculteurs, de pêcheurs et des éleveurs notamment; ce qui contribuerait à l'accroissement du chiffres d'affaires de ces catégories d'acteurs.

20. **Bénéfices.** Quatre principaux types de bénéfices retenus: (i) avantages techniques et économiques, (ii) avantages institutionnels, (iii) avantages sociaux et (iv) avantages environnementaux.

21. **Les Bénéfices techniques et économiques.** Les principaux avantages attendus du projet comprennent, entre autres, : (i) une exploitation durable d'environ 5000 ha de terres destinés à la production agricole, (ii) une productivité améliorée, (iii) une production accrue, (iv) une augmentation de la production commercialisée, (v) une réduction des importations de certains produits agricoles, de la pêche et de l'élevage; (vi) un accroissement de la capacité de transformation primaire de produits agricoles, de la pêche et de l'élevage; (vii) une réduction des pertes après récolte / production; et (viii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée.

22. Ces avantages du projet résulteront principalement de : a) l'amélioration de la qualité du sol et de la végétation, b) l'augmentation du couvert forestier, c) la promotion de l'utilisation d'agroforesterie durable et des énergies renouvelables, d) le renforcement de la préservation, de la protection et de la gestion à long terme des forêts aux fins du développement de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés et de la réduction de la pauvreté; e) l'amélioration des pratiques autour des filières sélectionnées (pêche, saliculture, agriculture, élevage, ...) ; f) la réduction des pertes après

récolte; (h) la réduction des coûts de transaction; g) l'amélioration de la qualité des produits et l'accroissement des prix à la production (à la ferme); et (i) la promotion des économies d'échelle.

23. La production additionnelle constituerait la masse critique nécessaire de surplus commercialisable de produits de meilleure qualité pour attirer des acheteurs. Cela déclencherait un cycle vertueux de production rentable, d'amélioration de la productivité et d'augmentation des achats d'intrants.

24. L'augmentation de la production, des revenus et de l'emploi dans les zones ciblées se traduira par une demande accrue de biens et de services, ce qui devrait générer des effets supplémentaires sur les revenus et l'emploi, et augmenter les recettes fiscales du gouvernement. Étant donné que le projet intervient dans des zones à fort potentiel de production de principales cultures vivrières et commerciales, l'augmentation de la production s'accompagnerait de l'augmentation de la production nationale, de la croissance du PIB global et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. Ces dynamiques peuvent s'accompagner également par (i) une réduction des importations se traduisant par des économies de devises et (ii) une meilleure disponibilité au niveau local de produits alimentaires de meilleure qualité et une baisse des prix à la consommation.

25. **Avantages Institutionnels.** Les principaux avantages institutionnels attendus du projet sont les suivants: a) les organisations / associations de producteurs, de pêcheurs, de transformateurs et de commerçants fonctionnent efficacement et aident les producteurs et les acheteurs à nouer de véritables partenariats d'affaires entre eux ; (b) les communautés locales gèrent les ressources naturelles de manière durable; (c) une institution publique est renforcée et en charge de superviser l'aire protégée AP3B.

26. **Avantages sociaux.** Les avantages sociaux attendus du projet résultent de l'accent mis sur la création d'emploi, la réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet fournira des appuis pour la création de sources de revenus supplémentaires aux ménages ruraux pauvres et pour diversifier les sources de revenus ruraux, contribuant ainsi à réduire la vulnérabilité. L'approche intégrée à introduire par le projet et le savoir-faire technique associé (par exemple sur la protection des sols, la gestion des ressources naturelles et marines; et l'élevage) aideront à réduire davantage la vulnérabilité liée aux conditions météorologiques de la population ciblée.

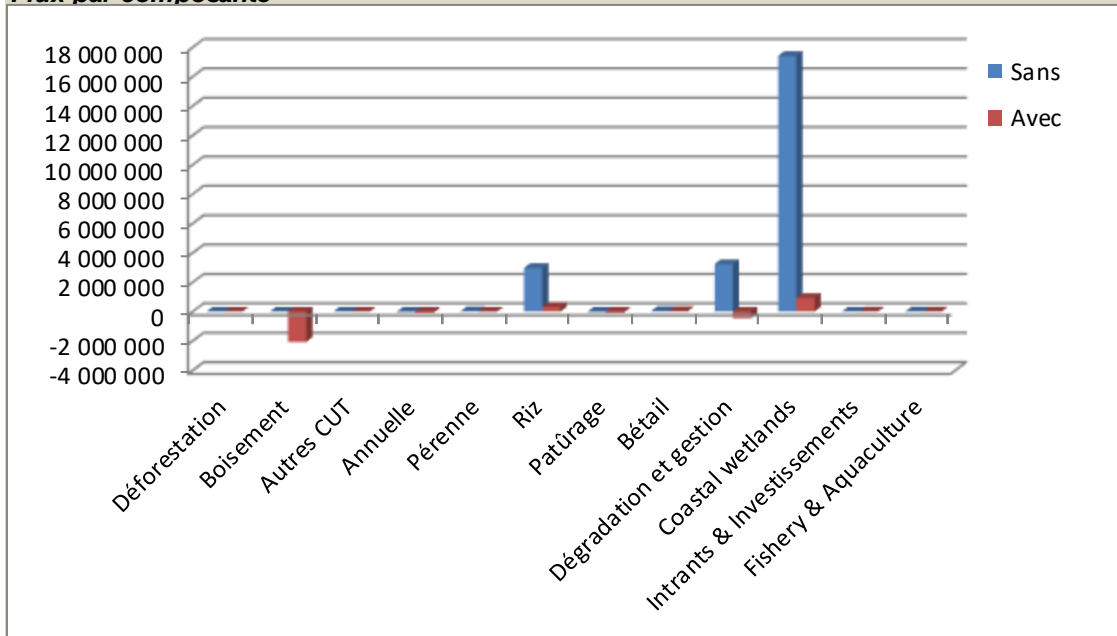
27. **Avantages environnementaux.** Le projet I_BE interviendra dans l'AP3B (département de Nord-Est) et y soutiendra les activités de pêche, de saliculture, d'agriculture, d'élevage, etc. Ces activités ne seront pas sans conséquences sur l'environnement qu'il est important d'estimer le bilan carbone à travers l'outil EXACT. Du fait de la faiblesse des données disponibles, ce travail d'évaluation ex ante de gaz à effet de serre (GES) n'est effectué à titre indicatif et illustratif, il pourra être actualisé en cours de la mise en œuvre du projet.

28. L'analyse du bilan carbone des activités qui seront promues dans le cadre du projet met en évidence en deux catégories d'activités selon qu'elles séquestrent ou émettent les GES.

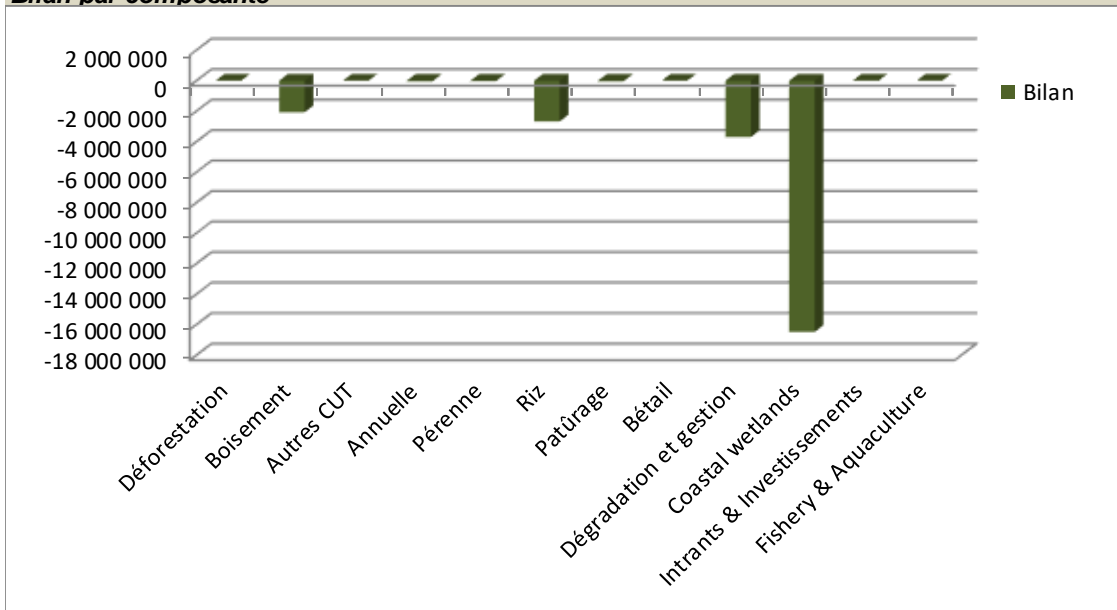
29. Les activités qui séquestrent les GES. Ce sont des activités qui soutiennent le changement d'usage des terres (plantation des prairies dégradées en fourrage et moringa) et le reboisement des mangroves, de forêts énergétiques et des récifs coralliens, l'agroforesterie au niveau des jardins créoles, etc.) et les activités relatives à l'aménagement des bassins versants.

30. Les activités qui vont émettre des GES. Ce sont le développement de la pêche artisanale, le renforcement de l'utilisation des carburants comme sources d'énergie, des intrants de pêche, agricoles, d'élevage bovin, etc.

Flux par composante



Bilan par composante



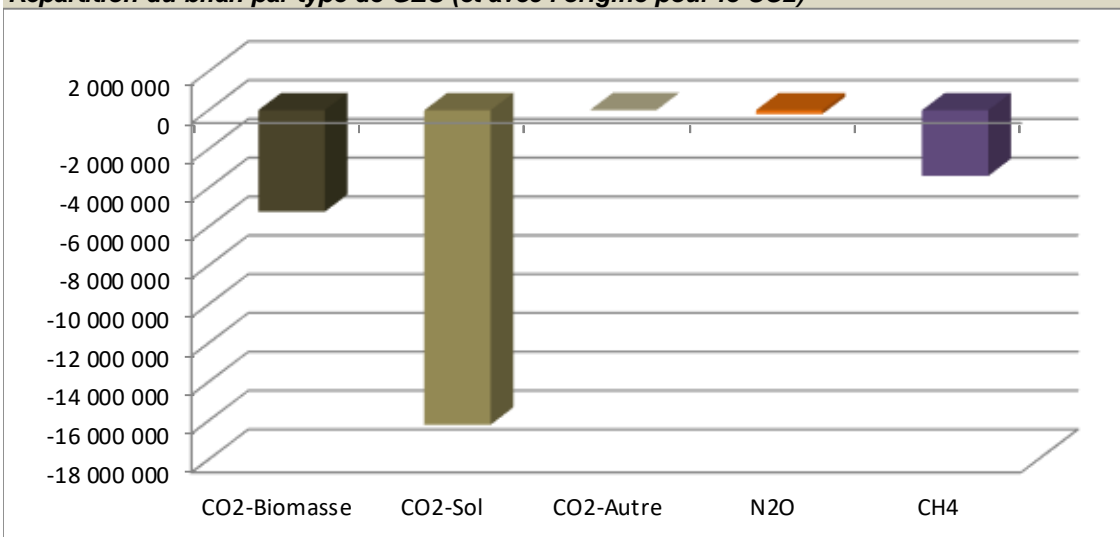
31. Par rapport à la situation sans projet, l'AP3B renforcera sa résilience en situation avec projet. Ce dernier permettra la séquestration du carbone et l'atténuation / l'évitement des émissions de gaz à effet de serre, la conservation de la biodiversité, la réduction de la perte et de la dégradation des forêts notamment de mangrove, l'amélioration des moyens de subsistance durables pour les communautés locales et l'amélioration du climat.

32. Le bilan carbone des activités à conduire dans le cadre du projet par type gaz présente comme repris dans le tableau ci-dessous, les trois types de GES dont le projet peut aider à l'évitement des émissions.

Répartition du bilan par type de GES

CO2	-21 431 632	tCO2
N2O	-683,922246	tN2O
CH4	-135388,344	tCH4

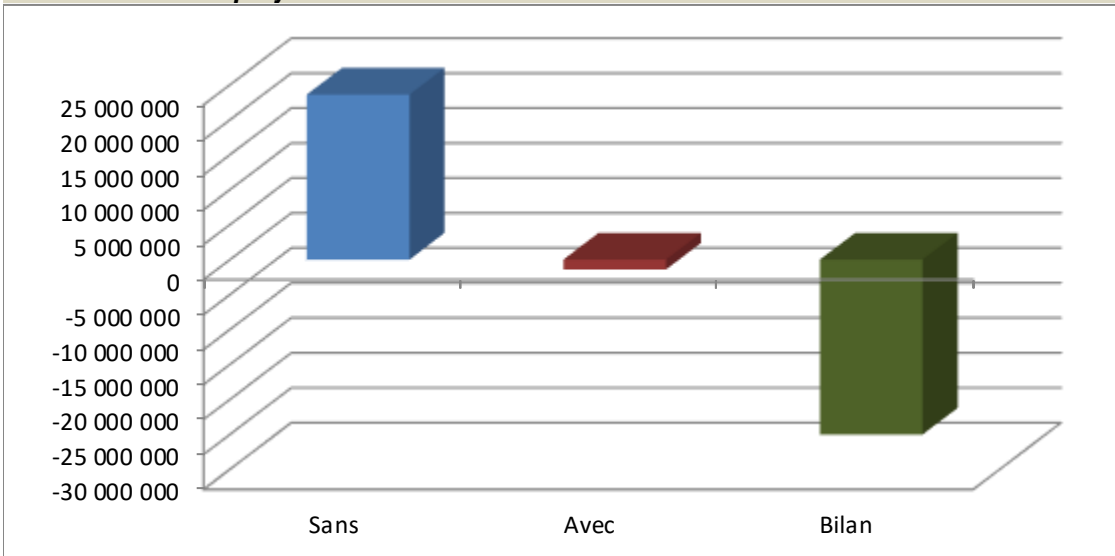
Répartition du bilan par type de GES (et avec l'origine pour le CO2)



33. La mise en œuvre du projet devrait permettre sous certaines conditions, d'émettre ou de séquestrer / éviter d'émettre 25020150 tonnes de GES (voir le tableau ci-dessous)

Niveau d'incertitude		% d'incertitude
Flux bruts		
Sans	23 622 087	46,2
Avec	-1 398 063	38,7
Bilan net	-25 020 150	45,3

Total sans et avec projet et bilan



III. ANALYSE FINANCIÈRE

Prix financiers

34. **Prix.** En Haïti, les prix des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande, suite à la libéralisation des échanges.

35. **Produits commercialisés.** Les prix des produits retenus pour l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux producteurs, aux pêcheurs artisanaux, aux unités de transformation de produits agricoles, de pêche, et forestiers, etc. pour les produits au départ de l'exploitation/de l'entreprise. Ces prix ont été obtenus lors de discussions avec les commerçant(e)s et les producteurs/trices, les pêcheurs artisanaux, etc., pendant les visites sur le terrain. Ils varient sensiblement en cours d'année. Les prix retenus correspondent généralement à des moyennes pluriannuelles pour les principaux produits concernées et étudiés dans les analyses financières: produits de la forêt énergétique, produits de pêche artisanale, produits d'élevage bovin laitier, produits de jardins créole, riz, etc.

36. **Intrants.** Les prix des intrants agricoles, vétérinaires, de pêche, etc. se basent sur les informations recueillies auprès des agriculteurs, des fournisseurs et des services techniques en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

37. **Main d'œuvre.** Les petites exploitations ont seulement recours à la main d'œuvre familiale, qui n'est d'ailleurs pas occupée à plein temps par les activités agricoles. Cette main d'œuvre familiale n'a pas été valorisée dans les budgets financiers de culture, car elle ne correspond pas à une dépense. Par contre, on a rapporté la marge brute au nombre de jours de main d'œuvre familiale. Au niveau des unités de transformation et de pêche le recours à des salariés a été retenu.

Modèles financiers élaborés

38. La mission a effectué des visites de terrain en mai 2021 et interviewé notamment les exploitants agricoles, les exploitants forestiers, les coopératives des pêcheurs et d'éleveurs dans le Nord-Est. Sur la base des informations collectées et/ou tirées des statistiques disponibles, la mission a identifié les cultures et les activités les plus fréquemment pratiquées dans la zone d'intervention du projet pour lesquelles le projet aura un impact certain. Il s'agit entre autres, de jardin créole à orientation maraîchère, jardin créole à orientation racines et tubercules, de riz, de fourrage et d'élevage laitier, de pêche artisanale, de forêt énergétique ainsi que les modèles financiers afférents. Parmi ces modèles de cultures et d'activités et en raison de la disponibilité des données technico-économiques pertinentes, les budgets de culture et d'activités représentatifs ont été élaborés en situation «sans projet» et situation « avec projet » pour le jardin créole à orientation maraîchère, le riz, la pêche artisanale et la forêt énergétique. En raison de l'insuffisance des données technicoéconomiques, la transformation de produits agricoles, de la pêche et de l'élevage n'a pas fait l'objet de développement de modèle financier.

39. Le projet soutiendra la mise en place des incitations financières et techniques pouvant (i) motiver / attirer des Haïtiens en particulier, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables à participer au projet et (ii) générer une production et un revenu monétaire additionnel substantiels pour améliorer leurs conditions de vie et renforcer leur résilience aux chocs externes tout en réalisant un retour rapide sur l'investissement et remboursant d'éventuels crédits contractés.

40. Les modèles financiers de production agricole ont été élaborés pour le jardin créole et le riz. Dans la zone du projet, la taille moyenne des exploitations agricoles varie de 0,5 ha à 2,0 ha. A des fins d'analyse, une moyenne de 1 ha a été considérée. En situation avec projet, les itinéraires techniques améliorés tiennent compte d'une intensification des systèmes de culture essentiellement liée (i) à la diffusion du matériel végétal (utilisation de semences de qualité ou améliorées) et de l'itinéraire technique amélioré, (ii) aux formations techniques et en gestion, (iii) à l'aménagement des sites de production pour faciliter l'accès à l'eau d'irrigation dans les jardins créole, (iv) au suivi, appui-conseil et coaching adaptés contribuant à l'amélioration du taux d'adoption des innovations diffusées.

41. Dans la zone du projet, les activités économiques relatives au poisson pour le public cible, sont (i) la pêche artisanale, la transformation et la commercialisation de poissons. Faute des données technicoéconomiques pertinentes sur les unités de transformation de poissons et les unités de commercialisation de poissons, seul le modèle financier de pêche artisanale a été élaboré. Toutefois, les appuis à promouvoir dans le cadre du projet couvrent les acteurs de l'ensemble des maillons de la filière poisson. Le projet soutiendra (i) l'accès aux équipements notamment les bateaux ou les moteurs, les filets, les nasses, le matériel de conservation (glacière et unité de froid, par exemple), (ii) le renforcement des capacités techniques et en gestion des pêcheurs artisanaux à réaliser une pêche respectueuse de l'environnement et à avoir une bonne maîtrise de l'utilisation et de la gestion des équipements y compris leur renouvellement, (iii) le renforcement des capacités techniques, de conservation et en matériel de transformation de poissons par séchage, salaison ou fumage, en tout s'inscrivant dans la démarche assurance qualité des poissons, (iv) le renforcement des commerçantes et de commerçants de poissons à gérer leur activité, à s'équiper en matériel contribuant à améliorer la salubrité des produits de la pêche.

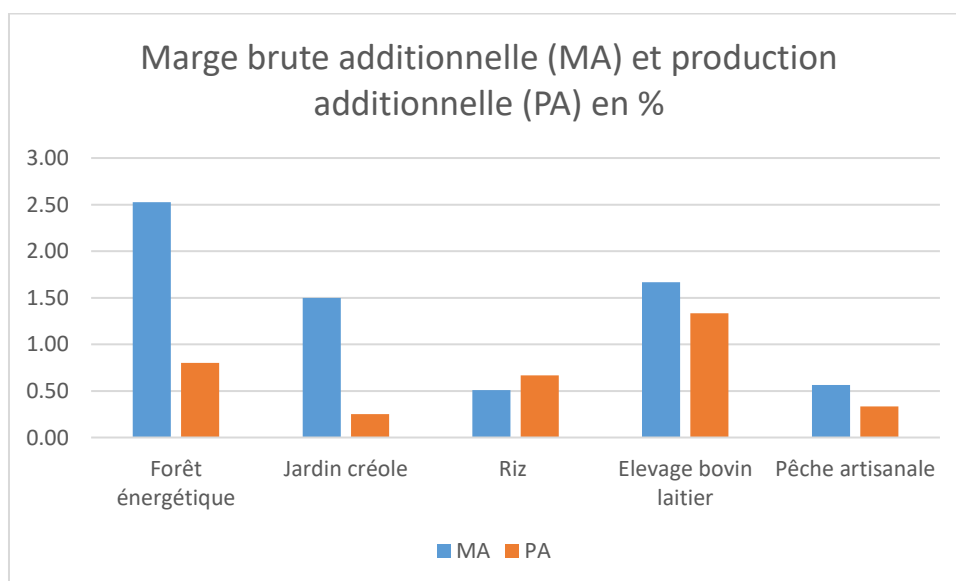
42. Le modèle financier de forêt énergétique pour la fabrication de charbon et de jardins créoles orientés racines et tubercules a été proposé. Le projet financera (i) la production de plants en pépinière, (ii) la reforestation, le développement de technologies visant à améliorer la production de charbon de bois, (iii) les formations et l'appui-conseil.

43. En ce qui concerne l'élevage bovin laitier, le projet mènera deux actions principales: a) une amélioration de la conduite des élevages, à travers des formations et des appuis-conseils au niveau des Champs écoles élevage. b) inciter les ménages d'éleveurs à construire de petits abris (enclos) en matériaux locaux aux alentours des maisons d'habitations afin de limiter la divagation des animaux et de pouvoir ainsi mieux contrôler les naissances, ce qui permet d'augmenter le taux de prolificité.

44. Le modèle d'élevage proposé suppose également une plus grande attention envers l'alimentation des animaux, certes toujours fondée sur l'exploitation des ressources fourragères locales et l'achat des vaches de qualité, mais en leur distribuant également des sous-produits de l'exploitation (grains, déchets) et en achetant quelques compléments minéraux. Les ressources fourragères seront produites localement sur des parcelles équipées en puits et avec de semences de qualité diffusées dans le cadre du projet. Pour l'achat de vaches laitières, le projet priorisera l'achat de génisses gestantes d'environ 4 mois, afin que les premières mises bas interviennent le plus rapidement possibles. La superficie des jardins créoles, des forêts énergétiques et de riz promue dans le cadre du projet est estimée à 5000 ha.

Marge brute additionnelle et production additionnelle

45. Ces modèles financiers dont les caractéristiques sont résumés dans le tableau ci-dessous, comparent la situation sans projet avec la situation avec projet. En situation sans le projet, on s'attend à ce que les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs continuent à mettre en œuvre les systèmes de production ou les systèmes d'exploitation recourant aux intrants agricoles, de pêche artisanale et d'élevage de faible qualité, à faible performance (productivité et compétitivité) caractérisée par de pertes quantitatives et qualitatives post récolte ou post production élevées et à faible résilience marquée par une production décroissante en raison de la dégradation des terres, de la baisse des précipitations (changement climatique) et de la surexploitation des ressources (terre et poisson), etc. En situation avec projet, la performance et la résilience des systèmes de production ou d'exploitation traditionnels sont améliorés et renforcés. Les résultats et les avantages au niveau de l'exploitation agricole, des unités de pêche et des unités d'élevage sont encourageants. Les marges brutes additionnelles et la production additionnelle (dues au projet) sont positives dans les cinq modèles financiers élaborés comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



46. L'analyse de ce graphique montre également que les modèles financiers forêts énergétiques et jardin créole dégagent le plus de marge comparativement à la production. Ces modèles financiers sont à prioriser si l'on souhaite soutenir l'accroissement des revenus des bénéficiaires. Le modèle financier riz génère une production élevée par rapport à la marge. C'est le modèle financier à encourager si l'on priorise l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau n° 1 : Modèles financiers représentatifs des activités à promouvoir dans le cadre du projet I_BE

		Modèles et résultats financiers					
Modèles financiers		Caractéristiques	Production	Marges brutes totale	marge mensuelle	Marge brute additionnelle	Accroissement %
Forêt énergétique sur 1 ha	Situation de référence	Coupe de bois dans forêt existante avec peu de replantation pour production charbon de bois et bois de feu et bois d'œuvre	10	40 000	3333,3		
	Situation avec projet	Plantation de bois d'essence à croissance rapide et appropriée pour la production de charbon de bois, de bois de feu et de bois d'œuvre	18	70 000	5833,3	2500,0	75%
Jardin créole sur 1 ha	Situation de référence	Système de culture sans irrigation, techniques culturales traditionnelles (un assolement et une rotation pas toujours raisonnés et optimal de cultures sur la parcelle, occasionnant la concurrence entre les espèces cultivées, entretien cultural insuffisant et pas toujours assuré dans les délais, culture de référence: igname	75	230 000	19167		
	Situation avec projet	Système de culture sans irrigation, techniques culturales améliorées (un assolement et une rotation raisonnés et optimal de cultures sur la parcelle, réduisant la concurrence entre les espèces cultivées, entretien cultural suffisant, régulier et toujours assuré dans les délais, semences et plants de qualité), culture de référence: igname	110	350 719	29227	10060	52%
Riz sur 1 ha	Situation de référence	Système de culture sans irrigation, Techniques culturales traditionnelles (irrigation sommaire, entretien cultural insuffisant et pas toujours assuré dans les délais, semences toutes venantes achetées sur le marchés ou provenant de la récolte antérieure)	3000	45 000	3750		
	Situation avec projet	Techniques culturales améliorées (irrigation avec bonne maîtrise d'eau, entretien cultural suffisant et toujours assuré dans les délais, semences de qualité, formation et suivi technique et en gestion de l'exploitation)	5 100	76 500	6375	2625	70%
Bovin laitier avec 1 vache	Situation de référence	Bovin créole laitier, système d'élevage extensif dans un environnement caractérisé notamment par la sécheresse et donc l'insuffisance / absence de pâturage, taux de mortalité élevé (supérieur à 60% entre 2017 et 2019 en particulier), temps de lactation de 5 mois, production de lait de 2 - 3 gallons par jour	540	162 000	13500		
	Situation avec projet	Bovin laitier de race améliorée, système d'élevage semi-intensif avec production et fourniture de fourrage de qualité et complément d'aliments aux animaux, installation de forrage et de système d'irrigation de culture de fourrage, taux de mortalité d'animaux réduit (10%), temps de lactation de 7 mois, production de lait de 5 - 6 gallons par jour, formation et suivi technique et en gestion des unités d'élevage 12	1 053	315 900	26325	12825	49%
	Situation de référence	Boat (pirogues ou bois fouillés et canots en bois) avec pagaies ou voile, limitant la pêche aux zones côtières surexploitées par le nombre de pêcheurs importants et l'usage des filets peu sélectifs. Perte post pêche élevée. Production: 3 tonnes par an	3	320 000	26666,6667		

Tableau n° 2 : Progression de la couverture des exploitations bénéficiaires des appuis du projet

Phasing exploitant bénéficiaires					
Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6
	575	1 150	575	-	-
	450	900	450	-	-
	225	450	225	-	-
	299	599	299	-	-
	160	320	160	-	-
0,0	1709,4	3418,8	1709,4	0,0	0,0
Cumul	1709,4	5128,1	6837,5		

IV. ANALYSE ÉCONOMIQUE

Hypothèses

47. L'analyse utilise un modèle de flux de trésorerie sur une période de 20 ans qui inclut tous les coûts d'investissement et de fonctionnement du sous-projet susceptibles d'être promu dans le cadre du I-BE, ainsi que les revenus nets supplémentaires dérivés des modèles financiers cultures / activités de pêche / activité d'élevage bovin laitier. Le scénario de base fait des hypothèses sur les modes de culture et les activités de pêche et d'élevage bovin laitier et prévoit certains changements pendant la mise en œuvre du projet. Il suppose également un taux d'adoption des nouvelles technologies de 70%. Ce taux d'adoption final se base sur les expériences en Haïti et dans les pays voisins avec des conditions agro-écologiques similaires. Toutefois, des simulations de baisse du taux d'adoption à 60% et 50% ont été réalisées afin de tester de la robustesse du projet face à la réticence des bénéficiaires aux innovations à diffuser dans le cadre du projet.

48. Le coût économique du projet I-BE a été généré à l'aide du programme Costab. Le total des coûts économiques d'investissements et de fonctionnement du projet sur six ans de mise en œuvre est 19,45 millions USD. Les coûts annuels pour maintenir un bon niveau d'exploitation des infrastructures économiques promues dans le cadre du projet après la dernière année de mise en œuvre du projet (coûts récurrents pour assurer la durabilité des activités promues dans le cadre du projet I-BE) sont supposés être de 10% des coûts totaux de la dernière année de mise en œuvre.

49. Aux fins de l'analyse économique, tous les coûts du projet ont été pris en compte car toutes les composantes joueront un rôle essentiel dans la réussite et la mise en œuvre du projet. Les avantages financiers ont été convertis en avantages économiques en utilisant un facteur de conversion de 0,9 pour tenir compte des impôts et taxes, estimés à 10%.

50. Le taux de change USD / HGD est fixé à 90 pour l'analyse. Le coût d'opportunité de la main-d'œuvre (prix économique) est de 3 US \$ par jour, ce qui est le prix le plus bas pour la main-d'œuvre rurale non qualifiée dans les zones rurales d'Haïti. Le coût d'opportunité du capital est de 12%.

51. Le flux de trésorerie économique global du projet et le taux de rentabilité économique interne (TRIE) correspondant ont été calculés en agrégeant les avantages supplémentaires nets générés au niveau des investissements à titre individuel par les promoteurs des sous-projets (exploitation agricole, unité de pêche, unité d'élevage, exploitation forestière énergétique, etc.) promus dans le cadre du projet.

52. La superficie totale en cours de production avec le projet est de 5000 ha, y compris la forêt énergétique pour la production de bois d'énergie et environ 640 embarcations de 3 pêcheurs chacune, soit au total 1920 pêcheurs et environ 1198 exploitations bovines de 5 éleveurs, soit environ 6000 éleveurs. L'analyse économique avec le projet implique une amélioration des rendements, une réduction des pertes après récolte, un changement des modes de conduite des cultures et des activités de pêche et d'élevage pour adopter des pratiques climato-sensibles. Des recherches supplémentaires seront entreprises pour simuler les changements dans les modèles de culture, de pêche et d'élevage.

53. Un taux d'adoption de 60% a été retenu pour les technologies à promouvoir dans le cadre du projet.

54. Il est important de noter que sans l'intervention du projet, la situation productive actuelle se détériorera très probablement car le sol de la zone est fortement dégradé, les intrants (engrais utilisés pour la restauration de la fertilité des sols ainsi que les semences et plants ne sont pas de la meilleure qualité) et la gestion de la production après récolte est insuffisante. Les ressources marines continueront de s'épuiser et les prises de poisson diminueront à la fois en quantité et en valeur.

55. En outre, l'élevage joue un rôle important dans l'économie de l'agriculture familiale et il est prévu que l'amélioration et l'expansion de l'agriculture s'inscriraient dans la perspective d'intégration agriculture et élevage. Les agriculteurs produiraient du fourrage et dégageraient des sous-produits qui participeraient à l'alimentation du bétail et l'élevage fournirait du fumier aux agriculteurs et aux jeunes qui s'installeraient en producteurs de compost. Cette intégration agriculture – élevage contribuerait à l'accroissement de la productivité agricole et de l'élevage et à la génération de surplus commercialisables substantiels. La vente de ces surplus créerait des revenus.

56. Les valeurs économiques des cultures ciblées ont été converties des valeurs financières en utilisant un facteur de conversion de 0,9 conformément à un projet similaire financé par la Banque mondiale et la BID en Haïti. Le prix carbone est de 80 \$US par tonne équivalent carbone

57. L'analyse économique est basée sur les coûts et avantages directs. Les avantages sociaux et indirects ne seront pas pris en compte. Celles-ci incluent par exemple la création d'emplois, une concurrence accrue sur les marchés des intrants, une sécurité alimentaire nationale renforcée, le remplacement des importations, les recettes en devises, l'émergence d'organisations paysannes, etc.

Taux de rentabilité interne économique et valeur actuelle nette

58. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le TRIE en scénario de base est de 17,0% et la VAN est de 4,4 millions \$US en utilisant un taux d'actualisation de 12%. Ces résultats indiquent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie par des raisons économiques. En considérant tous les avantages (économiques et environnementaux), le TRIE est de 35,2% et de 42,4% si prix de carbone est respectivement de 42\$US et 84\$US par teCO₂ au démarrage du projet en 2022 et les VAN sont respectivement de 23,3 millions de \$US et de 29,8 millions de \$US, ce qui reconferme que l'investissement dans les activités agricoles, pêches et élevage conduites suivant une approche de préservation et de gestion durable des ressources naturelles est très rentable.

59. Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique du projet en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10% et 20%, le TRIE sont respectivement de 15,2% et 13,6% avec des VAN positives respectivement de 3,0 millions de \$US et de 1,6 millions de \$US. Si les bénéfices baissent de 10% et 20%, les TRIE sont respectivement de 15,0% et 12,9% avec des VAN respectivement de 2,6 millions de \$US, 0,7 million de \$US. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 14,1% et 11,9% avec des VAN correspondant respectivement de 2,1 millions de \$US et de -0,1 millions de \$US. Si le taux d'adoption est de 46%, le TRIE est de 12,1%. En deçà de ce taux, le projet n'est plus économiquement rentable (le TRIE sera inférieur au coût d'opportunité du capital à long terme estimé à 12%. Il y a donc nécessité de bien préparer l'UTE et les parties prenantes à la mise en œuvre du projet pour s'assurer que les bénéfices du projet ne seront pas attendus au-delà d'une année et qu'au moins 46% des bénéficiaires ciblés adopteront les technologies et techniques promues dans le cadre du projet. L'analyse des switching value montre que le projet peut supporter un accroissement de coût de 23,9% et une baisse de bénéfices de 31,4%. Le ratio Bénéfices / coûts est de 1,31. Ces données sont détaillées dans l'appendice Données technicoéconomiques jointe à la présente annexe.

60. L'analyse des indicateurs économiques calculés montre que le projet est économiquement viable. Tous TRIE sont dans tous les cas de figures supérieurs à 12% correspondant au coût d'opportunité du capital à long terme. Le projet générera donc plus d'avantages économiques que le placement à long temps du capital de la même valeur que le coût du projet.

Tableau n° 3: Test de sensibilité du taux de rentabilité interne économique du projet

Base case scenario	Project					Project		Delay in		Adoption rate		Bénéfices économiques et environnementaux	
	Benefits					Costs (\$US)		benefits (\$US)				TRIE	VAN
	-30%	-20%	-10%	+10%	+20%	+10%	+20%	1 year	2 year	50%	46%		
17,0%	10,6%	12,9%	15,0%	18,9%	20,8%	15,2%	13,6%	14,1%	11,9%	13,6%	12,1%		
						Total costs actualisés		Total benefits actualisés					
						14 132 143,62		18 566 485,07					
						Coût		Bénéfice					
Switching values						23,9%		-31,4%				40%	27261756,7
Bénéfices / coût						1,31							

45. Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus et des indicateurs économiques analysés, le projet se justifie du point de vue économique. Il ne faut pas oublier que tous les avantages économiques potentiels n'ont pas été inclus dans l'analyse. De plus, les effets multiplicateurs probables décrits ci-dessus n'ont pas été quantifiés. Par conséquent, il est prudent de supposer que les avantages économiques estimés sont inférieurs aux rendements économiques potentiels auxquels on peut s'attendre.

46. On s'attend à ce qu'à moyen et long termes, ce projet ait un impact budgétaire positif substantiel, principalement en raison: a) d'une augmentation de la production, des revenus et de l'emploi, entraînant une augmentation des recettes fiscales, et b) effets multiplicateurs dus à l'augmentation des activités économiques dans la zone ciblée, entraînant une augmentation de la demande de biens et de services, qui devrait générer des effets supplémentaires sur les revenus et l'emploi. En outre, on peut s'attendre à des gains / économies de devises substantielles, résultant d'une réduction des importations des principales cultures de base dont Haïti est actuellement un importateur net.



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

SECAP Review note for I-BE

I. Introduction

1. L'objectif principal de la Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC) est de porter le projet à prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux et de changement climatique tant dans sa formulation que dans sa mise en œuvre. La note d'examen résume le contexte de développement, examine comment le projet pourrait avoir un impact sur celui-ci et d'autres thèmes d'intégration du FIDA qui lui sont applicables (genre, jeunesse, nutrition, climat et environnement) et formule des recommandations spécifiques sur la manière dont le projet peut éviter ou atténuer les risques et mieux inclure les préoccupations environnementales. L'étude a été réalisée parallèlement à la mission de formulation du projet, dont deux (2) membres de l'équipe ont rencontré directement les parties prenantes sur le terrain. Cette note a donc été produite à partir d'une revue bibliographique, des observations de terrain et de la consultation des principaux acteurs et parties prenantes clés du projet.

II. Analyse situationnelle et impacts potentiels du projet

2.1 Évaluation socioéconomique et nutritionnelle

a) Pauvreté

2. Selon l'enquête sur les conditions de vie des ménages après le séisme du 12 janvier 2010, 59% de la population haïtienne ont vécu sous le seuil national de pauvreté (2.41 US\$/jour), tandis que 24% ont vécu dans l'extrême pauvreté. Environ 45% de la population haïtienne vit en milieu rural, où, selon (Ghayad et al., 2019), près de deux tiers de la population sont considérés comme chroniquement pauvres.
3. L'extrême pauvreté a décliné de 31% en 2000 à 24% en 2012 à l'échelle nationale, avec la pauvreté réduite de moitié en milieu urbain, tandis que les niveaux de pauvreté sont restés à peu près les mêmes en milieu rural pendant la même période. Selon le rapport mondial sur les crises alimentaires 2020 du Programme Alimentaire Mondial (PAM) en milieu rural haïtien, les ménages les plus vulnérables manquent d'opportunités de travail agricole à cause des coûts élevés de la main-d'œuvre et des ressources limitées des agriculteurs. Par conséquent, les ménages vulnérables ont recours à d'autres sources de revenus, telles que la migration, le petit commerce ou la vente de charbon de bois.
4. Il y a des différences importantes dans la prestation de services de base entre les foyers en milieu urbain et rural. Environ 11% de la population en milieu rural ont accès à l'électricité, par comparaison avec 63% en milieu urbain. De même, seulement 16% de la population rurale ont accès aux installations sanitaires améliorées, tandis que 48% l'ont eu dans les villes. Tandis que la pauvreté est présente à la fois en milieu urbain et rural en Haïti, elle a tendance à être un phénomène à prédominance rurale. Néanmoins, il convient de noter que les établissements urbains informels ont augmenté au cours de la dernière décennie.
5. En termes d'inégalité des revenus, selon la Banque mondiale, le coefficient de Gini en Haïti était 0.61 en 2012, un niveau qui est resté pratiquement inchangé depuis 2001. En termes de développement humain, Haïti a enregistré des gains importants au cours de la dernière décennie, avec l'indice de développement humain (IDH) en hausse de 0.474 en 2010 à 0.510 en 2020. Néanmoins, l'IDH est beaucoup plus faible quand il est ajusté pour les inégalités en matière de revenus, d'éducation et de santé (l'IDH ajusté aux inégalités ou l'HDI pour son acronyme en anglais). L'IDH a affiché encore une amélioration entre 2010 et 2020, mais à un rythme plus lent. Cela a été le cas en raison d'une augmentation de l'inégalité en termes d'années de scolarité et

d'espérance de vie. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Haïti détient le plus faible indice de développement humain (0.51) avec un classement de 170 sur 189 (IDH, 2020).

6. Le Nord-est, où se trouve l'AP3B, est l'un des départements les plus isolés et les plus pauvres d'Haïti. Plus de 40% de la population vivent dans l'extrême pauvreté. La région entourant l'AP3B est rurale, et présente des modèles d'exploitation de la terre majoritairement traditionnelles aux mains de petites à moyennes exploitations familiales. La population est impliquée dans l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'emploi formel et informel, le commerce de charbon et du bois et la production de sel. Les eaux de l'AP3B sont fortement surexploitées par la pêche au filet, à la ligne, par pièges et à la lance et les espèces capturées sont généralement sous-dimensionnées. Cependant, la nécessité de la pêche de subsistance continue d'exister. En ce qui concerne l'agriculture, la plupart des cultures pratiquées dans l'aire protégée sont de subsistance dans la nature où les fruits et légumes (par exemple, plantain, manioc) et l'élevage sont produits principalement pour la consommation personnelle et locale.

b) Égalité homme-femme et autonomisation des femmes

7. Les femmes et les filles sont l'épine dorsale de la société haïtienne et de l'économie locale. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes. Les femmes sont également des piliers de la vie économique, car elles constituent la majorité des vendeurs de rue et soutiennent les chaînes d'approvisionnement agricoles. Cependant, les femmes et les filles continuent d'être affectées par de graves inégalités et la violence sexiste. Si les cadres juridiques et les engagements d'Haïti en faveur de l'égalité des sexes sont louables, les résultats et les pratiques restent alarmants. Les inégalités entre les sexes sont persistantes, les lois et les conventions internationales (telles que la CEDEF) ne sont pas appliquées.
8. En effet, la culture haïtienne est traditionnellement dominée par les hommes. Les rôles de l'homme et de la femme sont définis par la tradition. L'indice d'inégalité entre les sexes en Haïti est de 0.636, ce qui le place au 170^e rang sur 189 pays dans l'indice de 2020. Seuls 3% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 26.9% des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 40% de leurs homologues masculins. La disparité entre hommes et femmes en termes de revenus est énorme (3,855 gourdes (62 USD) par mois pour les femmes contre 6,454 par mois (105 USD) pour les hommes). Les femmes travaillant dans l'administration publique représentent 33% et 17% des postes élus (ONU, 2017). Selon l'EMMUS-VI, 51% des femmes ont le contrôle sur l'utilisation de leurs revenus en Haïti et l'autre moitié prend des décisions avec le mari/partenaire. Environ 69% ont participé à la prise des trois décisions au cours de l'enquête (soins de santé, achats importants du ménage, visite de la famille, tandis que 6% n'ont participé à aucune de ces décisions. Dans les organisations paysannes, la participation et le leadership des femmes sont encore marginaux. Des sources (comme l'enquête nationale sur la santé) estiment de manière prudente que près d'un tiers des femmes haïtiennes ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie.
9. En milieu rural, les femmes sont responsables des enfants, de la cuisine, du ménage et l'achat/vente des biens au marché. Les femmes sont majoritairement dans l'agriculture. Environ 67.7% d'entre elles travaillent dans le secteur informel. Selon l'évaluation conjointe par pays des Nations unies (ONU, 2017), les femmes rurales sont plus touchées par les catastrophes naturelles et le changement climatique. Les femmes sont marginalisées en raison de leur niveau d'éducation/alphabétisation plus faible, de leur niveau de revenu moins élevé, de leur accès plus limité à l'information et aux connaissances qui pourraient les aider à faire valoir leurs droits. Elles gagnent leur vie grâce à de petites entreprises et au petit commerce.
10. Dans l'AP3B, par exemple, le processus de commercialisation des produits de la pêche est dominé par les femmes et elles participent activement à la récolte du sel. Une

analyse des écarts entre les sexes, menée par la BID en 2015, a conclu que la répartition de la charge de travail au sein du ménage pèse de manière disproportionnée sur les femmes, réduisant le temps qu'elles consacrent à la production agricole et aux activités sociales.

11. Quant aux ménages dirigés par les femmes, ils demeurent les plus vulnérables, assument seules la prise en charge de leur famille et sont sur-responsabilisés, sans disposer de revenus à la mesure de leurs obligations sociales. Selon le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), les femmes rurales sont également confrontées à six contraintes spécifiques au genre: l'accès à la terre; l'accès au crédit; le transport des produits des champs vers le marché; le stockage; l'accès aux soins et à l'éducation; et la violence à l'égard des femmes.
12. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la crise COVID-19. L'impact économique est beaucoup plus important sur elles, avec une réduction considérable de l'emploi (23.8%). L'incidence de la violence sexiste a également augmenté.¹

c) Les jeunes ruraux

13. Il est difficile de définir la jeunesse dans le pays car la politique jeunesse n'est pas validée. Néanmoins, avec 56% de sa population âgée de moins de 25 ans, Haïti est face à l'urgence d'investir dans la jeunesse. La jeunesse est probablement la plus grande richesse du pays, c'est aussi son plus grand défi. Malgré les politiques et les programmes, les jeunes sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision.
14. En moyenne, les jeunes haïtiens sont plus instruits que leurs aînés, ce qui indique un relèvement des niveaux d'instruction. Le nombre moyen d'années de scolarité chez les jeunes hommes et les jeunes femmes est le même. Malgré les progrès réalisés ces dernières décennies, environ 10% des enfants âgés de 6 à 14 ans ne sont pas scolarisés. Les jeunes se heurtent à des difficultés supplémentaires sur le marché du travail, bien qu'ils soient plus instruits, d'où l'importance d'une éducation de meilleure qualité, en particulier au niveau de la formation professionnelle.
15. Le chômage des jeunes est estimé à 30% (BIT, 2019). Cependant, le taux de chômage prolongé, qui comprend non seulement les personnes en âge de travailler en quête d'emploi et qui n'en ont pas, mais aussi celles qui ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles sont découragées, en attente d'une réponse d'emploi, à la retraite ou malade, mais serait immédiatement disponible si une opportunité leur était offerte, est estimée à 60% (Banque mondiale, 2020). Cette situation suscite des préoccupations d'ordre socioéconomique. Trouver un emploi constitue un véritable défi et un exercice fastidieux pour beaucoup. Le sous-emploi invisible est aussi un problème qui se pose avec plus d'acuité pour les travailleurs jeunes (15 à 24 ans); en effet, leur probabilité de toucher une rémunération inférieure au minimum salarial est de 13 points de pourcentage supérieure à celle des travailleurs de 25 à 54 ans. De même, les jeunes se retrouvent davantage dans le secteur informel; en effet, la probabilité des travailleurs de 15 à 24 ans d'être dans l'informel est de 5 points supérieure à celle des travailleurs de 25 à 54 ans. En Haïti, les jeunes font partie de ces groupes qui ont fait état des plus bas taux d'utilisation des services financiers formels. La forte migration de la population, surtout par la fraction la plus jeune, vers les villes et à l'étranger est à l'origine d'une diminution de la population rurale.
16. Selon l'évaluation conjointe des Nations Unies (ONU, 2017), le travail des enfants est très préoccupant en Haïti. Environ 407,000 enfants sont répertoriés comme travailleurs domestiques, dont 207,000 travaillent dans des conditions inacceptables. Localement

¹ ONU Femmes et CARE: Analyse Rapide Genre – COVID-19 Haïti

connus sous le nom de « restavèk », ils sont principalement des filles et travaillent souvent sans salaire, sans accès à l'éducation et peuvent être victimes d'abus physiques ou sexuels.

17. Les jeunes femmes travaillent principalement comme employées de maison et comme aides familiales, 70% des « restavèk » sont des jeunes filles de moins de 15 ans provenant essentiellement de familles rurales pauvres. Par rapport aux garçons, les filles sont gardées à la maison par leurs parents pour effectuer les tâches ménagères. Les jeunes femmes sont plus vulnérables aux abus sexuels que les jeunes hommes. Aujourd'hui, en Haïti, une adolescente sur dix (de moins de 19 ans) a eu au moins un enfant. Si les personnes âgées de 15 à 24 ans représentent un tiers des nouveaux cas d'infection par le VIH, les jeunes femmes sont trois fois plus touchées. Quant au mariage précoce, il est difficile de saisir l'ampleur faute de données. Selon une étude sur la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti (Avocats sans frontières, 2019), les filles sont données en mariage à la suite d'un viol ou en échange de bétail et argent. Les jeunes hommes des zones rurales appartenant au quintile le plus pauvre sont fortement menacés d'exclusion sociale.
18. Les femmes et les jeunes ruraux sont touchés de manière disproportionnée par les effets de la pandémie (par exemple le chômage, l'augmentation de la charge de travail, la violence sexiste) et leurs voix ne sont souvent pas entendues lors de la décision et de la mise en œuvre des activités de relèvement.

d) Groupes marginalisés

19. En 2018, près de 38,000 personnes, dont 70% de femmes et d'enfants, vivaient dans des camps pour personnes déplacées depuis le tremblement de terre de 2010. Aucune assistance et aucun effort de relocalisation n'ont été fournis par les autorités; la plupart des camps ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates.
20. Les handicaps touchent environ 4% des personnes âgées de 5 ans et plus, avec un ou plusieurs handicaps. Selon les observations des Nations Unies (avril 2019), les adultes et les enfants en situation de handicap sont confrontés à des abus, comme les femmes souffrant de maladie mentale qui reçoivent un traitement contraceptif sans leur consentement. Il y a un manque de législation interdisant la discrimination sur la base des handicaps, une absence de campagne pour promouvoir la vie indépendante dans la communauté et des lois qui privent encore les personnes handicapées de leur capacité juridique.

e) Sécurité alimentaire et nutrition

21. Haïti a l'un des niveaux d'insécurité alimentaire les plus élevés au monde. L'insécurité alimentaire est généralisée en Haïti. Selon le PAM, un haïtien sur deux souffrait d'insécurité alimentaire aigüe avant que la COVID-19 devienne une pandémie; ceci équivaut à 4.4 millions d'haïtiens. Des perturbations dans la chaîne alimentaire à cause de la pandémie mondiale, associées à un conflit violent, l'inflation et la dépréciation de la monnaie locale enregistrée au cours de l'année dernière, pourraient augmenter la gravité de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les prochains mois.
22. En Haïti, les enfants de moins de 5 ans sont exposés à un risque élevé de malnutrition. La malnutrition est la cause d'un taux de mortalité d'environ 33 % des enfants de moins de cinq ans (Ministère de la Santé Publique et de la Population, 2013). Prince). En 2019, la malnutrition chronique touche 22 % des enfants de moins de cinq ans. Le retard de croissance chez les enfants est plus élevé en milieu rural avec 23,9 contre 18,0 % en milieu urbain. Parmi les enfants de 6 à 59 mois du pays, 6 % souffrent de malnutrition aigüe dont 2,1 % sous forme sévère (Banque mondiale, 2019). Les principaux risques pour les enfants de moins de 5 ans sont le faible poids à la naissance, une nutrition insuffisante, une maladie débilitante, et le manque de stimulation précoce, toutes choses qui peuvent nuire au développement et contribuer à perpétuer la pauvreté. La malnutrition aiguë et la malnutrition chronique restent une

source de préoccupations chez les enfants pauvres de moins de 5 ans, car ils sont les principaux indicateurs des effets cumulés durables de la sous-alimentation chez les jeunes enfants. Les ménages ayant des enfants sont plus susceptibles de souffrir de pénuries alimentaires. Les inégalités connexes sur le plan des résultats de santé et de l'accès aux soins de santé sont grandes, et les quintiles les plus pauvres s'en sortent moins bien.

23. Le surpoids et l'obésité sont un problème nutritionnel émergent en Haïti et dans de nombreux autres pays, mais les preuves liées à l'impact d'interventions spécifiques de l'agriculture sur le surpoids/l'obésité sont encore limitées. Les problèmes de malnutrition liés à la dénutrition et aux carences en micronutriments sont encore plus fréquents et reçoivent l'attention des politiques et des programmes.
24. Selon le Plan Stratégique pour la Nutrition 2013-2018, la malnutrition dans le pays est causée par plusieurs facteurs: l'insécurité alimentaire (forte dépendance aux importations, le manque de productivité agricole, la montée des prix pour les denrées alimentaires, les chocs naturels entraînent l'insécurité alimentaire de manière persistante ou intermittente); pratiques alimentaires inadéquates et une faible diversité alimentaire; le manque d'accès aux soins médicaux; les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement; la qualité insuffisante des soins pour la mère et l'enfant; les conditions socioéconomiques inadéquates et le manque d'infrastructures.

Indicateur	Incidence
Femmes âgées de 15 à 49 ans touchées par l'anémie	46.2%
Allaitement maternel exclusive	39.9%
Enfants de moins de 5 ans touchés par un retard de croissance	21.9%
Enfants de moins de 5 ans touchés par l'émaciation	3.7%
Enfants en surpoids de moins de 5 ans	3.4%
Femmes adultes (âgées de 18 ans et plus) vivant avec l'obésité	26.9%
Hommes adultes (âgées de 18 ans et plus) vivant avec l'obésité	17.9%

25. La région du Nord-est est classée en phase 3 « crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë » sur une échelle de 5, selon l'analyse de la classification intégrée des phases de sécurité alimentaire (IPC). Quelques données importantes sur la malnutrition pour le Nord-est: retard de croissance chez l'enfant (21%); dépérissement chez l'enfant (1.5%); anémie chez l'enfant (65.9%); anémie chez la femme (41.3%); qualité alimentaire (% d'enfants recevant le régime minimum acceptable: 10.4%).

2.2 Contexte environnemental et climatique, tendances et implications

a) Évaluation environnementale

Ressources naturelles

26. L'AP3B couvre une superficie de 75,406 hectares protégeant un complexe marin unique de récifs coralliens frangeants et de barrières de corail, de lits d'herbiers marins, de forêts de mangrove, d'eaux profondes au large des côtes, de plaines côtières adjacentes connues pour leurs habitats d'eau et d'eau saumâtre variés, de forêts tropicales sèches (William et al., 2017)².
27. **Sols, couverture, utilisation et changement** – La plupart des terres désignées dans l'AP3B sont publiques; cependant, il a beaucoup d'hectares de terres privées. Le décret présidentiel créant l'AP3B garant, toutefois, que les terres privées resteront la

² William D. H., Serge A. et Mel T. (2017) Plan de gestion de l'Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B)

possession de leurs propriétaires, bien qu'elles restent soumises aux servitudes du plan de gestion établi. Les sols au niveau de l'AP3B sont relativement riches en fer, souvent avec une matière organique importante et très fertile, en particulier autour des rivières.

28. L'utilisation des terres dans l'AP3B est mixte, les trois principales utilisations étant l'agriculture pluviale (20%), l'eau (19%) et les prairies (18%)³. Une étude récente a identifié que durant les trois dernières décennies (1987-1997; 1997-2007; 2007-2017), la végétation de mangrove de l'AP3B a connu un recul considérable de l'ordre de 2,639.85 ha, soit près de 40% de la superficie de départ. Les analyses des activités économiques pratiquées et les modes d'occupation du sol identifiés au sein des bassins versants dominants de l'AP3B montrent qu'il existe un lien étroit entre les activités anthropiques et la dégradation des écosystèmes littoraux et marins, particulièrement la mangrove. Cette recherche a permis de révéler les interactions entre un système bioécologique, représenté par le milieu naturel, et un système socioéconomique spécifique, celui de l'AP3B⁴.

Tableau 1. Classification de la couverture terrestre

Coverage [%]	Classification	Change
20.2%	Cropland (rainfed)	▼ 0.1%
19.1%	Water bodies	▲ 0.5%
18.3%	Grassland	▲ 0.1%
10.4%	Mosaic cropland and natural vegetation	▼ 0.0%
10.0%	Tree cover, broadleaved, evergreen, closed to open	▲ 0.5%
8.4%	Mosaic natural vegetation	▼ 1.7%
4.9%	Shrub or herbaceous cover, flooded	▼ 0.1%
4.0%	Herbaceous	▼ 0.0%
3.8%	Tree cover, flooded, saline water	▲ 0.4%

Note: Only classes with more than 0.5% area are listed in this table to prevent listing classes with very few pixels. Source: ESA Climate Change Initiative. [2]

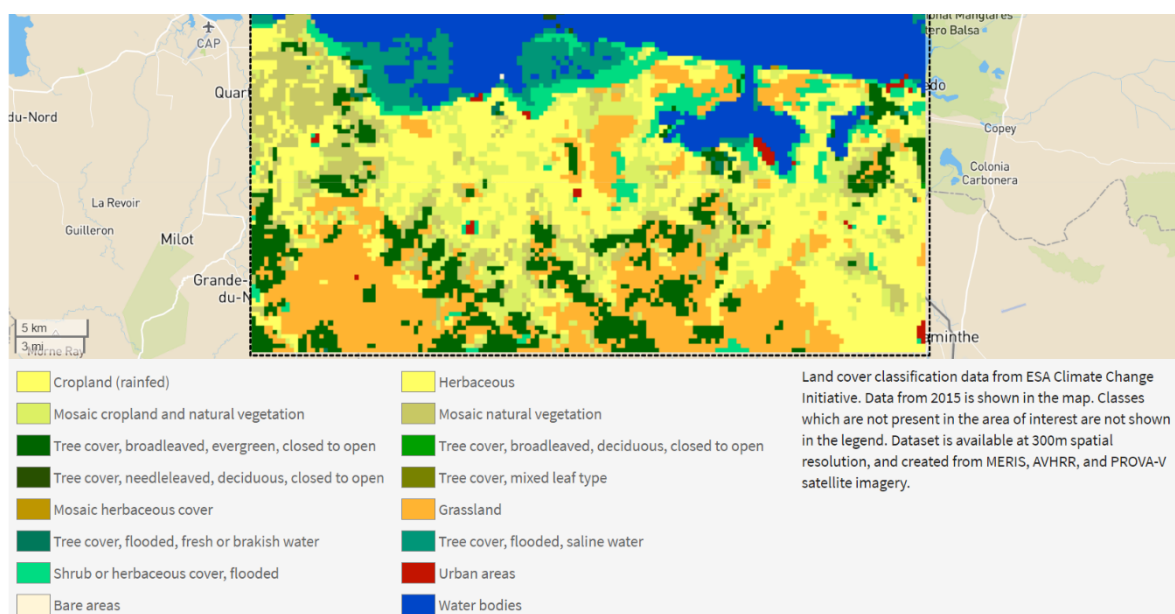


Figure 1. Couverture et utilisation du sol au niveau de l'AP3B

³ <https://geofolio.org/location/bab49294-6e31-4077-8f0e-1f8acf41e141/factsheet/basic>

⁴ <https://journals.openedition.org/com/9904>

29. **Forêts et habitats terrestres** – L'AP3B est située dans la plus grande forêt tropicale sèche d'Haïti. Le littoral abrite une forêt de mangrove sur environ 4,274 ha. Un total de 253 espèces végétales a été confirmé dans l'AP3B. Une grande partie de la végétation indigène existante a été déplacée en raison de la conversion agricole, de l'élevage et du développement. Les écosystèmes terrestres offrent de l'habitat pour une faune assez riche, incluant 4 amphibiens et 11 reptiles. Les mammifères les plus dominants dans l'AP3B sont des espèces invasives telles que la petite mangouste indienne (*Herpestes auropunctatus*), les chats sauvages, les rats et les souris.
30. **Eau douce** – L'AP3B comprend d'importants écosystèmes et habitats d'eau douce, notamment des rivières permanentes, des cours d'eau saisonniers, des terres humides et le grand Lagon aux Bœufs saumâtre (450 ha). Les trois principales rivières sillonnant l'AP3B fournissent d'importants écosystèmes estuariens qui comprennent des habitats districts avec des assemblages floristiques et faunistiques correspondants. Un total de 26 poissons a été identifié dans les habitats d'eau douce de l'AP3B, notamment des espèces amphidromes et saumâtres. L'anguille migratoire transocéanique d'Amérique (*Anguilla rostrata*), menacée selon l'UICN, se trouve couramment dans l'AP3B et est considérée comme une espèce socioéconomique importante dans la région et dans le monde. Les invertébrés sont assez nombreux dans les eaux douces de l'AP3B, un total de 33 espèces a été identifié, incluant le crabe terrestre bleu d'eau douce (*Cardisoma guanhumi*) qui est commercialement important pour la région.
31. **Espèces aviaires** – Au total, 95 oiseaux, dont 71 résidents de reproduction ont été identifiés dans l'AP3B. Le Lagon aux Bœufs, couvrant une superficie moyenne de 450 ha, est classé zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).
32. **Écosystèmes marins** – L'environnement marin couvre 77% de l'AP3B. Elle comprend l'un des deux plus grands habitats contigus de mangroves en Haïti et un complexe important de récifs coralliens. La richesse et la diversité spécifiques des habitats offerts par ces écosystèmes sont assez élevées que ce soit au niveau des animaux marins qu'au niveau des espèces végétales des zones humides. Plus de 300 invertébrés benthiques marins ont été identifiés dans l'AP3B, avec environ 85% hébergés dans les récifs coralliens. La richesse et la biomasse des poissons sont faibles dans l'AP3B avec environ 180 espèces identifiées.
33. **Herbiers et zones humides** – En bordure de la plupart des peuplements de mangrove et dans ses eaux profondes de l'AP3B, on trouve des herbiers marins variés et très productifs. Ces herbiers marins jouent probablement un rôle de pépinières et d'aires d'alimentation pour de nombreuses espèces et se trouvent globalement en bonne santé. Les zones humides de l'AP3B abritent 38 espèces végétales et constituent une zone de haute biodiversité essentielle pour les espèces indigènes (Schill et al., 2016)⁵.
34. **Récifs coralliens** – Un complexe de 20 km de barrière de corail frangeant s'étend au-delà des limites des baies de Caracal et de Fort-Liberté. La superficie de ce complexe de récifs est estimée à 1,100 ha et couvre environ 10% de la zone du plateau peu profond au sein de l'AP3B. Les principales composantes structurelles vivantes des habitats récifaux de l'AP3B sont issues d'un total de 51 espèces de coraux, de 43 espèces octocoralliennes et de plus de 140 espèces d'éponges.
35. **Produits chimiques et pollution, gestion des déchets** – L'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et d'herbicides a été introduite chez les agriculteurs locaux, mais il est prouvé que lorsqu'on leur présente des alternatives plus durables qui réduisent également la dépendance aux produits importés, ces pratiques sont adoptées. Les bassins versants d'eau douce qui traversent l'AP3B ont été fréquemment utilisés pour la pêche, la baignade, l'extraction du sable et l'élimination des déchets.

⁵ Schill, S, P Kramer, and M. Atis (2016). Évaluation de la menace pour le parc national des Trois Baies, Haïti. *The Nature Conservancy: Rapport de la Banque Inter-Américaine de Développement*, É. U. P. 1-60

Contrairement aux autres grands systèmes fluviaux des Caraïbes, les écoulements d'eau douce restent assez intacts bien que dynamiques et pollués. La pollution de l'eau douce et la gestion des déchets seront évaluées plus avant pendant la conception, en plus des pratiques de gestion des déchets, y compris la pollution par les plastiques.

36. **Contexte institutionnel et plan de gestion** – L'AP3B a été créée par arrêté ministériel en 2014, et sa gestion placée sous la responsabilité de l'Agence nationale des aires protégées (ANAP), elle-même créée en 2005. Par ailleurs, un comité local d'appui (CLA) et une direction d'aire protégée ont été mis en place pour assurer la mise en œuvre locale du plan de gestion de l'AP3B; mais, toutes les institutions responsables de la mise en œuvre du plan de gestion de l'AP3B restent très limitées en personnels et en ressources, mal gérées et peu opérationnelles en termes de planification, d'allocation des ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation et les activités non durables se poursuivent dans l'AP3B.

b) Tendances et impacts climatiques

37. Haïti, située dans le bassin caribéen, se trouve exposée à beaucoup de phénomènes liés au climat. Les variations du régime pluviométrique, de la température, de la fréquence des tempêtes tropicales sont parmi tant d'autres signaux climatiques observés à travers le pays. Les scénarios établis en Haïti montrent d'ici à 2030 un accroissement de la température (de 0.8 à 1°C), une diminution de la pluviosité annuelle de 6 à 20%, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer. En 2014, Haïti a été classée au quatrième rang mondial de vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Au cours des dix dernières années, le pays a souvent été victime des perturbations du climat qui se manifestent surtout par un changement du régime hydrique des bassins versants, l'augmentation des périodes de sécheresse et des pertes en vies humaines dues aux inondations provoquées par les tempêtes tropicales. Les coûts cumulés des impacts du dérèglement du climat sans prendre de mesures préventives sont estimés à 1.8 milliards USD et à 77 millions USD en prenant des mesures d'adaptation à l'horizon 2025⁶.
38. L'analyse préliminaire des risques climatiques dans la zone du projet est considérée comme élevée en raison des changements prévus dans la variabilité des précipitations, le réchauffement et l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la salinité de l'eau et du sol et l'acidification des océans. Celles-ci se combinent avec des zones côtières basses laissées sans protection par la récolte des mangroves, la destruction des récifs coralliens et la déforestation. La dégradation des terres dans une zone composée principalement de sols argileux augmente encore l'intensité des inondations et des sécheresses.

Projections des températures et des précipitations sur la production de riz

⁶https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published%20Documents/Haiti/1/CPDN_Republique%20d'Haiti.pdf

39. Les projections climatiques montrent une augmentation prévue des températures⁷ maximales quotidiennes, entraînant une augmentation des besoins en eau pour la production de riz à petite échelle dans la région. En conséquence, les modèles de production agricole mondiale prévoient une légère diminution d'environ 5-7% jusqu'en 2040⁸, ce qui rend les mesures d'efficacité et de conservation de l'eau essentielles.

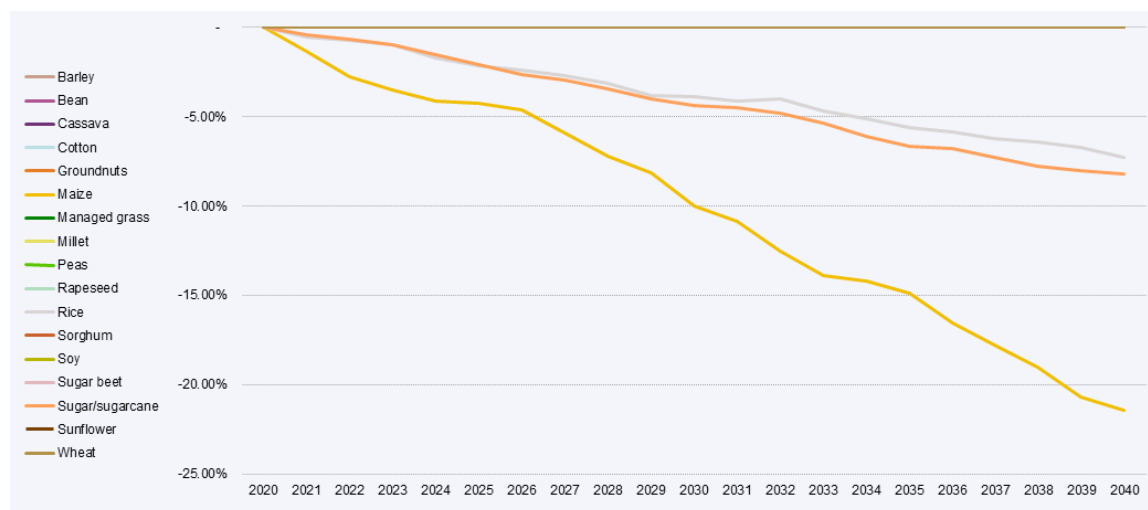


Figure 2. Projections de la production agricole basées sur l'évaluation CARD

Pestes et maladies

40. En outre, le réchauffement et la modification des régimes de précipitations devraient augmenter l'incidence et les variétés de maladies et de parasites à transmission vectorielle végétale, animale et humaine, nécessitant des mesures telles que la lutte intégrée contre les ravageurs et la gestion des zones de reproduction des vecteurs porteurs d'amibes du paludisme.

Pluviométrie et dégradation des terres

41. L'augmentation des épisodes de précipitations intenses déjà en cours, associée à des sols à prédominance argileuse et à la dégradation des terres, crée les conditions d'une dégradation croissante de la qualité des sols, de la perte de sol, des glissements de terrain et des inondations. En outre, le pâturage non géré et la déforestation pour la production de bois de feu et de charbon de bois détérioreront davantage la résilience des écosystèmes pour faire face à l'évolution des paramètres climatiques, menaçant à son tour les sources de subsistance de la population locale. S'attaquer aux facteurs de déforestation des forêts, y compris des mangroves, améliorera la durabilité des mesures de conservation mises en place par le projet.

Élévation du niveau de la mer, réchauffement et acidification océanique

⁷ <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/haiti/climate-data-projections>

⁸ http://localslr.climateanalytics.org/location/Grid_20.0_288.0

42. Au cours des six (6) dernières décennies, la vitesse moyenne de l'élévation du niveau de la mer (SLR), de 1.8 ± 0.1 mm/an, enregistrée dans la Grande Région Caraïbe a suivi la valeur moyenne mondiale (Palanisamy et al., 2012). Toutefois, le taux annuel de SLR a augmenté de façon significative au cours de ce siècle et, selon les projections l'augmentation du niveau moyen de la mer dans l'Atlantique Centre-ouest sera comprise entre 0.35 et 0.65 m (suivant le scénario d'émissions) d'ici à la fin du siècle (2081 à 2100) par rapport à la période 1986-2005 (Church et al., 2013). Les multiples facteurs qui influencent l'élévation du niveau de la mer au niveau local varient dans la région de l'Atlantique Centre-ouest et l'impact des augmentations du niveau moyen de la mer sur les zones côtières varie aussi à l'échelle de la région selon l'amplitude de la marée et la fréquence des ondes de tempête (Losada et al., 2013). Si l'on compare les décennies 1950-1960 et 1998-2008, l'élévation du niveau de la mer a déjà entraîné une hausse significative (de 20% à 60%) de la fréquence de niveaux extrêmes de la mer dans les Caraïbes.

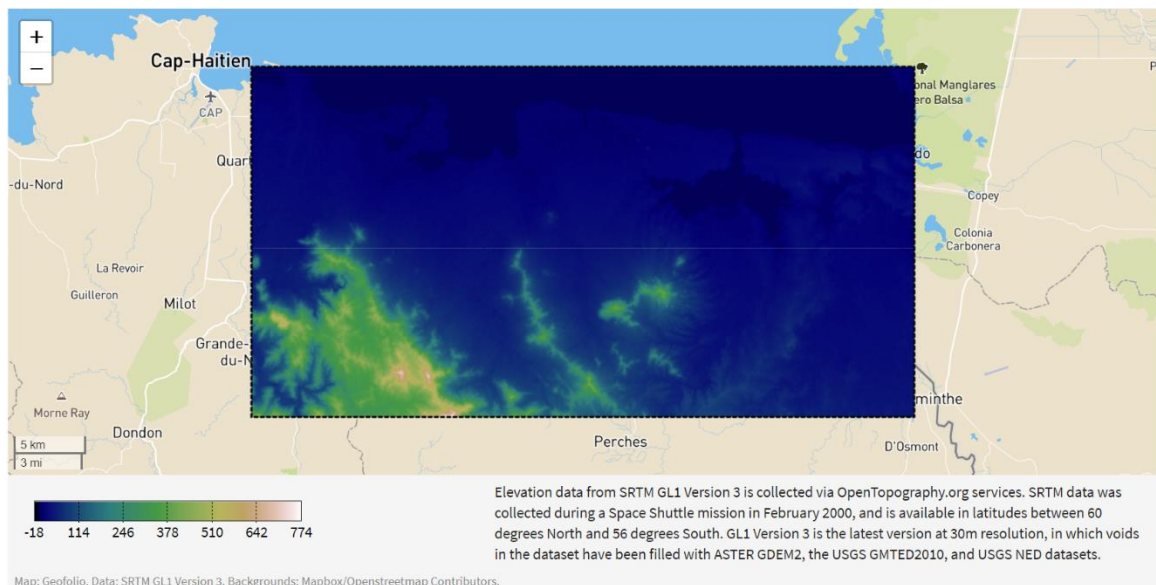


Figure 3. Élévation des terres dans l'AP3B

43. L'augmentation des températures et l'élévation du niveau de la mer, associées à une acidification de l'océan, pourraient réduire les réserves de poissons, détruire les habitats et affecter les migrations des différentes espèces comestibles. Selon le MSC, l'augmentation des vagues de chaleur marines a été estimée de plus de 50% au cours des 30 dernières années. Les zones tropicales sont susceptibles de connaître des baisses allant jusqu'à 40% des prises potentielles de poissons et de fruits de mer d'ici 2050.

44. Le réchauffement des eaux de surface océanique peut être préjudiciable pour l'équilibre des écosystèmes marins et pour certaines espèces. Des eaux chaudes favorisent également l'apparition de vecteurs d'ichtyosarcotisme comme la ciguatera produite par l'algue dinoflagellée *Gambierdiscus* spp présente sur des récifs dégradés. Indépendamment du changement climatique, des espèces envahissantes, en particulier le ptérois (*lionfish*) représentent une menace pour l'équilibre des écosystèmes côtiers (Sebastien et al., 2016).

45. Il a été démontré que l'acidification des océans entraîne une déficience d'une série de capacités sensorielles et comportementales chez les poissons de récifs (en particulier aux premiers stades de leur cycle biologique) qui affecte leur capacité d'échapper aux prédateurs, de choisir un habitat et le moment de leur installation dans des habitats de récifs coralliens (Devine et al., 2012).

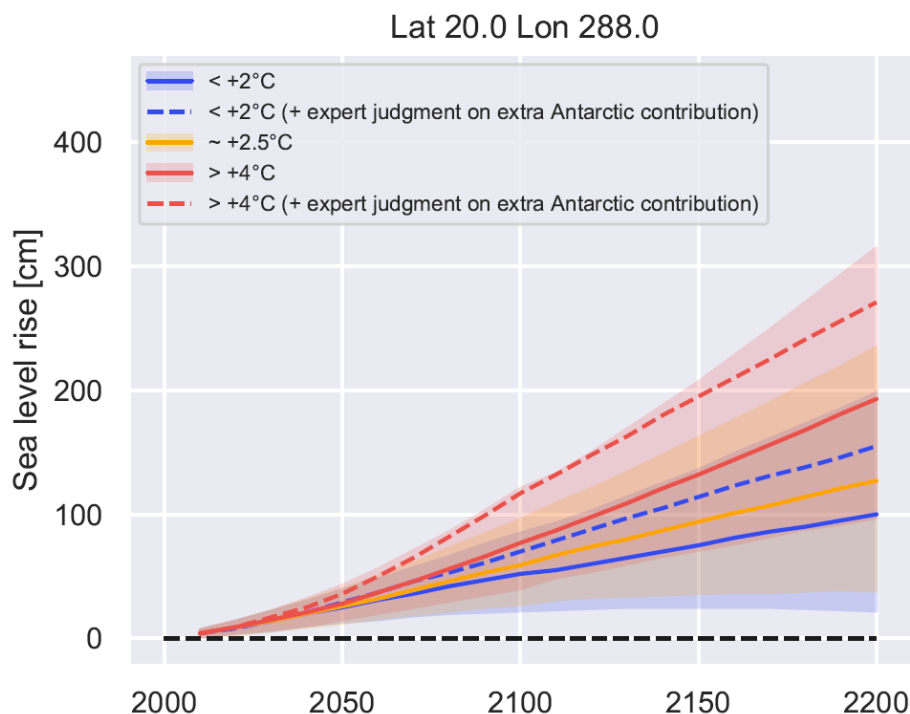


Figure 4. Élévation projetée du niveau de la mer à Trois Baie (2020-2200)

Évènements extrêmes

46. Le cinquième rapport d'évaluation du GIEC (AR5) reconnaît que des phénomènes météorologiques extrêmes inhabituels ont affecté la région de l'Atlantique Centre-ouest (en particulier les Caraïbes, le golfe du Mexique et le sud-est des États-Unis) au cours des toutes dernières décennies (Magrin et al., 2014). Par ailleurs, davantage de tempêtes tropicales dans l'Atlantique se renforcent et deviennent des ouragans dangereux de catégories 4 et 5 (Murakami et al., 2012). Les projections indiquent que l'intensité des ouragans va probablement encore se renforcer dans cette région dans le cadre du changement climatique, et que les températures de la surface de la mer continueront de se réchauffer, bien que nos connaissances sur la production et la fréquence des cyclones tropicaux soient encore limitées.
47. Les évènements extrêmes de plus en plus intenses et fréquents tels que les ouragans et les tempêtes auront certains des impacts sur la pêche et les marais salants. Depuis tantôt 2001, des tempêtes dévastatrices ont frappé Haïti avec des pertes économiques exorbitantes sur le secteur agricole particulièrement. La hausse du niveau moyen de la mer et les vagues des tempêtes impactent significativement les écosystèmes aquatiques, notamment les populations de poissons, et affectent donc les activités de pêche au niveau côtières d'Haïti (Oxfam, 2014). Selon le Borde et al. (2015), les estimations consolidées laissent à penser qu'un ouragan frappant Haïti peut provoquer un choc entraînant des pertes de l'ordre de 10% du PIB.
48. Les cyclones et tempêtes tropicales ont un impact important sur la pêche, puisqu'ils peuvent détruire les habitations au bord de la côte, les embarcations et les engins de pêche. La vulnérabilité de communautés côtières isolées est d'autant plus grande qu'elles se situent souvent hors de la zone de couverture des ondes radiophoniques ou

téléphoniques et ne sont donc pas prévenues à temps de l'arrivée des tempêtes (Sebastien et al., 2016).

Principaux impacts potentiels du projet sur les plans social et environnemental

49. Les principaux impacts positifs de l'I-BE peuvent se résumer comme suit:

- Meilleur engagement des communautés locales et des parties prenantes dans la surveillance et la gestion durable des ressources de l'AP3B.
- Développement d'activités génératrices de revenus alternatifs/supplémentaires durables et respectueuses de l'environnement.
- Réduction de la pauvreté et la malnutrition.
- Autonomisation économique et sociale des femmes et jeunes.
- Développement de l'affectivité et la sensibilité des communautés locales par rapport à l'AP3B et sa biodiversité ainsi que ses services écologiques.
- Amélioration de la gouvernance de l'AP3B grâce au renforcement de la capacité de gestion locale de l'ANAP.
- Réduction de la pression anthropique et amélioration de l'état de conservation des ressources naturelles critiques de l'aire protégée.

50. Les principaux risques et impacts négatifs de l'I-BE sont les suivants:

- Réticence de la population ciblée à modifier certains comportements face à la gestion durable des ressources de l'AP3B.
- Blocage dans la mise en œuvre des activités par manque de synergie d'actions ou refus de collaboration entre les différents partenaires d'implémentation.
- Conflits ouverts entre les parties prenantes du projet à cause du renforcement de la surveillance sur les restrictions imposées à l'utilisation des ressources naturelles de l'AP3B.
- Pertes d'accès des communautés locales, spécialement des plus pauvres et vulnérables, à des moyens de subsistance au niveau de l'AP3B.
- Inadéquation de certains moyens alternatifs de subsistance aux objectifs de conservation de l'AP3B.
- Choc entre la direction de la BSAP (Brigade de sécurité des aires protégées) et les gestionnaires du projet pour la conduite des activités de surveillance environnementale dans l'AP3B.
- Augmentation du volume des activités anthropiques dans l'AP3B.
- Élargissement de la zone de gestion communautaire au détriment des autres zones de régénération, de conservation et d'utilisation durable.

c) Changement climatique et adaptation

51. Les répercussions attendues des changements climatiques se feront beaucoup ressentir à Haïti et dans l'AP3B. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face. Une étude de 2011 combinant des mesures du risque de changement climatique par rapport à la capacité sociale et financière des collectivités et des gouvernements à y faire face, connue sous le nom d'Indice de vulnérabilité aux changements climatiques, a révélé qu'Haïti est la nation la plus menacée au monde par les effets du changement climatique (Verisk Maplecroft, 2016; Slagle et Rubenstein, 2012).

52. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer. Il est probable que les températures moyennes en Haïti augmentent entre 0.8 et 1°C d'ici 2030 et entre 1.5 et 1.7°C en 2060, les plus fortes hausses ayant lieu en juin et juillet. Les précipitations devraient diminuer de 5.9 à 20% en 2030 et de 10.0 à 35.8% en 2060, avec les plus fortes baisses également attendues en juin et juillet. L'apparition fortuite de ces deux changements climatiques devrait provoquer des contraintes

encore plus exacerbées sur la production agricole et sur divers écosystèmes (FEM, 2013).

53. Il existe une certitude raisonnable selon laquelle Haïti aura besoin de se préparer et de s'adapter à une élévation du niveau de la mer d'au moins un mètre d'ici la fin du XXI^e siècle. Les plaines côtières à basse altitude du Nord-est d'Haïti, y compris l'AP3B, seront particulièrement vulnérables et l'on peut s'attendre au fait que des inondations touchent les communautés côtières. Dans cette hypothèse, les forêts de mangrove commenceront probablement à migrer vers la terre, et il sera important de fournir de l'espace pour permettre à cette migration de se produire de manière à préserver la santé des forêts côtières de mangroves. De plus, des efforts concertés seront demandés obligatoirement pour réduire la dépendance des communautés locales vis-à-vis des écosystèmes de récifs et pour maximiser la résilience des récifs coralliens pour résister aux effets de l'élévation du niveau de la mer et de la température des eaux, principalement par le biais de la restauration des populations saines de poissons de récif herbivores et de prédateurs supérieurs.

Priorités nationales en matière de changement climatique

54. Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment: 1) gestion intégrée des zones côtières; 2) amélioration de la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte; et 3) information, éducation et sensibilisation.
55. Haïti n'est pas un grand émetteur de GES à l'échelle mondiale. Toutefois, le gouvernement a en outre ciblé la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 5% grâce à des mesures offrant d'importants avantages de développement à la population, notamment une meilleure gestion des pâturages, une meilleure gestion des sources d'énergie telles que le bois de feu et la bioénergie, le reboisement et l'agroforesterie et une meilleure gestion des forêts dans les aires protégées, particulièrement les parcs nationaux.

2.3 Profils de groupes cibles et stratégie de ciblage

56. **Groupes cibles** – Le projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le projet atteindra 40,000 bénéficiaires, dont 50% de femmes et 40% de jeunes. Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés: (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs engagés dans des pratiques agricoles ou de pêche écologiquement non durable; (ii) les ménages extrêmement pauvres qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus; (iii) les femmes rurales; et (iv) les jeunes ruraux.
57. *Familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs.* Les pratiques des pêcheurs artisanaux peuvent être regroupées en deux types différents: (i) collecte d'espèces intertidales telles que crustacés, crabes, palourdes, huîtres, moules y compris l'utilisation de pièges à poissons; et (ii) la pêche côtière effectuée à l'aide de bateaux et d'engins de pêche pour capturer des poissons démersaux et pélagiques. Les pêcheurs ciblent un large éventail de ressources qui se trouvent principalement sur le plateau continental (conques, homards, poissons de récif et démersaux et petits pélagiques côtiers). Les pratiques de pêche ne sont souvent pas respectueuses de l'environnement avec des méthodes de pêches non durable et la surpêche constitue une menace énorme pour l'aire protégée. Les pêcheurs artisanaux le plus souvent marginalisés vivent toujours dans la plus grande précarité. Le réchauffement, l'acidification des océans et la destruction des coraux et des mangroves réduisent les populations de crustacés et de poissons.

58. La productivité agricole est fortement limitée par un certain nombre de facteurs. Les petits producteurs n'ont généralement pas accès aux technologies appropriées et aux principaux facteurs de production, en particulier l'eau d'irrigation et méthodes de conservation de l'eau. Les pertes après récolte sont considérables et résultent souvent d'un manque d'installations de stockage et de transformation. En outre, l'état des infrastructures routières est médiocre et les petits agriculteurs et les ménages ruraux pauvres ont un accès extrêmement limité au crédit pour les activités productives. Les pratiques agricoles des petits exploitants contribuent à des effets environnementaux négatifs, notamment l'érosion des sols et l'épuisement des nutriments, ainsi que la perturbation des régimes hydriques et l'écoulement des nutriments essentiels en aval. Les familles sont souvent impliquées dans la pêche et les activités agricoles en même temps.
59. *Ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition.* Les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition sont ceux qui utilisent les ressources de l'AP3B de manière non durable pour répondre aux besoins de subsistance, par exemple en coupant les mangroves pour le charbon de bois. Ils sont également confrontés à une incidence plus élevée de malnutrition. On estime qu'ils représentent 40% de la population totale. Les ménages dirigés par des femmes en font souvent partie.
60. *Femmes rurales.* Les femmes sont souvent placées au-dessous des hommes, en termes de droits, de ressources et d'opportunités; leurs responsabilités sexospécifiques en tant que principaux gardiens des enfants et du ménage se traduisent par des responsabilités quotidiennes, souvent non rémunérées, telles que la collecte du bois de chauffage ou la préparation de la nourriture pour les membres du ménage. Elles ne sont souvent pas incluses dans l'élaboration des politiques et les décisions sur la gestion des ressources naturelles. Le processus de commercialisation des produits de la pêche est dominé par les femmes. Elles participent également activement à la récolte des sels. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes.
61. *Jeunes ruraux.* Les jeunes (entre 18 et 35 ans), et en particulier ceux qui vivent en milieu rural, sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. L'aire protégée et l'économie bleue offrent la possibilité d'introduire des innovations qui pourraient être attrayantes pour les jeunes, telles que l'écotourisme, l'apiculture, la mariculture et les technologies des énergies renouvelables.
62. **Stratégie de ciblage** – Les mesures et méthodes suivantes seront prises servant à atteindre les groupes cibles:
- Ciblage géographique: Le projet ciblera l'AP3B, mais les communautés rurales limitrophes dont les habitants sont impliqués dans des activités qui créent un risque pour la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée.
 - Mesures de facilitation: Le projet renforcera la capacité de l'ANAP et d'autres institutions à soutenir les initiatives d'économie bleue inclusive. En outre, la sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles d'AP3B au niveau local et l'éducation nutritionnelle seront essentielles.
 - Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités: Les communautés locales et les groupes cibles seront habilités à cogérer les ressources côtières et à participer aux processus décisionnels connexes. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également renforcées. Des mécanismes clairs de résolution des conflits seront mis en place.
 - Mesures d'auto-ciblage: Les services fournis par le projet répondront spécifiquement aux priorités, aux atouts et à la capacité de travail des groupes cibles, tout en étant moins intéressants pour les plus aisés.

- Ciblage direct: Les femmes et les jeunes seront directement ciblés (voir ci-dessous). Compte tenu des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, les ménages extrêmement pauvres seront, entre autres, ciblés pour les activités de nutrition.

63. Le projet vise à être transformateur de la notion de genre, sensible aux jeunes et sensible à la nutrition. En tant que tel, le projet accompagnera les femmes rurales dans la mise en place de leurs activités économiques. Elles seront, par exemple, soutenues pour augmenter la valeur des ventes de poisson. Leur inclusion financière sera renforcée par la création d'associations villageoises d'épargne et de crédit. Des dispositions seront prises pour garantir leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée. Les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre seront également encouragées, telles que les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation. Les femmes seront également ciblées pour les activités de nutrition. En plus, le projet mettra l'accent sur la sensibilisation et la formation en vue de changements de comportements, en valorisant les modèles alternatifs de masculinité. Le soutien à l'engagement politique par le projet mettra l'accent sur les besoins et les intérêts des femmes et des jeunes. Le projet veillera également sur les femmes constitueront 50% des bénéficiaires.

64. Le projet soutiendra les jeunes dans des activités génératrices de revenus et s'assurera qu'ils sont impliqués dans la prise de décision autour de la gouvernance et de la gestion de l'aire protégée. Ils seront prioritaires pour recevoir les formations, mais leurs capacités seront également renforcées pour devenir des formateurs (par exemple sur les pratiques d'élevage durable). Le projet promouvra également les innovations qui les intéressent, telles que l'écotourisme, la promotion de nouvelles technologies (telles que les technologies des énergies renouvelables, l'apiculture et la mariculture) et des pratiques agricoles et de pêche durables et résilientes au climat. Une attention particulière sera accordée aux jeunes femmes. Le projet travaillera également avec les écoles locales et les universités pour sensibiliser à l'importance de l'AP3B en termes écologiques, sociaux et économiques et à l'importance d'une alimentation équilibrée. Les jeunes constitueront 40% des bénéficiaires, 50% des bénéficiaires seront des femmes.

65. Le projet vise à améliorer la qualité des régimes alimentaires et nutritionnels des familles bénéficiaires du projet à travers différentes trajectoires. Premièrement, la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs seront augmentés au niveau des ménages de plusieurs manières: augmentation de la production de cultures riches en nutriments et d'aliments nutritifs dans les jardins potagers; promouvoir des pratiques de transformation et de conservation (du poisson et des produits agricoles) qui préservent les nutriments; améliorer les revenus du ménage (pour acheter des aliments nutritifs). Deuxièmement, les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire seront accrues. Cela se fera par l'intégration des connaissances de base sur la nutrition, les régimes alimentaires enrichis et diversifiés, les pratiques de sécurité alimentaire, les pratiques d'assainissement et d'hygiène dans la fourniture d'une assistance technique aux groupes cibles et en travaillant avec les écoles locales. Troisièmement, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront encouragées. Non seulement les technologies qui permettront d'économiser du temps et du travail seront introduites, mais le projet augmentera également l'accès et le contrôle des femmes sur les biens et créera de nouvelles opportunités de revenus pour les femmes. Des mutuelles de solidarités seront appuyées et un programme d'alphabétisation fonctionnelle mis en place.

Groupes cibles	Caractéristiques		Besoins	Réponses du projet
	Proportion approximative	40%	Sécuriser des flux de revenus réguliers	Implication dans les processus de

Groupes cibles	Caractéristiques		Besoins	Réponses du projet
Ruraux extrêmement pauvres	Ressources	Accès limité ou inexistant aux terres dégradées	et diversifiés pour les ménages afin de soutenir la consommation, l'accumulation d'actifs et l'autonomisation économique, en particulier pour les femmes.	planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée Activités génératrices de revenu Jardins potagers et fruitiers (s'ils ont accès à la terre) Inclusion dans les associations locales Vulgarisation Diffusion des messages nutritionnels et sur les violences basées sur le genre et des interventions de communication pour le changement de comportement
	Source de revenu	Une production agricole très limitée; Utilisation de la pêche comme un moyen de subsistance; Production de charbon de bois		
	Éducation	Analphabète; scolarisation limitée ou inexistante		
	Accès à l'eau	Point d'eau à 2 ou 3 heures du foyer		
	Vulnérabilité aux chocs	Extrême		
Ruraux pauvres (les pêcheurs artisanaux; les petits producteurs; les saliculteurs artisanaux)	Proportion approximative	60%	Créer des moyens d'existence alternatives qui sont économiquement viables et écologiquement rationnels Renforcer la durabilité environnementale et la résilience au climat de leurs activités économiques	Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée Introduction de moyens d'existence alternatives (financement et appui technique)
	Ressources	0.25 - 2 ha de terres dégradées non irriguées; un peu de bétail; matériel de pêche artisanale		
	Source de revenu	Pêche; Agriculture; élevage; charbon		
	Éducation	Alphabète; ayant terminé l'école primaire		
	Accès à l'eau	Point d'eau à 2 ou 3 heures du foyer		
	Vulnérabilité aux chocs	Élevé		
Femmes rurales	Contraintes en ce qui se concerne l'accès à la terre; l'accès au crédit; le transport des produits des champs vers le marché; le stockage; l'accès aux soins et à l'éducation; et la violence à l'égard des femmes Voix limitée dans la prise de décision Lourde charge de travail Forte implication des femmes dans la saliculture et la		Renforcer la voix des femmes au sein du ménage et dans les institutions rurales Accès aux actifs – intrants, technologie et finance – et pouvoir en disposer Liens avec les marchés rentables Réduire la pénibilité et le poids des	Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée Promouvoir l'autonomisation économique Permettre aux femmes et aux

Groupes cibles	Caractéristiques	Besoins	Réponses du projet
	transformation et commercialisation du poisson	tâches quotidiennes associées à la vie rurale	hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales Réduire la charge de travail Interventions de communication pour le changement de comportement en termes de relations entre les sexes et la nutrition
Jeunes ruraux	Manque d'accès aux actifs de base et au crédit, manque d'opportunités génératrices de revenus dans les zones rurales, migration vers les villes ou à l'étranger Voix limitée dans la prise de décision	Création d'opportunités d'emplois rentables et durables Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes	Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée Promouvoir l'autonomisation économique des jeunes Permettre aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales Introduction d'innovations qui intéressent aux jeunes (par exemple, l'écotourisme, la mariculture, l'apiculture)

III. Analyse institutionnelle

Institutions

66. L'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) est une Direction Générale sous la tutelle du Ministère de l'Environnement (MDE) ayant pour mission de gérer et coordonner le Système National des Aires Protégées (SNAP) sur tout le territoire national. Elle a été créée par le décret-cadre de 2006 dudit Ministère en vue d'assurer la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour le Développement durable. Par un arrêté présidentiel en date du 10 mai 2017, l'ANAP a été promue au rang de Direction Générale. De fait, cette institution est un instrument incontournable dans la gestion durable de l'environnement du pays au point de vue écologique, économique, social et culturel.

67. L'ANAP a pour objectif de faire des aires protégées terrestres et marines du pays la pierre angulaire de l'innovation et de l'excellence pour préserver la biodiversité et ses valeurs historiques et culturelles associées en proposant des alternatives de développement durable aux personnes qui en dépendent.

68. Les fonctions de l'ANAP sont les suivantes:

- Gérer et coordonner le Système national d'aires protégées;
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion national des aires protégées;
- Protéger la biodiversité;
- Développer ou approuver des plans de gestion pour les aires protégées sous sa juridiction et surveiller leur mise en œuvre;
- Étudier les espèces animales et végétales des catégories d'aires protégées sous sa juridiction et réaliser des inventaires de la flore et de la faune;
- Préserver les zones sous son administration ainsi que sous la cogestion;
- Développer des réglementations pour l'accès aux aires protégées sous sa juridiction et aux ressources biogénétiques et permettre l'accès aux ressources génétiques;
- Intégrer les personnes et les autorités locales de manière responsable dans la gestion des zones protégées sous sa juridiction.

69. L'ANAP, l'autorité haïtienne en la matière, a décidé de passer outre à tous ces défis en s'efforçant de prendre des mesures visant à sauvegarder la biodiversité dans le pays tout en protégeant et en renforçant les valeurs culturelles liées à notre protection du territoire. Cet engagement correspond également à une obligation internationale que notre pays doit respecter dans le cadre de la Convention internationale sur la diversité biologique (CDB) 2011-2020, à savoir les objectifs d'AICHI ainsi que la réalisation des actions énoncées dans le programme de travail des aires protégées (CBD-PoWPA).

70. Le Ministère de l'Environnement est le principal interlocuteur pour la réalisation, la validation et la supervision des obligations relatives à l'EIES et la mise en œuvre, l'évaluation et l'audit du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Les Unités Techniques Environnementales Sectorielles (UTES) associées aux autres ministères concernés par les interventions de l'I-BE, tels que l'UTE/MEF sont des instances clés à impliquer.

71. Le Bureau National des Évaluations Environnementales (BNEE) du Ministère de l'Environnement précise et veille à la prise en compte des orientations et des directives pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social dans la mise en œuvre des projets, programmes et politiques.

72. Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), créé par la loi organique du 28 août 1967 (Département du Travail et du Bien-Être Social), a pour mission de veiller au respect des normes et de la protection en matière sociale. Il est la principale entité responsable de la gestion des questions sociales en Haïti. Les modalités d'application de la loi du 28 août 1967 ont été déterminées par le décret 24 septembre 1979. Le MAST supervise les directions départementales et les organismes sous tutelles, dont les principaux sont: (i) l'Office national d'assurance vieillesse (ONA); (ii) l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR); (iii) l'Entreprise publique de promotion de logements sociaux (EPPLS); (iv) le Conseil national pour la réhabilitation des personnes handicapées (CONARHAN); et (v) l'Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA).

73. Le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes (MCFDF), à travers la Direction de la Promotion des Droits des femmes et la Direction de la Prise en compte de l'analyse selon le genre, veille à assurer une meilleure implication des femmes et une prise en compte des questions de genre dans les programmes et projets. Ce ministère pourrait aider à la mobilisation sociale des groupements féminins et à leur meilleure implication dans le cadre des projets.

74. Le Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), à travers la Direction d'Hygiène Publique (DHP), qui s'occupe des aspects normatifs de la qualité sanitaire de la vie, dont le contrôle de la qualité de l'eau de boisson et des industries alimentaires, de l'hygiène des marchés, des places publiques et des cimetières, de l'élaboration et du suivi de l'application des normes et standards d'hygiène du milieu, pourrait être amené à intervenir au besoin dans la mise en œuvre de ce PGES.
75. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'organe étatique chargé de: « Définir la politique du secteur économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ». Les principales attributions du MARNDR sont les suivantes:
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole, d'élevage et de gestion des ressources naturelles renouvelables;
 - Mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'atteinte de ces objectifs;
 - Promouvoir les changements positifs dans le milieu rural par le biais de l'augmentation des principales productions, la formation paysanne, le transfert de technologies adaptées, la recherche de créneaux porteurs et de marchés favorables aux producteurs, la promotion de l'entrepreneuriat agricole, la recherche de valeur ajoutée par la promotion des techniques de transformation des produits, la création d'emplois agricoles et non agricoles dans le milieu rural.
76. Sur le plan structurel, le MARNDR est organisé autour de 14 directions techniques réparties entre les quatre (4) filières d'intervention, une Direction de la Planification, Suivi et Évaluation, une Direction Administrative. Dix (10) Directions Départementales Agricoles (DDA) contrôlant des Bureaux Agricoles Communaux. (BAC) placés dans les communes et fournissant un appui aux autorités locales.
77. Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), créé par arrêté du Premier Ministre en date du 30 janvier 2009, a pour mission de définir la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion des bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'équipement. Cette institution a été créée en réponse à un constat alarmant et à la nécessité d'actions cohérentes et coordonnées en matière d'aménagement du territoire.
78. Le CIAT est présidé par la primature, particulièrement le Premier Ministre, et réunit les sept (7) Ministères suivants: 1) Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT); 2) Ministère de l'Économie et des Finances (MEF); 3) Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE); 4) Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR); 5) Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC); 6) Ministère De l'Environnement (MDE).
79. Les principales attributions du CIAT sont de: a) Coordonner et harmoniser les actions du gouvernement; b) Assurer la révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'aménagement du territoire; c) Garantir une répartition des ressources humaines, techniques et financières nécessaires; e) Assurer la supervision, le contrôle et le suivi/évaluation des actions en cours sur le terrain.
80. Le secrétariat technique du CIAT, placé sous l'autorité du Premier Ministre, a comme attributions principales de: a) s'assurer de la mise en œuvre des orientations définies par le CIAT; b) recevoir, étudier et orienter tout programme ou projet d'intervention et en analyser la pertinence; c) veiller à la cohérence des programmes avec la politique générale du gouvernement; d) s'assurer d'une répartition équilibrée des services de base sur le territoire; e) veiller à la cohésion territoriale et à l'aménagement judicieux

des espaces ruraux et urbains; f) diffuser l'information, produire rapports et recommandations.

81. Dans le cadre du projet I-BE, le CIAT a déjà joué un rôle important dans la délimitation et le zoning de l'AP3B.
82. Le Secrétariat Technique s'appuie sur quatre cellules décrites ci-après. De plus, il héberge la Cellule de réduction de la vulnérabilité et le Programme pilote pour la résilience aux changements climatiques. Il dispose en outre d'une unité de cartographie et informatique.
83. Les différentes cellules associent à leurs travaux les élus des communes et sections communales, elles sont en prise directe avec les opérateurs et chefs de projet travaillant sur le terrain: ONG, firmes ou bureaux d'études, établissements mixtes...
84. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) est l'organisme central de l'État haïtien ayant pour mission de concevoir, de définir et de concrétiser la politique du pouvoir exécutif en ce qui concerne la tutelle des collectivités territoriales, l'immigration et l'émigration et la protection civile. Il a pour principale attribution de:
 - Exercer le contrôle de tutelle sur les collectivités territoriales;
 - Assurer la coordination et le contrôle des Départements, des Arrondissements et des Communes en tant que Circonscriptions administratives et déconcentrées de l'État. Dans le cadre de du projet I-BE le MICT aura l'attribution de jouer un rôle en cas de conflit de gestion du territoire particulièrement entre les mairies concernées par l'AP3B et l'ANAP;
 - Prendre – matière de Protection Civile – toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques;
 - Veiller, conjointement avec les institutions compétentes, au respect des prescriptions constitutionnelles en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux;
 - Veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'État, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles;
 - Veiller à l'application des lois et mesures sur l'immigration;
 - Autoriser le fonctionnement et contrôler conjointement avec les Ministères et organismes concernés les activités des organisations non gouvernementales d'aide au développement;
 - Gérer conjointement avec les entités administratives compétentes les biens du domaine public;
 - Exercer toutes autres attributions liées à sa mission et assignées par la constitution et par la loi.
85. Les spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UTE/MEF et d'autres partenaires d'implémentation joueront un rôle central dans l'intégration, la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales du projet.
86. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique a pour mission de formuler la politique nationale dans les domaines de la jeunesse, du sport et du civisme et de veiller à sa mise en œuvre. Il assure la régulation et le contrôle de toutes actions publiques ou privées relevant de sa mission. La Direction de Jeunesse et d'Insertion (DJI) est la principale entité technique du MJSAC chargée de la promotion et du développement de jeunesse. Sa mission consiste à concevoir, élaborer et mettre en œuvre les politiques et stratégies du Ministère en matière de jeunesse. Les organisations internationales les plus engagées dans les programmes d'action envers les jeunes sont la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, l'Organisation Internationale du Travail, et l'Agence Française de Développement.

Politiques, stratégies et cadres réglementaires

87. Le texte de référence qui définit le cadre institutionnel de la Politique environnementale en Haïti est le Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable. Son Chapitre IV. Évaluation Environnementale précise les conditions d'application et la procédure requise pour la réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou l'obtention d'un avis de non-objection.
88. Les différents chapitres dudit Décret précisent également des dispositions sectorielles concernant les normes visant la conservation des ressources en eaux, de l'air et de la diversité biologique; la gestion des résidus solides, des substances et des déchets dangereux; les risques liés aux phénomènes naturels; ainsi que les compétences, les responsabilités et les sanctions pour tout dommage environnemental. Parmi les principaux objectifs rappelés dans l'article 1, plusieurs concernent directement des secteurs se rapportant aux interventions prévues, en particulier:
- la prévention des risques à la santé humaine dus à des facteurs ambiants;
 - la conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles;
 - la protection du cadre de vie urbain;
 - l'élimination, le traitement et le recyclage des déchets;
 - la lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances.
89. Le Chapitre II présente les principes fondamentaux qui régissent le cadre de la protection de l'environnement en Haïti, notamment la reconnaissance de l'environnement comme patrimoine national essentiel au développement du pays (article 3); le principe de protection, d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles (articles 4 et 5); le droit à un environnement sain et le principe du pollueur/payeur (article 9).
90. L'article 20 précise que la Direction départementale de l'Environnement (DDE) est l'autorité responsable de la conformité des programmes et projets entrepris sur le territoire avec la politique nationale de l'environnement. En vertu des articles 21 et 22, les Unités Techniques Environnementales Sectorielles (UTES) assurent la validation de l'analyse et confirment la non-objection environnementale pour les travaux et activités.
91. Le Chapitre IV sur l'Évaluation environnementale impose, article 56, que les « projets ou activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation environnementale à la charge de l'institution concernée. Le processus d'évaluation environnementale couvre l'Étude d'impact Environnemental (EIE), la déclaration d'impact environnemental, le permis environnemental et les audits environnementaux ». D'après les articles 58 et 59, le Ministère de l'Environnement doit délivrer un avis de non-objection environnementale pour les projets et activités qui requièrent une EIE.
92. L'article 60 confère, aux Unités Techniques Environnementales Sectorielles (UTES) la responsabilité d'acheminer au Ministère de l'Environnement, une notification du processus d'examen des dossiers enclenchés dans le cadre des évaluations environnementales et une copie de l'avis émis. Le Service d'inspection générale de l'environnement du Ministère de l'Environnement peut intervenir et réviser les dossiers traités par une UTES et peu, en vertu de l'article 61, réaliser des audits pour vérifier l'application des mesures environnementales.
93. Le Chapitre V sur la Surveillance environnementale déclare, article 62, que celle-ci est placée sous la responsabilité première de chaque personne ou institution qui utilise les ressources ou impact l'environnement et doit, à ce titre, s'engager à « améliorer la gestion de l'environnement grâce à la réalisation d'une évaluation environnementale et d'un plan de gestion environnementale ».

94. Le Chapitre VI sur l'Air précise article 133 que toute pollution de l'air au-delà des normes fixées par les lois et règlements définis par le Ministère de l'Environnement est interdite. Les génératrices et les incinérateurs doivent donc satisfaire aux normes techniques en vigueur en matière d'émission dans l'air selon l'article 134.
95. Le Chapitre IX sur les Substances et déchets dangereux impose, article 144, que des mesures doivent assurer que les substances et les processus dangereux soient gérés sans mettre en danger la santé des habitants et l'environnement.
96. La procédure administrative qui encadre la réalisation d'une évaluation environnementale peut se résumer en sept (7) étapes (PNUD, MDE, 2015):
- dépôt de l'avis de projet et tri préliminaire;
 - préparation et approbation des termes de référence (TdR);
 - réalisation de l'ÉIES et dépôt du rapport;
 - recevabilité de l'étude;
 - organisation des audiences publiques;
 - approbation de l'étude et délivrance du certificat de conformité;
 - surveillance et suivi environnemental (audit environnemental).
97. Plusieurs documents et outils guident l'opérationnalisation de la procédure:
- Avant-projet de Loi relatif à l'évaluation environnementale (2005)
 - Référentiel méthodologique de l'étude d'impact sur l'environnement en Haïti (2015)
 - Directive pour la réalisation de l'étude d'impact des projets routiers (2012)
 - Guide général de réalisation d'une étude d'impact environnemental (2011)
98. La législation environnementale haïtienne comporte cependant des lacunes qui freinent l'application des normes. En effet, aucune loi ou Code de l'environnement ne seconde le Décret de l'environnement, qui reste donc peu respecté, d'autant que les autorités environnementales ne semblent pas disposer des moyens suffisants pour veiller à son application. L'absence d'une nomenclature précise sur les différentes catégories de projets est également à l'origine d'un flou juridique qui réduit la portée de la Loi.
99. Les lois, décrets et textes législatifs encadrant les espèces envahissantes et le secteur agricole, ainsi que la protection de la biodiversité, incluant:
100. Le Code rural Dr François Duvalier de 1962 et ses lois:
- la Loi n°5 – De la culture, de l'exploitation et de la protection du sol, en particulier les articles 41 à 43 qui reconnaissent les droits fonciers des exploitants agricoles.
 - la Loi n°7 – Du régime des eaux, de l'irrigation et du drainage, notamment les articles 131 à 137 qui précisent les droits sur les cours d'eau et zones de bas-fonds, ainsi que les obligations relatives au drainage et à l'occupation et l'entretien des berges, mais aussi l'article 143 qui définit et régit les conditions de drainage considéré comme « tous les travaux nécessaires pour rétablir un cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, sans préjudice de ce qui est réglé des alluvions par l'article 462 du Code Civil ». Le Chapitre IV du drainage, les articles 172 à 181, reconnaît aux Services de l'État le droit d'exécuter des travaux de drainage pour des questions d'intérêt public, y compris sans l'assentiment des propriétaires fonciers, fixe les conditions d'indemnisation éventuelle, les dispositions applicables aux zones de servitudes et les obligations concernant l'entretien des cours d'eau.
 - la Loi n°13 – Des voies terrestres, dont les articles 271 à 281 précisent les responsabilités relatives à l'entretien des routes, notamment pour les riverains et les Sections communales.
 - la Loi n°15 – De l'hygiène rurale, dont les articles 297 à 302 régissent les obligations pour la conservation et l'évitement des sources de contamination des cours d'eau.

101. La Loi du 17 août 1995 réglementant la coupe, le transport et le commerce du bois et four à chaux comporte également des dispositions relatives à la protection du milieu naturel susceptibles de s'appliquer au projet, notamment l'interdiction de toute coupe ou brûlement en bordure d'un plan d'eau sur une largeur de 50 mètres selon l'article 1, l'obligation d'obtenir une autorisation du Ministère de l'agriculture pour toute coupe d'arbre dans les villes, bourgs et agglomérations rurales permanentes le long des voies, routes, chemins vicinaux, sentiers, en vertu de l'article 5. De même, une coordination devra être réalisée entre le MTPTC et le MARNDR pour préciser le statut des zones humides au regard des critères des « zones sous protection » définis dans les articles 16 à 19.
102. La Convention de Rio de 1992 sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau qui impose la protection des espèces et des habitants menacés, la préservation de l'équilibre écologique et la lutte contre les espèces envahissantes
103. Les dispositions relatives à l'urbanisme, l'aménagement de routes et de rues sont définies dans plusieurs décrets et lois, parmi lesquels:
104. Le Décret-Loi du 29 mai 1963 établissant des règles spéciales relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes impose, article 8, que toute nouvelle voie doit avoir une largeur minimum de 13 mètres et une chaussée d'au moins 7 mètres de large. De plus, les articles 13 et 14 précisent que les grandes voies d'entrée et de sortie des villes ou les grandes voies de résidence doivent disposer d'une zone de servitude non constructible d'au moins 5 mètres en arrière de la clôture de la voie. De plus, des trottoirs doivent être aménagés lorsque nécessaires en bordure des voies et rues, en laissant un espace libre d'au moins 2 mètres de largeur entre la chaussée et les clôtures de terrains riverains.
- La Loi organique du Département des Travaux Publics du 23 mars 1971 définit, quant à elle, article 9 que « Toute construction située dans la zone réservée ou déclarée d'utilité publique (...) est susceptible d'expropriation pour cause d'utilité publique. » Cette disposition est réaffirmée dans la Loi portant sur le code des investissements modifiant le décret du 30 octobre 1989 relatif au code des investissements, reconnaît, article 13, que « Le droit de propriété est garanti et protégé par l'État. L'expropriation n'est permise que pour cause d'utilité publique après paiement et préalable indemnisation à la valeur marchande du bien, déterminée à dire d'experts. L'État ne peut ni démolir ni prendre possession du bien avant le paiement effectif de l'indemnité. »
 - La Loi sur l'expropriation et l'utilité publique du 5 septembre 1979 (présentée dans la section suivante) régit la procédure d'expropriation et de réinstallation et exige:
 - o un arrêté ou décret du chef de l'État qui déclare le projet d'utilité publique;
 - o confère au MTPTC la responsabilité d'informer la DGI;
 - o confère à la DGI la responsabilité de gérer la procédure.
 - Le Décret du 3 septembre 1979 sur l'Expropriation pour cause d'utilité publique, qui fixe les procédures et modalités d'indemnisations et compensations des déplacées;
 - Le Décret du 24 février 1984 actualisant le Code du travail du 12 septembre 1961 et les textes législatifs associés, encadreront les conditions d'embauche, de travail, d'hygiène et de sécurité des travailleur/se(s) sur les chantiers. Outre le respect des conditions contractuelles définies dans Titre premier, Loi n° 1- Du contrat individuel de travail, les Procédures de gestion du maître d'œuvre délégué devront respecter les obligations définies pour tout de l'employeur, incluant notamment, selon l'article 31, de:

- déterminer par des règlements intérieurs les conditions de travail et les porter à la connaissance du travailleur;
 - mettre à la disposition du travailleur des locaux de travail appropriés ainsi que des machines et des outils dans les conditions d'hygiène voulues, de sécurité et de bon fonctionnement;
 - verser intégralement au travailleur et à échéance la rémunération prévue au contrat, après déduction faite de toute charge légale et conventionnelle;
 - traiter le travailleur avec respect en ayant soin de ne lui infliger aucun mauvais traitement, verbal ou de fait;
 - remplir toutes les autres obligations strictement stipulées au contrat.
105. La durée du travail sera encadrée par les normes du Titre II, Loi n° 4 - Des conditions de travail qui, dans son Chapitre II, implique le respect de:
- La durée normale du travail établie à huit (8) heures par jour et de quarante-huit (48) heures par semaine;
 - La limite des heures de travail ne pourra être dépassée en cas d'accident survenu ou imminent, ou en cas de travaux d'urgence à effectuer aux machines ou à l'outillage, ou en cas de force majeure, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour éviter qu'une gêne sérieuse ne soit apportée à la marche normale de l'établissement (...) ou éviter de compromettre le résultat technique du travail, ou permettre de faire face à des surcroûts de travail extraordinaires provenant de circonstances particulières;
 - La majoration de 50% des heures supplémentaires et leur inscription sur un registre du personnel aux fins de contrôle de l'autorité compétente;
 - L'interdiction des heures supplémentaires pour les travaux à caractère dangereux ou insalubre, sauf autorisation expresse de la Direction du travail.
106. Le respect des normes encadrant les salaires, les repos hebdomadaires, les jours fériés et les congés payés. De même, la gestion d'éventuels conflits de travail individuel ou collectif sera encadrée par les dispositions du Titre III, Loi n° 5- Des conflits du travail.
107. Les obligations spécifiques encadrant le travail des enfants et des femmes, présentées dans le Titre V, Loi n° 7- De la main-d'œuvre soumise à un régime spécial feront également l'objet d'une attention particulière, en veillant notamment au respect de l'interdiction du travail des enfants et des mineurs (Chapitres 8 et 9) et des différentes normes spécifiques au travail des femmes (Chapitre 7), en particulier:
- l'égalité des droits et des obligations en vertu de l'article 316;
 - l'égalité du traitement salarial à travail égal, conformément à l'article 317;
 - la mise à disposition par l'employeur d'un local spécifique si le travail exige un changement de vêtements selon l'article 318;
 - l'application des mesures spécifiques encadrant le traitement des femmes enceintes, telle que définie dans les articles 320 à 331.
108. Enfin, les normes d'hygiène et sécurité au travail définies dans le Titre VI, Loi n° 8 Du contrôle des établissements de travail et de l'emploi, Chapitre V, impliqueront notamment, article 439, que toutes mesures appropriées sont prises par l'employeur pour que les conditions générales prévalant sur les lieux de travail permettent d'assurer une protection suffisante de la santé des travailleurs et notamment pour que:
- les déchets et débris ne s'accumulent pas au point de constituer un risque pour la santé;
 - des installations sanitaires appropriées et des facilités appropriées pour se laver, ainsi que de l'eau potable, soient disponibles en des endroits adéquats, en quantité suffisante et dans des conditions satisfaisantes;
 - des vestiaires ou des installations convenables soient mis à disposition des employés;

- des locaux soient disponibles pour la restauration et le repos des employés;
 - des dispositions soient prises pour éliminer ou réduire les bruits et les vibrations nuisibles à la santé des travailleurs;
 - les substances dangereuses soient entreposées en toute sécurité.
109. De plus, l'employeur aura l'obligation de fournir, nettoyer et entretenir sans frais pour les travailleurs les vêtements et équipements de protection, d'après l'article 440, incluant des masques pour la protection des organes respiratoires, des lunettes de protection et des ceintures de sécurité (article 441). Cette obligation s'étend à l'ensemble des dispositions spécifiques de santé et sécurité énoncées dans les articles 442 à 476.
110. L'arrêté du 19 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire qui met en place plusieurs mesures destinées à freiner la propagation de la Covid-19 telles que: la fermeture des établissements scolaires, la rotation du personnel de la fonction publique, le confinement, la fermeture des ports et aéroports (sauf pour le commerce), le couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, la conduite de campagnes de sensibilisation sur les consignes d'hygiène et de distanciation physique.
111. Enfin, d'autres lois présentent des dispositions spécifiques applicables à certaines activités ou composantes relatives à la phase de travaux, en particulier:
- La Loi du 24 mai 1962 portant Code rural, qui définit les principes fondamentaux au niveau du foncier et de l'aménagement du territoire, y compris en milieu urbain;
 - Le Décret du 1^{er} juin 2005, relatif à l'immatriculation et la circulation des véhicules;
 - La Loi sur le patrimoine historique du 23 avril 1940 qui impose la préservation du patrimoine historique lors de la réalisation d'excavations et de travaux, ainsi que leur prise en compte dans les appels d'offres.
112. La constitution actuelle d'Haïti établit l'égalité entre les hommes et les femmes aux yeux de la loi. Le Gouvernement haïtien a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme relatifs aux droits des femmes. En 2008, le Gouvernement haïtien a lancé une évaluation interne au sein de chacun de ses ministères pour s'orienter vers une politique de genre formalisée. À la suite de l'évaluation interne, le Ministère de la condition de la femme et des droits de la femme (MCFDF), avec l'appui d'ONU Femmes, a préparé un rapport national sur la situation du genre dans le pays. En 2014, le gouvernement a adopté la Politique Egalité Homme-Femme: Autonomisation des Femmes 2014-2034. Le cadre juridique d'Haïti interdit certaines formes de violence basée sur le genre.
113. Une politique jeunesse, développée en 2011, n'a pas été validée. Les programmes d'action publique envers les jeunes promus par le gouvernement haïtien et appuyés par diverses organisations internationales suivent trois axes qui apparaissent prioritaires à la lumière des enjeux actuels: garantir l'accès universel et gratuit à une éducation de base, améliorer la qualité de l'éducation dispensée et développer la formation professionnelle.
114. Selon le Plan Stratégique pour la Nutrition 2013-2018, la malnutrition dans le pays est causée par plusieurs facteurs: l'insécurité alimentaire (forte dépendance aux importations, le manque de productivité agricole, la montée des prix pour les denrées alimentaires, les chocs naturels entraînent l'insécurité alimentaire de manière persistante ou intermittente); pratiques alimentaires inadéquates et une faible diversité alimentaire; le manque d'accès aux soins médicaux; les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement; la qualité insuffisante des soins pour la mère et l'enfant; les conditions socio-économiques inadéquates et le manque d'infrastructures.
115. D'autres politiques pertinentes sont incluses dans le tableau ci-dessous.

Plan d'investissement triennal (PTI) qui contient deux piliers stratégiques: la réduction de la pauvreté et des inégalités, et la promotion d'une croissance durable et équitable
Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS)
Plan national pour l'égalité entre les femmes et les hommes (PNEFH) 2014-2020
Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2027
Politique nationale pour la nutrition (2012)
Loi sur l'enrichissement des aliments en nutriments
Plan d'action climatique à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2015)
Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC)
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021)

Renforcement de capacités

116. La conception de l'I-BE comprend divers efforts visant à renforcer les capacités à long terme sur les questions environnementales et sociales. Au niveau opérationnel, la capacité technique de l'UTE/MEF, de l'ANAP, du personnel de l'AP3B et des principaux partenaires d'exécution sera améliorée pour soutenir les initiatives d'économie bleue inclusive. L'ANAP particulièrement sera renforcée dans sa gestion au niveau de l'AP3B. Des équipements lui seront fournis afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement.

117. **Le renforcement des capacités des spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres acteurs en suivi et audit environnemental.** Il s'agit d'un renforcement continu, diversifié et adapté au contexte de mise en œuvre de l'I-BE, que les Spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres acteurs doivent bénéficier du FIDA afin qu'ils soient en mesure d'assurer la surveillance et la conformité environnementale, sociale et climatique du projet durant toute sa mise en œuvre. Des besoins spécifiques en formation sur certains aspects clés des sauvegardes du FIDA peuvent être formulés au cours de la mise en œuvre du projet.

Les spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres partenaires sont, en effet, des acteurs clés pour la mise en œuvre et le suivi du PGES, puisqu'ils sont chargés de mettre en œuvre et de superviser la mise en œuvre des activités, d'évaluer le respect des mesures du PGES, de proposer des mesures correctives aux manquements ou problèmes constatés et de réaliser le rapportage semestriel et annuel du cadre d'évaluation du PGES. Ils auront également la charge de renforcer les capacités des autorités municipales et des fournisseurs de service en sauvegardes environnementale et sociale.

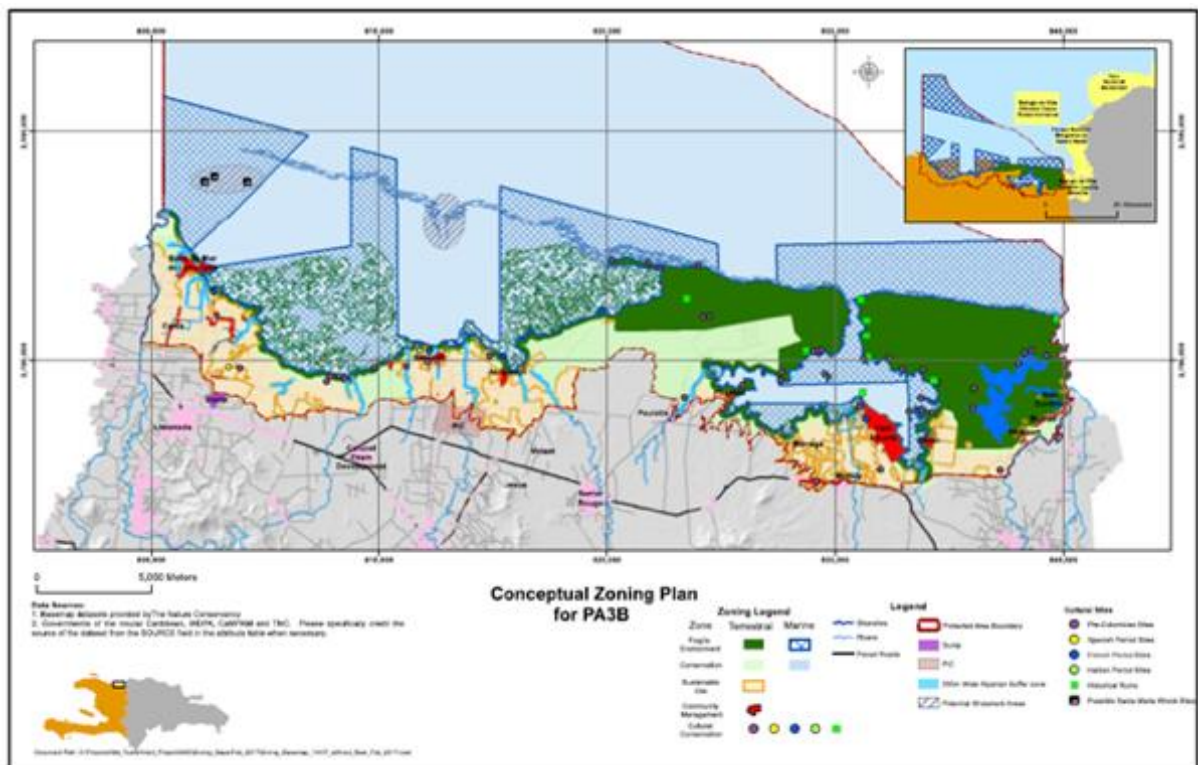
118. **Le renforcement des capacités des acteurs dans l'adaptation au changement climatique.** Ce renforcement concernera plus spécifiquement l'amélioration de la résilience des chaînes de valeur du sel et de la pêche aux risques du changement climatique. D'autres secteurs peuvent être supportés au besoin au courant de la mise en œuvre du projet.

119. **Le renforcement des capacités des acteurs concernés dans la gestion du site de décharge temporaire à Madras.** Actuellement, la localité de Madras accueille les décharges provenant du PIC avec une gestion plus ou moins sauvage. La direction de l'AP3B doit travailler en synergie avec le PIC afin d'assurer afin de renforcer leur compréhension des enjeux environnementaux et sociaux et de leur permettre d'adapter la gestion en fonction des réalités de terrain et des contraintes tout en préservant l'objectif de réduction des impacts négatifs. Une attention spécifique sera notamment accordée sur la gestion des matières résiduelles et des matériaux dangereux, ainsi que sur la définition et l'application du plan d'hygiène et de sécurité.

120. **Le renforcement des capacités dans la gestion des associations et des coopératives.** Le regroupement des organisations de producteurs en structures coopératives ou associatives doit être accompagné des mesures des mesures de gestions environnementales et sociales et d'adaptation au changement climatique. Les besoins en formation doivent être surveillés et comblés par le projet tout au long de sa mise en œuvre.
121. I-BE projet accompagnera les femmes rurales dans la mise en place de leurs activités économiques. Elles seront, par exemple, soutenues pour augmenter la valeur des ventes de poisson. Des dispositions seront prises pour garantir leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée. Les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre seront également encouragées, telles que les équipements de transformation.

IV. Catégorie environnementale et sociale

122. I-BE a été classée comme un projet de Catégorie A étant donné que sa mise en œuvre vise des zones de forte sensibilité écologique. L'AP3B est de Catégorie VI selon l'Union internationale pour la conservation de la nature – Aire protégée de ressources naturelles gérées; aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. L'aire protégée est divisée en cinq zones : aire de restauration, de conservation, d'exploitation durable, de gestion communautaire, et de conservation culturelle. La plupart de la partie terrestre de l'AP3B est consacrée comme zone d'utilisation durable (voir carte ci-dessous). Ainsi, toutes les activités d'AGR du projet à l'intérieur de l'AP3B se feront à l'intérieure de cette zone.
123. L'AP3B est traversée par la faille septentrionale active qui a façonné la géomorphologie de toute la côte nord d'Haïti. La présence et l'activité de cette faille imposent un risque sismique important, avec pour résultat des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.



V. Catégorie et risqué climatique

124. Le projet est classé dans la catégorie de risque climatique « élevé ». Cette classification se justifie au fait que Haïti est classée 10e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface.
125. Les fonds marins au large des côtes de l'AP3B comprennent des canyons profonds associés à la faille septentrionale active, ce qui impose un risque sismique important, avec pour conséquence des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.
126. Les prévisions du changement climatique pour Haïti en général et l'AP3B en particulier, se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer.
127. L'approche d'adaptation du projet repose sur des activités de restauration des écosystèmes riches en biodiversité, telles que la réhabilitation des ravins, la restauration des mangroves et des coraux et les variétés de semences de riz, qui seront sélectionnées pour faire face à l'augmentation des températures et à l'évolution des précipitations. Une couverture végétale améliorée et des points d'accès à l'eau gérés pour les animaux visent également à réduire la sécheresse et les inondations et les impacts du stress hydrique sur la perte d'animaux. Enfin, la restauration des mangroves agira comme un puits de carbone.

VI. Recommandations pour la conception et la mise en œuvre du projet

Mesures d'atténuation environnementale et sociale

128. La préparation du présent SECAP pour le projet I-BE rentre dans le cadre de la politique du FIDA d'atténuer les risques et effets négatifs des investissements sur l'environnement naturel et humain. I-BE se concentrera sur la conservation de l'AP3B en réduisant les facteurs de dégradation. Les activités comprendront la restauration des mangroves et la conservation de la biodiversité (récifs coralliens) ainsi que la réduction des facteurs de leur destruction, principalement en raison de la demande de charbon de bois. Les étangs salés existants peuvent rester en production, mais un moratoire sur le développement de tout nouveau bassin de sel et la délimitation claire des endroits où les marais salants sont permis sera appliqué. La surpêche est un problème qui sera résolu en promouvant des pratiques de pêche durables et des moyens de subsistance alternatifs. Des pratiques d'utilisation durables des terres, des mesures de gestion rationnelle de l'eau et une lutte intégrée contre les ravageurs seront introduites pour réduire l'utilisation de pesticides et d'herbicides.
129. Le projet prendra des mesures pour s'assurer que les femmes et les jeunes sont inclus dans les processus décisionnels, réduire la charge de travail des femmes, prévenir et combattre la violence sexiste. Des formations spécifiques seront réalisées pour prévenir, atténuer et combattre la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels. Dans ce contexte, des partenariats potentiels avec le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU Femmes seront explorés.
130. En vue du respect de bonnes conditions de travail, les contrats avec les prestataires de services devront inclure l'exigence d'un mécanisme de gestion des doléances sur le lieu de travail et l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant

le travail décent. Une sensibilisation sur ces questions se fera, par exemple lors du prochain démarrage du projet.

131. Les formations et l'accompagnement des habitants et groupements aborderont la thématique de résolution de conflits, de dialogue principalement autour de la gestion des ressources naturelles. Le projet aura lieu en pleine période électorale, il faudra donc veiller à ce que des groupes partisans ne viennent solliciter des appuis et s'ingèrent dans les dynamiques locales.
132. Une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été pilotée afin de permettre aux gestionnaires du projet de mieux appréhender les enjeux et définir les mesures à mettre en œuvre pour conserver le milieu naturel, maximiser les effets socioéconomiques positifs des interventions et assurer la durabilité des investissements.
133. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été développé afin d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des interventions du projet. Ces mesures doivent permettre une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de population ciblées, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés.
134. Afin de garantir l'appropriation du projet par la communauté et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement communautaire est un élément clé du projet. Des ateliers avec différents groupes de discussion pour saisir les besoins et les désirs de tous les groupes de population font partie intégrante de la gouvernance territoriale et de la gestion durable des ressources ainsi que des investissements économiques communautaires durables. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités dans les communautés et la construction d'une base pour une répliquabilité autogérée à l'avenir. En outre, des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs seront établis, dans la mesure du possible.
135. Le projet comprend un large éventail de mesures pour encourager l'engagement des parties prenantes. Au cours de la préparation du projet, des réunions de consultation sur le projet ont été organisées avec les parties prenantes du secteur privé, les dirigeants communautaires et les autorités locales pour recevoir des commentaires sur la conception du projet proposé et la priorisation des investissements. Dans le cadre du projet et suivant les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP), un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) a été élaboré. Il identifie les parties prenantes du projet, les moyens d'assurer une communication et une consultation efficaces du projet avec chaque groupe de parties prenantes et des indicateurs pour suivre sa mise en œuvre. Toutes les interventions soutenues par le projet, y compris les mesures de sauvegarde sociale et environnementale, seront divulguées et discutées en public pour s'assurer que la contribution des parties prenantes est prise en compte dans la sélection, la conception et les modalités de mise en œuvre des sous-projets.
136. Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) adapté au contexte local et socioéconomique des parties prenantes a été développé et sera mis en place afin de régler aussi rapidement que possible les problèmes, difficultés ou incompréhensions rencontrés au cours de l'exécution du projet, en privilégiant des solutions à l'amiable. Ce mécanisme s'appliquera à toutes les parties prenantes du projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu, une institution ou une communauté qui estiment avoir été lésés par les investissements du projet. Les plaintes seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, gratuit et sans représailles.

Adaptation et atténuation du changement climatique

137. Une évaluation des risques liés au changement climatique sur les chaînes de valeur a été réalisée dans l'EIES du projet I-BE. Cette évaluation a été orientée particulièrement sur les chaînes de valeur de la pêche, du sel et de l'élevage de bovins. Cette étude a permis d'évaluer et de proposer des mesures d'évitement et de mitigation des risques pour les écosystèmes, les habitats naturels et humains, les cultures et autres activités économiques très vulnérables aux catastrophes naturelles. Cette étude rendu publique depuis le 14 mai 2021, sera soumis à l'agenda d'exécution (UTE/MEF) et aux principaux partenaires d'implémentation (MDE, MARNDR, FoProBiM, opérateurs)
138. I-BE aura à supporter dans la mesure du possible la vision du plan de gestion de l'AP3B en termes d'adaptation au changement climatique. On peut citer, entre autres, réduire la dépendance des communautés locales vis-à-vis des écosystèmes de récifs coralliens afin de maximiser la résilience de ces derniers à résister aux effets de l'élévation du niveau de la mer et de la température des eaux. Appuyer la mise en œuvre des programmes visés par le plan de gestion de l'AP3B, tels que la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'utilisation durable des ressources, l'éducation et la sensibilisation environnementales, l'écotourisme et la gouvernance.

Approches multi-bénéfices

139. La mise en œuvre de l'I-BE bénéficiera de l'expertise conjuguée de plusieurs instances étatiques et privées, incluant l'UTE/MEF (gestion fiduciaire et les procédures de passation de marchés), MARNDR/BAC (pêche et agriculture durable), MDE/ANAP (gestion des ressources naturelles) et FoProBiM (conservation des ressources et AGR) et opérateurs privés.
140. Dans le but d'optimiser les rendements des investissements, l'I-BE vise à promouvoir la croissance économique, l'inclusion sociale et l'amélioration des moyens de subsistance tout en garantissant la durabilité environnementale des ressources naturelles de l'aire protégée.
141. Cette approche sera matérialisée en travaillant sur deux fronts principaux: (i) renforcer la gouvernance et (ii) soutenir la croissance économique durable grâce aux secteurs et activités liés aux ressources naturelles, tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en préservant l'environnement. La participation, le partage équitable des avantages économiques et des mécanismes clairs de résolution des conflits seront trois éléments clés de l'approche du projet.
142. Cette démarche aura de multiples bénéfices dans l'élimination ou l'atténuation des menaces pesant sur les écosystèmes côtiers et marins de l'AP3B mettant en péril leur fonction écologique à long terme. On peut citer, entre autres, (i) la résilience au changement climatique; (ii) la gouvernance durable de l'AP3B; (iii) la surveillance de l'AP3B; (iv) renforcement des compétences dans les secteurs de l'aquaculture, l'apiculture, la pêche, l'élevage, la saliculture, l'horticulture et d'autres activités génératrices de revenus (AGR).

Incitations aux bonnes pratiques

143. L'I-BE fournira des incitatifs aux communautés locales afin de réduire significativement le niveau des pressions exercées sur les ressources naturelles de l'AP3B en appuyant les parties prenantes dans l'adoption et le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) durables et respectueuses de l'environnement et en conformité avec le plan de gestion de l'AP3B. Pour les agriculteurs et les éleveurs, cet appui conduira à l'adoption de pratiques agricoles et d'élevage innovantes respectueuses de l'environnement.

144. Des initiatives de production apicole existante dans l'AP3B seront renforcées afin de garantir une production de qualité en améliorant les rendements. La mariculture (huîtres, poissons, concombres de mer et conque), sera encouragée en fournissant un appui dans la manutention, la transformation et la commercialisation, incluant des systèmes de stockage et de traitement. Les pêcheurs seront également accompagnés afin d'améliorer leurs équipements et leurs pratiques afin de réduire leur empreinte écologique.
145. La saliculture sera appuyée dans les limites imposées par le plan de gestion de l'AP3B. L'I-BE apportera un encadrement technique aux saliculteurs existants pour améliorer la compétitivité de leurs produits sur le marché. Conformément aux exigences du plan de gestion, aucun nouveau bassin ne sera développé directement ou indirectement avec l'appui de l'I-BE. Les interventions se limiteront à l'amélioration du rendement et de la qualité des produits des bassins existants.
146. D'autres initiatives communautaires seront développées par l'I-BE. Il s'agit, entre autres, de l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation sur le changement de comportement, le renforcement de la capacité des femmes, la mise en place de jardins potagers et fruitiers et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments ainsi que l'aménagement des bassins versants.

Processus participatif

147. L'I-BE encourage une participation active de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre. À l'échelle étatique, la coordination du projet sera assurée par l'UTE/MEF en partenariat avec le MARNDR et la direction pêche, le MDE et l'ANAP. Des conventions-cadres établies en début du projet permettront de préciser clairement et sans équivoque les responsabilités et les engagements de chaque partenaire étatique, incluant la nomination ou le recrutement du personnel et l'affectation du budget annuel.
148. Un comité de pilotage se réunira chaque année et validera les approches et le PBTA.
149. Des partenariats seront également engagés avec des institutions privées implantées dans la région avec un savoir-faire et des compétences avérées dans les domaines d'intervention de l'I-BE pour la mise en œuvre de certaines activités.
150. Les élus locaux des communes de l'AP3B seront également des parties prenantes clés du projet. Toutes les parties prenantes seront réunies au sein d'un comité de pilotage qui sera rendu fonctionnel avec un suivi régulier et rapproché des recommandations des missions de supervision.
151. Un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) a été élaboré et mis en œuvre tout au long du cycle de vie du projet. Ce plan établira une approche systématique de mobilisation des parties prenantes afin de nouer avec elles une relation constructive.

VII. Études complémentaires

152. La nature du projet, les aléas naturels, les caractéristiques du milieu naturel et socioéconomique et les risques associés ont conduit le FIDA à conduire d'autres études supplémentaires. Les études complémentaires déjà menée parallèlement à la présente note PESEC sont les suivantes:
- Évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES);
 - Évaluation des risques liés au changement climatique sur les chaînes de valeur (intégrée dans l'EIES);
 - Cadre de gestion du patrimoine historique et culturel (CGPHC).

153. Un plan d'engagement des parties prenantes a été également élaboré afin de nouer avec elles une relation constructive pour assurer la durabilité des interventions et extrants du projet.

VIII. Suivi et évaluation

154. Le projet utilisera le plan de travail et budget annuel (PTBA) comme outil de planification. Les progrès et les performances seront mesurés par rapport aux objectifs du PTBA et aux évaluations périodiques de l'impact obtenu. Une approche basée sur les résultats sera adoptée par le biais du système de S&E. Le système de gestion des opérations et des résultats (ORMS) sera intégré au système de suivi et d'évaluation pour suivre les différents indicateurs du projet. Les principales activités de S&E comprendront des rapports d'étape (trimestriels, semestriels et annuels), une base de données des bénéficiaires, des études de résultats et une enquête d'achèvement de projet. Le projet favorisera la visibilité et la circulation efficace de l'information et facilitera les échanges avec d'autres projets et agences pour diffuser les résultats. Étant donné qu'il existe des lacunes dans les données, en particulier dans le suivi des débarquements et des efforts de pêche, le projet examinera également le problème des statistiques de débarquement, de capture et d'effort en demandant aux ménages de pêcheurs d'enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation du projet.

155. Des mécanismes de retour d'information seront offerts pendant la mise en œuvre du projet, ce qui permettra aux bénéficiaires de suivre et de rendre compte de la qualité de la prestation des services du projet et permettra aux équipes de gestion du projet de réagir de manière transparente en ajustant les interventions du projet ou en prenant d'autres mesures nécessaires. En outre, des mécanismes de gestion des plaintes seront mis en place.

Ressources budgétaires

156. Le coût du plan de suivi environnemental, social et climatique intègre le budget de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) contenu dans l'EIES et le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP).

157. Certains coûts non-listés ci-après sont déjà pris en compte dans les coûts des activités elles-mêmes. On peut citer, entre autres, le renforcement de l'ANAP au niveau local, de la gouvernance et la surveillance de l'AP3B, les mesures climatiques sur les chaînes de valeur

Mesures environnementales, sociales et climatiques et engagement des parties prenantes	Budget estimatif (USD)
A. Plan de gestion environnementale et sociale et adaptation climatique	
A.1 Information / mobilisation / appui communautaire	
Audiences publiques sur l'EIES	6,000.00
Campagne de communication / information de la population sur le projet	10,000.00
Coût des mesures additionnelles de renforcement de la gouvernance de l'AP3B	10,000.00
Mesure d'atténuation des risques dans la mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	20,000.00
Mesures additionnelles d'atténuation des risques liés à la surveillance	8,000.00
Mesures d'atténuation des impacts dans le développement des moyens de subsistance alternatifs	16,000.00
Mesures d'atténuation des impacts des activités de conservation et de restauration communautaires	20,000.00
Mesures climatiques sur les chaînes de valeur de la pêche et du sel	Inclus dans coûts des activités 50,000.00

Mesures environnementales, sociales et climatiques et engagement des parties prenantes	Budget estimatif (USD)
	(pour les coûts additionnels)
A.2 Suivi, surveillance et renforcement des capacités	
Formation/ appui-conseil aux acteurs d'implémentations et aux autorités locales	20,000.00
Suivi et surveillance environnementale et sociale des sites et des zones sensibles	20,000.00
Imprévus et activités complémentaires (5%)	9,000.00
Coût estimatif total pour la gestion environnementale, sociale et climatique	189,000.00
B. Plan d'engagement des parties prenantes et gestion des plaintes et rétroactions	
B.1 Activités d'information, de sensibilisation et de formation	
Dépenses pour déplacement	28,000.00
Consultations publiques/Rencontres communautaires	12,500.00
Matériels de communication (affiches, pamphlet, ...)	10,000.00
Formation sur aspects E&S	25,200.00
Contingence (10%)	7,570.00
B.2 Activités de Mécanisme de Gestion de Plaintes et rétroactions	
Matériel de communication (pamphlets, affiches, ...)	1,000.00
Manuel de mécanisme de gestion de plaintes	1,000.00
Séance de sensibilisation communautaire	7,500.00
Formation pour comité	3,000.00
Contingence (10%)	1,250.00
B.3 Suivi, Surveillance et Évaluation	
Enquêtes de perception	5,000.00
Tours de visite	1,000.00
Contingence (10%)	600.00
Coût estimatif pour l'engagement des parties prenantes	103,620.00
Coût total des mesures	292,620.00

IX. Références

Agriculture

- [1] CRS-CIAT, 2010, Assessment of Haitian coffee value chain
<https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/assessment-of-haitian-coffee-value-chain.pdf>
- [2] CRS-CIAT, 2010, Assessment of Haitian mango value chain
<https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/assessment-of-haitian-mango-value-chain.pdf>
- [3] FAO, 2019, Country fact sheet Haiti
- [4] FAO, 2019, Plan de réponse humanitaire 2019-2020
<http://www.fao.org/3/ca3258fr/ca3258fr.pdf>
- [5] IFAD, 2019, Projet de Développement de la Petite Irrigation-Phase 2 (PPI-2) Evaluation de la performance du projet, Document d'orientation
- [6] IFAD, 2019, Haiti Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region, Supervision Report
- [7] MARNDR, 2011, Politique de développement agricole 2010-2025
https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Politique_de_developpement_agricole-Version_finale_mars_2011.pdf
- [8] MARNDR, 2016, Evaluation des besoins post cyclone dans le secteur agricole
<https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Prevention%20des%20crises/rapports/ectorielPDNA/UNDP-HT-Rapport-sectoriel-agriculture-VF-sm.pdf>

Genre

- [9] Alter Presse, 2019, Droits humains / Genre: L'organisation féministe Kay fanm dénonce des viols sur des femmes et filles, sur plusieurs routes nationales en Haïti <https://www.alterpresse.org/spip.php?article25086>
- [10] Avocat sans frontières, 2019, L'impunité des violences faites aux femmes et aux filles en Haïti https://www.asfcanada.ca/site/assets/files/7636/asfc_violence-femme_juillet_19_web.pdf
- [11] CATW-LAC, 2015, Rapport Alternatif sur la mise en application de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes en Haïti. https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/HTI/INT_CEDAW_NGO_HTI_21034_F.pdf
- [12] La Croix, 2008, Concert'action soutient les paysans haïtiens <https://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Concert-Action-soutient-les-paysans-haitiens-2008-02-15-543368>
- [13] MCFDF , 2016, évaluation des besoins post cyclone ,secteur transversale genre <https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Prevention%20des%20crises/rapports-ectorielPDNA/UNDP-HT-Rapport-sectoriel-genre.pdf>
- [14] MINUSTAH, 2015, Femme rurale <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/hai157333.pdf>
- [15] Nations Unies, 2019, L'ONU soutient les efforts d'Haïti pour avancer vers l'égalité entre les sexes et la participation des femmes comme acteurs clefs du développement <https://haiti.un.org/fr/1189-lonu-soutient-les-efforts-dhaiti-pour-avancer-vers-legalite-entre-les-sexes-et-la>
- [16] République d'Haïti, 2014 , Politique d'égalité femmes hommes 2014-2034 <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/hai157333.pdf>
- [17] UNFPA, 2017, Faits et chiffres clés sur la situation des femmes en Haïti <https://haiti.unfpa.org/fr/news/faits-et-chiffres-cl%C3%A9s-sur-la-situation-des-femmes-en-ha%C3%Afti-novembre-2017>
- [18] UNFPA, 2018, Communiqué conjoint d l'UNICEF, l'UNFPA et l'ONU femme en Haïti à l'occasion de la journée internationale de la fille <https://haiti.unfpa.org/fr/news/communiqu%C3%A9-conjoint-de-lunicef-lunfpa-et-de-lonu-femmes-en-ha%C3%Afti-%C3%A0-loccasion-de-la-journ%C3%A9e>
- [19] UNFPA, 2019, Spotlight: un nouveau programme transformateur pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti <https://haiti.unfpa.org/en/node/41507>
- [20] USAID, 2020, Gender equality & women's empowerment fact sheet https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1862/USAID_Haiti_Gender_Equality_and_Womens_Empowerment_Fact_Sheet_-_January_2020_0.pdf

Jeunes

- [21] CIAT, 2019, Addressing causes of migration https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/crs_migration_-_one_pager_-_v1-po-d.pdf
- [22] Countrymeters, 2019, Histoire de la population d'Haïti <https://countrymeters.info/fr/Haiti>
- [23] Countrymeters, 2019, Horloge de la population d'Haïti <https://countrymeters.info/fr/Haiti>
- [24] Haïti/Entrepreneuriat, 2019, La CARICOM soutient des jeunes à créer des emplois <http://sibellehaiti.com/haiti-entrepreneuriat-la-caricom-soutient-des-jeunes-a-creer-des-emplois/>
- [25] IFAD, 2019, Gender, rural youth and structural transformation: evidence to inform innovative youth programming, Research series https://www.ifad.org/documents/38714170/41187395/04_Doss+et+al_2019+RDR+BACKGROUND+PAPER.pdf/cb007332-880e-c000-aa82-e47d0a4d5a98
- [26] IFAD, 2019, The rural youth situation in Latin America and the Caribbean, Research series

- https://www.ifad.org/documents/38714170/41187395/19_Guiskin_2019+RDR+BAC_KGROUND+PAPER.pdf/8b4b5a01-0a2e-dcf6-8eb2-73a0ca03ea14
- [27] MAST, 2015, Programme Pays pour le Travail Décent en Haïti 2015-2020, Bureau Sous Régional du BIT pour l'Amérique Centrale, le Panama, Haïti et la République Dominicaine https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_561940.pdf
- [28] MSPP, DSF, SJA, 2014, Plan Stratégique National Santé Jeunes et Adolescents 2014 – 2017 <https://mspp.gouv.ht/site/downloads/PSNSJA%20merged.pdf>
- [29] OIT, 2015, Capitalisation des expériences de l'OIT en Haïti, 2010-2015 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---sro-san_jose/documents/publication/wcms_493789.pdf
- [30] OIT, 2015, Des emplois décents pour les jeunes haïtiens et haïtiennes dans l'économie rurale https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---sro-san_jose/documents/publication/wcms_493790.pdf
- [31] Population Pyramid ,2019, Haïti 2019 <https://www.populationpyramid.net/fr/haiti/2019/>
- [32] The Conversation, 2019, HAITI, entre aspirations et réalité des jeunes <https://theconversation.com/ha-ti-entre-aspirations-et-realites-des-jeunes-109580>
- [33] UNFPA , 2016, Plan d'Action du Programme Pays 2013 - 2016 entre Le Gouvernement de la République D'Haïti Et Le Fonds des Nations Unies pour la Population https://www.unfpa.org/sites/default/files/portal-document/Haiti_CPAP%202013-2016_Fr.pdf.pdf
- [34] UNFPA, 2019, Vers un mini-cahier des charges de la jeunesse pour transformer l'éducation en Haïti <https://haiti.unfpa.org/fr/news/vers-un-mini-cahier-des-charges-de-la-jeunesse-pour-transformer-l%C3%A9ducation-en-ha%C3%Afti>

Nutrition

- [35] ABA GRANGO, 2012, Note Conceptuelle du Programme National de Lutte contre la Faim et la Malnutrition http://www.agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/ABA_GRANGO_Note_Conceptuelle_Lancement_Final.pdf
- [36] FAO, 2019, Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et amélioration des revenus ruraux <http://www.fao.org/3/a-az058f.pdf>
- [37] Global Hunger Index, 2019, Haïti <https://www.globalhungerindex.org/haiti.html>
- [38] MSPP, 2018, Évaluation des Prestations des Services de Soins de Santé (EPSSS-II) 2017-2018 <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SPA29/SPA29.pdf>
- [39] PNUD, 2013, Rapport OMD, Haïti un nouveau regard https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/mdg/UNDP-HT-HaitiRapportOMD2013_20140611.pdf
- [40] Secteurs Sécurité alimentaire et Nutrition Haïti, 2019, Alerte sur les besoins prioritaires en 2019 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/haiti_secteurs_sa_nut_-_alerte_sur_les_besoins_-_mars_2019_vf.pdf
- [41] SUN, 2019, Rapport annuel, Scaling up nutrition, Haïti https://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2019/10/SUN_Report_EN_2019_Country_Haiti.pdf
- [42] SUN, 2019, Profil pays, Scaling up nutrition <https://scalingupnutrition.org/sun-countries/haiti/>
- [43] UNDP, 2019, Human Development Indicators, Country Brief, Haïti <http://www.hdr.undp.org/en/countries/profiles/HTI>
- [44] UCEPNANU, 2013, La nutrition au cœur du développement durable en Haïti, Plan Stratégique Nutrition 2013-2018 https://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2013/06/Haiti_Plan-Strategique-Nutrition-2013-2018.pdf
- [45] UNICEF, 2019, Nutrition, Un accès équitable à une nutrition saine pour tous les enfants <https://www.unicef.org/haiti/nutrition>

- [46] USAID, 2014, HAITI sécurité alimentaire en bref
http://fews.net/sites/default/files/documents/reports/Ha%c3%afti_FS_Brief_2014_final_0.pdf
- [47] WFP, 2016, Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence en Haïti
<https://haiti.un.org/sites/default/files/2018-11/EVALUATION%20DE%20LA%20SECURITE%20ALIMENTAIRE%20EN%20SITUATION%20D%E2%80%99URGENCE%20EN%20HAITI.PDF>
- [48] WFP, 2017, Analyse intégrée du contexte, partie I, document technique
<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000039442/download/>
- [49] WFP, 2019, Projet de plan stratégique de pays — Haïti (2019-2023)
<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000103435/download/>

Changement climatique

- [50] Alter presse, 2017, Pour la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre les changements climatiques en Haïti.
<https://www.alterpresse.org/spip.php?article21404>
- [51] FAO, 2018, L'action de la FAO face au changement climatique
<http://www.fao.org/3/a-i6273f.pdf>
- [52] Green Climate fund, 2018, Readiness and Preparatory Support Proposal, 11 October 2018
https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466992/Readiness_proposals_-_Haiti_UNDP_Adaptation_Planning.pdf/5783cedd-f3ff-3435-f04a-c5a1bd3a9336
- [53] Valery Fils-Aïme, Haïti climat, 2019, Application de l'accord de Paris: où en sommes-nous ? <http://haiticlimat.com/index.php/2019/03/20/application-de-laccord-de-paris-ou-en-sommes-nous/>
- [54] MDE, 2015, Etat d'avancement en termes d'adaptation au changement climatique.
https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/haiti_at_madagascar_workshop.pdf
- [55] MDE, 2015, Contribution prévue déterminée au niveau national
https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Haiti%20First/CPDN_Republique%20d%27Haiti.pdf
- [56] MDE, 2013, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques
<https://unfccc.int/resource/docs/natc/htinc2.pdf>
- [57] National Adaptation Plans in focus, 2018, Lessons from Haiti https://www ldc-climate.org/wp-content/uploads/2018/07/haiti_nap_country_briefing_final_online1.pdf
- [58] PNUD, 2015, Estimation des coûts des impacts du changement climatiques en Haïti
<https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Protection%20de%20l%20environnement/UNDP-HT-ProEnv-EtuEconoCC.pdf>
- [59] UNDP, 2019, Human Development Report, Country profile, Haiti
<https://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/presscenter/articles/2020/apprendre-a-vivre-avec-les-risques--haiti-10-ans-apres.html>
- [60] UE, 2019, Document d'action concernant le « Programme d'Appui de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique Plus pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti, AMCC+2018-2020
https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/c-2019-7739-annex-4-haiti_fr.pdf
- [61] MARNDR, 2019, Capitalisation des interventions passées en irrigation et maîtrise de l'eau agricole en Haïti et pré identification d'un programme dans ces domaines

Pauvreté

- [62] UNDP, 2019, Country briefing note, Haiti
http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/HTI.pdf

- [63] Nations Unies, 2017, Haïti bilan commun de pays
[https://www.undp.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/BCP.final%20JIMG%201,%209,%202017%20ok%20\(1\).pdf](https://www.undp.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/BCP.final%20JIMG%201,%209,%202017%20ok%20(1).pdf)
- [64] Expert Comptable, 2019, Haïti contexte économique <http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/haiti/economie-3>
- [65] Human Right Watch, Rapport Mondial 2019, Haïti évènements de 2018
<https://www.hrw.org/fr/world-report/2019/country-chapters/326058>
- [66] HAITI, Evaluation des prestations de services de soins de santé, 2017-2018
<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SPA29/SPA29.pdf>
- [67] FIDA, 2013, Country strategic opportunities programme
<https://webapps.ifad.org/members/eb/109/docs/EB-2013-109-R-18.pdf>
- [68] FIDA, 2018, Agricultural and Agroforestry Technological Innovation Programme (PITAG), Final project design report
<https://operations.ifad.org/documents/654016/27a64d5e-a209-46ec-9145-c80de821ebd7>
- [69] IHSI, 2003, économie des ménages
- [70] http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/ECVHVolumeI/economie_menages.pdf
- [71] IHSI, 2009, Grandes leçons socio-démographiques tirées du 4e RGPH
http://www.ihsi.ht/pdf/projection/GDESLECONSRAP_D'ANALYS_VERFINAL_21-08-2009.pdf
- [72] IHSI, 2014, Pauvreté à Haïti: Éléments méthodologiques
http://www.ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass_seuil/METHO_1_Seuils%20de%20pauvret+%C2%AC.pdf
- [73] Le nouveliste, 23 Juin 2016, Lancement des travaux d'élaboration du PTI 2017-2019 <https://lenouveliste.com/article/160239/lancement-des-travaux-delaboration-du-pti-2017-2019>
- [74] Le nouveliste, 2018, HAITI, Les dépenses des ménages trois fois supérieures à celles de l'Etat <https://lenouveliste.com/article/196078/haiti-les-depenses-de-sante-des-menages-3-fois-superieures-a-celles-de-letat>
- [75] Le nouveliste, 2019, Haïti-Bilan 2019, une catastrophe politique et économique
<https://lenouveliste.com/article/210274/haiti-bilan-2019-une-catastrophe-politique-et-economique>
- [76] Ministère de la Planification et de la Coopération externe, Mai 2012, plan stratégique de développement d'Haïti, pays émergent en 2030
https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20etat%20de%20droit/UNDP_HT_PLAN%20STRAT%C3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haiti_tome1.pdf
- [77] MPCE, 2015, Mise en œuvre du plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), rapport de mi-parcours du programme triennal d'investissement et son cadre 2014-2016
http://omrh.gouv.ht/Media/Publications/Autres/mpce_rapport_mi_parcours_pti_2014_2016_24062015.pdf
- [78] MSPP, 2017, Enquêtes mortalité, morbidités et utilisation des services EMMUS - VI, indicateur clés (2016-2017)
<https://mspp.gouv.ht/site/downloads/rapport%20preliminaire%20emmus%20VI.pdf>
- [79] Observatoires de l'Amérique, Mai 2008, Haïti, le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP)
http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/chro_LN-PIERRE-mai_08_09-2.pdf
- [80] OCHA, 2019, Haïti, Aperçu des besoins humanitaires 2019
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO-Haiti_2019.pdf
- [81] PNUD, 2019, Rapport sur le développement humain 2019 /Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent: les inégalités de développement humain au XXI^e siècle http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_overview_-_french.pdf
- [82] PNUD, 2020, 10 ans de travail dans la gestion des risques en Haïti
https://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/rapport/UNDP-HT-Rapport_Annuel_2019_10ansGRD-web.pdf

- [83] PSC-CC, 2014, Rapport de synthèse atelier de sensibilisation
http://www.pscchaiti.org/IMG/pdf/psc-cc_rapport_synthese_atelier_haiti_et_cc_14-11-14.pdf
- [84] République d'Haïti, 2007, Document de Stratégie Nationale CRP 2008 2010 pour réussir le saut qualitatif
https://www.aecid.ht/sites/default/files/documents/pubdoc4_dsncrp.pdf
- [85] République d'Haïti, 2012, Plan Stratégique de Développement d'Haïti, pays émergent en 2030 <https://www.slideshare.net/laurentlamothe/psdh10questions>
- [86] UN, 2019, Humanitarian response plan
<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/haiti/document/ha%C3%A9fti-plan-de-r%C3%A9ponse-humanitaire-2019-2020-janvier-2019>
- [87] UNDAF, 2017, Haiti, Cadre développement durable
https://www.latinamerica.undp.org/content/dam/rblac/docs/United-Nations-Development-Assistance-Framework/UNDAF_HTI.pdf
- [88] UNFPA, 2013, Plan d'Action du Programme Pays 2013 – 2016
https://www.unfpa.org/sites/default/files/portal-document/Haiti_CPAP%202013-2016_Fr.pdf.pdf
- [89] WBG, 2019, Promoting opportunities for all Haitians
<http://documents.worldbank.org/curated/en/314891484718594664/pdf/Promoting-Opportunities-for-All-Haitians.pdf>

PROCEDURES D'EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE
NOTE D'EXAMEN PESEC

Matrice du plan de gestion environnementale et sociale

Matrice du PGES						
Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
C1.1 – Renforcement et gouvernance de l'aire protégée						<p>Le coût global intègre le budget du PGES, gestion des plaintes et le PEPP</p> <p>Certains coûts sont déjà budgétisés dans les activités</p> <p>Le coût estimatif global est de 292,620.00 USD dont les détails sont fournis dans le tableau du budget dans la note d'examen PESEC</p>
Accélération des mauvaises pratiques de pêches destructrices de l'environnement à cause des fausses rumeurs ou mauvaise compréhension de l'activité par les pêcheurs	Assurer une mobilisation et une communication adéquate auprès des ménages de pêcheurs sur le bienfondé et les objectifs opérationnels de l'enregistrement régulier des données de pêche.	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Évaluation de la mise en œuvre du PEPP - Évaluation des pratiques de pêches au niveau de l'AP3B	Semestrielle	
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des conflits entre les acteurs et la faiblesse de surveillance	Assurer une bonne coordination au sein du projet entre les différents acteurs, incluant entre la brigade communautaire et la BSAP.	Formation ; sensibilisation ; visite et patrouille	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Évaluation des ressources de l'AP3B - Rapport de gestion des plaintes et des rétroactions	Semestrielle	
Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée par manque de contrôle des visiteurs éventuels	Assurer la préparation et le respect d'un code de route pour toutes les visites effectuées dans l'AP3B ou toutes autres aires protégées.	Accompagnement ; atelier de travail ; formation ; visite ; focus group ; sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation des ressources des écosystèmes et des habitats	Après chaque visite	
Altération des ressources vulnérables des aires protégées visitées						
Altération des sites culturels et historiques de l'AP3B	Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion du patrimoine culturel et historique de l'AP3B, incluant un inventaire et une géolocalisation de tout le patrimoine H&C afin d'éviter toute intervention susceptible de les altérer conformément au plan de gestion de l'AP3B.	Respect des prescrit du cadre de gestion du patrimoine H&C ; focus group ; formation ; sensibilisation ; atelier de travail ; signalisation et affiche	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation de la mise en œuvre du cadre de gestion du patrimoine historique et culturel	Annuelle	
Refus de collaboration des pêcheurs pour l'enregistrement et la soumission des données	S'assurer de la viabilité et de l'ancrage culturel des incitatifs offerts aux pêcheurs pour	Formation ; sensibilisation ;	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation de la collaboration du projet avec les pêcheurs	Trimestriel	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	l'enregistrement et le partage des données de pêche.	accompagnement et incitatif				
Création de fausses attentes auprès des membres du CLA	Assurer une bonne communication avec les membres du CLA	Formation ; sensibilisation ; renforcement de statut et accompagnement	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Rapport sur les activités de mobilisation des parties prenantes	Trimestriel	
Exclusion sociale et discrimination de personnes ou groupes vulnérables	Assurer une participation active des groupes cibles dans la définition des activités, incluant les personnes vulnérables	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio ; enquêtes	UTE et Direction AP3B	Évaluation de la participation des groupes cibles	Trimestriel	
Manque d'intérêt du secteur privé et refus de s'impliquer	Bien cibler les acteurs du secteurs privés et assurer une bonne sensibilisation et coordination des activités	Rencontres ; sensibilisation	UTE et Direction AP3B	Niveau de participation du secteur privé	Semestriel	
Soumission de données erronées par les pêcheurs à cause d'une mauvaise compréhension de la démarche du projet	Assurer d'avoir un système de contrevérification des données fournies par les pêcheurs.	Visite ; formation ; sensibilisation	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation des rapports fournis par le système de contrevérification	Trimestriel	
Conflit ouvert entre les agents de monitoring environnemental et la communauté	S'assurer une véritable transparence dans la redevabilité du projet envers les communautés en valorisant différents couloirs et méthodes de communication.	Sensibilisation ; réunions spéciales ; brochures	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation - Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B 	Trimestrielle	
Inadéquation des actions des agents de monitoring et/ou de la BSAP dans l'aire protégée avec la philosophie du projet et les procédures du FIDA	Établir avec les parties prenantes, au tout début du projet, un « <i>not to do list</i> » (liste à ne pas faire) qui rentre dans le manuel d'opération du projet et tous les	Sensibilisation ; liste à ne pas faire	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B - Évaluation de la liste à ne pas faire 	Trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	protocoles d'accord liant les intervenants au projet.					
Conflit entre le projet et l'ANAP pour la fourniture de matériels, d'équipements ou autres moyens non éligibles dans le cadre du projet à la BSAP	Établir et vulgariser au début du projet la liste des matériels et équipements éligibles dans le cadre du projet.	Réunion ; formation ; sensibilisation	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Évaluation du renforcement de l'ANAP	Annuelle	
Absence de fonds pour la durabilité des actions de protection des ressources, incluant le paiement des services environnementaux, dans les budgets des gouvernements locaux ; accès et partage des bénéfices des revenus par les activités communales	Sensibiliser les acteurs du gouvernement sur la nécessité d'insérer les besoins de l'AP3B dans les budgets des gouvernements locaux. Mener une étude (Économie Bleue avec la FAO) pour identifier des instruments économiques innovants pour le partage des revenus des activités communales	Sensibilisation ; réunion en face à face ; groupe de discussion	UTE ; ANAP central, Direction AP3B et FoProBiM Intégré et budgétisé séparément dans l'étude de la FAO sur l'économie bleue	Rapport des activités de plaidoirie auprès des dirigeants et législateurs	Annuelle	
Manque d'efforts déployés dans la surveillance de l'AP3B, voire un arrêt total à la fin du projet, à cause du manque de ressource.	Assurer à travers un mécanisme de financement durable et adéquat la surveillance effective de l'AP3B au-delà du cycle de vie du projet.	Sensibilisation ; réunion en face à face ; groupe de discussion	UTE ; ANAP central, Direction AP3B et FoProBiM	Rapport des activités de plaidoirie auprès des dirigeants et législateurs	Annuelle	
Manque d'intérêt de la diaspora à la gestion de l'aire protégée	Mettre en place un circuit de promotion de l'écotourisme au sein de la diaspora haïtienne orienté vers l'AP3B.	Sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Rapport des activités de sensibilisation	Annuelle	
Manque de valorisation des bonnes pratiques dans les aires protégées visitées ailleurs à cause des barrières culturelles et de langues en particulier	Assurer d'avoir des interprètes avisés dans les visites d'échanges impliquant des langues étrangères aux visiteurs.	Interprétation	UTE	Rapport des visites et des suivis	Après chaque visite et sur une base annuelle	
Difficultés d'effectuer ces visites d'échanges à cause de la crise	Mettre en place un protocole COVID et s'assurer d'avoir un plan				Après chaque visite et sur	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
sanitaire liée à la COVID-19 et l'insécurité à travers le pays	de sécurité routière pour les déplacements, voire l'adoption de déplacement aérien, dans certains cas, lorsque c'est techniquement et financièrement faisable.	Sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Rapport des visites et des suivis	une base annuelle	
Risque d'accident routier lors du transport des visiteurs						
C1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion						
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Élaborer et mettre en place un plan de lutte intégrée des pestes adapté aux espèces de cultures maraichères appuyées par le projet.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio	UTE ; MARNDR	Évaluation des méthodes de lutte pratiquées	Semestrielle	
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio	UTE ; MARNDR	Évaluation des activités agricoles pratiquées dans le cadre du projet	Semestrielle	
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	Mettre en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio	UTE ; Direction AP3B ; MARNDR	Évaluation des activités agricoles pratiquées dans le cadre du projet	Semestrielle	
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles aux restrictions imposées par le plan de gestion	Assurer le suivi du respect du plan de zonage de l'AP3B ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio ; atelier de travail	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	- Valoriser des AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à	Consultations publiques ; Sensibilisation et	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées	Semestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Encourager ou faciliter la surpêche à partir de l'amélioration des infrastructures existantes	la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B. - Conduire dès la première phase du projet une étude sur le stock de poisson et le volume de capture au niveau de l'AP3B - Initier au cours des trois années suivant l'étude de stock un système de paiement pour service écologique à partir des pertes enregistrées par la non-capture de poissons juvéniles à partir du changement de matériels de pêche	formation ; affiches ; brochures ; radio ; signalisation		- Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes - Évaluer les résultats de études et les rapports de surveillance et de suivi environnemental		
Hostilité des parties prenantes à l'égard de l'équipe d'évaluation	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de mobilisation effective des parties prenantes durant toutes les phases du projet en commençant à la phase de préparation.	Consultations publiques ; sensibilisation ; brochures ; radio ; atelier de travail ; focus groups	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des ateliers d'actualisation du plan de gestion - Entretien avec les parties prenantes - Évaluation des rapports d'activités	Trimestrielle	
Refus ou manque de collaboration des communautés et autres parties prenantes dans l'actualisation du plan de gestion						
Outils inadaptés au contexte et à la culture locale	Prendre en compte la notion de langue et de culture locale dans le développement des outils de sensibilisation et de formation des parties prenantes.	Consultations publiques ; visites de terrain ; entrevues ; sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio ; entretien ; focus groups	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation des séances de formation et de sensibilisation	Après chaque séance de formation et de sensibilisation	
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables	Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio ; enquêtes ; Consultation des BPISA ; un numéro de téléphone dédié à	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Entretien auprès des communautés et des groupes vulnérables	Trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	prenantes et de gestion des plaintes.	la récolte de plaintes et autres commentaires				
Conflit entre les participants aux séances d'animation	Organiser les séances de travail par groupe d'intérêts et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.	Atelier de travail ; réunion ; formation et sensibilisation	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport sur le mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions	Trimestrielle	
Manque d'intérêt ou de collaboration des parties prenantes aux informations et règlements du plan de gestion	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de mobilisation effective des parties prenantes durant toutes les phases du projet en commençant à la phase de préparation.	Mettre en œuvre le plan d'engagement des parties prenantes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation de la mise en œuvre du PEPP	Semestrielle	
Manque d'intérêt, de participation ou de collaboration des parties prenantes dans la vulgarisation du plan de gestion						
Manque d'intérêt des législateurs à la révision de la loi sur la pêche de 1978	Sensibiliser les législateurs sur l'importance de la révision de la loi sur la pêche de 1978.	Réunion spéciale ; atelier de travail ; sensibilisation	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Compte rendu des rencontres et atelier de travail avec les législateurs	Annuelle	
Pression cumulée et supplémentaire sur les ressources naturelles en raison du succès des activités génératrices de revenus	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B	Études	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport sur les risques cumulatifs et plan d'atténuation des risques	Au cours de la première année du projet	
C1.3 – Surveillance de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des floues engendrées par d'éventuels conflits entre les acteurs pour la surveillance	Assurer une bonne coordination entre les différents acteurs de surveillance afin d'éviter ou de gérer tout éventuel conflit.	Formation ; sensibilisation ; visite et patrouille	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation	Trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
				- Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B		
Accélération de la dégradation des ressources à la fermeture du projet à cause de la démobilisation de la brigade communautaire	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B par le gouvernement à travers le budget public.	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B incluant la surveillance	Annuelle	
Conflit entre l'ANAP et les mairies concernées pour la gestion de l'espace	Sensibiliser les autorités locales sur les rôles, les attributions et la mission de l'ANAP sur les AP	Sensibilisation	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B	Compte rendu des activités de sensibilisation	Semestrielle	
Refus de l'ANAP au montage de la brigade de communautaire qui pourrait être perçue comme une entité parallèle à la BSAP	<ul style="list-style-type: none"> - Établir dès la phase de préparation du projet, un protocole d'entente avec l'ANAP sur le montage de la brigade communautaire et sa collaboration avec la BSAP. - Valoriser le plus que possible les membres et les leçons de la BMA et des ASE opérant à Caracol au sein de la brigade communautaire. 	Protocole d'entente ; sensibilisation ; atelier de travail ; réunion spéciale	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Signature de protocole d'accord avec la direction de l'ANAP pour la mobilisation éventuelle des agents de la BSAP - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation - Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B 	Trimestrielle	
Conflit entre les actions de la brigade communautaire, la BSAP, les ASE et les anciens membres de la BMA à Caracol						
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause de renforcement des interdictions d'exercer certaines activités sur les reliquats de mangroves et les autres ressources de l'AP3B	Développer les AGR dès les premières années de mise en œuvre du projet afin de créer des sources alternatives de revenus viables pour les personnes affectées.	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM ; MARNDR	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes 	Semestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Manque de capacité de la brigade à mener la campagne de diffusion des informations règlementaires et la surveillance	Recruter du personnel qualifié pour la brigade communautaire, suivi d'un renforcement de capacité à partir des séances de formation basées sur certaines thématiques clés.	Formation ; sensibilisation ; visite	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation des séances de formation et de sensibilisation	Après chaque séance	
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes et des jeunes dans le recrutement des membres de la brigade	Développer une politique de recrutement basée sur l'équité de genre.	Focus group ; atelier de travail ; consultation publique ; réunion spécifique avec les femmes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation de la politique genre et du degré de participation effective des femmes	Semestrielle	
Violence basée sur le genre (VBG) au sein de la brigade et dans leurs actions dans l'aire protégée	Assurer une formation et une sensibilisation adéquates du personnel de la brigade sur l'équité de genre et la VBG.	Focus group ; atelier de travail ; consultation publique ; réunion spécifique avec les femmes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestriel	
Pertes d'intérêts dans la surveillance de l'AP3B à la suite de la démobilisation de la brigade communautaire à la clôture du projet	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B par le gouvernement à travaux le budget public.	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B incluant la surveillance	Annuelle	
C1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à la suite du retrait de certains financements du projet	Assurer une prise en charge effective du personnel de l'AP3B par le gouvernement.	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B incluant la surveillance	Annuelle	
Pollution de l'environnement par manque d'entretien du matériel et des équipements à consommation d'huile et d'hydrocarbure à la fin du projet	Assurer la disponibilité de fonds dans le budget de fonctionnement de l'AP3B pour l'entretien régulier du matériel et des équipements affectés à sa gestion.	Sensibilisation des acteurs	UTE ; Direction AP3B	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	
Discordance entre le projet et l'ANAP sur les financements éligibles	Établir et valider dès la phase de préparation du projet la liste des financements éligibles	Sensibilisation ; liste à ne pas faire	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation du plan d'opération annuelle	Semestrielle	
Difficulté du côté de l'ANAP à assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B à la suite du retrait des financements du projet	Assurer une prise en charge effective du personnel de l'AP3B par le gouvernement	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	
Manque de qualification du personnel	Recruter du personnel qualifié	Sensibilisation	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation du processus de recrutement et du personnel recruté	Pendant et après chaque recrutement	
Non titularisation des deux postes durant et après le projet	Mener la plaidoirie pour la nomination du personnel contractuel	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE, ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	
Démotivation ou démobilitation du personnel de gestion de l'AP3B à la fin du projet par manque de financement	Faire la plaidoirie pour la mobilisation des fonds publics pour la gestion durable de l'AP	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	
Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	
Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance	Semestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	environnementaux des travaux (port d'EPI et autres)	environnementales et sociales		environnementale et sociale		
Risque de conflit pour le site de construction du nouveau bâtiment	Assurer l'appropriation du terrain par la structure coopérative	Consultation publique ; sensibilisation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B	Évaluation du processus de sélection du site de construction	Avant chaque construction	
C2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs						
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles à la vision du plan de gestion	Assurer le suivi du respect du plan de zonage de l'AP3B ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.	Visite ; télé-détection ; focus group ; atelier de travail ; signalisation et affiche	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	Valoriser des AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Pollution de l'air par l'odeur des poissons mal conditionnés	Assurer le bon conditionnement des poissons	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM ; MARNDR	Évaluation des activités de transformation de poissons	Trimestrielle	
Progression de la destruction des mangroves	Assurer une surveillance adéquate des mangroves	Surveillance ; visite et patrouille	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation des écosystèmes de mangroves et des activités de surveillance	Semestrielle	
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	
Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques						

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	environnementaux des travaux et assurer une bonne surveillance	environnementales et sociales				
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de la VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au sein des équipes de projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet - Sensibiliser, afficher et faire signer un code de conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet 	Sensibilisation ; mise en œuvre MGP ; affiche ; signature code de conduite ; formation ; radio	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestriel	
Risque de travail des enfants	Mettre en place un système d'évitement et de contrôle de travail des enfants	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Évaluation des du personnel recruté sur les chantiers	Durant chaque cycle de recrutement	
Augmentation ou développement d'AGR destructrices de l'environnement à partir des subventions reçues	Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du projet	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes 	Semestrielle	
Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris						
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables	Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Entretien auprès des communautés	Trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.	; radio ; enquêtes ; gestion des plaintes				
Inadaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants	S'assurer d'une bonne adaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants	Consultation publique ; sensibilisation ; atelier de travail	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des activités de communication du projet - Entretien auprès des communautés - Évaluation des rencontres, des formations et des consultations réalisées	Après chaque séance et sur une base mensuelle	
Réticence des organisations à se regrouper en associations ou coopératives	- S'assurer d'un bon niveau de sensibilisation des organisations sur les structures associatives ou coopératives. - Fournir un accompagnement adéquat au montage et à la gestion des structures associatives et coopératives. - Formation des gestionnaires des associations et coopératives sur la gestion des entreprises. - Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes. - Sensibiliser les pêcheurs haïtiens sur la répartition territoriale de l'aire marine. - Collaborer avec la BID pour une meilleure sensibilisation des pêcheurs haïtiens sur les limites territoriales de l'aire marine.	Sensibilisation ; accompagnement ; formation ; gestion des plaintes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des campagnes de sensibilisation, des actions d'accompagnement et des séances de formation - Suivi du mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions	Trimestriel	
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des structures associatives ou coopératives envisagées						
Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices au sein des structures associatives et coopératives						
Conflit entre les pêcheurs haïtiens et dominicains pour les ressources halieutiques						
Migration de population à l'intérieur de l'AP3B à la recherche de nouvelles opportunités fournies par le projet						

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer uniquement des initiatives en cours ou proposées dans le plan de gestion de l'AP3B - Assurer un ciblage éduqué des bénéficiaires du projet 					
Contamination des consommateurs des produits mal préparés	Assurer un bon contrôle de qualité des produits avant de les mettre sur le marché pour la consommation	Formation	UTE ; FoProBiM	Suivi des séances de formation et des activités de transformation	Mensuelle	
Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits	Rechercher des marchés niches pour les produits	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi des activités de commercialisation des produits	Mensuelle	
Conflit entre les saliculteurs	Assurer une bonne sensibilisation et une bonne organisation des structures coopératives	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport sur le mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions	Mensuelle	
Refus de certains saliculteurs d'améliorer leur système d'exploitation	Assurer une bonne sensibilisation des saliculteurs	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport des activités de modernisation des bassins de sel	Trimestrielle	
Baisse de rendement et de revenu	Assurer un bon contrôle de la production avec le maximum de contrôle sur les aléas	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport de production et de commercialisation des produits	Mensuelle	
Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits	Compartimenter les dépôts et assurer un suivi régulier de sa gestion en utilisation des techniques d'identification des produits	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi de la gestion des infrastructures de stockage	Mensuelle	
Risque de conflit pour le site de construction des dépôts	S'assurer que les structures coopératives détiennent des titres de propriété	Consultation publique ; sensibilisation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B	Analyse du statut foncier	Avant toute construction	
Dépôt inapproprié au stockage de sel	S'assurer d'une bonne qualité, d'un agencement d'un bon positionnement des dépôts	Consultation spécifique	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de consultation publique	Avant toute construction	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Refus d'acquisition de sel par le PIC	Travailler de commun accord avec le PIC afin de connaître leurs besoins	Consultation et sensibilisation	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de commercialisation avec le PIC	Mensuelle	
Le PIC n'utilise plus le sel pour l'adoucissement de l'eau						
Se faire piquer par de nombreuses abeilles en même temps	Porter des EPI et utiliser du matériel adéquat	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de récolte du miel	Trimestrielle	
Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes	Aider à assurer un bon contrôle intégré des pestes	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de récolte et de vente	Trimestrielle	
Risque de marché ; manque de commercialisation des produits	Rechercher des partenariats viables avec le secteur privé	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de récolte et de vente	Trimestrielle	
Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B ; FoProBiM ; MARNDR	Suivi des parcelles	Trimestrielle	
Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet	Assurer une bonne structuration des associations et coopératives et augmenter leur résilience	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Niveau de structuration des associations	Semestrielle	
C2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires						
Destruction des plantules par les aléas naturels, incluant les marées et les inondations	Planifier les campagnes de transplantation en fonction des risques climatiques de la microrégion.	Sensibilisation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de restauration	Trimestrielle	
Réduction de la biodiversité naturelle au sein de la population de mangroves, car les campagnes de reforestation des mangroves portent généralement sur deux espèces de palétuvier spécifiques <i>Rhizophora mangle</i> et <i>Avicennia germinans</i>	Essayer dans la mesure du possible de diversifier la régénération des mangroves avec d'autres espèces de plantes endémiques ou indigènes afin de refléter au mieux la biodiversité existante.	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de restauration	Trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Altération des coraux sauvages par le prélèvement du projet pour la coraliculture	Limiter les prélèvements au strict besoin du projet. Ces prélèvements doivent se faire par un spécialiste ou une entreprise certifiée.	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de coraliculture	Trimestriel	
Destruction d'espèces ou d'habitats lors des prélèvements de coraux pour la culture						
Réduction de la biodiversité naturelle, car l'établissement des forêts énergétiques exclut généralement la plantation d'espèces indigènes	Encourager l'intégration de quelques espèces natives ou endémiques dans les lots boisés énergétiques.	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des activités d'établissement de forêts énergétiques	Semestrielle	
Risque d'accélération de la coupe des arbres existants sous prétexte que maintenant elle est devenue une activité plus largement acceptée par les acteurs	Sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs du projet et de l'établissement des lots boisés énergétiques en particulier et assurer une surveillance adéquate dans l'aire protégée.	Sensibilisation ; formation ; surveillance et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport sur l'exploitation du bois dans la production de charbon	Semestrielle	
Altération du zonage de l'AP3B par le développement de certaines activités de conservation ou de régénération	Assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre des activités du projet.	Sensibilisation ; surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	- Évaluation des écosystèmes de l'AP3B - Évaluation du plan de zonage	Mi-parcours et à la fin du projet	
Accélération du processus de la coupe des arbres pour la production de charbon	Sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs du projet et de l'établissement des lots boisés énergétiques en particulier et assurer une surveillance adéquate dans l'aire protégée.	Sensibilisation ; surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport sur l'exploitation du bois dans la production de charbon	Semestrielle	
Conflit pour le choix des sites d'implantation des pépinières et/ou leur gestion	Sensibiliser les parties prenantes sur le choix des sites d'implantation des pépinières et de leur gestion.	Sensibilisation	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de négociation sur le choix des sites d'implantation des pépinières	Avant tout établissement de pépinière	
Résistance ou acte de vandalisme de la part des communautés mécontent du choix du site						

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
d'implantation des pépinières et/ou des structures de gestion établies						
Destruction des plantules par les activités anthropiques, incluant l'élevage libre	Assurer une protection adéquate des pépinières établies et sensibiliser les communautés sur la protection des plantules.	Sensibilisation ; surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Altération de la santé communautaire par l'augmentation des risques de maladie à transmission vectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne gestion des sites de pépinières des espèces inondées comme les palétuviers - Assurer un accompagnement du service de contrôle des pestes au sein de la DDA-NE 	Sensibilisation ; surveillance et accompagnement	UTE ; DDA-NE ; MSPP	Rapport de suivi des pépinières ; rapport de suivi des maladies à animales et humaines à transmission vectorielle	Trimestrielle	
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration de mangroves à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de la restauration des mangroves. - Assurer une mise en œuvre adéquate des activités de restauration. 	Sensibilisation ; surveillance et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents à cause d'un manque de mobilisation et d'information des communautés avant que les plantations de mangroves ne soient initiées	Informers, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes sur la plantation des mangroves.	Partage d'information ; sensibilisation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations et du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestrielle	
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause du renforcement des interdictions d'exercer certaines activités dans les aires délimitées pour les nouvelles plantations (élevage libre, remise de bateau de pêches et autres)	Développer les AGR dès les premières années de mise en œuvre du projet afin de créer des sources alternatives de revenus viables pour les personnes affectées.	Formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes 	Semestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Création d'antécédents pour le développement d'une nouvelle activité de prélèvement de coraux pour des fins autre que la coraliculture	Éviter d'impliquer les communautés dans les activités de prélèvements des coraux pour la coraliculture et assurer un suivi et une surveillance adéquate sur les coraux.	Sensibilisation et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation des activités de coraliculture et de la santé des coraux	Annuelle	
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents des impacts directs du projet sur les coraux sauvages existants	Sensibiliser les parties prenantes sur les jardins des coraux.	Sensibilisation et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation des activités de coraliculture, de la santé des coraux et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Annuelle	
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration d'aires boisées à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	- Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des lots boisés énergétiques - Assurer une mise en œuvre adéquate des activités de reboisement énergétique.	Sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Résistance face à l'établissement de forêts énergétiques à cause de la fragilité de la tenure foncière au niveau des espaces concernés	Assurer une sensibilisation adéquate sur l'établissement des lots boisés énergétiques.	Sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Échec des campagnes de reboisement à cause de l'élevage libre dans les espaces concernés	Sensibiliser les parties prenantes sur les impacts de l'élevage libre et fournir, si possible, une alternative dans le cadre des AGR.	Sensibilisation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Réticence à l'utilisation des réchauds améliorés	Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des réchauds améliorés.	Sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation de l'utilisation des réchauds améliorés auprès des groupes cibles	Semestrielle	
Émergence de nouveaux producteurs de charbon grâce à l'amélioration du rendement	Mettre l'accent sur les AGR beaucoup plus écologiques.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation de la production du charbon dans la zone du projet	Semestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Exploitation clandestine des mangroves dans les activités de production de charbon	Assurer une surveillance adéquate des mangroves.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	- Évaluation de la production de charbon dans la zone du projet - Rapport de surveillance	Semestrielle	
Réticence dans le changement de pratiques chez certains ménages	Sensibiliser les parties prenantes sur l'utilisation des réchauds améliorer	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des activités du projet	Semestrielle	
Manque de disponibilité du propane	Sensibiliser les fournisseurs de gaz propane	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Enquête de ménage	Semestrielle	
C2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition						
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Sensibiliser le chef de ménage sur le type d'appui à fournir par le projet et le bienfondé de l'appui aux femmes.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles	Trimestrielle	
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles	Trimestrielle	
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	S'assurer de l'adaptation des terrains exploités	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles	Trimestrielle	
Conflit entre les membres du ménage pour l'exploitation des terres adaptées à la culture maraîchère	Sensibiliser le chef de ménage sur le type d'appui à fournir par le projet et le bienfondé de l'appui aux femmes.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Trimestrielle	
Perte de cultures et de revenus à cause de l'utilisation du matériel végétal inadapté à l'écologie exploitée	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Perte de récoltes et de revenus à cause du non-respect de l'ensemble des principes de la lutte intégrée contre les parasites	Étendre la participation du suivi des parcelles potagères à tous les membres actifs du ménage pour une meilleure réussite des itinéraires techniques.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Trimestrielle	
Développement d'une dépendance des ménages en général et des femmes en particulier au financement externe pour la mise en place et le pilotage des parcelles potagères	Sensibiliser et former les ménages sur les objectifs de l'appui du projet et la gestion durable d'une exploitation agricole	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Évolution des parcelles au fur et à mesure du retrait des financements du projet	À partir de la 4 ^e année du projet	
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de la VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au sein des équipes de projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet - Sensibiliser, afficher et faire signer un code de conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet 	Sensibilisation ; mise en œuvre MGP ; affiche ; signature code de conduite ; formation ; radio	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestriel	
Risque de travail des enfants	Mettre en place un système d'évitement et de contrôle de travail des enfants	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Évaluation des du personnel recruté sur les chantiers	Durant chaque cycle de recrutement	
Manque d'intérêts des groupes cibles aux séances de formation	Assurer une bonne sensibilisation des parties prenantes	Sensibilisation	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des séances de formation	Après chaque séance et sur une base trimestrielle	

Matrice du PGES

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Manque de capacités des groupes cibles à répondre aux exigences nutritionnelles	Fournir un accompagnement aux ménages dans l'amélioration de leurs revenus à travers des AGR viables	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des séances de formation et des accompagnements fournis aux ménages - Entretien auprès des ménages 	Après chaque séance et sur une base trimestrielle	

Annex



Investing in rural people
Investir dans les populations rurales
Invertir en la población rural
الاستثمار في السكان الريفية



République d'Haïti



République d'Haïti



Agence Nationale des Aires Protégées



Unité Technique d'Exécution

Projet d'économie bleue inclusive en Haïti (I-BE)

Évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES)



Préparé par Arnold Africot
arnoldafricot@gmail.com

@Mai 2021

Table des matières

Liste des figures	64
Liste des tableaux	65
Liste des sigles et abréviations	66
Résumé exécutif	70
1. Introduction	73
1.1 Contexte de l'évaluation	73
1.2 Objectifs de l'évaluation	74
1.3 Méthodologie de l'EIES	74
2. Présentation du projet et du contexte d'intervention	76
2.1 Justification du projet	76
2.1.1 Une agriculture de subsistance	76
2.1.2 Une riche biodiversité grandement menacée	76
2.1.3 Une zone soumise à des risques climatiques élevés	76
2.1.4 Des communautés pauvres et vulnérables	77
2.2 Objectifs et structure du projet I-BE	77
2.3 Interventions programmées	78
2.3.1 Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1)	78
2.3.2 Écosystèmes économiques communautaires durables (C2)	81
3. Cadre juridique et institutionnel de l'EIES	86
3.1 Législation haïtienne	86
3.2 L'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP)	90
3.3 Règlements relatifs à l'expropriation	91
3.4 Principaux acteurs institutionnels en environnement et affaires sociales	91
3.5 Procédures du FIDA en matière d'évaluation sociale, environnementale et climatique	94
3.6 Parties prenantes de l'I-BE	97
4. Diagnostic biophysique de la zone du projet	99
4.1 Caractéristiques géologiques, géomorphologiques et pédologiques	99
4.2 Hydrologie et océanographie	99
4.3 Climat, systèmes météorologiques et perspectives d'évolution	100
4.4 Aléas et risques naturels	102
4.4.1 Risques tectoniques	102
4.4.2 Risques climatiques	102
4.5 Écosystèmes et habitats naturels sensibles	103
5. Diagnostic socioéconomique et culturel de la zone du projet	105
5.1 Activités économiques	105
5.2 Infrastructures de transport	106
5.3 Enjeux socioéconomiques spécifiques aux femmes	107
5.4 Enjeux socioéconomiques spécifiques aux jeunes	107

5.5	Enjeux liés à la sécurité alimentaire des ménages	108
5.6	Cadre culturel.....	109
5.7	Enjeux du nouveau barrage de Marion	110
6.	Effets environnementaux et sociaux potentiels du projet	112
6.1	Synthèse des interventions et activités prévues ou proposées	112
6.2	Méthodologie d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux.....	116
6.3	Effets environnementaux et sociaux positifs potentiels	117
6.4	Effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels	121
6.4.1	Effets négatifs potentiels du contexte biophysique, social et sanitaire sur le projet	121
6.4.2	Effets négatifs potentiels du projet sur l'environnement naturel et humain	122
7.	Analyse des variantes.....	142
7.1	Situation « sans projet »	142
7.2	Situation avec la mise en œuvre du projet I-BE	143
8.	Plan de gestion environnementale et sociale	145
8.1	Approche et stratégie de mise en œuvre du PGES	145
8.2	Mesures de renforcement des effets positifs	145
8.3	Mesures d'évitement, d'atténuation et de surveillance	146
8.4	Plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE	147
8.5	Plan de gestion après la mise en œuvre du projet I-BE.....	183
8.6	Impacts du projet sur les ménages et les groupes de population vulnérables.....	183
9.	Mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes	185
9.1	Types de plaintes et conflits susceptibles de se manifester	185
9.2	Principes directeurs du MGP	185
9.3	Approche du MGP	186
9.4	Procédures, recours et traitement des plaintes	187
9.5	Procédures de responsabilité et de règlement des plaintes du FIDA	188
10.	Analyse détaillée des risques climatiques.....	191
10.1	Analyse de vulnérabilité.....	191
11.	Évaluation des risques liés au changement climatique sur les chaînes de valeur	216
11.1	Sélection de la chaîne de valeur	216
11.2	Identification des principaux risques climatiques dans la chaîne de valeur.....	219
11.3	Choix des interventions climatiques les plus efficaces	221
11.4	Ciblage des plus vulnérables aux risques climatiques et nutritionnelles	226
11.5	Intensification des interventions climatiques	226
12.	Mise en œuvre, surveillance et suivi du PGES.....	228
12.1	Surveillance et suivi des mesures du PGES.....	228
12.2	Consultation des populations et audiences publiques.....	231
12.3	Calendrier d'exécution et estimation des coûts du PGES.....	231
12.4	Renforcement de capacités locales en gestion environnementale, sociale et climatique	233

Bibliographie et références	235
Annexes	241
Annexe 1. Liste des personnes/institutions consultées	241
Annexe 2. Rapport de consultations publiques.....	243
Annexe 3. Autres cartes de référence utilisées dans l'analyse des risques climatiques	251

Liste des figures

Figure 1. Site d'implémentation du projet I-BE.....	73
Figure 2. Rôle des acteurs et institutions dans la planification, l'appui et la mise en œuvre de I-BE	98
Figure 3. Les quatre bassins versants de l'AP3B	99
Figure 4. Diagrammes ombrothermiques des 5 communes de l'AP3B	101
Figure 5. Cadre géodynamique détaillée de l'île d'Hispaniola	102
Figure 6. Risque de submersion de terres en considérant une augmentation du niveau de la mer de 20 cm, 40 cm et 60 cm respectivement à la fin des années 2050, 2070 et 2090	103
Figure 7. Vues des écosystèmes côtiers de l'AP3B	104
Figure 8. Quelques activités économiques dans l'AP3B	106
Figure 9. Route tertiaire au sein de l'AP3B	107
Figure 10. Four à chaux (Terrier Rouge), Monument à Cappel la Mort (Limonade), Fort la Nativité (Caracol) et Fort Dauphin (Fort Liberté).....	110
Figure 11. Exploitation de roche dans la plaine aux mamelles au niveau de la façade sud	110
Figure 12. Quelques vues du nouveau barrage hydroélectrique de Marion	111
Figure 13. Destruction des mangroves au niveau de l'AP3B à la faveur de nouveaux marais salants (Caracol) et du charbon (Fort Liberté)	143
Figure 14. Carte de vulnérabilité de la zone du projet I-BE	192
Figure 15. Submersion marine et projection du changement climatique pour une tempête à période de retour de 50 ans (Source : CNIQS)	193
Figure 16. De haut en bas et de gauche à droite : Trajectoire des cyclones, vulnérabilité inondation, retrait de la ligne de côte et aléa sécheresse dans l'aire d'intervention du projet I-BE (Source : Atlas des menaces naturelles en Haïti (2015) et CNIQS)	195
Figure 17. Zonage de l'AP3B	196
Figure 18. Température moyenne (°C) et tendance de la température moyenne (°C/décade) pour la période 1970-2013	200
Figure 19. Moyenne annuelle des anomalies de la température en surface.....	201
Figure 20. Variation de la fréquence annuelle des jours chauds (haut) et nuits chaudes (bas)	202
Figure 21. Variation de la fréquence annuelle de jours froids.....	202
Figure 22. Précipitation moyenne mensuelle (mm) et tendance de la précipitation moyenne mensuelle (mm/décade) pour la période 1970-2013 (Données CRU TS3.10) ...	203
Figure 23. Changement prévisionnel de précipitation moyenne annuelle.....	203
Figure 24. Index de variabilité climatique (VCI) normalisé	204
Figure 25. Bilan hydrologique pour le Cap-Haïtien (Source : CCNUCC, 2013)	205
Figure 26. Risque de submersion de terres en considérant une augmentation du niveau de la mer de 20 cm, 40 cm et 60 cm respectivement à la fin des années 2050, 2070 et 2090 (Martin, 2014)	205
Figure 27. Nombre annuel de cyclones ayant engendré une catastrophe naturelle sur le territoire haïtien de 1900 à 2011(Source : EM-DAT)	206
Figure 28. Comparaison des coûts actualisés du manque d'action en 2025, 2050, 2075 et 2100 (en milliers USD 2000) / Source : MEF/PNUD, 2015	209
Figure 29. Catégories d'outils et d'approches d'adaptation de la FAO	211
Figure 30. Évolution de la SAU, du tonnage produit, du produit brut et du rendement de la culture de riz paddy en Haïti entre 1990 et 2010 (source : FOASTAT, 2014).....	212
Figure 31. Perte historique chez les producteurs/trices de riz	213
Figure 32. Chaîne de valeur des fruits de mer de l'AP3B	217
Figure 33. Chaîne de valeur du sel de l'AP3B.....	218

Figure 34. Chaîne de valeur du bovin	219
Figure 35. Vulnérabilité du secteur de la pêche au CC dans l'Atlantique Centre-ouest.....	220

Liste des tableaux

Tableau 1. Synthèse des activités par intervention prévue	112
Tableau 2. Niveaux d'évaluation des critères d'analyse des risques et effets potentiels....	116
Tableau 3. Portée des effets positifs potentiels des interventions de l'I-BE	119
Tableau 4. Effets négatifs potentiels du projet.....	123
Tableau 5. Portée des effets environnementaux négatifs potentiels des interventions de l'I- BE	132
Tableau 6. Portée des effets sociaux négatifs potentiels des interventions de l'I-BE.....	134
Tableau 7. Plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE	147
Tableau 8. Matrice de suivi du Plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE	162
Tableau 9. Effets du changement climatique global potentiels sur les chaînes de valeur de la pêche et du sel	220
Tableau 10. Analyse SEPO de la chaîne de valeur de la pêche au niveau de l'AP3B.....	222
Tableau 11. Analyse SEPO de la chaîne de valeur salicole au niveau de l'AP3B	224
Tableau 12. Analyse SEPO de la chaîne de valeur bovine au niveau de l'AP3B	225
Tableau 13. Cadre de surveillance du PGES	229
Tableau 14. Chronogramme d'exécution du PGES	231
Tableau 15. Estimation préliminaire du budget du PGES	232

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activité Génératrice de Revenu
ALI	Agence Locale des Impôts
ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
AP	Aire protégée
AP3B	Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies
ASE	agent de surveillance environnementale
ASEC	Assemblées de la Section Communale
BAC	Bureau Agricole Communal
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BMA	Brigade Maritime en Action
BNEE	Bureau National des Évaluations Environnementales
BSAP	Brigade de Surveillance des Aires Protégées
CASEC	Conseils d'Administration de la Section Communale
CC	Changement climatique
CDB	Convention internationale sur la diversité biologique
CEPROBAC	Coopératif environnemental pour la protection de la Baie de Caracol
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHCL	Campus Henry Christophe de Limonade
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire Centre international d'agriculture tropicale
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CONARHAN	Conseil National pour la Réhabilitation des Personnes Handicapées
COVID	Coronavirus disease
CPM	Convention du Patrimoine Mondial
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CRDD	Centre rural de développement durable
CSN	Notes de Stratégie de Pays
DDA	Direction département de l'Agriculture
DDE	Direction départementale de l'Environnement

DGI	Direction Générale des Impôts
DHP	Direction d'Hygiène Publique
DPAQ	Direction Pêche et Aquaculture
EIE	Étude d'impact Environnemental
EIES	Évaluation/Étude d'Impact Environnemental et social
EPPLS	Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux
ERE	Éducation Relative à l'Environnement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FoProBiM	Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine
FPIC	Consentement Libre, Préalable et Éclairé
ha	hectare
HDDS	Score de Diversité Alimentaire des Ménages
HTDN	How To Do Notes
I-BE	Projet d'économie bleue inclusive
IBESR	Institut du Bien-Être Social et de Recherches
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
IPP	Plan des peuples autochtones
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rurale
MAST	Ministère des Affaires sociales et du Travail
MCDFD	Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
NE	Nord-est
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Plan d'action national d'adaptation

PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIC	Parc industriel de Caracol
PIED	Petits états insulaires en développement
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RB-COSOP	Programmes d'Opportunités Stratégiques pour les Pays
RN	Route Nationale
SECAP	Procédures d'Évaluation Environnementale, Sociale et Climatique
SEPO	Succès, échecs, potentialités et obstacles
SISALCO	Sisal Associated Manufacturing Co. S.A.
SLR	Élévation du niveau de la mer (<i>Sea Level Rise</i>)
SNAP	Système National des Aires Protégées
SOIL	Sustainable Organic Integrated Livelihoods
TdR	Termes de Référence
TNC	The Nature Conservancy
UGeBFo	Unité de Gestion pour la Protection de la Baie de Fort Liberté
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USD	Dollar américain
UTE	Unité Technique d'Exécution
UTES	Unités Techniques Environnementales Sectorielles
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZCB	Zone Clé de la Biodiversité
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Résumé exécutif

1. Le projet I-BE ayant été jugé comme relevant de la « catégorie A » sur le plan de risques environnementaux et sociaux à la suite des résultats du screening conduit par le FIDA, la présente Évaluation d'impact environnemental et social (EIES) analyse les risques climatiques et les effets environnementaux et sociaux des initiatives proposées aux investissements du projet, soit :
 - Renforcement et gouvernance de l'aire protégée des ressources naturelles gérées des Trois Baies (AP3B) ;
 - Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion ;
 - Surveillance de l'AP3B ;
 - Renforcement de l'ANAP au niveau de l'AP3B ;
 - Développement de moyens de subsistance alternatifs ;
 - Activités de conservation et restauration communautaires.

2. **Effets positifs potentiels** – Le projet I-BE aura des **effets positifs importants et durables** pour la conservation des ressources naturelles de l'AP3B, incluant les écosystèmes, habitats et services écologiques, et l'amélioration des conditions de vie et la sécurité nutritionnelle des communautés de l'aire protégée (AP) ; en particulier, il vise :
 - Un **meilleur engagement des communautés locales et des parties prenantes** dans la surveillance et la gestion durable des ressources de l'AP3B.
 - Le développement d'**activités génératrices de revenus** alternatifs/supplémentaires durables et respectueuses de l'environnement et visant à améliorer la situation nutritionnelle de la population.
 - Développement de l'**affectivité et la sensibilité des communautés locales** par rapport à l'AP3B et sa biodiversité ainsi que ses services écologiques.
 - L'amélioration de la **gouvernance de l'AP3B** grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.
 - La réduction de la pression anthropique et **amélioration de l'état de conservation** des ressources naturelles critiques de l'aire protégée.
 - La réduction de l'état de **pauvreté** des communautés de l'AP3B en améliorant le revenu des ménages à travers le développement des AGR.
 - L'amélioration la **qualité des régimes alimentaires et nutritionnels** en augmentant la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs, en accroissant les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire et en encourageant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 - L'**amélioration des opportunités économiques** par le développement et la revitalisation de l'écotourisme et d'autres AGR, incluant la préparation de semences et plantules en pépinière, la transplantation, la surveillance et le suivi des plantations.
 - L'**amélioration de la qualité des écosystèmes terrestres, côtiers et aquatiques** d'eau douce, saumâtre et marins à moyen et long termes, grâce à la réduction de la pression anthropique sur les mangroves et les autres ressources vulnérables de l'AP3B.
 - L'**accroissement du couvert boisé et réduction de l'érosion hydrique et côtière** grâce à la constitution de forêts énergétiques et la restauration des aires de mangroves.

- **La reconstitution de l'habitat des populations halieutiques et accroissement de l'abondance et la diversité des espèces** grâce à l'élimination et la réduction de la pression anthropique sur les écosystèmes côtiers et marins.
 - **Le renforcement des capacités des communautés** en matière de préservation et reboisement d'espaces dégradées.
 - **La lutte et l'adaptation contre le changement climatique** par le stockage de carbone dans la biomasse du couvert boisé, la protection des communautés établies contre les marées et l'érosion et l'augmentation de la résilience des chaînes de valeur sensibles aux effets climatiques.
3. **Effets négatifs potentiels** – Certains effets négatifs potentiels, pour la plupart **variables en intensité, durée et réversibilité**, ont également été identifiés, parmi lesquels :

Faibles et réversibles

- Altération des ressources vulnérables de l'AP3B par manque de contrôle des visiteurs éventuels.
- Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B.
- Risque d'accident routier lors du transport des visiteurs.
- Fragilisation des organisations locales existantes en cas d'échec des structures associatives ou coopératives envisagées par l'I-BE.
- Résistance ou acte de vandalisme de la part des communautés mécontentes du choix du site d'implantation des pépinières, des structures de gestion établies, par faute d'un manque de mobilisation et d'information des communautés ou autres.
- Création d'antécédents pour le développement d'une nouvelle activité de prélèvement de coraux pour des fins autre que la coraliculture.

Importants et durables

- Accélération de la dégradation des ressources à la fermeture du projet à cause de la démobilisation de la brigade communautaire.
 - Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles aux restrictions imposées par le plan de gestion.
 - Conflit ouvert entre les agents de monitoring environnemental et la communauté.
 - Absence de fonds pour la durabilité des actions de protection des ressources, incluant le paiement des services environnementaux, dans les budgets des gouvernements locaux ; accès et partage des bénéfices des revenus par les activités communales.
 - Manque d'effort déployé dans la surveillance de l'AP3B à cause du manque de ressource, voire un arrêt total à la fin du projet.
 - Conflit ou antagonisme entre les actions de la brigade communautaire et la BSAP.
 - Démotivation ou démobilisation du personnel de gestion de l'AP3B à la fin du projet par manque de financement.
4. Le **Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)** est structuré autour des mesures de renforcement des effets positifs et des mesures d'évitement, d'atténuation et de surveillance des effets négatifs.
5. Les mesures de renforcement des effets positifs potentiels se concentrent principalement dans les stratégies suivantes : (i) le développement d'un programme d'éducation relative à l'environnement (ERE) en partenariat avec les écoles et les universités de la région ; (ii) le renforcement sur le long terme des capacités de planification et de gestion de l'ANAP

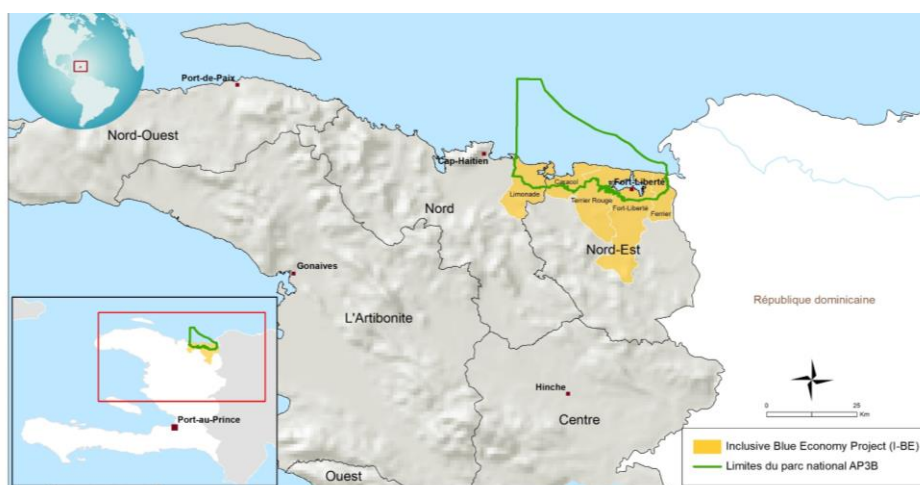
au niveau de l'AP3B ; et (iii) l'appui à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

6. Les mesures d'évitement, d'atténuation et de surveillance des effets négatifs sont désagrégées par type d'effets négatifs potentiels afin de faciliter une meilleure compréhension, leur mise en œuvre effective et leur surveillance dans chacune des différentes interventions du projet. L'application des mesures du PGES devrait permettre de limiter considérablement le niveau de risque environnemental et social du projet, avec un niveau de risques d'effets résiduels considéré comme négligeable ou faible, majoritairement.
7. **Groupes et personnes vulnérables** – Le PGES permettra de réduire considérablement les impacts négatifs pour les personnes et les groupes vulnérables et marginalisés en veillant à assurer un accès équitable aux avantages et bénéfices générés par le projet, notamment en matière de nouvelles opportunités économiques ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, en particulier ceux des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap.
8. **Évaluation des risques liés au changement climatique sur les chaînes de valeur.** Plusieurs chaînes de valeur seront supportées par le projet I-BE au sein de l'AP3B, dont les principales sont : les fruits de mer (poissons en particulier), le sel, le miel et les légumes. Parmi ces activités économiques, la pêche et la saliculture s'avèrent les plus à risque aux effets du changement climatique compte tenu des prévisions faites pour la Caraïbe et Haïti en général et la zone du projet en particulier et la chaîne de valeur de ces deux activités économiques bénéficiera d'une attention particulière dans le cadre des interventions envisagées.
9. **Le budget préliminaire du PGES est estimé à environ 189,000.00 USD.** La plupart des coûts sont déjà pris en compte le budget de la planification et de mise en œuvre des activités. Le respect des prescrits du PGES doit permettre de minimiser les externalités négatives du projet tout en renforçant les effets positifs moyen et long terme sur le plan environnemental et socioéconomique.

1. Introduction

1.1 Contexte de l'évaluation

1. L'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) héberge une population d'environ 50,000 personnes et soutient les moyens de subsistance de milliers de ménages. Avec un taux de croissance démographique de 2.5% pour Haïti, cette population devrait augmenter entre 60,000 et 80,000 personnes d'ici 2030 (ERM, 2015, la BID, 2012), selon les scénarios de développement. Dans l'ensemble, la région entourant l'AP3B est rurale, et présente des modèles d'exploitation de la terre majoritairement traditionnels aux mains de petites à moyennes exploitations familiales combinées avec de plus grandes plantations. La production de charbon se concentre sur les mangroves et les espèces de hautes terres, principalement le cassier invasif (*Acacia farnesiana*) qui s'est rapidement répandu sur une grande partie de la superficie utilisée auparavant pour la production de sisal.
2. Les communautés rurales côtières de l'AP3B, comme pour le reste du territoire haïtien, sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. 40% de la population sont enclavées dans une pauvreté extrême avec un accès limité aux services sociaux de base et une forte exposition aux effets néfastes du changement climatique.
3. Financé par le FIDA et mis en œuvre par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), le Ministère de l'Environnement (MDE), l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) et d'autres partenaires privés, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), le projet économie bleue inclusive (I-BE), qui s'inscrit dans un effort coordonné avec du plan de gestion de l'AP3B, va se concentrer sur des initiatives innovatrices et cherchera à transformer la gestion communautaire des ressources de l'AP3B en faisant de la conservation marine une source durable de richesses. Le projet aspire également à créer des sources d'emplois, entre autres, dans le monitoring et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles du territoire. La figure ci-après montre la localisation du site d'implémentation du projet.



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 15-03-2021

Figure 5. Site d'implémentation du projet I-BE

1.2 Objectifs de l'évaluation

4. Cette évaluation d'impact environnemental et social (EIES) a été conduite en parallèle à l'élaboration du projet I-BE et vise les objectifs suivants :

- Fournir aux organismes d'implémentation et au bailleur des éléments de connaissance utiles à l'élaboration du projet afin d'intégrer pleinement toutes les dimensions climatiques et de l'environnement naturel et humain dès sa conception.

L'EIES est en ce sens un outil d'aide à la décision qui prépare et accompagne la conception du projet. Elle est l'occasion de répertorier les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques du territoire concerné et de vérifier que les orientations envisagées dans le projet ne leur portent pas préjudice. Le cas échéant, l'évaluation peut proposer des mesures d'évitement, de réduction, de mitigation ou de compensation des effets résiduels.

- Contribuer à la transparence des choix opérés et à l'information des différents publics concernés sur le territoire.

L'évaluation environnementale, sociale et climatique est un outil important d'information du public et des acteurs concernés par le projet, à qui elle offre une meilleure compréhension des choix effectués au cours de l'élaboration du document et des effets probables des orientations prises. Elle permet ainsi de mieux comprendre la manière dont les décisions prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans la planification et la mise en œuvre des activités.

1.3 Méthodologie de l'EIES

5. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette évaluation s'articule autour des exigences fixées par le FIDA et par le guide méthodologique développé en Haïti pour les études d'impact sur l'environnement (PNUD ; OIF ; MDE, 2015). Le contenu du rapport est proportionné à la sensibilité de la zone susceptible d'être affectée par les investissements du projet, à l'importance et la nature des interventions et leurs incidences prévisibles sur l'environnement naturel, les services écologiques offerts et le tissu socioéconomique existant.

6. Trois (3) axes majeurs ont été explorés dans le cadre de cette évaluation, à savoir : (i) analyse des documents du projet et d'autres documents stratégiques et de planification au niveau national, régional, local et institutionnel ; (ii) visites du site d'implémentation du projet ; et (iii) rencontres de consultation publique avec les parties prenantes du projet, incluant les populations et les organisations civiles locales, les autorités locales, les structures étatiques déconcentrées et des ONG. Les volets clés de cette évaluation englobent l'identification des impacts positifs et négatifs du projet, le plan de gestion environnementale et sociale (PGES), l'analyse des risques climatiques sur les chaînes de valeur, les instruments de mise en œuvre, le mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes et de suivi-évaluation et les coûts. Plus spécifiquement, ils sont présentés en douze (12) chapitres :

1. Le premier et présent chapitre introduit le contexte et les objectifs et présente la méthodologie et la structure de l'EIES. Les autres chapitres se sont ainsi succédé :
2. Présentation du projet et du contexte d'intervention ;
3. Cadre légal et institutionnel de la gestion environnementale et sociale en Haïti et procédures du FIDA en matière d'évaluation sociale, environnementale et climatique

4. Diagnostic biophysique de la zone du projet ;
5. Diagnostic socioéconomique et culturel de la zone du projet ;
6. Effets environnementaux et sociaux potentiels du projet ;
7. Analyse des variantes ;
8. Plan de gestion environnementale et sociale ;
9. Mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes ;
10. Analyse détaillée des risques climatiques ;
11. Évaluations des risques liés au changement climatique sur les chaînes de valeur ;
12. Mise en œuvre, surveillance et suivi du PGES.

2. Présentation du projet et du contexte d'intervention

2.1 Justification du projet

2.1.1 Une agriculture de subsistance

7. Les modèles d'exploitation des terres dans la région de l'AP3B sont principalement traditionnels. La plupart des cultures pratiquées sont de subsistance où les fruits et légumes et l'élevage sont produits principalement pour la consommation familiale et locale. Il y a des opérations à l'échelle commerciale sous forme de grandes plantations de sisal, de bananes, d'agrumes et de canne à sucre. La production de charbon se concentre sur les mangroves et les espèces de hautes terres, principalement le cassier invasif (*Acacia farnesiana*) qui s'est rapidement répandu sur une grande partie de la superficie utilisée auparavant pour la production de sisal.

2.1.2 Une riche biodiversité grandement menacée

8. Le littoral de l'AP3B abrite une forêt de mangrove sur environ 4,274 ha. Un total de 235 espèces végétales a été confirmé dans l'AP3B. Les écosystèmes terrestres offrent de l'habitat pour une faune assez riche, incluant 4 amphibiens et 11 reptiles. Les habitats d'eau douce de l'AP3B hébergent un total de 26 poissons, notamment des espèces amphidromes et saumâtres. Quant aux espèces aviaires, 95 oiseaux, dont 71 résidents de reproduction ont été identifiés dans l'AP3B. Les écosystèmes marins en général et les récifs coralliens de l'AP3B en particulier ont une richesse et une diversité spécifique remarquable, avec, entre autres, plus de 300 invertébrés benthiques marins.
9. Dix (10) menaces locales ont été identifiées par The Nature Conservancy (TNC) en 2015–2016 sur la biodiversité de l'AP3B dont les plus importantes sont la surpêche, la coupe de mangrove et le développement côtier (Schill et al., 2016). Les autres menaces étant : sources de pollution terrestre, agriculture, aquaculture et pisciculture en cage, espèces invasives, saliculture, chasse et l'exploitation minière. Trois (3) autres menaces ont été récemment identifiées, à savoir : le site de décharge à Mouchinette (Limonade), les plantations de sisal et l'activité de pêche sportive.

2.1.3 Une zone soumise à des risques climatiques élevés

10. Le bassin des Caraïbes, dont Haïti se trouvant dans sa région ouest, est très régulièrement touché par des cyclones. À titre indicatif, l'Océan Atlantique et la mer des Caraïbes ont reçu plus de 1,325 tempêtes et cyclones sur la période 1851–2004, soit près de 9 événements exceptionnels par an (MTPTC, 2016). Toutefois, le risque de cyclones pour le Nord-est est plus faible que dans le reste du pays (CIAT, 2012).
11. Haïti est classée 10^e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface. On peut s'attendre au fait que des inondations touchent les communautés côtières.
12. Il est probable que les températures moyennes en Haïti augmentent entre 0.8 et 1°C d'ici 2030 et entre 1.5 et 1.7°C en 2060, les plus fortes hausses ayant lieu en juin et juillet.

Les précipitations devraient diminuer de 5.9 à 20% en 2030 et de 10.0 à 35.8% en 2060, avec les plus fortes baisses également attendues en juin et juillet. L'apparition fortuite de ces deux changements climatiques devrait provoquer des contraintes encore plus exacerbées sur la production agricole et sur divers écosystèmes (FEM, 2013).

2.1.4 Des communautés pauvres et vulnérables

13. Le nord-est d'Haïti, incluant les communautés rurales côtières de l'AP3B, a toujours été l'une des régions les plus pauvres du pays. 40% de la population sont enclavées dans une pauvreté extrême avec un accès limité aux services sociaux de base et une forte exposition aux effets néfastes du changement climatique.
14. L'incidence de la malnutrition est élevée, la région étant classée en phase 3 « crise » de l'IPC sur une échelle de 5. La malnutrition est la cause d'un taux de mortalité d'environ 33 % des enfants de moins de cinq ans (Ministère de la Santé Publique et de la Population, 2013). En 2019, la malnutrition chronique touche 22 % des enfants de moins de cinq ans. Le retard de croissance chez les enfants est plus élevé en milieu rural avec 23,9 contre 18,0 % en milieu urbain. Parmi les enfants de 6 à 59 mois du pays, 6 % souffrent de malnutrition aiguë dont 2,1% sous forme sévère (Banque mondiale, 2019). Le niveau de pauvreté dans les localités de pêche est en général très élevé, et les pêcheurs artisanaux le plus souvent marginalisés vivent toujours dans la plus grande précarité. Les principales activités génératrices de revenus dans cette région sont la pêche artisanale, la production de sel, la production de charbon de bois et la petite agriculture.

2.2 Objectifs et structure du projet I-BE

15. Le projet d'économie bleue inclusive (I-BE) s'inscrit dans une vision d'équité de genre avec une sensibilité particulière pour les jeunes. L'I-BE accompagnera les femmes rurales, dont le niveau de participation espéré est de 50%, dans la mise en place de leurs activités économiques. Le projet soutiendra les jeunes dans des activités génératrices de revenus et s'assurera qu'ils sont impliqués dans la prise de décision autour de la gouvernance et de la gestion de l'AP3B.
16. Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.
17. L'**objectif de développement** de l'I-BE est d'augmenter la conservation marine et la diversification des moyens de subsistance afin de fournir un revenu durable aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'AP3B et ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.
18. Le projet sera mis en œuvre selon deux (2) composantes : C1) **Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles**, C2) **Écosystèmes économiques communautaires durables**.
19. La composante 1 aborde la gestion de l'AP3B de manière inclusive avec tous les acteurs du territoire. Le renforcement de la gouvernance tant par l'État que par la population de l'AP3B sera amélioré, par la mise à jour et la vulgarisation du plan de gestion, mais également par la mise à jour et application des règlements. La connaissance des

règlements, leurs applications et la surveillance de l'AP3B permettront une meilleure conservation des ressources. L'ANAP responsable de la gestion des aires protégées en Haïti devra coordonner les actions en cours dans la zone d'intervention, ainsi que l'application des règles. Les autorités locales comme les populations, hommes, femmes et jeunes devront s'impliquer activement et équitablement dans la gestion durable de ces ressources.

20. La composante 2 se concentre sur le développement de l'économie des communautés locales vivant dans l'AP3B, par le renforcement des associations de pêcheurs, de saliculteurs, de petits producteurs, de jeunes, de femmes, et le développement d'activités économiques durables et respectueuses des ressources de la zone ciblée qui contribueront à la réduction de la malnutrition.

2.3 Interventions programmées

2.3.1 Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1)

21. Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.
22. Résultats escomptés (effets directs) : (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées.
23. Sous-composante 1.1 – **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée.** Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
24. **Problématique et justification de l'initiative** – Les échanges conduits avec la direction de l'AP3B et les autres parties prenantes au cours de la mission ont mis en évidence plusieurs problématiques qui freinent leur efficacité dans la gestion effective de l'aire protégée.
- des lacunes dans les données, en particulier dans le suivi des débarquements et des efforts de pêche.
 - les activités génératrices de revenus alternatifs/supplémentaires respectueuses de l'environnement et durables ne sont pas proposées ou facilement accessibles aux communautés côtières locales.
 - la surveillance de l'aire protégée n'est pas effective.
 - le manque d'activités éducatives pour accroître la connaissance de l'existence de l'aire protégée, de ses règlements, de l'importance de la biodiversité et des services écologiques, tant au niveau du secteur public que du secteur privé.
 - le manque d'engagement des communautés locales et des parties prenantes dans la gestion effective et la surveillance de l'AP3B.

- progression de la destruction des écosystèmes de mangroves à la faveur du développement des marais salants au niveau de Caracol.
 - la non-continuité dans les initiatives prometteuses initiées par certains projets de conservation : la fermeture du centre de production d'alevins à Lagobe (Lagon au bœuf), la non-utilisation des matériels et équipements de kayaking stockés à Fort Liberté, la production d'ananas et autres.
 - le niveau élevé de pauvreté et de vulnérabilité des communautés locales, qui fait partie des causes sous-jacentes de la malnutrition, ainsi que leur forte dépendance des ressources de l'AP3B pour assurer leur survie.
 - Les normes sociales perpétuant l'inégalité entre les sexes et la manque d'opportunités pour les jeunes.
25. Ces différentes contraintes sont à l'origine de la progression de la dégradation des ressources naturelles de l'AP3B :
- élargissement continu de la zone de gestion communautaire au détriment des autres zones de l'AP3B, incluant les aires de régénération, de conservation ou d'utilisation durable.
 - dégradation continue et accélérée d'habitats et écosystèmes de l'AP3B avec une perte accrue d'espèces et de biodiversité.
26. Les principales interventions envisagées pour le renforcement et la gouvernance de l'AP3B consistent à :
- évaluer le fonctionnement actuel du CLA, ses difficultés à être opérationnel et envisager une nouvelle structuration, dont l'implication plus active du secteur privé.
 - examiner le problème des statistiques de débarquement, de capture et d'effort de pêche et y remédier en demandant aux ménages de pêcheurs d'enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation du projet. Pour cette activité, une dynamique de service environnemental pourra être mise en place.
 - évaluer comment les gouvernements locaux, associés au secteur privé, peuvent fournir un financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques, y compris les coûts des brigades communautaires et les coûts de gestion des ressources côtières, par exemple valoriser et payer les services environnementaux fournis par les communautés côtières, les taxes d'écotourisme, les revenus de l'enregistrement, des licences et des appréhensions et les allocations fixes des budgets des gouvernements locaux.
 - engager des échanges avec la diaspora en vue de les intéresser à la gestion de l'AP3B.
 - effectuer des échanges d'expériences entre aires protégées d'Haïti (Sud), limitrophes de la République Dominicaine, mais également dans la région (République Dominicaine, Belize) afin d'alimenter les réflexions et les savoirs.
27. Sous composante 1.2 – **Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion.** Un plan de gestion de l'AP3B a été produit en 2017. Il sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif.

28. **Problématique et justification de l'initiative** – L'AP3B a bénéficié d'un plan de gestion avec un calendrier de mise en œuvre de dix (10) ans, de 2017 à 2027. Ce plan prévoit la mise en œuvre de neuf (9) programmes de gestion et de suivi.
29. Sur le court et le moyen terme, et plus précisément pour les cinq (5) premières années de mise en œuvre, allant de 2017 à 2022, le plan identifie un ensemble de huit (8) programmes de gestion à entreprendre pour un budget global moyen de 12.44 millions de dollars américains. À un an de la fin de ce premier quinquennat, la plupart des activités et programmes visés tardent encore à être mis en œuvre. Dans cette optique, il est important que le projet I-BE fasse une évaluation rapide de la mise en œuvre du plan et procède à sa mise à jour afin de répondre aux nouveaux défis du milieu et d'intégrer les leçons apprises des premières années d'implémentation.
30. Les principales activités envisagées pour la mise à jour et la vulgarisation du plan de gestion sont :
- effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local au début du projet.
 - mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée sur la base des résultats sur l'emplacement des ressources et leurs conditions.
 - développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés à utiliser lors des animations.
 - vulgariser les informations et règlements du plan actualisé (par l'intermédiaire de formations, visites, ateliers) auprès des communautés, des entreprises, des élus locaux et des futurs candidats aux prochaines élections travaillant dans l'aire protégée ou dans les zones limitrophes ainsi qu'auprès des élus.
 - sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée, mais également à proximité. Ils participeront également à la vulgarisation du plan, et même à la création d'outils de vulgarisation (animation, pièces de théâtre, chants et autres). Une éducation nutritionnelle est également prévue dans les écoles (voir deuxième composante).
 - soutenir les efforts de dialogue politique, dont une révision de la loi sur la pêche de 1978.
31. Sous composante 1.3 – **Surveillance de l'aire protégée**. Actuellement, la BSAP n'est pas déployée à la surveillance de l'AP3B. La direction de l'AP3B est plutôt aidée, en termes d'alertes et de partage d'information, par les huit (8) agents de surveillance environnementale (ASE) formés par la FoProBiM.
32. **Problématique et justification de l'initiative** – La faiblesse dans la surveillance environnementale au niveau de l'AP3B constitue une limitation clé à la réduction des impacts anthropiques sur les ressources naturelles à protéger. Il est pratiquement impossible de parler de la gestion efficace de l'AP3B et le respect du plan de zonage sans un renforcement adéquat de la surveillance.
33. Les principales actions envisagées dans le cadre de l'I-BE pour la surveillance de l'AP3B seront concrétisées à travers la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de

membres (jeunes, femmes, hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères prédéfinis en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil et alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive. Ils seront également formés à la nutrition pour transmettre le message sur la façon dont la protection de l'environnement entraîne également une amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité nutrition.

34. Sous composante 1.4 – **Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée.** L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'agence de protection.
35. **Problématique et justification de l'initiative** – L'ANAP a la responsabilité institutionnelle d'assurer la gestion des aires protégées en Haïti. Malheureusement, les ressources, tant humaines que financières, dont dispose cette structure ne sont pas en adéquation avec les tâches qui lui sont confiées. Ce manque de moyens qui constitue un blocage dans les efforts de gestion de l'AP3B sera atténué avec les ressources du projet.
36. Actuellement, l'aire protégée est gérée par un directeur, pas encore nommé et un responsable de suivi, nommé. Le directeur devrait être nommé avant l'exercice 2021-2022. Mais l'équipe actuelle en charge de la gestion de l'AP3B devra être renforcée par deux personnes supplémentaires, un responsable de formation et vulgarisation et un responsable de la surveillance.
37. Les principales actions envisagées dans le cadre du renforcement de l'ANAP au niveau de l'AP3B seront concrétisées de la manière suivante :
 - recruter deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés
 - fournir des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B.
 - construire un espace de travail supplémentaire. Le nouveau bureau local de l'ANAP est installé sur le reste du terrain du complexe administratif inachevé de Fort Liberté. Sur ce même terrain est installé la DDE-NE. Ce bureau est construit et équipé par l'UTE avec des fournitures et équipements de bureaux et un système énergétique autonome, alimenté à l'aide des panneaux solaires. Toutefois, ce bureau est petit et ne peut loger que deux personnes. Un autre bâtiment devra être construit pour accueillir le reste de l'équipe.

2.3.2 Écosystèmes économiques communautaires durables (C2)

38. Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.

39. En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols, une augmentation de la productivité locale et des revenus et une réduction de la malnutrition.
40. Résultats escomptés (effets directs) : (i) autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables (ii) AGR profitables et durables, (iii) résilience au changement climatique ; (iv) des régimes alimentaires et nutritionnels améliorés.
41. Les activités économiques soutenues par le projet seront en équilibre avec la capacité à long terme des écosystèmes locaux à les soutenir et à rester résilients et sains. Un certain nombre de lignes d'actions et de solutions seront établies pour décourager les pratiques dommageables et restaurer les zones dégradées. Cela se fera, par exemple, en promouvant la production organique en en décourageant l'utilisation de pesticides.
42. Sous-composante 2.1 – **Développement de moyens de subsistance alternatifs**. Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées.
43. **Problématique et justification de l'initiative** – Les activités alternatives génératrices de revenus (AGR) qui sont respectueuses de l'environnement et durables ne sont pas proposées ou facilement accessibles aux communautés côtières de l'AP3B. Outre l'agriculture et la pêche à petite échelle, la plupart des acteurs locaux sont à peine conscients des alternatives viables disponibles pour aider à générer des revenus garantissant l'utilisation durable des ressources tout en atténuant les effets du changement climatique et de la perte de biodiversité.
44. Cette incapacité locale constitue un frein non négligeable aux efforts de gestion de l'AP3B et source de conflits ouverts entre les gestionnaires et les communautés locales pendant que les ressources continuent à se dégrader à un rythme inquiétant.
45. Les principales actions envisagées dans le cadre du développement de moyens de subsistance alternatifs sont les suivantes :
- a) Pêche artisanale, commercialisation et transformation du poisson :
 - fournir de subvention de contrepartie, où les bénéficiaires fourniront les fonds d'investissement restants en espèces et/ou en nature. Ces activités viseront à diversifier et augmenter les revenus des ménages de pêcheurs pauvres et des autres ménages pauvres vivant dans les communautés côtières cibles. Les activités seront entreprises par les individus, en particulier les jeunes et les femmes, ou les groupes. Il pourra s'agir de bateaux, de filets, de nasses. Les équipements proposés devront

être adaptés aux compétences des pêcheurs et à leurs capacités à les gérer et également à pouvoir renouveler les investissements.

- former tous les acteurs de la pêche à de nouvelles pratiques de pêche, mais également au respect des règles.
- travailler avec les femmes sur la transformation de poissons en améliorant leurs techniques de séchage et en initiant des innovations dans la transformation en poisson fumé.
- Proposer aux femmes marchandes des formations en gestion d'entreprises et un accès à des équipements améliorés (glacière et autres)

b) Appui aux structures communautaires

- renforcer et structurer en associations ou coopératives les organisations de pêcheurs artisanaux et petits producteurs. Outre les aspects techniques des entreprises de subsistance sélectionnées, autres éléments clés des modules de formation incluent : l'organisation et la gestion du groupe, l'esprit d'entreprise de base, la gestion d'entreprise, les concepts et approches de la chaîne de valeur, la gestion des ressources côtières et l'intégration de la dimension de genre (notamment des sensibilisations aux masculinités positives) et de nutrition (la communication sur le changement de comportement et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments).

c) Élevage

- travailler avec les associations de producteurs identifiés sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveurs de Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade). Trois thèmes seront abordés avec ces associations, l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers. Les deux structures possèdent des terres, elles pourront être aménagées avec un meilleur accès à l'eau et des clôtures pour une diminution de l'élevage libre. Des formations seront également apportées pour améliorer les compétences des éleveurs en technique et santé animale.

d) Saliculture : Principalement sur la commune de Caracol, des activités seront engagées pour l'amélioration des techniques de production de sel mais également de sa transformation et de sa commercialisation. Le projet travaillera sur les marais salants existants afin de ne pas pousser au développement d'autres bassins au détriment des mangroves. Ainsi 4 axes de travail seront développés :

- améliorer les techniques en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins, des équipements (pompes, rabots ; planches).
- former les femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel.
- construire des dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation afin de conserver la qualité sel.
- fournir un appui à la commercialisation afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité.

e) Apiculture : depuis quelques années, un travail a été engagé sur l'aire protégée avec la formation d'associations d'apicultrices et d'apiculteurs et la mise en place de ruchers. Ce sont aujourd'hui, 7 associations dont 2 de femmes (Association Pêcheuse pour la Protection de Bord de Mer de Limonade, Association de Femme Vaillante Marais Salant de Jacquesyl, Association de Femme Agricole pour le Développement de Phaéton, Agent de Sécurité Mangrove et de Surveillance, Òganizasyon Pechè Gad-Salin, Asosiyasyon Pechè Karakòl Devlòpman pèch, Action pour le Développement de Jacquesyl) qui existent sites. Les axes de travail suivants sont proposés :

- renforcer les compétences pour la production de miel : maîtrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel.
 - améliorer les équipements de certains ruchers.
 - appuyer la commercialisation : la mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production. Un rapprochement est également envisagé avec une entreprise privée basée à Limonade qui s'occupe de la commercialisation du miel, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA)
- f) Filière riz : la production de riz s'est fortement développée dans les périmètres irrigués de la commune de Fort Liberté et de Ferrié. Dans le cadre du programme il est proposé de :
- développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. Le partenariat porterait sur la production de semences, la formation en techniques de production.
 - construire 6 kilomètres de canaux supplémentaires sur les systèmes irrigués existants, permettant ainsi d'assurer un meilleur accès à l'eau.
- g) Écotourisme : Une initiative existe sur Fort Liberté avec un groupe de pêcheurs qui a développé une dynamique de canyoning. Ils sont équipés d'une dizaine de canaux, de gilets et certains de leurs membres ont été formés comme guides et accompagnateurs. Mais peu de personnes connaissent cette initiative, elle doit donc être renforcée et un travail de communication réalisé. Par ailleurs l'aire protégée dispose d'un patrimoine historique peu connu. Les activités suivantes sont proposées :
- lancer une communication auprès des universités, des écoles et de la diaspora sur l'initiative de canyoning (réalisation de courtes vidéos, de flyer et de messages radio).
 - réaliser des conférences sur les richesses de l'aire protégée dans les universités.
 - former des guides sur les ressources patrimoniales mais également sur les ressources de la flore et de la faune.
 - Former une association de guides de l'AP3B.

46. Sous-composante 2.2 – **Activités de conservation et restauration communautaires.** Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.

47. **Problématique et justification de l'initiative** – Pour pouvoir subvenir en partie à leurs besoins, les riverains des communautés côtières coupent les mangroves, que ce soit pour la fabrication du charbon de bois ou pour leurs utilisations dans les travaux de construction. Ces communautés s'exposent ainsi aux effets néfastes des forts vents, des marées montantes, la dégradation des habitats et de la diminution de la faune aquatique. La réduction de la couverture de mangroves favorise de plus l'accumulation de sédiments qui aggravent le phénomène d'envasement des récifs coralliens et troublent les eaux, autant de conditions néfastes aux habitants des récifs, notamment les poissons. Il est donc crucial d'intégrer les communautés côtières de l'AP3B dans une dynamique de gestion communautaire intégrée afin de garantir la protection des ressources restantes et la régénération de celles dégradées.

48. Les principales activités de conservation et de restauration communautaires envisagées sont les suivantes :

- mettre en place et gérer des pépinières de mangroves. Elles seront gérées par des associations des aires limitrophes.

- reforester des aires de mangroves.
 - créer des jardins de coraux artificiels. Il est proposé de créer des récifs artificiels, à partir de bouture de récifs coralliens. Ces boutures seront placées sur des structures en fer fabriquées localement afin de les laisser grandir. L'idée étant de laisser ces structures sur place dans des sites protégés où les pêcheurs ne pourront pas aller. Ces récifs permettront de protéger la côte mais également de régénérer la faune et flore marine.
 - mettre en place des forêts énergétiques pour la fabrication de charbon. Ces forêts énergétiques seront situées dans les bassins versants de l'aire protégée. Deux choix techniques, des lots boisés et des jardins créoles seront proposés en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs.
 - développer des technologies visant à améliorer la production de charbon de bois et des initiatives de développement de réchauds à haut rendement énergétique et à énergie renouvelable.
 - encourager les ménages principalement ceux vivant dans l'aire protégée à s'équiper en réchauds améliorée ou des réchauds fonctionnants avec du gaz propane. Une entreprise fabricant des réchauds à gaz installée dans le PIC offre actuellement des facilités aux ouvrières et ouvriers pour acheter ces réchauds.
49. Ces activités ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Des réflexions sur l'engagement communautaire à la protection de l'environnement et les possibilités d'appui du projet dans les investissements seront engagées (gagnant-gagnant).
50. Sous-composante 2.3 – **Activités d'amélioration de la nutrition**. Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.
51. **Problématique et justification de l'initiative** – Lors des entretiens avec des ménages de l'aire protégée, il est apparu que la diète alimentaire des ménages était limitée, avec quelquefois aucun petits déjeuner et la plupart du temps un seul repas par jour limité à une céréale (riz, maïs) ou un tubercule, quelquefois avec une protéine (pois, poisson, viande seulement une fois par semaine). Très peu de légumes participent à cette diète. Il est donc crucial de travailler avec les hommes et les femmes sur une meilleure connaissance des principales de nutrition mais également sur des activités permettant de diversifier la diète alimentaire.
52. Les principales activités envisagées sont les suivantes :
- mettre en place de jardins potagers : fournir un soutien pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou. Cette activité sera principalement orientée vers les femmes, avec des mesures de gestion efficace de l'eau, de nouvelles variétés de semences dont la production de semences artisanale (en donnant la priorité aux variétés nutritionnelles locales), la lutte intégrée contre les parasites. Il sera proposé aux femmes soit une production dans leur cour de maison soit si elles n'ont pas de place, de produire dans des récipients (cuvette, sceaux, pneus retourné). Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau.
 - Réaliser des formations sur la nutrition, ces formations devront être réalisées pour les hommes et les femmes ; lors des formations, des pratiques d'élaboration des repas seront entreprises.

3. Cadre juridique et institutionnel de l'EIES

3.1 Législation haïtienne

53. Le texte de référence qui définit le cadre institutionnel de la Politique environnementale en Haïti est le Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable. Son Chapitre IV. Évaluation Environnementale précise les conditions d'application et la procédure requise pour la réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou l'obtention d'un avis de non-objection.
54. Les différents chapitres dudit Décret précisent également des dispositions sectorielles concernant les normes visant la conservation des ressources en eaux, de l'air et de la diversité biologique ; la gestion des résidus solides, des substances et des déchets dangereux ; les risques liés aux phénomènes naturels ; ainsi que les compétences, les responsabilités et les sanctions pour tout dommage environnemental. Parmi les principaux objectifs rappelés dans l'article 1, plusieurs concernent directement des secteurs se rapportant aux interventions prévues, en particulier :
- h) la prévention des risques à la santé humaine dus à des facteurs ambiants ;
 - i) la conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
 - j) la protection du cadre de vie urbain ;
 - k) l'élimination, le traitement et le recyclage des déchets ;
 - l) la lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances.
55. Le Chapitre II présente les principes fondamentaux qui régissent le cadre de la protection de l'environnement en Haïti, notamment la reconnaissance de l'environnement comme patrimoine national essentiel au développement du pays (article 3) ; le principe de protection, d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles (articles 4 et 5) ; le droit à un environnement sain et le principe du pollueur/payeur (article 9).
56. L'article 20 précise que la Direction départementale de l'Environnement (DDE) est l'autorité responsable de la conformité des programmes et projets entrepris sur le territoire avec la politique nationale de l'environnement. En vertu des articles 21 et 22, les Unités Techniques Environnementales Sectorielles (UTES) assurent la validation de l'analyse et confirment la non-objection environnementale pour les travaux et activités.
57. Le Chapitre IV sur l'Évaluation environnementale impose, article 56, que les « projets ou activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation environnementale à la charge de l'institution concernée. Le processus d'évaluation environnementale couvre l'Étude d'impact Environnemental (EIE), la déclaration d'impact environnemental, le permis environnemental et les audits environnementaux ». D'après les articles 58 et 59, le Ministère de l'Environnement doit délivrer un avis de non-objection environnementale pour les projets et activités qui requièrent une EIE.
58. L'article 60 confère, aux Unités Techniques Environnementales Sectorielles (UTES) la responsabilité d'acheminer au Ministère de l'Environnement, une notification du processus d'examen des dossiers enclenchés dans le cadre des évaluations environnementales et une copie de l'avis émis. Le Service d'inspection générale de l'environnement du Ministère de l'Environnement peut intervenir et réviser les dossiers traités par une UTES et peu, en

vertu de l'article 61, réaliser des audits pour vérifier l'application des mesures environnementales.

59. Le Chapitre V sur la Surveillance environnementale déclare, article 62, que celle-ci est placée sous la responsabilité première de chaque personne ou institution qui utilise les ressources ou impact l'environnement et doit, à ce titre, s'engager à « améliorer la gestion de l'environnement grâce à la réalisation d'une évaluation environnementale et d'un plan de gestion environnementale ».
60. Le Chapitre VI sur l'Air précise article 133 que toute pollution de l'air au-delà des normes fixées par les lois et règlements définis par le Ministère de l'Environnement est interdite. Les génératrices et les incinérateurs doivent donc satisfaire aux normes techniques en vigueur en matière d'émission dans l'air selon l'article 134.
61. Le Chapitre IX sur les Substances et déchets dangereux impose, article 144, que des mesures doivent assurer que les substances et les processus dangereux soient gérés sans mettre en danger la santé des habitants et l'environnement.
62. La procédure administrative qui encadre la réalisation d'une évaluation environnementale peut se résumer en sept (7) étapes (PNUD, MDE, 2015) :
1. dépôt de l'avis de projet et tri préliminaire ;
 2. préparation et approbation des termes de référence (TdR) ;
 3. réalisation de l'ÉIES et dépôt du rapport ;
 4. recevabilité de l'étude ;
 5. organisation des audiences publiques ;
 6. approbation de l'étude et délivrance du certificat de conformité ;
 7. surveillance et suivi environnemental (audit environnemental).
63. Plusieurs documents et outils guident l'opérationnalisation de la procédure :
- Avant-projet de Loi relatif à l'évaluation environnementale (2005)
 - Référentiel méthodologique de l'étude d'impact sur l'environnement en Haïti (2015)
 - Directive pour la réalisation de l'étude d'impact des projets routiers (2012)
 - Guide général de réalisation d'une étude d'impact environnemental (2011)
64. La législation environnementale haïtienne comporte cependant des lacunes qui freinent l'application des normes. En effet, aucune loi ou Code de l'environnement ne seconde le Décret de l'environnement, qui reste donc peu respecté, d'autant que les autorités environnementales ne semblent pas disposer des moyens suffisants pour veiller à son application. L'absence d'une nomenclature précise sur les différentes catégories de projets est également à l'origine d'un flou juridique qui réduit la portée de la Loi.
65. Les lois, décrets et textes législatifs encadrant les espèces envahissantes et le secteur agricole, ainsi que la protection de la biodiversité, incluant :
66. Le Code rural Dr François Duvalier de 1962 et ses lois :
- la Loi n°5 – De la culture, de l'exploitation et de la protection du sol, en particulier les articles 41 à 43 qui reconnaissent les droits fonciers des exploitants agricoles.
 - la Loi n°7 – Du régime des eaux, de l'irrigation et du drainage, notamment les articles 131 à 137 qui précisent les droits sur les cours d'eau et zones de bas-fonds, ainsi que les obligations relatives au drainage et à l'occupation et l'entretien des berges, mais aussi l'article 143 qui définit et régit les conditions de drainage considéré comme « tous les travaux nécessaires pour rétablir un cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, sans préjudice de ce qui est réglé des alluvions par l'article 462 du Code

- Civil ». Le Chapitre IV du drainage, les articles 172 à 181, reconnaît aux Services de l'État le droit d'exécuter des travaux de drainage pour des questions d'intérêt public, y compris sans l'assentiment des propriétaires fonciers, fixe les conditions d'indemnisation éventuelle, les dispositions applicables aux zones de servitudes et les obligations concernant l'entretien des cours d'eau.
- la Loi n°13 – Des voies terrestres, dont les articles 271 à 281 précisent les responsabilités relatives à l'entretien des routes, notamment pour les riverains et les Sections communales.
 - la Loi n°15 – De l'hygiène rurale, dont les articles 297 à 302 régissent les obligations pour la conservation et l'évitement des sources de contamination des cours d'eau.
67. La Loi du 17 août 1995 réglementant la coupe, le transport et le commerce du bois et four à chaux comporte également des dispositions relatives à la protection du milieu naturel susceptibles de s'appliquer au projet, notamment l'interdiction de toute coupe ou brûlement en bordure d'un plan d'eau sur une largeur de 50 mètres selon l'article 1, l'obligation d'obtenir une autorisation du Ministère de l'agriculture pour toute coupe d'arbre dans les villes, bourgs et agglomérations rurales permanentes le long des voies, routes, chemins vicinaux, sentiers, en vertu de l'article 5. De même, une coordination devra être réalisée entre le MTPTC et le MARNDR pour préciser le statut des zones humides au regard des critères des « zones sous protection » définis dans les articles 16 à 19.
68. La Convention de Rio de 1992 sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau qui impose la protection des espèces et des habitats menacés, la préservation de l'équilibre écologique et la lutte contre les espèces envahissantes.
69. Les dispositions relatives à l'urbanisme, l'aménagement de routes et de rues sont définies dans plusieurs décrets et lois, parmi lesquels :
- Le Décret-Loi du 29 mai 1963 établissant des règles spéciales relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes impose, article 8, que toute nouvelle voie doit avoir une largeur minimum de 13 mètres et une chaussée d'au moins 7 mètres de large. De plus, les articles 13 et 14 précisent que les grandes voies d'entrée et de sortie des villes ou les grandes voies de résidence doivent disposer d'une zone de servitude non constructible d'au moins 5 mètres en arrière de la clôture de la voie. De plus, des trottoirs doivent être aménagés lorsque nécessaires en bordure des voies et rues, en laissant un espace libre d'au moins 2 mètres de largeur entre la chaussée et les clôtures de terrains riverains.
 - La Loi organique du Département des Travaux Publics du 23 mars 1971 définit, quant à elle, article 9 que « Toute construction située dans la zone réservée ou déclarée d'utilité publique (...) est susceptible d'expropriation pour cause d'utilité publique. » Cette disposition est réaffirmée dans la Loi portant sur le code des investissements modifiant le décret du 30 octobre 1989 relatif au code des investissements, reconnaît, article 13, que « Le droit de propriété est garanti et protégé par l'État. L'expropriation n'est permise que pour cause d'utilité publique après paiement et préalable indemnisation à la valeur marchande du bien, déterminée à dire d'experts. L'État ne peut ni démolir ni prendre possession du bien avant le paiement effectif de l'indemnité. »
 - La Loi sur l'expropriation et l'utilité publique du 5 septembre 1979 (présentée dans la section suivante) régit la procédure d'expropriation et de réinstallation et exige :
 1. un arrêté ou décret du chef de l'État qui déclare le projet d'utilité publique ;
 2. confère au MTPTC la responsabilité d'informer la DGI ;
 3. confère à la DGI la responsabilité de gérer la procédure.

- Le Décret du 3 septembre 1979 sur l'Expropriation pour cause d'utilité publique, qui fixe les procédures et modalités d'indemnisations et compensations des déplacées ;
- Le Décret du 24 février 1984 actualisant le Code du travail du 12 septembre 1961 et les textes législatifs associés, encadreront les conditions d'embauche, de travail, d'hygiène et de sécurité des travailleur/se(s) sur les chantiers. Outre le respect des conditions contractuelles définies dans Titre premier, Loi n° 1- Du contrat individuel de travail, les Procédures de gestion du maître d'œuvre délégué devront respecter les obligations définies pour tout de l'employeur, incluant notamment, selon l'article 31, de :
 - a) déterminer par des règlements intérieurs les conditions de travail et les porter à la connaissance du travailleur ;
 - b) mettre à la disposition du travailleur des locaux de travail appropriés ainsi que des machines et des outils dans les conditions d'hygiène voulues, de sécurité et de bon fonctionnement ;
 - c) verser intégralement au travailleur et à échéance la rémunération prévue au contrat, après déduction faite de toute charge légale et conventionnelle ;
 - d) traiter le travailleur avec respect en ayant soin de ne lui infliger aucun mauvais traitement, verbal ou de fait ;
 - e) remplir toutes les autres obligations strictement stipulées au contrat.

70. La durée du travail sera encadrée par les normes du Titre II, Loi n° 4 - Des conditions de travail qui, dans son Chapitre II, implique le respect de :

- La durée normale du travail établie à huit (8) heures par jour et de quarante-huit (48) heures par semaine ;
- La limite des heures de travail ne pourra être dépassée en cas d'accident survenu ou imminent, ou en cas de travaux d'urgence à effectuer aux machines ou à l'outillage, ou en cas de force majeure, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour éviter qu'une gêne sérieuse ne soit apportée à la marche normale de l'établissement (...) ou éviter de compromettre le résultat technique du travail, ou permettre de faire face à des surcroûts de travail extraordinaires provenant de circonstances particulières ;
- La majoration de 50% des heures supplémentaires et leur inscription sur un registre du personnel aux fins de contrôle de l'autorité compétente ;
- L'interdiction des heures supplémentaires pour les travaux à caractère dangereux ou insalubre, sauf autorisation expresse de la Direction du travail.

71. Le respect des normes encadrant les salaires, les repos hebdomadaires, les jours fériés et les congés payés. De même, la gestion d'éventuels conflits de travail individuel ou collectif sera encadrée par les dispositions du Titre III, Loi n° 5- Des conflits du travail.

72. Les obligations spécifiques encadrant le travail des enfants et des femmes, présentées dans le Titre V, Loi n° 7- De la main-d'œuvre soumise à un régime spécial feront également l'objet d'une attention particulière, en veillant notamment au respect de l'interdiction du travail des enfants et des mineurs (Chapitres 8 et 9) et des différentes normes spécifiques au travail des femmes (Chapitre 7), en particulier :

- l'égalité des droits et des obligations en vertu de l'article 316 ;
- l'égalité du traitement salarial à travail égal, conformément à l'article 317 ;
- la mise à disposition par l'employeur d'un local spécifique si le travail exige un changement de vêtements selon l'article 318 ;
- l'application des mesures spécifiques encadrant le traitement des femmes enceintes, telle que définie dans les articles 320 à 331.

73. Enfin, les normes d'hygiène et sécurité au travail définies dans le Titre VI, Loi n° 8 Du contrôle des établissements de travail et de l'emploi, Chapitre V, impliqueront notamment, article 439, que toutes mesures appropriées sont prises par l'employeur pour que les conditions générales prévalant sur les lieux de travail permettent d'assurer une protection suffisante de la santé des travailleurs et notamment pour que :
- les déchets et débris ne s'accumulent pas au point de constituer un risque pour la santé ;
 - des installations sanitaires appropriées et des facilités appropriées pour se laver, ainsi que de l'eau potable, soient disponibles en des endroits adéquats, en quantité suffisante et dans des conditions satisfaisantes ;
 - des vestiaires ou des installations convenables soient mis à disposition des employés ;
 - des locaux soient disponibles pour la restauration et le repos des employés ;
 - des dispositions soient prises pour éliminer ou réduire les bruits et les vibrations nuisibles à la santé des travailleurs ;
 - les substances dangereuses soient entreposées en toute sécurité.
74. De plus, l'employeur aura l'obligation de fournir, nettoyer et entretenir sans frais pour les travailleurs les vêtements et équipements de protection, d'après l'article 440, incluant des masques pour la protection des organes respiratoires, des lunettes de protection et des ceintures de sécurité (article 441). Cette obligation s'étend à l'ensemble des dispositions spécifiques de santé et sécurité énoncées dans les articles 442 à 476.
75. L'arrêté du 19 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire qui met en place plusieurs mesures destinées à freiner la propagation de la Covid-19 telles que : la fermeture des établissements scolaires, la rotation du personnel de la fonction publique, le confinement, la fermeture des ports et aéroports (sauf pour le commerce), le couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, la conduite de campagnes de sensibilisation sur les consignes d'hygiène et de distanciation physique.
76. Enfin, d'autres lois présentent des dispositions spécifiques applicables à certaines activités ou composantes relatives à la phase de travaux, en particulier :
- La Loi du 24 mai 1962 portant Code rural, qui définit les principes fondamentaux au niveau du foncier et de l'aménagement du territoire, y compris en milieu urbain ;
 - Le Décret du 1^{er} juin 2005, relatif à l'immatriculation et la circulation des véhicules ;
 - La Loi sur le patrimoine historique du 23 avril 1940 qui impose la préservation du patrimoine historique lors de la réalisation d'excavations et de travaux, ainsi que leur prise en compte dans les appels d'offres.

3.2 L'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP)

77. L'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) est une Direction Générale sous la tutelle du Ministère de l'Environnement (MDE) ayant pour mission de gérer et coordonner le Système National des Aires Protégées (SNAP) sur tout le territoire national. Elle a été créée par le décret-cadre de 2006 dudit Ministère en vue d'assurer la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour le Développement durable. Par un arrêté présidentiel en date du 10 mai 2017, l'ANAP a été promue au rang de Direction Générale. De fait, cette institution est un instrument incontournable dans la gestion durable de l'environnement du pays au point de vue écologique, économique, social et culturel.

78. L'ANAP a pour objectif de faire des aires protégées terrestres et marines du pays la pierre angulaire de l'innovation et de l'excellence pour préserver la biodiversité et ses valeurs historiques et culturelles associées en proposant des alternatives de développement durable aux personnes qui en dépendent.

79. Les fonctions de l'ANAP sont les suivantes :

- Gérer et coordonner le Système national d'aires protégées ;
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion national des aires protégées ;
- Protéger la biodiversité ;
- Développer ou approuver des plans de gestion pour les aires protégées sous sa juridiction et surveiller leur mise en œuvre ;
- Étudier les espèces animales et végétales des catégories d'aires protégées sous sa juridiction et réaliser des inventaires de la flore et de la faune ;
- Préserver les zones sous son administration ainsi que sous la cogestion ;
- Développer des réglementations pour l'accès aux aires protégées sous sa juridiction et aux ressources biogénétiques et permettre l'accès aux ressources génétiques ;
- Intégrer les personnes et les autorités locales de manière responsable dans la gestion des zones protégées sous sa juridiction.

80. L'ANAP, l'autorité haïtienne en la matière, a décidé de passer outre à tous ces défis en s'efforçant de prendre des mesures visant à sauvegarder la biodiversité dans le pays tout en protégeant et en renforçant les valeurs culturelles liées à notre protection du territoire. Cet engagement correspond également à une obligation internationale que notre pays doit respecter dans le cadre de la Convention internationale sur la diversité biologique (CDB) 2011-2020, à savoir les objectifs d'AICHI ainsi que la réalisation des actions énoncées dans le programme de travail des aires protégées (CBD-PoWPA).

3.3 Règlementation relative à l'expropriation

81. Le cadre légal régissant la propriété, les conditions d'expropriation et les modalités compensatoires comporte plusieurs textes clés, dont le principal est la Constitution de la République d'Haïti de 1987 qui reconnaît et garantit le droit de propriété aux particuliers, personnes physiques et/ou morales (MICT/MTPTC, 2016).

82. Toutefois, aucune expropriation de terres ou de bâtis n'est prévue dans le cadre du projet I-BE. Ainsi, les articles qui régissent le droit de propriété et les conditions d'expropriation ne sont pas présentés dans cette présente évaluation.

3.4 Principaux acteurs institutionnels en environnement et affaires sociales

83. Le Ministère de l'Environnement est le principal interlocuteur pour la réalisation, la validation et la supervision des obligations relatives à l'EIES et la mise en œuvre, l'évaluation et l'audit du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Les Unités Techniques Environnementales Sectorielles (UTES) associées aux autres ministères concernés par les interventions de l'I-BE, tels que l'UTE/MEF sont des instances clés à impliquer.

84. Le Bureau National des Évaluations Environnementales (BNEE) du Ministère de l'Environnement précise et veille à la prise en compte des orientations et des directives pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social dans la mise en œuvre des projets, programmes et politiques.

85. Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), créé par la loi organique du 28 août 1967 (Département du Travail et du Bien-Être Social), a pour mission de veiller au respect des normes et de la protection en matière sociale. Il est la principale entité responsable de la gestion des questions sociales en Haïti. Les modalités d'application de la loi du 28 août 1967 ont été déterminées par le décret 24 septembre 1979. Le MAST supervise les directions départementales et les organismes sous tutelles, dont les principaux sont : (i) l'Office national d'assurance vieillesse (ONA) ; (ii) l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR) ; (iii) l'Entreprise publique de promotion de logements sociaux (EPPLS) ; (iv) le Conseil national pour la réhabilitation des personnes handicapées (CONARHAN) ; et (v) l'Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA).
86. Le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes (MCFDF), à travers la Direction de la Promotion des Droits des femmes et la Direction de la Prise en compte de l'analyse selon le genre, veille à assurer une meilleure implication des femmes et une prise en compte des questions de genre dans les programmes et projets. Ce ministère pourrait aider à la mobilisation sociale des groupements féminins et à leur meilleure implication dans le cadre des projets.
87. Le Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), à travers la Direction d'Hygiène Publique (DHP), qui s'occupe des aspects normatifs de la qualité sanitaire de la vie, dont le contrôle de la qualité de l'eau de boisson et des industries alimentaires, de l'hygiène des marchés, des places publiques et des cimetières, de l'élaboration et du suivi de l'application des normes et standards d'hygiène du milieu, pourrait être amené à intervenir au besoin dans la mise en œuvre de ce PGES.
88. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'organe étatique chargé de : « Définir la politique du secteur économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ». Les principales attributions du MARNDR sont les suivantes :
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole, d'élevage et de gestion des ressources naturelles renouvelables ;
 - Mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'atteinte de ces objectifs ;
 - Promouvoir les changements positifs dans le milieu rural par le biais de l'augmentation des principales productions, la formation paysanne, le transfert de technologies adaptées, la recherche de créneaux porteurs et de marchés favorables aux producteurs, la promotion de l'entrepreneuriat agricole, la recherche de valeur ajoutée par la promotion des techniques de transformation des produits, la création d'emplois agricoles et non agricoles dans le milieu rural.
89. Sur le plan structurel, le MARNDR est organisé autour de 14 directions techniques réparties entre les quatre (4) filières d'intervention, une Direction de la Planification, Suivi et Évaluation, une Direction Administrative. Dix (10) Directions Départementales Agricoles (DDA) contrôlant des Bureaux Agricoles Communaux. (BAC) placés dans les communes et fournissant un appui aux autorités locales.
90. Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), créé par arrêté du Premier Ministre en date du 30 janvier 2009, a pour mission de définir la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion des bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de

l'équipement. Cette institution a été créée en réponse à un constat alarmant et à la nécessité d'actions cohérentes et coordonnées en matière d'aménagement du territoire.

91. Le CIAT est présidé par la primature, particulièrement le Premier Ministre, et réunit les sept (7) Ministères suivants : 1) Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) ; 2) Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; 3) Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ; 4) Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) ; 5) Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) ; 6) Ministère De l'Environnement (MDE).
92. Les principales attributions du CIAT sont de : a) Coordonner et harmoniser les actions du gouvernement ; b) Assurer la révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'aménagement du territoire ; c) Garantir une répartition des ressources humaines, techniques et financières nécessaires ; e) Assurer la supervision, le contrôle et le suivi/évaluation des actions en cours sur le terrain.
93. Le secrétariat technique du CIAT, placé sous l'autorité du Premier Ministre, a comme attributions principales de : a) s'assurer de la mise en œuvre des orientations définies par le CIAT ; b) recevoir, étudier et orienter tout programme ou projet d'intervention et en analyser la pertinence ; c) veiller à la cohérence des programmes avec la politique générale du gouvernement ; d) s'assurer d'une répartition équilibrée des services de base sur le territoire ; e) veiller à la cohésion territoriale et à l'aménagement judicieux des espaces ruraux et urbains ; f) diffuser l'information, produire rapports et recommandations.
94. Dans le cadre du projet I-BE, le CIAT a déjà joué un rôle important dans la délimitation et le zoning de l'AP3B.
95. Le Secrétariat Technique s'appuie sur quatre cellules décrites ci-après. De plus, il héberge la Cellule de réduction de la vulnérabilité et le Programme pilote pour la résilience aux changements climatiques. Il dispose en outre d'une unité de cartographie et informatique.
96. Les différentes cellules associent à leurs travaux les élus des communes et sections communales, elles sont en prise directe avec les opérateurs et chefs de projet travaillant sur le terrain : ONG, firmes ou bureaux d'études, établissements mixtes...
97. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) est l'organisme central de l'État haïtien ayant pour mission de concevoir, de définir et de concrétiser la politique du pouvoir exécutif en ce qui concerne la tutelle des collectivités territoriales, l'immigration et l'émigration et la protection civile. Il a pour principale attribution de :
 - exercer le contrôle de tutelle sur les collectivités territoriales ;
 - assurer la coordination et le contrôle des Départements, des Arrondissements et des Communes en tant que Circonscriptions administratives et déconcentrées de l'État. Dans le cadre de du projet I-BE le MICT aura l'attribution de jouer un rôle en cas de conflit de gestion du territoire particulièrement entre les mairies concernées par l'AP3B et l'ANAP ;
 - prendre – matière de Protection Civile – toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques ;
 - veiller, conjointement avec les institutions compétentes, au respect des prescriptions constitutionnelles en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux ;
 - veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'État, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles ;

- veiller à l'application des lois et mesures sur l'immigration ;
- autoriser le fonctionnement et contrôler conjointement avec les Ministères et organismes concernés les activités des organisations non gouvernementales d'aide au développement ;
- gérer conjointement avec les entités administratives compétentes les biens du domaine public ;
- exercer toutes autres attributions liées à sa mission et assignées par la constitution et par la loi.

98. Les spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UTE/MEF et d'autres partenaires d'implémentation joueront un rôle central dans l'intégration, la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales du projet.

3.5 Procédures du FIDA en matière d'évaluation sociale, environnementale et climatique

99. Les procédures d'évaluation environnementale, sociale et climatique (SECAP)⁹ du FIDA (2017) définissent comment intégrer les considérations environnementales, sociales et changements climatiques dans le cycle des projets et démontrent l'engagement du FIDA à aller au-delà de « ne pas nuire » pour maximiser les gains de développement. Il prend également en considération les objectifs de développement durable (ODD) et d'autres accords internationaux pertinents. Il vise à faire en sorte que les politiques et stratégies du FIDA et ses investissements soient conçus pour ne laisser personne de côté puisque le développement durable doit être réalisé pour tous/toutes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables au changement climatique.

100. **Éléments obligatoires du SECAP** - Tous les projets entrant dans le couloir de financement du FIDA sont soumis à un examen des risques environnementaux, sociaux et climatiques, et se voient attribuer une catégorie de risque pour les normes environnementales et sociales (A, B, C) et pour la vulnérabilité climatique (élevée, modérée, faible). Ces conclusions, ainsi que les analyses et évaluations ultérieures, doivent être reflétées dans la note d'examen SECAP du projet. Les projets de catégorie environnementale et sociale « C » et de risque climatique « faible » ne nécessitent aucune analyse supplémentaire.

101. Les éléments obligatoires du SECAP sont élaborés comme suit :

- **Tous les projets de catégorie B** doivent avoir une note d'examen SECAP, y compris une matrice du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) au stade de la conception. Les mesures de gestion des risques et opportunités sociales et environnementales identifiées doivent être reflétées dans la conception du projet et le rapport de conception du projet. La matrice du PGES doit être intégrée dans le manuel de mise en œuvre du projet ou développée en tant que document d'orientation autonome pour l'unité de gestion de projet à la fin de la phase de conception ou au début de la mise en œuvre.
- **Tous les projets de catégorie A** doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) au stade de la conception (ou au stade pertinent de la mise en œuvre). Le projet et le rapport final d'EIES et les autres documents pertinents doivent être divulgués en temps opportun et de manière accessible au stade de l'assurance qualité (ou à d'autres étapes de la mise en œuvre du projet).

⁹ Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP)

- **Pour tous les projets avec une classification de risque climatique « modéré »**, une analyse de base du risque climatique doit être menée pendant la phase de conception du projet et incluse dans la note de revue SECAP. Les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être intégrées dans la conception du projet et le rapport de conception du projet.
 - **Pour tous les projets présentant une classification de risque climatique « élevé »**, une analyse approfondie des risques climatiques doit être menée pendant la conception et l'adaptation du projet, et des mesures d'atténuation des risques doivent être intégrées dans la conception du projet et le rapport de conception du projet.
102. **Éléments du SECAP applicables en fonction de chaque cas spécifique** - En fonction de l'ampleur et de la nature des risques et impacts potentiels, différents outils et éléments d'évaluation s'appliqueront indépendamment de l'environnement et de la catégorie sociale.
- Si nécessaire, une étude préparatoire SECAP peut être entreprise pendant le développement des programmes d'opportunités stratégiques pour les pays (RB-COSOP) ou de notes de stratégie de pays (CSN) axés sur les résultats.
 - Lorsque les projets entraînent un déplacement physique ou économique (affectant l'accès et les droits des utilisateurs à la terre et à d'autres ressources), l'emprunteur ou le bénéficiaire de la subvention doit obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des personnes affectées, documenter l'engagement des parties prenantes et le processus de consultation et préparer des plans ou des cadres de réinstallation. Le document doit être divulgué de manière opportune et évaluable au stade de l'assurance qualité ou pertinente de la mise en œuvre.
 - Lorsqu'il a un impact sur les populations autochtones, l'emprunteur ou le bénéficiaire de la subvention doit rechercher le FPIC auprès des communautés concernées, documenter le processus d'engagement et de consultation des parties prenantes et préparer un plan pour les populations autochtones. Chaque fois que le FPIC n'est pas possible pendant la conception du projet, le plan de mise en œuvre du FPIC doit spécifier comment le FPIC sera recherché au début de la mise en œuvre. Le plan de FPIC et les documents connexes doivent être divulgués en temps opportun et de manière accessible au stade de l'assurance qualité et au stade pertinent de la mise en œuvre.
 - La consultation des communautés et des parties prenantes doit être maintenue tout au long du cycle de vie du projet, en particulier dans les projets à haut risque.
 - Lorsque la santé de la communauté est considérablement affectée, une évaluation de l'impact sur la santé doit être menée et des mesures d'atténuation doivent être incluses dans la conception du projet.
 - Lorsqu'il y a une augmentation significative de l'utilisation des produits agrochimiques, un plan de gestion ou d'atténuation des pesticides est nécessaire.
 - Pour tous les projets de catégorie A et certains projets de catégorie B, un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes au niveau des projets doit être mis en place, ou les systèmes formels et informels existants doivent être renforcés.
 - Certaines activités de catégorie B peuvent nécessiter une analyse spécifique ou l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

- Les clauses ou engagements environnementaux et sociaux pertinents doivent être inclus dans les accords de financement pour les projets nécessitant des EIES, des études techniques, des FPIC, des PGES et des documents-cadres pendant la mise en œuvre du projet.
 - Pour certains projets de catégorie A, une EIES ex post peut être nécessaire au stade de clôture.
 - L'intégration du SECAP dans le cycle des projets du FIDA est représentée en sept (7) étapes :
 - a) Étape 1 : **Concept du projet** – Screening social, environnemental et climatique.
 - b) Étape 2 : **Conception précoce** – CGES/EIES, PAR/CPR, IPP, FPIC si nécessaire et analyse des risques climatiques (pour la catégorie A / projet à haut risque) / PGES pour la catégorie B si nécessaire.
 - c) Étape 3 : **Conception tardive** – Examen et divulgation du CGES/EIES, RAP/CPR. PGES (si nécessaire).
 - d) Étape 4 : **Négociations de prêt.**
 - e) Étape 5 : **Approbation du conseil.**
 - f) Étape 6 : **Mise en œuvre du projet** - Développer et divulguer l'EIES, le PAR, l'IPP, le FPIC et le PGES pour la catégorie B (si nécessaire).
 - g) Étape 7 : **Clôture du projet** - EIES/PAR ex post.
103. Les procédures comprennent treize (13) déclarations d'orientation révisées et une nouvelle déclaration d'orientation sur la santé communautaire. Ces déclarations sont destinées à aider au développement des programmes et des projets, et leur nombre est limité à ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs et le fonctionnement optimal des procédures impliquées.
104. Les procédures sont intégrées aux processus d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité et aux points d'entrée du FIDA. Les procédures sont conçues pour permettre aux équipes de gestion des programmes de pays, aux gouvernements, aux communautés, aux organisations de producteurs et aux partenaires de développement avec lesquels le FIDA travaille de réaliser des objectifs communs en matière d'environnement, de société, de climat et de gestion des risques.
105. Les procédures et les déclarations d'orientation sont des documents « vivant » qui feront l'objet d'une amélioration continue à mesure que les connaissances et l'expérience évolueront et que les politiques et priorités du FIDA évolueront.
106. L'évaluation faite de l'I-BE durant la phase de concept de projet a permis de le classer de « **Catégorie A** » étant donné que sa mise en œuvre vise des zones de forte sensibilité écologique. En effet, l'AP3B est située dans la plus grande forêt sèche d'Haïti ; deuxième après Cuba pour les Caraïbes. L'AP3B héberge des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et de la biodiversité en général (ZCB). La faune et la flore de l'AP3B sont assez riches avec plus de 20 espèces correspondant aux critères de la liste rouge de l'UICN.
107. L'AP3B est traversée par la faille septentrionale active qui a façonné la géomorphologie de toute la côte nord d'Haïti. La présence et l'activité de cette faille imposent un risque sismique important, avec pour résultat des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.
108. Le projet est classé dans la catégorie de risque climatique « **élevé** ». Cette classification se justifie au fait que Haïti est classée 10^e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité

relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface.

109. En ce qui a trait aux **risques liés au changement climatique**, le FIDA propose une note sur la conduite de leur évaluation **sur les chaînes de valeur**. Cette note recommande les cinq (5) étapes suivantes (Sonja, 2015) :

1. Sélection de la chaîne de valeur
2. Identification des principaux risques climatiques dans la chaîne de valeur
3. Choix des interventions climatiques les plus efficaces
4. Ciblage des plus vulnérables aux risques climatiques
5. Intensification des interventions climatiques

3.6 Parties prenantes de l'I-BE

110. Le cadre institutionnel du projet I-BE est constitué des parties prenantes ci-dessous :

- le FIDA, à titre de partenaire technique et financier ;
- le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers, particulièrement, l'Unité Technique d'Exécution (UTE), à titre de gestionnaire du projet ;
- les ministères et les directions générales ou techniques en lien avec les activités du projet, en particulier le Ministère de l'Environnement (MDE), l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP), Brigade de Surveillance des Aires Protégées (BSAP), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et la Direction Pêche et Aquaculture (DPAQ) ;
- les services techniques déconcentrés et délocalisés, en particulier la direction de l'AP3B, le bureau régional du tourisme, les directions départementales du MDE et du MARNDR, les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) ;
- les collectivités territoriales et leurs représentants, en particulier les cinq (5) communes de l'AP3B, les Conseils d'Administration de la Section Communale (CASEC) des sept (7) sections communales et Assemblées de la Section Communale (ASEC) des habitations concernées par les interventions du projet.
- les organisations de la société civile (FoProBiM) et les organisations communautaires de base (associations agricoles, organisations et coopératives de pêche, organisation de producteurs de sel, groupes environnementaux et autres), appelées à jouer un rôle important dans la communication et la mobilisation des populations riveraines, en particulier auprès des groupes vulnérables : KOET¹⁰, OSDEUCC¹¹, CLA¹², et autres
- le Campus Henry Christophe de Limonade (CHCL) et les écoles du territoire de l'AP3B.
- les occupants ou exploitants de l'AP3B, incluant les pêcheurs, les saliculteurs, les marchandes de poissons et de sel, les charbonniers, les agriculteurs et les apiculteurs.
- d'autres parties prenantes sont susceptibles de rejoindre l'I-BE durant sa mise en œuvre pour des actions ponctuelles ou de longue durée. On peut citer TNC, la BID, le

¹⁰ KOET: Kopertiv elvè Terye Wouj

¹¹ OSDEUCC : Organisation de surveillance des déversements des eaux usagées dans la commune de Caracol

¹² CLA : Comité Local d'Appui

CIAT, le PNUD, le CLES, le PNUE, PIC, PNH, SISALCO, ISPAN, Concert-Action, SOIL, MICT le CRDD de Terrier Rouge et autres.

111. Compte tenu du nombre et de la diversité des parties prenantes de l'AP3B en général et de l'I-BE en particulier, la figure ci-après tente de présenter les rôles des acteurs et institutions clés dans la planification, l'appui et la mise en œuvre du projet. Il s'agit, en effet, d'une interprétation qui se veut simple et qui est appelée à évoluer au fil du temps.

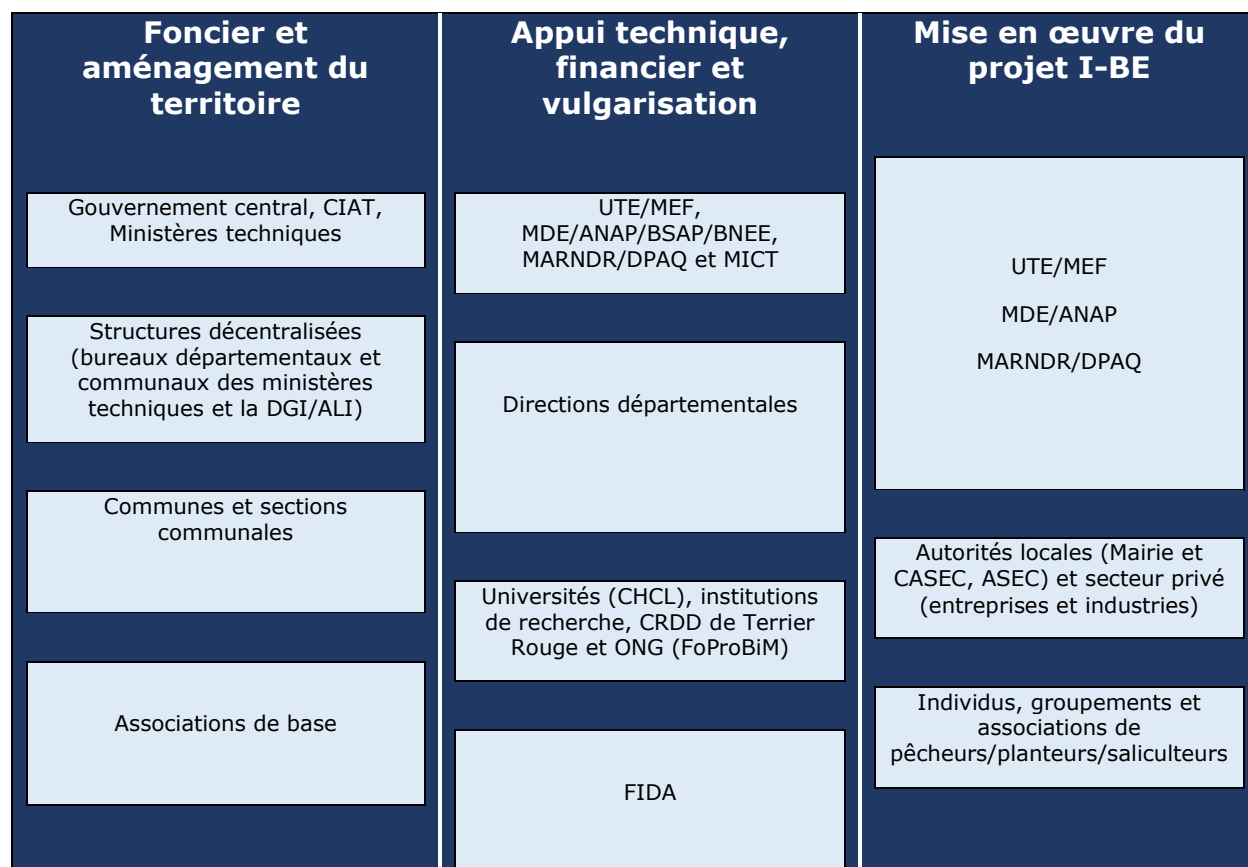


Figure 6. **Rôle des acteurs et institutions dans la planification, l'appui et la mise en œuvre de I-BE**

4. Diagnostic biophysique de la zone du projet

4.1 Caractéristiques géologiques, géomorphologiques et pédologiques

96. La zone terrestre de l'AP3B se caractérise par une plaine côtière de 0 à 10 m d'altitude avec une pente inférieure à 4%. La géologie terrestre de la région environnante est à 60% sédimentaire, approximativement, avec un fond calcaire ou alluvial, et à 40% ignée (Henwood et al., 2017).
97. Le point culminant de l'AP3B est les Mornes Deux Mamelles. Elles sont à 33 mètres d'altitude et siègent le long d'une ligne de faille secondaire. Dans les baies, la topographie des fonds marins est relativement complexe avec de nombreux cas de dépressions karstiques et des eaux profondes à proximité de la ligne côtière. Le fond marin comprend, plus au large, des canyons profonds de plus de 1,000 mètres de profondeur associés à la faille septentrionale active qui a façonné la géomorphologie de la côte nord d'Haïti (Henwood et al., 2017).
98. La plupart des terres désignées dans l'AP3B sont publiques ; cependant, elle a beaucoup d'hectares de terres privées. Le Décret présidentiel créant l'AP3B garantit, toutefois, que les terres privées resteront la possession de leurs propriétaires, bien qu'elles restent soumises aux servitudes du plan de gestion établi. Le sol alluvial détritique au sein de l'AP3B est caractérisé de manière générale comme étant fin, fertile et riche en fer. Les sols des zones avoisinantes sont caractérisés par des terrasses de récifs calcaires coralliens et des fragments de coraux vaguement cimentés, renfermant à l'occasion de l'argile silicoclastique rouge (Henwood et al., 2017 ; Kramer et al., 2016).

4.2 Hydrologie et océanographie

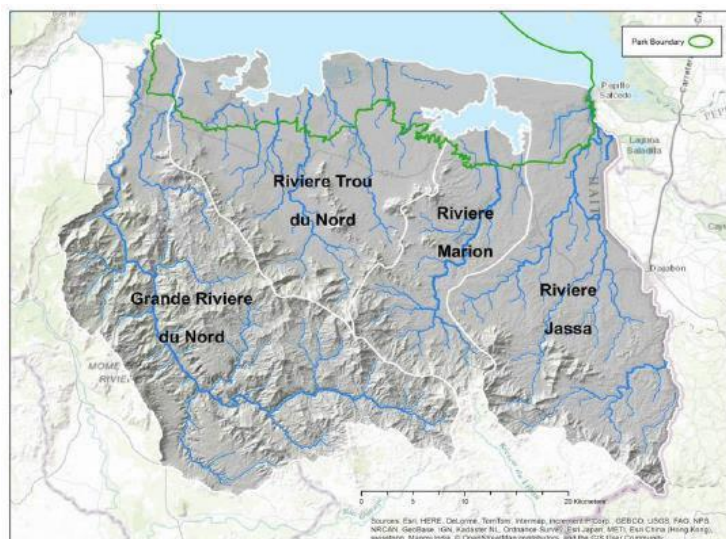


Figure 7. Les quatre bassins versants de l'AP3B

(Schill et al, 2016)

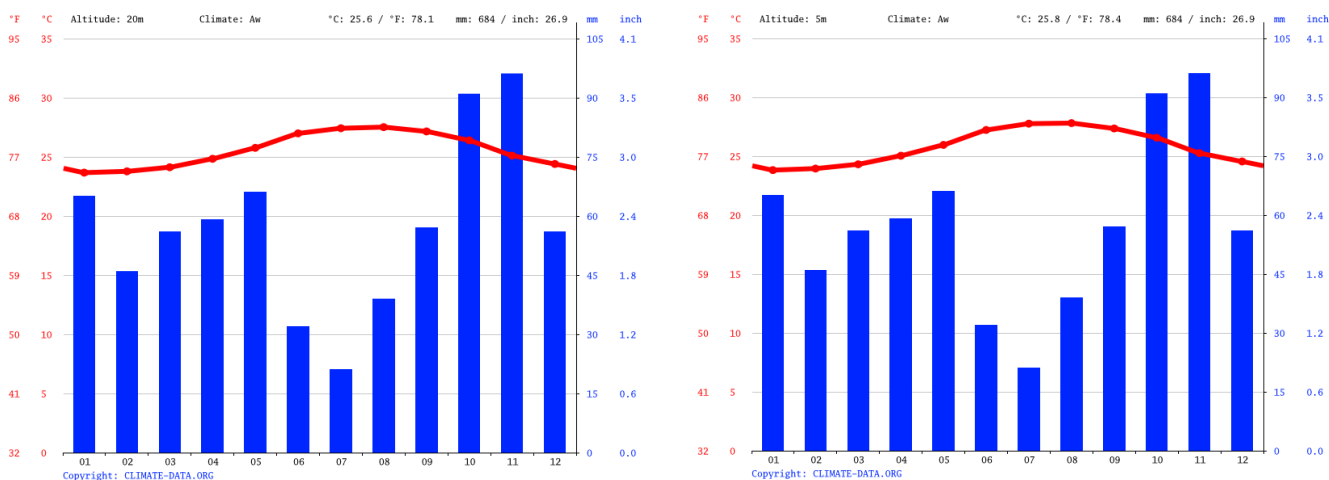
99. D'une superficie de 1,708 km², quatre bassins versants sont drainés jusqu'à l'AP3B. Le débit des rivières est bimodal (Henwood et al., 2017 ; Schill et al., 2016). Près de deux tiers de la décharge totale d'eau douce et des flux de l'année sont représentés par la Grande Rivière du Nord. Quant aux autres bassins versants, ils sont plus petits et peuvent s'assécher complètement aux endroits les moins profonds (Henwood et al., 2017). Une nappe alluviale non confinée fournit les eaux souterraines les plus importantes de la région. L'aquifère peut atteindre jusqu'à 300 mètres aux abords de l'océan et s'épaissit du sud au nord en s'épaississant. Productif et ayant un débit soutenu estimé à 685,000 m³/jour (~ 8 m³/s), l'aquifère est rechargé par la

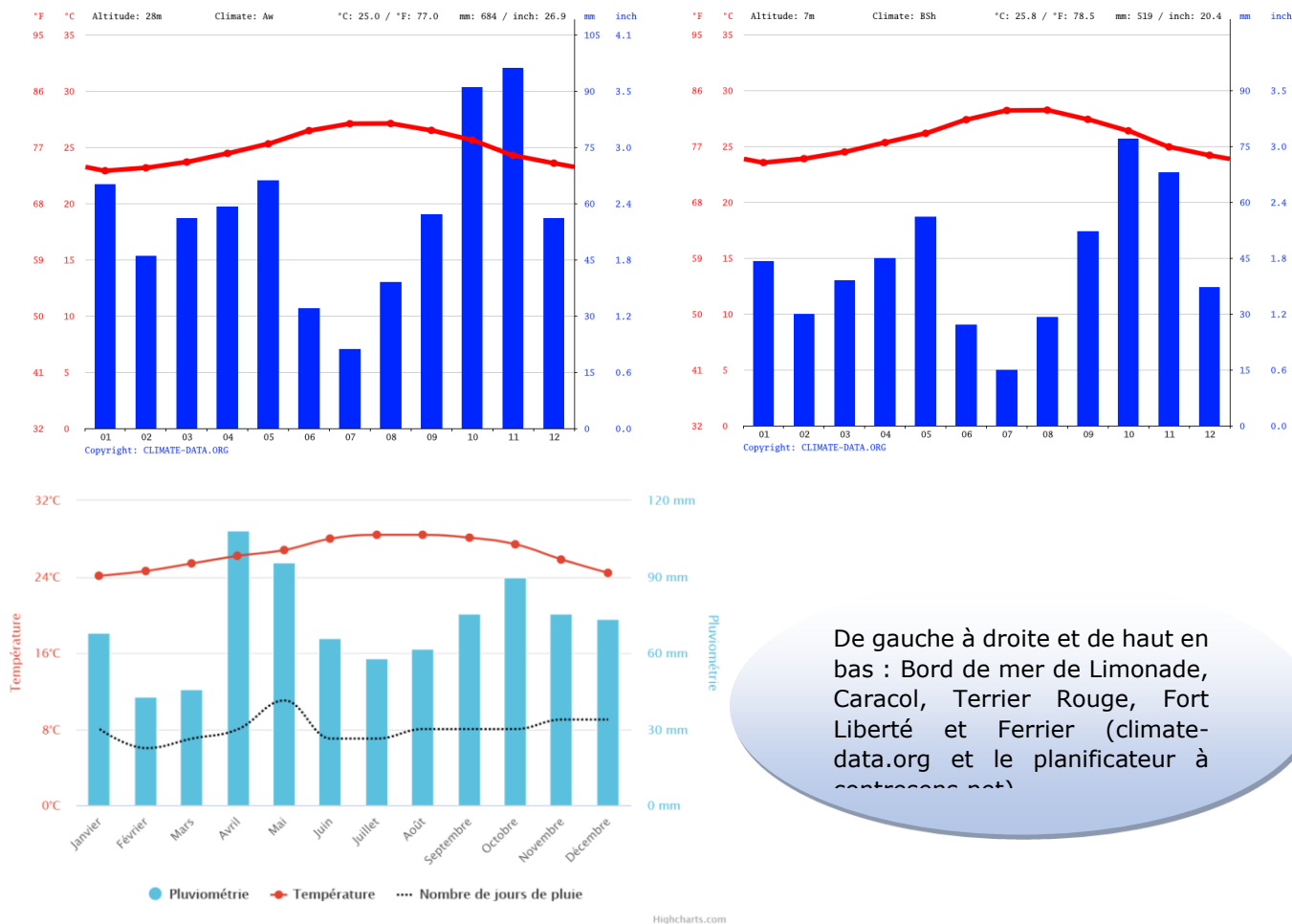
pluie des montagnes avoisinantes et les inondations bisannuelles sur les plaines (AVANSE, 2015, cité par Henwood et al., 2017).

100. Le courant extrêmement variable des Antilles, faible en surface, mais riche en nutriments, influence grandement l’océanographie de l’AP3B. Dans les eaux plus profondes au large des côtes, les couches supérieure et inférieure de la colonne d’eau se déplacent en sens opposé. Quand la couche inférieure (< 600 m) se déplace à la vitesse de 0.2 à 0.4 m/s, la couche supérieure se déplace à la vitesse de 0.1 à 0.2 m/s avec un transport net d’est en ouest (Henwood et al., 2017). À Fort Liberté, la circulation de l’eau est dominée par les marées quotidiennes, alors que ce sont les marées et les vents quotidiens du nord-est qui dominent la baie de Caracol. La visibilité de l’eau est généralement inférieure à 15 m dans les baies de Fort Liberté et Caracol et inférieure à 1 m dans le Lagon aux Bœufs, à cause des concentrations élevées d’algues (Henwood et al., 2017).

4.3 Climat, systèmes météorologiques et perspectives d’évolution

101. La pluviométrie moyenne annuelle de l’AP3B est d’environ 1,600 mm. L’AP3B est caractérisée par deux (2) saisons pluvieuses se produisant de septembre à janvier et d’avril à juin (Kramer et al., 2016). Ces saisons sont interrompues par des périodes un peu plus sèches se produisant entre décembre et mars puis juillet et août (Henwood et al., 2017).
102. La température moyenne annuelle avoisine les 25 et 26°C, avec des écarts pouvant aller de 23 jusqu’à 35°C. Les mois les plus chauds sont juillet et août, et les mois les plus froids sont décembre et janvier (Henwood et al., 2017 ; Kramer et al., 2016).
103. Selon la carte climatique de Köppen-Geiger, le climat de l’AP3B est classé de type Aw ; un climat tropical, mais à dominante tropical de savane et, dans une moindre mesure, tropical de moussons (Climate-data.org, 2019 ; Doucet, n.d. ; Henwood et al., 2017 ; Kramer et al., 2016).





De gauche à droite et de haut en bas : Bord de mer de Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier (climate-data.org et le planificateur à votre service)

Figure 8. **Diagrammes ombrothermiques des 5 communes de l'AP3B**

104. Les répercussions attendues des changements climatiques se feront beaucoup ressentir à Haïti et dans l'AP3B. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face. Une étude de 2011 combinant des mesures du risque de changement climatique par rapport à la capacité sociale et financière des collectivités et des gouvernements à y faire face, connue sous le nom d'Indice de vulnérabilité au changement climatique, a révélé qu'Haïti est la nation la plus menacée au monde par les effets du changement climatique (Verisk Maplecroft, 2016 ; Slagle et Rubenstein, 2012).

105. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer. Il est probable que les températures moyennes en Haïti augmentent entre 0.8 et 1°C d'ici 2030 et entre 1.5 et 1.7°C en 2060, les plus fortes hausses ayant lieu en juin et juillet. Les précipitations devraient diminuer de 5.9 à 20% en 2030 et de 10.0 à 35.8% en 2060, avec les plus fortes baisses également attendues en juin et juillet. L'apparition fortuite de ces deux

changements climatiques devrait provoquer des contraintes encore plus exacerbées sur la production agricole et sur divers écosystèmes (FEM, 2013).

4.4 Aléas et risques naturels

106. Haïti est classé 10^e au rang mondial des États les plus vulnérables en termes de risques naturels. Ceci est en grande partie dû au manque de capacité d'adaptation d'Haïti.

4.4.1 Risques tectoniques

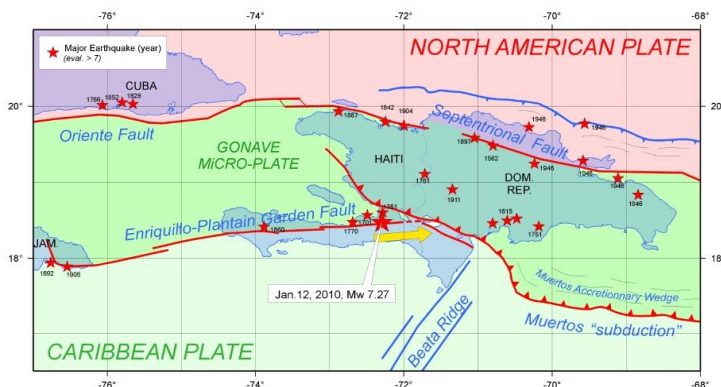


Figure 9. Cadre géodynamique détaillée de l'île d'Hispaniola

107. Sur l'île d'Hispaniola, la faille la plus importante en termes de quantité de déplacement estimé est celle du Nord (la faille septentrionale), qui traverse le Nord de la République. Les fonds marins au large des côtes de l'AP3B comprennent des canyons profonds associés à la faille septentrionale active, ce qui impose un risque sismique important, avec pour résultat des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.

4.4.2 Risques climatiques

108. L'AP3B est particulièrement vulnérable aux inondations en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface.

109. L'AP3B est particulièrement exposée aux risques d'inondation liés au changement climatique. Les modèles de circulation générale prédisent pour la région une hausse du niveau de la mer de 6 à 8 cm d'ici à 2020, et de 23 à 25 cm d'ici à 2050 (El Fouladi, 2012). Jusqu'à environ 7% du département du Nord-est (11,294 ha) pourrait être directement touché par une élévation du niveau de la mer ainsi que par l'augmentation des tempêtes et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Ces impacts pourraient se traduire par des réductions de la couverture de mangroves affectant les pêches, l'intrusion d'eau salée touchant les ressources d'eau douce disponibles, et l'inondation des maisons et des terres agricoles mettant en péril les établissements humains au sein de l'AP3B.

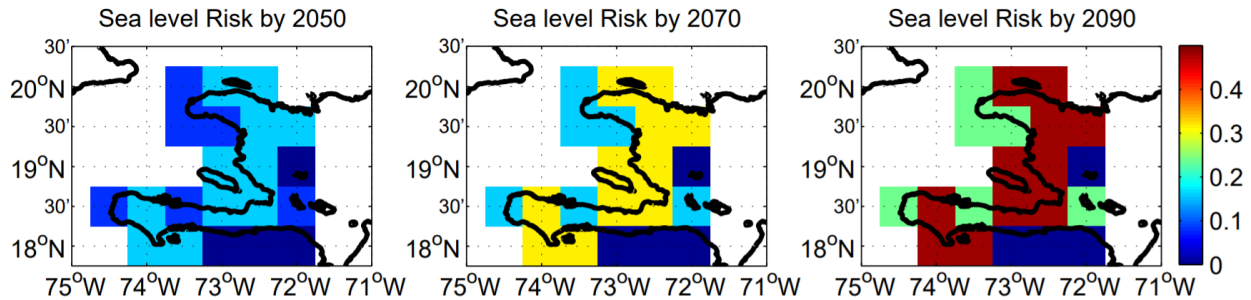


Figure 10. Risque de submersion de terres en considérant une augmentation du niveau de la mer de 20 cm, 40 cm et 60 cm respectivement à la fin des années 2050, 2070 et 2090

(Martin, 2014)

4.5 Écosystèmes et habitats naturels sensibles

110. Quoiqu'essentiellement marine, l'AP3B renferme des composantes terrestres et d'eau douce d'importance écologique marquée. Elle couvre une superficie de 75,406 hectares protégeant un complexe marin unique de récifs coralliens frangeants et de barrières de corail, de lits d'herbiers marins, de forêts de mangrove, d'eaux profondes au large des côtes, de plaines côtières adjacentes connues pour leurs habitats d'eau et d'eau saumâtre variés et de forêts tropicales sèches (William et al., 2017).
111. **Forêts et habitats terrestres** – L'AP3B est située dans la plus grande forêt tropicale sèche d'Haïti. Le littoral abrite une forêt de mangrove sur environ 4,274 ha. Un total de 253 espèces végétales a été confirmé dans l'AP3B. Une grande partie de la végétation indigène existante a été déplacée en raison de la conversion agricole, de l'élevage et du développement. Les écosystèmes terrestres offrent de l'habitat pour une faune assez riche, incluant 4 amphibiens et 11 reptiles. Les mammifères les plus dominants dans l'AP3B sont des espèces invasives telles que la petite mangouste indienne (*Herpestes auropunctatus*), les chats sauvages, les rats et les souris.
112. **Eau douce** – L'AP3B comprend d'importants écosystèmes et habitats d'eau douce, notamment des rivières permanentes, des cours d'eau saisonniers, des terres humides et le grand Lagon aux Bœufs saumâtre (450 ha). Les trois principales rivières sillonnant l'AP3B fournissent d'importants écosystèmes estuariens qui comprennent des habitats districts avec des assemblages floristiques et faunistiques correspondants. Un total de 26 poissons a été identifié dans les habitats d'eau douce de l'AP3B, notamment des espèces amphidromes et saumâtres. L'anguille migratoire transocéanique d'Amérique (*Anguilla rostrata*), menacée selon l'UICN, se trouve couramment dans l'AP3B et est considérée comme une espèce socioéconomique importante dans la région et dans le monde. Les invertébrés sont assez nombreux dans les eaux douces de l'AP3B, un total de 33 espèces a été identifié, incluant le crabe terrestre bleu d'eau douce (*Cardisoma guanhumii*) qui est commercialement important pour la région.
113. **Espèces aviaires** – Au total, 95 oiseaux, dont 71 résidents de reproduction ont été identifiés dans l'AP3B. Le Lagon aux Bœufs, couvrant une superficie moyenne de 450 ha, est classé zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).
114. **Écosystèmes marins** – L'environnement marin couvre 77% de l'AP3B. Elle comprend l'un des deux plus grands habitats contigus de mangroves en Haïti et un complexe important de récifs coralliens. La richesse et la diversité spécifiques des habitats offerts par ces écosystèmes sont assez élevées que ce soit au niveau des animaux marins qu'au niveau des espèces végétales des zones humides. Plus de 300 invertébrés benthiques

marins ont été identifiés dans l'AP3B, avec environ 85% hébergés dans les récifs coralliens. La richesse et la biomasse des poissons sont faibles dans l'AP3B avec environ 180 espèces identifiées.

115. **Herbiers et zones humides** – En bordure de la plupart des peuplements de mangrove et dans ses eaux profondes de l'AP3B, on trouve des herbiers marins variés et très productifs. Ces herbiers marins jouent probablement un rôle de pépinières et d'aires d'alimentation pour de nombreuses espèces et se trouvent globalement en bonne santé. Les zones humides de l'AP3B abritent 38 espèces végétales et constituent une zone de haute biodiversité essentielle pour les espèces indigènes (Schill et al., 2016).
116. **Récifs coralliens** – Un complexe de 20 km de barrière de corail frangeante s'étend au-delà des limites des baies de Caracol et de Fort-Liberté. La superficie de ce complexe de récifs est estimée à 1,100 ha et couvre environ 10% de la zone du plateau peu profond au sein de l'AP3B. Les principales composantes structurales vivantes des habitats récifaux sont issues d'un total de 51 espèces de coraux, de 43 espèces octocoralliennes et de plus de 140 espèces d'éponges.
117. **Espèces uniques rares et menacées** – Parmi les 30 espèces possibles de mammifères marins et des 4 tortues marines connues, identifiées dans les eaux d'Haïti, 21 espèces correspondent aux critères de la Liste rouge de l'UICN (Whitt et al., 2011 et Ward et al., 2001, cité par Henwood et al., 2017). Chez les 187 espèces de poissons marins recensées récemment dans l'AP3B, 175 espèces correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN.
118. Sur les 22 espèces de poissons d'eau douce étudiées dans l'AP3B, 9 espèces correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN. 7 espèces sur les 15 espèces de reptiles terrestres et d'amphibiens étudiées au niveau de l'AP3B correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN.
119. Parmi les 95 espèces d'oiseaux recensées dans l'AP3B, 92 correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN (Schill et al., 2016). Parmi les 197 plantes terrestres, arbres et cactus retrouvés dans l'AP3B, 18 correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN. Sur les 38 espèces floristiques (à l'exclusion des herbiers marins) étudiées dans les milieux d'eau salée, d'eau douce et d'eau saumâtre du site, 23 espèces correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN.
120. Quarante-trois (43) des 51 espèces de coraux durs étudiées dans l'AP3B correspondent aux critères de la liste rouge de l'UICN (Henwood et al., 2017 ; Kramer et al., 2016 ; Schill et al., 2016).
121. **Zone Clé de biodiversité (ZCB)** – L'AP3B héberge une grande partie de la zone clé de biodiversité (ZCB) de la côte du Nord d'Haïti (SAH, 2011).



Figure 11. Vues des écosystèmes côtiers de l'AP3B

5. Diagnostic socioéconomique et culturel de la zone du projet

5.1 Activités économiques

122. Les modèles d'exploitation de la terre dans la région entourant l'AP3B sont principalement traditionnels. Globalement, cette région est essentiellement rurale et est caractérisée par de petites et moyennes exploitations familiales qui peuvent être combinées avec de plus grandes plantations. Environ 18% de la population sont impliquées dans l'agriculture. C'est une agriculture majoritairement de subsistance, vu que la plus grande partie de la production agricole au niveau de l'AP3B est destinée à l'autoconsommation (ERM, 2016, cité par Henwood et al., 2017).
123. 12.5% de la population pratique l'élevage ; 13.4% la pêche ; 25.5% sont dans le « secteur de l'emploi informel » et 11.5% dans l'emploi formel (y compris le PIC). 0.8% de la population est impliqué dans la production de sel et 9.4% dans le commerce de charbon du bois dont la production est essentiellement concentrée au niveau des mangroves et sur le cassia invasif (*Acacia farnesiana*) (BRL, 2016, non publié et cité par Henwood et al., 2017).
124. Le Parc industriel de Caracol (PIC) prévoyait la création de 20,000 emplois une fois qu'il aurait atteint sa pleine capacité en 2020. Les difficultés rencontrées dans sa gestion ainsi que les contraintes imposées par la Covid-19 n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. Le nombre d'emplois avancé pour 2015 oscille autour des 10,000 dans les secteurs du vêtement, du sisal et de la peinture. En 2021, le nombre d'emplois a atteint un peu plus de 14,000 (présentation UTE/PIC, 5 mai 2021).
125. Le développement du PIC a engendré d'afflux de migrants dans la commune de Caracol (à proximité de l'AP3B) en quête d'emplois. Vu la limitation des structures d'accueil, de nombreux cas de pollution de sites dus au péril fécal et d'autres déchets ont été répertoriés par BRL en 2018.
126. Le tourisme joue actuellement un rôle mineur dans l'AP3B, mais la désignation même de l'aire protégée et les valeurs naturelles et culturelles associées, couplées avec l'accès aérien international au Cap-Haïtien, sont de nature à attirer l'attention et l'intérêt à l'avenir.





Figure 12. Quelques activités économiques dans l'AP3B

(De haut en bas et de gauche à droite : marais salants, agriculture, pêche, PIC, plantation industrielle de sisal, apiculture, charbon et élevage)

5.2 Infrastructures de transport



Figure 13. **Route tertiaire au sein de l'AP3B**

127. L'AP3B est accessible par la route nationale N° 6 (RN6), bitumée depuis Cap-Haïtien vers l'ouest, jusqu'à la frontière haïtiano-dominicaine à l'est. Cap-Haïtien est accessible par voie aérienne régionale des Caraïbes et des États-Unis. Des routes asphaltées mènent aux principaux villages et des routes de gravier à d'autres zones le long de la côte, y compris l'accès à la plage à l'embouchure de la Rivière du Massacre à l'extrémité est de l'AP3B jusqu'à la Grande Rivière du nord à l'extrémité ouest.

128. Une nouvelle route, relativement en très bon état part, construit par la présidence part de l'entrée est du

PIC jusqu'à l'embarcadère de Fort Laboucle.

5.3 Enjeux socioéconomiques spécifiques aux femmes

129. Les femmes et les filles jouent un rôle clé pour l'amélioration des conditions de vie à l'échelle familiale et communautaire. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes. Les femmes sont également des piliers de la vie économique, car elles constituent la majorité des vendeurs de rue et soutiennent les chaînes d'approvisionnement agricoles.

130. Cependant, les femmes et les filles continuent d'être affectées par de graves inégalités et la violence sexiste. Si les cadres juridiques et les engagements d'Haïti en faveur de l'égalité des sexes sont louables, les résultats et les pratiques restent alarmants. Les inégalités entre les sexes sont persistantes ; les lois et les conventions internationales (telles que la CEDEF) ne sont pas appliquées. Bien qu'elles représentent environ la moitié de la population du nord-est (49.8%), les femmes sont peu consultées et impliquées dans les processus de planification et de mise en œuvre des projets. Ce qui ne favorise pas la prise en compte de leurs besoins spécifiques et de leur intérêt stratégique.

131. En milieu rural, les femmes sont responsables des enfants, de la cuisine, du ménage et l'achat/vente des biens au marché. L'indice d'inégalité entre les sexes d'Haïti est de 0.620, ce qui le place au 150^e rang sur 162 pays dans l'indice de 2018. Seuls 2.7% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 26.9% des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 39.9% de leurs homologues masculins.

132. La disparité entre hommes et femmes en termes de revenus est énorme (3,855 gourdes (62 USD) par mois pour les femmes contre 6,454 par mois (105 USD) pour les hommes). Selon le Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), les femmes rurales sont également confrontées à six (6) contraintes spécifiques au genre : (i) l'accès à la terre ; (ii) l'accès au crédit ; (iii) le transport des produits des champs vers le marché ; (iv) le stockage ; (v) l'accès aux soins et à l'éducation ; et (vi) la violence basée sur le genre (VBG).

5.4 Enjeux socioéconomiques spécifiques aux jeunes

133. Il est difficile de définir la jeunesse dans le pays, car la politique jeunesse n'est pas validée. Avec 56% de sa population âgée de moins de 25 ans (Données disponibles IHSI), Haïti est face à l'urgence d'investir dans la jeunesse. La jeunesse est probablement la plus grande richesse du pays, c'est aussi son plus grand défi.

134. Malgré les politiques et les programmes, les jeunes sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. La question de l'insertion des jeunes sur le marché du travail haïtien s'inscrit dans le cadre d'une domination quasi hégémonique du secteur informel (94% des emplois en Haïti).
135. En 2020, le taux de chômage des jeunes estimé en Haïti était de 31.21%. La forte migration de la population, surtout par la fraction la plus jeune, vers les villes et à l'étranger, est à l'origine d'une diminution de la population rurale. Outre une insertion accrue et problématique des plus jeunes sur le marché du travail, le manque de ressources financières dans le secteur éducatif est un frein majeur à la garantie d'une formation adaptée aux besoins de la jeunesse et du pays. Celui-ci se traduit par une offre publique atrophiée, des réglementations gouvernementales souvent ignorées et une qualité hétérogène de l'éducation dispensée. En général, les jeunes femmes sont plus à risque d'être laissées pour compte.

5.5 Enjeux liés à la sécurité alimentaire des ménages

136. La malnutrition est une cause sous-jacente de décès de près de 33% des enfants de moins de cinq ans en Haïti. La malnutrition chronique est présente dans tout le pays et touche près de 22% des enfants de moins de cinq ans. Elle est également plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. La vitamine A, le fer, l'acide folique, l'iode et le zinc sont considérés comme les carences en micronutriments prioritaires affectant les haïtiens, particulièrement les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. Les résultats de l'analyse de diversité alimentaire des ménages (HDDS) montrent qu'environ 67% des ménages consomment dans au moins cinq groupes alimentaires. Au niveau national, près de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en vitamine A et plus de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en fer.
137. La région du nord-est est classée en phase 3 « crise » de l'IPC sur une échelle de 5. Quelques données importantes sur la malnutrition pour le nord-est :
- retard de croissance chez l'enfant (21%)
 - dépérissement chez l'enfant (1.5%)
 - anémie chez l'enfant (65.9%)
 - anémie chez la femme (41.3%)
 - qualité alimentaire : % d'enfants recevant le régime minimum acceptable (10.4%)
138. La pyramide alimentaire haïtienne promeut une alimentation saine pour les Haïtiens et souligne l'importance de combiner une alimentation saine et équilibrée avec une activité physique régulière et des pratiques hygiéniques. La pyramide alimentaire haïtienne recommande aussi de manger une grande variété d'aliments en quantités optimales. Les trois groupes d'aliments suivants constituent la pyramide : Les « aliments protecteurs » : ceux qui protègent l'organisme contre les infections, régulent la satiété et facilitent la digestion. Ils comprennent des légumes et des fruits frais et doivent être consommés en plus grande fréquence et quantité ; les « aliments énergétiques » : ceux qui fournissent au corps l'énergie dont il a besoin pour fonctionner, principalement grâce aux glucides et aux lipides/grasses ; les aliments « constructeurs » : ceux qui fournissent à l'organisme des protéines nécessaires à la croissance et au développement des tissus et qui sont importantes pour établir et renforcer le système immunitaire. Il est toutefois recommandé de les consommer en plus petites quantités. La pyramide alimentaire haïtienne recommande aussi de : 1) préparer des aliments avec peu ou pas de matières grasses, de sucre et de sel ; 2) utiliser des méthodes de cuisson qui nécessitent peu ou pas de

matériaux tels que la cuisson au four, les grillades ou la cuisson à la vapeur. Il est également possible de faire sauter rapidement des aliments ; 3) limiter la consommation d'aliments riches en matières grasses, de sauces sucrées et de cubes de saveurs riches en sel; 4) boire beaucoup d'eau régulièrement tous les jours, soit 2 litres ou 8 verres de 8 onces et plus particulièrement par temps chaud ou lors d'une activité physique. L'eau sans sucre apaise la soif sans apporter de calories. En consommant différents aliments dans chaque groupe, il est plus facile d'obtenir tous les nutriments dont le corps a besoin.

139. Plusieurs pratiques d'agriculture intelligente pour la nutrition ont été identifiées pour les systèmes de production/zones agro-écologiques dans la zone d'intervention :

- Production : Production d'œufs ; Poisson et crustacés (crevettes) ; Volaille (poulet) ; légumineuses ; Fruits (agrumes, mangue, figue banane, avocat, melon, goyave) ; Lait de vache frais et cru.
- Après-récolte/transformation : Akamil (AK1000) — une farine à base de céréales et de légumineuses dont les haricots) ; Production de beurre d'arachide (pâte d'arachide) — sans sucre ajouté ; non épicé ; Noix grillées ; Feuilles de moringa (séchées et hachées) ; Yaourt (sans sucre ajouté) ; Lait stérilisé (sans sucre ajouté) ; Poisson séché ; Farine de fruit à pain (arbre véritable) ; Fruits secs (comme mangue et goyave).

5.6 Cadre culturel

140. Le nord d'Haïti bénéficie d'un vaste patrimoine culturel très représentatif des époques et des événements culturels de l'ère précolombienne, de l'occupation Taino, de la déclaration de l'indépendance et de la création de la première République Noire au monde.

141. Dans l'ensemble de la Caraïbe, les premiers sites précolombiens (4,000 ans avant J.-C.) semblent être retrouvés dans le nord d'Haïti (BID, 2012). Le long des rives et des sites intérieurs du littoral de l'AP3B abrite les sites culturels des Tainos (2,500 ans avant J.-C.). À la limite de l'AP3B jusqu'à l'entrée de la Baie de Fort Liberté, sont aussi retrouvées des fortifications construites au milieu des années 1700 par les Français pour défendre la colonie. Cinq (5) parmi ces dernières sont par ailleurs déclarées monuments nationaux (CIAT, 2012 ; Henwood et al., 2017).

142. En 2015, l'UNESCO a discuté avec Haïti de la nécessité de réviser la liste indicative du pays et d'aborder « les questions fondamentales liées à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, notamment les travaux sur les inventaires dans la partie nord du pays (UNESCO, 2015). Cet intérêt est en partie dû à la mission privée de 2015 qui pensait au début avoir découvert le tristement célèbre Santa Maria, le vaisseau amiral de Christophe Colomb lors de son voyage inaugural vers le nouveau monde, ce qui s'est révélé faux depuis lors. Cet événement a soulevé des préoccupations sur les mesures visant à reconnaître et à protéger le patrimoine culturel subaquatique significatif sur le nord-est de la côte d'Haïti selon les normes de la convention des Nations Unies. Il n'est pas inconcevable que des ressources historiques et archéologiques riches et internationalement importantes au sein de l'AP3B, à la fois terrestres et marines, combinées avec les valeurs élevées des ressources naturelles, puissent justifier le statut de site du patrimoine mondial. Cette possibilité est traitée dans le plan de gestion de l'AP3B étant donné que la liste indicative de la Convention du patrimoine mondial (CPM) peut être révisée pour Haïti.

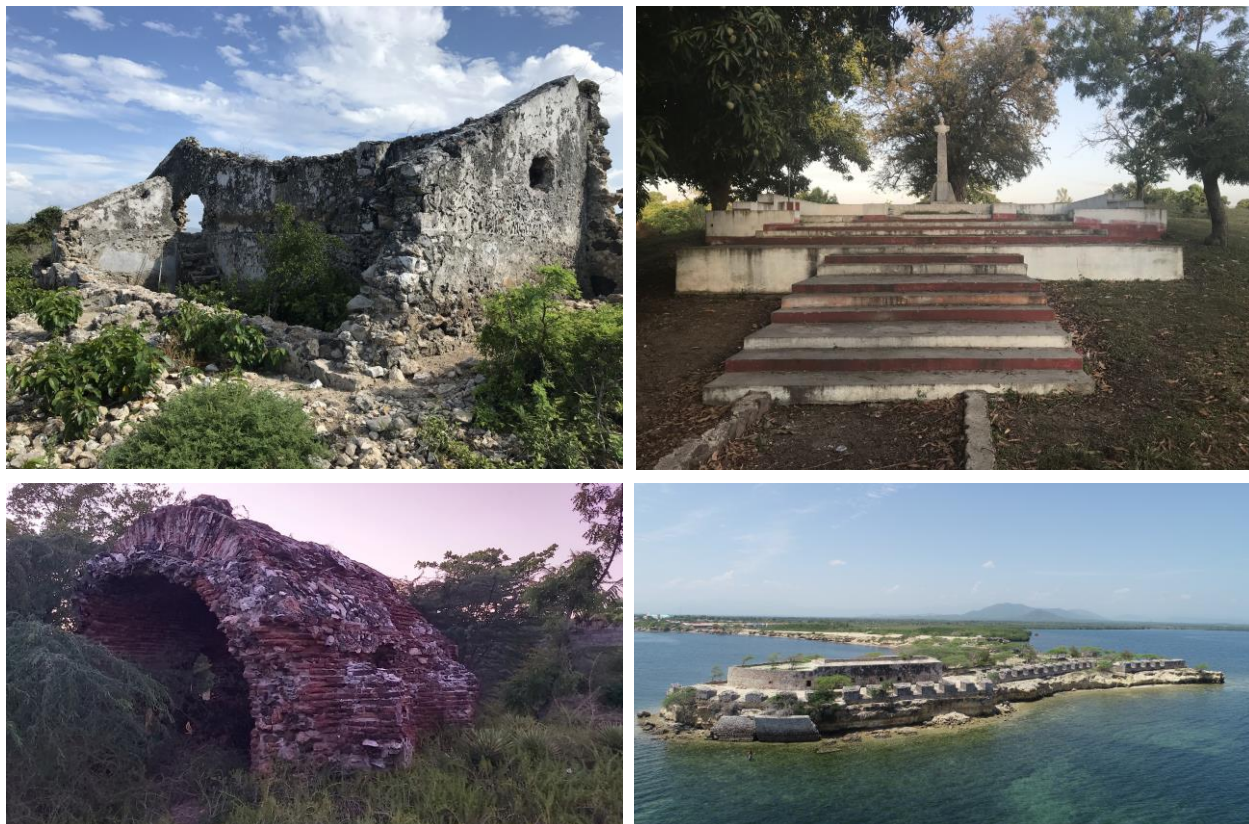


Figure 14. **Four à chaux (Terrier Rouge), Monument à Cappel la Mort (Limonade), Fort la Nativité (Caracol) et Fort Dauphin (Fort Liberté)**

(De gauche à droit et de haut en bas)

143. L'exploitation sauvage de roche au niveau de l'AP3B constitue un risque majeur pour le patrimoine bâti de l'AP3B.



Figure 15. **Exploitation de roche dans la plaine aux mamelles au niveau de la façade sud**

5.7 Enjeux du nouveau barrage de Marion

144. Le premier mai 2021, le Président de la République a inauguré le nouveau barrage Marion construit sur la rivière Marion dans la commune de Grand Bassin. Ce barrage d'une

capacité de rétention de 10 millions de mètres cubes d'eau doit permettre l'arrosage de 40,000 ha de terre. Le barrage a été ensemencé de Tilapia afin de pouvoir reproduire des poissons pour les communautés. Dans sa vision, en plus de son rôle d'irrigation et hydroélectrique, le barrage doit permettre aux populations de Grand Bassin, les Pêches et Terrier Rouge d'avoir accès à l'eau potable. Il supporte trois (3) digues avec les caractéristiques respectives suivantes :

- Longueur : 160 m ; 140 m ; 310 m
- Hauteur : 23 m ; 19 m ; 10 m
- Base : 133 m ; 109 m ; 60 m

145. Certaines communautés en aval, particulièrement celle de la localité Malfety, caressent l'espoir que le barrage va contribuer à réduire significativement leur vulnérabilité face à l'inondation provoquée par les crues de la rivière Marion.

146. Toutefois, la construction de ce barrage a engendré l'inondation d'environ 100 ha de terres exploitées par les riverains à des fins agricoles. Il faut souligner qu'aucune procédure d'expropriation n'a été entamée pour ces impacts directs du projet. Toutefois, des promesses d'accompagnement sont faites aux impactés.



Figure 16. Quelques vues du nouveau barrage hydroélectrique de Marion

6. Effets environnementaux et sociaux potentiels du projet

6.1 Synthèse des interventions et activités prévues ou proposées

147. Les principales interventions proposées dans le cadre du projet I-BE sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Tableau 2. **Synthèse des activités par intervention prévue**

Interventions	Activités prévues ou proposées
Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1)	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le fonctionnement actuel du CLA, ses difficultés à être opérationnel et envisager une nouvelle structuration, dont l'implication plus active du secteur privé. - Examiner le problème des statistiques de débarquement, de capture et d'effort en demandant aux ménages de pêcheurs d'enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation du projet. Pour cette activité, une dynamique de service environnemental pourra être mise en place. - Évaluer comment les gouvernements locaux, associés au secteur privé, peuvent fournir un financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques, y compris les coûts des brigades communautaires et les coûts de gestion des ressources côtières, par exemple valoriser et payer les services environnementaux fournis par les communautés côtières, les taxes d'écotourisme, les revenus de l'enregistrement, des licences et des appréhensions, les allocations fixes des budgets des gouvernements locaux. - Engager des échanges avec la diaspora en vue de les intéresser à la gestion de l'aire protégée. - Effectuer des échanges d'expériences entre aires protégées d'Haïti (Sud), limitrophes de la République Dominicaine, mais également dans la région (République Dominicaine, Belize) afin d'alimenter les réflexions et les savoirs.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local au début du projet. - Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée sur la base des résultats sur l'emplacement des ressources et leurs conditions. - Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés à utiliser lors des animations. - Vulgariser les informations et règlements du plan actualisé (par l'intermédiaire de formations, visites et ateliers) auprès des communautés, des entreprises, des élus locaux et des futurs candidats aux prochaines élections travaillant dans l'aire protégée ou dans les zones limitrophes ainsi qu'auprès des élus. - Sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée, mais également à proximité. Ils participeront également à la vulgarisation du plan et même à la création d'outils de vulgarisation (animation, pièces de théâtre et chants). - Soutenir les efforts de dialogue politique dont une révision de la loi sur la pêche de 1978.

Interventions	Activités prévues ou proposées
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations règlementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés - Fournir des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. - Construire un espace de travail supplémentaire. Le nouveau bureau local de l'ANAP est installé sur le reste du terrain du complexe administratif inachevé de Fort Liberté. Sur ce même terrain est installé la DDE-NE. Ce bureau est construit et équipé par l'UTE avec des fournitures et équipements de bureaux et un système énergétique autonome, alimenté à l'aide des panneaux solaires. Toutefois, ce bureau est petit et ne peut loger que deux personnes. Un autre bâtiment devra être construit pour accueillir le reste de l'équipe.
Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables (C2)	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	<p style="margin-left: 40px;">a) Pêche artisanale, commercialisation et transformation du poisson :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir de subvention de contrepartie, où les bénéficiaires fourniront les fonds d'investissement restants en espèces et/ou en nature. Ces activités viseront à diversifier et augmenter les revenus des ménages de pêcheurs pauvres et des autres ménages pauvres vivant dans les communautés côtières cibles. Les activités seront entreprises par les individus, en particulier les jeunes et les femmes, ou les groupes. Il pourra s'agir de bateaux, de filets, de nasses. Les équipements proposés devront être adaptés aux compétences des pêcheurs et à leurs capacités à les gérer et également à pouvoir renouveler les investissements. - Former tous les acteurs de la pêche à de nouvelles pratiques de pêche, mais également au respect des règles. - Travailler avec les femmes sur la transformation de poissons en améliorant leurs techniques de séchage et en initiant des innovations dans la transformation en poisson fumé. - Proposer aux femmes marchandes des formations en gestion d'entreprises et un accès à des équipements améliorés (glacière et autres) <p style="margin-left: 40px;">b) Appui aux structures communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et structurer en associations ou coopératives les organisations de pêcheurs artisanaux et petits producteurs. Outre les aspects techniques des entreprises de subsistance sélectionnées, autres éléments clés des modules de formation incluent : l'organisation et la gestion de groupe, l'esprit d'entreprise de base, la gestion d'entreprise, les concepts et approches de la chaîne de valeur, la gestion des ressources côtières et l'intégration de la dimension de genre (notamment des sensibilisations aux masculinités positives) et de

Interventions	Activités prévues ou proposées
	<p>nutrition (la communication sur le changement de comportement et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments).</p> <p>c) Élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les associations de producteurs identifiés sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveurs de Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade). Trois thèmes seront abordés avec ces associations, l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers. Les deux structures possèdent des terres, elles pourront être aménagées avec un meilleur accès à l'eau et des clôtures pour une diminution de l'élevage libre. Des formations seront également apportées pour améliorer les compétences des éleveurs en technique et santé animale. <p>d) Saliculture : Principalement sur la commune de Caracol, des activités seront engagées pour l'amélioration des techniques de production de sel mais également de sa transformation et de sa commercialisation. Le projet travaillera sur les marais salants existants afin de ne pas pousser au développement d'autres bassins au détriment des mangroves. Ainsi 4 axes de travail seront développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les techniques en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins, des équipements (pompes, rabots ; planches). - Former les femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel. - Construire des dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation afin de conserver la qualité sel. - Fournir un appui à la commercialisation afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité. <p>e) Apiculture : depuis quelques années, un travail a été engagé sur l'aire protégée avec la formation d'associations d'apicultrices et d'apiculteurs et la mise en place de ruchers. Ce sont aujourd'hui, 7 associations dont 2 de femmes (Association Pêcheuse pour la Protection de Bord de Mer de Limonade, Association de Femme Vaillante Marais Salant de Jacquesyl, Association de Femme Agricole pour le Développement de Phaéton, Agent de Sécurité Mangrove et de Surveillance, Òganizasyon Pechè Gad-Salin, Asosiyasyon Pechè Karakòl Devlòpman pèch, Action pour le Développement de Jacquesyl) qui existent sites. Les axes de travail suivants sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rrenforcer les compétences pour la production de miel : maitrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel. - Améliorer les équipements de certains ruchers. - Appuyer la commercialisation : la mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production. Un rapprochement est également envisagé avec une entreprise privée basée à Limonade qui s'occupe de la commercialisation du miel, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (VIAHSA)

Interventions	Activités prévues ou proposées
	<p>f) Filière riz : la production de riz s'est fortement développée dans les périmètres irrigués de la commune de Fort Liberté et de Ferrié. Dans le cadre du programme il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. Le partenariat porterait sur la production de semences, la formation en techniques de production. - Construire 6 kilomètres de canaux supplémentaires sur les systèmes irrigués existants, permettant ainsi d'assurer un meilleur accès à l'eau. <p>a) Écotourisme : Une initiative existe sur Fort Liberté avec un groupe de pêcheurs qui a développé une dynamique de canyoning. Ils sont équipés d'une dizaine de canaux, de gilets et certains de leurs membres ont été formés comme guides et accompagnateurs. Mais peu de personnes connaissent cette initiative, elle doit donc être renforcée et un travail de communication réalisé. Par ailleurs l'aire protégée dispose d'un patrimoine historique peu connu. Les activités suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise - lancer une communication auprès des universités, des écoles et de la diaspora sur l'initiative de canyoning (réalisation de courtes vidéos, de flyer et de messages radio). - réaliser des conférences sur les richesses de l'aire protégée dans les universités. - former des guides sur les ressources patrimoniales mais également sur les ressources de la flore et de la faune. - Former une association de guides de l'AP3B.
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et gérer des pépinières de mangroves. Elles seront gérées par des associations des aires limitrophes. - Reforester des aires de mangroves. - Créer des jardins de coraux artificiels. Il est proposé de créer des récifs artificiels, à partir de bouture de récifs coralliens. Ces boutures seront placées sur des structures en fer fabriquées localement afin de les laisser grandir. L'idée étant de laisser ces structures sur place dans des sites protégés où les pêcheurs ne pourront pas aller. Ces récifs permettront de protéger la côte mais également de régénérer la faune et flore marine. - Mettre en place des forêts énergétiques pour fabrication de charbon. Ces forêts énergétiques seront situées dans les bassins versants de l'aire protégée. Deux choix techniques, des lots boisés et des jardins créoles seront proposés en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs. - Développer des technologies visant à améliorer la production de charbon de bois et des initiatives de développement de réchauds à haut rendement énergétique, à énergie renouvelable. - Encourager les ménages principalement ceux vivant dans l'aire protégée à s'équiper en réchauds améliorée ou des réchauds

Interventions	Activités prévues ou proposées
	fonctionnants avec du gaz propane. Une entreprise fabricant des réchauds à gaz installée dans le PIC offre actuellement des facilités aux ouvrières et ouvriers pour acheter ces réchauds.
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de jardins potagers : fournir un soutien pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou. Cette activité sera principalement orientée vers les femmes, avec des mesures de gestion efficace de l'eau, de nouvelles variétés de semences dont la production de semences artisanale, la lutte intégrée contre les parasites. Il sera proposé aux femmes soit une production dans leur cour de maison soit si elles n'ont pas de place, de produire dans des récipients (cuvette, sceaux, pneus retourné). Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau. - Réaliser des formations sur la nutrition, ces formations devront être réalisées pour les hommes et les femmes ; lors des formations, des pratiques d'élaboration des repas seront entreprises.

6.2 Méthodologie d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux

148. Les données issues des entretiens et des visites de terrain ont été analysées pour procéder à l'identification et à la caractérisation des risques et effets négatifs et positifs potentiels de chaque intervention au regard des composantes biophysiques biotiques et abiotiques des écosystèmes récepteurs, et des composantes socioéconomiques et culturelles des populations cibles. Les risques et les effets environnementaux et sociaux négatifs ont, par la suite, fait objet d'une analyse destinée à évaluer le niveau du risque selon plusieurs critères clés, notamment :

- **L'intensité du risque**, qui dépend du niveau d'exposition, de la vulnérabilité et de la capacité d'absorption du milieu ;
- **L'étendue et la portée du risque** sur le milieu et la population ;
- **La valeur du risque** sur le plan écologique, social, économique, patrimonial et culturel ;
- **La durée des effets environnementaux et sociaux**, leur récurrence et leurs impacts cumulatifs ;
- **La probabilité** que le risque se produise.

149. Le tableau ci-après présente les niveaux d'évaluation des critères d'analyse des risques et effets du projet.

Tableau 3. Niveaux d'évaluation des critères d'analyse des risques et effets potentiels

Caractéristiques	Description des risques et effets potentiels	Niveau d'évaluation
Effet	Type d'effet engendré / désirable ou indésirable	Positif – Négatif
Intensité	Sévérité ou intensité / degré de changement mesuré	Faible – Moyen – Important

Caractéristiques	Description des risques et effets potentiels	Niveau d'évaluation
Étendue	Porté du risque sur le milieu naturel et humain	Sur site – Local – National – Régional
Valeur	Importance du risque sur le plan écologique, social, économique, patrimonial et culturel	Faible – Moyen – Important
Durée	Probabilité d'occurrence / possibilité ou chance qu'un impact survienne	Temporaire – Permanent
Probabilité	Probabilité d'occurrence / possibilité ou chance qu'un impact survienne	Faible – Moyen – Élevé

6.3 Effets environnementaux et sociaux positifs potentiels

150. Le processus participatif mis en branle dès la phase de concept du projet a permis une bonne valorisation du processus de la hiérarchisation d'atténuation des risques et impacts des investissements qui maximise les effets positifs, tout en évitant au maximum les effets négatifs potentiels. De ce fait, les interventions du projet auront des effets globaux largement positifs, en contribuant notamment à/au :

- Un **meilleur engagement des communautés locales et des parties prenantes** dans la surveillance et la gestion durable des ressources de l'AP3B.
- Développement d'**activités génératrices de revenus** alternatifs/supplémentaires durables et respectueuses de l'environnement et visant à améliorer la situation nutritionnelle de la population.
- Développement de l'**affectivité et la sensibilité des communautés locales** par rapport à l'AP3B et sa biodiversité ainsi que ses services écologiques.
- L'amélioration de la **gouvernance de l'AP3B** grâce au renforcement de la capacité de gestion locale de l'ANAP.
- La réduction de la pression anthropique et **amélioration de l'état de conservation** des ressources naturelles critiques de l'aire protégée.
- La réduction de l'état de **pauvreté** des communautés de l'AP3B en améliorant le revenu des ménages à travers le développement des AGR.
- L'amélioration la **qualité des régimes alimentaires et nutritionnels** en augmentant la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs, en accroissant les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire et en encourageant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- L'**amélioration des opportunités économiques** par le développement et la revitalisation de l'écotourisme et d'autres AGR, incluant la préparation de semences et plantules en pépinières, la transplantation, la surveillance et le suivi des plantations.
- L'**amélioration de la qualité des écosystèmes terrestres, côtiers et aquatiques** d'eau douce et marins à moyen et long termes, grâce à la réduction de la pression anthropique sur les mangroves et les autres ressources vulnérables de l'AP3B.
- **Accroître le couvert boisé et réduction de l'érosion hydrique et côtière** grâce à la constitution de forêt énergétique et la restauration des aires de mangroves.

- **Reconstitution de l'habitat des populations halieutiques et accroissement de l'abondance et la diversité des espèces** grâce à l'élimination et la réduction de la pression anthropique sur les écosystèmes côtier et marins.
- **Renforcement des capacités des communautés** en matière de préservation et reboisement d'espaces dégradées et leur capacité à répondre aux chocs, y compris le lien entre le climat et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- **Lutte et adaptation contre le changement climatique** par le stockage de carbone dans la biomasse du couvert boisé et la protection des communautés établies contre les marées et l'érosion.
- **Augmentation de la résilience des chaînes de valeur** de la pêche et du sel face au changement climatique.

151. Le tableau ci-après présente la portée et l'importance des effets positifs des interventions du projet.

Tableau 4. **Portée des effets positifs potentiels des interventions de l'I-BE**

Caractéristique de l'effet positif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
Meilleur engagement des communautés locales et des parties prenantes dans la surveillance et la gestion durable des ressources de l'AP3B	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Développement d'activités génératrices de revenus alternatifs/supplémentaires durables et respectueuses de l'environnement et visant également à améliorer la situation nutritionnelle de la population.	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Développement de l'affectivité et la sensibilité des communautés locales par rapport à l'AP3B et sa biodiversité ainsi que ses services écologiques	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Amélioration de la gouvernance de l'AP3B grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Réduction de la pression anthropique et amélioration de l'état de conservation des ressources naturelles critiques de l'aire protégée.	Moyenne	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Réduction de l'état de pauvreté des communautés de l'AP3B en améliorant le revenu des ménages à travers le développement des AGR et visant également à améliorer la situation nutritionnelle de la population	Moyenne	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Amélioration des opportunités économiques par le développement et la revitalisation de l'écotourisme et d'autres AGR	Importante	Importante	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Amélioration de la qualité des écosystèmes terrestres, côtiers et aquatiques d'eau douce et marins à moyen et long termes, grâce à la réduction de la pression anthropique sur les mangroves et les autres ressources vulnérables de l'AP3B.	Importante	Importante	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Accroître le couvert boisé et réduction de l'érosion hydrique et côtière grâce à la constitution de forêts énergétiques et la restauration des aires de mangroves.	Moyenne	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Moyen
Reconstitution de l'habitat des populations halieutiques et accroissement de l'abondance et la diversité des espèces grâce à l'élimination et la réduction de la pression anthropique sur les écosystèmes côtiers et marins.	Moyenne	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Renforcement des capacités des communautés en matière de préservation et reboisement d'espaces dégradés.	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Lutte et adaptation contre le changement climatique par le stockage de carbone dans la biomasse du couvert boisé, la protection des communautés établies contre les marées et l'érosion et l'augmentation de la résilience des chaînes de valeur sensibles aux effets climatiques.	Importante	Faible	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Augmentation de la résilience des chaînes de valeur de la pêche, du sel et du bovin face au changement climatique.	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important

152. **Synthèse et analyse des effets positifs potentiels.** Le projet I-BE aura des effets positifs importants pour l'amélioration de la gouvernance de l'aire protégée, en particulier sur la sensibilité des communautés face aux ressources naturelles et les services écologiques offerts ainsi que la capacité de l'ANAP à assurer au niveau local une gestion durable de l'AP3B. La plupart de ces effets relèvent d'enjeux importants et auront à l'échelle locale une intensité relativement forte pour améliorer le niveau de conservation de l'aire protégée.
153. Quant à l'amélioration des opportunités économiques et la réduction de la pauvreté et la malnutrition, elles relèvent d'enjeux moyens et auront durant les premières années une intensité moyenne. Ceci s'explique par le fait que les communautés doivent abandonner en tout ou en partie, soit immédiatement ou par retrait progressif, certaines activités économiques destructrices de l'environnement pour adopter de nouvelles activités ou pratiques qui nécessiteraient du temps et de l'accompagnement. Ces enjeux sont appelés à évoluer positivement sur le long terme avec une gestion adéquate de l'AP3B par l'ANAP. Ces impacts seront renforcés par les actions visées au niveau des chaînes de valeur du sel et de la pêche afin de renforcer leur résilience face aux effets simulés du changement climatique.
154. Dans l'ensemble, le projet I-BE vise à porter un changement crucial dans la vision de gestion des aires protégées en Haïti. Elle vise à montrer comment régénérer et assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et culturelles du pays et garantir sur le long terme la fourniture des services écologiques sans porter préjudice aux communautés pauvres et vulnérables qui tirent leur subsistance de l'exploitation de ces ressources.

6.4 Effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels

6.4.1 Effets négatifs potentiels du contexte biophysique, social et sanitaire sur le projet

155. Le milieu d'implémentation des interventions du projet I-BE présente des aléas qui sont susceptibles d'avoir des effets négatifs potentiellement importants pour l'atteinte des objectifs. En effet, les conditions biophysiques et les risques naturels associés, le contexte socioéconomique et politique et les restrictions de développement imposées par le plan de gestion de l'aire protégée pourraient avoir des effets majeurs sur le bon déroulement de certaines activités, l'atteinte et la durabilité des résultats escomptés. Les principaux risques identifiés sont :

- **Les risques sismiques** – Bien qu'il n'y aurait pas de développement d'infrastructures à proprement parler dans le cadre du projet I-BE, l'exposition de la zone d'intervention à un niveau d'aléa sismique relativement important ne saurait être ignorée dans la mise en œuvre des activités. Ces risques sont corrélés en partie aux risques d'inondation présentés ci-après.
- **Les risques d'inondation et les contraintes liées à la saison des pluies et aux ouragans** – Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface.

Les Marais salants occupent environ 140 ha le long de la côte et sont exploités par très peu de ménages à cause des limitations qui s'imposent, entre autres, en termes de conditions climatiques et les inondations (ERM, 2015).

- **Le risque d'une non-décentralisation effective de la gestion de l'aire protégée de l'ANAP vers l'équipe locale** – Compte tenu le contexte actuel de fonctionnement de l'ANAP, il est difficilement envisageable qu'une structure de gestion autonome soit opérationnelle à la tête de l'AP3B. Une gestion décentralisée de l'aire protégée imbriquera un ensemble de paramètres, dont l'ANAP est en train de souffrir de leur manquement même au niveau central. On peut citer, entre autres, une loi organique, un budget opérationnel et du matériel et équipement approprié.
- **Les risques d'une surveillance adéquate de l'AP3B** – L'ANAP dispose déjà d'une brigade de surveillance des aires protégées (BSAP). Toutefois, cette brigade n'est pas déployée au niveau de l'AP3B. La surveillance de l'AP3B est plutôt assurée par les ASE formés par le FoProBiM qui tiennent la direction informer des impacts qui se produisent sur les écosystèmes et les habitats. Il y a un besoin pressant de renforcer les ASE et de les orienter dans la formation et la sensibilisation des communautés. Les agents de la BSAP, qui seront éventuellement déployés dans l'AP3B, doivent être formés en conséquence afin de comprendre le niveau de flexibilité qu'offre l'AP3B en termes d'utilisation des ressources en tant que AP de catégorie VI de la classification de l'UICN, maîtriser le zonage et comprendre la vision du plan de gestion.
- **La réticence de la population** ciblée à modifier certains comportements au niveau communautaire, principalement au niveau de la conservation des ressources naturelles en raison de sa forte vulnérabilité.
- **Le contexte sociopolitique tendu** depuis plusieurs années en Haïti constitue un risque supplémentaire susceptible d'impacter très fortement le bon déroulement des activités, le respect des échéanciers et des budgets établis, soit par le blocage des activités, l'insécurité, des grèves ou des retards dans la livraison des produits et services. Bien que la situation s'avère généralement plus calme dans le Nord-est et la zone du projet en général que dans certaines autres régions du pays, ce risque doit être pris en compte et faire l'objet d'un plan d'atténuation des risques, d'autant que ces derniers pourraient être renforcés durant la période électorale à venir. Le blocage des routes et la dégradation des conditions de sécurité peuvent constituer un blocage pour les visites d'échanges avec les autres aires protégées gérées du pays.
- **Les incertitudes économiques** liées à la fluctuation erratique du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain et aux risques d'inflation et de hausse des prix des produits de première nécessité constituent un risque majeur pour la réussite du projet.
- **La crise sanitaire générée par la COVID-19** n'est pas sans impacts sur la mise en œuvre du projet. Les résultats de l'évaluation rapide conduite par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) ont montré qu'en 2020, la COVID-19 a engendré des impacts négatifs considérables sur les différents indicateurs de sécurité alimentaire. En effet, la majorité des ménages ont affiché un profil d'insécurité alimentaire inquiétant et plus particulièrement dans les zones rurales comme l'AP3B.

6.4.2 Effets négatifs potentiels du projet sur l'environnement naturel et humain

156. La mise en œuvre des différentes activités est aussi susceptible d'entraîner des effets négatifs, qui exigeront des mesures d'évitement, d'atténuation ou, en cas d'effets résiduels, de compensation, pour limiter les risques de dégradation du milieu naturel ou de dégradation des conditions de vie des communautés. Le tableau ci-après présente les impacts des différentes interventions du projet désagrégés en impacts environnementaux et sociaux.

Tableau 5. *Effets négatifs potentiels du projet*

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
C1.1 – Renforcement et gouvernance de l’aire protégée		
Évaluer le fonctionnement actuel du CLA, ses difficultés à être opérationnel et envisager une nouvelle structuration, dont l’implication plus active du secteur privé		<ul style="list-style-type: none"> - Création de fausses attentes auprès des membres du CLA - Exclusion sociale et discrimination de personnes ou groupes vulnérables - Manque d’intérêt du secteur privé et refus de s’impliquer
Examiner et remédier le problème des statistiques de débarquement, de capture et d’effort en demandant aux ménages de pêcheurs d’enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation du projet ; Pour cette activité, une dynamique de service environnemental pourra être mise en place	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération des mauvaises pratiques de pêches destructrices de l’environnement à cause des fausses rumeurs ou mauvaise compréhension de l’activité par les pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de collaboration des pêcheurs pour l’enregistrement et la soumission des données - Soumission de données erronées par les pêcheurs à cause d’une mauvaise compréhension de la démarche du projet
Évaluer comment les gouvernements locaux, associés au secteur privé, peuvent fournir un financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques, y compris les coûts des brigades communautaires et les coûts de gestion des ressources côtières, par exemple valoriser et payer les services environnementaux fournis par les communautés côtières, les taxes d’écotourisme, les revenus de l’enregistrement, des licences et des appréhensions, les allocations fixes des budgets des gouvernements locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la dégradation des ressources de l’aire protégée à cause des conflits entre les acteurs et la faiblesse de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit ouvert entre les agents de monitoring environnemental et la communauté - Inadéquation des actions des agents de monitoring et/ou de la BSAP dans l’aire protégée avec la philosophie du projet et les procédures du FIDA - Conflit entre le projet et l’ANAP pour la fourniture de matériels, d’équipements ou autres moyens non éligibles dans le cadre du projet à la BSAP - Absence de fonds pour la durabilité des actions de protection des ressources, incluant le paiement des services environnementaux, dans les budgets des gouvernements locaux ; accès et partage des bénéfices des revenus par les activités communales - Manque d’efforts déployés dans la surveillance du parc, voire un arrêt total à la fin du projet à cause du manque de ressource.
Engager des échanges avec la diaspora en vue de les intéresser à la gestion de l’aire protégée		<ul style="list-style-type: none"> - Manque d’intérêt de la diaspora à la gestion de l’aire protégée
Effectuer des échanges d’expériences entre aires protégées d’Haïti (Sud), limitrophes de la République Dominicaine, mais également dans la région (République Dominicaine, Belize) afin d’alimenter les réflexions et les savoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Altération des ressources vulnérables de l’aire protégée par manque de contrôle des visiteurs éventuels - Altération des ressources vulnérables des aires protégées visitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de valorisation des bonnes pratiques dans les aires protégées visitées ailleurs à cause des barrières culturelles et de langues en particulier - Difficultés d’effectuer ces visites d’échanges à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et l’insécurité à travers le pays

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
	- Altération des sites culturels et historiques de l'AP3B	- Risque d'accident routier lors du transport des visiteurs
C1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion		
Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local au début du projet	- Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée lors des évaluations	- Hostilité des parties prenantes à l'égard de l'équipe d'évaluation
Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée sur la base des résultats sur l'emplacement des ressources et leurs conditions	- Mauvaise cartographie des zones de l'AP3B à cause de l'hostilité des parties prenantes à l'égard des évaluateurs	- Refus ou manque de collaboration des communautés et autres parties prenantes dans l'actualisation du plan de gestion
Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés à utiliser lors des animations		- Outils inadaptés au contexte et à la culture locale - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables - Conflit entre les participants aux séances d'animation
Vulgariser les informations et règlements du plan actualisé (par l'intermédiaire de formations, visites et ateliers) auprès des communautés, des entreprises, des élus locaux et des futurs candidats aux prochaines élections travaillant dans l'aire protégée ou dans les zones limitrophes ainsi qu'auprès des élus	- Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée lors des visites	- Manque d'intérêt ou de collaboration des parties prenantes aux informations et règlements du plan de gestion
Sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée, mais également à proximité. Ils participeront également à la vulgarisation du plan et même à la création d'outils de vulgarisation (animation, pièces de théâtre et chants)		- Manque d'intérêt, de participation ou de collaboration des parties prenantes dans la vulgarisation du plan de gestion
Soutenir les efforts de dialogue politique dont une révision de la loi sur la pêche de 1978		- Manque d'intérêt des législateurs à la révision de la loi sur la pêche de 1978 - Pression cumulée et supplémentaire sur les ressources naturelles en raison du succès des activités génératrices de revenus
C1.3 – Surveillance de l'aire protégée		
Mettre en place une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations règlementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes, hommes) issus des communautés,	- Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des flous engendrés par d'éventuels conflits entre les acteurs pour la surveillance	- Conflit entre l'ANAP et les mairies concernées pour la gestion de l'espace - Refus de l'ANAP au montage de la brigade de communautaire qui pourrait être perçue comme une entité parallèle à la BSAP

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la dégradation des ressources à la fermeture du projet à cause de la démobilisation de la brigade communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit entre les actions de la brigade communautaire, la BSAP, les ASE et les anciens membres de la BMA à Caracol - Perte de revenus chez les ménages, du moins sur le court terme, à cause de renforcement des interdictions d'exercer certaines activités sur les reliquats de mangroves et les autres ressources de l'AP3B - Manque de capacité de la brigade à mener la campagne de diffusion des informations règlementaires et la surveillance - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes et des jeunes dans le recrutement des membres de la brigade - Violence basée sur le genre (VBG) au sein de la brigade et dans leurs actions dans l'aire protégée - Pertes d'intérêts dans la surveillance du parc à la suite de la démobilisation de la brigade communautaire à la clôture du projet
C1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée		
Recruter deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés		<ul style="list-style-type: none"> - Manque de qualification du personnel - Non titularisation des deux postes durant et après le projet
Fournir des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à la suite du retrait de certains financements du projet - Pollution de l'environnement par manque d'entretien du matériel et des équipements à consommation d'huile et d'hydrocarbure à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Discordance entre le projet et l'ANAP sur les financements éligibles - Difficulté du côté de l'ANAP à assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B à la suite du retrait des financements du projet - Démotivation ou démobilisation du personnel de gestion de l'AP3B à la fin du projet par manque de financement
Construire un espace de travail supplémentaire. Le nouveau bureau local de l'ANAP est installé sur le reste du terrain du complexe administratif inachevé de Fort Liberté. Sur ce même terrain est installé la DDE-NE. Ce bureau est construit et équipé par l'UTE avec des fournitures et équipements de bureaux et un système énergétique autonome, alimenté à	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux - Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs - Risque de conflit pour le site de construction du nouveau bâtiment

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
l'aide des panneaux solaires. Toutefois, ce bureau est petit et ne peut loger que deux personnes. Un autre bâtiment devra être construit pour accueillir le reste de l'équipe.		
C2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs		
Fournir de subvention de contrepartie, où les bénéficiaires fourniront les fonds d'investissement restants en espèces et/ou en nature. Ces activités viseront à diversifier et augmenter les revenus des ménages de pêcheurs pauvres et des autres ménages pauvres vivant dans les communautés côtières cibles. Les activités seront entreprises par les individus, en particulier les jeunes et les femmes, ou les groupes. Il pourra s'agir de bateaux, de filets, de nasses. Les équipements proposés devront être adaptés aux compétences des pêcheurs et à leurs capacités à les gérer et également à pouvoir renouveler les investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles à la vision du plan de gestion - Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages - Encourager ou faciliter la surpêche à partir de l'amélioration des infrastructures existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation ou développement d'AGR destructrices de l'environnement à partir des subventions reçues - Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris - Risques de violence basée sur le genre (VBG) - Risque de travail des enfants
Former tous les acteurs de la pêche à de nouvelles pratiques de pêche, mais également au respect des règles		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation des modules aux besoins et au niveau académique des parties prenantes
Travailler avec les femmes sur la transformation de poissons en améliorant leurs techniques de séchage et en initiant des innovations dans la transformation en poisson fumé	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'air par l'odeur des poissons mal conditionnés 	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des consommateurs des produits mal préparés - Risque de travail des enfants - Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits
Proposer aux femmes marchandes des formations en gestion d'entreprises et un accès à des équipements améliorés (glacière et autres)		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation des modules aux besoins et au niveau académique des parties prenantes - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des groupes les plus vulnérables
Renforcer et structurer en associations ou coopératives les organisations de pêcheurs artisanaux et petits producteurs. Outre les aspects techniques des entreprises de subsistance sélectionnées, autres éléments clés des modules de formation incluent: l'organisation et la gestion de groupe, l'esprit		<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables - Inadaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
<p>d'entreprise de base, la gestion d'entreprise, les concepts et approches de la chaîne de valeur, la gestion des ressources côtières et l'intégration de la dimension de genre (notamment des sensibilisations aux masculinités positives) et de nutrition (la communication sur le changement de comportement et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Réticence des organisations à se regrouper en associations ou coopératives - Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des structures associatives ou coopératives envisagées - Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices au sein des structures associatives et coopératives - Conflit entre les pêcheurs haïtiens et dominicains pour les ressources halieutiques - Migration de population à l'intérieur de l'AP3B à la recherche de nouvelles opportunités fournies par le projet
<p>Travailler avec les associations de producteurs identifiés sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveurs de Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade). Trois thèmes seront abordés avec ces associations, l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers. Les deux structures possèdent des terres, elles pourront être aménagées avec un meilleur accès à l'eau et des clôtures pour une diminution de l'élevage libre. Des formations seront également apportées pour améliorer les compétences des éleveurs en technique et santé animale</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation du programme de formation au besoin réel des groupes cibles - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des groupes les plus vulnérables
<p>Améliorer les techniques en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins, des équipements (pompes, rabots ; planches)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Progression de la destruction des mangroves 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit entre les saliculteurs - Refus de certains saliculteurs d'améliorer leur système d'exploitation - Baisse de rendement et de revenu
<p>Former les femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation du programme de formation au besoin réel des groupes cibles - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des groupes les plus vulnérables
<p>Construire des dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation afin de conserver la qualité sel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits - Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux - Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflit pour le site de construction des dépôts - Dépôt inapproprié au stockage de sel
Fournir un appui à la commercialisation afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité		<ul style="list-style-type: none"> - Refus d'acquisition de sel par le PIC - Le PIC n'utilise plus le sel pour l'adoucissement de l'eau
Renforcer les compétences pour la production de miel : maîtrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel.		<ul style="list-style-type: none"> - Se faire piquer par de nombreuses abeilles en même temps - Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes
Améliorer les équipements de certains ruchers.		<ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux piqûres des abeilles avec des équipements de mauvaise qualité
Appuyer la commercialisation : la mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production. Un rapprochement est également envisagé avec une entreprise privée basée à Limonade qui s'occupe de la commercialisation du miel, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA)		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de marché ; manque de commercialisation des produits
Développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. Le partenariat porterait sur la production de semences, la formation en techniques de production	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques
Construire 6 kilomètres de canaux supplémentaires sur les systèmes irrigués existants, permettant ainsi d'assurer un meilleur accès à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de réinstallation involontaire - Conflit sur le transect de construction des canaux - Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux - Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs
Développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise		<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intérêt de certains secteurs
Lancer une communication auprès des universités, des écoles et de la diaspora sur l'initiative de canyoning (réalisation de courtes vidéos, de flyer et de messages radio)		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation de matériels de communication - Manque d'intérêts des groupes cibles
Réaliser des conférences sur les richesses de l'aire protégée dans les universités		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation de matériels de communication - Manque d'intérêts des groupes cibles
Former des guides sur les ressources patrimoniales mais		<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation de matériels de formation

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
également sur les ressources de la flore et de la faune		- Exclusion sociale et discrimination à l'égard des groupes les plus vulnérables
Former une association de guides de l'AP3B		- Manque d'intérêts dans la formation d'une association - Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet - Exclusion sociale et discrimination à l'égard des groupes les plus vulnérables
C2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires		
Mettre en place et gérer des pépinières de mangroves. Elles seront gérées par des associations des aires limitrophes	- Destruction des plantules par les aléas naturels, incluant les marées et les inondations	- Conflit pour le choix des sites d'implantation des pépinières et/ou leur gestion - Résistance ou acte de vandalisme de la part des communautés mécontentes du choix du site d'implantation des pépinières et/ou des structures de gestion établies - Destruction des plantules par les activités anthropiques, incluant l'élevage libre - Altération de la santé communautaire par l'augmentation des risques de maladie à transmission vectorielle
Reforester des aires de mangroves	- Réduction de la biodiversité naturelle au sein de la population de mangroves, car les campagnes de reforestation des mangroves portent généralement sur deux espèces de palétuvier spécifiques <i>Rhizophora mangle</i> et <i>Avicennia germinans</i> .	- Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration de mangroves à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés - Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents à cause d'un manque de mobilisation et d'information des communautés avant que les plantations de mangroves ne soient initiées - Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause du renforcement des interdictions d'exercer certaines activités dans les aires délimitées pour les nouvelles plantations (élevage libre, remise de bateau de pêches et autres)
Créer des jardins de coraux artificiels. Il est proposé de créer des récifs artificiels, à partir de bouture de récifs coralliens. Ces boutures seront placées sur des structures en fer fabriquées localement afin de les laisser grandir. L'idée étant de laisser ces structures sur place dans des sites protégés où les pêcheurs ne pourront pas aller. Ces récifs	- Altération des coraux sauvages par le prélèvement du projet pour la coraliculture - Destruction d'espèces ou d'habitats lors des prélèvements de coraux pour la culture	- Création d'antécédents pour le développement d'une nouvelle activité de prélèvement de coraux pour des fins autre que la coraliculture - Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents des impacts directs du projet sur les coraux sauvages existants

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
<p>permettront de protéger la côte mais également de régénérer la faune et flore marine</p>		
<p>Mettre en place des forêts énergétiques pour fabrication de charbon. Ces forêts énergétiques seront situées dans les bassins versants de l'aire protégée. Deux choix techniques, des lots boisés et des jardins créoles seront proposés en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la biodiversité naturelle, car l'établissement des forêts énergétiques exclut généralement la plantation d'espèces indigènes - Risque d'accélération de la coupe des arbres existants sous prétexte que maintenant elle est devenue une activité plus largement acceptée par les acteurs - Altération du zonage de l'AP3B par le développement de certaines activités de conservation ou de régénération 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration d'aires boisées à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés - Résistance face à l'établissement de forêts énergétiques à cause de la fragilité de la tenure foncière au niveau des espaces concernés - Échec des campagnes de reboisement à cause de l'élevage libre dans les espaces concernés
<p>Développer des technologies visant à améliorer la production de charbon de bois et des initiatives de développement de réchauds à haut rendement énergétique et à énergie renouvelable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération du processus de la coupe des arbres pour la production de charbon 	<ul style="list-style-type: none"> - Réticence à l'utilisation des réchauds améliorés - Émergence de nouveaux producteurs de charbon grâce à l'amélioration du rendement - Exploitation clandestine des mangroves dans les activités de production de charbon
<p>Encourager les ménages principalement ceux vivant dans l'aire protégée à s'équiper en réchauds améliorée ou des réchauds fonctionnants avec du gaz propane. Une entreprise fabricant des réchauds à gaz installée dans le PIC offre actuellement des facilités aux ouvrières et ouvriers pour acheter ces réchauds</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Réticence dans le changement de pratiques chez certains ménages - Manque de disponibilité du propane - Manque de technicien pour l'entretien et la réparation des réchauds - Risque d'incendie à cause d'une mauvaise manipulation des réchauds
<p>C2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition</p>		

Interventions	Effets environnementaux	Effets sociaux
<p>Mettre en place de jardins potagers : fournir un soutien pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou. Cette activité sera principalement orientée vers les femmes, avec des mesures de gestion efficace de l'eau, de nouvelles variétés de semences dont la production de semences artisanale, la lutte intégrée contre les parasites. Il sera proposé aux femmes soit une production dans leur cour de maison soit si elles n'ont pas de place, de produire dans des récipients (cuvette, seaux, pneus retourné). Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux - Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B - Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit entre les membres du ménage pour l'exploitation des terres adaptées à la culture maraîchère - Perte de cultures et de revenus à cause de l'utilisation du matériel végétal inadapté à l'écologie exploitée - Perte de récoltes et de revenus à cause du non-respect de l'ensemble des principes de la lutte intégrée contre les parasites - Développement d'une dépendance des ménages en général et des femmes en particulier au financement externe pour la mise en place et le pilotage des parcelles potagères - Risques de violence basée sur le genre (VBG) - Risque de travail des enfants
<p>Réaliser des formations sur la nutrition, ces formations devront être réalisées pour les hommes et les femmes ; lors des formations, des pratiques d'élaboration des repas seront entreprises</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intérêts des groupes cibles aux séances de formation - Manque de capacités des groupes cibles à répondre aux exigences nutritionnelles

157. La portée et l'importance des effets environnementaux négatifs des interventions du projet sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 6. **Portée des effets environnementaux négatifs potentiels des interventions de l'I-BE**

Caractéristique de l'effet environnemental négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
C1.1 – Renforcement et gouvernance de l'aire protégée						
Accélération des mauvaises pratiques de pêches destructrices de l'environnement à cause des fausses rumeurs ou mauvaise compréhension de l'activité par les pêcheurs	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des conflits entre les acteurs et la faiblesse de surveillance	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée par manque de contrôle des visiteurs éventuels	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Faible	Faible
Altération des ressources vulnérables des aires protégées visitées	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Faible	Faible
Altération des sites culturels et historiques de l'AP3B	Importante	Faible	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
C1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion						
Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée lors des évaluations	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Élevée	Moyen
Mauvaise cartographie des zones de l'AP3B à cause de l'hostilité des parties prenantes à l'égard des évaluateurs	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Faible	Moyen
Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée lors des visites	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Faible	Faible
C1.3 – Surveillance de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des flous engendrées par d'éventuels conflits entre les acteurs pour la surveillance	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Accélération de la dégradation des ressources à la fermeture du projet à cause de la démobilisation de la brigade communautaire	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
C1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à la suite du retrait de certains financements du projet	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Pollution de l'environnement par manque d'entretien du matériel et des équipements à consommation d'huile et d'hydrocarbure à la fin du projet	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Faible	Faible
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Faible	Faible	Locale	Temporaire	Élevée	Faible
C2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs						
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles à la vision du plan de gestion	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen

Caractéristique de l'effet environnemental négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
Encourager ou faciliter la surpêche à partir de l'amélioration des infrastructures existantes	Importante	Élevé	Régionale	Permanente	Élevée	Important
Pollution de l'air par l'odeur des poissons mal conditionnés	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Élevée	Moyen
Progression de la destruction des mangroves	Importante	Faible	Locale	Permanente	Élevée	Important
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Faible	Faible	Locale	Temporaire	Élevée	Faible
Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Moyenne	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Faible
C2.2 - Activités de conservation et restauration communautaires						
Destruction des plantules par les aléas naturels, incluant les marées et les inondations	Importante	Faible	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Réduction de la biodiversité naturelle au sein de la population de mangroves, car les campagnes de reforestation des mangroves portent généralement sur deux espèces de palétuvier spécifiques <i>Rhizophora mangle</i> et <i>Avicennia germinans</i>	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Altération des coraux sauvages par le prélèvement du projet pour la coraliculture	Importante	Faible	Locale	Permanente	Élevée	Important
Destruction d'espèces ou d'habitats lors des prélèvements de coraux pour la culture	Importante	Faible	Locale	Permanente	Élevée	Important
Réduction de la biodiversité naturelle, car l'établissement des forêts énergétiques exclut généralement la plantation d'espèces indigènes	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Risque d'accélération de la coupe des arbres existants sous prétexte que maintenant elle est devenue une activité plus largement acceptée par les acteurs	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Altération du zonage de l'AP3B par le développement de certaines activités de conservation ou de régénération	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Accélération du processus de la coupe des arbres pour la production de charbon	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
C2.3 - Activités d'amélioration de la nutrition						
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Faible	Faible
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	Importante	Faible	Locale	Permanente	Faible	Moyen

158. La portée et l'importance des effets sociaux négatifs des interventions du projet sont présentées dans le tableau ci-après

Tableau 7. Portée des effets sociaux négatifs potentiels des interventions de l'I-BE

Caractéristique de l'effet social négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
C1.1 – Renforcement et gouvernance de l'aire protégée						
Création de fausses attentes auprès des membres du CLA	Importante	Faible	Locale	Permanente	Élevée	Important
Exclusion sociale et discrimination de personnes ou groupes vulnérables	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Manque d'intérêt du secteur privé et refus de s'impliquer	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Refus de collaboration des pêcheurs pour l'enregistrement et la soumission des données	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Élevée	Moyen
Soumission de données erronées par les pêcheurs à cause d'une mauvaise compréhension de la démarche du projet	Importante	Faible	Locale	Permanente	Élevée	Moyen
Conflit ouvert entre les agents de monitoring environnemental et la communauté	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Inadéquation des actions des agents de monitoring et/ou de la BSAP dans l'aire protégée avec la philosophie du projet et les procédures du FIDA	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Conflit entre le projet et l'ANAP pour la fourniture de matériels, d'équipements ou autres moyens non éligibles dans le cadre du projet à la BSAP	Importante	Moyenne	Nationale	Temporaire	Élevée	Moyen
Absence de fonds pour la durabilité des actions de protection des ressources, incluant le paiement des services environnementaux, dans les budgets des gouvernements locaux ; accès et partage des bénéfices des revenus par les activités communales	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Manque d'efforts déployés dans la surveillance du parc, voire un arrêt total à la fin du projet, à cause du manque de ressource	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Manque d'intérêt de la diaspora à la gestion de l'aire protégée	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Manque de valorisation des bonnes pratiques dans les aires protégées visitées ailleurs à cause des barrières culturelles et de langues en particulier	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Difficultés d'effectuer ces visites d'échanges à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et l'insécurité à travers le pays	Importante	Moyenne	Régional	Permanente	Élevée	Important
Risque d'accident routier lors du transport des visiteurs	Importante	Faible	Régional	Temporaire	Moyenne	Moyen
C1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion						
Hostilité des parties prenantes à l'égard de l'équipe d'évaluation	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen

Caractéristique de l'effet social négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
Refus ou manque de collaboration des communautés et autres parties prenantes dans l'actualisation du plan de gestion	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Outils inadaptés au contexte et à la culture locale	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Conflit entre les participants aux séances d'animation	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Manque d'intérêt ou de collaboration des parties prenantes aux informations et règlements du plan de gestion	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Manque d'intérêt, de participation ou de collaboration des parties prenantes dans la vulgarisation du plan de gestion	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Manque d'intérêt des législateurs à la révision de la loi sur la pêche de 1978	Importante	Moyenne	Nationale	Permanente	Élevée	Important
Pression cumulée et supplémentaire sur les ressources naturelles en raison du succès des activités génératrices de revenus	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
C1.3 – Surveillance de l'aire protégée						
Conflit entre l'ANAP et les mairies concernées pour la gestion de l'espace	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Refus de l'ANAP au montage de la brigade de communautaire qui pourrait être perçue comme une entité parallèle à la BSAP	Importante	Moyenne	Nationale	Permanente	Élevée	Important
Conflit entre les actions de la brigade communautaire, la BSAP, les ASE et les anciens membres de la BMA à Caracol	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause de renforcement des interdictions d'exercer certaines activités sur les reliquats de mangroves et les autres ressources de l'AP3B	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Élevée	Important
Manque de capacité de la brigade à mener la campagne de diffusion des informations règlementaires et la surveillance	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes et des jeunes dans le recrutement des membres de la brigade	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Violence basée sur le genre (VBG) au sein de la brigade et dans leurs actions dans l'aire protégée	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Pertes d'intérêts dans la surveillance du parc à la suite de la démobilisation de la brigade communautaire à la clôture du projet	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
C1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée						
Manque de qualification du personnel	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Non titularisation des deux postes durant et après le projet	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Discordance entre le projet et l'ANAP sur les financements éligibles	Importante	Moyenne	Nationale	Permanente	Élevée	Important

Caractéristique de l'effet social négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
Difficulté du côté de l'ANAP à assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B à la suite du retrait des financements du projet	Important	Moyenne	Nationale	Permanente	Élevée	Important
Démotivation ou démobilisation du personnel de gestion de l'AP3B à la fin du projet par manque de financement	Importante	Importante	Locale	Permanente	Élevée	Important
Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Élevée	Moyen
Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs	Moyenne	Faible	Locale	Temporaire	Moyen	Faible
Risque de conflit pour le site de construction du nouveau bâtiment	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
C2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs						
Augmentation ou développement d'AGR destructrices de l'environnement à partir des subventions reçues	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	Importante	Moyen	Locale	Permanente	Élevée	Important
Risque de travail des enfants	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Contamination des consommateurs des produits mal préparés	Importante	Moyen	Nationale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits	Importante	Moyen	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Inadaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Réticence des organisations à se regrouper en associations ou coopératives	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des structures associatives ou coopératives envisagées	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices au sein des structures associatives et coopératives	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Conflit entre les pêcheurs haïtiens et dominicains pour les ressources halieutiques	Importante	Moyenne	Régionale	Permanente	Élevée	Important
Migration de population à l'intérieur de l'AP3B à la recherche de nouvelles opportunités fournies par le projet	Importante	Faible	Locale	Permanente	Moyen	Moyen
Conflit entre les saliculteurs	Importante	Élevée	Locale	Temporaire	Élevée	Important

Caractéristique de l'effet social négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
Refus de certains saliculteurs d'améliorer leur système d'exploitation	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Baisse de rendement et de revenu	Importante	Moyen	Locale	Permanente	Moyen	Moyen
Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits	Importante	Moyen	Locale	Permanente	Élevée	Important
Risque de conflit pour le site de construction des dépôts	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Dépôt inapproprié au stockage de sel	Importante	Moyen	Locale	Permanente	Faible	Faible
Refus d'acquisition de sel par le PIC	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Moyen	Moyen
Le PIC n'utilise plus le sel pour l'adoucissement de l'eau	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Moyen	Moyen
Se faire piquer par de nombreuses abeilles en même temps	Importante	Élevée	Locale	Temporaire	Moyen	Important
Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Risque de marché ; manque de commercialisation des produits	Important	Moyen	Locale	Temporaire	Élevée	Moyen
Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
C2.2 - Activités de conservation et restauration communautaires						
Conflit pour le choix des sites d'implantation des pépinières et/ou leur gestion	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Résistance ou acte de vandalisme de la part des communautés mécontentes du choix du site d'implantation des pépinières et/ou des structures de gestion établies	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Destruction des plantules par les activités anthropiques, incluant l'élevage libre	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Altération de la santé communautaire par l'augmentation des risques de maladie à transmission vectorielle	Importante	Moyenne	Régionale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration de mangroves à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents à cause d'un manque de mobilisation et d'information des communautés avant que les plantations de mangroves ne soient initiées	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause du renforcement des interdictions d'exercer certaines activités dans les aires délimitées	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Élevée	Important

Caractéristique de l'effet social négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
pour les nouvelles plantations (élevage libre, remise de bateau de pêches et autres)						
Création d'antécédents pour le développement d'une nouvelle activité de prélèvement de coraux pour des fins autre que la coraliculture	Importante	Moyenne	Nationale	Permanente	Élevée	Important
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents des impacts directs du projet sur les coraux sauvages existants	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration d'aires boisées à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Résistance face à l'établissement de forêts énergétiques à cause de la fragilité de la tenure foncière au niveau des espaces concernés	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Échec des campagnes de reboisement à cause de l'élevage libre dans les espaces concernés	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Réticence à l'utilisation des réchauds améliorés	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Élevée	Important
Émergence de nouveaux producteurs de charbon grâce à l'amélioration du rendement	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Exploitation clandestine des mangroves dans les activités de production de charbon	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Réticence dans le changement de pratiques chez certains ménages	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Manque de disponibilité du propane	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
Manque de technicien pour l'entretien et la réparation des réchauds	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important
C2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition						
Conflit entre les membres du ménage pour l'exploitation des terres adaptées à la culture maraîchère	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Perte de cultures et de revenus à cause de l'utilisation du matériel végétal inadapté à l'écologie exploitée	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Perte de récoltes et de revenus à cause du non-respect de l'ensemble des principes de la lutte intégrée contre les parasites	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Développement d'une dépendance des ménages en général et des femmes en particulier au financement externe pour la mise en place et le pilotage des parcelles potagères	Importante	Moyenne	Locale	Temporaire	Moyenne	Moyen
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	Importante	Moyen	Locale	Permanente	Élevée	Important
Risque de travail des enfants	Importante	Faible	Locale	Temporaire	Moyen	Moyen

Caractéristique de l'effet social négatif identifié	Valeur de l'enjeu	Intensité	Étendue / Portée	Durée	Probabilité	Impact global
Manque d'intérêts des groupes cibles aux séances de formation	Importante	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Moyen
Manque de capacités des groupes cibles à répondre aux exigences nutritionnelles	Importante	Élevée	Locale	Permanente	Élevée	Important

159. **Synthèse et analyse des effets négatifs potentiels** – Le projet I-BE est aussi susceptible d’entraîner un certain nombre d’effets négatifs potentiels, dont certains pourraient s’avérer relativement importants et persistants, et qui exigent la définition et la mise en œuvre de mesures d’évitement, d’atténuation ou de compensation à intégrer dans le plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet. Bien que la majorité des impacts se limite à quelques zones spécifiques à l’intérieur de l’AP3B, ils ont tous un enjeu important sur les milieux naturel et/ou humain qui est susceptible d’affecter durablement les communautés locales, ainsi que l’équilibre écologique, compte tenu des spécificités suivantes :
- **l’état de vulnérabilité élevé des communautés côtières de l’AP3B** et leur exposition aux risques du changement climatique ;
 - **de l’interconnexion des différents écosystèmes de l’AP3B** (terrestre, eau douce, côtier et marins) ;
 - **de l’importance du zonage au sein de l’AP3B** dans la vision de l’ANAP pour une gestion durable.
160. **Risques environnementaux** – La fragilité des écosystèmes de l’AP3B fait que les impacts environnementaux du projet I-BE sont difficilement évitables, car directement liés aux efforts de régénération, de conservation ou d’utilisation durable des ressources conformément à l’esprit du plan de gestion de 2017. Toutefois, tous ces risques sont techniquement et financièrement gérables à partir de simples mesures d’atténuation.
161. Le projet dans son ensemble vise la protection et la régénération de la biodiversité de l’aire protégée qui subit des menaces inquiétantes en absence du projet. Cette tendance s’accroît au quotidien avec la précarité des sources de revenus des communautés qui subissent les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l’instabilité politique et les événements climatiques. Toutefois, les activités envisagées pour aider à la conservation de la nature peuvent être source d’externalités négatives qui méritent l’attention des gestionnaires du projet. Ces risques sont liés particulièrement à la réduction de la biodiversité naturelle au sein de la population de mangroves, car les campagnes de reforestation portent sur deux espèces de palétuvier spécifiques *Rhizophora mangle* et *Avicennia germinans*. De plus, les coraux sauvages peuvent être altérés par les activités de coralliculture accompagné de destruction de biodiversité aquatiques.
162. La biodiversité au niveau des écosystèmes terrestres peut subir également une déperdition d’espèces si des mesures adéquates de mitigation ne sont pas mises en œuvre. Ces impacts peuvent provenir de l’établissement des forêts énergétiques qui généralement exclut la plantation d’espèces indigènes. L’exploitation arbitraires des lots boisés établis à but énergétique peuvent conduire à une accélération de la coupe des arbres existants sous prétexte que maintenant, la fabrication du charbon de bois est devenue une activité largement acceptée par les acteurs. Enfin, des faiblesses dans les activités de conservation ou de régénération peuvent conduire par inadvertance à une altération du zonage de l’AP3B. Les mesures de mitigation associées à ces risques sont présentées dans le tableau 8.4 de la présente EIES.
163. **Risques socioéconomiques** – Les principaux risques socioéconomiques potentiels identifiés sont principalement liés aux aspects suivants :
- exclusion sociale et discrimination à l’égard des femmes, jeunes, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre des activités ;
 - pertes d’accès à certains moyens de subsistance par certains ménages vulnérables susceptible d’aggraver leur niveau d’insécurité alimentaire et de pauvreté ;

- conflit entre certains acteurs pour la surveillance du parc et la mise en œuvre de certaines activités.

164. Lors de la formation du projet, la passation de marchés a été analysée à travers les risques pays et les risques institutionnel. Grosso modo, les risques de passation de marché relatifs au projet ont été évalués comme élevés. Entre autres, l'une des externalités négatives de ce niveau de risque est la matérialisation de retard dans l'acquisition de biens et services. Ces retards peuvent affecter les activités de toutes les composantes du projet et engendrer des effets contraires aux objectifs du projet ou réduire considérablement le niveau des résultats escomptés. La formation et l'accompagnement du FIDA à l'équipe de l'UTE constitue un moteur clé dans l'atténuation des risques liés à la passation de marchés. L'UTE va aussi mettre à profit du projet sa longue expérience dans la passation de marchés avec d'autres bailleurs, comme la Banque mondiale et la BID.

7. Analyse des variantes

7.1 Situation « sans projet »

7.1.1 Effets positifs de la situation « sans projet »

165. Il est difficile d'établir des impacts positifs proprement dits de la situation « sans projet » sur l'environnement naturel, humain et socioéconomique de l'AP3B. Toutefois, on doit admettre que la mise en œuvre du projet occasionnera, au moins sur le court terme, quelques nuisances auprès des exploitants des ressources naturelles de l'aire protégée. En effet, le renforcement de la restriction d'accès à certaines zones et ressources de l'AP3B peut engendrer une perte de revenu significative pour certains ménages pauvres et vulnérables. Le PGES présenté ci-après prévoit des mesures d'atténuation et de compensation adéquates aux types de pertes potentiels.

166. En l'absence du projet, la surveillance de l'aire protégée ainsi que le respect du zonage établi dans le plan de gestion risquent de ne pas être opérationnels. Ainsi, les exploitants des ressources de l'AP3B ne sentiraient pas la nécessité d'abandonner dans l'immédiat leurs activités de prélèvement qui détruisent à un rythme inquiétant les écosystèmes, les habitats et les espèces exploitées.

7.1.2 Effets négatifs de la situation « sans projet »

167. La situation « sans projet » aurait permis de maintenir comme tel le niveau d'exploitation clandestine et destructrice des ressources naturelles de l'AP3B. Plus spécifiquement, les effets négatifs de cette situation « sans projet » seraient la persistance des problèmes suivants :

- (i) manque d'engagement des communautés locales et des parties prenantes dans la gestion et la surveillance de l'AP3B.
- (ii) manque de compréhension des causes et d'effets de l'utilisation non durable des ressources.
- (iii) manque de proposition ou d'accessibilité aux communautés de l'AP3B des activités génératrices de revenus alternatifs/supplémentaires respectueuses de l'environnement, durables et résilients au changement climatique.
- (iv) faiblesse de l'éducation environnementale (et nutritionnelle) et particulièrement un manque de connaissance sur l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques (et nutritionnels).
- (v) manque de capacité des acteurs à entreprendre des initiatives de protection/gestion de l'AP3B.



Figure 17. Destruction des mangroves au niveau de l'AP3B à la faveur de nouveaux marais salants (Caracol) et du charbon (Fort Liberté)

7.2 Situation avec la mise en œuvre du projet I-BE

168. En dépit des risques et effets négatifs du projet, qui d'ailleurs s'avèrent parfaitement maîtrisables, le contexte de mise en œuvre des activités apparaît comme une opportunité unique pour l'État haïtien et ses partenaires de garantir une gestion durable de l'AP3B en assurant une meilleure protection de l'environnement naturel tout en garantissant une amélioration des conditions socioéconomiques des ménages à travers, entre autres :

- le renforcement de la gouvernance de l'AP3B.
- la mise à jour et la vulgarisation du plan de gestion élaboré en 2017.
- le renforcement de la surveillance de l'AP3B.
- le renforcement de l'ANAP au niveau de l'AP3B.
- le développement de moyens de subsistance alternatifs.
- le développement d'activités de conservation et de restauration communautaires.
- Le renforcement de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes
- L'amélioration des régimes alimentaires et nutritionnelles.
- l'augmentation de la résilience des chaînes de valeur de la pêche, du sel et du bovin face au changement climatique.

8. Plan de gestion environnementale et sociale

8.1 Approche et stratégie de mise en œuvre du PGES

169. Le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a pour objectif d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des investissements du projet. Toutefois, plusieurs conditions doivent être remplies pour garantir son application effective et son efficacité tout au long de la durée du projet, ainsi qu'une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de population ciblées, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés. Parmi les principales mesures pour y parvenir, citons :

- **Le respect des mesures du PGES par tous les partenaires stratégiques et d'implémentation.** L'UTE/MEF, le MDE/ANAP, le MARNDR/DPAQ, FoProBiM et tout autre intervenant direct dans le cadre du projet I-BE doivent prendre connaissance des prescrits du PGES et mettre en place un plan opérationnel pour le respect des mesures applicables aux activités menées. L'application des mesures du PGES devra faire l'objet d'une évaluation régulière par les spécialistes en sauvegardes de l'UTE/MEF affectés au projet et tout manquement devra être signalé pour correction dans les meilleurs délais.
- **L'implication active des communautés locales.** Un plan d'engagement des parties prenantes du projet sera produit afin de s'assurer d'une mobilisation effective et efficiente des personnes concernées ou touchées par le projet, incluant les communautés locales. Ces communautés constituent le pilier central des activités de conservation et de restauration communautaires qui seront conduites dans le cadre du projet.
- **L'intégration stratégique du genre, de l'inclusion des jeunes et des enjeux nutritionnels aux interventions du projet et aux mesures du PGES.** Des consultations réservées aux femmes et aux filles seront organisées en associant les groupes et associations de femmes actives dans les localités d'intervention, ainsi que des espaces de consultation réservés aux femmes, afin de faciliter la pleine expression de leurs préoccupations et besoins spécifiques. Des mesures de prévention et de réduction du risque de violences basées sur le genre (VBG) seront mises en place.
- **La consultation et la participation des populations vulnérables et marginalisées aux initiatives** des écosystèmes économiques communautaires durables. Il s'agira, pour ce faire, de créer des espaces de consultation spécifiques et des groupes de travail impliquant des associations de la société civile ou des citoyennes et citoyens engagés, afin de prendre en compte les besoins et contraintes spécifiques des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des différentes initiatives de création d'AGR, de conservation et de restauration communautaires.

8.2 Mesures de renforcement des effets positifs

170. Afin de veiller à la réalisation effective des effets positifs potentiels, ainsi qu'à leur maximisation et durabilité, plusieurs stratégies pourront être mises en œuvre, à la suite de l'évaluation de leur faisabilité financière, parmi lesquelles :

- **Le développement d'un programme d'éducation relative à l'environnement (ERE) en partenariat avec les écoles et les universités de la région.** Il s'agit, en effet, de chercher à développer l'affectivité et la sensibilité des enfants, des jeunes et

des adultes par rapport à l'environnement et sa biodiversité ainsi que ses services écologiques. Les leçons à travers le temps et l'espace ont montré que seule une communauté bien éduquée sur le plan de l'environnement, avec des alternatives durables de survie peut garantir la conservation et l'amélioration des conditions environnementales.

- **Le renforcement sur le long terme des capacités de planification et de gestion de l'ANAP au niveau l'AP3B**, qui pourra réduire la fragilité de l'ANAP dans l'accomplissement de sa mission qui est celle de gérer et de coordonner le Système National des Aires Protégées (SNAP) sur tout le territoire national. Ceci peut se faire, entre autres, à travers une plaidoirie pour l'obtention d'un budget de fonctionnement et d'investissement adéquat.
- **Appui à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes**, qui pourra inclure, à titre de mesures compensatoires et pour stimuler les effets positifs, le développement de microprojets innovants, impliquant des métiers non traditionnels pour les femmes, à vocation culturelle, écotouristique, sportive ou de réinsertion seraient privilégiés, ainsi que les programmes de formation pour les jeunes. Les critères et le processus de sélection des microprojets feront l'objet d'un processus transparent impliquant des femmes et des jeunes issus de la communauté.
- **Appui à l'amélioration de la qualité des régimes alimentaires et nutritionnels** en augmentant la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs, en accroissant les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire et en encourageant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

8.3 Mesures d'évitement, d'atténuation et de surveillance

171. Les mesures d'évitement, d'atténuation et de surveillances proposées sont désagrégées par types d'impact/effet négatif afin de faciliter une meilleure compréhension, leur mise en œuvre effective et leur surveillance dans chacune des différentes interventions du projet I-BE.
172. Certains effets sont observés dans plus d'une composante ou activités. Le tableau ci-après accepte ces redondances afin de permettre une compréhension holistique de la distribution des impacts potentiels du projet et de leur localisation sur le terrain, étant donné qu'ils ne vont pas nécessairement survenus dans la même zone au sein de l'aire protégée.
173. Le tableau ci-après présente le plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE. Il illustre les impacts résiduels du projet à la suite de l'application des mesures d'atténuations préconisées.

8.4 Plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE

Tableau 8. Plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
C1.1 – Renforcement et gouvernance de l'aire protégée					
Accélération des mauvaises pratiques de pêches destructrices de l'environnement à cause des fausses rumeurs ou mauvaise compréhension de l'activité par les pêcheurs	Moyen	Env.	Assurer une mobilisation et une communication adéquate auprès des ménages de pêcheurs sur le bienfondé et les objectifs opérationnels de l'enregistrement régulier des données de pêche.	La plupart des coûts de ces mesures sont pris en compte dans le budget des activités associées et le budget de fonctionnement	Négligeable
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des conflits entre les acteurs et la faiblesse de surveillance	Moyen	Env.	Assurer une bonne coordination au sein du projet entre les différents acteurs, incluant entre la brigade communautaire et la BSAP.		Négligeable
Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée par manque de contrôle des visiteurs éventuels	Faible	Env.	Assurer la préparation et le respect d'un code de route pour toutes les visites effectuées dans l'AP3B ou toutes autres aires protégées.		Négligeable
Altération des ressources vulnérables des aires protégées visitées	Faible	Env.			Négligeable
Altération des sites culturels et historiques de l'AP3B	Moyen	Env.	Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion du patrimoine culturel et historique de l'AP3B, incluant un inventaire et une géolocalisation de tout le patrimoine H&C afin d'éviter toute intervention susceptible de les altérer conformément au plan de gestion de l'AP3B.	Pour les dépenses de fonctionnement de la direction de l'AP3B et les services associés à la fermeture	Faible
Refus de collaboration des pêcheurs pour l'enregistrement et la soumission des données	Moyen	Soc.	S'assurer de la viabilité et de l'ancrage culturel des incitatifs offerts aux pêcheurs pour l'enregistrement et le partage des données de pêche.		Faible
Création de fausses attentes auprès des membres du CLA	Important	Soc.	Assurer une bonne communication avec les membres du CLA		Négligeable

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Exclusion sociale et discrimination de personnes ou groupes vulnérables	Important	Soc.	Assurer une participation active des groupes cibles dans la définition des activités, incluant les personnes vulnérables	10,000.00 pour les mesures additionnelles	Faible
Manque d'intérêt du secteur privé et refus de s'impliquer	Important	Soc.	Bien cibler les acteurs du secteurs privés et assurer une bonne sensibilisation et coordination des activités		Faible
Soumission de données erronées par les pêcheurs à cause d'une mauvaise compréhension de la démarche du projet	Moyen	Soc.	Assurer d'avoir un système de contrevérification des données fournies par les pêcheurs.		Faible
Conflit ouvert entre les agents de monitoring environnemental et la communauté	Important	Soc.	S'assurer une véritable transparence dans la redevabilité du projet envers les communautés en valorisant différents couloirs et méthodes de communication.		Négligeable
Inadéquation des actions des agents de monitoring et/ou de la BSAP dans l'aire protégée avec la philosophie du projet et les procédures du FIDA	Important	Soc.	Établir avec les parties prenantes, au tout début du projet, un « <i>not to do list</i> » (liste à ne pas faire) qui rentre dans le manuel d'opération du projet et tous les protocoles d'accord liant les intervenants au projet.		Négligeable
Conflit entre le projet et l'ANAP pour la fourniture de matériels, d'équipements ou autres moyens non éligibles dans le cadre du projet à la BSAP	Moyen	Soc.	Établir et vulgariser au début du projet la liste des matériels et équipements éligibles dans le cadre du projet.		Négligeable
Absence de fonds pour la durabilité des actions de protection des ressources, incluant le paiement des services environnementaux, dans les budgets des gouvernements locaux ; accès et partage des bénéfices des revenus par les activités communales	Important	Soc.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs du gouvernement sur la nécessité d'insérer les besoins de l'AP3B dans les budgets des gouvernements locaux. - Mener une étude (Économie Bleue avec la FAO) pour identifier des instruments économiques innovants pour le partage des revenus des activités communales 		Moyen
Manque d'efforts déployés dans la surveillance du parc, voire un arrêt total à la fin du projet, à cause du manque de ressource.	Important	Soc.	Assurer à travers un mécanisme de financement durable et adéquat la surveillance effective de l'AP3B au-delà du cycle de vie du projet.		Faible
Manque d'intérêt de la diaspora à la gestion de l'aire protégée	Important	Soc.	Mettre en place un circuit de promotion de l'écotourisme au sein de la diaspora haïtienne orienté vers l'AP3B.		Moyen

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Manque de valorisation des bonnes pratiques dans les aires protégées visitées ailleurs à cause des barrières culturelles et de langues en particulier	Important	Soc.	Assurer d'avoir des interprètes avisés dans les visites d'échanges impliquant des langues étrangères aux visiteurs.		Faible
Difficultés d'effectuer ces visites d'échanges à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et l'insécurité à travers le pays	Important	Soc.	Mettre en place un protocole COVID et s'assurer d'avoir un plan de sécurité routière pour les déplacements, voire l'adoption de déplacement aérien, dans certains cas, lorsque c'est techniquement et financièrement faisable.		Moyen
Risque d'accident routier lors du transport des visiteurs	Moyen	Soc.			Faible
C1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion					
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Moyen	Env.	Élaborer et mettre en place un plan de lutte intégrée des pestes adapté aux espèces de cultures maraîchères appuyées par le projet.	20,000.00	Faible
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Faible	Env.	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.		Négligeable
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	Moyen	Env.	Mettre en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE.		Négligeable
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles aux restrictions imposées par le plan de gestion	Moyen	Env.	Assurer le suivi du respect du plan de zonage de l'AP3B ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.		Faible
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	Moyen	Env.	Valoriser des AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.		Faible
Hostilité des parties prenantes à l'égard de l'équipe d'évaluation	Moyen	Soc.	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de mobilisation effective des parties prenantes durant toutes les phases du projet en commençant à la phase de préparation.		Faible
Refus ou manque de collaboration des communautés et autres parties prenantes dans l'actualisation du plan de gestion	Important	Soc.			Faible

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Outils inadaptés au contexte et à la culture locale	Moyen	Soc.	Prendre en compte la notion de langue et de culture locale dans le développement des outils de sensibilisation et de formation des parties prenantes.		Négligeable
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables	Important	Soc.	Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.		Faible
Conflit entre les participants aux séances d'animation	Moyen	Soc.	Organiser les séances de travail par groupe d'intérêts et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.		Faible
Manque d'intérêt ou de collaboration des parties prenantes aux informations et règlements du plan de gestion	Moyen	Soc.	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de mobilisation effective des parties prenantes durant toutes les phases du projet en commençant à la phase de préparation.		Faible
Manque d'intérêt, de participation ou de collaboration des parties prenantes dans la vulgarisation du plan de gestion	Moyen	Soc.			Faible
Manque d'intérêt des législateurs à la révision de la loi sur la pêche de 1978	Important	Soc.	Sensibiliser les législateurs sur l'importance de la révision de la loi sur la pêche de 1978.		Moyen
Pression cumulée et supplémentaire sur les ressources naturelles en raison du succès des activités génératrices de revenus	Important	Soc.	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B		Faible
C1.3 - Surveillance de l'aire protégée					
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des floues engendrées par d'éventuels conflits entre les acteurs pour la surveillance	Moyen	Env.	Assurer une bonne coordination entre les différents acteurs de surveillance afin d'éviter ou de gérer tout éventuel conflit.	Coût de la plupart des mesures pris en compte dans le	Négligeable
Accélération de la dégradation des ressources à la fermeture du projet à cause de la démobilisation de la brigade communautaire	Important	Env.	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B par le gouvernement à travers le budget public.		Moyen

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel	
Conflit entre l'ANAP et les mairies concernées pour la gestion de l'espace	Moyen	Soc.	Sensibiliser les autorités locales sur les rôles, les attributions et la mission de l'ANAP sur les AP	coût des activités	Négligeable	
Refus de l'ANAP au montage de la brigade de communautaire qui pourrait être perçue comme une entité parallèle à la BSAP	Important	Soc.	- Établir dès la phase de préparation du projet, un protocole d'entente avec l'ANAP sur le montage de la brigade communautaire et sa collaboration avec la BSAP.	Pour les coûts postprojets, ils sont à assumer par le gouvernement	Faible	
Conflit entre les actions de la brigade communautaire, la BSAP, les ASE et les anciens membres de la BMA à Caracol	Important	Soc.	- Valoriser le plus que possible les membres et les leçons de la BMA et des ASE opérant à Caracol au sein de la brigade communautaire.		Faible	
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause de renforcement des interdictions d'exercer certaines activités sur les reliquats de mangroves et les autres ressources de l'AP3B	Important	Soc.	Développer les AGR dès les premières années de mise en œuvre du projet afin de créer des sources alternatives de revenus viables pour les personnes affectées.		Faible	
Manque de capacité de la brigade à mener la campagne de diffusion des informations règlementaires et la surveillance	Important	Soc.	Recruter du personnel qualifié pour la brigade communautaire, suivi d'un renforcement de capacité à partir des séances de formation basées sur certaines thématiques clés.		8,000.00 autres	Faible
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes et des jeunes dans le recrutement des membres de la brigade	Important	Soc.	Développer une politique de recrutement basée sur l'équité de genre.		Faible	
Violence basée sur le genre (VBG) au sein de la brigade et dans leurs actions dans l'aire protégée	Important	Soc.	Assurer une formation et une sensibilisation adéquates du personnel de la brigade sur l'équité de genre et la VBG.		Faible	
Pertes d'intérêts dans la surveillance du parc à la suite de la démobilisation de la brigade communautaire à la clôture du projet	Important	Soc.	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B par le gouvernement à travers le budget public.		Moyen	
C1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à la suite du retrait de certains financements du projet	Important	Env.	Assurer une prise en charge effective du personnel de l'AP3B par le gouvernement.	Coût à prendre en charge par	Moyen	

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Pollution de l'environnement par manque d'entretien du matériel et des équipements à consommation d'huile et d'hydrocarbure à la fin du projet	Faible	Env.	Assurer la disponibilité de fonds dans le budget de fonctionnement de l'AP3B pour l'entretien régulier du matériel et des équipements affectés à sa gestion.	le gouvernement à la fin du projet	Négligeable
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel		Env.	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux		Négligeable
Discordance entre le projet et l'ANAP sur les financements éligibles	Important	Soc.	Établir et valider dès la phase de préparation du projet la liste des financements éligibles		Faible
Difficulté du côté de l'ANAP à assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B à la suite du retrait des financements du projet	Important	Soc.	Assurer une prise en charge effective du personnel de l'AP3B par le gouvernement		Moyen
Manque de qualification du personnel	Important	Soc.	Recruter du personnel qualifié		Faible
Non titularisation des deux postes durant et après le projet	Important	Soc.	Mener la plaidoirie pour la nomination du personnel contractuel		Faible
Démotivation ou démobilitation du personnel de gestion de l'AP3B à la fin du projet par manque de financement	Important	Soc.	Faire la plaidoirie pour la mobilisation des fonds publics pour la gestion durable de l'AP		Faible
Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux	Moyen	Soc.	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux		Faible
Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs	Faible	Soc.	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux (port d'EPI et autres)		Faible
Risque de conflit pour le site de construction du nouveau bâtiment	Important	Soc.	Assurer l'appropriation du terrain par la structure coopérative		Faible
C2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs					

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles à la vision du plan de gestion	Moyen	Env.	Assurer le suivi du respect du plan de zonage de l'AP3B ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.	25,000.00	Négligeable
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	Moyen	Env.	Valoriser des AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.		Faible
Encourager ou faciliter la surpêche à partir de l'amélioration des infrastructures existantes	Important	Env.	- Conduire dès la première phase du projet une étude sur le stock de poisson et le volume de capture au niveau de l'AP3B - Initier au cours des trois années suivant l'étude de stock un système de paiement pour service écologique à partir des pertes enregistrées par la non-capture de poissons juvéniles à partir du changement de matériels de pêche		Faible
Pollution de l'air par l'odeur des poissons mal conditionnés	Moyen	Env.	Assurer le bon conditionnement des poissons		Faible
Progression de la destruction des mangroves	Important	Env.	Assurer une surveillance adéquate des mangroves		Négligeable
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Faible	Env.	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux et assurer une bonne surveillance		Négligeable
Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques	Moyen	Env.			Négligeable
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Faible	Env.			Négligeable
				Négligeable	

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	Important	Soc.	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de la VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au sein des équipes de projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet - Sensibiliser, afficher et faire signer un code de conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet 		Faible
Risque de travail des enfants	Moyen		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'évitement et de contrôle de travail des enfants 		Négligeable
Augmentation ou développement d'AGR destructrices de l'environnement à partir des subventions reçues	Moyen	Soc.	Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du projet		Faible
Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris	Important	Soc.			Faible
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables	Important	Soc.	Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.		Faible
Inadaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants	Moyen	Soc.	S'assurer d'une bonne adaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants		Négligeable
Réticence des organisations à se regrouper en associations ou coopératives	Important	Soc.	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'un bon niveau de sensibilisation des organisations sur les structures associatives ou coopératives. - Fournir un accompagnement adéquat au montage et à la gestion des structures associatives et coopératives. 		Faible
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des structures associatives ou coopératives envisagées	Moyen	Soc.			Faible

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices au sein des structures associatives et coopératives	Moyen	Soc.	- Formation des gestionnaires des associations et coopératives sur la gestion des entreprises. - Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.		Faible
Conflit entre les pêcheurs haïtiens et dominicains pour les ressources halieutiques	Important	Soc.	- Sensibiliser les pêcheurs haïtiens sur la répartition territoriale de l'aire marine. - Collaborer avec la BID pour une meilleure sensibilisation des pêcheurs haïtiens sur les limites territoriales de l'aire marine.		Moyen
Migration de population à l'intérieur de l'AP3B à la recherche de nouvelles opportunités fournies par le projet	Moyen	Soc.	- Appuyer uniquement des initiatives en cours ou proposées dans le plan de gestion de l'AP3B - Assurer un ciblage éduqué des bénéficiaires du projet		Faible
Contamination des consommateurs des produits mal préparés	Moyen	Soc.	Assurer un bon contrôle de qualité des produits avant de les mettre sur le marché pour la consommation		Faible
Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits	Moyen	Soc.	Rechercher des marchés niches pour les produits		Faible
Conflit entre les saliculteurs	Important	Soc.	Assurer une bonne sensibilisation et une bonne organisation des structures coopératives		Faible
Refus de certains saliculteurs d'améliorer leur système d'exploitation	Important	Soc.	Assurer une bonne sensibilisation des saliculteurs		Moyen
Baisse de rendement et de revenu	Moyen	Soc.	Assurer un bon contrôle de la production avec le maximum de contrôle sur les aléas		Faible
Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits	Important	Soc.	Compartimenter les dépôts et assurer un suivi régulier de sa gestion en utilisation des techniques d'identification des produits		Moyen
Risque de conflit pour le site de construction des dépôts	Important	Soc.	S'assurer que les structures coopératives détiennent des titres de propriété		Faible
Dépôt inapproprié au stockage de sel	Faible	Soc.	S'assurer d'une bonne qualité, d'un agencement d'un bon positionnement des dépôts		négligeable
Refus d'acquisition de sel par le PIC	Moyen	Soc.			Faible

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Le PIC n'utilise plus le sel pour l'adoucissement de l'eau	Moyen	Soc.	Travailler de commun accord avec le PIC afin de connaître leurs besoins		Faible
Se faire piquer par de nombreuses abeilles en même temps	Important	Soc.	Porter des EPI et utiliser du matériel adéquat		Faible
Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes	Important	Soc.	Aider à assurer un bon contrôle intégré des pestes		Moyen
Risque de marché ; manque de commercialisation des produits	Moyen	Soc.	Rechercher des partenariats viables avec le secteur privé		Faible
Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques	Moyen	Soc.	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.		Négligeable
Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet	Important	Soc.	Assurer une bonne structuration des associations et coopératives et augmenter leur résilience		Moyen
C2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires					
Destruction des plantules par les aléas naturels, incluant les marées et les inondations	Moyen	Env.	Planifier les campagnes de transplantation en fonction des risques climatiques de la microrégion.	20,000.00	Faible
Réduction de la biodiversité naturelle au sein de la population de mangroves, car les campagnes de reforestation des mangroves portent généralement sur deux espèces de palétuvier spécifiques <i>Rhizophora mangle</i> et <i>Avicennia germinans</i>	Important	Env.	Essayer dans la mesure du possible de diversifier la régénération des mangroves avec d'autres espèces de plantes endémiques ou indigènes afin de refléter au mieux la biodiversité existante.		Moyen
Altération des coraux sauvages par le prélèvement du projet pour la coraliculture	Important	Env.	Limiter les prélèvements au strict besoin du projet. Ces prélèvements doivent se faire par un spécialiste ou une entreprise certifiée.		Faible
Destruction d'espèces ou d'habitats lors des prélèvements de coraux pour la culture	Important	Env.			Faible
Réduction de la biodiversité naturelle, car l'établissement des forêts énergétiques exclut généralement la plantation d'espèces indigènes	Important	Env.	Encourager l'intégration de quelques espèces natives ou endémiques dans les lots boisés énergétiques.		Faible
Risque d'accélération de la coupe des arbres existants sous prétexte que maintenant elle est	Moyen	Env.	Sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs du projet et de l'établissement des lots boisés		Faible

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
devenue une activité plus largement acceptée par les acteurs			énergétiques en particulier et assurer une surveillance adéquate dans l'aire protégée.		
Altération du zonage de l'AP3B par le développement de certaines activités de conservation ou de régénération	Moyen	Env.	Assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre des activités du projet.		Faible
Accélération du processus de la coupe des arbres pour la production de charbon	Moyen	Env.	Sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs du projet et de l'établissement des lots boisés énergétiques en particulier et assurer une surveillance adéquate dans l'aire protégée.		Faible
Conflit pour le choix des sites d'implantation des pépinières et/ou leur gestion	Moyen	Soc.	Sensibiliser les parties prenantes sur le choix des sites d'implantation des pépinières et de leur gestion.		Négligeable
Résistance ou acte de vandalisme de la part des communautés mécontentes du choix du site d'implantation des pépinières et/ou des structures de gestion établies	Moyen	Soc.			Négligeable
Destruction des plantules par les activités anthropiques, incluant l'élevage libre	Moyen	Soc.	Assurer une protection adéquate des pépinières établies et sensibiliser les communautés sur la protection des plantules.		Faible
Altération de la santé communautaire par l'augmentation des risques de maladie à transmission vectorielle	Moyen	Soc.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne gestion des sites de pépinières des espèces inondées comme les palétuviers - Assurer un accompagnement du service de contrôle des pestes au sein de la DDA-NE 		Faible
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration de mangroves à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	Moyen	Soc.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de la restauration des mangroves. - Assurer une mise en œuvre adéquate des activités de restauration. 		Faible
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents à cause d'un manque de mobilisation et d'information des communautés avant que les plantations de mangroves ne soient initiées	Moyen	Soc.	Informé, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes sur la plantation des mangroves.		Négligeable

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause du renforcement des interdictions d'exercer certaines activités dans les aires délimitées pour les nouvelles plantations (élevage libre, remise de bateau de pêches et autres)	Important	Soc.	Développer les AGR dès les premières années de mise en œuvre du projet afin de créer des sources alternatives de revenus viables pour les personnes affectées.		Faible
Création d'antécédents pour le développement d'une nouvelle activité de prélèvement de coraux pour des fins autre que la coraliculture	Important	Soc.	Éviter d'impliquer les communautés dans les activités de prélèvements des coraux pour la coraliculture et assurer un suivi et une surveillance adéquate sur les coraux.		Faible
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents des impacts directs du projet sur les coraux sauvages existants	Moyen	Soc.	Sensibiliser les parties prenantes sur les jardins des coraux.		Négligeable
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration d'aires boisées à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	Moyen	Soc.	- Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des lots boisés énergétiques. - Assurer une mise en œuvre adéquate des activités de reboisement énergétique.		Faible
Résistance face à l'établissement de forêts énergétiques à cause de la fragilité de la tenure foncière au niveau des espaces concernés	Important	Soc.	Assurer une sensibilisation adéquate sur l'établissement des lots boisés énergétiques.		Faible
Échec des campagnes de reboisement à cause de l'élevage libre dans les espaces concernés	Important	Soc.	Sensibiliser les parties prenantes sur les impacts de l'élevage libre et fournir, si possible, une alternative dans le cadre des AGR.		Faible
Réticence à l'utilisation des réchauds améliorés	Important	Soc.	Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des réchauds améliorés.		Faible
Émergence de nouveaux producteurs de charbon grâce à l'amélioration du rendement	Moyen	Soc.	Mettre l'accent sur les AGR beaucoup plus écologiques.		Faible
Exploitation clandestine des mangroves dans les activités de production de charbon	Moyen	Soc.	Assurer une surveillance adéquate des mangroves.		Faible
Réticence dans le changement de pratiques chez certains ménages	Important	Soc.	Sensibiliser les parties prenantes sur l'utilisation des réchauds améliorés		Moyen

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
Manque de disponibilité du propane	Important	Soc.	Sensibiliser les fournisseurs de gaz propane		Moyen
C2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition					
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Moyen	Env.	Sensibiliser le chef de ménage sur le type d'appui à fournir par le projet et le bienfondé de l'appui aux femmes.	La majeure partie des coûts est pris en compte dans le budget des activités 40,000.00	Négligeable
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Faible	Env.	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.		Négligeable
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	Moyen	Env.	S'assurer de l'adaptation des terrains exploités		Faible
Conflit entre les membres du ménage pour l'exploitation des terres adaptées à la culture maraîchère	Moyen	Soc.	Sensibiliser le chef de ménage sur le type d'appui à fournir par le projet et le bienfondé de l'appui aux femmes.		Négligeable
Perte de cultures et de revenus à cause de l'utilisation du matériel végétal inadapté à l'écologie exploitée	Moyen	Soc.	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.		Négligeable
Perte de récoltes et de revenus à cause du non-respect de l'ensemble des principes de la lutte intégrée contre les parasites	Moyen	Soc.	Étendre la participation du suivi des parcelles potagères à tous les membres actifs du ménage pour une meilleure réussite des itinéraires techniques.		Faible
Développement d'une dépendance des ménages en général et des femmes en particulier au financement externe pour la mise en place et le pilotage des parcelles potagères	Moyen	Soc.	Sensibiliser et former les ménages sur les objectifs de l'appui du projet et la gestion durable d'une exploitation agricole		Négligeable
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	Important	Soc.	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de la VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au sein des équipes de projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet 		Faible

Effets négatifs potentiels	Impact global	Nature	Mesures d'atténuation préconisées	Coût estimatif (USD)	Impact résiduel
			Sensibiliser, afficher et faire signer un code de conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet		
Risque de travail des enfants	Moyen	Soc.	Mettre en place un système d'évitement et de contrôle de travail des enfants		Négligeable
Manque d'intérêts des groupes cibles aux séances de formation	Moyen	Soc.	Assurer une bonne sensibilisation des parties prenantes		Faible
Manque de capacités des groupes cibles à répondre aux exigences nutritionnelles	Important	Soc.	Fournir un accompagnement aux ménages dans l'amélioration de leurs revenus à travers des AGR viables		Moyen

174. L'application des mesures du PGES devrait permettre de limiter considérablement le niveau de risque environnemental et social global du projet, avec un niveau de risques d'effets résiduels considéré comme négligeable ou faible, majoritairement.
175. Les risques à effets résiduels de niveau moyen à la suite des mesures d'atténuation possibles se font sentir majoritairement dans la prise en charge de certaines responsabilités financières par l'État dans le budget des gouvernements locaux. Les deux autres risques à effets résiduels moyens sont la mise à jour de la législation sur la pêche de 1978 et la faible richesse spécifique dans les aires de restauration de mangroves. Il s'agit, entre autres, de risques dont les influences du projet I-BE sont relativement assez limitées en termes de mesures de mitigation.
176. Le tableau ci-après présente beaucoup plus en détails les activités de consultations publiques, les entités de mise en œuvre des mesures, les moyens et la fréquence de vérification en lien à la mise en œuvre du PGES du projet.

Tableau 9. **Matrice de suivi du Plan de gestion environnementale et sociale du projet I-BE**

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
C1.1 – Renforcement et gouvernance de l'aire protégée						Le coût global intègre le budget du PGES, gestion des plaintes et le PEPP Certains coûts sont déjà budgétisés dans les activités Le coût estimatif global est de 292,620.00 USD dont les détails sont fournis dans le tableau du budget dans la note d'examen PESEC. NB.- 103,620.00 USD sont budgétisés dans le Plan d'engagement des parties prenantes, incluant les
Accélération des mauvaises pratiques de pêches destructrices de l'environnement à cause des fausses rumeurs ou mauvaise compréhension de l'activité par les pêcheurs	Assurer une mobilisation et une communication adéquate auprès des ménages de pêcheurs sur le bienfondé et les objectifs opérationnels de l'enregistrement régulier des données de pêche.	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Évaluation de la mise en œuvre du PEPP - Évaluation des pratiques de pêches au niveau de l'AP3B	Semestrielle	
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des conflits entre les acteurs et la faiblesse de surveillance	Assurer une bonne coordination au sein du projet entre les différents acteurs, incluant entre la brigade communautaire et la BSAP.	Formation ; sensibilisation ; visite et patrouille	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Évaluation des ressources de l'AP3B - Rapport de gestion des plaintes et des rétroactions	Semestrielle	
Altération des ressources vulnérables de l'aire protégée par manque de contrôle des visiteurs éventuels	Assurer la préparation et le respect d'un code de route pour toutes les visites effectuées dans l'AP3B ou toutes autres aires protégées.	Accompagnement ; atelier de travail ; formation ; visite ; focus group ; sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation des ressources des écosystèmes et des habitats	Après chaque visite	
Altération des ressources vulnérables des aires protégées visitées						
Altération des sites culturels et historiques de l'AP3B	Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion du patrimoine culturel et historique de l'AP3B, incluant un inventaire et une géolocalisation de tout le patrimoine H&C afin d'éviter toute intervention susceptible de les altérer conformément au plan de gestion de l'AP3B.	Respect des prescrit du cadre de gestion du patrimoine H&C ; focus group ; formation ; sensibilisation ; atelier de travail ; signalisation et affiche	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation de la mise en œuvre du cadre de gestion du patrimoine historique et culturel	Annuelle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Refus de collaboration des pêcheurs pour l'enregistrement et la soumission des données	S'assurer de la viabilité et de l'ancrage culturel des incitatifs offerts aux pêcheurs pour l'enregistrement et le partage des données de pêche.	Formation ; sensibilisation ; accompagnement et incitatif	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation de la collaboration du projet avec les pêcheurs	Trimestriel	coûts pour la conduite du mécanisme de gestion des plaintes
Création de fausses attentes auprès des membres du CLA	Assurer une bonne communication avec les membres du CLA	Formation ; sensibilisation ; renforcement de statut et accompagnement	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Rapport sur les activités de mobilisation des parties prenantes	Trimestriel	
Exclusion sociale et discrimination de personnes ou groupes vulnérables	Assurer une participation active des groupes cibles dans la définition des activités, incluant les personnes vulnérables	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio ; enquêtes	UTE et Direction AP3B	Évaluation de la participation des groupes cibles	Trimestriel	
Manque d'intérêt du secteur privé et refus de s'impliquer	Bien cibler les acteurs du secteur privés et assurer une bonne sensibilisation et coordination des activités	Rencontres ; sensibilisation	UTE et Direction AP3B	Niveau de participation du secteur privé	Semestriel	
Soumission de données erronées par les pêcheurs à cause d'une mauvaise compréhension de la démarche du projet	Assurer d'avoir un système de contrevérification des données fournies par les pêcheurs.	Visite ; formation ; sensibilisation	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation des rapports fournis par le système de contrevérification	Trimestriel	
Conflit ouvert entre les agents de monitoring environnemental et la communauté	S'assurer une véritable transparence dans la redevabilité du projet envers les communautés en valorisant différents couloirs et méthodes de communication.	Sensibilisation ; réunions spéciales ; brochures	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation - Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B 	Trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Inadéquation des actions des agents de monitoring et/ou de la BSAP dans l'aire protégée avec la philosophie du projet et les procédures du FIDA	Établir avec les parties prenantes, au tout début du projet, un « <i>not to do list</i> » (liste à ne pas faire) qui rentre dans le manuel d'opération du projet et tous les protocoles d'accord liant les intervenants au projet.	Sensibilisation ; liste à ne pas faire	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B - Évaluation de la liste à ne pas faire	Trimestrielle	
Conflit entre le projet et l'ANAP pour la fourniture de matériels, d'équipements ou autres moyens non éligibles dans le cadre du projet à la BSAP	Établir et vulgariser au début du projet la liste des matériels et équipements éligibles dans le cadre du projet.	Réunion ; formation ; sensibilisation	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	- Évaluation du renforcement de l'ANAP	Annuelle	
Absence de fonds pour la durabilité des actions de protection des ressources, incluant le paiement des services environnementaux, dans les budgets des gouvernements locaux ; accès et partage des bénéfices des revenus par les activités communales	Sensibiliser les acteurs du gouvernement sur la nécessité d'insérer les besoins de l'AP3B dans les budgets des gouvernements locaux. Mener une étude (Économie Bleue avec la FAO) pour identifier des instruments économiques innovants pour le partage des revenus des activités communales	Sensibilisation ; réunion en face à face ; groupe de discussion	UTE ; ANAP central, Direction AP3B et FoProBiM Intégré et budgétisé séparément dans l'étude de la FAO sur l'économie bleue	Rapport des activités de plaidoirie auprès des dirigeants et législateurs	Annuelle	
Manque d'efforts déployés dans la surveillance de l'AP3B, voire un arrêt total à la fin du projet, à cause du manque de ressource.	Assurer à travers un mécanisme de financement durable et adéquat la surveillance effective de l'AP3B au-delà du cycle de vie du projet.	Sensibilisation ; réunion en face à face ; groupe de discussion	UTE ; ANAP central, Direction AP3B et FoProBiM	Rapport des activités de plaidoirie auprès des dirigeants et législateurs	Annuelle	
Manque d'intérêt de la diaspora à la gestion de l'aire protégée	Mettre en place un circuit de promotion de l'écotourisme au sein de la diaspora haïtienne orienté vers l'AP3B.	Sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Rapport des activités de sensibilisation	Annuelle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Manque de valorisation des bonnes pratiques dans les aires protégées visitées ailleurs à cause des barrières culturelles et de langues en particulier	Assurer d'avoir des interprètes avisés dans les visites d'échanges impliquant des langues étrangères aux visiteurs.	Interprétation	UTE	Rapport des visites et des suivis	Après chaque visite et sur une base annuelle	
Difficultés d'effectuer ces visites d'échanges à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et l'insécurité à travers le pays	Mettre en place un protocole COVID et s'assurer d'avoir un plan de sécurité routière pour les déplacements, voire l'adoption de déplacement aérien, dans certains cas, lorsque c'est techniquement et financièrement faisable.	Sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Rapport des visites et des suivis	Après chaque visite et sur une base annuelle	
Risque d'accident routier lors du transport des visiteurs						
C1.2 – Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion						
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Élaborer et mettre en place un plan de lutte intégrée des pestes adapté aux espèces de cultures maraîchères appuyées par le projet.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio	UTE ; MARNDR	Évaluation des méthodes de lutte pratiquées	Semestrielle	
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio	UTE ; MARNDR	Évaluation des activités agricoles pratiquées dans le cadre du projet	Semestrielle	
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	Mettre en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio	UTE ; Direction AP3B ; MARNDR	Évaluation des activités agricoles pratiquées dans le cadre du projet	Semestrielle	
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles	Assurer le suivi du respect du plan de zonage de l'AP3B ainsi que le déroulement des activités	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées	Semestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
aux restrictions imposées par le plan de gestion	conformément aux prescrits du plan de gestion.	; brochures ; radio ; atelier de travail		- Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes		
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	Valoriser des AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.	Consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio ; signalisation	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Hostilité des parties prenantes à l'égard de l'équipe d'évaluation Refus ou manque de collaboration des communautés et autres parties prenantes dans l'actualisation du plan de gestion	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de mobilisation effective des parties prenantes durant toutes les phases du projet en commençant à la phase de préparation.	Consultations publiques ; Sensibilisation ; brochures ; radio ; atelier de travail ; focus groups	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des ateliers d'actualisation du plan de gestion - Entretien avec les parties prenantes - Évaluation des rapports d'activités	Trimestrielle	
Outils inadaptés au contexte et à la culture locale	Prendre en compte la notion de langue et de culture locale dans le développement des outils de sensibilisation et de formation des parties prenantes.	Consultations publiques ; visites de terrain ; entrevues ; sensibilisation et formation ; affiches ; brochures ; radio ; entretien ; focus groups	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation des séances de formation et de sensibilisation	Après chaque séance de formation et de sensibilisation	
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables	Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio ; enquêtes ; Consultation des BPISA ; un numéro de téléphone dédié à la récolte de	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Entretien auprès des communautés et des groupes vulnérables	Trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	les parties prenantes et de gestion des plaintes.	plaintes et autres commentaires				
Conflit entre les participants aux séances d'animation	Organiser les séances de travail par groupe d'intérêts et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.	Atelier de travail ; réunion ; formation et sensibilisation	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport sur le mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions	Trimestrielle	
Manque d'intérêt ou de collaboration des parties prenantes aux informations et règlements du plan de gestion	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de mobilisation effective des parties prenantes durant toutes les phases du projet en commençant à la phase de préparation.	Mettre en œuvre le plan d'engagement des parties prenantes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation de la mise en œuvre du PEPP	Semestrielle	
Manque d'intérêt, de participation ou de collaboration des parties prenantes dans la vulgarisation du plan de gestion						
Manque d'intérêt des législateurs à la révision de la loi sur la pêche de 1978	Sensibiliser les législateurs sur l'importance de la révision de la loi sur la pêche de 1978.	Réunion spéciale ; atelier de travail ; sensibilisation	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Compte rendu des rencontres et atelier de travail avec les législateurs	Annuelle	
Pression cumulée et supplémentaire sur les ressources naturelles en raison du succès des activités génératrices de revenus	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B	Etudes	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport sur les risques cumulatifs et plan d'atténuation des risques	Au cours de la première année du projet	
C1.3 – Surveillance de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à cause des floues engendrées par d'éventuels conflits entre les acteurs pour la surveillance	Assurer une bonne coordination entre les différents acteurs de surveillance afin d'éviter ou de gérer tout éventuel conflit.	Formation ; sensibilisation ; visite et patrouille	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation	Trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
				- Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B		
Accélération de la dégradation des ressources à la fermeture du projet à cause de la démobilisation de la brigade communautaire	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B par le gouvernement à travers le budget public.	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B incluant la surveillance	Annuelle	
Conflit entre l'ANAP et les mairies concernées pour la gestion de l'espace	Sensibiliser les autorités locales sur les rôles, les attributions et la mission de l'ANAP sur les AP	Sensibilisation	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B	Compte rendu des activités de sensibilisation	Semestrielle	
Refus de l'ANAP au montage de la brigade de communautaire qui pourrait être perçue comme une entité parallèle à la BSAP	<ul style="list-style-type: none"> - Établir dès la phase de préparation du projet, un protocole d'entente avec l'ANAP sur le montage de la brigade communautaire et sa collaboration avec la BSAP. - Valoriser le plus que possible les membres et les leçons de la BMA et des ASE opérant à Caracol au sein de la brigade communautaire. 	Protocole d'entente ; sensibilisation ; atelier de travail ; réunion spéciale	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Signature de protocole d'accord avec la direction de l'ANAP pour la mobilisation éventuelle des agents de la BSAP - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation - Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B 	Trimestrielle	
Conflit entre les actions de la brigade communautaire, la BSAP, les ASE et les anciens membres de la BMA à Caracol						
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause de renforcement des interdictions d'exercer certaines activités sur les reliquats de mangroves et les autres ressources de l'AP3B	Développer les AGR dès les premières années de mise en œuvre du projet afin de créer des sources alternatives de revenus viables pour les personnes affectées.	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM ; MARNDR	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes 	Semestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Manque de capacité de la brigade à mener la campagne de diffusion des informations règlementaires et la surveillance	Recruter du personnel qualifié pour la brigade communautaire, suivi d'un renforcement de capacité à partir des séances de formation basées sur certaines thématiques clés.	Formation ; sensibilisation ; visite	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation des séances de formation et de sensibilisation	Après chaque séance	
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes et des jeunes dans le recrutement des membres de la brigade	Développer une politique de recrutement basée sur l'équité de genre.	Focus group ; atelier de travail ; consultation publique ; réunion spécifique avec les femmes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation de la politique genre et du degré de participation effective des femmes	Semestrielle	
Violence basée sur le genre (VBG) au sein de la brigade et dans leurs actions dans l'aire protégée	Assurer une formation et une sensibilisation adéquates du personnel de la brigade sur l'équité de genre et la VBG.	Focus group ; atelier de travail ; consultation publique ; réunion spécifique avec les femmes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestriel	
Pertes d'intérêts dans la surveillance de l'AP3B à la suite de la démobilisation de la brigade communautaire à la clôture du projet	Assurer une prise en charge effective de la surveillance de l'AP3B par le gouvernement à travaux le budget public.	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B incluant la surveillance	Annuelle	
C1.4 – Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée						
Accélération de la dégradation des ressources de l'aire protégée à la suite du retrait de certains financements du projet	Assurer une prise en charge effective du personnel de l'AP3B par le gouvernement.	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B incluant la surveillance	Annuelle	
Pollution de l'environnement par manque d'entretien du matériel et des équipements à	Assurer la disponibilité de fonds dans le budget de fonctionnement de l'AP3B pour l'entretien régulier du matériel	Sensibilisation des acteurs	UTE ; Direction AP3B	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
consommation d'huile et d'hydrocarbure à la fin du projet	et des équipements affectés à sa gestion.					
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	
Discordance entre le projet et l'ANAP sur les financements éligibles	Établir et valider dès la phase de préparation du projet la liste des financements éligibles	Sensibilisation ; liste à ne pas faire	UTE ; Direction AP3B et FoProBiM	Évaluation du plan d'opération annuelle	Semestrielle	
Difficulté du côté de l'ANAP à assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B à la suite du retrait des financements du projet	Assurer une prise en charge effective du personnel de l'AP3B par le gouvernement	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	
Manque de qualification du personnel	Recruter du personnel qualifié	Sensibilisation	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation du processus de recrutement et du personnel recruté	Pendant et après chaque recrutement	
Non titularisation des deux postes durant et après le projet	Mener la plaidoirie pour la nomination du personnel contractuel	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE, ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	
Démotivation ou démobilitation du personnel de gestion de l'AP3B à la fin du projet par manque de financement	Faire la plaidoirie pour la mobilisation des fonds publics pour la gestion durable de l'AP	Sensibilisation des acteurs ; plaidoirie auprès des législateurs et autres décideurs	UTE ; ANAP central ; Direction AP3B ; FoProBiM	Evaluation de la décision sur la titularisation des postes clés au sein de la direction de l'AP3B	Annuelle	
Nuisance et perturbation du milieu humain durant les travaux	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Risques sur la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux (port d'EPI et autres)	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	
Risque de conflit pour le site de construction du nouveau bâtiment	Assurer l'appropriation du terrain par la structure coopérative	Consultation publique ; sensibilisation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B	Évaluation du processus de sélection du site de construction	Avant chaque construction	
C2.1 – Développement de moyens de subsistance alternatifs						
Dégradation des ressources de l'AP3B à cause du renforcement ou du développement de nouvelles activités incompatibles à la vision du plan de gestion	Assurer le suivi du respect du plan de zonage de l'AP3B ainsi que le déroulement des activités conformément aux prescrits du plan de gestion.	Visite ; télé-détection ; focus group ; atelier de travail ; signalisation et affiche	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entrepris par les ménages	- Valoriser des AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B. - Conduire dès la première phase du projet une étude sur le stock de poisson et le volume de capture au niveau de l'AP3B - Initier au cours des trois années suivant l'étude de stock un système de paiement pour service écologique à partir des pertes enregistrées par la non-capture de poissons juvéniles à partir du changement de matériels de pêche	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes - Évaluer les résultats de études et les rapports de surveillance et de suivi environnemental	Semestrielle	
Encourager ou faciliter la surpêche à partir de l'amélioration des infrastructures existantes						

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Pollution de l'air par l'odeur des poissons mal conditionnés	Assurer le bon conditionnement des poissons	Sensibilisation ; formation et accompagnent	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM ; MARNDR	Évaluation des activités de transformation de poissons	Trimestrielle	
Progression de la destruction des mangroves	Assurer une surveillance adéquate des mangroves	Surveillance ; visite et patrouille	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Évaluation des écosystèmes de mangroves et des activités de surveillance	Semestrielle	
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel	Définir et ajouter dans les contrats des Entrepreneurs des mesures de mitigation des risques environnementaux des travaux et assurer une bonne surveillance	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Rapport sur la mise en œuvre et la surveillance environnementale et sociale	Semestrielle	
Contamination des sols et des eaux par des produits chimiques						
Nuisance, perturbation et pollution de l'environnement naturel						
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de la VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au sein des équipes de projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet - Sensibiliser, afficher et faire signer un code de conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet 	Sensibilisation ; mise en œuvre MGP ; affiche ; signature code de conduite ; formation ; radio	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestriel	
Risque de travail des enfants	Mettre en place un système d'évitement et de contrôle de travail des enfants	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses	UTE	Évaluation des du personnel recruté sur les chantiers	Durant chaque cycle de recrutement	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
		environnementales et sociales				
Augmentation ou développement d'AGR destructrices de l'environnement à partir des subventions reçues	Assurer un bon cadrage et un suivi régulier des activités d'AGR mises en place dans le cadre du projet	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Augmentation de la vulnérabilité des ménages à cause des pertes de fonds dû à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements entrepris						
Exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, analphabètes et autres groupes vulnérables	Favoriser une participation active des femmes/filles, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans les différentes activités du projet et mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes.	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio ; enquêtes ; gestion des plaintes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Entretien auprès des communautés	Trimestrielle	
Inadaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants	S'assurer d'une bonne adaptation des modules de formation au contexte local et au niveau académique des participants	Consultation publique ; sensibilisation ; atelier de travail	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des activités de communication du projet - Entretien auprès des communautés - Évaluation des rencontres, des formations et des consultations réalisées	Après chaque séance et sur une base mensuelle	
Réticence des organisations à se regrouper en associations ou coopératives	- S'assurer d'un bon niveau de sensibilisation des organisations sur les structures associatives ou coopératives.	Sensibilisation ; accompagnement ; formation ; gestion des plaintes	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	- Évaluation des campagnes de sensibilisation, des actions d'accompagnement et	Trimestriel	
Fragilisation des organisations existantes en cas d'échec des						

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
<p>structures associatives ou coopératives envisagées</p> <p>Conflit entre les membres et entre les organisations pour le contrôle et le partage des responsabilités et bénéfices au sein des structures associatives et coopératives</p> <p>Conflit entre les pêcheurs haïtiens et dominicains pour les ressources halieutiques</p> <p>Migration de population à l'intérieur de l'AP3B à la recherche de nouvelles opportunités fournies par le projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un accompagnement adéquat au montage et à la gestion des structures associatives et coopératives. - Formation des gestionnaires des associations et coopératives sur la gestion des entreprises. - Mettre en place un mécanisme de rétroaction pour les parties prenantes et de gestion des plaintes. - Sensibiliser les pêcheurs haïtiens sur la répartition territoriale de l'aire marine. - Collaborer avec la BID pour une meilleure sensibilisation des pêcheurs haïtiens sur les limites territoriales de l'aire marine. - Appuyer uniquement des initiatives en cours ou proposées dans le plan de gestion de l'AP3B - Assurer un ciblage éduqué des bénéficiaires du projet 			<p>des séances de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions 		
Contamination des consommateurs des produits mal préparés	Assurer un bon contrôle de qualité des produits avant de les mettre sur le marché pour la consommation	Formation	UTE ; FoProBiM	Suivi des séances de formation et des activités de transformation	Mensuelle	
Désintéressement ou perte de revenu par manque de marché pour les produits	Rechercher des marchés niches pour les produits	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi des activités de commercialisation des produits	Mensuelle	
Conflit entre les saliculteurs	Assurer une bonne sensibilisation et une bonne organisation des structures coopératives	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport sur le mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions	Mensuelle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Refus de certains saliculteurs d'améliorer leur système d'exploitation	Assurer une bonne sensibilisation des saliculteurs	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport des activités de modernisation des bassins de sel	Trimestrielle	
Baisse de rendement et de revenu	Assurer un bon contrôle de la production avec le maximum de contrôle sur les aléas	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Rapport de production et de commercialisation des produits	Mensuelle	
Conflit pour la gestion du dépôt ou à cause de mélange des produits	Compartimenter les dépôts et assurer un suivi régulier de sa gestion en utilisation des techniques d'identification des produits	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi de la gestion des infrastructures de stockage	Mensuelle	
Risque de conflit pour le site de construction des dépôts	S'assurer que les structures coopératives détiennent des titres de propriété	Consultation publique ; sensibilisation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B	Analyse du statut foncier	Avant toute construction	
Dépôt inapproprié au stockage de sel	S'assurer d'une bonne qualité, d'un agencement d'un bon positionnement des dépôts	Consultation spécifique	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de consultation publique	Avant toute construction	
Refus d'acquisition de sel par le PIC	Travailler de commun accord avec le PIC afin de connaître leurs besoins	Consultation et sensibilisation	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de commercialisation avec le PIC	Mensuelle	
Le PIC n'utilise plus le sel pour l'adoucissement de l'eau						
Se faire piquer par de nombreuses abeilles en même temps	Porter des EPI et utiliser du matériel adéquat	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de récolte du miel	Trimestrielle	
Pertes récoltes et de revenus à cause des risques climatiques et des pestes	Aider à assurer un bon contrôle intégré des pestes	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de récolte et de vente	Trimestrielle	
Risque de marché ; manque de commercialisation des produits	Rechercher des partenariats viables avec le secteur privé	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de récolte et de vente	Trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Perte de revenus en cas de semences inadaptées aux zones agroécologiques	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B ; FoProBiM ; MARNDR	Suivi des parcelles	Trimestrielle	
Dysfonctionnement de l'association à la fin du projet	Assurer une bonne structuration des associations et coopératives et augmenter leur résilience	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Niveau de structuration des associations	Semestrielle	
C2.2 – Activités de conservation et restauration communautaires						
Destruction des plantules par les aléas naturels, incluant les marées et les inondations	Planifier les campagnes de transplantation en fonction des risques climatiques de la microrégion.	Sensibilisation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de restauration	Trimestrielle	
Réduction de la biodiversité naturelle au sein de la population de mangroves, car les campagnes de reforestation des mangroves portent généralement sur deux espèces de palétuvier spécifiques <i>Rhizophora mangle</i> et <i>Avicennia germinans</i>	Essayer dans la mesure du possible de diversifier la régénération des mangroves avec d'autres espèces de plantes endémiques ou indigènes afin de refléter au mieux la biodiversité existante.	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de restauration	Trimestrielle	
Altération des coraux sauvages par le prélèvement du projet pour la coraliculture	Limiter les prélèvements au strict besoin du projet. Ces prélèvements doivent se faire par un spécialiste ou une entreprise certifiée.	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Suivi des activités de coraliculture	Trimestriel	
Destruction d'espèces ou d'habitats lors des prélèvements de coraux pour la culture						
Réduction de la biodiversité naturelle, car l'établissement des forêts énergétiques exclut généralement la plantation d'espèces indigènes	Encourager l'intégration de quelques espèces natives ou endémiques dans les lots boisés énergétiques.	Sensibilisation ; formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des activités d'établissement de forêts énergétiques	Semestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Risque d'accélération de la coupe des arbres existants sous prétexte que maintenant elle est devenue une activité plus largement acceptée par les acteurs	Sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs du projet et de l'établissement des lots boisés énergétiques en particulier et assurer une surveillance adéquate dans l'aire protégée.	Sensibilisation ; formation ; surveillance et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport sur l'exploitation du bois dans la production de charbon	Semestrielle	
Altération du zonage de l'AP3B par le développement de certaines activités de conservation ou de régénération	Assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre des activités du projet.	Sensibilisation ; surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	- Évaluation des écosystèmes de l'AP3B - Évaluation du plan de zonage	Mi-parcours et à la fin du projet	
Accélération du processus de la coupe des arbres pour la production de charbon	Sensibiliser les parties prenantes sur les objectifs du projet et de l'établissement des lots boisés énergétiques en particulier et assurer une surveillance adéquate dans l'aire protégée.	Sensibilisation ; surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport sur l'exploitation du bois dans la production de charbon	Semestrielle	
Conflit pour le choix des sites d'implantation des pépinières et/ou leur gestion	Sensibiliser les parties prenantes sur le choix des sites d'implantation des pépinières et de leur gestion.	Sensibilisation	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de négociation sur le choix des sites d'implantation des pépinières	Avant tout établissement de pépinière	
Résistance ou acte de vandalisme de la part des communautés mécontentes du choix du site d'implantation des pépinières et/ou des structures de gestion établies						
Destruction des plantules par les activités anthropiques, incluant l'élevage libre	Assurer une protection adéquate des pépinières établies et sensibiliser les communautés sur la protection des plantules.	Sensibilisation ; surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Altération de la santé communautaire par l'augmentation des risques de maladie à transmission vectorielle	- Assurer une bonne gestion des sites de pépinières des espèces inondées comme les palétuviers	Sensibilisation ; surveillance et accompagnement	UTE ; DDA-NE ; MSPP	Rapport de suivi des pépinières ; rapport de suivi des maladies à	Trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	- Assurer un accompagnement du service de contrôle des pestes au sein de la DDA-NE			animales et humaines à transmission vectorielle		
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration de mangroves à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	- Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de la restauration des mangroves. - Assurer une mise en œuvre adéquate des activités de restauration.	Sensibilisation ; surveillance et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents à cause d'un manque de mobilisation et d'information des communautés avant que les plantations de mangroves ne soient initiées	Informar, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes sur la plantation des mangroves.	Partage d'information ; sensibilisation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations et du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestrielle	
Perte de revenus, du moins sur le court terme, à cause du renforcement des interdictions d'exercer certaines activités dans les aires délimitées pour les nouvelles plantations (élevage libre, remise de bateau de pêches et autres)	Développer les AGR dès les premières années de mise en œuvre du projet afin de créer des sources alternatives de revenus viables pour les personnes affectées.	Formation et accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	- Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes	Semestrielle	
Création d'antécédents pour le développement d'une nouvelle activité de prélèvement de coraux pour des fins autre que la coraliculture	Éviter d'impliquer les communautés dans les activités de prélèvements des coraux pour la coraliculture et assurer un suivi et une surveillance adéquate sur les coraux.	Sensibilisation et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation des activités de coraliculture et de la santé des coraux	Annuelle	
Résistance ou acte de vandalisme de la part des riverains mécontents des impacts directs du projet sur les coraux sauvages existants	Sensibiliser les parties prenantes sur les jardins des coraux.	Sensibilisation et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation des activités de coraliculture, de la santé des coraux et du mécanisme de gestion	Annuelle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
				des plaintes et rétroactions		
Manque de motivation des parties prenantes, car la plupart des tentatives de restauration d'aires boisées à travers le pays échouent totalement ou alors n'atteignent pas les objectifs fixés	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des lots boisés énergétiques - Assurer une mise en œuvre adéquate des activités de reboisement énergétique. 	Sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Résistance face à l'établissement de forêts énergétiques à cause de la fragilité de la tenure foncière au niveau des espaces concernés	Assurer une sensibilisation adéquate sur l'établissement des lots boisés énergétiques.	Sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Échec des campagnes de reboisement à cause de l'élevage libre dans les espaces concernés	Sensibiliser les parties prenantes sur les impacts de l'élevage libre et fournir, si possible, une alternative dans le cadre des AGR.	Sensibilisation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des plantations	Trimestrielle	
Réticence à l'utilisation des réchauds améliorés	Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des réchauds améliorés.	Sensibilisation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation de l'utilisation des réchauds améliorés auprès des groupes cibles	Semestrielle	
Émergence de nouveaux producteurs de charbon grâce à l'amélioration du rendement	Mettre l'accent sur les AGR beaucoup plus écologiques.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Évaluation de la production du charbon dans la zone du projet	Semestrielle	
Exploitation clandestine des mangroves dans les activités de production de charbon	Assurer une surveillance adéquate des mangroves.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement et surveillance	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la production du charbon dans la zone du projet - Rapport de surveillance 	Semestrielle	
Réticence dans le changement de pratiques chez certains ménages	Sensibiliser les parties prenantes sur l'utilisation des réchauds améliorer	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Rapport de suivi des activités du projet	Semestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Manque de disponibilité du propane	Sensibiliser les fournisseurs de gaz propane	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; Direction l'AP3B et FoProBiM	Enquête de ménage	Semestrielle	
C2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition						
Augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers et par ricochet, la pollution chimique des sols et des eaux	Sensibiliser le chef de ménage sur le type d'appui à fournir par le projet et le bienfondé de l'appui aux femmes.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles	Trimestrielle	
Introduction de matériel végétal inadapté à l'écologie de l'AP3B	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles	Trimestrielle	
Dégradation accélérée des sols inadaptés aux cultures exploitées	S'assurer de l'adaptation des terrains exploités	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles	Trimestrielle	
Conflit entre les membres du ménage pour l'exploitation des terres adaptées à la culture maraîchère	Sensibiliser le chef de ménage sur le type d'appui à fournir par le projet et le bienfondé de l'appui aux femmes.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Trimestrielle	
Perte de cultures et de revenus à cause de l'utilisation du matériel végétal inadapté à l'écologie exploitée	Éviter toute introduction de nouveau matériel végétal non encore testé et accepté par les communautés.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Trimestrielle	
Perte de récoltes et de revenus à cause du non-respect de l'ensemble des principes de la lutte intégrée contre les parasites	Étendre la participation du suivi des parcelles potagères à tous les membres actifs du ménage pour une meilleure réussite des itinéraires techniques.	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des parcelles et du mécanisme de gestion des plaintes et rétroactions	Trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Développement d'une dépendance des ménages en général et des femmes en particulier au financement externe pour la mise en place et le pilotage des parcelles potagères	Sensibiliser et former les ménages sur les objectifs de l'appui du projet et la gestion durable d'une exploitation agricole	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	Évolution des parcelles au fur et à mesure du retrait des financements du projet	À partir de la 4 ^e année du projet	
Risques de violence basée sur le genre (VBG)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de prévention de la VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'au sein des équipes de projet - Assurer l'opérationnalisation, la mise en œuvre et le suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées à la VBG tout au long de l'exécution du projet - Sensibiliser, afficher et faire signer un code de conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet 	Sensibilisation ; mise en œuvre MGP ; affiche ; signature code de conduite ; formation ; radio	UTE ; Direction AP3B ; FoProBiM	Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	Trimestriel	
Risque de travail des enfants	Mettre en place un système d'évitement et de contrôle de travail des enfants	Sensibilisation ; insertion dans les contrats des clauses environnementales et sociales	UTE	Évaluation des du personnel recruté sur les chantiers	Durant chaque cycle de recrutement	
Manque d'intérêts des groupes cibles aux séances de formation	Assurer une bonne sensibilisation des parties prenantes	Sensibilisation	UTE ; MARNDR	Rapport de suivi des séances de formation	Après chaque séance et sur une base trimestrielle	
Manque de capacités des groupes cibles à répondre aux exigences nutritionnelles	Fournir un accompagnement aux ménages dans l'amélioration de leurs revenus à travers des AGR viables	Sensibilisation ; formation ; accompagnement	UTE ; MARNDR	- Rapport de suivi des séances de formation et des accompagnements fournis aux ménages	Après chaque séance et sur une base trimestrielle	

Impacts Environnementaux/ Sociaux and Climatiques	Mesures d'atténuation/ Mitigation recommandées	Activités de Consultations Publiques	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
				- Entretien auprès des ménages		

8.5 Plan de gestion après la mise en œuvre du projet I-BE

177. Au cours de la sixième année de mise en œuvre du projet, un plan de gestion spécifique des extrants du projet, incluant les risques et les effets associés ainsi que les mesures de mitigation doit être élaboré. Ce travail sera réalisé par un Consultant externe au projet à la suite d'une évaluation holistique de la mise en œuvre de tous les plans mise en œuvre dans le cadre du projet, incluant le plan de gestion de l'AP3B, le PGES, les plans de gestion du patrimoine H&C et autres. Ce plan devra être adapté aux capacités techniques et financières de la direction de l'AP3B et de ses partenaires stratégiques à la fermeture du projet.

8.6 Impacts du projet sur les ménages et les groupes de population vulnérables

8.6.1 Groupes vulnérables bénéficiaires du projet I-BE

178. Les différentes interventions du projet I-BE devraient avoir des effets positifs importants pour la plupart des groupes vulnérables, en particulier les activités de la sous-composante de développement de moyens de subsistance alternatifs. Les groupes vulnérables les plus directement concernés par ces bénéficiés sont :

- **Les ménages côtiers qui vivent presque exclusivement de l'exploitation irrationnelle des ressources de l'aire protégée** – Le projet I-BE vise à améliorer des opportunités économiques à la faveur des ménages qui dépendent directement des zones et des ressources à conserver de l'AP3B. Ces initiatives visent à réduire l'état de pauvreté des communautés en améliorant le revenu des ménages à travers les AGR.
- **Les femmes et les filles** – Le projet I-BE aura des effets positifs importants pour les femmes à différents niveaux. Tout d'abord, il accompagnera les femmes dans la mise en place de leurs activités économiques, incluant un appui à l'augmentation de la valeur des ventes de poissons. De nouvelles opportunités économiques devraient également leur être offertes grâce à leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et la gestion de l'AP3B.
- **Les jeunes** bénéficieront de l'introduction d'innovations attrayantes, telles que l'écotourisme, l'aquaponie et les technologies des énergies renouvelables. I-BE soutiendra les jeunes dans des activités génératrices de revenus et s'assurera qu'ils sont impliqués dans la prise de décision autour de la gouvernance et de la gestion de l'aire protégée. Ils seront prioritaires pour recevoir les formations.
- **Les enfants et les adolescents** bénéficieront plus particulièrement de l'amélioration de la situation socioéconomique de leur ménage grâce avec l'appui du projet. En effet, une mère mieux rémunérée et autonome financièrement est plus apte à assurer la sécurité alimentaire et l'éducation de ses enfants.
- **Les agricultrices / agriculteurs** – Les appuis du projet aux exploitants agricoles, particulièrement dans le maraîchage, sont de nature à apporter une nette amélioration dans l'itinéraire technique des cultures et par ricochet sur les rendements et les revenus associés.

- **Les pêcheurs et les saliculateurs** – Les familles vulnérables qui dépendent de la pêche et du sel pour leur subsistance seront appuyées à plusieurs niveaux des chaînes de valeur. Les efforts de renforcement de la résilience des chaînes de valeur aux risques du changement climatique seront bénéfiques à tous les acteurs en général, et aux pêcheurs et producteurs particulièrement.
- **Les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la nutrition.** Ces ménages seront ciblés par toutes les activités mentionnées ci-dessus. Ils seront soutenus en priorité dans la mise en place d'activités génératrices de revenus. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de leur état nutritionnel.

8.6.2 Groupes vulnérables affectés négativement par le projet I-BE

179. Peu de groupes sociaux devraient subir des effets résiduels négatifs à la suite de la mise en œuvre des mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation proposées ci-devant. Toutefois, il est important d'assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre de ces mesures auprès de certains groupes vulnérables afin de s'assurer de la mitigation des risques d'impacts. Il s'agit particulièrement des pêcheurs et des charbonniers.

- **Pêcheurs** – Sur le plan socioéconomique, l'élimination de la surpêche et de la pêche des mammifères marins et des tortues marines au niveau de l'AP3B va constituer une perte de revenu relativement importante pour les pêcheurs pauvres et vulnérables au moins sur le court terme. En effet, la plupart des herbiers marins et une partie importante des eaux marines du littoral et des récifs coralliens dans l'AP3B sont placés au sein de l'aire de régénération et de conservation dans le plan de gestion de 2017 ce qui les soumet à des restrictions d'accès relativement importantes. Ainsi, le projet doit prévoir, à la lumière du plan de gestion de 2017, des moyens de subsistance alternatifs pour permettre aux pêcheurs affectés de subvenir équitablement aux besoins de leurs familles.
- **Charbonniers** – Jusqu'à aujourd'hui, l'exploitation des mangroves constitue une source de revenus non négligeable pour les personnes pauvres et vulnérables de l'AP3B. Ces mangroves exploitées pour la production de charbon de bois sont placées pour la plupart dans la zone de régénération avec toutes les limites qui s'imposent. Ainsi, en attendant la maturité des lots boisés énergétiques à développer dans le cadre du projet, d'autres alternatives viables doivent être recherchées et appuyées en consultation avec les parties prenantes concernées.

8.6.3 Mesures essentielles aux effets positifs pour les ménages et groupes vulnérables

180. La matérialisation effective des principaux avantages et bénéfices accordés au projet exigera des procédures encadrant la participation des groupes vulnérables dans la définition et la conception des programmes d'appui aux activités génératrices de revenus. Les opportunités économiques pour les femmes réclameront la mise en place d'une politique de « discrimination positive » veillant à ce que les femmes constituent 50% des bénéficiaires.

181. Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et celles souffrant d'un handicap ou à mobilité réduite, devront également être consultés et étroitement associés aux choix alternatifs durables de création de revenus. La participation de groupes sociaux vulnérables demandera aussi des campagnes d'information ciblées et des procédures de sélection adaptées, de manière à n'engendrer aucune forme de discrimination ou de stigmatisation à l'égard des femmes, jeunes, handicapés ou autres groupes vulnérables.

9. Mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes

9.1 Types de plaintes et conflits susceptibles de se manifester

182. Plusieurs types de plaintes et de conflits peuvent surgir durant la mise en œuvre du projet. Ainsi, la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) se révèle d'une grande importance. Fort heureusement, l'UTE/MEF a une expérience très poussée dans la gestion de mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes des projets. Au cours de ces dernières années, un accent a particulièrement été mis sur les violences basées sur le genre (VBG), l'exclusion sociale et les discriminations à l'égard des personnes et groupes vulnérables (femmes, jeunes, analphabètes, personnes à mobilité réduite et autres). Le mécanisme présenté ci-dessous se calque sur celui développé et mis en œuvre par l'UTE dans plusieurs de ces projets à travers le pays. Elle constitue, comme le PGES, un instrument vivant et dynamique qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

9.2 Principes directeurs du MGP

183. Le MGP proposé dans le cadre de la mise en œuvre des investissements du projet I-BE est guidé par les principes suivants :

- Les plaintes doivent être orientées vers la direction de l'AP3B, qui est le gestionnaire de l'AP et l'UTE qui est, l'entité du MEF, gestionnaire du projet et responsable de s'assurer que les plaintes et les rétroactions, verbales ou écrites, sont bien reçues, documentées et traitées. Toutefois, tous les partenaires stratégiques du projet, incluant, entre autres, le MDE (DDE-NE), l'ANAP, la direction de l'AP3B, le MARNDR (DPAQ, DDA-NE, BCA) et la FoProBiM, vont constituer des couloirs d'enregistrement et, à un certain niveau, de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes. À cet effet, les parties prenantes peuvent déposer leurs plaintes directement, entre autres, aux bureaux du projet I-BE, de l'AP, DDA-NE, DDE-NE, BAC, FoProBiM. Si la question est urgente ou représente un niveau élevé de risque, le spécialiste en Sauvegarde sociale de l'UTE ainsi que la Coordination du projet doivent être avisés sans délai afin de fournir leur appui à la recherche de solutions au problème posé.
- Toute plainte enregistrée doit, si besoin est, faire l'objet d'une visite d'inspection au plus tard sept (7) jours après la réception.
- 75% des plaintes doivent être fermées dans les 30 jours qui suivent leur enregistrement. Les plaintes qui nécessitent plus de temps d'investigation seront traitées au fur et à mesure et dans les meilleurs délais possibles. La limite de 75% a été fixée en tenant compte de la réalité du terrain qui pourra empêcher le traitement à 100% des plaintes enregistrées. Tout rendement en deçà de 75% va nécessiter une réévaluation du mécanisme mis en place afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système.
- Toutes les plaintes et rétroactions doivent être enregistrées et les investigations y relatives documentées. Le registre des plaintes et des rétroactions sera inclus dans les rapports de Suivi-Évaluation que l'UTE soumettra au FIDA régulièrement.

- Durant les visites de surveillance environnementale et sociale qui seront réalisées au moins tous les deux (2) mois, L'UTE et la direction de l'AP3B accorderont une attention soutenue à la réception et la gestion des plaintes.

9.3 Approche du MGP

184. Le MGP permettra de régler aussi rapidement que possible les problèmes, difficultés ou incompréhensions rencontrés au cours de l'exécution du projet, en privilégiant des solutions à l'amiable. Il s'appliquera à toutes les parties prenantes du projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu, une organisation, syndicat ou comité qui estiment avoir été lésés par les investissements du projet. Les plaintes et les rétroactions seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, gratuit et sans représailles.
185. Dans le cadre de ce processus, les plaintes seront consignées dans un registre qui sera géré par l'UTE et accessible auprès des entités suivantes et dans les endroits respectifs :
- Le bureau du projet dans le Nord-est ;
 - Le bureau de l'AP3B à Fort-Liberté ;
 - Les bureaux départementaux de MARNDR et du MDE à Fort Liberté ;
 - Les bureaux des BAC concernés par le complexe de l'AP3B ;
 - Le Bureau de FoProBiM et d'autres partenaires stratégiques (à vulgariser par la suite) ;
 - Chez les membres du CAL ;
 - Au sein des organisations communautaires et des coopératives concernées ;
 - Les CASEC et les ASEC des sections concernées (en leurs bureaux et via téléphone).
186. Ainsi le (la) plaignant(e) aura le choix de produire sa plainte par écrit ou à l'oral, parmi les différentes instances proposées ci-haut, celle qui lui sera accessible et/ou qui lui inspire le plus de confiance. Dans tous les cas, les plaintes devront être acheminées à l'UTE et la direction de l'AP3B pour les suites nécessaires.
187. Si les négociations s'avèrent difficiles, l'UTE et la direction de l'AP3B mettront en place un comité de médiation pour le traitement des plaintes et des rétroactions. Les représentants de ce comité de cinq (5) membres sont présentés ci-après ainsi que leur mode de sélection. À l'exception du représentant des plaignant(e)s qui sera choisi pour chaque plainte, les autres membres seront a priori permanents pour toute la durée du projet.
- Un représentant de l'UTE (le spécialiste en sauvegarde sociale pour le projet I-BE) ;
 - Un représentant de la direction de l'AP3B (le directeur ou son représentant) ;
 - Un représentant du CAL (désigné par le projet ou le(la) plaignant(e) en fonction de la zone de provenance du/de la plaignant(e)) ;
 - Un représentant des autorités locales : la Mairie concernée (désigné par le Conseil d'Administration de la commune) ou du CASEC (désigné par le Conseil d'Administration du CASEC de la section communale concernée) ;
 - Un représentant des PAP (désigné en consultation publique avec acceptation subséquente de la / des PAP concernée(s) directement par la plainte).
188. En dehors de ce mécanisme interne, les PAP pourront avoir recours aux mécanismes étatiques de règlement de litige (autorités administratives et judiciaires) pour soumettre leurs plaintes. Dans ce cas, le projet doit leur garantir un accompagnement, en fournissant des conseils et en prenant en charge les frais de procédure.

189. Par rapport à l'importance de l'éducation environnementale dans l'évitement et la gestion des rétroaction et doléances, il est important que les plaintes reçues soient communiquées en temps réelles au BNEE du MDE. Leurs expertises ou appuis peuvent aussi être sollicités dans la gestion des plaintes du projet.

9.4 Procédures, recours et traitement des plaintes

190. Les différentes étapes de la procédure de résolution des plaintes et de traitement des rétroactions des parties prenantes sont présentées ci-après. Chaque réclamation, plainte ou rétroaction, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution.

191. De manière générale, lorsqu'une partie prenante arrive à se plaindre, cela signifie que le problème soulevé constitue un inconvénient, un risque ou un impact pertinent qui nécessite que le projet y apporte une solution. Que la plainte soit réelle ou qu'elle résulte d'une mauvaise interprétation, elle doit être enregistrée selon la procédure mise en place qui est basée sur les principes fondamentaux suivants :

- La procédure de résolution des plaintes doit être transparente et en harmonie avec la culture locale ;
- L'enregistrement des plaintes tiendra compte du faible niveau académique des communautés et privilégiera la langue créole et leurs résolutions devront être communiquées aux plaignant(e)s verbalement et par écrit ;
- Les parties prenantes doivent avoir un accès équitable à la procédure (hommes ou femmes, main-d'œuvre spécialisée ou non) ;
- Les plaintes et rétroactions, réelles ou fictives, doivent être enregistrées selon la procédure de résolution des plaintes ;
- Les plaintes enregistrées doivent être communiquées à l'UTE et la direction de l'AP3B dans les meilleurs délais ;
- Les plaintes doivent déboucher sur des discussions avec le(la) plaignant(e) afin de mieux saisir la nature du problème.

Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

192. Les acteurs concernés par la plainte, sous le contrôle de l'UTE et de la direction de l'AP3B, auront à diriger et à coordonner le mécanisme de gestion de plaintes et de rétroaction des parties prenantes. Une base de données sera créée pour enregistrer toutes les plaintes et les rétroactions reçues dans le cadre du projet.

193. Un dossier sera créé pour chaque plainte qui comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- Une fiche sur la plainte initiale comprenant la date de réception de la plainte, les coordonnées du (de la) plaignant(e) et une description de la plainte ;
- Un accusé de réception de la plainte est remis au (à la) plaignant(e) à la suite de l'enregistrement ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour le suivi des mesures prises (enquête, mesures correctives) ;
- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise à l'UTE et la direction de l'AP3B et au (à la) plaignant(e) après que ce dernier aurait accepté la clôture et ait signé la fiche.

194. Toute plainte, réelle ou fictive, sera saisie dans le système et débouchera sur une inspection au maximum dans les sept (7) jours suivants.

Étape 2 : Traitement de la plainte

195. L'UTE et la direction de l'AP3B auront à assurer le traitement des plaintes et des rétroactions à travers les activités suivantes :

- Rencontrer et discuter avec le(la) plaignant(e) ;
- Déterminer la légitimité de la plainte ;
- Clôturer la plainte si elle n'est pas fondée par exemple. L'UTE et/ou l'ANAP fournira/ont une réponse verbale et/ou écrite au (à la) plaignant(e). Le cas contraire ;
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur : mineure, modérée, sérieuse, majeure ou catastrophique et proposer une solution ;
- Clôturer la plainte si le/la (les) plaignant/e(s) est (sont) d'accord avec la solution proposée. Le cas contraire ;
- Le/la (les) plaignant/e(s) peuvent recourir à des procédures d'appel qui nécessiteront de nouveaux examens, enquêtes, consultations et traitements.

Étape 3 : Comité de médiation ou de conciliation

196. Si la plainte n'a pas pu être réglée à l'interne entre le (les) plaignant(s) et l'UTE, elle devra être acheminée au comité de médiation ou de conciliation. L'UTE préparera, à l'intention du comité de médiation, l'information technique de base s'y rapportant, telle que le montant proposé de la compensation, la liste des réunions et entrevues avec le plaignant et la description de la cause du litige/plainte.

197. Le (les) plaignant(s) seront invités à comparaître devant le comité de médiation, qui tentera de trouver une solution acceptable pour le (les) plaignant(s) dans le respect de la législation nationale et des procédures et politiques du FIDA. Au besoin, d'autres réunions auront lieu, ou le comité pourrait, s'il y a lieu, demander à un de ses membres d'arbitrer des discussions dans un contexte moins formel que ces réunions.

198. Un médiateur institutionnel qui sera identifié par les autorités communales recevra et examinera les plaintes avec l'appui des membres du comité. Sous la responsabilité du médiateur, le comité devra dans la mesure du possible tenter de résoudre les plaintes à l'amiable afin de réduire les risques des procès judiciaires qui sont souvent longs et onéreux.

Étape 4 : Recours à la justice

199. Le fait qu'une partie prenante a soumis une plainte ou une rétroaction au projet ne lui enlève pas le droit de recourir à la justice pour ses revendications. Ainsi, en cas de non-satisfaction, à l'issue du traitement de sa plainte, une PAP peut saisir l'Autorité Étatique compétente, incluant, entre autres, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), les tribunaux de première instance et d'appel si nécessaire, auxquels elle soumet ses réclamations. Le projet doit assister matériellement et financièrement la PAP à faire valoir ses droits devant toute juridiction qu'il aura saisie de sa plainte.

9.5 Procédures de responsabilité et de règlement des plaintes du FIDA

200. Les projets et programmes financés par le FIDA sont conçus selon une approche participative, en tenant compte des préoccupations exprimées par toutes les parties prenantes. Le FIDA exige le respect de ses politiques, normes et garanties dans tous les projets mis en œuvre. En outre, conformément aux dispositions énoncées dans son Cadre stratégique, les projets et les programmes doivent encourager l'utilisation durable des

ressources naturelles, le renforcement de la résilience climatique et l'appropriation des opérations par les femmes et hommes ruraux pour en appuyer la pérennisation.

201. L'objectif de la procédure de règlement des plaintes du FIDA est de garantir la mise en place de mécanismes appropriés permettant aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA pour lui transmettre une plainte s'ils estiment qu'un projet ou programme financé par l'institution n'est pas conforme à ses politiques sociales et environnementales ou aux obligations énoncées dans les PESEC et qu'il leur porte ou pourrait leur porter préjudice.
202. La procédure se limite aux plaintes d'ordre environnemental, social et climatique et exclut les accusations de fraude ou de corruption liées à l'exécution des projets – ces dernières sont entendues par le Bureau de l'audit et de la surveillance.

Critères de recevabilité

203. Parmi les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans ses PESEC, seules sont admises celles satisfaisant aux critères suivants :
- a. Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas respecté ses politiques sociales et environnementales ou ses obligations liées aux PESEC.
 - b. Ils allèguent que le non-respect de ces politiques leur a porté, leur porte ou leur portera préjudice.
 - c. La plainte doit être déposée par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et/ou résidant dans la zone d'intervention du projet. Les plaintes déposées depuis des sites extérieurs ou sous le sceau de l'anonymat ne sont pas prises en compte.
 - d. Les plaintes doivent viser les projets/programmes en cours de conception ou d'exécution. Les plaintes relatives à des projets déjà clôturés ou dont plus de 95% des fonds ont été décaissés ne sont pas admises.

Le processus

204. Dans un premier temps, les plaignants doivent s'adresser à l'entité publique ou à l'organisation non gouvernementale chargée de la planification ou de l'exécution du projet ou programme (l'organisme responsable), ou à l'organisme public qui supervise ce dernier. Si l'organisme responsable du projet n'apporte pas de réponse adéquate, l'affaire peut être portée à l'attention du FIDA. Si les plaignants craignent de subir des représailles en prenant directement contact avec l'organisme responsable, ils peuvent s'adresser en premier recours au FIDA.
205. La division régionale examine ensuite la plainte et, au besoin, contacte l'organisme responsable ou l'organisme public qui le supervise pour en déterminer le bien-fondé. Si les plaignants souhaitent que leur identité soit protégée, le FIDA s'abstient de divulguer cette information à l'organisme responsable ou à toute autre personne au sein des pouvoirs publics.
206. Si la plainte n'est pas fondée, la division régionale en informe les plaignants par écrit.
207. Si la division juge la plainte fondée et qu'il existe des preuves que des dommages réels ou potentiels découlent du non-respect des politiques et procédures du FIDA, ce dernier prend les mesures qui s'imposent. Il peut apporter des modifications au projet/programme ou exiger des pouvoirs publics qu'ils respectent les obligations prévues par l'accord de

financement. Dans sa réponse, le FIDA s'attache à mettre le projet/programme en conformité et ne propose ni ne verse aucuns dommages et intérêts. Les plaignants sont informés de l'issue de la procédure par la division régionale.

208. Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec les mesures prises par le FIDA, ils peuvent adresser un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org afin de solliciter un réexamen impartial du Bureau du Vice-Président.
209. Le Bureau du Vice-Président décide des mesures à prendre pour examiner les plaintes visées et, au besoin, en confie l'évaluation à des experts externes. Les plaignants sont tenus informés des résultats de l'examen.
210. Le FIDA inclut dans son rapport annuel la liste des plaintes reçues ainsi qu'un résumé des mesures prises pour y donner suite.

Comment déposer plainte

211. Les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans les PESEC peuvent être introduites selon les modalités suivantes :
- a. [Téléchargement du formulaire de plainte \(format Word\)](#)
 - b. Envoi d'un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org
212. Si vous transmettez votre plainte par courriel ou par courrier, veuillez inclure les informations suivantes :
- a. Nom, adresse, numéro de téléphone et coordonnées
 - b. Éventuel souhait des plaignants de garder leur identité confidentielle et, si tel est le cas, les motifs d'une telle demande
 - c. Intitulé, lieu et nature du projet/programme du FIDA (s'ils sont connus)
 - d. Préjudice que les plaignants estiment avoir subi ou qu'ils pourraient subir en raison du projet ou programme soutenu par le FIDA
213. Les plaintes par courrier doivent être adressées à :
- FIDA
 Plaintes PESEC / SECAP Complaints (PMD)
 Via Paolo di Dono 44
 00142 Rome, Italie

10. Analyse détaillée des risques climatiques

10.1 Analyse de vulnérabilité

10.1.1 Généralités

214. La vulnérabilité d'un pays ou d'une région au changement climatique dépend de son exposition, de la sensibilité de son système économique et de la capacité d'adaptation. Haïti a une vulnérabilité prononcée face à ces critères.

- **Exposition** – L'île d'Haïti est située dans le centre des ouragans tropicaux de grande envergure. En 2004 et 2008, des événements extrêmes de grande ampleur se sont succédé respectivement et les pertes économiques étaient de l'ordre de 7 millions USD.
- **Sensibilité économique** – Haïti accuse une haute sensibilité économique du fait que sa production est basée en grande partie sur le secteur agricole (le secteur primaire apporte 25% du PIB). Elle est sous la dépendance des écosystèmes, par exemple la pêche et l'usage de bois pour la cuisson et l'énergie, son niveau de santé et la croissance accélérée de sa population.
- **Adaptation** – En ce qui concerne sa capacité d'adaptation, Haïti est assez limitée par son niveau de revenu. Le pays dispose de peu de fonds pour les investissements publics, et ce malgré le fait qu'il jouit d'une aide considérable de la part de la coopération internationale dans ce domaine. Les impacts du changement climatique affecteront le pays dans toute sa totalité :
 - L'économie, l'agriculture, le transport, la santé.
 - Toutes les zones du pays, tant dans les plaines que les montagnes les plus hautes.
 - Des écosystèmes marins, côtiers et forêts.

215. La cartographie ci-après résume les résultats de l'analyse de vulnérabilité dans l'aire d'intervention du projet I-BE face aux aléas et risques climatiques. Elle est le résultat de la combinaison de l'exposition du milieu naturel et socioéconomique à plusieurs aléas climatiques, dont les principaux sont : (i) l'inondation ; (ii) la submersion marine ; (iii) la sécheresse ; et (v) les cyclones. L'ensemble des cartes de référence utilisées pour la production de cette carte de vulnérabilité et l'analyse des risques est fourni ci-après

216. La zone du projet étant faiblement exposé aux cyclones, la carte de vulnérabilité ci-dessus a été obtenue en superposant les couches relatives aux risques de sécheresse, d'inondation et de submersion marine sur ArcMAP et d'accorder la valeur un (1) à l'ID de chaque attribut. À l'aide de l'outil « Union » de ArcToolbox, une nouvelle couche résultant de la combinaison des trois (3) risques précités a été créée avec un champ « ID synthèse » destiné à recevoir les valeurs de la sommation des ID de chacune des 3 couches.

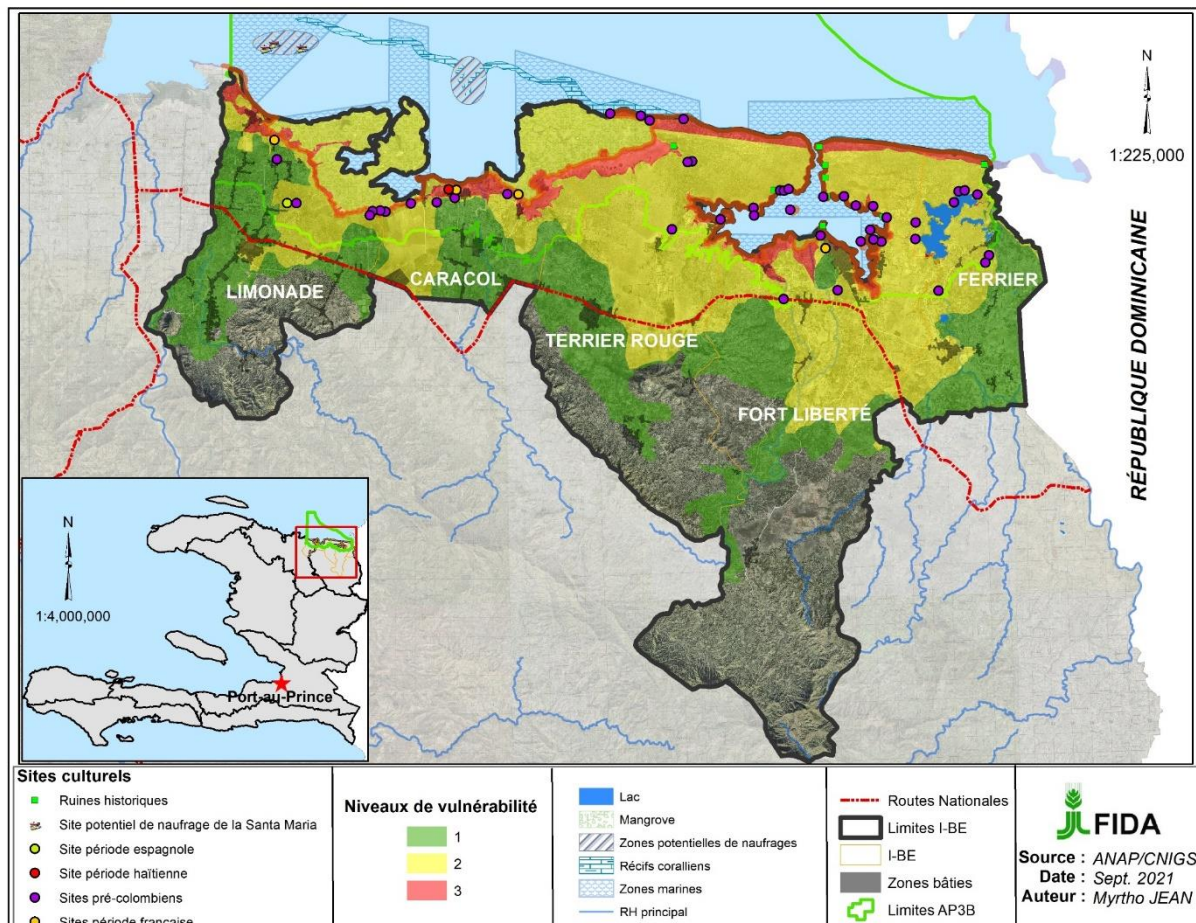


Figure 18. Carte de vulnérabilité de la zone du projet I-BE

217. Sur une échelle de vulnérabilité de 0 à 3, dont zéro représente un niveau de vulnérabilité presque négligeable, et 1, 2 et 3 indiquent respectivement qu'un risque est isolé, deux risques se chevauchent et trois risques s'intersectent, la ligne de côte de l'AP3B, particulièrement non protégée par les mangroves, ainsi que la ligne séparant les mangroves de la terre ferme, paraissent les plus vulnérables aux effets du changement climatique (niveau 3). La plupart des autres aires à l'intérieur de l'AP3B se trouve majoritairement dans le niveau 2. Face aux aléas climatiques évalués, on observe que les terrains plats, plus proche de la mer, sont davantage vulnérables. Les zones les moins vulnérables sont les parties en hauteur au niveau des bassins versants.

218. La cartographie ci-après présente les risques de submersion marine au niveau de l'AP3B. Ces risques sont très élevés au niveau des aires de mangroves et de la ligne de côte non-protégée par les palétuviers. Cette remarque informe la nécessité de renforcer les mangroves existantes et de prévoir assez d'espaces de régénération pour supporter leur migration vers le sud au fur et à mesure de la manifestation des effets de submersion.

219. Pour la production de cette carte, le Modèle Numérique de Terrain (MNT) utilisé est celui produit par le CNIGS. L'outil « Conversion Tools » de ArcToolbox a permis de recourir à la « méthode des points topographiques » qui consiste à convertir le MNT, qui est un fichier image, en des points qui sont une catégorie de fichiers vectoriels. Ces points indiquent l'altitude au sein de l'aire d'intervention considérée à chaque 10 mètres de distance et la numérisation du niveau de risque de submersion marine a été faite à l'aide des lignes iso-topographiques servant à relier des points de même altitude et dessinées perpendiculairement au sens de débordement de la mer par suite d'une montée probable. À l'horizon 2100, les scientifiques estiment une hausse du niveau de la mer de l'ordre de 1 mètre par suite de l'action combinée de la fonte des glaciers et de la dilatation de la mer causées par le changement climatique. Ainsi, les points ayant une altitude de 0 m, et par conséquent au même niveau que la mer, forment la zone de risque fort sachant que la plupart de cette portion est inondée à chaque marée haute, et la plupart de ceux ayant une altitude équivalant à 1 m forme la classe de risque moyenne à faible.

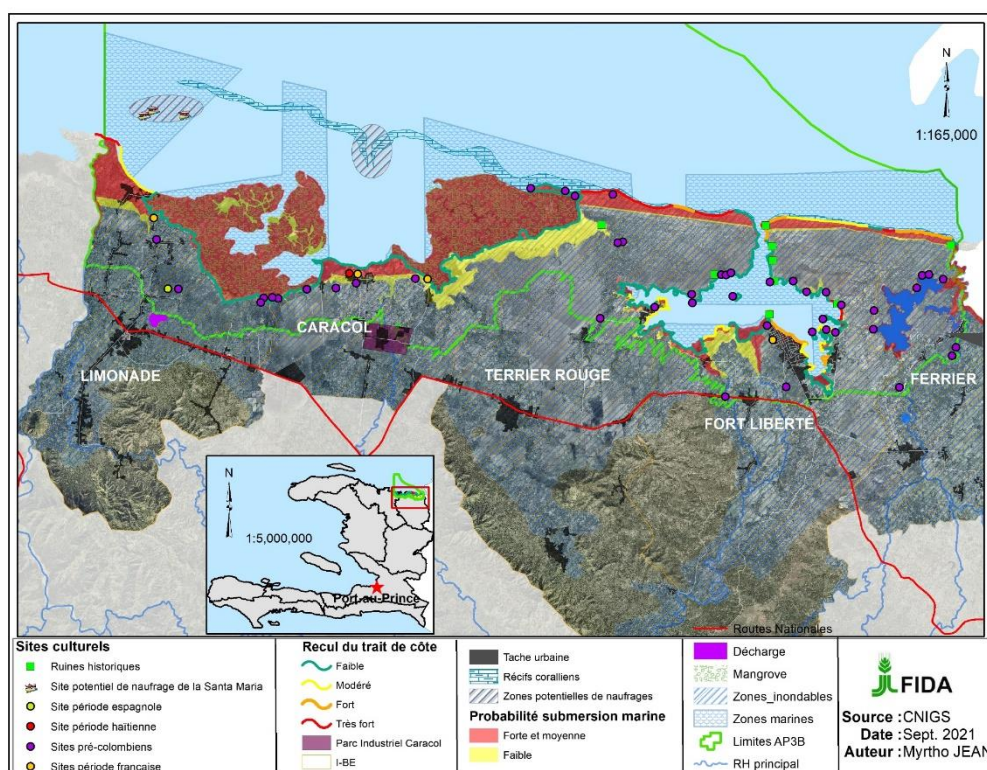
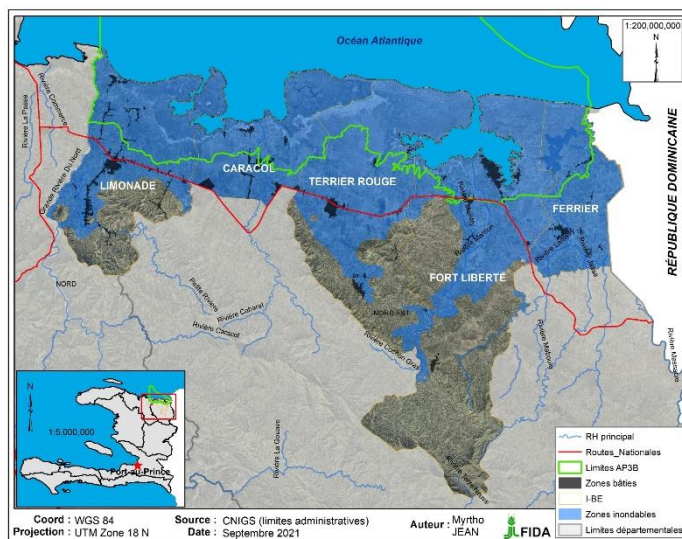
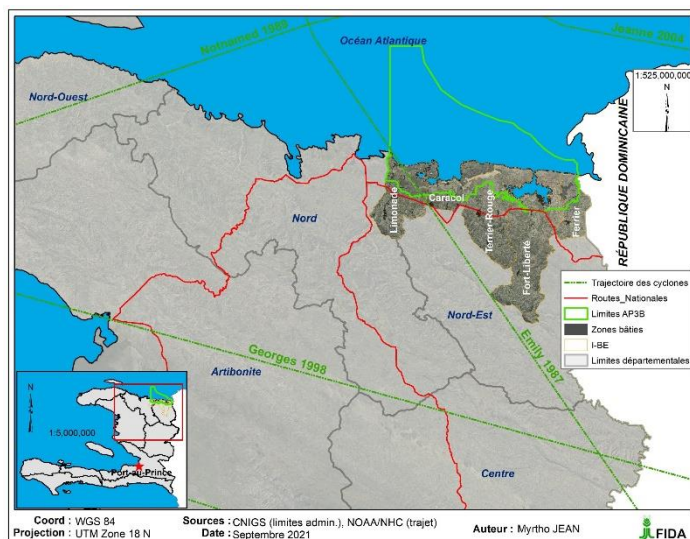


Figure 19. Submersion marine et projection du changement climatique pour une tempête à période de retour de 50 ans (Source : CNIGS)

220. Malgré le niveau élevé d'exposition du pays au passage des cyclones ainsi que les impacts significatifs des cyclones passés à travers le pays, le département du Nord-est a toujours été épargné. Les données à partir desquelles la carte de risque cyclonique a été produite proviennent d'une étude de la NHC sur les cyclones qui ont frappé Haïti de 1900 à 2012. La numérisation de trajectoires empruntées par ceux ayant affecté le Nord-est a décelé seulement le passage de Emily en 1987. Les risques des cyclones sur Haïti ainsi que les projections en fonction du changement climatique sont analysés plus en détail plus bas.

221. Les risques d'inondation couvrent toute l'AP3B et une bonne partie des bassins versants inclus dans le projet I-BE. Ces risques proviennent à fois des prévisions en termes de montée de la mer, mais aussi des crues des rivières lors des événements météorologiques extrêmes et de l'augmentation des précipitations. Les cartes de risques sont produites à partir des données sur les zones potentiellement inondables fournies par le CNIGS. L'extraction des parties concernées par le projet I-BE a été réalisée à l'aide de ArcToolbox. Le même schéma a été suivi pour la cartographie des risques de sécheresse. Ces risques sont évalués plus en détail dans le rapport technique présenté ci-après.
222. L'évolution du trait de côte a été cartographiée sur la base de comparaison d'images satellitaires entre deux années, 2000 et 2020, obtenues sur Google Earth. La première étape consistait à numériser sur Google Earth à l'aide de l'outil « Ajout d'itinéraire » le littoral de l'année de référence 2000 puis celui de l'année dernière, ensuite, la distance entre les deux lignes de côte a été mesurée sur ArcMAP par portions de 1,000 mètres linéaires et sur la base de sections homogènes. Les valeurs obtenues ont permis de calculer une moyenne reflétant la tendance du processus d'évolution du trait de côte ; ainsi, la progradation est observée à certains endroits tandis que l'érosion des côtes se fait dans d'autres. L'analyse faite sur les écarts observés sur ces 20 dernières années a permis d'obtenir 4 classes de vulnérabilité à partir de la méthode de classification des ruptures naturelles (« Natural Break Jenks ») à l'aide du logiciel ArcMAP. Cette méthode permet de déterminer le meilleur arrangement des valeurs dans différentes classes. Ainsi, la classe allant de 0 à 1 m de recul est considéré comme faible ; celle ayant des valeurs comprises entre 1 et 2.5 m est désignée comme étant modérée ; elle est dite forte si le recul mesuré va de 2.6 à 5 m et la classe très forte est attribuée aux valeurs supérieures à 5.1 m. Sur la base des prévisions à l'horizon 2050, le recul estimé est assez significatif et serait de l'ordre de 19 mètres notamment à l'entrée de la baie de Fort Liberté.



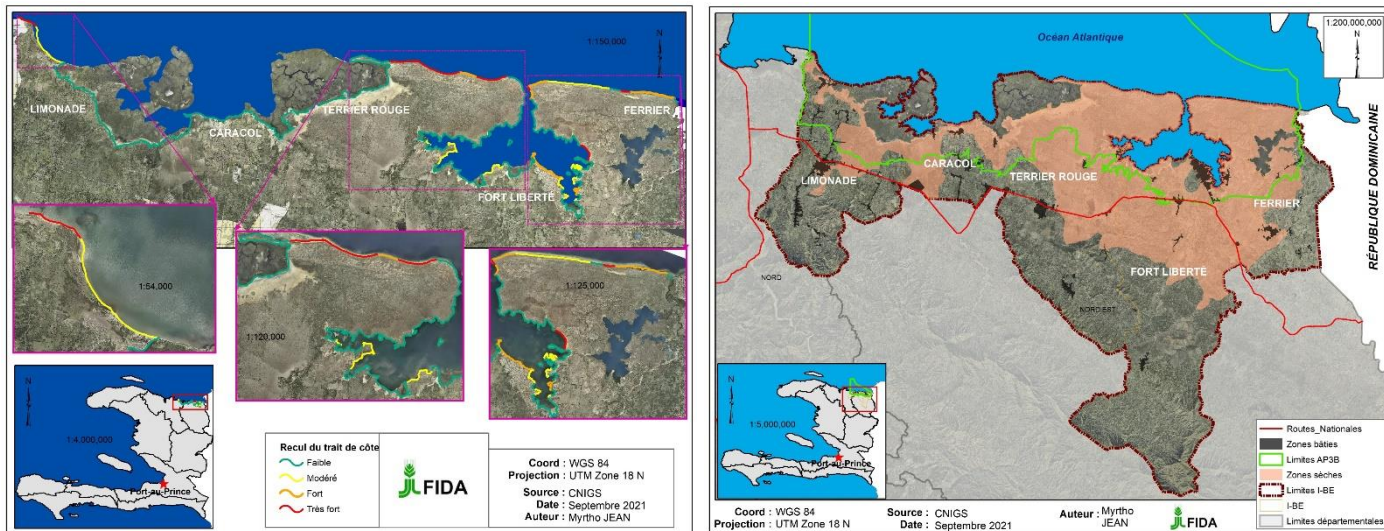


Figure 20. De haut en bas et de gauche à droite : Trajectoire des cyclones, vulnérabilité inondation, retrait de la ligne de côte et aléa sécheresse dans l'aire d'intervention du projet I-BE (Source : Atlas des menaces naturelles en Haïti (2015) et CNIGS)

10.1.2 Zones géographiques et zonage de l'aire d'intervention du projet I-BE

223. Parmi les 24 aires protégées d'Haïti, l'aire protégée des ressources naturelles gérées des Trois Baies (AP3B) a été priorisée pour les raisons suivantes : (i) l'AP3B est la deuxième plus grande aire protégée du pays, habitée par environ 50,000 personnes à prédominance rurale et dont 40% vivent dans l'extrême pauvreté et avec des taux élevés de malnutrition ; (ii) l'AP3B dispose déjà d'un plan de gestion et d'un cadre institutionnel sur lequel s'appuyer, et un partenaire stratégique (FoProBiM) est déjà présente et active dans le soutien des activités de conservation au sein de l'aire protégée, mais également cogestionnaire de l'aire protégée avec l'ANAP ; et (iii) l'AP3B est limitrophe de la République Dominicaine, offrant ainsi un espace potentiel pour la coopération Sud-Sud à travers les échanges transnationaux, la formation et la gestion des connaissances. Cela facilite l'apprentissage sur une variété de sujets qui intéressent les deux (2) pays et plusieurs agences des Nations Unies (FAO, PNUD, PNUE) et donateurs (USAID, BID, BM) qui pourraient vouloir combiner leurs efforts autour des activités prévues du projet I-BE.

224. L'aire globale d'intervention du projet I-BE est relativement complexe. Elle englobe les communautés rurales limitrophes dont les habitants sont impliqués dans des activités qui créent un risque pour la gestion durable des ressources naturelles de l'AP3B qui s'étend sur les limites administratives de cinq (5) communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier) et qui est répartie en cinq (5) aires d'utilisation, notamment pour la restauration, la conservation, l'exploitation durable, la gestion communautaire et de conservation culturelle. Les zones limitrophes qui seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée incluent Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge. Les activités du projet promouvant des activités durables auront lieu uniquement dans les zones désignées pour de telles activités, cherchant à améliorer les moyens de subsistance qui améliorent en même temps les fonctions de l'écosystème. Toutes les interventions prévues ont été guidées par les directives établies dans le plan de gestion de 2017.

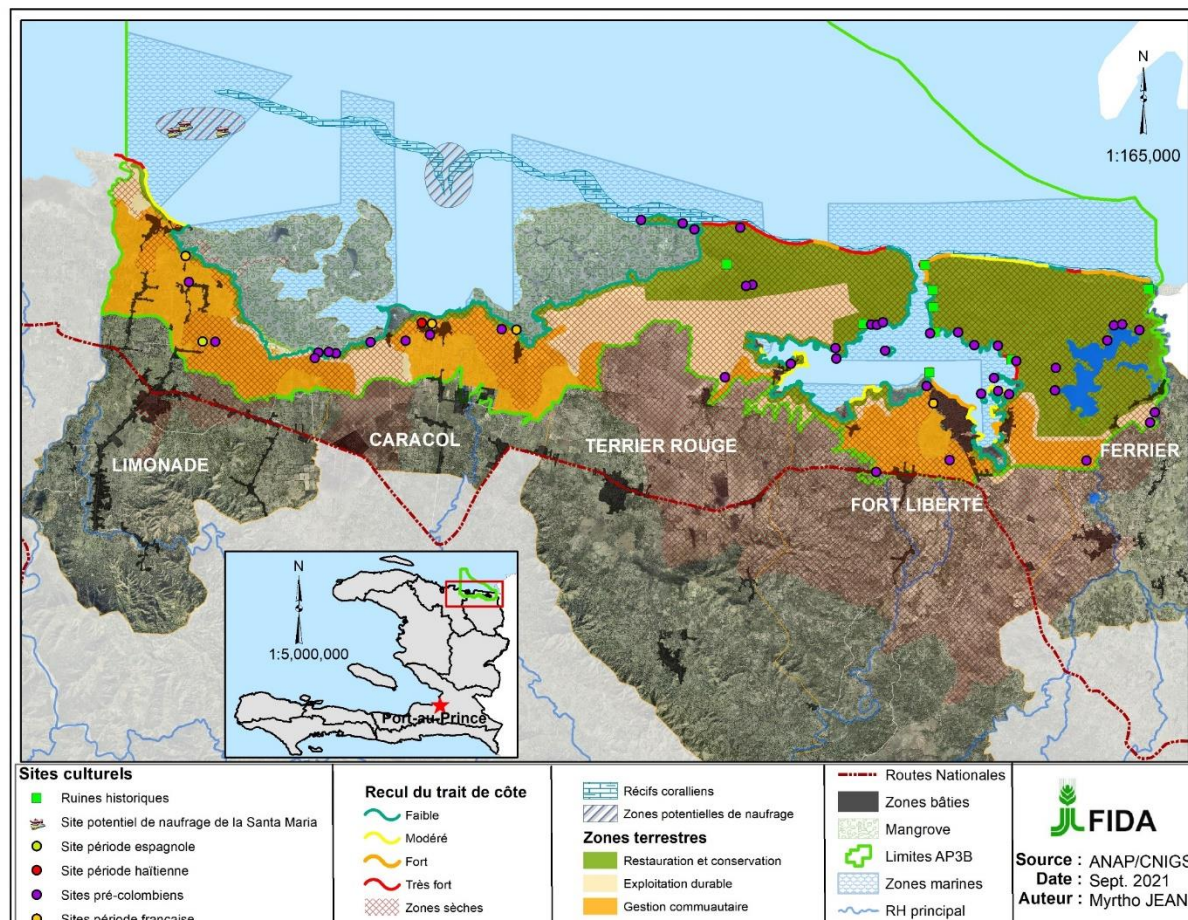


Figure 21. Zonage de l'AP3B

225. La distribution spatiale des différentes interventions du projet I-BE a été organisée en fonction du jumelage entre les niveaux de vulnérabilité de l'aire concernée et les mesures d'adaptation et de développement économique proposées à l'échelle nationale. Ces mesures se basent prioritairement sur l'augmentation de la résilience et la diminution de la vulnérabilité. Pour se faire, les mesures adoptées par Haïti ont pris comme boussole les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) afin de pouvoir incorporer le changement climatique comme un sujet de grande importance. Les sujets d'importances proposés dans le plan d'adaptation pour Haïti et supportés par le projet I-BE sont les suivants :

- La priorité doit être accordée à l'adaptation communautaire qui réduit les coûts des catastrophes et s'accompagne d'un transfert de technologies propres.
- Participation des communautés dans la prise de décision au sujet des impacts espérés et les formes pour les minimiser.
- Intégrer le changement climatique dans tout le processus de planification nationale, y compris les répartitions budgétaires.

- Investir dans des systèmes de stockage d'eau, au niveau national, régional et domestique.
- Investir dans des programmes de développement durables des zones côtières.
 - Campagne d'information, de sensibilisation des autorités locales, régionales et nationale.

10.2 Rapport technique de l'analyse des risques climatiques

10.2.1 Cartographie des risques

Sources de données

226. Les données utilisées dans le cadre de cette analyse proviennent de diverses sources bibliographiques, dont les principales sont listées ci-après. D'autres références bibliographiques sont fournies à la fin de l'analyse.

- [Base de données de la Banque mondiale](#).
- [FAOSTAT/Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture \(FAO\)](#).
- [Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique \(IHSI\) / République d'Haïti - Ministère de l'Économie et des Finances](#).
- [World economic outlook databases \(WEO\) / International Monetary Fund](#).
- L'évaluation climatique menée par le CIAT¹³ pour un autre projet en Haïti (PITAG)¹⁴ en 2018.
- [Geofolio](#).

227. Quant aux données climatiques et cartographiques, elles proviennent, entre autres, des sources suivantes :

- Les données climatiques et météorologiques proviennent de [Haïti Data](#), de la base de données de [Climate Research Unit CRU TS3.10 \(Harris et al, 2014\)](#), du [recueil en ligne des données provenant de stations climatologiques](#) et de l'[Explorateur climatique KNMI](#).
- Les données topographiques et géologiques proviennent du CNIGS.
- Les cartes d'occupation de sol proviennent du CNIGS et des images satellitaire (Landsat8).
- Les cartes de températures et de précipitation pour les 4 prochaines décennies ont été élaborées à partir du modèle PRECIS, au moyen de l'application offerte par l'Institut Météorologique (INSMET) de Cuba et les scénarios [A2 et B1 de l'IPCC](#).
- Google Earth a été utilisé comme base de données pour l'observation de l'évolution spatio-temporelle de la zone d'étude
- [Ortho photos sur Haïti de 2014](#)
- [National Hurricane Center \(NHC\)](#)

228. Certains facteurs sont intégrés dans l'analyse ayant permis d'apprécier les autres processus biotiques : les températures moyennes, minimales et maximales passées, actuelles et projetées des mois les plus chauds et les plus frais de l'année, la pente, le réseau hydrographique, le vent et le zonage de l'AP3B.

¹³ International Center for Tropical Agriculture

¹⁴ Agricultural and Agroforestry Technological Innovation Program

229. Dans l'étude menée par le MEF et le PNUD (2015), utilisée dans cette analyse pour les aspects économiques, la méthodologie de calcul s'inspirait prioritairement des publications suivantes :

- Rapport de la Banque mondiale de 2002 qui présente une estimation des coûts économiques du changement climatique concernant les pays de la CARICOM.
- Deux (2) publications de l'Université Tufts, l'une pour la Floride (2007) et l'autre pour les Caraïbes (2008). Ces deux dernières publications développent une méthodologie permettant une prévision des coûts de l'inaction à long-terme par comparaison de scénarios pessimiste et optimiste.

Hypothèse de modélisation

230. La démarche méthodologique utilisée pour cette analyse repose sur plusieurs hypothèses. Tout d'abord, une revue approfondie des études sur cette thématique a permis de compiler un certain nombre de données concernant les impacts du changement climatique en Haïti en général et sur les baisses de rendement prévues pour les prochaines décennies en particulier. Trois publications ont particulièrement été utilisées par le MEF et le PNUD (2015) pour les calculs : i) Le Groupe de Travail II (WGII) du Cinquième Rapport d'Évaluation du GIEC (2014) qui, dans son 27^e chapitre, détaille les impacts du changement climatique en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, ii) le PANA (2006) qui prévoit des baisses de rendements pour certaines cultures, et enfin iii) le rapport de 2013 de la CEPAL qui en fait de même à l'échelle des Caraïbes.

231. Les données considérées comme pertinentes ont été recueillies ; elles portent sur l'état actuel du secteur agricole, à savoir l'activité de production végétale : les SAU (FAOSTAT, 2013), les rendements associés, les quantités produites et la valeur économique de la production (soit la production brute). Ces données correspondent aux cultures pour lesquelles des baisses de rendement ont été estimées. L'année 2000 a été prise comme année de référence pour établir une moyenne de la période 1990-2010, soit un échantillon de 20 ans. Ces données ont été obtenues à partir de la base de la FAO (FAOSTAT). La moyenne ainsi calculée sert de référence pour estimer les baisses de rendement potentielles dues aux changements climatiques. Une harmonisation des données a été nécessaire : en effet, à partir de l'état de référence de l'année 2000, l'estimation s'est faite pour des scénarios d'impacts à l'horizon 2025, 2050, 2075 et 2100. Or les baisses de rendement collectées ne s'appliquent pas forcément à ces années-là. Il a donc fallu procéder à une interpolation par culture.

232. Le calcul des impacts économiques des changements climatiques dus aux variations de rendement mesure le coût que représente le manque d'action ou l'inaction vis-à-vis de ces changements en cours, en comparant un scénario optimiste à un scénario pessimiste.

233. En définissant deux scénarios, des prévisions de variation de rendement sont calculées. Il est également possible de ne calculer qu'une unique baisse de rendement (PANA, 2006) : on considère alors que ceci correspond à un scénario pessimiste et le scénario optimiste est défini comme étant la situation actuelle.

234. Les baisses de rendements sont ensuite appliquées aux valeurs de l'année de référence 2000 pour obtenir les coûts économiques des changements climatiques dans les scénarios optimiste et pessimiste. Le coût correspondant au scénario optimiste représente en réalité le coût que l'on ne peut éviter même sans « manque d'action ». Aussi, pour calculer le

coût de ce manque d'action, il convient de soustraire le coût obtenu pour le scénario optimiste à celui du scénario pessimiste.

235. D'autres facteurs comme la montée des eaux entraînent une salinisation des sols et à terme la disparition des terres agricoles côtières, donnant lieu à une réduction potentielle de la SAU exploitée dans les années à venir et impactant ainsi le revenu agricole associé.
236. À cause des difficultés de pouvoir évaluer les pertes indirectes, la méthodologie adoptée par le MEF et le PNUD dans les calculs économiques a été de les évaluer à partir du temps de reconstruction. En supposant une reconstruction sur un an, cela donne des pertes indirectes de l'ordre de 10% des pertes directes. Pour des catastrophes de grande échelle, la reconstruction se fait plutôt sur 5 ans, et les pertes indirectes atteignent 50% des pertes directes.

Limitation de la méthodologie de l'étude

237. Cette analyse sur les impacts du changement climatique fait face à certaines limitations, dont les plus pertinentes sont les suivantes :
- Très peu d'études ont été menées sur l'analyse des impacts du changement climatique sur les activités d'élevage et de pêches qui sont deux (2) activités phares du projet I-BE.
 - Les publications du Groupe de Travail II (WGII) du Cinquième Rapport d'Évaluation du GIEC (2014) et du rapport de 2013 de la CEPAL fournissent des estimations de variation de rendement à l'échelle de l'Amérique Centrale et des Caraïbes. Pour les besoins de l'étude, et faute de données plus précises, il a été considéré que ces données sont transposables à l'échelle d'Haïti.
 - Au niveau des sources de diminution de la production agricole, il est difficile d'estimer les impacts que pourront avoir l'expansion de maladies des plantes existantes et le développement de nouvelles maladies dues aux changements climatiques ou à l'introduction d'espèces invasives.
 - Une nouvelle visite des sites du projet n'a pas été possible pour actualiser certaines données fournies par le CNIGS sur certains risques climatiques lors de la cartographie des principales composantes et risques climatiques.
 - Cette analyse est axée sur l'adaptation au changement climatique plutôt que sur l'atténuation des gaz à effet de serre (GES). Cette approche a été adoptée en raison du fait que la portée du projet n'inclut pas de changement au niveau de l'utilisation des terres ou de technologies qui soient de nature à augmenter les émissions, mais propose plutôt des mesures de restauration de mangroves et d'aires boisées et d'efficacité énergétique qui séquestreront et réduiront les émissions de GES.
 - Les prototypes les plus utilisés, comme DICE/RICE 99, FUND 2.9, PAGE2002 et MERGE, sont réalisés à partir de la perspective des pays développés. Les intérêts et les préoccupations concernant le changement climatique ne coïncident pas nécessairement avec celles d'Haïti.

10.2.2 Présentation succincte des données

Changements de température

238. La base de données Climate Research Unit CRU TS3.10 (Harris et al, 2014) est construite à partir des données mensuelles de plusieurs stations météorologiques du monde. Une analyse des données enregistrées pour la période de 1970-2013 fournit les résultats ci-dessous.
239. La moyenne de température pour la période 1970-2013 varie selon la région considérée. Les régions nord et ouest présentent les températures moyennes majeures, avec des valeurs entre 25 et 26.5°C. Les régions centrale et sud-est présentent des valeurs entre 22.5 et 24°C. La tendance de la température pour la période 1970-2013 présente des valeurs majeures à 0.1°C/décade significative seulement au nord et au sud du pays. La valeur majeure est de 0.14°C/décade. Considérant une augmentation constante de 0.12°C/décade signifie que dans 100 ans la température moyenne aura augmenté de 1.2 degré.
240. Les moyennes saisonnières indiquent clairement que la saison la plus chaude dans tout le pays est l'été, entre juin et août. Malgré la résolution des données, qui n'est pas suffisante pour distinguer précisément les régions montagneuses, on observe que dans les quatre saisons, la région la plus fraîche est le sud-est, coïncidant avec une région montagneuse encore couverte par un pourcentage de végétation importante.
241. La tendance des moyennes saisonnières indique que l'augmentation de la température s'est produite surtout pendant l'été (juin-juillet-août) avec des valeurs qui vont jusqu'à 0.17°C/décade. En primevère il n'y a pas eu d'augmentation significative de la température.

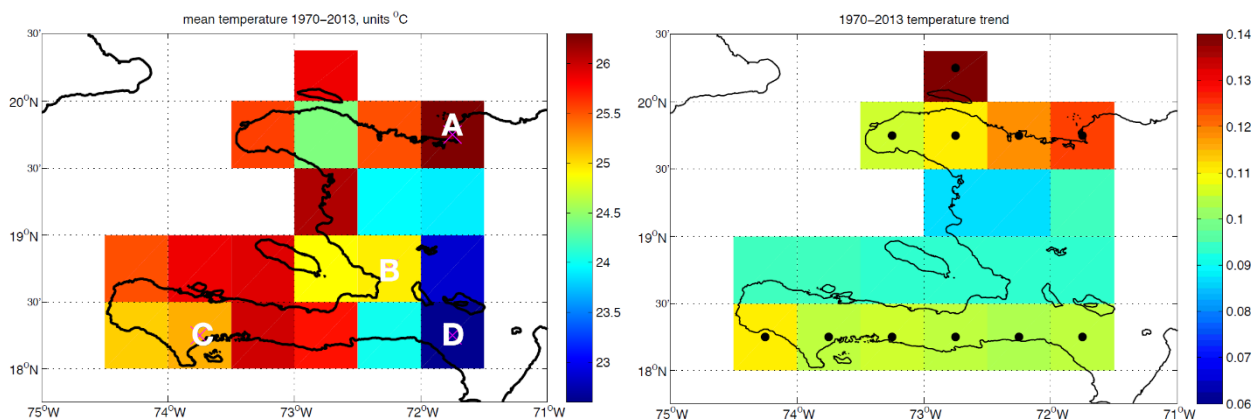


Figure 22. **Température moyenne (°C) et tendance de la température moyenne (°C/décade)¹⁵ pour la période 1970-2013**

242. La température annuelle moyenne a augmenté d'environ 0.12°C entre 1961 et 1989, à un taux moyen de 0.13°C par décennie. Ce réchauffement est plus rapide dans les saisons plus chaudes, JJA et SON.¹⁶ La fréquence des jours et nuits chauds a augmenté de 10% depuis 1961. Le changement le plus significatif par décade (5% pour les jours chauds et 7% pour les nuits chaudes) est observé pendant le trimestre JJA. La fréquence de jours et nuits froids a diminué de 10% depuis 1961. Le changement le plus significatif

¹⁵ Données mensuelles CRU TS3.10. Les points noirs indiquent que la tendance est significative au 95%.

¹⁶ SON (septembre-octobre-novembre) ; DJF (décembre-janvier-février) ; MAM (mars-avril-mai) ; JJA (juin-juillet-août)

par décennie est de -3% pour les jours froids en SON alors qu'il est de -3%, -6% et -5% pour les nuits froides respectivement pendant les trimestres MAM, JJA et SON.

243. En ce qui a trait à la tendance future du climat, la température annuelle moyenne augmentera entre 2.8 et 4.7°C pour la fin du siècle (décennie 2090-2100) selon le scénario A2 et entre 1.6 et 4.2°C selon le scénario B2. Ce réchauffement sera plus rapide dans les saisons plus chaudes, JJA et SON mais sera très important aussi dans les deux autres trimestres de l'année. Les différences entre les scénarios A2 et B2 seront plus importantes à partir de 2060. La distribution spatiale de l'augmentation de la température n'est pas homogène : les régions à l'est du pays seront celles qui se réchaufferont le plus.

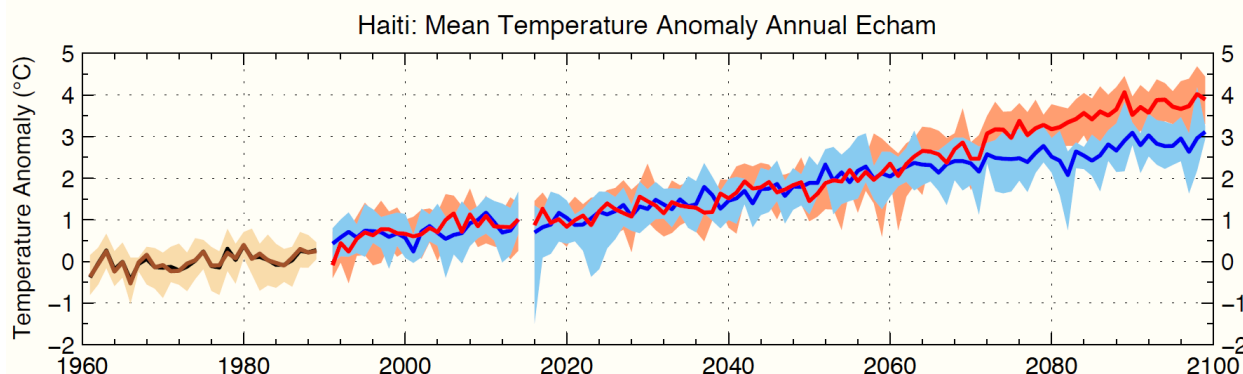
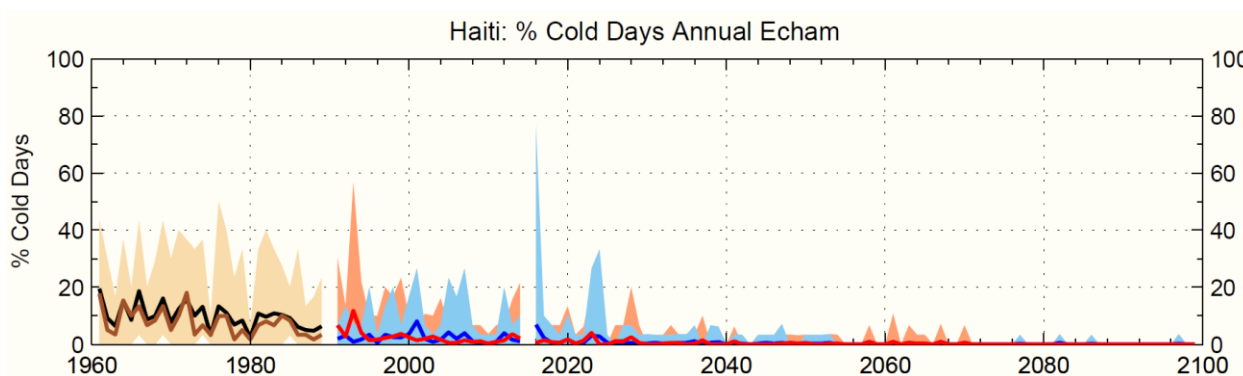


Figure 23. **Moyenne annuelle des anomalies de la température en surface**

244. La fréquence de jours chauds et nuits chaudes augmentera de 100% à partir de 2060 que ce soit pour les valeurs minimales ou maximales. Les jours et nuits chauds pendant la période 2000-2040 montrent une variabilité très importante superposée à une tendance positive bien marquée. La distribution géographique démontre sous le scénario B2, que la région Est du centre du pays sera celle qui aura moins de jours chauds dans l'avenir alors que le scénario A2 n'indique pas un patron spatial important.



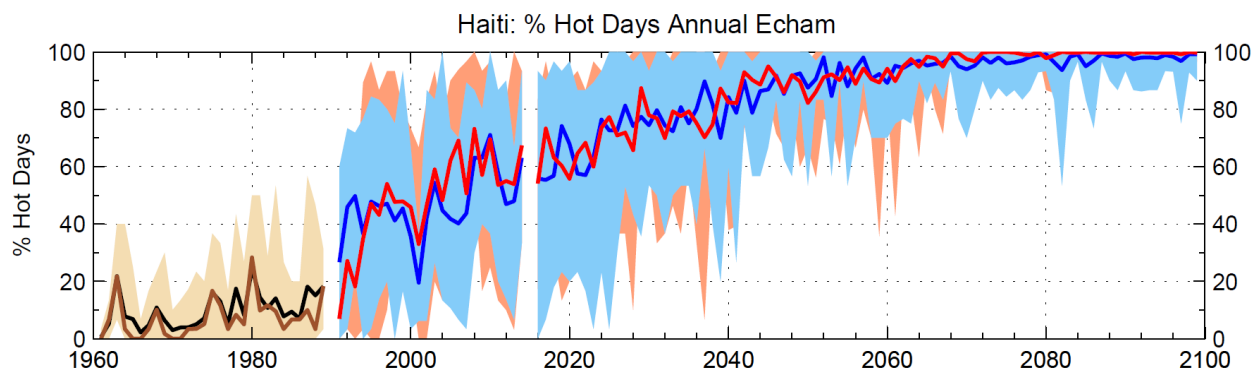


Figure 24. Variation de la fréquence annuelle des jours chauds (haut) et nuits chaudes (bas)

245. La fréquence de jours et nuits froids diminuera de 100% à partir de 2050, que ce soit pour les valeurs minimales ou maximales. Les jours et nuits froids montrent une distribution spatiale très homogène pour les nuits froides, alors qu'il y aura plus de jours froids dans la région est-centrale du pays.

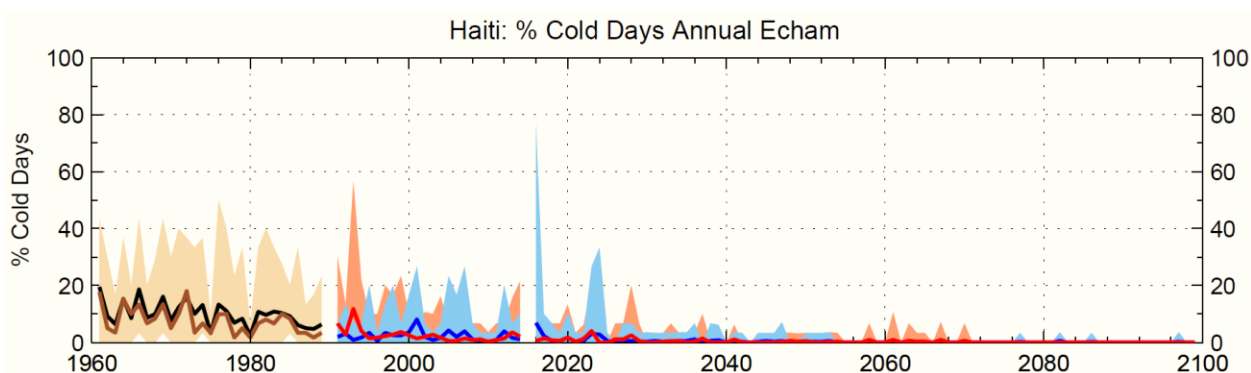


Figure 25. Variation de la fréquence annuelle de jours froids

Changements de précipitation

246. La moyenne des précipitations mensuelles pour la période 1970-2013 indique que la précipitation varie entre 70 et 190 mm/mois selon la région considérée. Les régions plus humides se trouvent au sud alors que les plus sèches sont au nord.

247. La tendance de la précipitation ne montrant aucune valeur significative, indique qu'il n'y a pas eu de grands changements dans la moyenne de précipitation entre les années 1970-2013. Les moyennes saisonnières de la précipitation indiquent que la saison la plus sèche est l'hiver (décembre, janvier, février) et que les régions plus humides sont bien au sud du pays comme le présente la figure ci-après.

248. Les valeurs de tendance de la précipitation sont significatives seulement dans le sud-est du pays pendant l'été (juin-juillet-août) et dans la région centrale des Cayes.

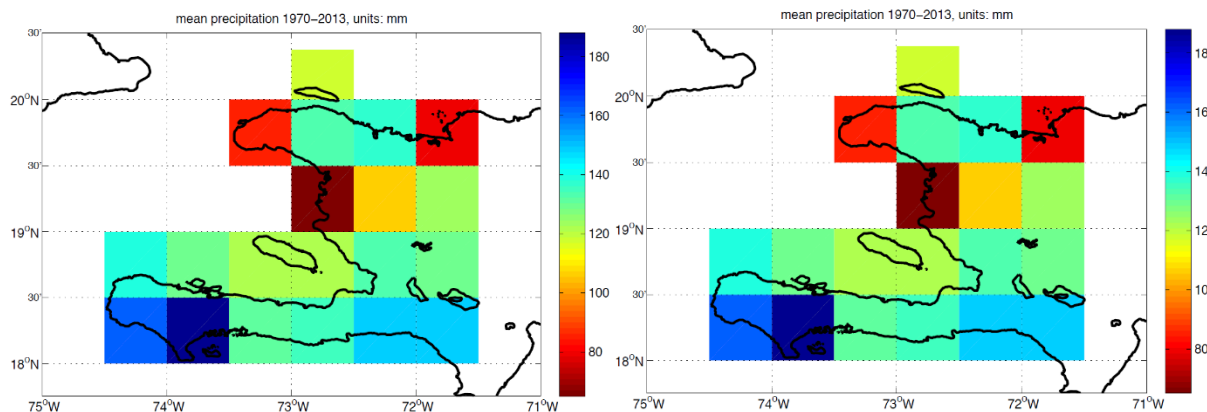


Figure 26. Précipitation moyenne mensuelle (mm) et tendance de la précipitation moyenne mensuelle (mm/décade) pour la période 1970-2013 (Données CRU TS3.10)

249. La précipitation annuelle moyenne ne montre pas de changements significatifs pour la période 1961-1989, en accord avec l'analyse des données CRU. L'analyse des saisons montre des résultats similaires. Les événements extrêmes montrent une diminution de 4% (significative) pendant la période 1961-1989. L'analyse saisonnière montre que seulement pendant le trimestre DJF cette diminution (-8%) est significative. Les tendances de précipitation journalière et cumulées dans des périodes de 5 jours ne montrent pas de changements significatifs non plus.

250. Quant à la tendance future du climat, la précipitation moyenne annuelle montre une variabilité importante pour les périodes futures, mais pas de tendances significatives. Les valeurs moyennes sont faibles sous le scénario A2 : il y aurait une diminution de 4% par rapport à aujourd'hui. En considérant le scénario B2 en revanche il y aurait une augmentation de 15% de précipitations en 2090. Le patron spatial prouve que la pluie augmentera surtout pendant DJF et SON au nord et à l'est du pays. En MAM et JJA les régions Nord-Ouest et Ouest seront bien plus sèches (entre 50 et 70% en 2090) qu'à présent. Cette variabilité saisonnière opposée fait que la moyenne annuelle ait des valeurs proches de zéro.

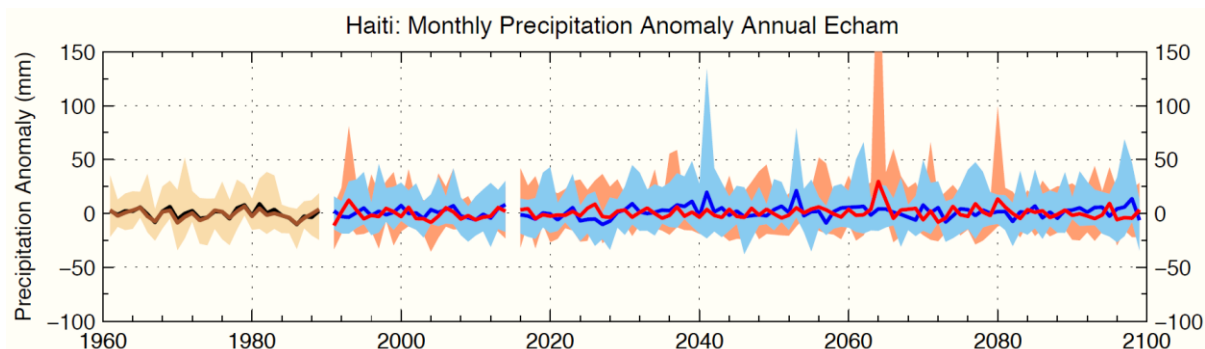


Figure 27. Changement prévisionnel de précipitation moyenne annuelle

251. Les événements extrêmes ne montrent pas une tendance marquée que ce soit pour l'analyse annuelle ou saisonnière. L'analyse saisonnière montre néanmoins que pendant

le trimestre DJF l'amplitude des événements extrêmes est majeure. L'analyse spatiale indique qu'il n'y a pas de régions favorables pour la manifestation de ces événements.

252. Les tendances des précipitations journalières et cumulées dans des périodes de 5 jours ne montrent pas de changements significatifs non plus, que ce soit dans le temps ou l'espace.

253. Les résultats découlant du modèle PRECIS, au moyen de l'application offerte par l'Institut Météorologique (INSMET) de Cuba, et les scénarios A2 et B1 de l'IPCC, montrent qu'en moyenne la pluie peut arriver à diminuer 222 mm/année dans le scénario A2, ce qui selon la zone du pays peut représenter un très haut pourcentage du total. La figure ci-après présente l'index de variabilité climatique (VCI) normalisé qui est le résultat de la combinaison de la précipitation moyenne, la température moyenne, la précipitation extrême et l'élévation de la mer telles que prédites par les modèles numériques. Les valeurs proches de zéro indiquent les régions moins vulnérables, alors que les régions avec des valeurs plus proches de 1 indiquent les régions plus vulnérables.

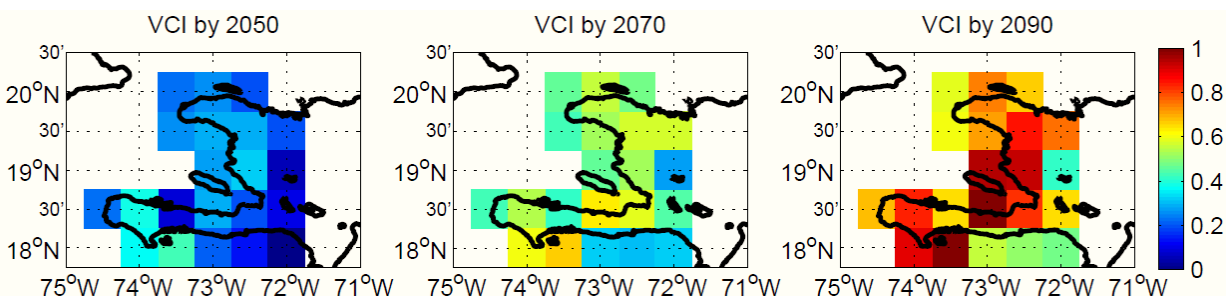
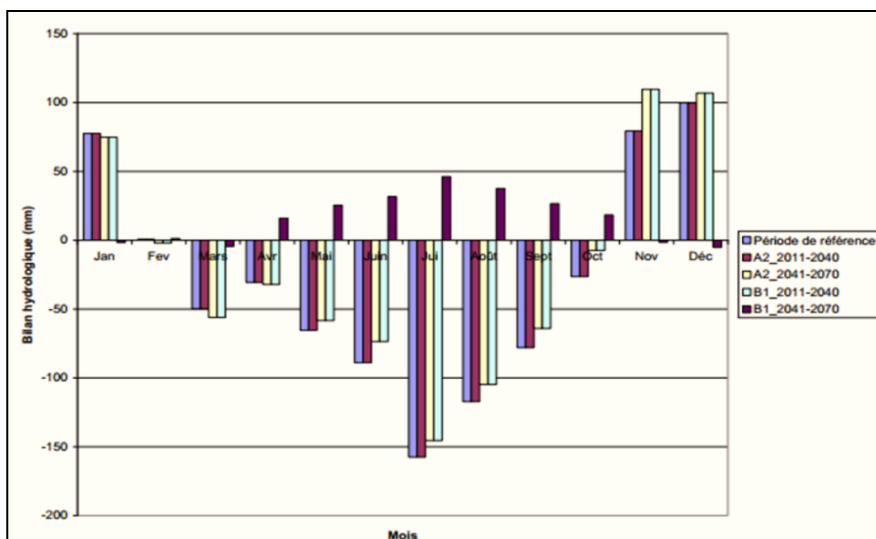


Figure 28. **Index de variabilité climatique (VCI) normalisé**

254. Il est possible d'observer que la vulnérabilité augmentera dans toute la région à la fois qu'un patron spatial est présent dans les trois décennies : les régions les plus vulnérables sont les régions centrales autour de Port-au-Prince ainsi que la région des Cayes.

255. Face au risque élevé de raréfaction des ressources en eau en lien au changement climatique, des mesures urgentes d'adaptation s'avèrent de tout premier plan. Il sera nécessaire d'améliorer la connaissance des impacts et des milieux, la modélisation des



systèmes en interaction avec l'eau, organiser une surveillance des eaux de surface et souterraine et des zones humides, incluant le littoral. La figure ci-après illustre le bilan hydrologique anticipé pour le Cap-Haïtien (CCNUCC, 2013).

Figure 29. **Bilan hydrologique pour le Cap-Haïtien (Source : CCNUCC, 2013)**

Élévation du niveau de la mer et réchauffement océanique

256. Une hausse marine aura des impacts non seulement sur la salinité des sols, mais aussi sur l'ensemble des occupations physiques du sol dans les zones vulnérables.
257. Au cours des six (6) dernières décennies, la vitesse moyenne de l'élévation du niveau de la mer (SLR), de 1.8 ± 0.1 mm/an, enregistrée dans la Grande Région Caraïbe a suivi la valeur moyenne mondiale (Palanisamy et al., 2012). Toutefois, le taux annuel de SLR a augmenté de façon significative au cours de ce siècle et, selon les projections l'augmentation du niveau moyen de la mer dans l'Atlantique Centre-ouest sera comprise entre 0.35 et 0.65 m (suivant le scénario d'émissions) d'ici à la fin du siècle (2081 à 2100) par rapport à la période 1986-2005 (Church et al., 2013). Les multiples facteurs qui influencent l'élévation du niveau de la mer au niveau local varient dans la région de l'Atlantique Centre-ouest et l'impact des augmentations du niveau moyen de la mer sur les zones côtières varie aussi à l'échelle de la région selon l'amplitude de la marée et la fréquence des ondes de tempête (Losada et al., 2013). Si l'on compare les décennies 1950-1960 et 1998-2008, l'élévation du niveau de la mer a déjà entraîné une hausse significative (de 20% à 60%) de la fréquence de niveaux extrêmes de la mer dans les Caraïbes.
258. Jusqu'à environ 7% du département du Nord-est (11,294 ha) pourrait être directement touché par une élévation du niveau de la mer ainsi que par l'augmentation des tempêtes et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Ces impacts pourraient se traduire par des réductions de la couverture de mangroves affectant les pêches, l'intrusion d'eau salée touchant les ressources d'eau douce disponibles, et l'inondation des maisons et des terres agricoles mettant en péril les établissements humains au sein de l'AP3B.

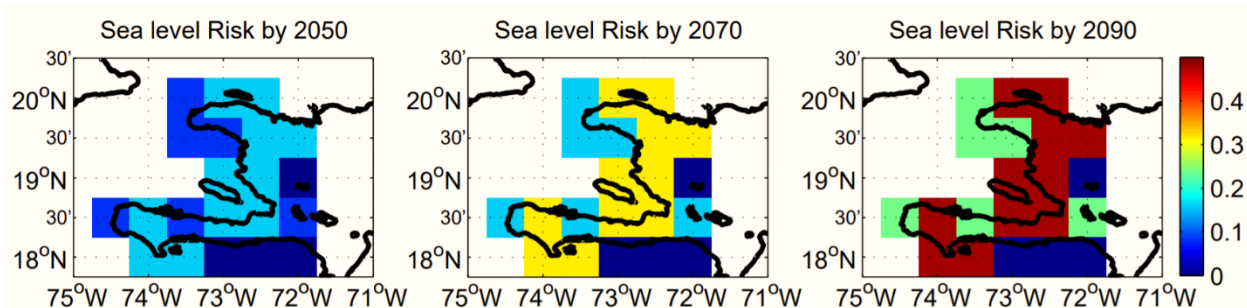


Figure 30. Risque de submersion de terres en considérant une augmentation du niveau de la mer de 20 cm, 40 cm et 60 cm respectivement à la fin des années 2050, 2070 et 2090 (Martin, 2014)

Cyclones

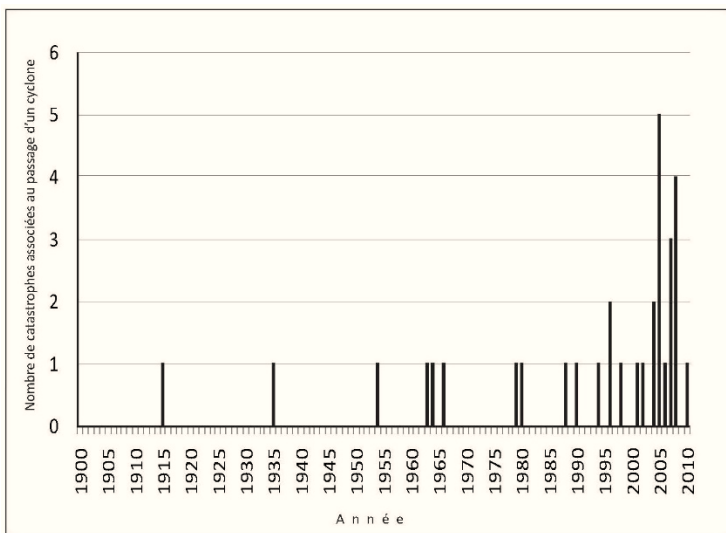


Figure 31. **Nombre annuel de cyclones ayant engendré une catastrophe naturelle sur le territoire haïtien de 1900 à 2011**(Source : [EM-DAT](#)).

matériels estimés à 897 millions de dollars US (GRH, 2008). L'effet combiné des vents forts et des pluies intenses a provoqué de très fortes inondations. Dans la ville des Gonaïves, certains secteurs ont vu le niveau de l'eau atteindre plus de six (6) mètres en quelques heures. Ces inondations ont eu pour effet de détruire plusieurs infrastructures (ponts, écoles, hôpitaux...) et de dévaster les récoltes de riz de la vallée de l'Artibonite, ce qui a immédiatement accru l'insécurité alimentaire et augmenté les risques sanitaires. À cela il faut ajouter les risques sociaux associés au déplacement de la population qui se retrouve, au lendemain du sinistre, sans logement. Depuis le début du XX^e siècle, on estime que plus de 5 millions d'haïtiens ont été affectés par les cyclones tropicaux (EM-DAT).

259. En Haïti, l'activité cyclonique atteint des sommets entre les mois d'août et octobre. Au cours de la période 1900-2011, on a recensé en Haïti 32 catastrophes naturelles (voir figure ci-jointe) associées à l'activité cyclonique (EM-DAT). Plus de la moitié (18 sur 32) de ces cyclones se sont manifestés après les années 2000. L'année 2008 fut de loin la plus spectaculaire sur le plan de l'activité cyclonique puisqu'en moins d'un mois, quatre cyclones d'importance (Fay, Gustav, Hanna et Ike) touchaient le pays, affectant près de 800,000 personnes, faisant plus de 1,100 victimes et causant des dommages et des pertes

260. Les cyclones et tempêtes tropicales ont un impact important sur la pêche, puisqu'ils peuvent détruire les habitations au bord de la côte, les embarcations et les engins de pêche. La vulnérabilité de communautés côtières isolées est d'autant plus grande qu'elles se situent souvent hors de la zone de couverture des ondes radiophoniques ou téléphoniques et ne sont donc pas prévenues à temps de l'arrivée des tempêtes (Sebastien et al., 2016).

Acidification des océans, érosion des récifs coralliens et déclin de la production primaire

261. Selon Gledhill et al. (2008), dans l'Atlantique Centre-ouest, incluant la région caribéenne, une baisse du pH de la mer a suivi la tendance globale et a été accompagnée d'une diminution constante de l'état de saturation du carbonate de calcium (ΩCaCO_3) (quoique saisonnière et variable dans l'espace en fonction de la salinité et de la température de la surface de l'eau), le ΩCaCO_3 étant tombé en 11 ans à peine d'une valeur annuelle moyenne de 4.05 à 3.39 (1996-2006). Avec des augmentations de la pression partielle de gaz carbonique atmosphérique moyenne $p\text{CO}_2$ à 450 μatm , les valeurs du ΩCaCO_3 dans cette région devraient atteindre 3.0-3.5, alors qu'une $p\text{CO}_2$ de 550 μatm réduirait le ΩCaCO_3 à une valeur <3.0 , associée à une érosion nette de la barrière de récifs de corail (Gledhill et al., 2008).

262. Il a été démontré que l'acidification des océans entraîne une déficience d'une série de capacités sensorielles et comportementales chez les poissons de récifs (en particulier aux premiers stades de leur cycle biologique) qui affecte leur capacité d'échapper aux prédateurs, de choisir un habitat et le moment de leur installation dans des habitats de récifs coralliens (Devine et al., 2012).

263. Les mesures biogéochimiques de la série temporelle océanique CARIACO documentent un déclin décennal de la productivité du plancton. Ceci est une expression d'un changement d'état significatif de l'écosystème marin entraîné par une diminution des remontées d'eau, le réchauffement des eaux de surface et une stratification accrue, tous contribuant à la diminution des apports en nutriments (Taylor et al., 2012).

Implications des risques climatiques sur le milieu humain au sein de l'AP3B

264. Les communautés côtières situées dans l'AP3B, Bord de Mer de Limonade, Caracol, Jaquezy et Phaeton sont particulièrement exposées aux risques du changement climatique, en particulier à l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête. Ces communautés ont toutes connu une expansion rapide dans les années précédant la mise en place de l'AP3B, et maintenant qu'elles sont situées au sein de l'AP3B, des stratégies sont nécessaires pour orienter leur développement et leur gestion à l'avenir. D'une manière générale, il est recommandé, afin de protéger les écosystèmes marins et côtiers et leur patrimoine culturel, que le développement soit limité aux empreintes des communautés côtières existantes et que toute expansion soit orientée vers les collectivités situées à l'intérieur des terres à proximité du PIC et le long du corridor routier de la RN6 (ERM, 2015).

265. Trois (3) de ces communautés ont été évaluées grâce à l'Initiative des villes durables émergentes (IVDE). L'étude a identifié les zones au sein de ces communautés qui se trouvent menacées par les inondations et a identifié des stratégies pour atténuer les effets sur le long terme (ERM, 2015). Au sein de la communauté de Bord de Mer de Limonade, par exemple, sur 52 ha à l'intérieur des limites de la ville, 47 ha, soit 90 % de la superficie

urbaine totale, est exposée à un haut risque d'inondation. L'étude présente cinq (2) options de réponse de gestion face à ce dilemme :

- interdire toute nouvelle expansion spatiale de la ville ;
- élaborer et mettre en œuvre des mesures d'incitation pour que les nouveaux habitants s'installent à l'extérieur de l'AP3B, dans des zones non exposées aux risques naturels ;
- réaffecter les terres au sein de la communauté pour augmenter la proportion affectée à des utilisations moins vulnérables telles que des routes, des bâtiments institutionnels ou des espaces ouverts, avec seulement 22 ha ou 42% à des fins résidentielles ;
- développer des modèles de logement pour les 22 ha disponibles destinés au logement qui s'adaptent aux risques d'inondations en les bâtissant au-dessus des niveaux d'inondation, et en remplaçant de manière agressive tous les logements existants en faveur de ce modèle ;
- augmenter la densité de logements dans les zones résidentielles à 80 logements par hectare (ERM, 2015).

266. Caracol et Jacquezy courent également un risque d'inondation. À Caracol, 49% de la superficie est sujette aux inondations, contre 8% de la superficie à Jacquezy. Dans les deux cas, les recommandations de l'étude de ESCI¹⁷ sont les mêmes que celles de Bord de Mer de Limonade, la plus importante étant d'interdire toute nouvelle expansion de ces communautés au-delà de leur empreinte actuelle, et potentiellement de la réduire (ERM, 2015).

267. **Conséquences économiques du changement climatique en Haïti**

268. Une étude menée par le MEF et le PNUD (2015) sur l'estimation des coûts des impacts du changement climatique en Haïti a permis de comparer des estimations de coûts de l'inaction avec les coûts d'adaptation, au niveau agrégé et pour le secteur agricole, secteur qui compte pour 1/4 de l'économie nationale. Afin d'appréhender les conséquences du changement climatique et de juger de l'intérêt de mettre en place des politiques de gestion sur le long terme, les estimations ont été portées à l'horizon 2025 et les coûts cumulés sont respectivement de l'ordre de 1.8 milliards USD et de 261 millions USD, ce qui plaide en faveur des politiques d'adaptation.

269. Eu égard des prévisions du 5^e Rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2014, cette différence est en outre susceptible de croître de façon exponentielle. Investir dans des actions permettant une meilleure résilience aux changements climatiques n'en devient que plus urgent.

270. L'analyse de la structure des coûts du changement climatique montre qu'en 2025, le coût de l'inaction serait compris annuellement entre 15.7 millions USD pour les principales productions du secteur agricole et 170 millions USD pour l'ensemble du secteur. La résilience aux aléas climatiques doit passer non seulement par des investissements dans les infrastructures, grâce à l'accès au microcrédit par exemple, mais aussi par des programmes d'assurances abordables et financièrement viables, comme le facilité CCRIF (*Caribbean Catastrophic Risk Insurance Facility*).

¹⁷ ESCI : Programme spécial pour l'initiative des villes émergentes et durables. Ce programme lancé en 2011 par la BID avait pour objectif de soutenir des zones urbaines émergentes en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC), c'est-à-dire, des villes ayant une croissance démographique et économique au-dessus des moyennes nationales.

271. Quant au secteur agricole, le manque d'action en matière de lutte contre le changement climatique engendrait un coût économique d'environ 16 millions USD pour Haïti en 2025, et plus de 100 millions USD en 2100.

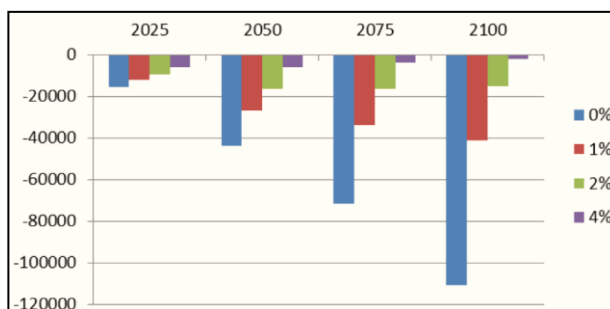


Figure 32. **Comparaison des coûts actualisés du manque d'action en 2025, 2050, 2075 et 2100 (en milliers USD 2000) / Source : MEF/PNUD, 2015**

10.3 Rapport analytique des risques climatiques

10.3.1 Choix des intervention climatiques

272. Les stratégies d'adaptation au changement climatique devraient mettre l'accent sur la nécessité d'éliminer la pauvreté et de garantir un certain niveau de sécurité alimentaire, conformément aux accords internationaux pertinents, parmi lesquels figure l'Accord de Paris sur le climat (Barange et al., 2018).

273. L'un des aspects de mitigation des risques du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la santé des animaux aquatiques repose sur la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce efficace. Ceci nécessitera une collaboration entre les secteurs et les parties prenantes concernés, y compris ceux responsables de la santé des animaux aquatiques, du milieu marin et de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé publique au niveau national (Barange et al., 2018) ; un système qui, malheureusement, est pratiquement inexistant en Haïti.

274. Dans le but de choisir les interventions climatiques les plus pertinentes dans les chaînes de valeur supportées par le projet I-BE (sel, pêche et élevage bovin, particulièrement) une analyse SEPO (succès, échecs, potentialités et obstacles) a été conduite sur chacune des filières. Cette analyse fait le lien entre la vision du passé et celle de l'avenir au sein de chaque chaîne de valeur pour pouvoir mettre en œuvre des interventions pertinentes dans le cadre du projet I-BE. Dans chaque filière, le financement climatique sera alloué au renforcement des succès, à la correction des échecs et faiblesses, à l'exploitation des potentialités et au contournement des obstacles.

10.3.2 Réduction des risques climatiques sur les écosystèmes naturels

Écosystèmes marins et côtiers

275. Le projet I-BE vise à réduire la pression sur les ressources naturelles marines et côtières en faisant de la conservation des ressources naturelles une source durable de revenus et une alternative viable à la migration forcée et/ou à l'exploitation destructrice

des écosystèmes, dans le but de réduire la pauvreté et les inégalités et promouvoir la résilience climatique locale et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

276. La pression anthropique sur les ressources marines et côtières de l'AP3B le fragilise davantage aux effets néfastes du changement climatique. Dans les zones tampons de l'AP3B vivent des milliers de pêcheurs dont la survie dépend en grande partie du bon état des habitats marins et de la pêche. Cette dépendance des communautés locales vis-à-vis des ressources marines et côtières les rend vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Dans cette optique, le projet I-BE veut supporter des alternatives viables de subsistance afin de réduire les impacts des communautés sur les ressources halieutiques et les habitats marins et côtiers et d'améliorer, par ricochet, leur résilience au changement climatique.
277. Les actions spécifiques engagées par le projet I-BE dans cette voie sont les suivantes :
- Examiner le problème des statistiques de débarquement, de capture et d'effort de pêche et y remédier en demandant aux ménages de pêcheurs d'enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation de l'activité pêche. Pour cette activité, une dynamique de service environnemental pourra être mise en place en proposant aux associations de pêcheurs une compensation pour la réalisation de ce travail statistique.
 - Évaluer comment les gouvernements locaux, associés au secteur privé, peuvent fournir un financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques, y compris les coûts des brigades communautaires et les coûts de gestion des ressources côtières, par exemple valoriser et payer les services environnementaux fournis par les communautés côtières, les taxes d'écotourisme, les revenus de l'enregistrement, des licences et des appréhensions, les allocations fixes des budgets des gouvernements locaux et des obligations bleues. Les options de partage des revenus seront explorées. Ceci est important pour fournir aux communautés locales une incitation à soutenir la conservation.
 - La mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations règlementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance.

Écosystèmes terrestres

278. Au niveau de l'AP3B, la production et la commercialisation du charbon de bois constituent une activité économique de plus en plus grandissante. Malheureusement, elle est pilotée sans tenir compte du pouvoir régénératif des ressources ligneuses exploitées. Dans le but d'atténuer les impacts négatifs de cette activité sur la santé des écosystèmes et leur résilience face au changement climatique, le projet I-Be prévoit de mettre en place des forêts énergétiques pour la fabrication de charbon. Ces forêts énergétiques seront situées dans les bassins versants de l'aire protégée. Deux choix techniques, lots boisés et des jardins créoles, seront proposés, en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs. Au total, il est proposé que 533 hectares soient aménagés en lots boisés et en jardins créoles.

10.3.3 Réduction des risques climatiques sur les moyens de subsistance

Appui aux structures communautaires

279. Le projet I-BE entend renforcer et structurer en associations ou coopératives les organisations de pêcheur(e)s artisanaux/les et de marchandes de poisson, de petit(e)s producteurs/trices, d'éleveur(e)s, d'apiculteurs/trices, de saliculteurs. Outre les aspects techniques des entreprises de subsistance sélectionnées, autres éléments clés des modules de formation incluent : le renforcement institutionnel, la gestion des conflits ; l'organisation et la gestion du groupe, l'esprit d'entreprise de base, la gestion d'entreprise, les concepts et approches de la chaîne de valeur, la gestion des ressources côtières et l'intégration de la dimension de genre (notamment des sensibilisations aux masculinités positives) et de nutrition (la communication sur le changement de comportement et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments).

Pêche artisanale

280. L'analyse SEPO présentée plus bas, a renforcé les résultats déjà présentés par certaines évaluations déjà réalisées sur le secteur de la pêche. En effet, le document technique de la FAO sur la pêche et l'aquaculture n°627 (Barange et al., 2018) fournit des exemples d'outils d'adaptation s'articulant autour de trois catégories : adaptation institutionnelle et cadre de gestion ; mesures visant à renforcer les moyens d'existence et, enfin, les mesures destinées à gérer et à atténuer les risques et donc à renforcer la résilience (voir figure ci-après). Toutefois, la capacité d'adaptation d'Haïti est très limitée du fait, entre autres, de son faible niveau de revenu.

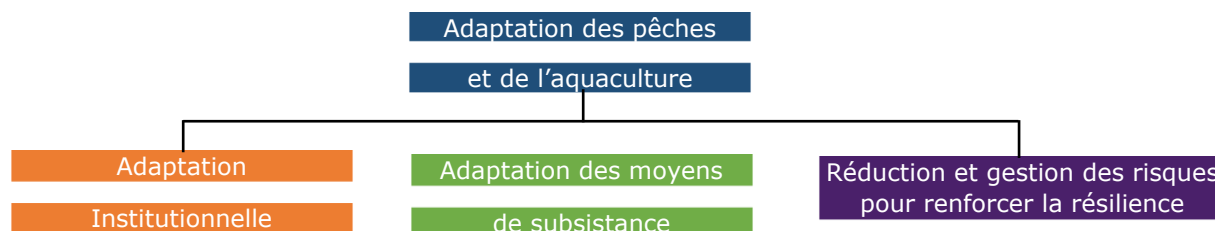


Figure 33. **Catégories d'outils et d'approches d'adaptation de la FAO**

281. Le PANA (2006) identifie les besoins d'adaptation suivants pour le secteur de la pêche : (i) regrouper les pêcheurs en association, (ii) Assainissement du littoral, (iii) Mise en place d'une caisse d'assistance, (iv) empêcher les constructions anarchiques dans les zones à risques, (v) réglementer, moderniser et améliorer la situation du secteur.

282. Le but principal de l'appui fourni par le projet I-BE aux pêcheur(e)s n'est pas d'augmenter, dans un premier temps, le volume de capture, mais plutôt d'améliorer le matériel de pêche afin de réduire la capture des poissons juvéniles dans le but de faciliter la régénération du stock de poissons. Les manques à gagner, générés par ce changement de comportement appuyé par le projet, seront compensés à travers les paiements pour services écologiques (PSE). Ainsi, durant la première phase du projet, une étude sur les stocks de poissons ainsi que les captures sera conduite afin d'éclairer les prises de décisions. L'augmentation du volume de capture vers la deuxième phase du projet sera le résultat direct de la revitalisation du stock de poisson grâce à la protection des poissons juvéniles.

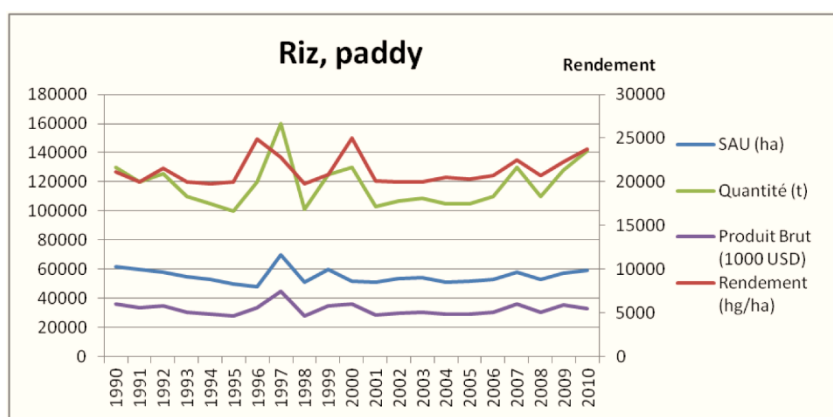
Saliculture

283. Principalement sur la commune de Caracol, des activités seront engagées pour l'amélioration des techniques de production de sel mais également de sa transformation et de sa commercialisation. Le projet travaillera sur les bassins existants afin de ne pas pousser au développement d'autres bassins au détriment des mangroves. Ainsi, quatre (4) axes de travail seront développés :

- améliorer les techniques en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins, des équipements (pompes, rabots ; planches).
- former les femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel (au moins 200 personnes formées).
- construire des dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation, afin de conserver la qualité du sel. Au moins 2 dépôts seront construits et gérés par les femmes marchandes.
- fournir un appui à la commercialisation, afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité.

Agriculture

284. La production de riz s'est fortement développée dans les périmètres irrigués de la commune de Fort Liberté et de Ferrié. Dans le cadre du programme il est proposé de développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. Le partenariat porterait sur la production de semences et la formation en techniques de production. 200 producteurs de riz seront



appuyés dans la production de semences et la formation.

Figure 34. **Évolution de la SAU, du tonnage produit, du produit brut et du rendement de la culture de riz paddy en Haïti entre 1990 et 2010 (source : FOASTAT, 2014)**

285. Les résultats de l'outil ASRA (*Agricultural Sector Risk Assessment*) utilisé par le CIAT dans le cadre du projet PITAG pour calculer une perte historique chez les producteurs/trices (FEHL)¹⁸ qui peut être attribuée aux risques de catastrophes en tant qu'événements de choc climatique ; l'étude a inclus les années où au moins une catastrophe s'est produite. Parmi les cultures considérées dans cette étude, on trouve le riz qui présente un intérêt pour le projet I-BE. La figure ci-après montrent la perte de rendement quantifiée pour la culture du riz. Pour le calcul de FEHL, l'étude a utilisé

¹⁸ FEHL: Farmers experienced historical loss

uniquement les pertes des années où au moins un aléa climatique a été enregistré au niveau national. En utilisant cette méthode simple, la perte de valeur de production brute est estimée comme une perte totale pour le riz à 40.69 millions USD entre 1980 et 2016, soit une perte moyenne perçue de 1.1 million USD par an. Bien que la tendance des rendements du riz ait été positive et que la ligne de tendance montre une augmentation constante des rendements du riz au fil des ans ; en particulier dans les années 1990 et au début des années 2000, une forte volatilité des rendements peut être observée sur la figure ci-après. Ces dernières années, les rendements pour le riz ont augmenté, mais ont très probablement été affectés par des épisodes de sécheresse en 1992-1993, 2003 et 2014-2015.

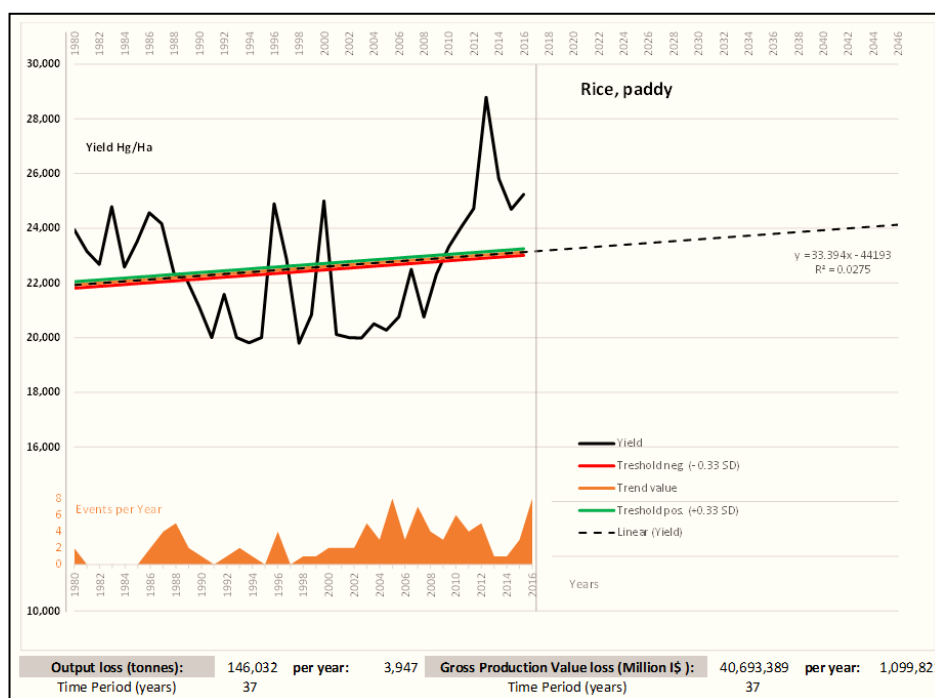


Figure 35. Perte historique chez les producteurs/trices de riz

286. Avec les femmes particulièrement, un soutien sera fourni pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou ou « jardins garde-manger d'abondance » stratégie définie par le MDE. Cette activité sera principalement orientée vers les femmes, avec des mesures de gestion efficace de l'eau, de nouvelles variétés de semences dont la production de semences artisanale et la lutte intégrée contre les parasites. Il sera proposé aux femmes soit une production dans leur cour de maison soit si elles n'ont pas de place, de produire dans des récipients (cuvette, seaux, pneus retourné). Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau. Ce seront 3000 femmes sur l'aire protégée et la zone limitrophe qui seront bénéficiaires de cette intervention.

Apiculture

287. Depuis quelques années, un travail a été engagé sur l'aire protégée avec la formation d'associations d'apicultrices et d'apiculteurs et la mise en place de ruchers. Ce sont

aujourd'hui, 7 associations dont 3 de femmes (Association Pêcheuse pour la Protection de Bord de Mer de Limonade, Association de Femme Vaillante Marais Salant de Jacquesyl, Association de Femme Agricole pour le Développement de Phaéton, Agent de Sécurité Mangrove et de Surveillance, Òganizasyon Pèchè Gad-Salin, Asosiyasyon Pèchè Karakòl Devlopman pèch, Action pour le Développement de Jacquesyl) qui existent sites. Les axes de travail suivants sont proposés :

- renforcer les compétences pour la production de miel : maîtrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel. Au moins deux formations de deux jours pour chaque thème seront proposées au cours de la durée du projet pour 210 personnes (30 par association).
- améliorer les équipements de certains ruchers. Des équipements seront subventionnés pour chaque association, pour une valeur de 10,000 USD afin d'améliorer les ruchers (casier), les équipements et des extracteurs.
- appuyer la commercialisation : la mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production. Un rapprochement est également envisagé avec une entreprise privée basée à Limonade qui s'occupe de la commercialisation du miel, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA).
- Le renforcement de l'apiculture contribuera également à améliorer la nutrition, les revenus et contribue à une planète saine en offrant des opportunités aux jeunes et aux femmes.

Élevage bovin

288. Le projet I-BE entend travailler avec les associations d'éleveur(e)s identifiées sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveur(e)s de Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade). Trois (3) thèmes seront abordés avec ces associations : l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers. Les deux structures possèdent des terres, elles pourront être aménagées avec un meilleur accès à l'eau et des clôtures pour une diminution de l'élevage libre. Des formations seront également apportées pour améliorer les compétences des éleveur(e)s en technique et santé animale. Cette activité vise également à améliorer la nutrition par l'amélioration de la production de viande et la production laitière également.

10.3.4 Réduction des risques climatiques sur les communautés

289. Les plaines côtières à basse altitude du Nord-est d'Haïti, y compris l'AP3B, seront particulièrement vulnérables au changement climatique et l'on peut s'attendre au fait que des inondations touchent les communautés côtières. Dans cette hypothèse, les forêts de mangrove commenceront probablement à migrer vers la terre, et il sera important de fournir de l'espace pour permettre à cette migration de se produire de manière à préserver la santé des forêts côtières de mangroves. Dans cette optique, le projet I-BE entend renforcer la capacité de l'ANAP au niveau local à pouvoir faire respecter les directives du plan de gestion en termes d'utilisation des différentes zones établies.

290. La mangrove fournit un large éventail de services écosystémiques aux communautés locales dont, du combustible, des matériaux de construction, des frayères, blocage des sédiments et une barrière protectrice lors des tempêtes. Cette dépendance des communautés locales vis-à-vis des ressources côtières et marines les rend vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Le projet I-BE entend fournir des alternatives économiques viables aux exploitateurs des

mangroves tout en appuyant les efforts de restauration prévus. L'ensemble des avantages environnementaux, économiques et sociaux attendus des actions de restauration des mangroves et qui seront bénéfiques aux communautés côtières sont les suivants :

- Accroissement du couvert boisé.
- Réduction de l'érosion côtière.
- Reconstitution de l'habitat des populations halieutiques et accroissement de l'abondance et la diversité des espèces.
- Lutte et adaptation contre le changement climatique par le stockage de carbone dans la biomasse forestière et la protection des villages et autres bâtisses contre les marées et l'érosion.
- Création de sources de revenus alternatifs pour les pêcheurs impliqués dans la préparation des semences et plantules en pépinières, la transplantation et le suivi des plantations.
- Renforcement des capacités des populations riveraines en matière de préservation et reboisement des mangroves.
- Appui à d'autres moyens de subsistance (par exemple, l'apiculture, l'aquaculture ou les activités d'écotourisme).

11. Évaluation des risques liés au changement climatique sur les chaînes de valeur

291. Cette évaluation a été conduite selon les directives fixées par la division des politiques et des conseils techniques du FIDA dans son « *How To Do Notes* » (Sonja, 2015). Le HTDN suggère les cinq (5) étapes suivantes dans le cadre de cette étude, à savoir :

1. Sélection de la chaîne de valeur
2. Identification des principaux risques climatiques dans la chaîne de valeur
3. Choix des interventions climatiques les plus efficaces
4. Ciblage des plus vulnérables aux risques climatiques
5. Intensification des interventions climatiques

292. À noter qu'une étude plus détaillée sur les risques climatiques a été conduite pour le projet et est présentée séparément de l'EIES. Le but de cette étude est d'évaluer les risques que les impacts du changement climatique peuvent poser au I-BE. L'objectif est d'identifier les mesures d'adaptation à incorporer dans la conception du projet, améliorant la réalisation des objectifs du projet tout en évitant les activités qui peuvent augmenter par inadvertance la vulnérabilité aux impacts du changement climatique.

11.1 Sélection de la chaîne de valeur

293. Plusieurs chaînes de valeur seront supportées par le projet I-BE au sein de l'AP3B, dont les principales sont : les fruits de mer (poissons en particulier), le sel, le miel et les légumes. Parmi ces activités économiques, la pêche et la saliculture s'avèrent les plus à risque aux effets du changement climatique compte tenu des prévisions faites pour Haïti et la Caraïbe en général, et la zone du projet en particulier. Au niveau du Nord-est, l'activité de l'élevage, particulièrement de gros bétail, constitue également une activité économique importante. Les consultations ont montré que les impacts de la sécheresse sur la chaîne de valeur du bovin ont été catastrophiques au courant de ces dernières années (pertes de bétail et fermeture des ateliers de transformation). Ainsi, les consultations ont proposé d'intégrer un appui à l'élevage dans le cadre du projet I-BE. La priorité à donner aux chaînes de valeur sensibles aux enjeux nutritionnels.

294. Selon BRL (2016, non publié), la pêche constitue la 3^e activité économique pratiquée par la population de l'AP3B (13.4%) après le « secteur de l'emploi informel » (25.5%) et l'agriculture (18%). Les résultats de deux (2) études menées respectivement en 2015 et 2018 montrent que le nombre de pêcheurs au niveau de l'AP3B est passé de quelque 1,000 pêcheurs à environ 2,113, soit une augmentation approximative de 111% en 3 ans seulement.

295. En plus des pêcheurs, une autre catégorie d'acteurs a été identifiée par Miller (2018) au niveau des activités de pêche ; il s'agit des ouvriers de la pêche qui interviennent dans la manutention des sennes de plage qui sont des engins relativement longs (100-200 m) et particulièrement lourds après le mouillage. Le nombre d'acteurs au niveau de ce maillon de la pêche a été estimé à environ 592 hommes. En plus des pêcheurs et des ouvriers de pêches, les autres acteurs impliqués dans la chaîne de valeur sont présentés ci-après :

- les fournisseurs de carburant, de glace et des équipements de pêche ;
- les marchandes locales ;

- les fournisseurs, appelés aussi agences ou spéculateurs, dans d'autres régions du pays ;
- les grossistes, désignés par le terme compagnies dans certains cas ;
- les acheteurs dominicains ;
- les détaillants regroupant les marchandes externes ou madame saras, les hôtels, les restaurants, les supermarchés et les marchés publics ;
- les consommateurs.

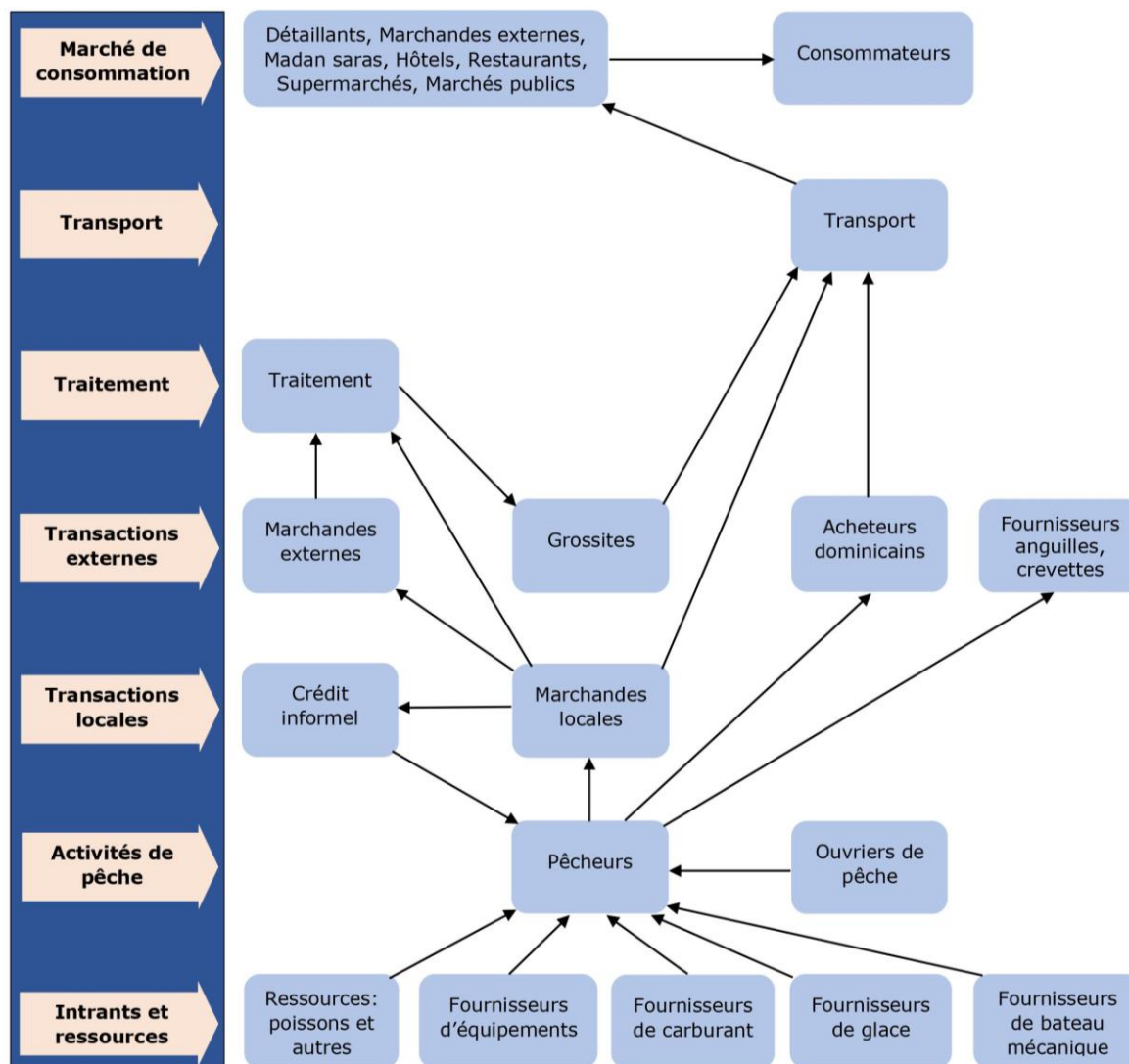


Figure 36. Chaîne de valeur des fruits de mer de l'AP3B

(Adaptée selon Miller, 2018)

296. La production de sel se pratique principalement dans les anciennes zones de mangroves dans le voisinage de la zone peuplée de Caracol. Ce secteur d'activités crée environ 6,200 emplois par année, incluant 2,500 femmes, 2,000 enfants et 1,700 hommes (CATEDEL, 2018). En plus des saliculteurs et des ramasseuses de sel, les autres acteurs impliqués dans la chaîne de valeur sont schématisés ci-après :

- les fournisseurs de services de préparation et de gestion des marais salants ;

- les marchands et utilisateurs locaux ;
- les grossistes et les consommateurs industriels ;
- les détaillants des communes avoisinantes ;
- le PIC (potentiellement, avec l'amélioration de la qualité du sel) ;
- Les transporteurs et les autres consommateurs et utilisateurs.

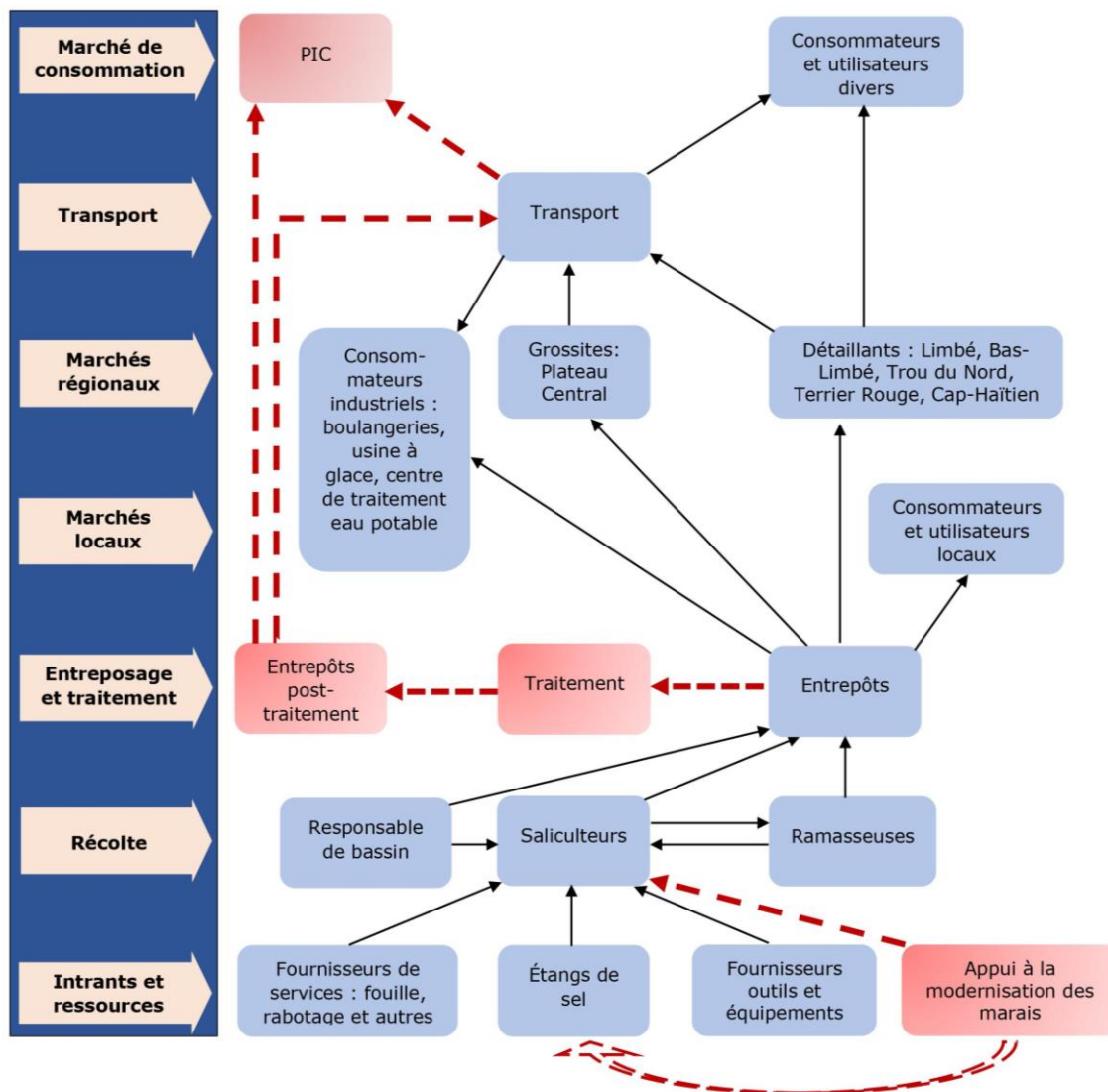


Figure 37. Chaîne de valeur du sel de l'AP3B
(Adaptée selon Catedel, 2018)

297. Dans le Nord-est et l'aire de l'AP3B, l'élevage participe significativement au revenu et à la résilience des cultivateurs de Terrier-Rouge particulièrement. Tous les cultivateurs possèdent un cabri et/ou un bœuf qu'ils élèvent en liberté dans leurs exploitations agricoles ou dans la ferme de la coopérative KOET (*Koperativ Elevè Terye Wouj*) pour les membres.

298. Des bovins, caprins, équins, porcins et la volaille constituent l'essentiel de leur cheptel. Mais l'économie est surtout axée sur les bovins et les produits dérivés.

299. Les éleveurs font face à bien de difficultés liées, entre autres, au manque d'aliments (fourrage), d'eau, à l'absence de soins vétérinaires, à une carence de formation, au manque de moyens et à l'ignorance des méthodes d'amélioration des races disponibles. Les principaux acteurs impliqués dans la chaîne de valeur du bovin particulièrement sont schématisés ci-après :

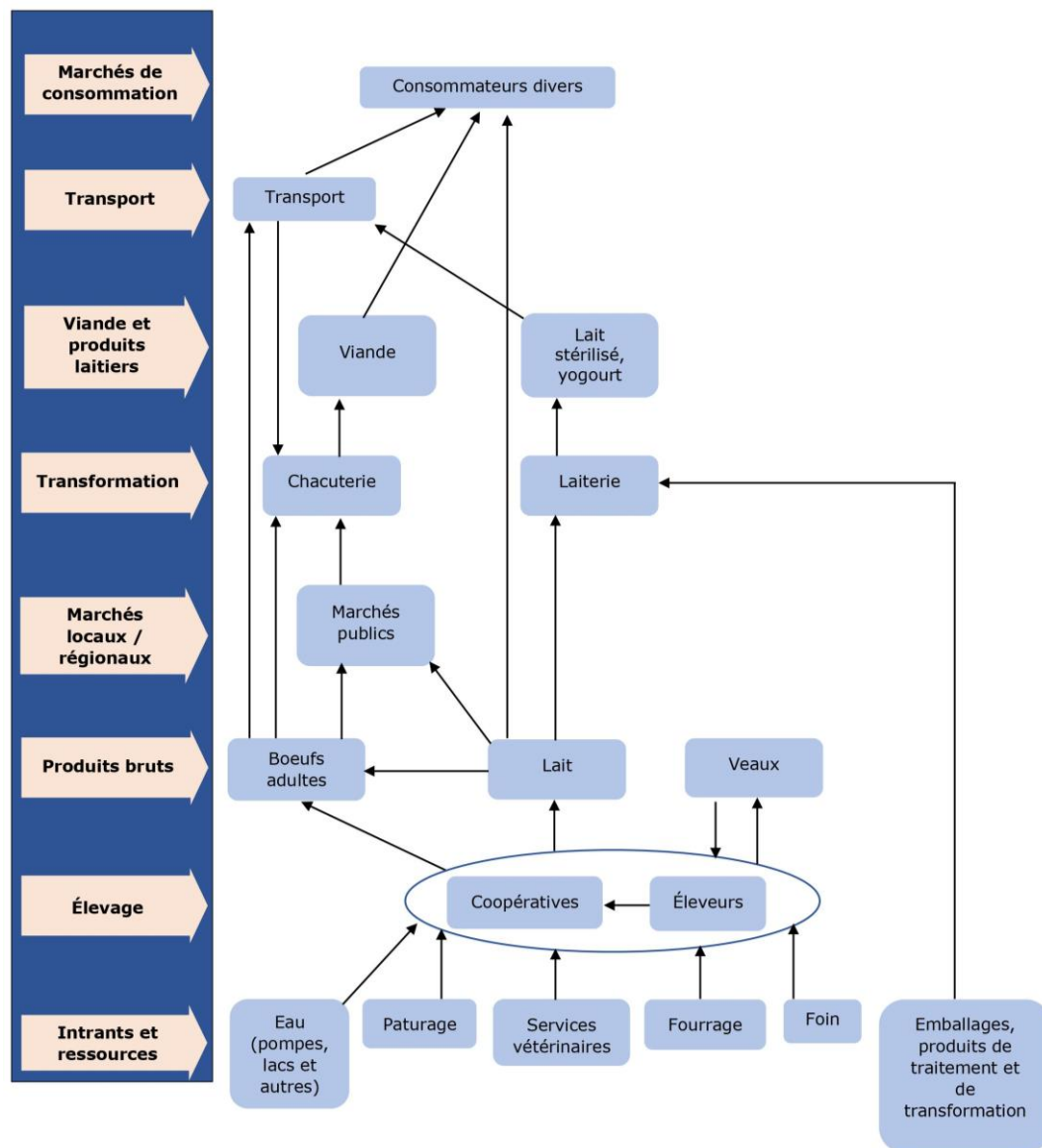


Figure 38. Chaîne de valeur du bovin

11.2 Identification des principaux risques climatiques dans la chaîne de valeur

300. Selon Monnereau et al., 2017, l'impact du changement climatique dans l'Atlantique Centre-ouest devrait être considérable, sachant que la région est fortement exposée aux variables du changement climatique, que le secteur de la pêche est un des piliers de l'économie régionale, et que beaucoup de pays de la région, incluant Haïti, ont une faible capacité d'adaptation. Ceci est d'autant plus critique pour les petits états insulaires en

développement (PIED) des Caraïbes en raison de leurs caractéristiques spécifiques, telles que : petite taille ; sensibilité aux catastrophes naturelles ; vulnérabilité aux chocs extérieurs ; concentration des populations et des infrastructures dans les zones côtières ; forte dépendance à l'égard de ressources limitées, notamment marines ; environnements fragiles ; et dépendance excessive à l'égard du commerce international. Comme l'illustre la figure ci-après, le nord-est d'Haïti, incluant l'AP3B, se trouve dans la classe de vulnérabilité élevée pour le secteur de la pêche au changement climatique (Monnereau et al., 2017).

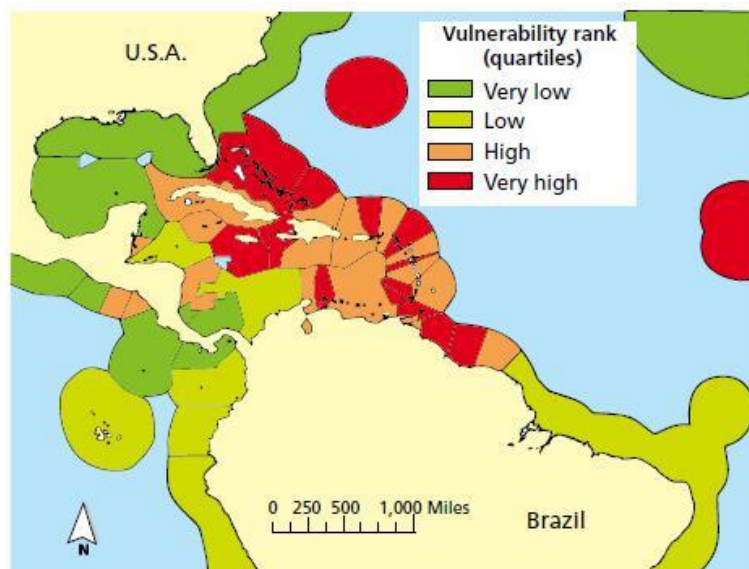


Figure 39. **Vulnérabilité du secteur de la pêche au CC dans l'Atlantique Centre-ouest**

301. Les impacts potentiels du changement climatique sur les chaînes de valeur supportées par l'I-BE en général et sur les filières de la pêche et de la saliculture en particulier sont multiples. Les principaux facteurs de stress liés au changement climatique et l'impact de leur évolution prévue sur les chaînes de valeur des fruits de mer et du sel sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 10. Effets du changement climatique global potentiels sur les chaînes de valeur de la pêche et du sel

Facteurs de stress liés au CC	Direction de changement attendue	Impacts potentiels sur la pêche, la production de sel et l'élevage (bovins particulièrement)	Niveau de confiance de l'impact potentiel
Élévation du niveau de la mer	Augmentation	- Destruction d'habitats côtiers (mangroves) et d'installation de pêche et de saliculture - Inondation des marais salants	- Élevé - Élevé
Réchauffement océanique / Température de la surface de la mer	Augmentation	- Difficulté de développement des habitats calcifiés - Faible niveau de reproduction des espèces côtières benthiques et récifales - Ralentissement du taux de croissance des poissons adultes - Développement de foyers de maladies - Apparition de vecteurs d'ichtyosarcotisme - Prolifération d'espèces envahissantes	- Élevé - Élevé - Élevé - Moyen - Moyen - Moyen
Acidification des océans	Augmentation	- Blanchissement de coraux - Réduction de la capacité des poissons de récifs d'échapper aux prédateurs et de choisir un habitat	- Incertain - Élevé

Facteurs de stress liés au CC	Direction de changement attendue	Impacts potentiels sur la pêche, la production de sel et l'élevage (bovins particulièrement)	Niveau de confiance de l'impact potentiel
		- Réduction des tailles et de la productivité des populations des espèces de poissons de récifs	- Élevé
Évènements météorologiques extrêmes	Très peu connue, mais augmentation significative attendue de la variabilité spatiotemporelle, augmentation de la fréquence des inondations et sécheresse	- Destruction/Inondation des marais salants - Destruction des infrastructures de pêche (les embarcations et les engins) et de saliculture au bord de la côte - Mort de bétail - Destruction des infrastructures d'élevage - Destruction ou fermeture des infrastructures de transformation	- Faible - Faible - Élevé - Élevé - Élevé
Volume et intensité des précipitations	Volume : réduction Intensification du cycle hydrologique, mais avec des variations selon les pays	- Modification des impacts des tempêtes - Modification de l'incidence des inondations et dommages des tempêtes et des crues - Augmentation de la stagnation des eaux (étangs de sel) - Érosion des zones côtières et sédimentation du littoral - Perte de bétail - Augmentation des cas de maladies	- Élevé - Élevé - Élevé - Élevé - Moyen - Moyen
Production primaire (Production de phytoplancton)	Déclin	Réduction des stocks de poissons	- Moyen

11.3 Choix des interventions climatiques les plus efficaces

302. Les stratégies d'adaptation au changement climatique devraient mettre l'accent sur la nécessité d'éliminer la pauvreté et de garantir un certain niveau de sécurité alimentaire, conformément aux accords internationaux pertinents, parmi lesquels figure l'Accord de Paris sur le climat (Barange et al., 2018).
303. L'un des aspects de mitigation des risques du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la santé des animaux aquatiques repose sur la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce efficace. Ceci nécessitera une collaboration entre les secteurs et les parties prenantes concernés, y compris ceux responsables de la santé des animaux aquatiques, du milieu marin et de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé publique au niveau national (Barange et al., 2018) ; un système qui, malheureusement, est pratiquement inexistant en Haïti.
304. Dans le but de choisir les interventions climatiques les plus pertinentes dans les chaînes de valeur du sel et de la pêche, une analyse SEPO (succès, échecs, potentialités et obstacles) a été conduite sur chacune des trois (3) filières. Cette analyse fait le lien entre la vision du passé et celle de l'avenir au sein de chaque chaîne de valeur pour pouvoir mettre en œuvre des interventions pertinentes dans le cadre du projet I-BE. Dans chaque filière, le financement climatique sera alloué au renforcement des succès, à la correction des échecs et faiblesses, à l'exploitation des potentialités et au contournement des obstacles.

La pêche

305. Le tableau ci-après présente l'analyse SEPO des activités de pêche au niveau de l'AP3B.

Tableau 11. Analyse SEPO de la chaîne de valeur de la pêche au niveau de l'AP3B

Analyse SEPO (succès, échecs, potentialités, obstacles) de la pêche au niveau de l'AP3B	
Succès	Échecs et faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Très forte demande pour les fruits de mer, incluant les civelles de l'anguille - Plusieurs études ont été commanditées et menées au niveau de l'AP3B sur le secteur de la pêche et la mariculture - Les pêcheurs sont conscients du bénéfice sur le long terme des efforts de conservation visés par la création et la gestion de l'AP3B - Début d'adoption de certaines pratiques de pêche beaucoup moins dégradantes des ressources halieutiques et côtières - L'AP3B a bénéficié de l'appui de plusieurs institutions étatiques, ONG et de la société civile pour la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et de leurs services écologiques MDE/ANAP, PNUD, TNC, FoProBiM - L'AP3B est muni d'un plan de gestion - Les pêcheurs de l'AP3B se sont organisés en associations et qui se sont regroupées en deux (2) principales confédérations (CEPROBAC et UGeBFo) - L'AP3B est muni d'une direction locale placée par l'ANAP 	<ul style="list-style-type: none"> - La surpêche - Utilisation de sennes non règlementaires - Endettement des pêcheurs - Fermeture du centre de production d'alevins à Lagobe (Lagon au Bœuf) - Multiplicité, éparpillement et désorganisation des sites de débarquement (19 sites recensés par l'USAI en 2018) - Les grands pélagiques migrateurs ne sont pas pêchés au niveau de l'AP3B (tons, espadons, dorades et autres) - Le contrôle de qualité et la manipulation des produits de pêche sont en général négligés au niveau de l'AP3B - Pertes post-récolte très élevées de l'ordre de 40% (Damais et al., 2007) - La mauvaise collaboration entre les pêcheurs favorise la duplication du nombre d'intermédiaires dans la chaîne de valeur fragilisant ainsi leur pouvoir de négociation - La faible structuration des associations de pêcheurs - Les revenus des pêcheurs sont très faibles et représentent moins de 10% de la chaîne de valeur (Miller, 2018)
Potentialités	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de développer de la mariculture en adéquation avec le plan de gestion de l'AP3B - Possibilité de mieux structurer les associations de pêcheurs et de les regrouper en coopératives - Possibilité de développer d'autres AGR compatibles avec la vision du plan de gestion - Les fruits de mer pêchés au niveau de l'AP3B sont assez diversifiés - Ébauche de révision de la loi de 1978 sur la pêche déjà disponible - Plusieurs pêcheurs et vulgarisateurs ont été formés par FoProBiM, entre autres, sur la protection de l'environnement - Le renforcement de la chaîne de valeur sera bénéfique pour l'ensemble des acteurs et participera à la préservation durable des ressources de l'AP3B - Meilleure implication des femmes dans la gestion des entreprises de produits de pêche - Filières halieutiques très rentables 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'accès au crédit formel - Endettement des pêcheurs envers leurs clientèles pour satisfaire certains besoins primaires fragilisant ainsi leur pouvoir de négociation des prix de vente - Défaut de statistique sur les prises de pêche et les variations saisonnières des captures - L'obsolescence et la non-application du texte de loi du secteur de la pêche de 1978 - Le faible niveau d'opérationnalité de la DPAQ/MARNDR n'encourage pas le développement de la recherche et la capitalisation de données au sein de l'institution étatique régulatrice de la filière - Absence d'une garde côtière active et suffisamment équipée pour assurer le suivi, le contrôle et la surveillance du littoral - Un défaut de recensement formel des pêcheurs, des embarcations et des engins de pêche au niveau de l'AP3B - Risque de disparition de l'<i>Anguilla rostrata</i>, déjà dans la liste rouge de l'IUCN comme espèce en voie de disparition, à cause de l'exploitation à outrance des civelles

Analyse SEPO (succès, échecs, potentialités, obstacles) de la pêche au niveau de l'AP3B

- Aucune des sept (7) communautés de l'AP3B ne dispose d'un marché fonctionnel pour les poissons et fruits de mer avec les installations et les normes appropriées sur le plan sanitaire
- Défaillance du système de transport des produits de pêche
- La capacité de négociation des pêcheurs est fragilisée par la périssabilité des produits halieutiques couplée à leur incapacité d'acquérir des moyens de conservation
- Absence de plan de production durable pour les poissons et les fruits de mer
- Dégradation accélérée des écosystèmes côtiers et marins
- Chaîne de valeur peu développée
- Fort taux d'analphabétisation des pêcheurs (88%)
- Implication de nombreux chômeurs qui manquent d'expérience et de compétence dans la pêche
- Manque de moyens de subsistance alternatifs
- Situation politico-socioéconomique instable
- Manque de fonds chez l'ANAP pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'AP3B
- Respect des limitations imposées par le plan de gestion de l'AP3B

306. L'analyse SEPO vient de renforcer les résultats déjà présentés par certaines évaluations déjà réalisées sur le secteur de la pêche. En effet, le document technique de la FAO sur la pêche et l'aquaculture n°627 (Barange et al., 2018) fournit des exemples d'outils d'adaptation s'articulant autour de trois catégories : adaptation institutionnelle et cadre de gestion ; mesures visant à renforcer les moyens d'existence et, enfin, les mesures destinées à gérer et à atténuer les risques et donc à renforcer la résilience (voir figure ci-après). Toutefois, la capacité d'adaptation d'Haïti est très limitée du fait de son faible niveau de revenu.

307. Ainsi le projet I-BE orientera ses financements climatiques dans le secteur de la pêche particulièrement aux actions suivantes :

- **Renforcement des succès** : (i) valoriser les résultats des études menées sur la pêche et la mariculture ; (ii) vulgariser davantage les pratiques de pêches écoresponsables ; (iii) valoriser la compétence et les valeurs acquises par le MDE/ANAP, la FoProBiM et autres partenaires sur les ressources et les activités socioéconomiques de l'AP3B ; (iv) adapter et vulgariser le plan de gestion de l'AP3B auprès des parties prenantes en général et au sein des communautés locales en particulier ; (v) structurer et renforcer les organisations de pêcheurs ; (vi) renforcer la direction de l'AP3B nommée par l'ANAP
- **Exploitation des potentialités** : (i) appuyer le développement de la mariculture ; (ii) regrouper les associations de pêcheurs en coopératives ; (iii) développer d'autres AGR ; (iv) appuyer les initiatives de révision de la loi de 1978 sur la pêche ; (v) organiser la chaîne de valeur afin d'améliorer le revenu des pêcheurs.
- **Correction des échecs et des faiblesses** : (i) encourager l'utilisation de sennes réglementaires ; (ii) organiser les sites de débarquement ; (iii) appuyer le contrôle de qualité et la manipulation des produits de pêche ; (iv) appuyer des initiatives visant à réduire les pertes post récolte.

- **Contournement des obstacles :** (i) fournir des alternatives de génération de revenus aux pêcheurs afin d'atténuer leur niveau d'endettement ; (ii) encourager l'enregistrement des prises de pêche afin de générer des données statistiques ; (iii) sensibiliser et former les pêcheurs sur les bonnes pratiques ; (iv) impliquer les communautés et la BSAP dans la surveillance, le suivi et le contrôle des zones côtières ; (v) améliorer l'accès au marché des produits de pêche ; (vi) appuyer des initiatives communautaires de restauration des écosystèmes côtiers et marins ; (vii) aligner les activités de pêche à la vision du plan de gestion de l'AP3B.

La saliculture

308. Le tableau ci-après présente l'analyse SEPO des activités salicoles au niveau de l'AP3B.

Tableau 12. Analyse SEPO de la chaîne de valeur salicole au niveau de l'AP3B

Analyse SEPO (succès, échecs, potentialités, obstacles) de la chaîne de valeur salicole au niveau de l'AP3B	
Succès	Échecs et faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un itinéraire technique de production relativement simple - Les coûts d'investissement sont relativement faibles - Les conditions écologiques sont favorables à la saliculture - L'absence de dumping et de cartel - La main-d'œuvre est disponible et en abondance - Les partenaires stratégiques ont un intérêt dans l'amélioration de la production existante (MDE/ANAP, FoProBiM et partenaires) - Les besoins en conditionnement sont minimes, car le sel est un produit non périssable - La proximité des sites de production aux principaux marchés de consommation - Les grossistes viennent acheter le produit sur le site d'entreposage - Les consommateurs actuels sont peu exigeants en matière de qualité du sel (contrairement au PIC) - Faible concurrence - L'enrichissement en iode du sel produit à Jacquezil et à Fossé - La filière a bénéficié de l'intérêt de plusieurs institutions étatiques et de la société civile dans le but de satisfaire aux besoins de conservation du plan de gestion de l'AP3B, incluant MDE/ANAP, FoProBiM et autres - 40% de la main-d'œuvre sont fournies par les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de production demeurent très archaïques - Les marais salants sont inondés et sédimentés en période des crues - Les conditions d'entreposage sont très inadaptées - Les produits sont souillés, voire contaminés - Le faible niveau de productivité des techniques utilisées - Le manque de matériels et d'infrastructures de production adéquats - Le manque de renforcement des capacités des saliculteurs - La production est très irrégulière - L'absence d'accès au crédit de production - Faiblesse organisationnelle des saliculteurs (OPS peu structurées) - Mauvaise présentation des produits - Faible accompagnement de l'État - Les revenus des saliculteurs sont relativement faibles à cause de la mauvaise organisation de la chaîne de valeur
Potentialités	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - La potentialité de développer un marché niche avec le PIC grâce à une amélioration de la qualité des produits - Les prix du produit ont tendance à augmenter - Source de revenus pour le gouvernement local à travers la collecte de taxe par l'ALI (Agence locale des impôts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation des marais salants par les crues des rivières - Les risques d'inondation deviennent de plus en plus inquiétants à cause du changement climatique - L'insécurité au niveau de la tenure foncière - Risque de contamination lié au déversement d'effluents du PIC dans la rivière du Trou du Nord

Analyse SEPO (succès, échecs, potentialités, obstacles) de la chaîne de valeur salicole au niveau de l'AP3B

<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de structurer les OPS (organisations de producteurs de sel) et les organiser en coopérative - Possibilité de formation des producteurs sur les techniques améliorées de production et de traitement du sel - Possibilité d'améliorer le cadre légal sur la saliculture - Filière salicole très rentable 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élevage libre - Contamination des produits - La compétition déloyale du sel importé dans le commerce informel - Défaillance des infrastructures de transport - Atomisation du marché (les distributeurs ne sont pas organisés) - Pas de traçabilité des produits - Les ménages ne sont pas munis de blocs sanitaires écologiques, augmentant ainsi la contamination du sel par les fèces - Faiblesse de la réglementation dans le secteur au niveau local, régional, voire national - Manque d'intérêt exprimé de la chambre de commerce et de l'industrie dans l'accompagnement du secteur - Situation politico-socioéconomique instable - Respect des limitations imposées par le plan de gestion de l'AP3B
--	---

309. Le projet I-BE orientera ses financements climatiques dans le secteur de la saliculture particulièrement aux actions suivantes :

- **Renforcement des succès** : (i) améliorer significativement la qualité du sel ; (ii) diversifier les types et améliorer les conditions de travail des femmes dans la chaîne de valeur.
- **Exploitation des potentialités** : (i) développer un marché niche avec le PIC ; (ii) structurer les OPS sous forme de coopérative afin de rentabiliser la chaîne de valeur pour les producteurs ; (iii) former les saliculteurs sur les techniques améliorées de production et de traitement du sel ; (iv) appuyer le renforcement du cadre légal sur la saliculture.
- **Correction des échecs et des faiblesses** : (i) fournir un appui à l'innovation des techniques de production au niveau des marais existants ; (ii) améliorer les conditions d'entreposage des produits ; (iii) appuyer au traitement des produits ; (iv) améliorer la présentation des produits ; (v) renforcer la capacité des producteurs ; (vi) encourager l'État et la chambre de commerce à investir dans le secteur
- **Contournement des obstacles** : (i) renforcer la résilience des étangs de sel face aux risques d'inondation ; (ii) appuyer à la sécurisation de la tenure foncière ; (iii) protéger les marais contre les sources de pollution externe et assurer un traitement post-récolte adéquat ; (iv) assurer un système de traçabilité des produits ; (v) aligner les exploitations du sel à la vision du plan de gestion de l'AP3B.

L'élevage

310. Le tableau ci-après présente l'analyse SEPO des activités d'élevage, particulièrement de bovins, au niveau de l'AP3B.

Tableau 13. Analyse SEPO de la chaîne de valeur bovine au niveau de l'AP3B

Analyse SEPO (succès, échecs, potentialités, obstacles) de la chaîne de valeur bovine au niveau de l'AP3B	
Succès	Échecs et faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des terres pour les pratiques de l'élevage à grande échelle - Structure coopérative existante et avec des membres très motivés - La coopérative intervient à différents niveaux dans la chaîne de valeur (fourniture de ressources, élevage, achats et ventes de bétail, préparation et vente de viande, transformation, stérilisation et commercialisation du lait et des produits laitiers) - Les femmes sont très actives au sein des structures coopératives et sont aussi propriétaires de vaches - La diversité des productions animales et végétales au niveau des exploitations agricoles (petites exploitations de montagne) - L'élevage pratiqué est prioritairement biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - La consanguinité par faute de renouvellement des reproducteurs mâles - Pertes importantes de bétail en période sèche - La déficience organisationnelle et le manque de ressources humaines, de moyens matériels et financiers des services vétérinaires du MARNDR - La décapitalisation des éleveurs lors des événements climatiques extrêmes comme la sécheresse - Faible aménagement de l'enclos - Absence de vaches et de toros améliorés dans le cheptel - Irrégularité dans la production et incapacité de répondre aux besoins d'un marché stable - L'absence d'accès au crédit à l'élevage - Faible accompagnement de l'État
Potentialités	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt manifesté par les producteurs pour ce genre d'activités - Les activités d'élevage, notamment la production de lait, qui font partie de la riche diversité des exploitations paysannes, si elles sont bien conduites, peuvent constituer une alternative intéressante à certaines activités dégradantes de l'environnement, comme certaines cultures sarclées sur les pentes - Le potentiel pour valoriser les sous-produits agricoles de toute sorte - L'existence d'un marché potentiel à satisfaire. - La demande en viande et produits laitiers reste sans cesse croissante 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité de fourrages, intrants et infrastructures d'abreuvement - Accès limités aux soins vétérinaires prophylactiques et curatifs - Accès limités aux crédits et aux connaissances qui permettraient d'améliorer la productivité - Accès difficile aux marchés - Concurrence déloyale des produits importés - Pas de traçabilité des produits

11.4 Ciblage des plus vulnérables aux risques climatiques et nutritionnelles

311. Les communautés rurales côtières de l'AP3B, comme pour le reste du territoire haïtien, sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. 40% de la population sont enclavées dans une pauvreté extrême avec un accès limité aux services sociaux de base et une forte exposition aux effets néfastes du changement climatique.

312. Les interventions de l'I-BE ciblent directement les communautés et les groupes les plus vulnérables aux risques climatiques et nutritionnelles. Les ménages extrêmement pauvres, les femmes et les jeunes, constituent les groupes vulnérables qui seront priorisés par les investissements du projet. La mobilisation effective des parties prenantes aidera à atteindre les plus vulnérables dans les actions du projet en général, et le renforcement de la résilience des chaînes de valeur en particulier.

11.5 Intensification des interventions climatiques

313. Bien que les interventions clés du projet vont se concentrer dans l'aire protégée et ses environs, les interventions climatiques, de leurs côtés, prévoient des actions pertinentes sur une plus grande étendue au niveau des chaînes de valeur de la pêche, des bovins et

du sel. La portée du projet sera intensifiée grâce à ses composantes de gestion des écosystèmes et du renforcement des capacités. Le projet I-BE tirera parti des leçons régionales générées dans d'autres pays insulaires de la région sur les principales innovations en matière de changement climatique et gestion d'aires protégées. Ces connaissances seront transmises aux parties prenantes du projet à partir des visites d'échange et par le biais de communications communautaires. Le projet sera mis en œuvre sur sept (7) ans.

12. Mise en œuvre, surveillance et suivi du PGES

12.1 Surveillance et suivi des mesures du PGES

314. Les mesures identifiées plus haut servent à éviter et à minimiser les risques et les effets négatifs potentiels (mesures d'atténuation) tout en renforçant les effets positifs sur le milieu naturel et l'environnement socioéconomique. Ces mesures sont intégrées au plan de suivi-évaluation du PGES, présenté ci-dessous sous forme de matrice, avec les principaux objectifs suivants :
- évaluer le niveau d'application des mesures prescrites dans le PGES visant à atténuer les risques et effets négatifs directs et indirects des investissements du projet sur l'environnement naturel, humain et socioéconomique.
 - évaluer l'efficacité (ou le rendement) des mesures prescrites dans l'atténuation des risques et effets négatifs des activités.
315. Ce plan repose, pour cela, sur des indicateurs quantitatifs, mais également qualitatifs, qui permettent de mieux appréhender la nature des interventions et de ses effets. Parallèlement, plusieurs indicateurs sont désagrégés par sexe, de manière à favoriser des stratégies d'intégration du genre dans les investissements de l'I-BE.
316. Le suivi environnemental et social renvoie à des enquêtes sur les nuisances qui consistent essentiellement en l'enregistrement, le suivi et le contrôle ponctuel ou en continu de paramètres spécifiques ou de composantes de l'environnement. Il s'agit bien d'un suivi qui doit être mené ou commandité par l'UTE/MEF et/ou l'ANAP/MDE en cas où la surveillance environnementale et sociale aurait fourni des résultats préoccupants. Ces types d'investigation exigent souventes fois l'application de méthodologies scientifiques complexes et ne sont déclenchés exceptionnellement en cas de défaillance avérée de la surveillance d'assurer une protection effective des composantes environnementales et sociales affectées par les activités du projet.
317. La surveillance permet de vérifier si les mesures d'atténuation édictées ci-haut sont prises en compte et respectées. L'action de la surveillance est du ressort des spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres partenaires de mise en œuvre comme l'ANAP/MDE, la DPAQ/MARNDR et le FoProBiM qui travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales et les groupes communautaires organisés.
318. Le FIDA et l'UTE/MEF ou autres partenaires stratégiques comme l'ANAP/MDE ou le FoProBiM pourront demander, à tout moment, la réalisation d'un audit environnemental et social indépendant.

Tableau 14. **Cadre de surveillance du PGES**

Composante à évaluer	Indicateurs de surveillance	Méthode et dispositif de suivi	Période / Fréquence	Responsable
Gouvernance de l'aire protégée et renforcement de l'ANAP	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'opérationnalisation du comité de gestion locale - Niveau d'implication des communautés et autorités locales, des acteurs privés et étatiques dans les prises de décision et la gestion de l'AP3B - Niveau de respect du zonage établi par le plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du comité - Évaluation du plan d'opération - Entretien avec les parties prenantes - Observation de sites - Évaluation périodique du zonage de l'AP 	Mensuelle et trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> - UTE/MEF et ANAP/ MDE - Comité de gestion
Connaissance du plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation des parties prenantes dans le processus d'actualisation du plan de gestion - Nombre d'activités, visites et formations de vulgarisation organisés par et/ou avec les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des ateliers d'actualisation du plan de gestion - Entretien avec les parties prenantes - Évaluation des rapports d'activités 	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> - UTE/MEF et ANAP/MDE
Surveillance de l'AP3B	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents de monitoring environnemental formés et mobilisés au sein de l'AP3B - Nombre d'agents de la BSAP formés et mobilisés au sein de l'AP3B - Nombre de personnes sensibilisé sur l'utilisation rationnelle des ressources de l'AP3B - Nombre d'infractions répertoriées et d'impacts stoppés dans les zones de conservation et de restauration 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des séances de formation à l'intention des agents de monitoring environnemental - Signature de protocole d'accord avec la direction de l'ANAP pour la mobilisation éventuelle des agents de la BSAP - Évaluation des rapports des activités de sensibilisation - Rapport des activités de surveillance dans l'AP3B 	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> - UTE/MEF et ANAP/MDE - Comité de gestion
Conservation et restauration des habitats naturels et écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie d'espaces naturels restaurés ou protégés (m²), désagrégés par type d'écosystème ou d'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des écosystèmes de l'AP3B - Évaluation du plan de zonage 	Mi-parcours et à la fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> - UTE/MEF et ANAP/MDE
Développement des moyens de subsistance alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Catégories et diversité d'AGR développées dans le cadre du projet - Nombre de personnes, particulièrement, femmes et jeunes, ayant bénéficié d'un appui dans le développement d'AGR - Augmentation du revenu des ménages grâce au développement des AGR 	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'AGR développées - Évaluation des activités de développement d'AGR - Entretien avec les femmes et les jeunes 	Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> - UTE/MEF

Composante à évaluer	Indicateurs de surveillance	Méthode et dispositif de suivi	Période / Fréquence	Responsable
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'appui fourni à la chaîne de valeur du sel, de la pêche et de l'élevage bovin - Augmentation de la marge de revenu des pêcheurs et des saliculteurs grâce à l'appui du projet aux chaînes de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des chaînes de valeur du sel, de la pêche et de l'élevage bovin - Entretien auprès des pêcheurs et des saliculteurs 	Semestrielle	- UTE/MEF et ANAP/MDE
Communication / information de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes/activités de communication réalisées - Nombre de personnes exposées aux campagnes de communication - Nombre de rencontres d'information / consultations publiques réalisées - Nombre de personnes ayant assisté aux rencontres d'information / consultations publiques, désagrégées par sexe et groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des activités de communication du projet - Entretien auprès des communautés - Évaluation des rencontres et des consultations réalisées 	Mensuelle	- UTE/MEF et ANAP/MDE
Amélioration de la qualité de vie, en particulier des personnes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées ou souffrant d'un handicap)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des communautés de l'AP3B, désagrégé par groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien auprès des communautés 	Trimestrielle	- UTE/MEF et ANAP/MDE

12.2 Consultation des populations et audiences publiques

319. Toute une série de consultations a été réalisée pour la conduite et la validation de cette étude. Elles ont débuté depuis la phase de recherche bibliographique auprès de certains partenaires clés, comme l'ANAP, TNC, PNUD (Projet ABE), FoProBiM et l'UTE. Durant cette étape, le Consultant a pu récupérer toute la documentation nécessaire à la définition de l'étude. Une première visite de prospection des lieux a été organisée, de concert avec le directeur de l'AP3B, le mercredi 21 avril 2021.
320. De plus larges consultations ont été menées auprès des différentes parties prenantes du projet durant la mission de formation, particulièrement entre le 3 et le 12 mai 2021. Les personnes, groupes de personnes et institutions rencontrés sont principalement :
- L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du MEF et le PIC
 - Le Direction Pêche et Aquaculture (DPAQ) du MARNDR, la DDA-NE et les BAC
 - L'ANAP/MDE, incluant la direction de l'AP3B et la DDE-NE
 - FoProBiM
 - Le Collectif de Lutte contre l'Exclusion Sociale (CLES)
 - Les organisations, coopératives et comités locaux : organisation de femmes apicultrices, coopératives d'éleveurs, comité de gestion des bassins versants, producteurs de légumes, producteurs de sels et pêcheurs
 - ONG et gestionnaires de projet : Chemonics, PITAG
321. Des informations plus spécifiques sur ces consultations sont fournies en annexe de la présente évaluation.

12.3 Calendrier d'exécution et estimation des coûts du PGES

12.3.1 Calendrier d'exécution des mesures du PGES

322. La grande majorité des mesures environnementales, sociales et climatiques proposées dans le cadre du PGES s'apparentent à des exigences ou des recommandations techniques qui seront directement mises en œuvre lors de la planification et la mise en œuvre des activités, selon le plan opérationnel établi. Le calendrier d'exécution présenté ci-dessous se concentre donc sur les processus et procédures de surveillance, d'accompagnement et de compensation spécifiquement définies pour réduire les risques sur l'environnement naturel et socioéconomique, garantir l'information et la mobilisation communautaire, réduire les risques de conflits avec les personnes affectées, ainsi que les principales étapes relatives au suivi environnemental, social et climatique des activités et du PGES.

Tableau 15. **Chronogramme d'exécution du PGES**

Chronogramme des mesures environnementales et sociales et climatiques	Années de mise en œuvre						
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7
Mise en œuvre des investissements du projet							
Intégration des normes environnementales et sociales aux appels d'offres, aux contrats de prestation de services et d'approvisionnement							
Mise en œuvre des mesures de sauvegardes en lien à la gouvernance de l'aire protégée et du renforcement de l'ANAP							

Chronogramme des mesures environnementales et sociales et climatiques	Années de mise en œuvre						
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7
Mise en œuvre des mesures en lien à la vulgarisation du plan de gestion							
Mise en œuvre des mesures en lien à la surveillance							
Mise en œuvre des mesures en lien à la conservation et la restauration des habitats naturels et des écosystèmes							
Information / mobilisation / appui communautaire							
Information / mobilisation des autorités locales							
Réalisation d'audiences publiques sur le PGES							
Information / mobilisation des notables et leaders locaux							
Campagne de communication / information de la population sur le projet							
Financement des initiatives économiques des femmes et des jeunes							
Financement des initiatives climatiques							
Suivi, surveillance et renforcement des capacités							
Formation/ appui-conseil aux principaux partenaires et aux autorités locales							
Suivi et surveillance environnementale et sociale des sites et des zones sensibles							
Évaluation / rapportage semestriel et/ou annuel							

12.3.2 Estimation des coûts du PGES

323. Le budget prévisionnel du PGES est relativement restreint puisque la majorité des mesures qui y sont édictées seront directement intégrées aux coûts de la planification et la mise en œuvre des activités, et ne feront, par conséquent, pas l'objet d'un budget spécifique. Cette approche de budgétisation permettra d'assurer le financement effectif des mesures environnementales, sociales et climatiques, que leur application sera menée en synergie avec les différentes phases de mise en œuvre des activités.

Tableau 16. *Estimation préliminaire du budget du PGES*

Mesures environnementales, sociales et climatiques	Budget estimatif (USD)
Information / mobilisation / appui communautaire	
Réalisation de 4 audiences publiques sur l'EIES	6,000.00
Campagne de communication / information de la population sur le projet	10,000.00

Mesures environnementales, sociales et climatiques	Budget estimatif (USD)
Renforcement de la gouvernance de l'aire protégée	Inclus dans coûts des activités
Coût des mesures additionnelles de renforcement de la gouvernance de l'AP3B	10,000.00
Mesure d'atténuation des risques dans la mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	20,000.00
Surveillance de l'aire protégée	Inclus dans coûts des activités
Mesures additionnelles d'atténuation des risques liés à la surveillance	8,000.00
Renforcement de l'ANAP au niveau de l'AP3B	Inclus dans coûts des activités (durant le projet) / Coûts à prendre en charge par le gouvernement à la fin du projet
Mesures d'atténuation des impacts dans le développement des moyens de subsistance alternatifs	16,000.00
Mesures d'atténuation des impacts des activités de conservation et de restauration communautaires	20,000.00
Mesures climatiques sur les chaînes de valeur de la pêche et du sel	Inclus dans coûts des activités 50,000.00 (pour les coûts additionnels)
Suivi, surveillance et renforcement des capacités	
Formation/ appui-conseil aux acteurs d'implémentations et aux autorités locales	20,000.00
Suivi et surveillance environnementale et sociale des sites et des zones sensibles	20,000.00
Total des activités	180,000.00
Imprévus et activités complémentaires (5%)	9,000.00
Coût estimatif total	189,000.00

12.4 Renforcement de capacités locales en gestion environnementale, sociale et climatique

- **Le renforcement des capacités des spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres acteurs en suivi et audit environnemental.** Il s'agit d'un renforcement continu, diversifié et adapté au contexte de mise en œuvre de l'I-BE, que les Spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres acteurs doivent bénéficier du FIDA afin qu'ils soient en mesure d'assurer la surveillance et la conformité environnementale, sociale et

climatique du projet durant toute sa mise en œuvre. Des besoins spécifiques en formation sur certains aspects clés des sauvegardes du FIDA peuvent être formulés au cours de la mise en œuvre du projet.

Les spécialistes en sauvegarde de l'UTE/MEF et d'autres partenaires sont, en effet, des acteurs clés pour la mise en œuvre et le suivi du PGES, puisqu'ils sont chargés de mettre en œuvre et de superviser la mise en œuvre des activités, d'évaluer le respect des mesures du PGES, de proposer des mesures correctives aux manquements ou problèmes constatés et de réaliser le rapportage semestriel et annuel du cadre d'évaluation du PGES. Ils auront également la charge de renforcer les capacités des autorités municipales et des fournisseurs de service en sauvegardes environnementale et sociale.

- **Le renforcement des capacités des acteurs dans l'adaptation au changement climatique.** Ce renforcement concernera plus spécifiquement l'amélioration de la résilience des chaînes de valeur du sel et de la pêche aux risques du changement climatique. D'autres secteurs peuvent être supportés au besoin au cours de la mise en œuvre du projet.
- **Le renforcement des capacités des acteurs concernés dans la gestion du site de décharge temporaire à Madras.** Actuellement, la localité de Madras accueille les décharges provenant du PIC avec une gestion plus ou moins sauvage. La direction de l'AP3B doit travailler en synergie avec le PIC afin d'assurer afin de renforcer leur compréhension des enjeux environnementaux et sociaux et de leur permettre d'adapter la gestion en fonction des réalités de terrain et des contraintes tout en préservant l'objectif de réduction des impacts négatifs. Une attention spécifique sera notamment accordée sur la gestion des matières résiduelles et des matériaux dangereux, ainsi que sur la définition et l'application du plan d'hygiène et de sécurité.
- **Le renforcement des capacités dans la gestion des associations et des coopératives.** Le regroupement des organisations de producteurs en structures coopératives ou associatives doit être accompagné des mesures de gestion environnementales et sociales et d'adaptation au changement climatique. Les besoins en formation doivent être surveillés et comblés par le projet tout au long de sa mise en œuvre.

Bibliographie et références

- [1] Adamson, J. K., Jean-Baptiste, G., & Miner, W. J. (2016). Summary of groundwater resources in Haiti. *Geological Society of America Special Papers*, 520(5), 137–158. [https://doi.org/10.1130/2016.2520\(14\)](https://doi.org/10.1130/2016.2520(14))
- [2] Alder, J., Hostetler, S., & Williams, D. (2013). An Interactive web application for visualizing climate data. *Eos*, 94(22), 197–198. <https://doi.org/10.1002/2013EO220001>
- [3] Aubé M. (Faculté des études supérieures et de la recherche Université de Moncton), 1999. Évaluation sommaire de la situation des mangroves de la côte nord haïtienne. Thèse de maîtrise soumise comme exigence partielle pour l'obtention de la Maîtrise en études de l'environnement. 143 p.
- [4] Banque interaméricaine de développement et Ministère des finances d'Haïti, 2015. Conception et aménagement d'un centre de gestion intégrée des déchets solides – CGIDS -à Limonade – Mouchinette - Étude d'impact environnementale et sociale du projet de CGIDS. 380p.
- [5] Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M.C.M., Cochrane, K.L., Funge-Smith, S. & Poulain, F., eds.2018. Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options. *FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 627*. Rome, FAO (<http://www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf>)
- [6] Beebe, S. E., Ramirez, J., Jarvis, A., Rao, I. M., Mosquera, G., Bueno, J. M., & Blair, M. W. (2011). Genetic Improvement of Common Beans and the Challenges of Climate Change. In S. S. Yadav, R. J. Redden, J. L. Hatfield, H. Lotze-Campen, & A. E. Hall (Eds.), *Crop Adaptation to Climate Change* (pp. 356–369). Oxford: Blackwell Publishing Ltd.
- [7] Bell, G. D., E. S. Blake, C. W. Landsea, T. B. Kimberlain, S. B. Goldenberg, J. Schemm, and R. J. Pasch, 2012: [Tropical cyclones] Atlantic basin [in "State of the Climate in 2011"]. *Bulletin of the American Meteorological Society*, 93, S99-S105, doi:10.1175/2012BAM State of the Climate.
- [8] Bender, M. A., T. R. Knutson, R. E. Tuleya, J. J. Sirutis, G. A. Vecchi, S. T. Garner, and I. M. Held, 2010: Modeled impact of anthropogenic warming on the frequency of intense Atlantic hurricanes. *Science*, 327, 454-458, doi:10.1126/science.1180568.
- [9] BID (2012). Évaluation de l'impact cumulatif pour le développement régional dans le corridor de Cap-Haïtien / Ouanaminthe. Project final. 154 p.
- [10] Borde A., Huber M., Goburdhun A. G., Revoyron E., Nsimba E., Louis. J. A., Donija A., et Kerner J.-L. 2015. Estimation des coûts des impacts du changement climatique en Haïti. MEF/PNUD
- [11] BRL 2016. Établissement d'une ligne de base pour l'utilisation des ressources naturelles et l'analyse de la situation socioéconomique dans l'aire du Parc National des 3 Baies : Résultats d'enquête et base de données. BRL Ingénierie, Pierre Mendès, France. 138 p.
- [12] Burgeap, 2015. Conception et aménagement d'un centre de gestion intégrée des déchets solides – CGIDS à Limonade – Mouchinette - Étude d'impact environnementale et sociale du projet de CGIDS. 204 p.
- [13] Campbell, J. D., M. A. Taylor, T. S. Stephenson, R. A. Watson, and F. S. Whyte, 2011: Future climate of the Caribbean from a regional climate model. *Int. J. Climatol.*, 31, 1866–1878, doi:10.1002/joc.2200
- [14] CANSA, USAI, PAM, FAO (2020). Évaluation rapide de l'impact COVID-19 sur la sécurité alimentaire, moyens d'existence et production agricole (SAMEPA). 69 p.
- [15] Ceballos, H., Ramirez, J., Bellotti, A. C., Jarvis, A., & Alvarez, E. (2011). Adaptation of Cassava to Changing Climates.
- [16] Cellule d'Appui Technique en Développement Local (CATEDEL). 2018. Plan d'action pour l'amélioration de la qualité du sel marin produit au niveau de la Baie de Caracol. EBA-PNUD/ANAP-MDE. MICT C-224 folio Registre X
- [17] Church, J.A., Clark, P.U., Cazenave, A., Gregory, J.M., Jevrejeva, S., Levermann, A., Merrifield, M.A. et al. 2013. Sea level change. In T.F. Stocker, D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex & P.M. Midgley, eds. *Climate change 2013: The physical science basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental*
- [18] CIAT (2012) nd. Sites culturels du nord d'Haïti. Présentation Powerpoint. Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, Port-au-Prince, Haïti. 11p.

- [19] Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), 2012. Plan d'aménagement du nord/nord-est. 62 p.
- [20] Damais, Gilles, P. de Verdihac, A. Simon, D. Styve Celestin. 2007. Etude de la filière pêche en Haïti et propositions de stratégie d'appui au secteur. Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural. Programme de Développement Rural des zones Centre et sud d'Haïti. Rapport final. 129 p.
- [21] Devine, B.M., Munday, P.L. & Jones, G.P. 2012. Homing ability of adult cardinalfish is affected by elevated carbon dioxide. *Oecologia*, 168: 269–276. (également disponible sur <https://doi.org/10.1007/s00442-011-2081-2>)
- [22] Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatiques (Doris). Fiches espèces. [en ligne] <http://doris.ffessm.fr/>
- [23] Eitzinger A; Eugene L; Martínez A; Navarrete C; Jarvis A. 2019. Disaster and climate risk assessment for PITAG Regions in Haiti. Technical Report. International Center for Tropical Agriculture (CIAT). Cali, Colombia. 105 p.
- [24] Eitzinger, A., Läderach, P., Carmona, S., Collet, L., Jean-simon, L., Dufane, P., & Novak, A. (2014). Haiti : Coffee and Mango Production in a Changing Climate. Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT), CIAT Polic(No. 16), 8p.
- [25] Eitzinger, A., Läderach, P., Gordon, J., Benedikter, A., Quiroga, A., Pantoja, A., & Bruni, M. (2013). Crop suitability and climate change in Jamaica : Impacts on farmers and the supply chain to the hotel industry. *Caribbean Geography*, 20–38.
- [26] El Fouladi A. 2012. Surveillance côtière et système d'alerte / Réseau pour l'adaptation au changement climatique. Rapport soumis au PNUD et au Ministère de l'Environnement, Haïti. 50 p.
- [27] Emanuel, K., 2007: Environmental factors affecting tropical cyclone power dissipation. *Journal of Climate*, 20, 5497-5509, doi:10.1175/2007JCLI1571.1.
- [28] EM-DAT. (2018). The Emergency Events Database. Retrieved from <http://www.emdat.be/database>
- [29] ERM (2015). Le Corridor du Nord – Haïti : Étude sur le développement urbain et les changements climatiques. Environmental Resources Management, Washington, DC. 414 p.
- [30] FAO. (2000). The Ecocrop Database. Rome.
- [31] FAO. (2018). FAOSTAT. Retrieved from <http://faostat.fao.org>
- [32] FEM (2013). Augmenter la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques par une approche « de la montagne au récif » de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants. Formulaire d'identification du projet de l'environnement mondial.
- [33] Finnis, J., Sarkar, A., & Stoddart, M. C. J. (2015). Bridging science and community knowledge? The complicating role of natural variability in perceptions of climate change. *Global Environmental Change*, 32, 1–10. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.12.011>
- [34] Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), 2014. Rapid Assessment of Haiti's Mangroves. Préparé par Jean Wiener.
- [35] Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), 1990. Les poisons des lacs et rivières d'Haïti. Par Bart Vlaminck - Expert en Pêche Continentale. [en ligne] <http://www.fao.org/docrep/field/003/AC559F/AC559F00.htm>
- [36] Friedl, M. A., Sulla-Menashe, D., Tan, B., Schneider, A., Ramankutty, N., Sibley, A., & Huang, X. (2010). MODIS Collection 5 global land cover: Algorithm refinements and characterization of new datasets. *Remote Sensing of Environment*, 114(1), 168–182. <https://doi.org/10.1016/j.rse.2009.08.016>
- [37] Geode, 2012. Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion – Annexe 2 : Effets et
- [38] George Eddy Lucien, Décembre 2010. « Considérations sur la saison cyclonique dévastatrice de septembre 2008 en Haïti : De l'importance des actions majeures dans une perspective de durabilité ». Études caribéennes [En ligne], mis en ligne le 15 décembre 2010, consulté le 21 février 2017. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/4851> ; DOI :10.4000/etudescaribeennes.4851
- [39] GIEC, 2014: Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A.

- Meyer]. GIEC, Genève, Suisse, 161 p.0.
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- [40] Gledhill, D.K., Wanninkhof, R., Millero, F.J. & Eakin, M. 2008. Ocean acidification of the Greater Caribbean Region 1996–2006. *Journal of Geophysical Research*, 113: C10031. (également disponible sur <https://doi.org/10.1029/2007JC004629>)
- [41] Golder Associés. 2015. Rapport final de la mise à jour de l'étude d'impact environnemental cumulatif sur l'environnement du projet d'aménagement du Parc Industriel de Caracol. UTE. <https://www.accountabilitycounsel.org/wp-content/uploads/2017/08/EZSHARE-1264222835-1577.pdf>
- [42] Groupe de travail WGII: <https://www.ipcc.ch/working-group/wg2/>
- [43] Harris, P.D. Jones, T.J. Osborn, D.H. Lister. 2013. Updated high-resolution grids of monthly climatic observations – the CRU TS3.10 Dataset. <https://doi.org/10.1002/joc.3711>
- [44] Hijmans, R. J., Guarino, L., Cruz, M., & Rojas, E. (2001). Computer tools for spatial analysis of plant genetic resources data. 1. DIVA-GIS. *Plant Genetic Resources Newsletter* 127, 15–19.
- [45] Horton, R., C. Herweijer, C. Rosenzweig, J. Liu, V. Gornitz and A. C. Ruane, (2008): Sea level rise projections for current generation CGCMs based on the semi-empirical method. *Geophysical Research Letters*, 35, L02715.
- [46] IFAD (2017). Social, Environmental and Climate Assessment Procedures: Managing risks to create opportunities. 277 p.
- [47] InfoRM. (2018). Inform Country risk profiles. A collaborative project of the Inter-Agency Standing Committee (IASC) and the European Commission. Retrieved January 2, 2018, from <http://www.inform-index.org>
- [48] Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), 2003. Enquête sur les Conditions de vie en Haïti -ECVH2001 – L'économie des ménages. 65 p.
- [49] International Union for Conservation of Nature and Natural Resource (IUCN), 2017. The IUCN Red List of threatened species – 2017-3. [en ligne] : <http://www.iucnredlist.org/>.
- [50] IPCC, 2012: Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation. A Special Report of Working Groups I and II of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Field, C.B., V. Barros, T.F. Stocker, D. Qin, D.J. Dokken, K.L. Ebi, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, G.-K. Plattner, S.K. Allen, M. Tignor, and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK, and New York, NY, USA, 582 pp.
- [51] IPCC. (2013). *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Intergovernmental Panel on Climate Change, Working Group I Contribution to the IPCC Fifth Assessment Report (AR5)(Cambridge Univ Press, New York), 1535.
- [52] J.A Victor pour le PNUD, 1995. Code des Lois Haïtiennes de l'Environnement. 325 p.
- [53] Jarvis, A., Ramirez-Villegas, J., Herrera Campo, B. V., & Navarro-Racines, C. (2012). Is Cassava the Answer to African Climate Change Adaptation? *Tropical Plant Biology*. <https://doi.org/10.1007/s12042-012-9096-7>
- [54] Jarvis, A., Reuter, H. I. I., Nelson, A., & Guevara, E. (2008). Hole-filled seamless SRTM data V4. International Centre for Tropical Agriculture (CIAT). Retrieved from <http://srtm.csi.cgiar.org>.
- [55] Jones, R. G., M. Noguera, D. Hassell, D. Hudson, S. Wilson, G. Jenkins, and J. Mitchell, 2003: Workbook on generating high resolution climate change scenarios using PRECIS. UNDP, GEF, and Met Office Hadley Centre Manual, 32 pp.
- [56] José, L., Jaime, E., & Alexis, S. 2009. Étude des Impacts Socioéconomiques des Changements Climatiques en Haïti et Réponses d'adaptation.
- [57] Khoury, C. K., Castañeda-Alvarez, N. P., Achicanoy, H. A., Sosa, C. C., Bernau, V., Kassa, M. T., ... Struik, P. C. (2015). Crop wild relatives of pigeonpea [*Cajanus cajan* (L.) Millsp.]: distributions, ex situ conservation status, and potential genetic resources for abiotic stress tolerance. *Biol Cons*, 184, 259–270.
- [58] Knutson, T. R., J. L. McBride, J. Chan, K. Emanuel, G. Holland, C. Landsea, I. Held, J. P. Kossin, A. K. Srivastava, and M. Sugi, 2010: Tropical cyclones and climate change. *Nature Geoscience*, 3, 157–163,doi:10.1038/ngeo779.
- [59] Kramer, P, M Atis, S Schill, SM Williams, E Freid, G Moore, JC Martinez-Sanchez, F Benjamin, LS Cyprien, JR Alexis, R Grizzle, K Ward, K Marks, D Grenda, 2016. Baseline Ecological Inventory for

- Three Bays National Park, Haiti. The Nature Conservancy: Report to the Inter-American Development Bank. 180 p.
- [60] Kramer, P., Atis, M., Schill, S., Williams, S., Freid, E., Moore, G., ... Grenda, D. (2016). Inventaire écologique de référence pour le Parc National des Trois Baies, en Haïti. The Nature Conservancy: Rapport Au BID, 216 p.
- [61] Landsea, C. W., and J. L. Franklin, 2013: Atlantic hurricane database uncertainty and presentation of a new database format. *Monthly Weather Review*, 141, 3576-3592, doi:10.1175/MWR-D-12-00254.1
- [62] Losada, I.J., Reguero, B.G., Méndez, F.J., Castanedo, S. Abascal, A.J. & Mínguez, R. 2013. Long-term changes in sea-level components in Latin America and the Caribbean. *Global and Planetary Change*, 104: 34–50. (également disponible sur <https://doi.org/10.1016/j.gloplacha.2013.02.006>)
- [63] Magrin, G.O., Marengo, J.A., Boulanger, J-P., Buckeridge, M.S., Castellanos, E., Poveda, G., Scarano, F.R. & Vicuña, S. 2014. Central and South America. In V.R. Barros, C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, et al., eds. *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, pp. 1499–1566. Cambridge, R-U et New York, Cambridge University Press. (également disponible sur https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap27_FINAL.pdf)
- [64] Martin, S. 2014. Analyse climatique Haïti. fem.MDE. PNUD. https://seors.unfccc.int/applications/seors/attachments/get_attachment?code=6TDVPFEYJEK56LN5E7P8DC3DQZFGUABO
- [65] McSweeney, C., New, M., Lizcano, G. & Lu, X. 2010. The UNDP Climate Change Country Profiles Improving the Accessibility of Observed and Projected Climate Information for Studies of Climate Change in Developing Countries. *Bulletin of the American Meteorological Society*, 91, 157-166.
- [66] MDE, 2005. Avant-projet de Loi relatif à l'évaluation environnementale.
- [67] MDE, 2011. Guide général de réalisation d'une étude d'impact environnemental.
- [68] MDE, Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable.
- [69] MEF/PNUD. 2015. Estimation des coûts des impacts du changement climatique en Haïti. https://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/library/environment_energy/estimation-des-couts-des-impacts-du-changement-climatique-en-hai.html
- [70] Michael A. Taylor, Christina Douglas, Jayaka D., Campbell, Jhordanne Jones, Alrick Brown, Tannecia S. Stephenson. 2015. Haiti: changements climatiques passés et futurs. <https://publications.iadb.org/publications/french/document/Ha%C3%Afti-Changements-climatiques-Donn%C3%A9es-historiques-et-projections-futures.pdf>
- [71] Miller J. Identification des créneaux potentiels dans la filière pêche du parc national des trois baies : étude de faisabilité des maricultures. 2018. ANAP/BID
- [72] Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), 2012. Cartographie du nombre d'exploitants pratiquants principalement la pêche en Haïti. 1p.
- [73] Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), La loi du 18 septembre 1979 régissant l'expropriation en Haïti.
- [74] Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Loi sur l'expropriation et l'utilité publique du 5 septembre 1979.
- [75] Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), 2016. Termes de référence – Recrutement d'un consultant chargé du plan de réinstallation – Projet Municipal et de résilience urbaine (P155201). 21 p.
- [76] Monnereau, I., Mahon, R., McConney, P., Nurse, L., Turner, R. & Vallès, H. 2017. The impact of methodological choices on the outcome of national-level climate change vulnerability assessments: An example from the global fisheries sector. *Fish and Fisheries*, 18(4): 717–731. (également disponible sur <https://doi.org/10.1111/faf.12199>)
- [77] Moron V, Frelat R, Jean-Jeune PK, Gauchere C (2015b) Interannual and intra-annual variability of rainfall in Haiti (1905–2005). *Clim Dyn* 45:915-932. doi:10.1007/s00382-014- 2326-y
- [78] Moss, R. H., Edmonds, J. A., Hibbard, K. A., Manning, M. R., Rose, S. K., Van Vuuren, D. P., ... Wilbanks, T. J. (2010). The next generation of scenarios for climate change research and assessment. *Nature*, 463(7282), 747–756. <https://doi.org/10.1038/nature08823>

- [79] Murakami, H., Mizuta, R. & Shindo, E. 2012. Future changes in tropical cyclone activity projected by multi-physics and multi-SST ensemble experiments using the 60-km-mesh MRI-AGCM. *Climate Dynamics*, 39: 2569–2584. (également disponible sur <https://doi.org/10.1007/s00382-011-1223-x>)
- [80] Mwongera, C., Shikuku, K. M., Twyman, J., Läderach, P., Ampaire, E., Van Asten, P., ... Winowiecki, L. A. (2016). Climate smart agriculture rapid appraisal (CSA-RA): A tool for prioritizing context-specific climate smart agriculture technologies. *Agricultural Systems*, 151(June), 192–203. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2016.05.009>
- [81] Myers, T. a., Maibach, E. W., Roser-Renouf, C., Akerlof, K., & Leiserowitz, A. a. (2013). The relationship between personal experience and belief in the reality of global warming. *Nature Climate Change*, 3(12), 343–347. <https://doi.org/10.1038/nclimate1754>
- [82] Nathalie, B. & Laura, D. Haiti, également terre de cyclones. Éditions de la Maison des sciences de l'homme. p.55-65
- [83] NOAA. (2018). Historical Hurricane Tracks. Retrieved from <https://coast.noaa.gov/hurricanes/>
- [84] Nurse, L.A. & Charlery, J.L. 2016. Projected SST trends across the Caribbean Sea based on PRECIS downscaling of ECHAM4, under the SRES A2 and B2 scenarios. *Theoretical and Applied Climatology*, 123(1): 199–215. (également disponible sur <https://doi.org/10.1007/s00704-014-1346-1>)
- [85] Palanisamy, H., Becker, M., Meyssignac, B., Henry, O. & Cazenave, A. 2012. Regional sea level change and variability in the Caribbean Sea since 1950. *Journal of Geodetic Science*, 2(2): 125–123. (également disponible sur <https://doi.org/10.2478/v10156-011-0029-4>)
- [86] PNUD ; OIF ; MDE, 2015. Cadre juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale en Haïti. Référentiels méthodologiques de l'étude d'impact sur l'environnement. 196 p.
- [87] PNUD ; OIF ; MDE, 2015. Référentiels méthodologiques de l'étude d'impact sur l'environnement en Haïti. 224 p.
- [88] PNUD, 2013. Soutien à la résilience aux désastres naturels.
- [89] PopulationData.net/Haïti [en ligne], consulté en février 2020
- [90] Ramirez, J., Jarvis, A., Bergh, I. Van Den, Staver, C., & Turner, D. (2011). Chapter 20 Changing Climates : Effects on Growing Conditions for Banana and Plantain (Musa spp .) and Possible Responses.
- [91] Ramirez-Villegas, J., & Jarvis, A. (2010). Downscaling Global Circulation Model Outputs: The Delta Method Decision and Policy Analysis Working Paper No. 1. Policy Analysis, (1).
- [92] Ramirez-Villegas, J., Jarvis, A., & Läderach, P. (2013). Empirical approaches for assessing impacts of climate change on agriculture: The EcoCrop model and a case study with grain sorghum. *Agricultural and Forest Meteorology*, 170, 67–78. <https://doi.org/10.1016/j.agrformet.2011.09.005>
- [93] République d'Haïti – Ministère de l'Environnement, Plan d'Action National d'Adaptation (PANA). 2006. Document disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/resource/docs/napa/hti01f.pdf>
- [94] Riahi, K., Rao, S., Krey, V., Cho, C., Chirkov, V., Fischer, G., ... Rafaj, P. (2011). RCP 8.5-A scenario of comparatively high greenhouse gas emissions. *Climatic Change*, 109(1), 33–57. <https://doi.org/10.1007/s10584-011-0149-y>
- [95] Rodríguez, F., Castañeda, N. P., & Lundy, M. (2011). Assessment of Haitian Coffee Value Chain. Baltimore, USA. Retrieved from crsprogramquality.org
- [96] Schaeffer, M., Rogelj, J., Roming, N., Sferra, F., Hare, B., & Serdeczny, O. (2015). Feasibility of limiting warming to 1.5 and 2°C. *Climate Analytics*, 20. Retrieved from http://climateanalytics.org/files/feasibility_1o5c_2c.pdf
- [97] Schill, S, P Kramer, and M Atis (2016) Évaluation de la menace pour le parc national des Trois Baies, Haïti. The Nature Conservancy : Rapport de la Banque Inter-américaine de Développement, É.-U. P. 1-60
- [98] Sebastien W., Érick B. & Kénel D. 2016. La vulnérabilité et l'adaptation dans un pays en développement : Haïti. UVED. http://www8.umoncton.ca/umcm-climat/uvved/grain/4_5_la_vulnerabilite_et_l_adaptation_dans_un_pays_en_developpement_haiti
- [99] Slagle T. et M. Rubenstein (2012). Changement climatique en Haïti. General Earth Institute. 1er février 2012. Disponible à l'adresse : <http://blogs.ei.columbia.edu/2012/02/01/climate-change-in-haiti/>

- [100] Sonja. V. 2015. How To Do Climate change risk assessments in value chain projects: Environment and climate change. IFAD
- [101] Taylor, G.T., Muller-Karger, F.E., Thunell, R.C., Scranton, M.I, Astor, Y., Varela, R. et al.2012. Ecosystem responses in the southern Caribbean Sea to global climate change. Proceedings of the National Academy of Sciences, 109(47): 19315-9320. (également disponible sur <https://doi.org/10.1073/pnas.1207514109>)
- [102] UNESCO 2015. Le directeur du Centre de patrimoine mondial de l'UNESCO se réunit avec le ministre haïtien de la Culture. Consulté le 25 mars 2021 sur : <http://whc.unesco.org/en/news/1385/>
- [103] Unesco, 1987. Recueil de textes législatifs concernant la protection du patrimoine culturel mobilier –Haïti. 20 p.
- [104] UNISDR. (2015). Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction (GAR) 2015. Geneva, Switzerland.
- [105] Verisk Maplecroft (2016). Latest Product News. Services consultatifs : Calcutta, Dhaka, Jakarta et Manille ont été classé « risque extrême » dans l'étude de vulnérabilité au changement climatique. Disponible à l'adresse : https://maplecroft.com/about/news/ccvi_2012.html
- [106] Weber, E. U. (2010). What shapes perceptions of climate change? Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change, 1(3), 332–342. <https://doi.org/10.1002/wcc.41>
- [107] William D. H., Serge A. et Mel T. (2017) Plan de gestion de l'Aire Protégée de Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B)
- [108] World Bank Group. (2016). Agricultural Sector Risk Assessment: Methodological Guidance for Practitioners (Agriculture Global Practice Discussion Paper No. 10). Washington, D.C. Retrieved from http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2016/01/20/090224b0840d17bf/1_0/Rendered/PDF/Agricultural0s0ce0for0practitioners.pdf
- [109] WorldBank. (2005). Natural Disaster Hotspots - A Global Risk Analysis (Disaster Risk Management Series No. 5). Washington, D.C.

Annexes

Annexe 1. Liste des personnes/institutions consultées

PIC, UTE/MEF	<ul style="list-style-type: none"> - Pierre Michel Joassaint, Directeur Exécutif de UTE/MEF - Alix Clément, Spécialiste Senior en Sauvegardes Environnementales et Sociales à l'UTE/MEF - Cheramy Jeantel, chef de service, environnement, santé et sécurité - Jean Pierre Nirvens, Officier de sureté occupationnelle - Noel Paulince, Officier d'engagement des parties prenantes - Joliceur Eddyson, Spécialiste en santé occupationnelle - Marc Jacky, Officier de communication - Morency Valentina, Officière de rétroaction, spécialiste genre - Philogène Bernadin, Officier rétroaction genre
AP3B, ANAP/MDE	<ul style="list-style-type: none"> - Prednor Coudo, Directeur technique de l'ANAP/MDE - Lieauté Pierre, Directeur de l'AP3B/ANAP - Innocent Dériclair, Responsable de suivi AP3B/ANAP
DPAQ/MARNDR	<ul style="list-style-type: none"> - Jean Robert Badio, Directeur de la DPAQ/MARNDR
FoProBiM	<ul style="list-style-type: none"> - Widlin Florvil, Coordonnateur de terrain FoProBiM
DDA-NE	<ul style="list-style-type: none"> - Sama Sylvain, Directeur DDA-NE - Accilus Erick, Directeur Adjoint DDA-NE - Joseph Erns, Directeur BAC Ouanaminthe - Angrand Marc-Donald, Directeur BAC Trou du Nord/Caracol - Louissaint Andrus Maurice, Responsable Phytosanitaire - Israël Milius, Directeur BAC Ste Suzanne - Pierre Jonhy, Directeur BAC Vallières - Dauphin Gerald, Directeur BAC Mont Organisé et Carice - Prosper Dieudonné, UPS-NE - Israël Frando, Directeur BAC Fort Liberté
DDE-NE	<ul style="list-style-type: none"> - Serge Louis Jean, Directeur DDE-NE
Marais salants	<ul style="list-style-type: none"> - 12 saliculteurs, ramasseuses et gestionnaires de bassins, membres de l'Association des paysans pour le développement de Caracol (APDK) - Joseph Jean Claude et Richard Loty, respectivement Président et vice-Président de MSPJ (Mouvement Saliculteurs Partout de Jacquesyl)
Maraichers	<ul style="list-style-type: none"> - 35 productrices et producteurs de légumes à Sainte Suzanne, incluant 7 femmes
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Telfort Monestine, Président KOET - Jean Socrate, Vice-Président KOET - Prosper Kunius, Secrétaire KOET - Et 25 autres membres et dirigeants de KOET (Koperativ Elvè Terye Wouj), incluant 10 femmes.
Comité Bassin Versant	<ul style="list-style-type: none"> - Ducasse Daniel, Ingénieur-Agronome, Président CBR (Comité Bassin versant Roche Plate) - Elmyr Molière, Secrétaire général CPR - Jean-Louis Gladys, Trésorière CPR
Apiculture	<ul style="list-style-type: none"> - 10 femmes membres de AFVMSJ (Association des Femmes Vaillantes Marais Salant de Jacquesyl), incluant Dadeline Charles, la Présidente
CLES	<ul style="list-style-type: none"> - Albert Pierre Paul Joseph, Directeur de Programme et Président de la chambre de commerce NE
Chemonics	<ul style="list-style-type: none"> - Macorel Saint-Elien, Coordonnateur du programme Chemonics

PITAG	<ul style="list-style-type: none"> - Djimps Donatien, Antenne Départementale - Gracia Joseph Gracius, Spécialiste Technique
Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Roy Charles, Président APDK (Association des paysans pour le développement de Caracol) et 10 autres pêcheurs de l'association, dont une femme propriétaire de canot et de sennes. - Fleurimont Jean René, Président APKDP (Association des pêcheurs Caracol pour le développement de la pêche) - Dubois Jean Daniel, FoProBiM
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Pierre Olio (Notable à Bois de Lance) - Groupes de femmes - Quelques membres du CLA (Josué Jean-Baptiste) (Bord de Mer Limonade) et Oscar Fadius (Terrier-Rouge)) - Quelques ménages à Caracol - CASEC de Bois de Lance (Edouard Philémon),

Annexe 2. Rapport de consultations publiques

1. Les consultations des parties prenantes, dans le cadre de cette présente EIES, ont débuté très tôt dans la phase de recherche bibliographique. Ainsi, dès la définition de la méthodologie, les partenaires clés de l'AP3B ont été contactés afin de collecter tous les documents pertinents en lien à l'environnement naturel et socioéconomique du site d'intervention. C'est dans démarche que l'ANAP, la BID, TNC et FoProBiM ont partagé avec le Consultant toute la documentation existante sur l'AP.
2. À la suite de la réunion d'ouverture de la mission de formulation du projet le lundi 3 mai 2021, une version consolidée du rapport de l'évaluation a été partagée avec les directions de l'ANAP/MDE, de la DPAQ/MARNDR et de l'UTE/MEF, ainsi que le Spécialiste Sénior en Sauvegardes Environnementales et Sociales de l'UTE/MEF pour consultation.
3. Entre le 3 et le 12 mai 2021, une mosaïque de parties prenantes a été consultée. Les paragraphes ci-après présentent les principaux extraits de ces consultations.

Consultation de l'ANAP/MDE, la DPAQ/MARNDR et l'UTE/MEF

4. L'ANAP apprécie que le projet I-BE compte embrasser les bassins versants qui surplombent l'AP3B. Toutefois, il souhaite que le projet accorde davantage d'intérêts à la partie marine de l'AP afin de pouvoir appuyer efficacement la mise en œuvre du plan de zonage prescrit dans le plan de gestion.
5. L'ANAP a aussi soulevé ses préoccupations aux risques d'exclusion des vraies acteurs économiques au niveau local à cause de la forte discrimination positive visée en faveur des femmes (50%) et des jeunes (40%). En effet, les femmes sont généralement très peu impliquées dans les activités de pêche.
6. De plus, l'ANAP, tout en reconnaissant les capacités de l'UTE/MEF à coordonner le projet, invite les acteurs à bien réfléchir sur sa gouvernance afin d'éviter des goulots d'étranglements dans la planification, la mobilisation des fonds et la mise en œuvre des activités.

- *Le projet I-BE va effectivement appuyer la mise en œuvre du Plan gestion de l'AP3B, incluant le plan de zonage, avec des activités d'importance particulièrement dans la zone maritime (pêche, mariculture, coraliculture et autres)*

- *Le projet ambitionne un niveau de participation des femmes à hauteur de 50%. Les 40% de jeunes visés incluent à la fois les femmes et les hommes. Ce niveau de participation des femmes sera recherché particulièrement à travers les AGR alternatives. De plus, l'I-BE constitue une opportunité d'offrir aux femmes la possibilité d'investir dans la pêche. Il faut être toujours ambitieux avec le niveau de participation des femmes ; sinon, on risque de déboucher sur un monopole masculin dans la mise en œuvre des activités du projet.*

- *Pour la gouvernance du projet, des séances de travail seront organisées avec l'UTE/MEF, l'ANAP/MDE et la DPAQ/MARNDR afin de développer des outils devant fixer les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre du projet.*

Dans la pratique l'UTE/MEF a déjà développé des stratégies de mise en œuvre de projets avec d'autres entités étatiques. Cette stratégie passe à travers la signature de protocoles d'accord permettant de lever efficacement certaines lourdeurs institutionnelles pouvant nuire la mise en œuvre du projet.

7. En lien à la protection de l'environnement, le projet I-BE doit se servir des leçons apprises d'autres projets afin d'assurer la pérennité des bonnes pratiques qui y seront développés.

- *Le projet I-BE vise à promouvoir des pratiques de conservation génératrices de revenus. Il préconise, entre autres, l'établissement de lots boisés pour la production de charbon, le développement de l'apiculture et autres. Tout ceci sera développé en synergie avec le plan de gestion de l'AP3B.*

8. L'ANAP a aussi insisté sur les stratégies de PSE (paiements pour services environnementaux) qu'il souhaite développer au niveau des AP, incluant l'AP3B. Il encourage donc la mission de formulation à approfondir ses réflexions sur l'intégration d'une telle activité dans le projet I-BE.
9. Finalement, l'ANAP a beaucoup mis l'accent sur la recherche au niveau de l'AP3B avec une implication active des universités en général, et du CHCL en particulier. Cette approche est d'autant plus pertinente que l'ANAP n'a pas beaucoup d'expérience dans la gestion des AMP.
10. La DPAQ encourage la mission de formulation du projet à discuter avec la BID sur leur nouveau projet de pêche dans grand Nord d'Haïti. Des synergies sont à rechercher avec la BID et la DPAQ afin d'éviter des duplications au niveau des activités et des sites d'intervention.

- *Le FIDA a développé un bon couloir de communication avec la BID dans le cadre de la formulation du projet I-BE afin de synchroniser leurs futures interventions.*

11. Prière de noter que les comptes-rendus ci-après ne reprennent pas l'ensemble de tous les points discutés avec les parties prenantes. Ils s'intéressent particulièrement aux aspects environnementaux et sociaux des discussions.

Consultation de l'ANAP au niveau local



Rencontre de discussion avec la Direction de l'AP3B et le FoProBiM / Fort Liberté, 4 mai 2021

- fermeture du centre de transformation d'arbre à pain à Madras (coûts de fonctionnement trop élevés pour les acteurs locaux ; c) ralentissement des activités de Cayaking et autres
 - PAM : avortement des activités de modernisation des marais salants
 - FAO : fermeture du centre de production de Tilapia à Lagon aux Bœufs (Lagobe)
12. Avec l'équipe locale de l'ANAP chargé de la gestion de l'AP3B les échanges ont permis de passer en revue les forces et les faiblesses des récentes interventions dans l'AP avec une meilleure compréhension des défis et des risques encourus.
 13. Toute intervention au niveau de l'AP3B doit d'abord chercher à comprendre la dynamique du complexe des trois baies avec ses quatre (4) bassins versants : Marion, Jassa, Trou du Nord et Grande Rivière du Nord).
 14. Le manque de complétion et de continuité dans les activités entamées par les projets constitue une grande limitation dans la gestion des ressources naturelles de l'AP3B. On peut citer, entre autres :
15. En plus du renforcement prévu de l'ANAP, particulièrement à l'échelle de l'AP3B, la direction du l'AP a formulé, entre autres, les besoins suivants : (i) appuyer l'installation de deux (2) espaces fonctionnelles de travail, devant également servir de relais pour la surveillance, respectivement à Caracol et Limonade ; (ii) formation et positionnement des gardes environnementaux dans la surveillance de l'AP ; (iii) signalisation (pancarte mirador) des patrimoines historiques de l'AP3B et le zonage ; (iv) renforcement des AGR dans l'AP3B et dans les bassins versants du complexe des 3 baies ; (v) formation du personnel de gestion et de surveillance de l'AP3B ; (vi) aider à assurer la pérennité des initiatives déjà en cours ainsi que celles qui seront introduites par le projet I-BE.

Consultation des saliculteurs de Caracol et de Jacquesyl

16. Une douzaine de saliculteurs (8), ramasseuses (3) et gestionnaire de bassins (1) ont été consultés



Rencontre avec les saliculteurs de Champing (gauche) et dépôts de sel (droite)
à Caracol, dans la section communale de Champing.

17. Sur le plan social, les bassins sont accessibles à la fois aux femmes et aux hommes, soit par héritage ou par achat. Toutefois, le travail de la plupart des femmes dans le secteur demeure le ramassage du sel, dont la rémunération se fait en nature à hauteur de 40 à 50% environ de la récolte.

18. Les actions à mettre en place pour aider à améliorer la chaîne de valeur et à augmenter la part de revenu des producteurs et ramasseuses sont les suivantes :

- Sensibilisation/formation sur l'importance des mangroves
- Visite d'échanges avec la République dominicaine
- Formation sur nouvelles techniques de production
- Modernisation des bassins (plusieurs bassins dont un bassin pour la cristallisation, investissement moto pompe, protection des digues, ...)
- Construction de dépôts pour le stockage du sel
- Construction de latrines pour éviter les contaminations par les fèces
- Travail avec les mairies pour des arrêtés sur l'interdiction de coupe de mangroves et sur des actions de sensibilisation
- Travail sur la surveillance des mangroves (par l'association ou Brigade)
- Renforcement des associations autour des activités de marais salants
- Montage et renforcement de coopératives de saliculteurs



Bassins de sel améliorés à Jacquesyl (gauche) et régénération de mangroves autour des bassins de sel (droite)

19. À Jacquesyl, le Président et le Vice-Président de l'association MSPJ (Marais Salants Partout de Jacquesyl) ont été consultés sur les techniques de rénovation des bassins de sels d'abord avec le programme RESEPAG, puis maintenant avec Chemonics. Cette technique de rénovation consiste

essentiellement à mettre en place trois bassins contigus, dont un réservoir, un condensateur et un cristalliseur. À Jacquesyl, les dirigeants de MSPJ sont en train d'assurer un mariage entre la production de sel et la régénération de mangroves. En effet, des mangroves sont repiqués sur le pourtour des bassins comme le montre la photo de la figure ci-après.

Consultation de l'UTE/PIC



Consultation au PIC-UTE

20. La mission a rencontré l'équipe EHS (environnement, santé et sécurité) du PIC le mercredi 5 mai 2021. La mission a bénéficié d'une brève présentation du PIC avec un accent particulier sur les aspects environnementaux, sanitaire et sécuritaire du PIC. Cette présentation a permis à la mission d'avoir des données actualisées sur le PIC et d'évaluer aussi ses risques et impacts sur l'environnement naturel et humain de ses aires d'influence.

21. Les principaux risques identifiés sont :

- le manque d'étude sur la qualité des eaux des bassins d'orage qui sont jetées dans la rivière ;
- le manque de capacité du STEP à gérer les eaux industrielles ;
- fort taux d'azote des eaux industrielles reçues de certaines compagnies ;
- accélération de la détérioration du systèmes de traitement des eaux à cause du dysfonctionnement des bassins de sédimentation ;
- défaut d'une étude d'impact environnemental et social conforme à l'établissement et la gestion du site de décharge de Madras.

Consultation DDA-NE et les BAC



Vue de la rencontre avec le DDA-NE et les BAC

22. L'équipe départementale et communale du MARNDR est relativement bien structurée avec des cadres bien formés répartis au niveau de chaque commune ou groupement de communes. Toutefois, ces techniciens sont relativement peu équipés pour mener à bien leur travail.

23. La perte des cultures par la secheresse et l'invasion des pestes constitue le dénominateur commun à travers toutes les sections communales du Nord-est. Pour les pestes, des pratiques de lutte biologique ont été expérimentées ; toutefois, la discontinuité dans l'application de ces mesures a conduit à des résultats médiocres, forçant ainsi les producteurs à recourir aux pratiques de lutte chimique. Même avec la lutte chimique, les résultats ne sont pas toujours satisfaisants. De nouvelles pestes sont observées récemment sur certaines cultures et n'arrivent pas à être

contrôlées par les produits retrouvés sur le marché.

24. Les Ingénieurs-Agronomes intervenant dans l'AP ont attiré l'attention de la mission sur l'importance de la protection des bassins versants dans la gestion et la conservation des ressources de l'AP3B. Ils ont aussi relaté un risque important, particulièrement sur le patrimoine bâtis de l'AP, avec une exploitation à grande échelle de pierres/roches dans la partie terrestres de l'AP3B, particulièrement

au niveau de Fort Laboucle et Four à Chaux. À noter qu'il est bien évident que certains puits coloniaux, méconnus pour l'instant, auraient existé dans l'AP3B. De plus, les coraux sont aussi exploités particulièrement au niveau de Caracol et Bord de Mer de Limonade.

25. Les cadres présents sont très bien sensibilisés sur l'existence de l'AP3B. Ils sont pour la plupart spécialisés dans la gestion des ressources naturelles ou ont développé une certaine sensibilité par rapport à l'environnement ; toutefois, il leur faut des renforcements en termes de gestion sociale des ressources naturelles. Il est pertinent à ce que les cadres du MARNDR, particulièrement les directeurs de BAC impliqués dans l'accompagnement des planteurs au niveau de l'AP3B et les bassins versants soient formés davantage sur la gestion communautaire des ressources pour une meilleure efficacité de leur contribution à la réussite du projet.

Consultation des productrices et producteurs de maraîchers à Sainte Suzanne

26. La consultation des productrices et producteurs de maraîchers à Sainte Suzanne ont permis à la mission de comprendre que l'utilisation des pesticides est très poussée dans les parcelles de légumes. Malgré cette pratique, les pertes en plein champs ont atteint, au courant des deux dernières années, plus de 60% de la production et les méthodes de lutte traditionnelles se sont révélées de moins en moins efficace.
27. Les autres contraintes auxquelles font face les productrices et producteurs de légumes sont le manque d'eau, le manque de disponibilité de semences de qualité, la rareté de pesticides, le manque d'outils et d'équipements agricoles, la précarité des conditions de transport des récoltes et l'accès difficile aux marchés.

Consultation des éleveurs de la coopérative de KOET (Kopérativ elvè Terrye Wouj)



Quelques vaches sur la propriété de KOET

28. KOET (Koperativ Elvè Terrye Wouj) est une Coopérative fondée en 1986 qui réunit actuellement une centaine de membres, incluant 30% de femmes. Cette Coopérative gère actuellement 430 ha de terre clôturées sur superficie disponible d'environ 2,000 ha.

29. Cette Coopérative a connu pas mal d'évènements malheureux. On peut citer, entre autres, la perte d'environ 2 km de clôture lors de la construction de la RN6, suivi de la perte d'environ 10 ha de fourrage (herbe éléphant) à la suite des impacts liés à la perte de la clôture, décapitalisation des éleveurs à cause d'importantes pertes de gros bétail liées à la sécheresse. Par ricochet, la laiterie et la charcuterie ont été obligés de fermer leurs

portes malgré l'existence du marché et l'importante demande pour la viande, le lait et les autres produits dérivés.

30. La sensibilité de la chaîne de valeur du bovin face au changement climatique ainsi que la résilience des éleveurs grâce aux structures organisées, particulièrement les Coopératives, ont porté la mission à rajouter l'élevage de bovins dans la liste des chaînes de valeur à supporter par le projet I-BE. En termes de priorités pour les éleveurs, les actions suivantes ont été proposées :

- Recapitalisation avec de vaches, incluant une amélioration du cheptel existant avec des toros et des vaches de races améliorées ;
- Forage et équipement de nouveaux puits ;
- Aménagement des 430 ha (réhabilitation de la clôture et aménagement d'enclos)
- Formation des éleveurs sur les pratiques d'élevage, de transformation et de gestion de Coopérative ;
- Plantation de fourrage ;
- Relancement de la charcuterie et de la laiterie à la suite du remembrement du cheptel.

Consultation du Comité de bassin versant de Roche Plate (CPR), Trou du Nord

31. La consultation de trois (3) membres du CPR a permis de comprendre le rôle des acteurs locaux dans la sensibilisation et la réalisation des activités de protection des bassins versants. Il s'agit d'un dynamisme très intéressant qui mérite d'être valorisé dans le cadre des investissements visés par le projet I-BE au niveau des versants. Le rôle du comité s'étend à la réalisation de contrôle sur le bassin versant afin de limiter la dégradation, l'accompagnement des agriculteurs autour de techniques agricoles avec une meilleure préservation de l'environnement et la réduction de la dégradation du bassin versant à travers la sensibilisation des agriculteurs et la mise en place de structures de protection.

Consultation DDE-NE

32. La DDE délègue les activités environnementales au sein de l'AP3B à l'ANAP. Toutefois, elle souhaite jouer son rôle de régulateur dans le cadre des activités du projet au sein des communautés. Pour ce faire, elle espère bénéficier du projet un appui en termes de renforcement de capacités.

Consultation de CLES (Collectif de lutte contre l'exclusion sociale), Fort Liberté

33. Le CLES est une structure associative qui pilote des projets de développement dans la région depuis tantôt 10 ans. Ses interventions se concentrent particulièrement sur les filières de riz, de haricot et de tubercules. Il a aussi développé par le passé des activités sur la pêche, le charbon et la nutrition.
34. Le Directeur de CLES maîtrise bien l'AP3B avec ses objectifs, ses enjeux et ses bénéficiaires. Il a même participé à la conduite de certaines études dans l'AP3B.
35. Avec CLES, la mission a évalué les principaux défis de développement de la filière riz dans la région et les principaux bénéficiaires du renforcement de cette filière sur les communautés de la zone et la protection de l'AP3B.
36. Pour la gouvernance de l'AP3B, CLES suggère une implication effective de tous les acteurs, incluant le secteur des affaires, du tourisme et des autorités locales. Les comités doivent être mûrement réfléchis pour ne pas répéter les échecs du passé avec le montage d'un comité de pilotage sans fonctionnalité ni intérêt dans la concrétisation des activités du projet.



Quelques infrastructures de CLES à Fort Liberté

Consultation des apicultrices de Jacquesyl

37. Dix (10) femmes, dirigeantes et membres de l'Association des Femmes Vaillantes des Marais Salants de Jacquesyl (AFVMSJ) ont été consultés en lien particulièrement à leurs activités apicoles.
38. Plusieurs problèmes ont été identifiés au cours des échanges. On peut citer entre autres, la mauvaise qualité des équipements reçus lors de la formation (ruches, enfumoir, voiles et autres), manque de certains matériels et équipements, inadéquation du site d'hébergement des ruches (trop près des

marais salants, pas assez de fraîcheurs, manque d'eau douce et de nourriture), irrégularité dans la production à cause de la sécheresse.

39. En termes de priorité pressantes, les femmes de l'association souhaitent bénéficier un appui pour agrandir le rucher, bénéficier davantage de renforcement de capacités (formation), bénéficier du crédit pour le développement d'autres activités commerciales et construire un local pour l'association. Le relancement et l'opérationnalisation de la Coopérative apicole des 3 Baies peuvent jouer positivement sur l'accès au marché pour les produits.
40. À Jacquesyl, les ruchers sont attaqués par le *Varroa Jacobsoni*, acarien qui parasite tous les individus de la colonie.



Vue de la rencontre avec les femmes de MFVMSJ (gauche) et rucher de MSPJ (droite) à Jacquesyl

Consultation du projet PITAG dans le Nord-est

41. Deux représentants du projet PITAG dans le Nord-est ont été consultés par la mission dans l'après-midi du mardi 10 mai 2021. Le PITAG est un projet du MARNR financé par la BID ; le FIDA finance une partie des interventions dudit projet particulièrement dans le Sud du pays. Le projet n'intervient pas spécifiquement au niveau de l'AP3B ; cependant, certaines interventions sont réalisées dans les bassins versants du complexe des 3 Baies, particulièrement au niveau de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade. Les interventions concernent plus spécifiquement la mise place de parcelles agroforestiers et de jardins créoles, dont la culture dominante est l'igname, accompagnée de banane, canne à sucre et ananas.
42. L'un des points d'enclage du projet I-BE avec le projet PITAG consistent dans le travail avec les BAC concernées par l'AP3B, surtout en termes de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes.

Consultation du projet de reboisement Chemonics/USAID

43. Le Coordonnateur du programme Chemonics/USAID a été consulté par la mission dans la matinée du mardi 10 mai 2021. Chemonics a déjà un protocole d'accord signé avec l'ANAP en lien à l'AP3B. Le projet a exécution certains travaux dans l'AP3B en partenariat avec FoProBiM, et Village Planète dans le Nord et MSPJ dans le Nord-est, particulièrement à Caracol.
44. Les principales leçons apprises de cette consultation sont les suivantes :
 - La surveillance de l'AP3B, particulièrement les zones de conservation et de régénération, doit constituer une priorité pour le projet I-BE ;
 - Valoriser au mieux tous les partenariats possibles avec les structures existantes de la société civile, étatiques et les ONG ;
 - Appuyer et renforcer les alternatives économiques pour les communautés de l'AP avec un accent particuliers pour les personnes et les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes à mobilité réduite et autres) ;

- Travailler avec les autorités locales et les entités compétentes autour de l'application des lois ;
- Réaliser des campagnes de formation et de sensibilisation sur le problème de l'élevage libre et autres ;
- Vulgariser des bonnes pratiques et des équipements d'amélioration de la carbonisation du bois. ;
- Assurer une formation adéquate, particulièrement pour les jeunes et les femmes, sur les nouvelles techniques vulgarisées par le projet.

Consultation des pêcheurs de Caracol



Senne de petites mailles (gauche) et nasses de petites mailles et de grandes mailles

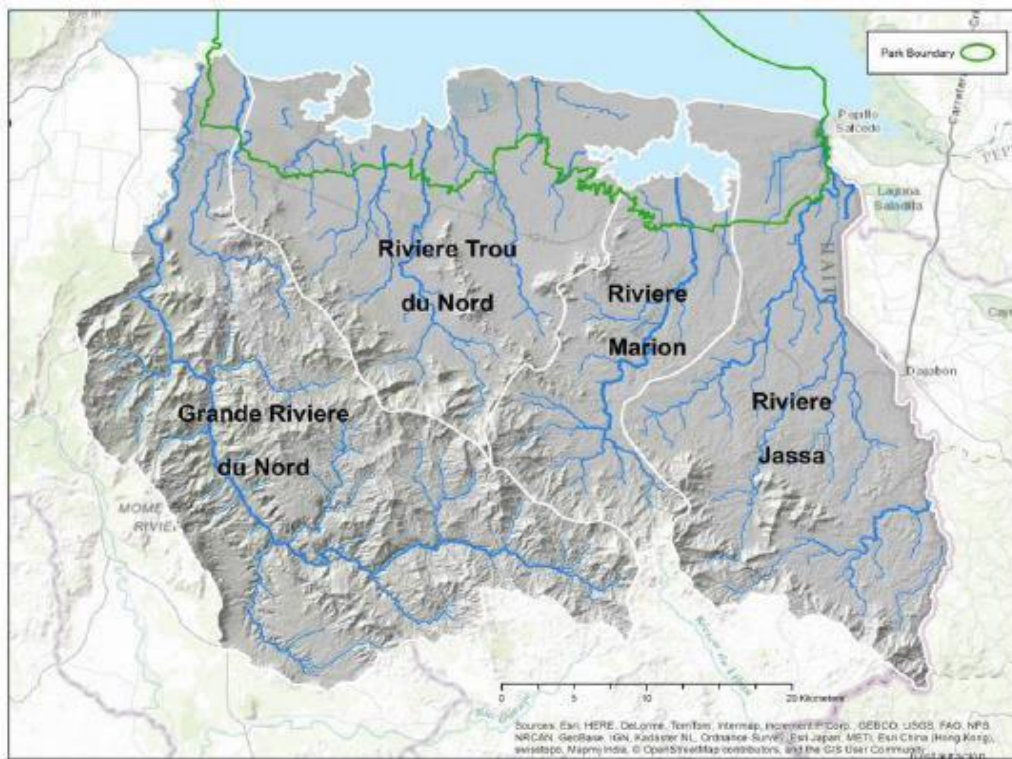
45. Les leçons apprises de cette consultation furent principalement :

- La faible capacité des structures associatives dans la zone à pouvoir mener certaines activités de surveillance et de conservation ;
- Les équipements de pêche améliorés sont prohibitifs pour les pêcheurs ;
- Manque d'accompagnement de l'État dans le respect des mesures de préservation de la pêche et de protection des mangroves ;
- Le changement des nasses et des sennes de petites mailles vers de plus grandes mailles devient plus qu'une nécessité pour la sauvegarde et la régénération de la pêche ;
- La formation des pêcheurs doit constituer une activité centrale dans le cadre du projet ;
- Un appui aux marchandes pour une meilleure commercialisation des produits est plus qu'une nécessité (igloo, glace)

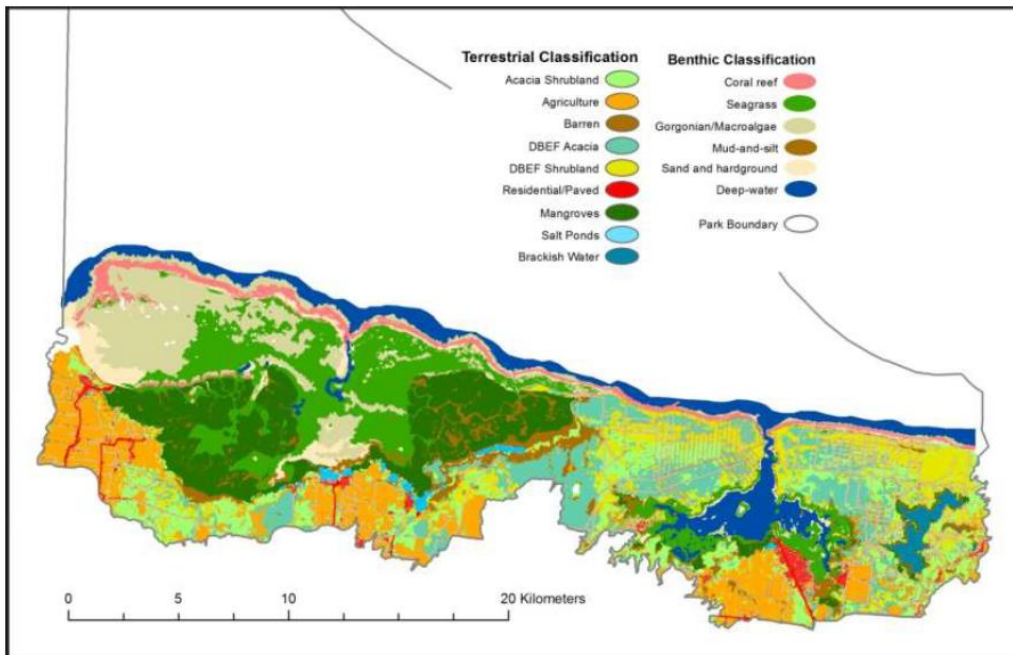
Autres observations / recommandations

- Il faut mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution des impacts du barrage Marion sur les écosystèmes de l'AP3B, particulièrement sur la disponibilité en eau pour les cultures et l'élevage, mais aussi pour les risques d'inondation en période de crue.
- Suivre l'évolution de la tension sociale à Phaeton à cause de la démobilitation de l'Entreprise SISALCO laissant.
- Suivre l'évolution du site de décharge de Madras.
- Les communautés souhaitent avoir l'appui de l'État dans l'existence et l'opérationnalisation d'une force coercitive pour la protection des zones de conservation et de restauration de l'AP3B conformément au zonage du plan de gestion.
- Il est primordial de réalisation dans le cadre du projet I-BE un inventaire systématique, incluant la géolocalisation de tout le patrimoine historique et culturel des cinq (5) communes de l'AP3B.

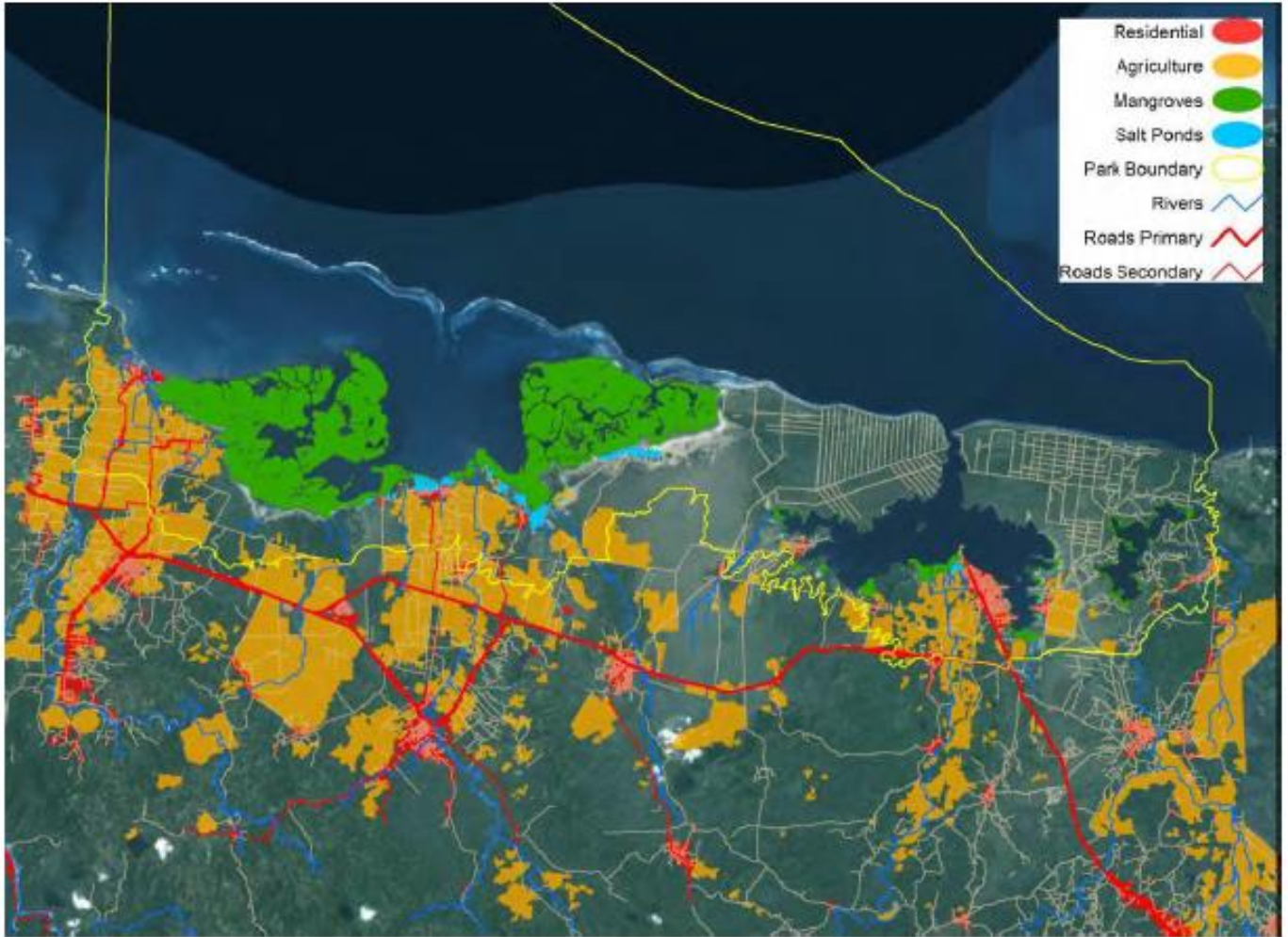
Annexe 3. Autres cartes de référence utilisées dans l'analyse des risques climatiques



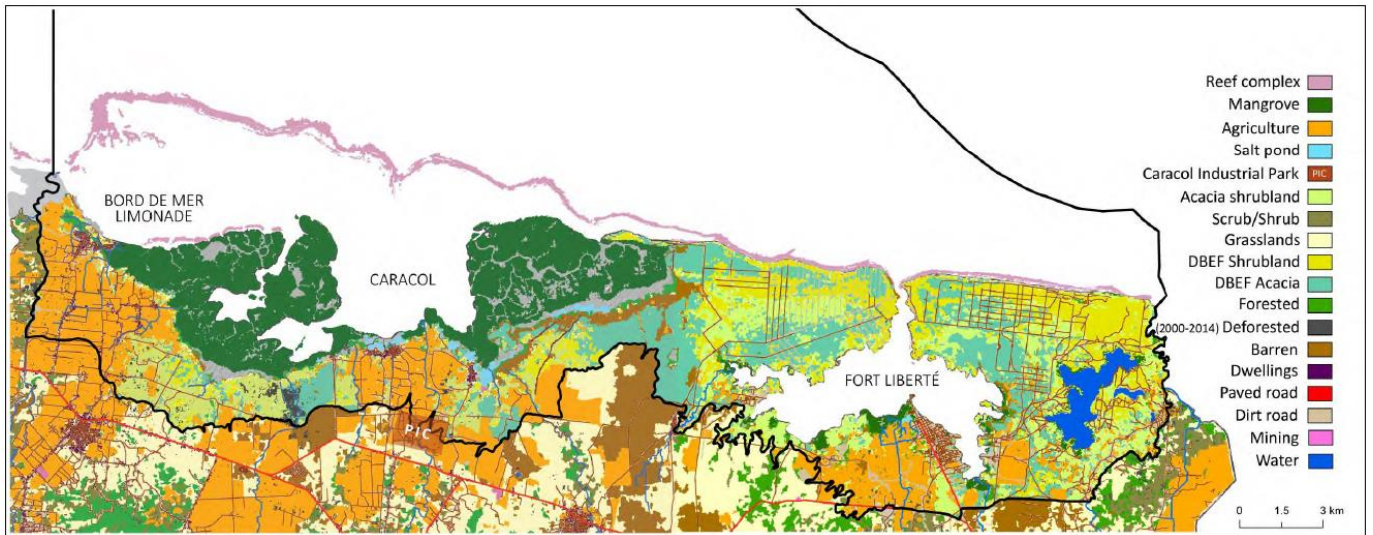
Bassins versants et réseau hydrographique de l'AP3B



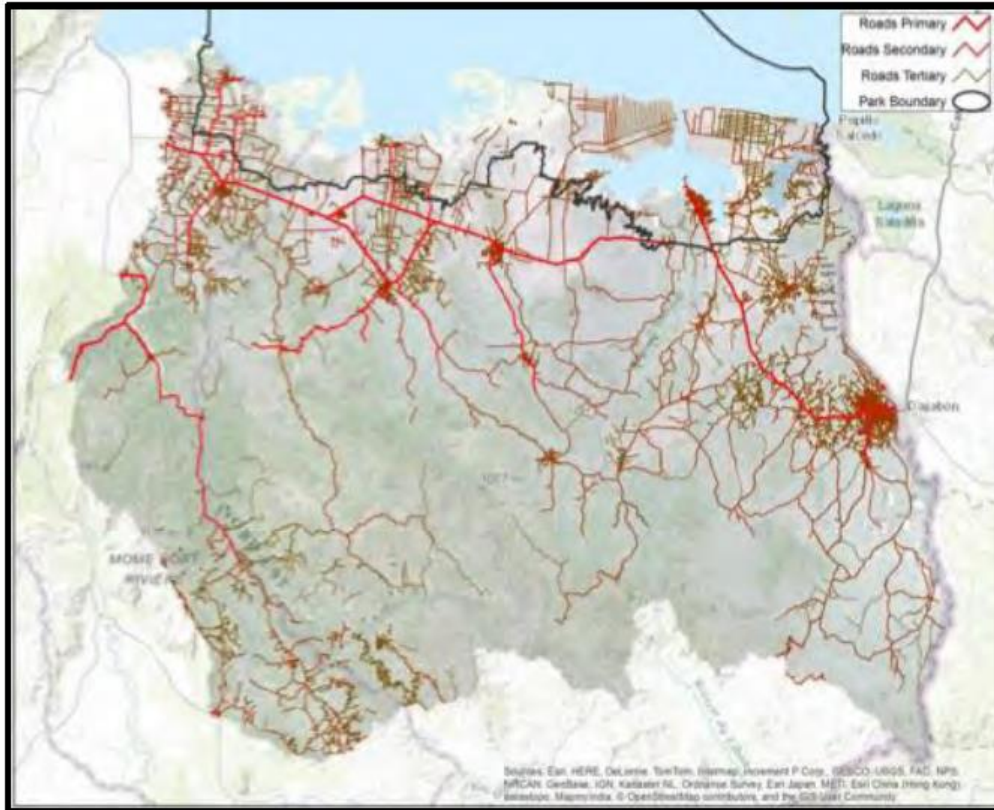
Couverture terrestre et classes simplifiées pour les habitats benthiques en eaux peu profondes dans l'AP3B



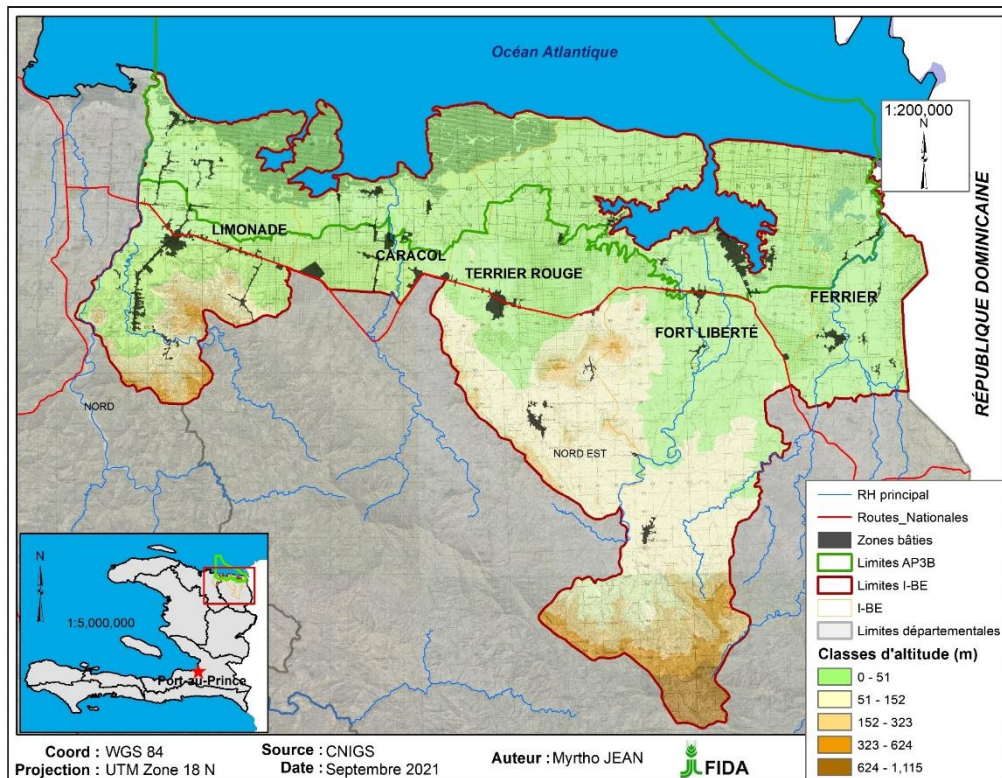
Terres agricoles de l'AP3B et la région environnante



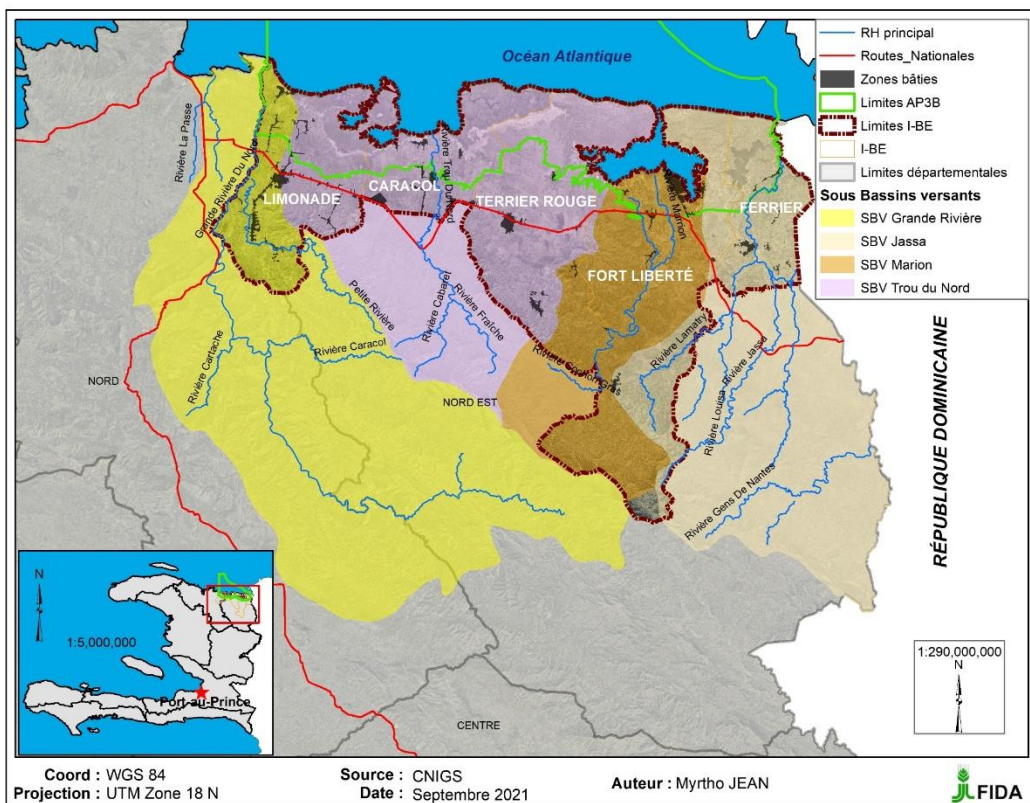
Types de végétation dans l'AP3B



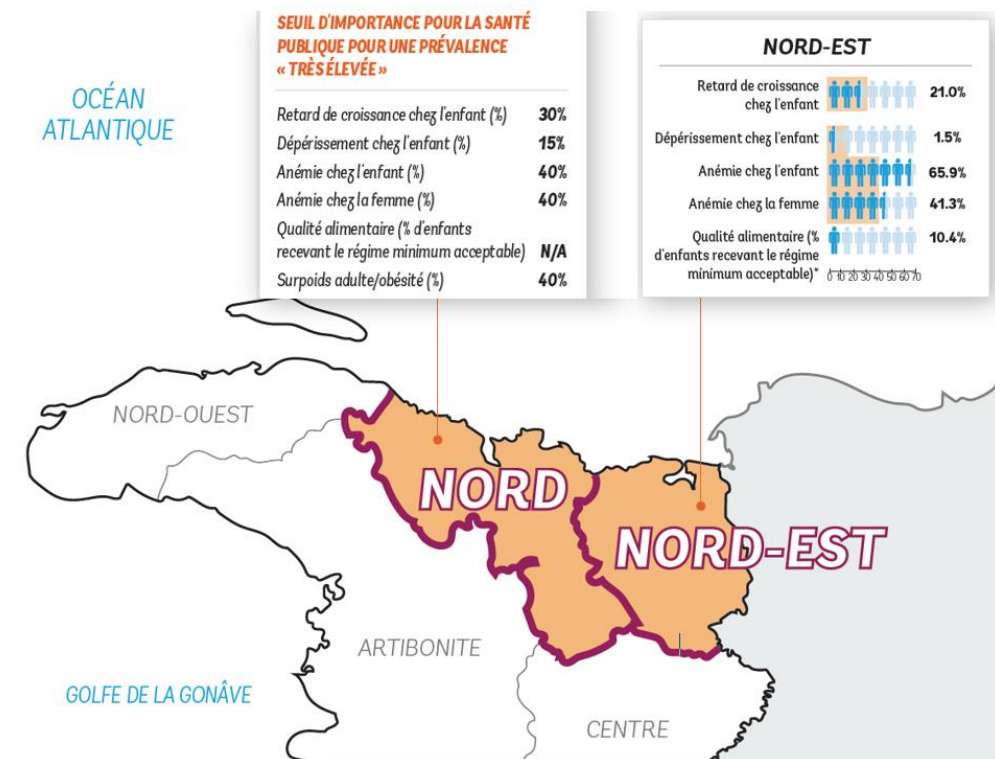
Réseau routier existant dans l'AP3B et la région environnante



Topographie de surface de l'aire d'intervention du projet I-BE (Source : CNIGS)



Bassin hydrographique de l'aire d'intervention du projet I-BE (Source : CNIGS)



Indicateurs clés de la malnutrition dans le Nord-est (Source : CNSA)



Investir dans les populations rurales

Haiti

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Table 1. Gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable
Detailed Costs
(\$EU '000)

Totals Including Contingencies

	Unit	2022
I. Investment Costs		
A. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée		
Evaluer et contribution au fonctionnement du CLA	lumpsum	101
Produire des statistiques de débarquement, de capture et d'effort de pêche	lumpsum	76
Pilote de financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques,	lumpsum	-
Engager des échanges avec la diaspora pour la gestion de l'AP3B	lumpsum	51
Effectuer des échanges d'expériences entre aires protégées d'Haïti (Sud), de pays limitrophes	lumpsum	-
Subtotal		227
B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion		
Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local	Study	52
Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée	Study	73
Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés	Study	73
Vulgariser les informations et règlements du plan actualisé auprès des communautés, des entreprises, des élus locaux et des futurs candidats	Study	-
Sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée et à proximité	Study	-
Soutenir les efforts de dialogue politique, dont la révision de la loi sur la pêche de 1978 /a	Study	-
Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie genre, ciblage et inclusion sociale	Study	31
Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie communication et mobilisation sociale	Study	31
Soutenir l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale /b	forfait	-
Subtotal		261
C. Appui à la DDE pour suivi activités éducation environnementale		
Véhicule	nombre	48
Rénovation bureau	lot	21
Subtotal		69
D. Surveillance de l'aire protégée		
Mettre en place des brigades communautaires /c	lumpsum	-
Equiper les brigades communautaires	lumpsum	-
Former et suivre / superviser les brigades communautaires	lumpsum	-
Subtotal		-
E. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée		
Recruter deux (2) contractuels /d	lumpsum	-
Soutenir l'équipement l'ANAP et son fonctionnement	lumpsum	-
Construire un espace de travail supplémentaire	lumpsum	-
Construire deux annexes /e	lumpsum	-
Equiper les deux annexes /f	lumpsum	-
Subtotal		-
F. Appui pour formation jeunes haitiens (licence et master)	forfait	-
Total Investment Costs		558
II. Recurrent Costs		
A. Fonctionnement DDE	forfait	12
Total Recurrent Costs		12
		570

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Table 2. Développement de moyens de subsistance alternatifs
Detailed Costs
(\$EU '000)

		Totals Including Contingencies	
	<u>Unit</u>	<u>Unit Cost</u>	<u>2022</u>
I. Investment Costs			
A. Appui aux structures communautaires pour leur structuration en associations et coopératives	lumpsum		209
Véhicule	nombre	47	48
Rénovation bureau	lot	20	21
Formation des acteurs sur l'élaboration des fiches et référentiels technicoéconomiques des activités promues par le projet	forfait		78
Subtotal			148
J. Visite d'échanges	lumpsum		-
Total Investment Costs			357
II. Recurrent Costs			
A. Fonctionnement DDA	forfait		12
Total Recurrent Costs			12
			369

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Table 3. Activités de conservation/restauration communautaires
Detailed Costs
(\$EU '000)

		Totals Including Contingencies	
	<u>Unit</u>	<u>Unit Cost</u>	<u>2022</u>
I. Investment Costs			
I. Appui au MARNDR pour suivi suivi activités pêche principalement			
Véhicule	nombre	47	48
Rénovation bureau	lot	50	53
Subtotal			101
II. Recurrent Costs			
A. Fonctionnement MARNDR	forfait		12
Total Recurrent Costs			12
			114

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Table 4. Unité de gestion du projet
Detailed Costs
(\$EU '000)

Totals Including Contingencies

	Unit	Unit Cost	2022
I. Investment Costs			
A. Coordination Nationale			
1. Rénovation bureau UTE	forfait		24
2. Biens			
Véhicules	Nbre	40	123
Equipements et mobilier de Bureau	Forfait	100	103
Logiciel de gestion comptable	nombre		46
Subtotal			<u>272</u>
3. Comité de pilotage	session	8	8
4. Gardiennage	forfait		10
Subtotal			<u>315</u>
B. Système de suivi- évaluation et capitalisation d'experiences			
Assistance technique mise en place systeme SE /a	personne/mois	30	30
Etude situation de référence	forfait		52
Enquete final d'impact	Nbre	30	-
Rapport d'achevement du projet	Nbre	40	-
Audit financier et comptable	Nbre	50	-
Stagiaires pour la capitalisation d'experiences du projet	personne/mois	1	1
Subtotal			<u>83</u>
Total Investment Costs			<u>398</u>
II. Recurrent Costs			
A. Coordination Nationale			
1. Personnel			
Coordinateur /b	personne/mois	5	57
Responsable Suivi-Evaluation	personne/mois	3	38
Responsable passation marchés	personne/mois	3	38
Expert financier (auditeur interne)	personne/mois	3	38
Expert environnement	personne/mois	3	32
Expert Genre	personne/mois	3	32
Chef Comptable	personne/mois	3	32
Expert communication	personne/mois	2	25
Assistant/e passation de marchés	personne/mois	2	19
Assistant/e Comptable	personne/mois	2	19
Secrétaire administrative	personne/mois	1	16
Agent d'entretien et ménage	personne/mois	1	6
Chauffeur	personne/mois	1	23
Subtotal			<u>373</u>
2. Frais de déplacement	personne/jour		15
3. Fonctionnement Bureau	Forfait	12	12
4. Fonctionnement Véhicules	Forfait	7	22
Total Recurrent Costs			<u>422</u>
Total			<u>820</u>

\a TOMmarché et TOMmonitoring

\b à titre indicatif, dependant de la qualification (USD 4.000 de base /+ prime de performance USD 500)

Chronogramme d'activités du Projet d'économie bleue inclusive (I-BE)

Activités	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Composante 1: Gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable												
A. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée												
Evaluer et contribution au fonctionnement du CLA				■	■	■	■					
Produire des statistiques de débarquement, de capture et d'effort de pêche				■	■	■	■	■	■			
Engager des échanges avec la diaspora pour la gestion de l'AP3B							■	■	■	■	■	■
B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion												
Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local	■	■										
Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée			■	■	■	■	■					
Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés				■	■	■	■	■	■			
Mettre à jour et mettre en oeuvre la stratégie ciblage, genre, jeunes, nutrition				■	■	■	■	■	■	■	■	■
Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie communication et mobilisation sociale				■	■	■	■	■	■	■	■	■
C. Appui à la DDE pour suivi activités éducation environnementale												
Appui à la DDE pour suivi activités éducation environnementale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Composante 2: Écosystèmes économiques communautaires durables												
A. Développement de moyens de subsistance alternatifs												
Appui aux structures communautaires pour leur structuration en associations et coopératives				■	■	■	■	■	■	■	■	■
Appui à la DDA pour suivi activités agricoles				■	■	■	■	■	■	■	■	■
Appui au MARNDR pour suivi suivi activités pêche principalement							■	■	■	■	■	■
Appui filière élevage										■	■	■
Appui filière rizicole										■	■	■
Appui filière apicole										■	■	■
B. Activités de conservation et restauration communautaires												
Mise en place de pépinières										■	■	■
Gestion du projet												
Recrutement de l'Unité de Coordination du Projet	■	■	■	■	■	■						



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Prévu de passation des marchés-Sommaire

Pays:	Haïti			
Nom du Projet	Economie bleue inclusive en Haïti (I-BE)			
Projet ID:	2000002247			
Version	1.0			
Date version	25-Aug-21			
Préparé par	Gabriele M del Monte			
Approuvé par				
Les Activités du projet	Prévu		Réal	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	559 000.00	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Services de Consultant	1 325 000.00	-	-	-
Services - Non consultants	27 000.00	-	-	-
TOTAL	1 911 000.00	-	-	-

Examen préalable des seuils

Seuils	Biens	Travaux	Services Consultants- Entreprises	Services Consultants- Individuels
Examen préalable	> US\$ 70,000	≥ US\$ 150,000	≥ US\$ 60,000	≥ US\$ 30,000

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

Méthode de passation des marchés- seuils

	Shopping	AON	AOI
Biens	< US\$ 70,000	≥ US\$ 70,000 to ≤ US\$ 200,000	> US\$ 200,000
Travaux	< US\$ 190,0.00	≥ US\$ 190,000 to ≤ US\$ 800,000	> US\$ 800,000
Services - Non consultants	< US\$ 70,000	≥ US\$ 70,000 to ≤ US\$ 200,000	> US\$ 200,000
	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC
Entreprises	< US\$ 70,000	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 100,000	> US\$ 100,000

Prévu de passation des marchés- Biens

Haiti
Economie bleue inclusive en Haïti (I-BE)
Project ID: 200002247

Préparé par: Gabriëlle M del Monte
Approuvé par:

Méthode de passation des marchés
NS: Demande de prix international
AON: Appel d'offres national
AOL: Appel d'offres international
ED: Entente directe

	USD	LCU	
Montant total	573 000.00	0.00	Prévu
Services Non Consultants	0.00	0.00	Real
Services Non Consultants	12 000.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Real

Version	ID	25-Aug-22	Données de base										Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres				Autres								
			PTSA/Composant a ref	No	Description	Services - Item consultants	Financement	Lot No/Description	Zone de projet ou unité adjudicataire	Prévu vs. Real	Pré vu post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Real	Submission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'évaluation à soumissionner	Célébration/ouverture des offres	Submission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Submission des rapports considérés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Real	Emission d'un avis d'attribution de marché & signature	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat
IC	IC							C. Appel à la ODE pour voir acheter éducation environnementale	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	48 000.00		Prévu	1-Feb-22	N/A	2-Feb-22	16-Feb-22	N/A	N/A	23-Feb-22	N/A	Prévu	23-Feb-22	25-Feb-22	27-Feb-22	
IC	IC							C. Appel à la ODE pour voir acheter éducation environnementale	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	21 000.00		Prévu	15-Feb-22	N/A	16-Feb-22	2-Mar-22	N/A	N/A	9-Mar-22	N/A	Prévu	9-Mar-22	11-Mar-22	13-Mar-22	
IA	IA				Yes			C. Appel à la ODE pour voir acheter éducation environnementale	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	12 000.00		Prévu	1-Feb-22	N/A	2-Feb-22	16-Feb-22	N/A	N/A	23-Feb-22	N/A	Prévu	23-Feb-22	25-Feb-22	27-Feb-22	
IA	IA							I. Appel à la ODA pour voir acheter agricoles	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	48 000.00		Prévu	1-Feb-22	N/A	2-Feb-22	16-Feb-22	N/A	N/A	23-Feb-22	N/A	Prévu	23-Feb-22	25-Feb-22	27-Feb-22	
IA	IA							I. Appel à la ODA pour voir acheter agricoles	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	21 000.00		Prévu	15-Feb-22	N/A	16-Feb-22	2-Mar-22	N/A	N/A	9-Mar-22	N/A	Prévu	9-Mar-22	11-Mar-22	13-Mar-22	
IA	IA							I. Appel à la ODA pour voir acheter agricoles	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	12 000.00		Prévu	1-Feb-22												
IA	II							I. Appel au MANDR pour voir voir acheter pêche principalement	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	48 000.00		Prévu	1-Feb-22	N/A	2-Feb-22	16-Feb-22	N/A	N/A	23-Feb-22	N/A	Prévu	23-Feb-22	25-Feb-22	27-Feb-22	
IA	II							I. Appel au MANDR pour voir voir acheter pêche principalement	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	53 000.00		Prévu	11-2-22	N/A			N/A	N/A		N/A	Prévu				
IA	IA							I. Appel au MANDR pour voir voir acheter pêche principalement	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	12 000.00		Prévu	1-Feb-22												
IA	IA2							A. Coopération horizontale	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	123 000.00		Prévu	15-Feb-22	22-Feb-22	24-Feb-22	10-Apr-22	N/A	N/A	24-Apr-22	1-May-22	Prévu	13-May-22	20-May-22	22-May-22	
IA	IA1							A. Coopération horizontale	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	24 000.00		Prévu	15-Feb-22	N/A	16-Feb-22	2-Mar-22	N/A	N/A	9-Mar-22	N/A	Prévu	9-Mar-22	11-Mar-22	13-Mar-22	
IA	IA2							A. Coopération horizontale	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	103 000.00		Prévu	1-Feb-22	8-Feb-22	10-Feb-22	27-Mar-22	N/A	N/A	10-Apr-22	17-Apr-22	Prévu	29-Apr-22	6-May-22	8-May-22	
IA	IA2							A. Coopération horizontale	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	46 000.00		Prévu	1-Feb-22	N/A	2-Feb-22	16-Feb-22	N/A	N/A	23-Feb-22	N/A	Prévu	23-Feb-22	25-Feb-22	27-Feb-22	
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					
									Real							Prévu								Prévu					

Prévu de passation des marchés- Travaux

Haiti

Economie bleue inclusive en Haïti (I-BE)

Project ID: 200002247

Préparé par: Gabriele M del Monte

Approuvé par:

Méthode de passation des marchés
 NS: Demande de prix national
 IS: Demande de prix international
 AN: Appel d'offres national
 AOI: Appel d'offres international
 LIB: Appel d'offres international restreint
 ED: Entente directe

	USD	LCU	
Montant total	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version			Données de base											Présélection							
PTBA/Composante ref	Ns	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot Ns/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-objection	
IA							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							
							Prévu							Prévu							
							Réel					-	-	Réel							

Prévu de passation des marchés- Travaux

Haiti

Economie bleue inclusive en Haïti (I-BE)

Project ID: 200002247

Préparé par: Gabriele M del Monte

Approuvé par:

Version			Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres							
1.0	25-Aug-21													
PTBA/Composante ref	Nº	Description	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat
IA											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			
											Prévu			
											Réel			

Procurement Prévu - Services Consultants

Haiti

Economie bleue inclusive en Haiti (I-BE)

Project ID: 200002247

Préparé par: Gabriele M del Monte

Approuvé par:

Méthodes de sélection

SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût

SFQ: Sélection fondée sur la qualité

QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La présélection est requise)

SMC: Sélection au moindre coût

SCBD: Sélection dans le cadre d'un budget déterminé

QCI: Sélection fondée sur consultants individuels

SED: Sélection par entente direct

	USD	LCU	
Total Amount	1 340 000.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	15 000.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version	1.0	25-Aug-21	Données de base								EOI Procédure de Présélection					Procédure de proposition				Evalu				
AWPB/Comp onent Ref	Nz	Description*	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (ou/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection
DT-1		Evaluer le fonctionnement actuel du CLA			A. Renforcement et gouvernance de	Prévu Réel	Yes	Prior Review	SFQC	110 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Apr-22											
IA		Produire des statistiques de débarquement, de capture et d'effort			A. Renforcement et gouvernance de	Prévu Réel	Yes	Prior Review	SFQC	76 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Apr-22											
IA		Engager des échanges avec la diaspora pour la gestion de l'AP3B			A. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Prévu Réel	Yes	Post Review	QC	51 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Jul-22	N/A				N/A		N/A				N/A
IB		Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local			B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Prévu Réel	Yes	Post Review	QC	52 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Jan-22	N/A				N/A		N/A				N/A
IB		Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée			B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Prévu Réel	Yes	Prior Review	QC	73 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Mar-22											
IB		Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés			B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Prévu Réel	No	Prior Review	QC	73 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Apr-22											
IB		Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie genre, ciblage et inclusion sociale			B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Prévu Réel	Yes	Post Review	QC	31 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Apr-22	N/A				N/A		N/A				N/A
IB		Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie communication et mobilisation sociale			B. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Prévu Réel	Yes	Post Review	QC	31 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Apr-22	N/A				N/A		N/A				N/A
IA		A. Appui aux structures communautaires pour leur structuration en associations et coopératives				Prévu Réel	Yes	Prior Review	SFQC	209 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Mar-22											
IA		Formation des acteurs sur l'élaboration des fiches et référentielles technicoéconomiques des activités promue para le projet				Prévu Réel	Yes	Prior Review	SFQC	78 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Mar-22											
IA3		Comité de pilotage			Coordination Nationale	Prévu Réel	Yes	Prior Review	QCI	8 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Feb-22											
IA4		Gardiennage			Coordination Nationale	Prévu Réel	Yes	Prior Review	QCI	10 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Feb-22											
IB		Assistance technique mise en place			Système de suivi-évaluation et	Prévu Réel	Yes	Prior Review	QCI	30 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Feb-22											
IB		Etude situation de reference			Système de suivi-évaluation et	Prévu Réel	Yes	Prior Review	QC	52 000.00 -	-	Prévu Réel	1-Feb-22											

Procurement Prévu - Services Consult

Haiti

Economie bleue inclusive en Haïti (I-BE)

Project ID: 200002247

Préparé par: Gabriele M del Monte

Approuvé par:

Version		1.0 25-Aug-21		stion			Attribution des contrats				
AWP#/Component Ref	No	Description*	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & disponibilité	Negotiations finalisées	Submission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat
DT-1		Evaluer le fonctionnement actuel du CLA			Prévu Réel						
IA		Produire des statistiques de débarquement, de capture et d'effort			Prévu Réel						
IA		Engager des échanges avec la diaspora pour la gestion de l'AP3B	N/A	N/A	Prévu Réel				N/A		
IB		Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local	N/A	N/A	Prévu Réel				N/A		
IB		Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée	N/A	N/A	Prévu Réel						
IB		Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés	N/A	N/A	Prévu Réel						
IB		Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie genre, ciblage et inclusion sociale	N/A	N/A	Prévu Réel				N/A		
IB		Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie communication et mobilisation sociale	N/A	N/A	Prévu Réel				N/A		
IA		A. Appui aux structures communautaires pour leur structuration en associations et coopératives			Prévu Réel						
IA		Formation des acteurs sur l'élaboration des fiches et référentielles technicoéconomiques des activités promues par le projet									
IA3		Comité de pilotage									
IA4		Gardiennage									
IB		Assistance technique mise en place									
IB		Etude situation de référence									

Biens & Travaux

Méthode de passation	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non-objection			Soumission des documents d'appel d'offres		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
Enveloppe unique																					
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
Direct Contracting	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date
Deux enveloppes																					
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10

Services

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non-objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Soumission du rapport de présélection			Date de non-objection			Soumission de RFP/RCQ		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	14	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SCBD (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SMC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SFQC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
QC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4
QCI (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4
SFQC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
SCBD (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A-Start Date
SMC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
SFQC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
SED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date

NOTE

1. Certaines méthodes de passation des marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des seuils. Quand ils ne sont pas nécessaires, le nombre de jour doit être zéro.
2. RFP: demande de propositions. Document standard de passation des marchés pour les services
3. Demand de prix RCQ: demande des qualifications des consultants : Document de passation des marchés utilisés pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation des marchés.
4. Les méthodes relatives aux services de consultants et Biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants
5. Tous les jours sont des jours calendaires

Biens & Travaux

Méthode de passation	Date de non-objection			Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non-objection			Soumission d'un rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres			Date de non-objection			Emission	
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	
Enveloppe unique																							
RFQ/Shopping (NS/IS)	7	10	7	1	3	1	5	21	14	0	0	0	0	0	0	0	1	7	7	7	10	7	0
AON (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	0	0	0	0	0	0	3	21	14	7	10	7	11	
AOI (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	11	
LIB (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	11	
AON (with PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	11	
AOI (with PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	11	
LIB (with PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	11	
Direct Contracting	7	10	7	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0	0	3	21	7	7	10	7	0	
Deux enveloppes																							
AON (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	3	21	3	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11	
AOI (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11	
LIB (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11	
AON (with PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	7	21	14	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11	
AOI (with PreQual)	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11	
LIB (with PreQual)	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11	

Services

Méthode de sélection	Date de non-objection			RFP/RCQ Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TER			Date de non-objection			Soumission def CER			Date de non-objection			Emission
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min
SFQC (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SCBD (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SMC (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SFQ (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
QC (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
QCI (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
SFQC (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SCBD (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SMC (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SFQ (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
SED	7	10	7	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	0

Biens & Travaux

Méthode de passation	d'un avis de Attribution de marché & standstill		Date d'attribution du contrat			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months/Days
Enveloppe unique												
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	0	1	3	2	1	3	2	24	60	40	1m 9d
AON (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	68	130	96	3m 5d
AOI (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	83	155	103	3m 12d
LIB (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	83	155	103	3m 12d
AON (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	110	206	164	5m 12d
AOI (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	125	231	171	5m 19d
LIB (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	123	231	171	5m 19d
Direct Contracting	0	0	7	14	7	1	5	2	34	96	45	1m 14d
Deux enveloppes												
AON (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	78	147	99	3m 8d
AOI (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	93	172	117	3m 26d
LIB (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	93	172	117	3m 26d
AON (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	120	223	178	5m 26d
AOI (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	135	247	185	6m 3d
LIB (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	135	247	185	6m 3d

Services

Méthode de sélection	d'un avis de Attribution de marché & standstill		Négociations achevées			Submission d'un projet de Contrat et MoN			Date de non-objection			Date d'attribution du contrat			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months/Days
SFQC (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	170	283	197	6m 15d
SCBD (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	170	283	204	6m 22d
SMC (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	170	283	204	6m 22d
SFQ (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	132	259	183	6m 1d
QC (w/Shortlist)	15	12	7	14	14	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	118	220	152	4m 31d
QCI (w/Shortlist)	15	12	7	14	14	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	118	220	152	4m 31d
SFQC (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	126	205	149	4m 28d
SCBD (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	88	173	125	4m 4d
SMC (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	95	175	129	4m 8d
SFQ (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	88	181	128	4m 7d
SED	0	0	7	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	49	136	101	3m 10d



Investir dans les populations rurales

Haiti

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MANUELD'OPÉRATION DES PROJETS DE L'UTE

Projet du Fond International de Développement Agricole-FIDA « Economie bleu inclusive (I-BE)

Date:	Juillet 2021
Auteur:	UTE- IFAD
Version No:	V1

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLE OU ABRÉVIATION	SIGNIFICATION
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AEQ	Augmenter l'Accès à une Éducation de Qualité en Haïti
AES	Analyse Environnementale Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
AGP	Autorité de Gestion du PNH-CSSR
AID	Association Internationale de Développement (« l'Association »)
ANARSE	<i>Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie</i>
AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
APREH	Appui à la Réforme de l'Éducation en Haïti
ARSE	Appui à la Reconstruction du Secteur Éducatif
ATH	Association Touristique d'Haïti
BCA	Boucle Centre-Artibonite
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BRH	Banque de la République d'Haïti
CASEC	Conseil d'Administration de Section Communale
CCPC	Comité Communal de Protection Civile
CDGRD	Comité Départemental de Gestion des Risques et Désastres
CDPC	Comité Départemental de Protection Civile
CD	Compte Désigné
CE	Cellule Énergie
CF	Consultation de Fournisseurs
CER	Contingent Emergency Response Intervention Rapide en Cas de Crise
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CLPC	Comité Local de Protection Civile
CNE	Centre National des Equipements
CNGRD	Conseil National de Gestion des Risques et Désastres
COP	Coordonnateur de Projet ou de Programme
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CTD	Conseil Technique Départemental
DEP	Document d'Evaluation du Projet (PAD)
DES	Division Environnementale et Sociale
DPC	Direction de la Protection Civile
CS	Comptes Spéciaux
DSAO	Document Standard d'Appel d'Offres
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
ED	Entente Directe
EDH	Electricité d'Haïti
EE	Évaluation Environnementale
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPT (UTP/EPT)	Unité Technique du Projet Education Pour Tous

ES	Evaluation Sociale
FER	Fonds d'Entretien Routier
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FRH	Fonds pour la Reconstruction d'Haïti
GEU	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
GRH	Gouvernement de la République d'Haïti
HTG	Gourde de la République d'Haïti
HUEH	Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
ICOMOS	International Council on Monuments and Sites – Conseil International des Monuments et Sites
IDA	Association Internationale de Développement
IRCC	Intervention Rapide en Cas de Crise
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
LNBT	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MC	Ministère de la Culture
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MOP	Manuel d'Opération de Projet
MT	Ministère du Tourisme
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports, Energie et Communication
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Protocole d'Accord
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PAST	Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique
PAO	Plan Annuel d'Opération
PEPIM	Projet d'Expansion du Parc Industriel Métropolitain de Port-au-Prince
PI	Programme d'Infrastructures
PIC	Parc Industriel de Caracol
PIP	Programme d'Infrastructure Productive
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNH-CSSR	Parc National Historique – Citadelle, Sans-Souci, Ramiers
POE	Plan Opérationnel de l'Education
PPA	Project Preparation Advance – Avance de Préparation du Projet
PREIEB	Programme de Remise en État de l'Infrastructure Économique de Base
PRODEPUR	Projet de Développement Participatif Urbain
PURES	Programme d'Urgence de Reconstruction des Etablissements Scolaires
QC	Sélection basée sur la Qualification des Consultants
RCI	Réunion de Coordination Interne
RGES	Rapport de Gestion Environnementale et Sociale

RGF	Rapport de Gestion financière
RSF	Rapport de Suivi Financier
SBQ	Sélection Basée sur la Qualité
SES	Stratégie Environnementale et Sociale
SFI	Société Financière Internationale
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SIGE	Système d'Information sur la Gestion de l'Education
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et Désastres
SONAPI	Société Nationale des Parcs Industriels
ST-CIAT	Secrétariat Technique du CIAT
UCE	Unité Centrale d'Exécution
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	United States Agency for International Development – Agence des Etats-Unis pour le Développement International
USD	Dollar des États Unis d'Amérique
UTE	Unité Technique d'Exécution du MEF

TABLE DES MATIERES STABLE DES MATIERES..... 5

CHAPITRE I: GÉNÉRALITÉS 1

1.1 OBJET DU MANUEL..... 1
1.2. PORTEE ET STRUCTURE DU MANUEL D’OPERATION 1
1.3. MODIFICATIONS 2
1.3.1 RESPONSABILITE DE LA TENUE ET DE LA MISE A JOUR DU MOP 2
1.3.2 METHODOLOGIE DE MISE A JOUR 2
1.3.3 DEFINITIONS..... 3
1.4. DOCUMENTS DE PROJET 4

CHAPITRE II : ORGANISATION DE LA STRUCTURE DE GESTION 5

2.1 PRESENTATION DE L’UNITE TECHNIQUE D’EXECUTION (UTE)..... 5
2.1.1 MISSION 5
2.1.2 ATTRIBUTIONS 5
2.1.3 VISION..... 5
2.1.4 VALEURS..... 6
2.2 ORGANISATION GENERALE DE L’UTE 6
2.2.1 ORGANIGRAMME 6
2.2.2 LES SPECIALISTES SECTORIELS 6
2.2.3 PERSONNEL D’APPUI 6
2.3 MECANISME DE SUPERVISION INTERNE..... 7
2.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL TECHNIQUE 7
2.3.2 RAPPORT TRIMESTRIEL ADMINISTRATIF..... 8
2.3.3 RAPPORT MENSUEL FINANCIER 8
2.3.4 RAPPORT MENSUEL D’AUDIT INTERNE..... 8
2.3.5 RAPPORT TRIMESTRIEL DE SUIVI-ÉVALUATION..... 8
2.3.6 RAPPORT TRIMESTRIEL DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES..... 8
2.3.7 RAPPORT TRIMESTRIEL DE COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES..... 8
2.3.8 REUNION BIMENSUELLE DE COORDINATION 9
2.3.9 REUNION HEBDOMADAIRE DE COORDINATION 9
2.3.10 REUNION HEBDOMADAIRE DE SUIVI 9
2.4 GESTION DES ARCHIVES..... 9
2.5 INVENTAIRE DES BIENS 10

CHAPITRE III : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 11

3.1 ROLES ET RESPONSABILITES 11
3.1.1 LE DIRECTEUR EXECUTIF 11
3.1.2 LE DIRECTEUR TECHNIQUE 12
3.1.3 LE DIRECTEUR EXECUTIF ADJOINT AUX AFFAIRES FIDUCIAIRES..... 12
3.1.4 LE COORDONNATEUR DE PROGRAMME (COP) 12
3.1.5 LE CHARGE DE PROJET (CP) 12
3.1.6 LE BUREAU DE SUPERVISION ET DE CONTROLE DE PROJET 12
3.1.7 ÉQUIPE SPECIFIQUE POUR LE PROJET I-BE..... 13
3.2 SCHEMA ORGANISATIONNEL DES PROJETS 13
3.3 RECRUTEMENT, SUPERVISION ET FORMATION..... 13
3.4 ÉVALUATION DES PERFORMANCES..... 13

3.5 VOYAGES DU PERSONNEL	14
3.5.1 -VOYAGE DANS LA ZONE D’AFFECTATION	14
3.5.2 -VOYAGE EN DEHORS DE LA ZONE D’AFFECTATION.....	15
3.5.3 -VOYAGE A L’ETRANGER	15
3.5.4 -DEPENSES SUPPLEMENTAIRES.....	15
3.5.5 -CLASSES DE VOYAGE	15
3.5.6 -RETOUR DE MISSION	15
<u>CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DU PROJET I-BE</u>	17
4.1 LE PROJET I-BE	17
4.2 ZONE D’INTERVENTION	18
4.3 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	20
4.4 STRATEGIE DE CIBLAGE, D’INCLUSION SOCIALE ET DE NUTRITION	30
4.4.1 GROUPES CIBLES	30
4.4.2 MESURES ET METHODES DE CIBLAGE.....	33
4.4.3 STRATEGIE GENRE.....	34
4.4.4 STRATEGIE JEUNES.....	37
4.4.5 STRATEGIE NUTRITION.....	40
<u>CHAPITRE V: DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS</u>	44
5.1 FINALITE	44
5.2 COMITE DE PILOTAGE DE PROGRAMME OU PROJET	44
5.3 RESPONSABILITES DES ENTITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES OU PROJETS	44
5.4 CONVENTION	45
<u>CHAPITRE VI : DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES</u>	46
6.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL	46
6.1.1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE EN HAÏTI.....	46
6.1.2 CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DE L’ENVIRONNEMENT	48
6.1.3 CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION SOCIALE.....	50
6.1.4 CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS	51
6.1.5 LES ÉTAPES DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS.....	52
6.2 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	53
6.3 CONSULTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC	54
6.3.1 OBJECTIFS DU PROCESSUS	55
6.3.2 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	55
6.3.3 ÉLÉMENTS ET PROCESSUS D’IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	55
<u>CHAPITRE VII : PASSATION DE MARCHÉS</u>	56
7.1 GENERALITES	56
7.2 REGLES APPLICABLES	57
7.2.1 LE MANUEL DE PASSATION DE MARCHES DU FIDA	58
7.2.2 LE METHODES DE PASSATION DE MARCHES DU FIDA	59
7.3 ROLES ET RESPONSABILITES POUR LA PASSATION DE MARCHES	60
7.4 PLAN DE PASSATION DE MARCHES	61
7.4.1 MARGE DE PREFERENCE	61

7.5 SEUILS POUR LES METHODES DE PASSATION DE MARCHES ET POUR L'EXAMEN PREALABLE	62
7.5.1 SEUILS POUR LA REVISION EX-ANTE	62
7.5.2 CONDITIONS ET SEUILS APPLICABLES POUR LA REVISION EX-POST	62
7.6 EXAMEN DES DECISIONS CONCERNANT LES PASSATIONS DE MARCHES :	62
7.6.1 EXAMEN PREALABLE.....	63
7.6.2 ÉVALUATION DES OFFRES.....	63
7.7 RESOLUTION DES PROTESTATIONS.....	64
7.8 PRATIQUES INTERDITES	64

CHAPITRE VIII: GESTION FINANCIERE **65**

CHAPITRE IX : GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE **72**

9.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL.....	72
9.2 MESURES DE PREVENTION DES RISQUES DE FRAUDE ET DE CORRUPTION.....	72
9.3 TRANSPARENCE	73
9.4 SYSTEME DE GESTION DES DOLEANCES.....	75
9.4.1 COMMUNICATION AUTOUR DU SYSTEME	75
9.4.2 ÉTAPES DU SYSTEME DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES.....	75
9.4.3 PROCEDURES DE PLAINTÉ DU FIDA.....	76
9.5 ÉTHIQUE.....	78

CHAPITRE X : SUIVI ET ÉVALUATION DES PROGRAMME ET PROJETS ET GESTION DES CONNAISSANCES .. **78**

10.1 SUIVI	79
10.1.1 SUIVI DES PROCESSUS.....	79
10.1.2 SUIVI BUDGETAIRE	79
10.1.3 SUIVI DES RESULTATS	80
10.2 ÉVALUATION.....	80
10.3 SUPERVISION, CONTROLE DE QUALITE ET RAPPORTAGE	81
10.3.1 SUPERVISION	81
10.3.2 CONTROLE DE QUALITE.....	81
10.3.3 RAPPORTAGE.....	82
10.3 GESTION DES CONNAISSANCES.....	82

ANNEXE **90**

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE	90
A11. TERMES DE REFERENCE – COORDONNATEUR DU PROJET	90
A12. TERMES DE REFERENCE – RESPONSABLE SUIVI EVALUATION ET GESTION DES CONNAISSANCES	92
A13 TERMES DE REFERENCE – RESPONSABLE EN PASSATION DE MARCHÉ	94
A14. TERMES DE REFERENCE – EXPERT FINANCIER.....	96
A15. TERMES DE REFERENCE – EXPERT ENVIRONNEMENTAL.....	98
A16. TERMES DE REFERENCE – COMPTABLE	100
A17. TERMES DE REFERENCE – ASSISTANT PASSATION DE MARCHÉ	102
A18. TERMES DE REFERENCE – ASSISTANT COMPTABILITE.....	103
A19. TERMES DE REFERENCE – SECRETAIRE ADMINISTRATIVE	104
A20. TERMES DE REFERENCE - SPECIALISTE DU CIBLAGE, DU GENRE, DE LA JEUNESSE ET DE LA NUTRITION.....	105
A21. TERMES DE REFERENCE – CHAUFFEUR	107
A22. TERMES DE REFERENCE – MENAGERE	108

A23. TERMES DE REFERENCE – GARDIEN	109
ANNEXE 2 : PLAN D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP).....	110
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	<u>113</u>
<u>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	<u>114</u>
<u>1. INTRODUCTION.....</u>	<u>115</u>
1.1 DESCRIPTION DU PROJET	115
1.2 RISQUES ET IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	116
1.2.1 RISQUES ET IMPACTS POSITIFS	116
1.2.2 RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS.....	117
1.3 OBJECTIFS DU PEPP	118
1.4 RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	118
<u>2. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....</u>	<u>120</u>
2.1 PARTIES PRENANTES DU PROJET	120
2.2 INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES OU VULNERABLES	120
<u>3. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....</u>	<u>122</u>
3.1 STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS ET LES CONSULTATIONS	122
3.2 STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES	123
3.3 PLAN D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	125
3.4 CALENDRIER.....	127
3.5 EXAMEN DES COMMENTAIRES.....	127
3.6 PHASES ULTERIEURES DU PROJET	127
<u>4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L’EXECUTION DES ACTIVITES D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</u>	<u>128</u>
4.1 RESSOURCES.....	128
4.2 BUDGET ESTIMATIF ET FINANCEMENT	128
<u>5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DE RETROACTION DES PARTIES PRENANTES.....</u>	<u>130</u>
5.1 TYPES DE PLAINTES ET CONFLITS SUSCEPTIBLES DE SE MANIFESTER	130
5.2 PRINCIPES DIRECTEURS DU MGP	130
5.3 APPROCHE DU MGP	131
5.4 PROCEDURES, RECOURS ET TRAITEMENT DES PLAINTES.....	131
5.5 PROCEDURES DE PLAINTES DU FIDA.....	133
<u>6. SUIVI ET RAPPORTAGE.....</u>	<u>136</u>
6.1 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LES ACTIVITES DE SUIVI	136
6.2 RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES	136

1. SIGLES ET ACRONYMES	182
2. DEFINITIONS.....	183
3. PRISE D'EFFET ET PERIODE DE TRANSITION.....	184
4. INTRODUCTION ET PORTEE	184
5. INFORMATION FINANCIERE.....	185
5.1 NORMES COMPTABLES ACCEPTABLES	185
5.2 EXIGENCES EN MATIERE D'INFORMATION FINANCIERE	186
6. AUDIT.....	188
6.1 NORMES D'AUDIT ACCEPTABLES.....	189
6.2 NOMINATION DES AUDITEURS EXTERNES.....	189
6.3 EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS PRESENTES PAR L'AUDITEUR	192
6.4 PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE DE L'AUDIT	193
6.5 NON-OBSERVATION DES REGIES EN MATIERE D'AUDIT	194
6.6. TRANSPARENCE ET DIVULGATION DES INFORMATIONS	194
APPENDICE 1: SYNTHESE DES DEMANDES DE RETRAIT.....	195
APPENDICE 2: SOURCES ET UTILISATIONS DES FONDS	196
ETAT DU COMPTE DESIGNE.....	197
APPENDICE 3 B): RAPPROCHEMENT DU COMPTE DESIGNE.....	197
APPENDICE 4: RELEVÉ DES DEPENSES.....	199
APPENDICE 5: MANDAT DE L'AUDIT EXTERNE	200
1. CONTEXTE	200
2. OBJECTIF	200
3. RESPONSABILITES DE L'EMPRUNTEUR/DU BENEFICIAIRE	200
4. RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR	201
5. PERIMETRE DE L'AUDIT FINANCIER	202
6. PORTEE DES PROCEDURES CONVENUES.....	202
7. DIFFUSION PUBLIQUE.....	204
8. APPENDICES	204
ANNEXE 6 NOTE TECHNIQUE SUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE.....	14
POUR: INFORMATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLE DES MATIERES.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
SIGLES ET ACRONYMES	15
NOTE TECHNIQUE SUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
RECOMMANDATION.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

I. DEFINITIONS	15
II. INTRODUCTION ET PORTEE	16
III. OBJECTIFS.....	16
IV. RECONNAISSANCE DU COFINANCEMENT NATIONAL EN NATURE	17
V. MESURE DU COFINANCEMENT NATIONAL EN NATURE	19
VI. COMMUNICATION DE L'INFORMATION SUR LE COFINANCEMENT NATIONAL EN NATURE	19
VII. RISQUES LIES AU COFINANCEMENT NATIONAL EN NATURE	20
ELEMENTS DEVALUATION DU COFINANCEMENT NATIONAL EN NATURE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
EXAMPLE OF IN-KIND DOMESTIC COFINANCING AT THE DESIGN PHASE	25
EXAMPLE OF IN-KIND DOMESTIC COFINANCING IN FINANCIAL REPORTING	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
EXAMPLES OF RISKS RELATED TO IN-KIND DOMESTIC COFINANCING.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
 <u>ANNEXE 2: PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)</u>	 11
 <u>ANNEXE 3: TDR PRESTATAIRES DE SERVICES</u>	 137

CHAPITRE I: GÉNÉRALITÉS

1.1 Objet du manuel

Ce Manuel d'Opération de Projets (MOP) est le guide d'exécution s'appliquant au projet I-BE géré par l'UTE et financé par le FIDA. Il définit les règles et procédures à caractère technique et administratif dont doivent tenir compte les responsables de l'opérationnalisation et de l'exécution des activités du projet I-BE mis en œuvre par l'UTE.

Il a pour objectif principal d'établir les normes à respecter et les procédures à utiliser dans la gestion du projet I-BE. Le MOP permet ainsi de garantir l'application de procédures et de critères normalisés rendant l'exécution du projet transparente et rapide.

Le MOP est aussi un instrument permettant d'appuyer les agents et entités qui participent à la mise en œuvre du projet, afin que les différentes activités soient exécutées sur la base d'une vision globale et partagée permettant de garantir le fonctionnement et la durabilité des infrastructures.

Le présent MOP est destiné au personnel de l'UTE et à tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets et programmes qui lui sont confiés, afin qu'ils puissent appliquer les procédures et normes relatives à la mise en œuvre des projets et programmes conformément aux accords établis entre le Gouvernement de la République d'Haïti (GRH) et ses partenaires financiers.

Le MOP est un document dynamique appelé à évoluer pour prendre en compte les changements éventuels pouvant intervenir au cours de la mise en œuvre des projets et programmes et pour intégrer de nouvelles opérations qui pourraient être confiées à l'UTE.

1.2. Portée et structure du Manuel d'Opération

Le présent MOP décrit les procédures que l'Unité Technique d'Exécution (UTE) et les entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les autres participants à engager (les différents spécialistes et experts) devront utiliser à titre de guide dans l'accomplissement des tâches techniques, administratives et financières relatives à l'exécution du projet I-BE.

Les documents de base des projets et programmes tels que : les Accords de financement et leurs annexes, les Politiques et Procédures des bailleurs et la législation haïtienne applicable constituent les éléments fondamentaux ayant servi à l'élaboration du MOP.

En cas de divergence entre le présent MOP et les dispositions d'un Accord de financement, les stipulations de l'Accord prévaudront.

Conformément à l'objet du MOP, les aspects traités par le présent document sont les suivants:

- Description de la structure organisationnelle de l'UTE ;
- Arrangements institutionnels et liens de coordination entre les différentes entités intervenant dans son exécution
- Description des différents mécanismes opératoires que les institutions impliquées dans la mise en œuvre des différentes activités d'un projet, doivent appliquer afin de garantir la réalisation de ses objectifs.

En fonction du projet concerné et du bailleur, ces mécanismes peuvent comprendre, notamment :

Les mécanismes généraux d'exécution ;

- Les instruments de coordination entre l'UTE et les autres acteurs et entités amenés à participer à la mise en œuvre d'un projet ;

- La passation de contrats de prestations intellectuelles de conseil, de services ou de travaux ;
- Les procédures d'acquisition de biens et services ;
- L'administration et l'entretien des infrastructures à construire ;
- Les procédures relatives aux mouvements de fonds, à la constitution et au renouvellement d'avances et les mécanismes de fonctionnement et d'approvisionnement du fonds de roulement ;
- Les mécanismes de contrôle et d'évaluation du projet ;
- Les procédures relatives à l'activation et à l'utilisation de composantes de réponse d'urgence, le cas échéant ;
- Les normes de transparence dans la gestion des projets.
- Les Cadres de Gestion Environnementale et Sociale, les Stratégies Environnementales et Sociales et les Cadres de Politique de Réinstallation font partie intégrante du Manuel d'Opération.

1.3. Modifications

La mise à jour du MOP est aussi importante que sa mise en place. S'il n'est pas mis à jour régulièrement et si chaque exemplaire ne subit pas la mise à jour appliquée, il perd de son efficacité. Une liste des détenteurs du Manuel sera maintenue par la Direction Administrative de l'UTE qui devra s'assurer de la mise à jour de tous les exemplaires chaque fois qu'un changement y sera apporté.

La mise à jour du manuel peut être notamment motivée par :

- des changements dans la structure ou les activités de l'UTE suivant les décisions des autorités de tutelle et des bailleurs de fonds ;
- les modifications apportées aux systèmes et procédures dans le but d'améliorer les procédures existantes pour faire face à des situations nouvelles ;
- des changements rendus nécessaires par l'application de lois, normes et règles en vigueur en Haïti
- des changements intervenus dans l'affectation du personnel ou dans les tâches lui incombant ;
- des modifications apportées à l'organisation de l'UTE.

1.3.1 Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du MOP

La responsabilité de la tenue et de la mise à jour du MOP incombe au Directeur Exécutif de l'UTE.

Il s'assure de la mise à disposition du personnel et des partenaires des copies nécessaires. La décision d'apporter des modifications aux procédures existantes est prise à son initiative.

1.3.2 Méthodologie de mise à jour

Lorsque la décision d'apporter des modifications aux procédures existantes est envisagée, le Directeur Exécutif de l'UTE convoque une réunion à laquelle doivent participer tous les agents susceptibles d'être concernés par ces modifications, consulte les partenaires du projet en question sur les points qui peuvent les concerner.

Cette réunion portera sur l'opportunité des modifications proposées et les solutions à adopter. A l'issue de cette réunion un procès-verbal sera établi et mentionnera les éléments suivants :

- les procédures devant être modifiées ;
 - les raisons pour lesquelles les modifications sont demandées ;
 - la personne chargée de préparer les nouvelles modifications à inclure dans le MOP.
- La personne chargée de la rédaction des sections du MOP à mettre à jour les soumet au Directeur Exécutif qui arrête le texte définitif.

Toute mise à jour du MOP devra se faire en stricte conformité avec les dispositions des Accords de financement et la nouvelle version sera soumise à la non-objection des bailleurs.

Ces derniers pourront produire leurs réserves éventuelles, qui seront prises en compte.

La mise en vigueur officielle d'une nouvelle version du MOP se fait par voie de circulaire émise par le Directeur Exécutif de l'UTE. L'UTE se chargera de distribuer la nouvelle version du MOP. aux intéressés. La personne chargée de la distribution notera dans un registre réservé à cet effet la date de transmission de la nouvelle version aux intéressés ainsi que les références correspondantes.

La Direction Administrative de l'UTE tient un registre permettant de suivre les mises à jour du Manuel d'Opération.

L'ensemble des éléments non couverts par le présent Manuel d'Opération seront régis, pour chaque programme ou projet, par les stipulations de son Accord de financement ou, à défaut d'indications dans ce dernier, par la législation de la République d'Haïti, à moins que celle-ci ne soit contraire aux politiques et aux procédures du bailleur, auquel cas ces dernières s'appliquent.

1.3.3 Définitions

Dans le cadre du présent Manuel, les termes suivants auront le sens respectivement indiqué pour chacun d'eux :

TERME	DÉFINITION
Accord de financement	Accord signé entre l'Etat haïtien et un bailleur pour un don ou un prêt devant servir à financer un projet ou un programme
Gouvernement	Le Gouvernement de la République d'Haïti
Banque	La Banque Interaméricaine de Développement ou la Banque Mondiale, selon le cas.
Bailleur	L'entité qui finance le projet ou le programme.
FIDA	Fond International de Développement Agricole
Fonctionnaire de Liaison	Fonctionnaire désigné par l'autorité de tutelle pour assurer le lien, établir les contacts entre les différents organismes/entités intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet.
Unité Technique d'Exécution	Unité chargée de l'administration de projets à l'intérieur du MEF
Composante	Regroupement d'activités d'un projet en un tout cohérent constituant un sous-projet. La composante peut être une composante technique ou une composante de gestion du projet, d'appui institutionnel ou de réponse d'urgence en cas de catastrophe.
Manuel	Désigne le Manuel d'Opération des Projets
Plan d'Exécution du Projet	C'est le plan général d'exécution d'un projet établi à partir de sa date de démarrage, et contenant la programmation de toutes les activités envisagées.
Plan Annuel d'Opération	C'est la planification annuelle (ou sur 15 mois, selon le cas) du Programme, incluant le plan de passation de marchés et la projection des flux de décaissements.
Plan de Passation de Marchés	Aussi Plan d'Acquisitions de biens, de services ou de travaux. C'est le plan qui établit la programmation et la nature des appels d'offres à effectuer. Il est établi pour une période déterminée.
Évaluations de l'exécution d'un projet	Procédures d'évaluation périodique de la méthodologie de mise en œuvre d'un projet, des impacts des travaux financés sur le développement et des progrès en termes de renforcement institutionnel des Entités Participantes.
Plan d'Administration et d'Entretien	Aussi Plan de Gestion et d'Entretien des ouvrages, convenu pour être mis en place après l'achèvement des travaux dans le cas de certains projets.
Cadre de Résultats	Le Cadre de Résultats établit la finalité, l'objet, les composantes et les activités devant être réalisées durant l'exécution d'un projet et les

	indicateurs de résultats permettant de mesurer son efficacité. Il décrit également les méthodes de vérification des indicateurs.
Stratégie Environnementale et Sociale	La Stratégie Environnementale et Sociale consiste à identifier les impacts potentiellement négatifs, tant environnementaux que sociaux, liés aux différentes interventions projetées afin de s'assurer de la mise en place des mesures de prévention, d'atténuation ou de compensation adaptées. Elle permet de développer le cadre qui doit aboutir à la production d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
Plan de Gestion Environnementale et Sociale	Document qui collige l'ensemble des mesures de prévention, d'atténuation, d'amplification, de compensation, de surveillance et de suivi en matière environnementale et sociale, ainsi que des mesures d'ordre institutionnel, comme le renforcement des capacités professionnelles et administratives, qui seront mises en œuvre durant les différentes phases du cycle de vie d'un projet.

1.4. Documents de Projet

Les projets sont régis par les documents suivants, selon l'ordre de préséance indiqué ci-après :

- i) l'Accord de Financement entre le MEF et le FIDA;
- ii) les Protocoles d'Accord conclus entre le MEF et les autres ministères (MDE/ANAP, MDE/DDE, MARNDR/DDA;
- iii) le présent Manuel d'Opération ;
- iv) d'autres Guides opérationnels produits par l'UTE au cours de l'exécution du Projet.
- v) Le document de projet (PDR) avec budget
- vi) le PGES

CHAPITRE II : ORGANISATION DE LA STRUCTURE DE GESTION

2.1 Présentation de l'Unité Technique d'Exécution (UTE)

L'UTE est une unité technique au sein du MEF. Le Directeur Exécutif de l'UTE, sélectionné par le MEF avec la non-objection du bailleur qui finance ses prestations, a les pouvoirs suffisants ainsi que les ressources et l'autonomie lui permettant de remplir ses fonctions. Il est entouré d'une équipe d'experts sectoriels, de spécialistes financiers et administratifs et d'un personnel d'appui.

L'UTE a été créée au sein du MEF, par circulaire ministérielle datée du 11 janvier 2005. De sa création à nos jours, l'UTE a réalisé de nombreux projets. Cet organisme gère ou a géré des ressources provenant de l'État haïtien et de six bailleurs externes : BID, ACDI, OFID, AFD, USAID et BM.

2.1.1 Mission

L'UTE du MEF a pour mission la mise en œuvre de programmes et projets publics de développement au nom et pour le compte de Ministères sectoriels ou d'Organismes publics autonomes, au bénéfice de la population.

2.1.2 Attributions

L'UTE du MEF est chargée de :

La direction technique des programmes et projets qui lui sont confiés :

- planification, programmation, suivi et évaluation ;
- suivi de la qualité et de la conformité des travaux, des prestations intellectuelles ou des services physiques ;
- respect des dispositions adoptées pour les projets, en vertu des politiques des bailleurs et de l'État, ainsi que des bonnes pratiques internationales, en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;

De leur gestion fiduciaire et administrative :

- suivi du respect des conditions, règles, politiques et procédures convenues entre l'État haïtien et les partenaires financiers et inscrites aux accords de financement ;
- conduite des processus de passation de marchés ;
- gestion des contrats ;
- paiements aux compagnies de construction, firmes d'études, cabinets de consultations, experts individuels, fournisseurs, etc., sous contrats, tout en s'assurant de l'éligibilité, de l'opportunité et de la régularité des dépenses effectuées ;
- reddition de comptes aux donneurs d'ordres et aux bailleurs de fonds ;

De la coopération avec les Ministères, organismes publics et entités participant aux Programmes :

- respect des grandes orientations définies par les Ministères sectoriels ou organismes publics pour lesquels l'UTE intervient ;
- suivi de la conformité des activités spécifiques entreprises aux orientations susmentionnées et aux délimitations stratégiques des opérations concernées ;
- conseils techniques aux maîtres d'ouvrage.

2.1.3 Vision

L'activité de l'UTE vise à promouvoir le développement, à stimuler l'activité économique et à améliorer la qualité de vie des populations, principalement à travers la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'infrastructures de base dans des zones géographiques à fort potentiel ou à nécessité de réparation sociale, mais aussi à travers des actions de renforcement des institutions et de mise en place de mécanismes de financement de l'initiative privée, selon le cas.

2.1.4 Valeurs

À l'UTE du MEF sont cultivés le sens de responsabilité, l'éthique, la rigueur, la transparence et l'excellence. L'équipe de l'UTE s'attache à ce que les actions menées dans le cadre des programmes soient pertinentes, c'est-à-dire qu'elles aient des impacts bénéfiques tangibles sur les conditions de vie des populations concernées, sans compromettre leur avenir. L'UTE veille à la qualité des travaux réalisés et au développement de synergies avec les autres projets déjà exécutés, en cours ou programmés. Elle recherche enfin la cohérence régionale et sectorielle en tenant compte des plans d'urbanisme ou de développement, ou en les suscitant, ainsi que des plans d'investissements d'autres organismes publics ou privés. L'UTE se veut une équipe de référence au regard de son expertise et de son efficacité dans la mise en œuvre de programmes et projets. Dans la convivialité et le respect, chaque membre de l'équipe apporte son entière collaboration à ses collègues et ne ménage aucun effort en vue d'atteindre les résultats poursuivis.

2.2 Organisation générale de l'UTE

2.2.1 Organigramme

Pour remplir ses missions et améliorer sa performance, l'UTE s'est dotée d'une nouvelle organisation qui est issue d'un autodiagnostic et de mois d'observations. Ce diagnostic a permis de constater que les différentes directions et cellules, loin d'apporter le renforcement des compétences espérées, ont conduit à un fonctionnement en silo qui ralentissait dangereusement la mise en œuvre des projets et tuait toute initiative chez les cadres.

L'UTE est désormais organisée autour de deux (2) pôles d'activités fondamentaux : i) la gestion technique, et ii) la gestion financière. L'organigramme de l'UTE est présenté à la page suivante. Cette nouvelle organisation accorde une plus grande autonomie aux coordinations de projet tout en renforçant considérablement les capacités de coordination, de contrôle de qualité, de suivi et d'évaluation et d'audit interne. Ce renforcement passe par la création d'un bureau de support et de contrôle de projets qui dépend directement du Directeur Exécutif.

2.2.2 Les Spécialistes sectoriels

Ce sont des spécialistes compétents dans leur domaine, que l'UTE peut s'adjoindre pour une durée déterminée en fonction des besoins d'un ou de plusieurs projets dans un secteur précis ou pour venir temporairement en appui à la direction technique. Ils sont recrutés pour une durée plus courte que les Spécialistes techniques.

2.2.3 Personnel d'appui

Le recrutement du personnel d'appui, comprenant le personnel administratif et le personnel de soutien, à la mise en œuvre des projets est effectué par le Directeur Administratif de l'UTE, après approbation du Directeur Exécutif de l'UTE¹. Le personnel d'appui bénéficie de toutes les prestations sociales prévues par la législation haïtienne.

¹ Pour une période donnée, l'UTE présente au Bailleurs pour non-objection la programmation de recrutement du personnel d'appui administratif ou général, laquelle comprendra les informations suivantes : i) poste ; ii) secteur spécifique d'affectation ; iii) nombre de personnes engagées pour chacun des postes ; iv) salaire mensuel ; v) période d'engagement ; vi) montant total ; et vii) composante et catégorie budgétaire affectée.



2.3 Mécanisme de supervision interne

Le personnel du Bureau de Suivi et de Contrôle de projet est assujéti à la production de rapports adressés à la Direction Exécutive.

Les rapports destinés à la Direction Exécutive doivent lui parvenir dans les quinze (15) jours suivant la fin de la période rapportée. Les formats des rapports sont convenus avec la Direction Exécutive et sont tels qu'ils puissent facilement être exploités par cette dernière. Ces rapports permettent à la Direction Exécutive d'avoir une vue d'ensemble à jour de l'action de l'UTE et servent de base à ses rapports de gestion.

2.3.1 Rapport Trimestriel Technique

Le rapport trimestriel de la Direction Technique couvre l'ensemble des programmes et projets mis en œuvre par l'UTE et résulte principalement de la consolidation des rapports trimestriels des Coordonnateurs de programmes, préparés par ces derniers, chacun pour ce qui le concerne, et remis à la Direction Technique dans les 10 jours suivant la fin du trimestre. Il porte sur l'état d'avancement physique et financier des différentes activités et études en cours. Le rapport inclut l'information nécessaire pour déterminer le niveau d'atteinte des indicateurs de produits ou de résultats et le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans les documents de projets.

Dans le rapport figurent également des données financières générales relatives à l'exécution des projets par rapport au Plan d'Exécution en vigueur (avancement, variations des coûts), ainsi que la description des actions et activités accomplies relatives à la passation de marchés, autres tâches réalisées et objectifs atteints, principaux obstacles rencontrés et solutions proposées afin de les surmonter.

Le rapport trimestriel porte également sur tous les marchés (prestations intellectuelles, services physiques, travaux, biens et services) en préparation, en cours ou exécutés. Il permet de mettre à jour le registre des contrats et celui des prestataires. Il informe sur le niveau d'atteinte des objectifs de la période rapportée et fixe les objectifs pour la prochaine période. Il présente, par programme ou projet, la liste des marchés signés pour la période.

Le rapport situe les activités réalisées et met en évidence les retards éventuels et en explique les causes. Les tâches réalisées pour préparer les marchés, effectuer le contrôle de qualité et celui de l'exécution des marchés sont également décrites dans le rapport. Ce dernier fait état des objectifs atteints, des principaux obstacles rencontrés et des solutions proposées afin de surmonter ces derniers.

2.3.2 Rapport Trimestriel Administratif

Le rapport trimestriel administratif porte sur toutes les activités de nature administrative de l'UTE et met l'accent sur l'application des normes généralement acceptées et des procédures décrites dans le Manuel d'Opération.

Le rapport couvre quatre champs : i) Système d'Information et Technologie ; ii) Ressources humaines ; iii) Ressources matérielles ; iv) Organisation et méthodes. Il fait état, notamment, de l'exécution du plan de formation continue, de l'adéquation des processus administratifs, des ressources logistiques et des systèmes d'information. Il présente les objectifs atteints, les principaux obstacles rencontrés et les solutions proposées afin de surmonter ces derniers.

2.3.3 Rapport Mensuel Financier

Dans ce rapport figurent les informations relatives à l'utilisation des fonds, par opération, et, de façon plus spécifique, l'état des engagements et des décaissements, les états financiers, les conciliations bancaires, l'état d'exécution du budget, une projection annuelle glissante des flux de liquidités. Il mettra en évidence les écarts entre les décaissements réalisés et ceux projetés, attirera l'attention sur les contraintes et les risques financiers, en proposant des mesures de prévention ou d'atténuation.

2.3.4 Rapport Mensuel d'Audit Interne

Ce rapport présente la méthodologie suivie. Il fait état des contrôles effectués, des faiblesses décelées dans le système de gestion et de contrôle interne, des risques identifiés ainsi que des recommandations. Il renseigne sur les mesures prises en application des recommandations des audits précédents, à la fois externes et internes.

2.3.5 Rapport Trimestriel de Suivi-Évaluation

Un rapport trimestriel présentant l'état d'avancement de chaque projet est préparé par le Spécialiste en Suivi et Évaluation sur la base des analyses automatiques générées par les différents outils mis à la disposition des concernés. Ce rapport fournit le bilan global de la période pour chaque projet par rapport au respect des conditionnalités, des engagements et des décaissements et alerte des écarts. Par ailleurs, le Cadre de Mesure des Résultats y est inclus avec le cumul des réalisations de la période.

Le rapport fait également état de l'avancement des éventuelles évaluations externes en cours pour les différents programmes et projets.

2.3.6 Rapport Trimestriel de Sauvegardes Environnementales et Sociales

Le rapport trimestriel de Sauvegardes Environnementales et Sociales présente la façon dont le Spécialiste senior environnemental et social est intervenue pendant la période pour réaliser l'audit de l'implémentation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) par projet ou programme ainsi que le contrôle de la qualité des documents de sauvegarde. Il met en évidence les enjeux environnementaux et sociaux, rend compte de la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et des mesures appliquées en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans l'exécution des travaux. Il attire l'attention sur les points devant faire l'objet de redressement et recommande à la Direction Exécutive les actions jugées nécessaires.

2.3.7 Rapport Trimestriel de Communication et Relations Publiques

Un rapport présentant les actions de communication et de relations publiques entreprises au cours de la période est préparé. Il rappelle la stratégie de communication ainsi que les objectifs poursuivis. Il présente l'état d'avancement du plan de communication, met en exergue les

objectifs atteints, ainsi que les contraintes à la diffusion de l'information sur les projets et sur l'action de l'UTE. Des recommandations sont formulées dans ce rapport pour une meilleure communication.

En outre, les perspectives en termes de gestion par l'UTE de nouvelles opérations sont dégagées et les actions entreprises ou à entreprendre en ce sens explicitées.

2.3.8 Réunion Bimensuelle de Coordination

Un autre mécanisme de supervision interne consiste en la tenue bimensuelle d'une réunion de coordination. Cette réunion est dirigée par le Directeur Exécutif ou son adjoint. Y participent obligatoirement les différents Directeurs, Coordonnateurs de projet et responsables de services relevant de la Direction Exécutive. À cette réunion, les Directeurs, responsables de service et les Coordonnateurs de projet font le point sur l'avancement de leurs activités respectives et soumettent à la Direction Exécutive toutes les questions sur lesquelles une décision doit être prise. Cette réunion est également tenue toutes les fois que nécessaire, sur convocation de la Direction Exécutive, pour traiter de questions qui touchent au fonctionnement interne de l'UTE et de mesures à prendre pour améliorer les processus et l'efficacité des différentes structures de l'UTE.

Un relevé des décisions adoptées à la réunion bimensuelle de coordination est diffusé à tous les participants dans les quarante-huit (48) heures suivant la rencontre.

2.3.9 Réunion Hebdomadaire de Coordination

Une réunion hebdomadaire de coordination est tenue entre le Directeur Exécutif et ses Adjointes. Elle donne lieu à un relevé de décisions diffusé aux participants dans les vingt-quatre (24) heures suivant la rencontre. Le Directeur Exécutif rencontre ses deux Adjointes, ainsi que les différents Directeurs, chefs de services ou spécialistes en tant que de besoin.

2.3.10 Réunion Hebdomadaire de Suivi

Des réunions de suivi, par projet ou programme, sont également tenues chaque semaine par le Coordonnateur du projet ou programme. À ces réunions participent obligatoirement tous les membres de l'équipe de projet, les Spécialistes sectoriels de l'UTE intervenant sur le projet et les Spécialistes ou points focaux des autres partenaires d'exécution. D'autres fonctionnaires du MEF, d'autres spécialistes de l'UTE aussi bien que des représentants du bailleurs de fonds, du FIDA pour ce projet ou des experts individuels recrutés dans le cadre du projet pourront aussi y participer, sur invitation expresse du Coordonnateur de programme, lorsque cela s'avère nécessaire pour un meilleur suivi de l'exécution des activités des projets.

Ces réunions de suivi donnent lieu à un rapport de suivi hebdomadaire qui contient, en plus d'une brève présentation du projet et la date du rapport, l'état d'avancement général du projet, les activités à réaliser, les risques identifiés et les contraintes.

2.4 Gestion des Archives

L'UTE assure la gestion de projets et programmes financés par le trésor public ou par divers bailleurs. En matière de gestion du système d'archivage (numérisation des documents, classement, diffusion, consultation, conservation ou destruction), l'UTE prend donc en compte, non seulement les procédures des bailleurs, mais également les exigences de l'État haïtien.

La période de conservation des documents des projets financés par le FIDA s'étend sur une période de dix ans (10), à partir de la clôture du projet, dépendant des dispositions des accords de financement, exception faite des documents institutionnels (selon les « *Conditions générales applicables au financement du développement agricole* » du FIDA). Le patrimoine informationnel résultant de la mise en œuvre de projets financés directement par le Trésor Public se conserve sur une décennie.

De ce fait, la gestion des archives revêt une importance capitale. Pour systématiser les acquis et doter l'UTE d'un guide en la matière, un « *Manuel de gestion des Archives* » est en cours d'élaboration.

Parallèlement, toute une organisation est mise en place pour la gestion du système d'archivage. La méthode de conservation ordonnée des archives numérisées est similaire à celle adoptée pour l'archivage des documents physiques. Cette approche facilite l'appariement des archives physiques et numérisées, raccourcit le temps de recherche et permet la localisation rapide des documents.

Le classement se fait par programme ou projet, par processus ou activité avec une subdivision en huit (8) grandes catégories : Travaux (CT), Etudes (CE), Supervision (CS), Biens & services (BS), Consultations (CC), Personnel d'Appui (PS), Autres Services de gestion (SG) et Services Physiques (SP).

Sur le serveur informatique central, un gestionnaire d'archives autorisé crée un répertoire pour chaque projet. Des sous-répertoires sont créés à partir du répertoire principal de projet pour l'enregistrement des documents spécifiques : termes de référence, documents d'appels d'offres, contrats, rapports, plans, etc. Une secrétaire archiviste assure un classement similaire des dossiers physiques, par projet et processus numérotés et dûment identifiés. Il convient de noter que les documents ne pouvant être associés de façon spécifique à un projet mis en œuvre par l'UTE (ouvrage technique, par exemple) font l'objet d'une classification distincte, suivant la classification décimale universelle.

2.5 Inventaire des Biens

L'administration de l'UTE établit et met à jour sur une base régulière un registre des biens par projets et programmes afin de disposer des informations nécessaires à la réalisation des inventaires physiques des biens de l'UTE.

L'établissement ou la mise à jour du registre des biens est préalable à tout inventaire. Un numéro d'identification est assigné dès réception d'un bien acquis par l'UTE. Ce bien est alors enregistré dans le registre préposé à cet effet avec les informations minimales suivantes : numéro d'identification, date d'entrée, désignation, marque, type, nom du fournisseur, localisation du bien, numéro de la facture et ou du bon de commande, coût d'acquisition. Ensuite, une étiquette est apposée au bien.

L'administration de l'UTE vérifie la mise à jour du registre des biens et s'assure que toutes les immobilisations sont correctement étiquetées. Une version à jour de ce registre est sauvegardée sous format *PDF* protégé en écriture.

De concert avec la Direction Financière, la Direction Administrative effectue, une fois tous les six mois, un inventaire physique des biens de l'Unité. Les anomalies constatées sont notées dans le rapport d'inventaire, pour investigation. L'un de ces inventaires est l'inventaire annuel (*inventaire de fin d'exercice*) qui donne lieu, conformément aux exigences de l'Etat haïtien, à un rapport d'inventaire transmis au MEF. Le cas échéant, il peut être décidé d'effectuer des inventaires selon une périodicité plus rapprochée, en vue d'un meilleur contrôle des biens ou pour l'établissement de rapports à des fins d'audit.

Tout membre du personnel est tenu de signaler, sans délai, toute disparition d'un bien à la Direction Administrative et de lui notifier également tout changement substantiel constaté au niveau d'une immobilisation, ce, en vue d'un meilleur contrôle des actifs. En outre, pour une gestion efficace et efficiente des stocks, l'UTE a mis en application, à la fin de l'exercice fiscal 2016-2017, d'une méthode d'inventaire permanent permettant de contrôler régulièrement les quantités en stock, à partir du dernier inventaire et en tenant compte des quantités de matériels et de consommables effectivement achetés depuis. Ce

travail est facilité par l'utilisation du système informatisé de gestion de parcs et de stocks (GIMI)²

CHAPITRE III : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines est une priorité pour l'UTE, car la réussite des opérations dont elle a la charge dépend grandement de sa capacité à disposer d'un personnel ayant les connaissances adéquates, mais aussi de sa capacité à développer, à travers des formations adaptées, et à conserver des compétences de haut niveau. Pour gérer ce capital humain, l'UTE met en place une politique générale de gestion des ressources humaines en plus du plan spécifique à chaque projet. Le but de cette politique générale est de maximiser les chances de réussites des opérations. Enfin, l'UTE s'assure que le personnel recruté s'imprègne rapidement de l'esprit d'équipe et d'atteinte des résultats qui la caractérise.

Les points non traités ci-dessous font l'objet d'un manuel séparé, le « Manuel de gestion des ressources humaines » qui détaille et précise les politiques de gestion des ressources humaines en vigueur. Ce manuel n'est pas incorporé au Manuel d'Opération des Projets.

3.1 Rôles et responsabilités

Les équipes de projet peuvent varier, en nombre et en profil, en fonction de la nature de l'opération. Cependant, de façon générale, les rôles et responsabilités sont ceux définis ci-dessous. Il demeure entendu qu'en cas d'indisponibilité du cadre disposant d'un pouvoir, la suppléance, pour ce pouvoir, est assurée automatiquement par son supérieur hiérarchique. Par ailleurs, une délégation de signature permanente, au nom de l'UTE, est donnée :

- à la Direction Financière pour la transmission des chèques d'obligations fiscales à la DGI et pour la transmission de quittances aux prestataires de service ;
- à la Direction Administrative pour les correspondances aux assurances ;
- aux présidents des commissions d'évaluation d'offres pour transmission de correspondances aux soumissionnaires aux fins de demande de clarifications.

3.1.1 Le Directeur Exécutif

Le Directeur Exécutif de l'UTE est placé sous la supervision directe du Ministre de l'Économie et des Finances.

Il a sous sa supervision directe :

- 1- un Bureau de Support et de Contrôle de Projet qui regroupe :
 - Auditeur interne pour l'audit des aspects financiers et des procédures internes ;
 - Un spécialiste senior environnemental et social ;
 - Un spécialiste senior en passation de marchés ;
 - Un spécialiste senior en suivi et évaluation ;
 - Un assistant en gestion de projet

L'auditeur interne qui a la responsabilité de détecter les dysfonctionnements, d'identifier les risques et de faire des recommandations pour renforcer le contrôle, améliorer l'efficacité du fonctionnement et de l'organisation interne, ainsi que les procédures. La cellule d'audit interne examine les pratiques de toutes les entités de l'UTE ;

- 2- Une cellule de communication. Elle est en charge de la communication sur les projets, des activités de relations publiques de l'UTE, mais aussi des contributions de l'UTE à la définition de nouveaux programmes ou projets. Elle collabore étroitement avec les directions et les différents spécialistes de l'UTE.

² Ce système informatisé de gestion des biens et des stocks de fournitures est désormais pleinement opérationnel

3- Une cellule de Système d'Information.

3.1.2 Le Directeur Technique

Il a sous sa supervision directe les différentes coordinations de projet et des spécialistes sectoriels qui lui sont adjoints au besoin en fonction du degré de complexité de certaines opérations.

3.1.3 Le Directeur Exécutif Adjoint aux Affaires Fiduciaires

Il a sous sa supervision directe :

- Un Directeur Administratif, assisté d'un Adjoint. La Direction Administrative assure la coordination entre la Direction exécutive de l'UTE et toutes les autres entités. L'ensemble du personnel d'appui composé du personnel administratif (secrétaires de direction, assistantes administratives et personnel de soutien) ainsi que les spécialistes en technologie et informatique sont placés sous la supervision de cette Direction ;
- Un Directeur Financier, assisté d'un Adjoint. La Direction Financière supervise le service de comptabilité, prépare les ordres de paiement, tout en s'assurant de l'éligibilité, de l'opportunité et de la régularité des dépenses effectuées. Elle s'assure également de la disponibilité en temps opportun des fonds permettant à l'UTE de faire face à ses obligations ;
- Un Directeur de la Passation de Marchés, responsable d'une direction qui gère l'ensemble des processus et activités de passation des marchés de l'UTE, et animateur d'une équipe de spécialistes en passation de marchés.

3.1.4 Le Coordonnateur de Programme (COP)

Sous la supervision du Directeur Technique, le Coordonnateur de Programme assure les fonctions de coordination et de supervision générale des activités des programmes et projets qui lui sont confiés. Pour chaque programme ou projet, il prépare, notamment, le projet de budget de fonctionnement, le Plan d'Exécution du Projet, portant sur la durée du projet, et le met à jour annuellement. La planification opérationnelle et budgétaire est réalisée parallèlement à travers le Plan Annuel d'Opération, qui comprend le Plan de Passation de Marchés et le Plan de Décaissement Annuel. Les activités du COP peuvent être déclinées en quatre champs : i) Orientation, ii) Coordination, iii) Suivi et iv) Conseil.

3.1.5 Le Chargé de Projet (CP)

Sous la supervision du Coordonnateur de Programme, le Chargé de Projet est en charge de la mise en œuvre et du bon déroulement du projet. Il est chargé de vérifier que les activités et les livrables contribuent effectivement aux objectifs du projet, correspondent aux commandes et aux standards, respectent les échéances et valent les montants qui doivent être payés en contrepartie.

Il contribue à la planification du Projet, et s'assure du respect constant des politiques et procédures du Bailleur et des normes et procédures en vigueur à l'UTE. Il est responsable de la supervision des activités sur le terrain et de l'atteinte des résultats escomptés. Le CP est responsable de la préparation des rapports d'avancement.

3.1.6 Le Bureau de Supervision et de Contrôle de Projet

Sous la supervision directe du Directeur Exécutif, le bureau de support et de contrôle de projets vient en appui aux équipes de projet, assure la mise en cohérence des approches, recherche la coordination entre les projets, développe des documents types, des outils et des méthodes

standards de gestion de projet, aide au développement des compétences du personnel, compile les leçons apprises, suit et contrôle la performance des projets, récupère les projets en difficultés pour les remettre sur les rails, apporte support et conseil à la Direction Exécutive en matière de gestion de projets et programme. Ce bureau assure l'audit interne dans tous les secteurs.

3.1.7 Équipe spécifique pour le projet I-BE

L'UTE sera composée d'un Coordonnateur de Projet, d'un responsable en suivi-évaluation, d'un Spécialiste en passation de marchés, d'un expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, secrétaire administrative, chauffeurs, agent d'entretien, gardien de nuit.

L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du projet alors que l'équipe fiduciaire au bureau de Port-au-Prince.

En annexe 1 se trouve les TDR des différents membres de l'équipe.

3.2 Schéma organisationnel des projets

Pour chaque projet ou programme, le Coordonnateur de Programme concerné élabore un schéma organisationnel et une matrice de répartition des responsabilités qui met en relation les tâches à accomplir et le niveau de responsabilité au sein de l'équipe de projet. Ces outils sont soumis à la validation du Directeur Technique.

3.3 Recrutement, Supervision et Formation

La sélection des Spécialistes de l'UTE est effectuée par une commission formée à cet effet par note circulaire par le Directeur Exécutif en consultation avec la Direction concernée³. L'UTE sollicite la non-objection du bailleur aux termes de référence avant de lancer le processus. Dans le cas des processus ex-ante, le recrutement se fait après avoir obtenu la non-objection du bailleur au projet de contrat accompagné du rapport de la Commission validée par la Direction Exécutive.

Les consultants sont sélectionnés conformément aux procédures du bailleur finançant le projet en question. Ils rendent compte de leurs prestations à l'UTE et, dans le cas d'assistance technique à une entité, à l'entité bénéficiaire. Les périodes d'engagement seront déterminées en fonction du besoin d'assistance dans chaque cas particulier.

Compte tenu de la stabilité de l'équipe de Spécialistes Techniques de l'UTE et afin d'assurer la mise à niveau ou le besoin d'une compétence ou d'un niveau de compétence précis pour la bonne marche d'un projet ou pour la familiarisation avec d'éventuels nouveaux outils dont pourront avoir besoin ses Spécialistes, l'UTE procédera à une évaluation de leurs besoins en formation par rapport à toutes les activités prévues dans le cadre de l'exécution des projets et élaborera un plan de formation détaillé. Elle pourra organiser des séances de formation sur site ou prévoir la participation de ses Spécialistes à des formations spécifiques en fonction de leur spécialisation.

3.4 Évaluation des performances

Le Personnel d'encadrement de l'UTE est évalué au moins deux fois par an. Le personnel administratif et de soutien est évalué une fois l'an. Ces évaluations permettent notamment de faire un bilan de la performance générale de l'évalué en prenant en compte sa capacité à respecter les échéances, la qualité de ses livrables, son implication dans le travail de l'équipe, sa capacité de communication et son aptitude à respecter les politiques et procédures.

³ La sélection des Spécialistes de l'UTE est soumise à la non objection du bailleur qui finance l'opération. Elle est effectuée suivant une procédure transparente et conforme aux politiques du bailleur. En règle générale, les contrats auront une durée d'un an et pourront être renouvelés annuellement au cours de la période d'exécution du Projet. Le renouvellement des contrats dépendra de l'évaluation de la performance dudit personnel. Dans la mesure que cela soit possible sans déroger aux normes haïtiennes en matière de droit du travail, la préférence sera accordée aux contrats de prestation de services

Afin que cet exercice soit le plus crédible et constructif possible et afin qu'il soit le plus utile possible à l'UTE et à l'évalué, plusieurs sources de commentaires sont utilisées : l'évalué lui-même (auto-évaluation), le supérieur hiérarchique, un collègue de son service, un subordonné, le cas échéant, et des clients internes (bénéficiaires internes des prestations fournies par l'évalué). L'auto-évaluation, l'évaluation par le supérieur hiérarchique et par les clients internes porteront tant sur les aptitudes techniques que sur les aptitudes relationnelles de l'évalué tandis que les autres sources fourniront principalement des commentaires sur ses aptitudes relationnelles. Des modèles de fiche d'évaluation sont mis à la disposition des évaluateurs. Tous les participants à un processus d'évaluation doivent faire preuve d'une grande honnêteté et aborder l'exercice comme une opportunité d'apprentissage à situer dans une perspective d'amélioration de l'efficacité tant de l'évalué que de l'UTE.

La synthèse des évaluations émanant des différentes sources est effectuée par la Direction Exécutive qui l'utilise pour étudier avec le supérieur hiérarchique les recommandations à faire, les propositions de formation ou les décisions à prendre par rapport à l'évalué. Une réunion de débriefing est ensuite organisée entre l'évalué et son supérieur hiérarchique. La synthèse des évaluations pourra être consultée par l'évalué et sera classée dans son dossier.

3.5 Voyages du personnel

Dans le cadre de ses responsabilités, le personnel de l'UTE est appelé à effectuer des missions sur le terrain ou à l'étranger. Ces voyages sont préalablement autorisés par le supérieur hiérarchique direct sur le formulaire de demande de mission rempli par le membre du personnel. Cette autorisation permet de s'assurer que le voyage est organisé conformément aux règles et aux dispositions du Manuel d'Opération. Elle est donnée sur le formulaire de voyage applicable.

Dans des circonstances particulières, le voyage peut être autorisé après coup par le supérieur hiérarchique.

Les fiches de mission font l'objet d'un contrôle aléatoire a posteriori par l'auditeur interne de l'UTE.

L'UTE prend en charge certains frais et indemnités pour faciliter les déplacements autorisés des membres de son personnel. Cependant, aucun frais ou indemnité journalière n'est prise en charge si le concerné se déplace dans son lieu de résidence habituel ou s'il choisit de ne pas loger dans un établissement commercial.

L'indemnité journalière accordée au consultant en cas de déplacement est calculée sur la base du nombre de nuits en mission, sauf dans le cas où le déplacement n'excède pas une journée, auquel cas elle est accordée pour la journée.

Un barème des indemnités journalières est établi et mis à jour au début de chaque année fiscale. Le barème en vigueur figure à l'annexe IX-A du présent Manuel d'Opération. Ces règles s'appliquent à l'ensemble du personnel de l'UTE et pour l'ensemble des frais de déplacement pris en charge par l'UTE pour ses partenaires de mise en œuvre des projets. Le barème de la fonction publique sera pris en compte dans le cas des fonctionnaires. Cependant, lorsque ce barème ne permet pas au fonctionnaire de se loger décemment, celui de l'UTE pourra être appliqué.

3.5.1 - Voyage dans la zone d'affectation

La zone d'affectation pour le personnel de l'UTE basé à Port-au-Prince couvre un rayon allant de Léogâne à l'Arcahaie. Pour le personnel basé dans le Nord, elle couvre un rayon allant de Dondon à Labadie. Pour le personnel basé dans le Sud, elle couvre un rayon allant d'Aquin à Port-à-Piment. Pour le personnel basé dans le Centre, elle couvre un rayon allant de Saint-Michel de l'Attalaye à Mirebalais. Pour le personnel basé dans le Nord est, elle couvre un rayon allant de Caracol à Ounaminthe.

Lorsqu'un membre du personnel de l'UTE se déplace dans sa zone d'affectation, aucune indemnité journalière ne lui sera accordée. Il pourra cependant, si son déplacement

l'emmène pour la journée entière en dehors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, du Cap-Haïtien ou des Cayes, se faire rembourser les frais de repas sur présentation des factures, dépendant de sa zone d'affectation. Ces frais ne pourront pas dépasser le montant de l'indemnité journalière fixé pour les déplacements en dehors de la zone d'affectation.

3.5.2 -Voyage en dehors de la zone d'affectation

Dans le cas des déplacements en dehors de la zone d'affectation, le membre du personnel de l'UTE recevra une indemnité journalière qu'il pourra dépenser à sa discrétion pour couvrir ses frais de repas.

Les frais d'hôtel et de déplacement sont directement pris en charge par l'UTE qui se charge de réserver l'hôtel et les billets d'avion ou de mettre à disposition le moyen de déplacement adéquat. Au cas où la réservation d'hôtel n'est pas possible depuis le bureau, les frais d'hôtel sont remboursés sur présentation des factures acquittées. Si l'UTE fournit des bons de carburant pour une mission, le Consultant doit fournir les quittances à son retour.

3.5.3 -Voyage à l'étranger

Dans le cas des déplacements autorisés à l'étranger, le membre du personnel de l'UTE reçoit les indemnités applicables qui varient selon la fonction et la destination.

3.5.4 -Dépenses supplémentaires

L'UTE prendra en charge, au besoin, les frais de visas, de photos d'identité, de vaccination, d'assurances de voyage nécessaires.

Le Consultant sera remboursé pour les dépenses non prévues par ailleurs qu'il engage, comme les frais de communications d'affaires, photocopies, service de traitement de textes, télécopies, connexions Internet, location, transport d'équipements et transport d'effets personnels nécessaires. Il doit être également remboursé pour les frais financiers raisonnables engagés pour des paiements par carte de crédit ou pour l'utilisation des guichets automatiques, lorsque l'UTE n'a pas pu prévoir la dépense effectuée et que le Consultant n'avait aucun moyen d'éviter ces frais.

Lorsque l'itinéraire du vol est changé pour des raisons indépendantes de la volonté du Consultant ou lorsque le vol est retardé, celui-ci pourra se faire rembourser des frais raisonnables pour les appels téléphoniques effectués pour réorganiser son voyage ou pour informer ses interlocuteurs.

Toute demande de remboursement doit être accompagnée de reçus et préciser la devise qui a été utilisée.

3.5.5 -Classes de voyage

Pour tout voyage en avion d'une durée inférieure ou égale à huit (8) heures, l'UTE prendra en charge un billet en classe économique.

Pour les voyages en avion comportant un trajet non-stop d'une durée supérieure à huit (8) heures, le Consultant recevra un billet en classe affaires.

3.5.6 -Retour de mission

Au retour de mission, le consultant doit fournir un rapport succinct en utilisant le modèle disponible. Il contient les informations minimales suivantes :

- La période de la mission ;
- Les membres de la mission s'il n'était pas seul ;
- Les objectifs de la mission ;

- Les activités entreprises au cours de la mission ;
- Les prochaines actions et décisions à prendre.

Ce rapport de mission doit être accompagné d'au moins une des deux cartes d'embarquement lorsque le déplacement est effectué par avion.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DU PROJET I-BE

4.1 Le projet I-BE

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 1. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

4.2 Zone d'intervention

L'I-BE se concentre dans les départements du nord-est d'Haïti et une partie du Nord, et plus particulièrement sur l'AP3B et ses environs. L'AP3B a un périmètre de délimitation d'environ 170 km couvrant plus de 75 000 ha. Il s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée. Il s'agit par exemple des bassins versants qui alimentent l'AP3B et des communautés de pêcheurs en dehors de la zone protégée, mais dont les habitants vont pêcher dans la zone protégée.

La population vivant dans l'AP3B s'élève à 50,000 personnes environ. Avec un taux de croissance démographique de 2.5% pour Haïti, cette population devrait osciller entre 60,000 et 80,000 personnes d'ici 2030 (ERM, 2015 ; BID, 2012), selon les scénarios de développement. Il y a environ 60 000 personnes vivant dans les zones limitrophes. Dans l'ensemble, la région entourant l'AP3B est rurale, et présente des modèles d'exploitation de la terre majoritairement

traditionnelles aux mains de petites à moyennes exploitations familiales combinées avec de plus grandes plantations. Au sein de l'aire protégée, environ 3,000 pêcheurs utilisent les eaux pour leur subsistance quotidienne et près de 1,000 pêcheurs vivent dans l'aire protégée.

Les communautés rurales côtières de l'AP3B, comme pour le reste du territoire haïtien, sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. Quarante pour cent (40%) de la population sont enclavées dans une pauvreté extrême avec un accès limité aux services sociaux de base et une forte exposition aux effets néfastes du changement climatique. L'incidence de la malnutrition est élevée, la région étant classée en phase 3 « crise » de l'IPC sur une échelle de 5. De plus, les inégalités entre les sexes sont persistantes et il y a peu de possibilités d'emploi pour les jeunes.

Des milliers de pêcheurs dépendent directement des ressources halieutiques de l'AP3B, où les grandes baies, les mangroves, les herbiers marins et les grands récifs offrent des endroits parfaits pour la reproduction et apportent de la matière organique essentielle à d'autres zones au large, en dehors des limites de l'AP3B.

Les Marais salants occupent environ 140 ha le long de la côte et sont exploités par très peu de ménages à cause des contraintes liées aux conditions climatiques et aux inondations, à la faiblesse des prix et à la non-qualification de la main-d'œuvre non qualifiée (ERM, 2015).

L'aire terrestre de l'AP3B a été consacrée à l'agriculture pendant de nombreuses décennies. La plupart des cultures pratiquées sont de subsistance où les fruits, les légumes et l'élevage sont produits principalement pour la consommation personnelle et locale. Il y a des opérations à échelle commerciale sous forme de grandes plantations de sisal, de bananes, d'agrumes et de canne à sucre. La production de charbon se concentre sur les mangroves et les espèces de hautes terres, principalement le cassier invasif (*Acacia farnesiana*) qui s'est rapidement répandu sur une grande partie de la superficie utilisée auparavant pour la production de sisal.

Le tourisme joue actuellement un rôle mineur dans l'AP3B, mais la désignation même de l'aire protégée et les valeurs naturelles et culturelles importantes, couplées avec l'accès aérien international à Cap-Haïtien, attireront l'attention et l'intérêt à l'avenir. Le rôle potentiel du tourisme, tant son type que son emplacement, ainsi que les loisirs des communautés locales est abordé largement dans le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017.

L'AP3B est reconnue par le gouvernement haïtien comme une zone de très haute importance écologique pour la protection et la gestion de l'environnement. L'AP3B couvre une superficie de 75,406 hectares protégeant un complexe marin unique de récifs coralliens frangeants et de barrières de corail, de lits d'herbiers marins, de forêts de mangrove, d'eaux profondes au large des côtes, de plaines côtières adjacentes connues pour leurs habitats d'eau et d'eau saumâtre variés, de forêts tropicales sèches (William et al., 2017). Les ressources naturelles et la biodiversité sont menacées, principalement en raison de la surpêche, de la coupe des mangroves et des pratiques agricoles non durables.

Les répercussions attendues des changements climatiques se feront beaucoup ressentir à Haïti et dans l'AP3B. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face.

Dans les zones tampons de l'AP3B vivent des milliers de pêcheurs dont la survie dépend en grande partie du bon état des habitats marins et de la pêche. La mangrove fournit un large éventail de services écosystémiques aux communautés locales dont, du combustible, des matériaux de construction, des frayères, blocage des sédiments et une barrière protectrice lors des tempêtes. Cette dépendance des communautés locales vis-à-vis des ressources côtières et marines les rend vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement et au changement climatique.

4.3 Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la composante 1 : Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (**C1**), sera animé par le **bureau de l'ANAP dans le Nord-est accompagné par la FoProBiM**.

- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.1 sera sous la responsabilité de l'ANAP. Cette dernière sera assistée par l'ONG FoProBiM, qui est déjà co-gestionnaire de l'aire protégée et expérimentée dans les domaines la gestion des ressources naturelles, et disposant de capacités de gestion administrative et financière. Des experts pourront être mobilisés ponctuellement, notamment pour la mobilisation de la diaspora et sur le financement de l'aire protégée. Enfin les associations de pêcheurs seront mobilisées pour la réalisation des statistiques de débarquement, de capture et de l'effort de pêche au travers de conventions de mise en œuvre.
- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.2 seront supervisées par l'ANAP, et des prestataires disposant de capacités techniques, de gestion administrative et financière, seront recrutés les évaluations participatives rapides des ressources, la mise à jour du plan de gestion, la création d'outils de vulgarisation, la vulgarisation des informations. La FAO contribuera au travail de révision sur la loi sur la pêche. Enfin la DDE ainsi que la Direction départementale du Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) seront associées pour le travail d'éducation environnementale dans les universités et les écoles. Les Termes de référence pour les différentes prestations seront élaborés par les directions techniques avec appui de l'Unité technique d'exécution (UTE).
- La sous composante 1.3 sera mise en œuvre par l'ANAP assistée par la FoProBiM. La surveillance de l'aire protégée sera réalisée par la Brigade communautaire (BC) formée pour ce travail
- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.4 sera sous la responsabilité de l'ANAP. Un prestataire sera recruté pour la construction des bureaux.

La mise en œuvre de la composante 2 : **Écosystèmes économiques communautaires durables (C2)** sera mise en œuvre par différents opérateurs recrutés par appel d'offre ou en grès à grès.

Pour cette composante de renforcement des activités économiques, des subventions seront octroyées aux bénéficiaires mais une contrepartie sera demandée, au moins 50. % de cette contrepartie devra être financière. La contrepartie sera différenciée selon les filières accompagnées et les paquets techniques proposés : riz (20 %), pêche (20 %), élevage bovin (20 %) , Saliculture (20 %), Jardins boisés et lots boisés (forêt énergétique) (20 %), jardin Lakou (10 %).

Pour chaque appui du projet I-BE, les critères de choix des bénéficiaires seront formulés par l'équipe du projet en partenariat avec les associations de producteurs- productrices partenaires. Ils porteront sur la vulnérabilité, l'âge, le sexe, la situation familiale, les Responsabilités familiales, l'accès au foncier. Une fois les critères décidés et validés, ce seront les associations qui proposeront une liste de bénéficiaire, cette liste devra être validé par l'équipe du projet.

Par ailleurs les activités seront mises en œuvre selon les modalités suivantes :

- Pour la sous-composante 2.1, une ONG ayant acquis en expérience en renforcement des organisations, coopératives, sera recrutée pour le renforcement des différentes associations, coopératives de producteurs et productrices. Les activités de renforcement des différentes filières identifiées (pêche, mariculture, saliculture, élevage bovin, apiculture, écotourisme, etc.) seront réalisées par des opérateurs (ONG nationales et/ou internationales, opérateurs privés ayant les capacités techniques et financières). Ils seront sélectionnés par liste restreinte, certains opérateurs ont déjà été identifiés (FoProBiM, VETERIMED, Heifer, CLES, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (VIAHSA), etc.). Les Termes de référence seront élaborés par les directions des ministères techniques, avec appui de l'UTE et des appels d'offre lancés pour assurer les recrutements.

- Dans le cadre de la pêche artisanale le paiement pour service écologique (PSE) prévoit particulièrement de compenser le manque à gagner, généré par les restrictions d'accès à certaines ressources de l'AP3B, conformément aux objectifs de conservation et de restauration des écosystèmes marins et côtiers. En effet, la transition des sennes à petites mailles vers les sennes à grandes mailles, pour éviter la capture des poissons juvéniles, sera instauré dans toute l'AP3B. Le manque à gagner imposé par cette mesure sera compensé à travers les PSE qui seront versés aux pêcheurs concernés. Ces paiements seront versés uniquement durant les trois (3) premières années du projet en trois (3) ou quatre (4) tranches. La durabilité sera assurée grâce à la revitalisation de la population de poissons qui arriveront à se régénérer pleinement grâce à l'élimination des menaces imposés par les sennes à petites mailles. Une surveillance adéquate et sans relâche devra être conduite pour s'assurer de l'élimination effective des sennes à petite mailles dès qu'un accord aura été trouvé entre les acteurs.
- Les bénéficiaires ainsi que les montants de ces paiements seront déterminés grâce à l'établissement de la ligne de base et l'actualisation du recensement des pêcheurs, particulièrement ceux utilisant des sennes comme matériels de pêche. Tous les pêcheurs ou groupe de pêcheurs utilisant des sennes à petites mailles seront consignés dans une base de données. Le manque à gagner engendré par le changement de sennes sera évalué par la perte de revenus générée par la non-capture des poissons juvéniles. Le montant des paiements sera calculé sur la valeur de vente du livre de poissons et la moyenne de capture enregistrée dans cette catégorie. Le PSE sera géré par FoProBim qui a de l'expérience dans la pêche artisanale dans l'aire protégée, en lien avec d'autres acteurs pertinents comme l'ANAP, la Direction AP3B et le DPAQ. FoProBim s'occupera notamment du recensement des pêcheurs, la gestion de la base de données des pêcheurs et des captures, monitoring des sennes, fourniture de sennes à grandes mailles et collecte et destruction des sennes à petites mailles. En revanche, L'ANAP/Direction AP3B sera chargé de la surveillance de la pêche artisanale au sein de l'AP3B et la coordination des activités de pêches financées par d'autres bailleurs. La DPAQ s'assurera du respect des principes établies par les gestionnaires de l'AP3B en matière de pêches artisanales et l'appui aux matériels de pêches ainsi qu'en formation.
- Pour la sous-composante 2.2, des contrats (Services environnementaux) seront réalisés avec les associations de pêcheurs pour la mise en place des pépinières de mangrove, le suivi de ce travail sera réalisé par l'ANAP. Concernant le travail sur les coraux, ce sera l'ONG FoProBim qui réalisera cette activité du fait de son expérience. Les aménagements au niveau des ravines seront réalisés par les comités de gestion de bassins versants (Services environnementaux) et le suivi sera réalisé par la DDA. Un ou plusieurs prestataires seront recrutés pour la mise en place des lots boisés et jardins créoles dans les bassins versants, mais également pour les expériences de carbonisation. La DDA avec les BAC réaliseront le suivi. Enfin, un dernier opérateur sera recruté pour les activités d'équipement en réchauds améliorés. Les Termes de référence seront élaborés par les directions techniques avec appui de l'UTE.
- Pour la Sous-composante 2.3 des prestataires seront recrutés pour la mise en place des Jardins Lakou, la formation sur la nutrition, les animations dans les écoles, le programme d'alphabétisation. Les TDR seront élaborés par l'UTE.

Accompagnement des activités génératrices de revenus

L'accompagnement des différentes activités génératrices de revenu portera sur

- Un accès à des équipements (matériel de pêche, unité de transformation, unité de séchage, équipement apicole, outillages agricoles, etc) permettra aux producteurs et productrices d'être plus opérationnels et efficaces dans leurs travaux. Selon les filières accompagnés, une contrepartie sera demandée aux bénéficiaires afin de les impliquer et d'assurer une plus grande vulnérabilité des équipements.
- Des formations techniques et accompagnements seront apportés afin d'améliorer les savoirs faire tout en diminuant les pressions sur les ressources naturelles.

- Des investissements seront proposés tels que dépôts pour commercialisation du sel, clôture de parcelles et puits aménagés pour l'élevage, etc). Une contrepartie des bénéficiaires sera également requise.
- Enfin pour le miel principalement, un appui à la certification et la commercialisation sera proposé par le projet.

Les bénéficiaires des activités économiques seront choisis au travers des organisations de producteurs et productrices identifiés. Les critères suivants seront : 50 % de femmes, 40 % de jeunes, vulnérabilité, ménage seul avec enfants à charge.

Des opérateurs spécifiques seront recrutés par appel d'offre pour accompagner les différentes activités. L'UTE appuyée par les partenaires institutionnels élaboreront les termes de référence et réalisera le processus de recrutement. Chaque opérateur sera donc en charge de l'appui aux activités économiques proposés. Des Plans d'affaires devront être élaborés pour chaque filière, ensuite l'opérateur réalisera les formations, achètera les équipements et les mettra à disposition des personnes bénéficiaires ciblées. Enfin un accompagnement technique sera réalisé avec suivi des activités réalisées, de l'entretien des équipements et des revenus obtenus.

Une contrepartie sera demandée selon les activités développées (voir tableau ci-après). Cette contrepartie pourra être en main d'œuvre ou bien en espère (au moins 50 %), ce montant sera récupéré par l'opérateur au moment des équipements, puis transféré aux organisations comme fonds associatifs. Cela permettra à l'association d'initier des processus de gestion des fonds.

L'UTE transférera ainsi à chaque opérateurs recruté les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités que ce soit fonctionnement ou investissements (achat d'équipement, formation et accompagnement technique). Un compte spécifique sera ouvert par chaque opérateur pour la réception des fonds.

Le tableau suivant montre pour chaque activité économique, l'appui prévu, le niveau de contribution, le nombre de bénéficiaires, les critères d'éligibilité.

Secteur	Appui prévu	Contribution bénéficiaires	Bénéficiaires	Critères d'éligibilité	Responsable pour fournir l'appui
Pêche artisanale	- Matériel de pêche (filets, nasses,...)	20 %	300 individus membres d'associations de pêcheurs (6 associations)	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans la pêche artisanale et leurs associations - Individus engagés dans une pêche durable - Les personnes vivant en AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 20% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	ONG avec suivi Direction pêche du Ministère de l'agriculture
	- Matériel de pêche (bateaux, moteurs)	20 %	6 associations de pêcheurs	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations déjà engagées dans la pêche artisanale - Associations engagées dans une pêche durable - Associations opérationnelles dans l'AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 20% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations avec un grand nombre d'individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Associations avec un nombre élevé de jeunes 	
	- Formation pratiques de pêche	n/a	3 000 individus	Tous les pêcheurs artisanaux qui travaillent dans l'AP3B	
	- Equipements de transformation et commercialisation (glacières...)	10-20%	60 individus (la majorité étant des femmes)	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans ou intéressés par la transformation et la commercialisation de poissons et leurs associations 	

				<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes vivant en AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 10-20% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité du business plan et potentiel de marché - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	
	- Equipements de transformation et commercialisation (unité de séchage/ salaison,...)		2 associations de pêcheurs et marchandes	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations déjà engagées dans ou intéressées par la transformation et la commercialisation de poissons et leurs associations - Les personnes vivant en AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 10-20% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité du business plan et potentiel de marché - Associations avec un grand nombre d'individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Associations avec un nombre élevé de femmes - Associations avec un nombre élevé de jeunes 	
	- Formation commercialisation	n/a	600 individus (majorité étant des femmes)	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans ou intéressés par la transformation et la commercialisation de poissons - Personnes intéressées à améliorer leurs compétences techniques - Les personnes vivant en AP3B 	

				<p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Jeunes 	
Élevage	- Parcelles d'herbes fourragères mises en place et clôturées	20 %	Trois associations ou de coopératives d'élevage	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les associations ou coopératives d'élevage opérationnelles dans la zone d'intervention - Les associations ou coopératives d'élevage engagés dans le développement durable de l'élevage - Capacité de fournir les contributions demandées de 20% en espèces ou en nature 	ONG recrutée par appel d'offre
	- Puits forés et équipés avec des abreuvoirs	20 %	Trois associations ou de coopératives d'élevage	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les associations ou coopératives d'élevage opérationnelles dans la zone d'intervention - Les associations ou coopératives d'élevage engagés dans le développement durable de l'élevage - Capacité de fournir les contributions demandées de 20% en espèces ou en nature 	
	- Formations techniques	n/a	1 000 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans l'élevage - Personnes intéressées à améliorer leurs compétences techniques - Les personnes vivant en AP3B <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Jeunes 	
Saliculture	- Équipements (pompes, rabots, planches)	20 %	Associations de pêcheurs investis également dans le saliculture	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes déjà engagés dans la saliculture - Groupes engagés dans une saliculture durable - Groupes opérant dans la zone du projet 	FoProBIM car travaille déjà sur cette activité à Caracol

				<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de fournir les contributions demandées de 20% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes avec un grand nombre d'individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Groupes avec un grand nombre de femmes - Groupes avec un nombre élevé de jeunes - Potentiel de marché 	
	- Dépôts pour commercialisation du sel	20%	Deux associations de pêcheurs investis également dans le saliculture	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes déjà engagés dans la saliculture - Groupes engagés dans une saliculture durable - Groupes opérant dans la zone du projet - Capacité de fournir les contributions de 20% demandées en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes avec un grand nombre d'individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Groupes avec un grand nombre de femmes - Groupes avec un nombre élevé de jeunes - Potentiel de marché 	
	- Formations techniques	n/a	200 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans la saliculture - Personnes intéressées à améliorer leurs compétences techniques - Les personnes vivant en AP3B <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	
Apiculture	- Équipement apicole	5 %	Sept associations	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les associations d'apicultrices et d'apiculteurs opérationnelles dans la zone d'intervention 	FoProBIM car travaille déjà sur cette activité au travers de

				<ul style="list-style-type: none"> - Les associations engagés dans l'apiculture durable - Capacité de fournir les contributions demandées de 5% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations avec un grand nombre d'individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Associations avec un nombre élevé de femmes - Associations avec un nombre élevé de jeunes 	plusieurs association de producteurs et productrices
	- Formations techniques	n/a	210 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans ou intéressés à l'apiculture - Personnes intéressées à améliorer leurs compétences techniques - Les personnes vivant en AP3B <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	
	- Certification et la commercialisation	n/a	Sept associations	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les associations d'apicultrices et d'apiculteurs opérationnelles dans la zone d'intervention - Les associations engagés dans l'apiculture durable <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations avec un grand nombre d'individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Associations avec un nombre élevé de femmes - Associations avec un nombre élevé de jeunes 	

Riz	- Paquets techniques (intrants)	20 %	200 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans la production de riz - Individus engagés dans une riziculture durable - Les personnes vivant dans la zone d'intervention - Capacité de fournir les contributions demandées de 20% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	ONG recrutée par appel d'offre
	- Formations techniques	n/a	200 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus déjà engagés dans ou intéressés à la production de riz - Personnes intéressées à améliorer leurs compétences techniques - Les personnes vivant dans la zone d'intervention <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	
Mariculture	- Équipement pour une ferme de production d'algues et l'élevage de conques (lambi) en cage	5 %	200 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus engagés dans la pêche artisanale - Personnes intéressées par la mariculture - Les personnes vivant en AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 5% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables 	FoProBIM car travaille déjà sur cette activité ou recrutement par appel d'offre

				<ul style="list-style-type: none"> - Femmes - Jeunes 	
	- Formation et accompagnement technique	n/a	200 individus	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus engagés dans la pêche artisanale - Personnes intéressées par la mariculture - Les personnes vivant en AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 5% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	
Écotourisme	- Equipement (petit matériel, comme autres canoé et équipement de sauvegarde)	5 %	12 individus ou groupe organisé autour du tourisme (en lien avec les associations de pêcheurs) (la majorité étant des jeunes)	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes intéressées par l'écotourisme - Les personnes vivant en AP3B - Capacité de fournir les contributions demandées de 5% en espèces ou en nature <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	ONG recrutée par appel d'offre
	- Formation des guides	n/a	12 individus (la majorité étant des jeunes)	<p>Les critères d'éligibilité suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes intéressées par l'écotourisme - Les personnes vivant en AP3B <p>La priorité sera donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Individus identifiés comme issus de ménages vulnérables - Femmes - Jeunes 	

4.4 Stratégie de ciblage, d'inclusion sociale et de nutrition

4.4.1 Groupes cibles

Le projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le projet atteindra 40 000 bénéficiaires, dont 50 pourcent femmes et 40 pourcent jeunes. Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés: (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs engagés dans des pratiques agricoles ou de pêche écologiquement non durables; (ii) les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus; (iii) les femmes rurales ; et (iv) les jeunes ruraux.

Familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs. Les pratiques des pêcheurs artisanaux peuvent être regroupées en deux types différents : (i) collecte d'espèces intertidales telles que crustacés, crabes, palourdes, huîtres, moules y compris l'utilisation de pièges à poissons; et (ii) la pêche côtière effectuée à l'aide de bateaux et d'engins de pêche pour capturer des poissons démersaux et pélagiques. Les pêcheurs ciblent un large éventail de ressources qui se trouvent principalement sur le plateau continental (conques, homards, poissons de récif et démersaux et petits pélagiques côtiers). Les pratiques de pêche ne sont souvent pas respectueuses de l'environnement avec des méthodes de pêches non durable et la surpêche constitue une menace énorme pour l'aire protégée. Les pêcheurs artisanaux le plus souvent marginalisés vivent toujours dans la plus grande précarité. Le réchauffement, l'acidification des océans et la destruction des coraux et des mangroves réduisent les populations de crustacés et de poissons.

La productivité agricole est fortement limitée par un certain nombre de facteurs. Les petits producteurs n'ont généralement pas accès aux technologies appropriées et aux principaux facteurs de production, en particulier l'eau d'irrigation et méthodes de conservation de l'eau. Les pertes après récolte sont considérables et résultent souvent d'un manque d'installations de stockage et de transformation. En outre, l'état des infrastructures routières est médiocre et les petits agriculteurs et les ménages ruraux pauvres ont un accès extrêmement limité au crédit pour les activités productives. Les pratiques agricoles des petits exploitants contribuent à des effets environnementaux négatifs, notamment l'érosion des sols et l'épuisement des nutriments, ainsi que la perturbation des régimes hydriques et l'écoulement des nutriments essentiels en aval. Les familles sont souvent impliquées dans la pêche et les activités agricoles en même temps. Les éleveurs sont confrontés à des manques d'eau et de fourrages et sont très sensibles aux sécheresses annuelles.

Ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition. Les ménages extrêmement pauvres sont ceux qui utilisent les ressources de l'AP3B de manière non durable pour répondre aux besoins de subsistance, par exemple en coupant les mangroves pour le charbon de bois. Ils sont également confrontés à une incidence plus élevée de malnutrition. On estime qu'ils représentent 40% de la population totale. Les ménages dirigés par des femmes en font souvent partie.

Femmes rurales. Les femmes sont souvent placées au-dessous des hommes, en termes de droits, de ressources et d'opportunités; leurs responsabilités sexo-spécifiques en tant que principaux gardiens des enfants et du ménage se traduisent par des responsabilités quotidiennes, souvent non rémunérées, telles que la collecte du bois de chauffage ou la préparation de la nourriture pour les membres du ménage. Elles ne sont souvent pas incluses dans l'élaboration des politiques et les décisions sur la gestion des ressources naturelles. Le processus de commercialisation des produits de la pêche est dominé par les femmes. Elles participent également activement à la récolte des sels. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes.

Jeunes ruraux. Les jeunes (entre 18 et 35 ans), et en particulier ceux qui vivent en milieu rural, sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement

vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. L'aire protégée et l'économie bleue offrent la possibilité d'introduire des innovations qui pourraient être attrayantes pour les jeunes, telles que l'écotourisme, l'apiculture, la mariculture et les technologies des énergies renouvelables.

Groupes cibles	Caractéristiques		Besoins	Réponses du projet
Ruraux extrêmement pauvres	Proportion approximative	40 pour cent	Sécuriser des flux de revenus réguliers et diversifiés pour les ménages afin de soutenir la consommation, l'accumulation d'actifs et l'autonomisation économique, en particulier pour les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée • Activités génératrices de revenu • Jardins potagers et fruitiers (s'ils ont accès à la terre) • Inclusion dans les associations locales • Vulgarisation • Diffusion des messages nutritionnels et sur les violences basées sur le genre et des interventions de communication pour le changement de comportement
	Ressources	Accès limité ou inexistant aux terres dégradées		
	Source de revenu	Une production agricole très limitée ; Utilisation de la pêche comme un moyen de subsistance ; Production de charbon de bois		
	Éducation	Analphabète ; scolarisation limitée ou inexistante		
	Accès à l'eau	Point d'eau à 2 ou 3 heures du foyer		
	Vulnérabilité aux chocs	Extrême		
Ruraux pauvres (les pêcheurs artisanaux ; les petits producteurs ; les saliculteurs artisanaux)	Proportion approximative	60 pour cent	Créer des moyens d'existence alternatives qui sont économiquement viables et écologiquement rationnels Renforcer la durabilité environnementale et la résilience au climat de leurs activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée • Introduction de moyens d'existence alternatives (financement et appui technique)
	Ressources	0,25 - 2 ha de terres dégradées non irriguées ; un peu de bétail ; matériel de pêche artisanale		
	Source de revenu	Pêche ; Agriculture ; élevage ; charbon		
	Éducation	Alphabète ; ayant terminé l'école primaire		

	Accès à l'eau	Point d'eau à 2 ou 3 heures du foyer		
	Vulnérabilité aux chocs	Élevé		
Femmes ruraux	<p>Contraintes en ce qui se concerne l'accès à la terre; l'accès au crédit; le transport des produits des champs vers le marché; le stockage; l'accès aux soins et à l'éducation; et la violence à l'égard des femmes</p> <p>Voix limitée dans la prise de décision</p> <p>Lourde charge de travail</p> <p>Forte implication des femmes dans la saliculture et la transformation et commercialisation du poisson</p>	<p>Renforcer la voix des femmes au sein du ménage et dans les institutions rurales</p> <p>Accès aux actifs – intrants, technologie et finance – et pouvoir en disposer</p> <p>Liens avec les marchés rentables</p> <p>Réduire la pénibilité et le poids des tâches quotidiennes associées à la vie rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée • Promouvoir l'autonomisation économique • Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales • Réduire la charge de travail • Interventions de communication pour le changement de comportement en termes de relations entre les sexes et la nutrition 	
Jeunes ruraux	<p>Manque d'accès aux actifs de base et au crédit, manque d'opportunités génératrices de revenus dans les zones rurales, migration vers les villes ou à l'étranger</p> <p>Voix limitée dans la prise de décision</p>	<p>Création d'opportunités d'emplois rentables et durables</p> <p>Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans les processus de planification socioéconomique et environnementale et de gestion des ressources de l'aire protégée • Promouvoir l'autonomisation économique des jeunes • Permettre aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales 	

			<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'innovations qui intéressent aux jeunes (par exemple, l'écotourisme, la mariculture, l'apiculture)
--	--	--	--

4.4.2 Mesures et méthodes de ciblage

Les mesures et méthodes suivantes seront prises servant à atteindre les groupes cibles.

- Ciblage géographique:** Le projet ciblera l'AP3B, mais aussi les communautés rurales limitrophes dont les habitants sont impliqués dans des activités qui créent un risque pour la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée. L'AP3B s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Les zones limitrophes qui seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée incluent Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge. Comme mentionné dans la description de la zone d'intervention, les incidences de la pauvreté et de la malnutrition sont parmi les plus élevées du pays.
- Mesures de facilitation :** Le projet visera à créer et à maintenir un environnement global et opérationnel favorable au ciblage de la pauvreté, par exemple en soutenant le dialogue politique en faveur des pauvres et des couches vulnérables, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Premièrement, I-BE soutiendra une réflexion au niveau national sur le potentiel des projets d'économie bleue en termes d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. Une attention particulière sera accordée au rôle important que jouent ou peuvent jouer les femmes, les jeunes, les pêcheurs artisanaux et les petits exploitants. Le projet visera à plaider en faveur d'approches favorables aux pauvres, de l'égalité des sexes, et de l'autonomisation des jeunes. Deuxièmement, le projet visera à informer et à communiquer le plus largement possible les objectifs du projet en utilisant la radio et les affichages. La sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles d'AP3B au niveau local et l'éducation nutritionnelle seront essentielles. La sensibilisation sur le plan de gestion de l'aire protégée et sa mise en œuvre se fera, entre autres, à travers des réunions communautaires, des affiches et des messages radio. Il veillera à ce que la communication, les supports de vulgarisation et les ensembles de savoirs ne soient pas sexistes (notamment en ce qui concerne le langage, le niveau d'alphabétisation et les thèmes). Finalement, le projet visera à sensibiliser et former les fonctionnaires (au niveau local et le personnel de première ligne), les prestataires de services, le personnel de l'UGP et les partenaires d'exécution au développement en faveur des pauvres et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. I-BE renforcera la capacité de l'ANAP et d'autres institutions à soutenir les initiatives d'économie bleue inclusive. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également sensibilisées aux questions de genre et l'inclusion des jeunes et des plus pauvres.
- Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités :** Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi seront appliquées pour rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir, et pour les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions. Au niveau des ménages, I-BE promouvra la planification de l'utilisation des ressources, des stratégies de subsistance et du partage des avantages au niveau des ménages et la réduction de la charge de travail des femmes grâce à l'utilisation de technologies économes en travail (notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau, les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation et le désherbage), et au partage de la charge de travail. Au niveau de la communauté, les

communautés locales et les groupes cibles seront habilités à cogérer les ressources côtières et à participer aux processus décisionnels connexes. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également renforcées. Le projet veillera à ce que la formation soit dispensée en tenant compte des questions de genre (par exemple, en choisissant un lieu, un moment et une durée appropriés ; en formant des couples plutôt qu'un seul conjoint ; en veillant à ce que les niveaux de langue et d'alphabétisation correspondent aux capacités des participants. Des mécanismes clairs de résolution des conflits seront mis en place.

- Mesures d'auto ciblage : Les services fournis par le projet répondront spécifiquement aux priorités, aux atouts et à la capacité de travail des groupes cibles, tout en étant moins intéressants pour les plus aisés. Les activités génératrices de revenus seront conçues avec la participation des groupes-cibles eux-mêmes, en tenant compte de leurs besoins et de leurs difficultés de subsistance, et qu'ils les jugent pertinentes et à leur portée.
- Ciblage direct : Les femmes et les jeunes seront directement ciblés (voir stratégies ci-dessous). Compte tenu des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, les ménages extrêmement pauvres seront ciblés, entre autres, pour les activités de nutrition et les activités génératrices de revenus. Ils seront identifiés par des exercices participatives de classement par richesse.

4.4.3 Stratégie genre

Contexte

Les femmes et les filles sont l'épine dorsale de la société haïtienne et de l'économie locale. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes. Les femmes sont également des piliers de la vie économique, car elles constituent la majorité des vendeurs de rue et soutiennent les chaînes d'approvisionnement agricoles. Cependant, les femmes et les filles continuent d'être affectées par de graves inégalités et la violence sexiste. Si les cadres juridiques et les engagements d'Haïti en faveur de l'égalité des sexes sont louables, les résultats et les pratiques restent alarmants. Les inégalités entre les sexes sont persistantes, les lois et les conventions internationales (telles que la CEDEF) ne sont pas appliquées. En effet, la culture haïtienne est traditionnellement dominée par les hommes. Les rôles de l'homme et de la femme sont définis par la tradition. L'indice d'inégalité entre les sexes d'Haïti est de 0,636, ce qui le place au 170ème rang sur 189 pays dans l'indice de 2020. Seuls 3 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 26,9 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 40 % de leurs homologues masculins. La disparité entre hommes et femmes en termes de revenus est énorme (3 855 gourdes (62 USD) par mois pour les femmes contre 6 454 par mois (105 USD) pour les hommes). Les femmes travaillant dans l'administration publique représentent 33 % et 17 % des postes élus (ONU, 2017). Selon l'EMMUS-VI, 51% des femmes ont le contrôle sur l'utilisation de leurs revenus en Haïti et l'autre moitié prend des décisions avec le mari/partenaire. Environ 69% ont participé à la prise des trois décisions au cours de l'enquête (soins de santé, achats importants du ménage, visite de la famille, tandis que 6% n'ont participé à aucune de ces décisions. Dans les organisations paysannes, la participation et le leadership des femmes sont encore marginaux. Des sources (comme l'enquête nationale sur la santé) estiment de manière prudente que près d'un tiers des femmes haïtiennes ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie.

En milieu rural, les femmes sont responsables des enfants, de la cuisine, du ménage et l'achat/vente des biens au marché. Les femmes sont majoritairement dans l'agriculture. Environ 67,7 % d'entre elles travaillent dans le secteur informel. Selon l'évaluation conjointe par pays des Nations unies (ONU, 2017), les femmes rurales sont plus touchées par les catastrophes naturelles et le changement climatique. Les femmes sont marginalisées en raison de leur niveau d'éducation/alphabétisation plus faible, de leur niveau de revenu moins élevé, de leur accès plus limité à l'information et aux connaissances qui pourraient les aider à faire valoir leurs droits. Elles gagnent leur vie grâce à de petites entreprises et au petit commerce. Dans l'AP3B, par exemple, le processus de commercialisation des produits de la pêche est dominé par les femmes

et elles participent activement à la récolte des sels. Une analyse des écarts entre les sexes menée par la BID en 2015 a conclu que la répartition de la charge de travail au sein du ménage pèse de manière disproportionnée sur les femmes, réduisant le temps qu'elles consacrent à la production agricole et aux activités sociales. Quant aux ménages dirigés par les femmes, ils demeurent plus vulnérables, assument seules la prise en charge de leur famille et sont sur-responsabilisés, sans disposer de revenus à la mesure de leurs obligations sociales. Selon le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), les femmes rurales sont également confrontées à six contraintes spécifiques au genre : l'accès à la terre; l'accès au crédit; le transport des produits des champs vers le marché; le stockage; l'accès aux soins et à l'éducation; et la violence à l'égard des femmes.

Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la crise du COVID19. L'impact économique est beaucoup plus important sur eux, avec une réduction considérable de l'emploi (23,8%). L'incidence de la violence sexiste a également augmenté.

La constitution actuelle d'Haïti établit l'égalité entre les hommes et les femmes aux yeux de la loi. Le Gouvernement haïtien a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme relatifs aux droits des femmes. En 2008, le Gouvernement haïtien a lancé une évaluation interne au sein de chacun de ses ministères pour s'orienter vers une politique de genre formalisée. À la suite de l'évaluation interne, le Ministère de la condition de la femme et des droits de la femme (MCFDF), avec l'appui d'ONU Femmes, a préparé un rapport national sur la situation du genre dans le pays. En 2014, le gouvernement a adopté la Politique Egalité Homme-Femme: Autonomisation des Femmes 2014-2034. Le cadre juridique d'Haïti interdit certaines formes de violence basée sur le genre.

Le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes (MCFDF), à travers la Direction de la Promotion des Droits des femmes et la Direction de la Prise en compte de l'analyse selon le genre, veille à assurer une meilleure implication des femmes et une prise en compte des questions de genre dans les programmes et projets.

Voies stratégiques

I-BE adoptera une approche holistique de transformation du genre qui se concentre sur les causes économiques, politiques, économiques et culturelles de la vulnérabilité de différents groupes. Il vise à transformer les relations de pouvoir façonnées par des normes et pratiques patriarcales inégales, et à autonomiser les femmes afin qu'elles aient une plus grande capacité d'adaptation. En tant que tel, le projet favorisera l'égalité d'accès et de contrôle des ressources et des actifs, s'attaquera au manque de temps des femmes dû aux soins et au travail domestique et ouvrira des espaces de discussion, de collaboration, de participation et de prise de décision. On s'attend à ce que l'utilisation de ces pratiques de genre multiples et complémentaires facilite les changements dans les rôles et les relations de genre.

L'objectif spécifique au genre d'I-BE est d'accroître son impact sur l'égalité des sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes dans l'AP3B et ses environs en transformant les normes sociales et culturelles concernant les rôles de genre. Cet objectif sera atteint à travers trois voies stratégiques :

- Promouvoir l'autonomisation économique pour permettre aux femmes et aux hommes ruraux d'avoir des chances égales de participer à des activités économiques rentables et d'en bénéficier;
- Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et organisations rurales; et,
- Parvenir à un équilibre plus équitable des charges de travail et du partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.

But	Accroître l'impact d'I-BE sur l'égalité des sexes et renforcer l'autonomisation des femmes dans l'AP3B et ses environs en transformant les normes sociales et culturelles		
Portée	Au moins 50 pourcent des bénéficiaires seront des femmes		
Objectifs	Autonomisation économique	Prise de décision et représentation	Répartition équitable du travail
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux actifs à travers le financement d'activités génératrices de revenus - De nouvelles opportunités de revenus pour les femmes issues du soutien aux moyens de subsistance alternatifs et aux activités de conservation - Les activités économiques dans lesquelles les femmes sont fortement impliquées (comme la transformation du poisson) seront prioritaires - Formations adaptées aux besoins des femmes - Sensibiliser les hommes et les garçons comme stratégie pour soutenir l'engagement économique des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions seront prises pour veiller à ce que les besoins et les aspirations des femmes soient pris en compte dans le plan de gestion mis à jour de l'aire protégée - Des dispositions seront prises pour garantir leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée - Campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de femmes dans les associations de producteurs et pêcheurs - Les associations devront élaborer une stratégie de parité hommes-femmes - Formation en leadership pour les femmes - Des associations composées uniquement de femmes seront promues 	<ul style="list-style-type: none"> - Les technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre seront également encouragées, telles que les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation - Sensibilisation et formation en vue de changements de comportements en termes d'égalité homme-femme - Engager les hommes dans la nutrition des ménages - Sensibilisation sur la violence sexiste
	Alimenter un dialogue sur l'économie bleue inclusive avec un accent sur les questions de genre		
S/E	Indicateur d'autonomisation du FIDA ventilé par sexe (IE. 2.1)		

Sous-groupes ciblés

Les femmes en général constituent un groupe cible principal de l'I-BE, avec au moins 50 pour cent de tous les bénéficiaires étant des femmes. Néanmoins, il existe un certain nombre de sous-groupes qui, compte tenu de leur vulnérabilité, seront spécifiquement ciblés :

- Jeunes femmes. Les jeunes femmes rurales sont souvent laissées pour compte en raison du triple défi de l'âge, du lieu et du sexe. Investir dans les jeunes femmes rurales – et assurer leur progrès – fera avancer l'aire protégée et ses environs, grâce à l'impact profond des filles et des femmes sur leurs communautés et aux effets multiplicateurs. Parmi les activités ciblant les jeunes, au moins 50 pour cent cibleront les jeunes femmes et les filles. En outre, une attention particulière sera accordée au renforcement de leur estime de soi et de leur confiance en soi, au renforcement de leurs compétences en leadership et à la résolution des problèmes de grossesse précoce et de violence sexiste.

- Femmes issues de ménages extrêmement pauvres. I-BE ciblera les femmes issues de ménages extrêmement pauvres, par ex. en les accompagnant dans la mise en place de jardins potagers et en leur donnant la priorité pour les soutenir dans le développement d'activités génératrices de revenus.
- Les femmes chefs de famille. Les ménages dirigés par une femme sont en retard par rapport à leurs homologues masculins dans leur accès et leur propriété de la plupart des intrants, des actifs et des services qui sont pertinents pour les activités productives dans les zones rurales. Les probabilités d'insécurité alimentaire seraient plus élevées parmi les ménages dirigés par une femme que dans les ménages dirigés par un homme. I-BE ciblera donc spécifiquement les ménages dirigés par des femmes confrontés à la pauvreté ou à l'insécurité alimentaire.

Modalités de mise en œuvre

Les dispositions suivantes seront prises pour assurer la prise en compte du genre dans la gestion du projet :

- Mise à jour de la stratégie et élaboration d'un plan d'action genre projet (basé sur une étude spécifique à réaliser au démarrage)
- Fixation d'objectifs pour les femmes en pourcentage des bénéficiaires
- Allocation de budget pour des activités spécifiques liées au genre
- Une personne dans l'équipe de gestion du projet sera responsable des questions relatives aux jeunes et à l'inclusion sociale (supervisant la mise en œuvre de la stratégie de genre, renforçant les capacités du personnel et aidant les collègues à aborder les considérations d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans leurs opérations, y compris la gestion des connaissances, le S&E. indicateurs et mesure des résultats)
- La responsabilité de l'intégration du genre sera incluse dans les termes de référence de tout le personnel clé du projet
- La responsabilité de l'intégration du genre sera incluse dans les termes de référence des prestataires de services
- Dans toutes ses activités, le respect de la politique du FIDA en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels sera recherché. Cela se reflétera dans les termes de référence de tout le personnel clé du projet et des prestataires de services
- Des données ventilées par sexe seront collectées et analysées
- Les études entreprises par le projet incluront une perspective de genre
- Partenariat fort avec CARE et le Ministère de la condition de la femme et des droits de la femme

4.4.4 Stratégie jeunes

Contexte

Il est difficile de définir la jeunesse dans le pays car la politique jeunesse n'est pas validée. Avec 56 % de sa population âgée de moins de 25 ans, Haïti est face à l'urgence d'investir dans la jeunesse. La jeunesse est probablement la plus grande richesse du pays, c'est aussi son plus grand défi. Malgré les politiques et les programmes, les jeunes sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision.

En moyenne, les jeunes Haïtiens sont plus instruits que leurs aînés, ce qui indique un relèvement des niveaux d'instruction. Le nombre moyen d'années de scolarité chez les jeunes hommes et les jeunes femmes est le même. Malgré les progrès réalisés ces dernières décennies, environ 10% des enfants âgés de 6 à 14 ans ne sont pas scolarisés. Les jeunes se heurtent à des difficultés supplémentaires sur le marché du travail, bien qu'ils soient plus instruits, d'où l'importance d'une éducation de meilleure qualité, en particulier au niveau de la formation professionnelle.

Le chômage des jeunes est estimé à 30% (BIT, 2019). Cependant, le taux de chômage prolongé, qui comprend non seulement les personnes en âge de travailler qui n'ont pas d'emploi mais qui en recherchent un, mais aussi celles qui ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles sont découragées, en attente d'une réponse d'emploi, à la retraite ou malade, mais serait immédiatement disponible si une opportunité lui était offerte, est estimée à 60% (Banque mondiale, 2020). Ceci suscite des préoccupations non seulement d'ordre économique, mais aussi social. Trouver un emploi constitue un véritable défi et un exercice très décourageant pour beaucoup. Le sous-emploi invisible est aussi un problème qui se pose avec plus d'acuité pour les travailleurs plus jeunes (15 à 24 ans); en effet, leur probabilité de toucher une rémunération inférieure au minimum salarial est de 13 points de pourcentage supérieure à celle des travailleurs de 25 à 54 ans. De même, les jeunes se retrouvent davantage dans le secteur informel; en effet, la probabilité des travailleurs de 15 à 24 ans d'être dans l'informel est de 5 points supérieure à celle des travailleurs de 25 à 54 ans. En Haïti, les jeunes font partie de ces groupes qui ont fait état des plus bas taux d'utilisation des services financiers formels. La forte migration de la population, surtout par la fraction la plus jeune, vers les villes et à l'étranger est à l'origine d'une diminution de la population rurale.

Selon l'évaluation conjointe des Nations unies (ONU, 2017), le travail des enfants est très préoccupant en Haïti. Environ 407 000 enfants sont répertoriés comme travailleurs domestiques, dont 207 000 travaillent dans des conditions inacceptables. Localement connus sous le nom de "restavèks", ils sont principalement des femmes et travaillent souvent sans salaire, sans accès à l'éducation et peuvent être victimes d'abus physiques ou sexuels.

Les jeunes femmes travaillent principalement comme employées de maison et comme aides familiales, 70% des « restaveks » sont des jeunes filles de moins de 15 ans provenant essentiellement de familles rurales pauvres. Par rapport aux garçons, les filles sont gardées à la maison par leurs parents pour effectuer les tâches ménagères. Les jeunes femmes sont plus vulnérables aux abus sexuels que les jeunes hommes. Aujourd'hui, en Haïti, une adolescente sur dix (de moins de 19 ans) a eu au moins un enfant. Si les personnes âgées de 15 à 24 ans représentent un tiers des nouveaux cas d'infection par le VIH, les jeunes femmes sont trois fois plus touchées. Quant au mariage précoce, il est difficile de saisir l'ampleur faute de données. Selon une étude sur la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti (Avocats sans frontières, 2019), les filles sont données en mariage à la suite d'un viol ou en échange de bétail et argent. Les jeunes hommes des zones rurales appartenant au quintile le plus pauvre sont fortement menacés d'exclusion sociale.

Les femmes et les jeunes ruraux sont touchés de manière disproportionnée par les effets de la pandémie (par exemple le chômage, l'augmentation de la charge de travail, la violence sexiste) et leurs voix ne sont souvent pas entendues lors de la décision et de la mise en œuvre des activités de relèvement.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique a pour mission de formuler la politique nationale dans les domaines de la jeunesse, du sport et du civisme et de veiller à sa mise en œuvre. Il assure la régulation et le contrôle de toutes actions publiques ou privées relevant de sa mission. La Direction de Jeunesse et d'Insertion (DJI) est la principale entité technique du MJSAC chargée de la promotion et du développement de jeunesse. Sa mission consiste à concevoir, élaborer et mettre en œuvre les politiques et stratégies du Ministère en matière de jeunesse. Une politique jeunesse, développée en 2011, n'a pas été validée. Les programmes d'action publique envers les jeunes promus par le gouvernement haïtien et appuyés par diverses organisations internationales suivent trois axes qui apparaissent prioritaires à la lumière des enjeux actuels : garantir l'accès universel et gratuit à une éducation de base, améliorer la qualité de l'éducation dispensée et développer la formation professionnelle. Les organisations internationales les plus engagées dans les programmes d'action envers les jeunes sont la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, l'Organisation Internationale du Travail, et l'Agence Française de Développement.

Voies stratégiques

I-BE adoptera une approche inclusive des jeunes qui se concentre sur les causes économiques, politiques, économiques et culturelles de la vulnérabilité de différents groupes. Il soutiendra leur adoption précoce de nouvelles technologies et approches qui peuvent stimuler une utilisation et une gestion plus durables des ressources naturelles, s'assurer que leurs voix sont entendues et les responsabiliser en tant qu'agents de changement.

Finalité	Accroître l'impact d'I-BE sur l'inclusion sociale et économique des jeunes ruraux dans l'AP3B et les zones limitrophes	
Portée	Au moins 40 pourcent des bénéficiaires seront des jeunes	
Objectifs	Autonomisation économique	Prise de décision et représentation
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux actifs à travers le financement d'activités génératrices de revenus - De nouvelles opportunités de revenus pour les jeunes issues du soutien aux moyens de subsistance alternatifs et aux activités de conservation - Les activités économiques innovations qui les intéressent, telles que l'écotourisme, la promotion de nouvelles technologies (telles que les technologies des énergies renouvelables, l'apiculture et la mariculture) et des pratiques agricoles et de pêche durables et résilientes au climat seront prioritaires - Créer de nouvelles opportunités de revenus pour les jeunes issus de la gestion durable des ressources naturelles - Travailler avec les jeunes pour fournir des formations (par exemple, sur l'élevage) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions seront prises pour veiller à ce que les besoins et les aspirations des jeunes soient pris en compte dans le plan de gestion mis à jour de l'aire protégée - Des dispositions seront prises pour garantir leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée - Campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de jeunes dans les associations de producteurs et pêcheurs - Les associations devront élaborer une stratégie de d'inclusion des jeunes - Formation en leadership pour les jeunes - Des associations composées uniquement de jeunes seront promues - Impliquer les écoles locales pour l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation sur la gestion durable de l'aire protégée
	Alimenter un dialogue sur l'économie bleue inclusive avec un accent sur les questions de l'inclusion des jeunes	
S/E	Indicateurs ventilés par âge, y-inclus l'indicateur d'autonomisation du FIDA (IE. 2.1)	

Sous-groupes ciblés

Les jeunes en général constituent un groupe cible principal de l'I-BE, avec au moins 40 pour cent de tous les bénéficiaires ayant entre 18 et 35 ans. Néanmoins, il existe un certain nombre de sous-groupes qui, compte tenu de leur vulnérabilité, seront spécifiquement ciblés :

- Les jeunes vivant en milieu rural qui n'ont pas d'éducation ou seulement une éducation de base : Ces jeunes femmes et hommes seront formés aux principes et pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Ils seront également ciblés pour bénéficier d'investissements productifs dans la conservation des ressources naturelles.
- Jeunes intéressés par la création ou le développement de petites entreprises agro-alimentaires : Ils seront accompagnés techniquement et financièrement dans la création ou le développement d'entreprises conformes au plan de gestion de l'aire protégée.

- Jeunes scolarisés : Les jeunes scolarisés seront ciblés pour une éducation nutritionnelle et une sensibilisation sur la gestion durable de l'aire protégée et de ses environs. Ainsi, l'intérêt et l'employabilité des jeunes fréquentant les écoles rurales seront accrus.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes femmes (voir stratégie genre). Des données désagrégées seront collectées pour suivre leur engagement dans le projet et prendre des mesures correctives si nécessaire.

Modalités de mise en œuvre

Les dispositions suivantes en matière de gestion de projet seront prises pour assurer l'inclusion des jeunes :

- Mise à jour de la stratégie et élaboration d'un plan d'action jeunesse détaillé (basée sur une étude spécifique entreprise au début de la mise en œuvre)
- Fixation d'objectifs pour les jeunes en pourcentage des bénéficiaires
- Allocation de budget pour des activités spécifiques liées à la jeunesse
- Recrutement d'un spécialiste à temps plein des jeunes et de l'inclusion sociale dans l'équipe de gestion du projet (pour superviser la mise en œuvre de la stratégie pour les jeunes, renforcer les capacités du personnel et aider les collègues à intégrer les considérations d'inclusion des jeunes dans leurs opérations, y compris la gestion des connaissances, mesure des résultats)
- Des données ventilées par âge seront collectées et analysées
- Les études entreprises par le projet incluront une perspective d'âge

4.4.5 Stratégie nutrition

Contexte

Haïti a l'un des niveaux d'insécurité alimentaire les plus élevés au monde. L'insécurité alimentaire est généralisée en Haïti. Selon le PAM, un haïtien sur trois souffrait d'insécurité alimentaire aigüe avant que la COVID-19 devienne une pandémie; ceci équivaut à 3.7 millions d'Haïtiens. Des perturbations dans la chaîne alimentaire à cause de la pandémie mondiale, associées à un conflit violent, l'inflation et la dépréciation de la monnaie enregistrée au cours de l'année dernière, pourraient augmenter la gravité de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les prochains mois.

Les jeunes enfants (moins de 5 ans) en Haïti sont exposés à un risque élevé de malnutrition. Les principaux risques au sein de ce groupe d'âge sont le faible poids à la naissance, une nutrition insuffisante, une maladie débilitante, et le manque de stimulation précoce, toutes choses qui peuvent nuire au développement et contribuer à perpétuer la pauvreté. La malnutrition aiguë et la malnutrition chronique restent une source de préoccupation chez les enfants pauvres de moins de 5 ans, car ils sont les principaux indicateurs des effets cumulés durables de la sous-alimentation chez les jeunes enfants. Les ménages ayant des enfants sont plus susceptibles de souffrir de pénuries alimentaires. Les inégalités connexes sur le plan des résultats de santé et de l'accès aux soins de santé sont grandes, et les quintiles les plus pauvres s'en sortent moins bien.

Le surpoids et l'obésité sont un problème nutritionnel émergent en Haïti et dans de nombreux autres pays, mais les preuves liées à l'impact d'interventions spécifiques de l'agriculture sur le surpoids/l'obésité sont encore limitées. Les problèmes de malnutrition liés à la dénutrition et aux carences en micronutriments sont encore plus fréquents et reçoivent l'attention des politiques et des programmes.

Selon le Plan Stratégique pour la Nutrition 2013-2018, la malnutrition dans le pays est causée par plusieurs facteurs : l'insécurité alimentaire (forte dépendance aux importations, le manque de productivité agricole, la montée des prix pour les denrées alimentaires, les chocs naturels entraînent l'insécurité alimentaire de manière persistante ou intermittente); pratiques

alimentaires inadéquates et une faible diversité alimentaire ; le manque d'accès aux soins médicaux ; les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement ; la qualité insuffisante des soins pour la mère et l'enfant ; les conditions socio-économiques inadéquates et le manque d'infrastructures.

Indicateur	Incidence
Femmes âgées de 15 à 49 ans touchées par l'anémie	46,2%
Allaitement maternel exclusif	39,9%
Enfants de moins de 5 ans touchés par un retard de croissance	21,9%
Enfants de moins de 5 ans touchés par l'émaciation	3,7%
Enfants en surpoids de moins de 5 ans	3,4%
Femmes adultes (âgées de 18 ans et plus) vivant avec l'obésité	26,9%
Hommes adultes (âgées de 18 ans et plus) vivant avec l'obésité	17,9%

La région du Nord-Est est classée en phase 3 « crise » sur une échelle de 5, selon l'analyse de la classification intégrée des phases de sécurité alimentaire (IPC). Quelques données importantes sur la malnutrition pour le Nord-Est : retard de croissance chez l'enfant – 21% ; dépérissement chez l'enfant – 1.5% ; anémie chez l'enfant – 65.9% ; anémie chez la femme – 41.3% ; qualité alimentaire (% d'enfants recevant le régime minimum acceptable) – 10.4%.

La pyramide alimentaire haïtienne promeut une alimentation saine pour les Haïtiens et souligne l'importance de combiner une alimentation saine et équilibrée avec une activité physique régulière et des pratiques hygiéniques. La pyramide alimentaire haïtienne recommande aussi de manger une grande variété d'aliments en quantités optimales. Les trois groupes d'aliments suivants constituent la pyramide : Les « aliments protecteurs » : ceux qui protègent l'organisme contre les infections, régulent la satiété et facilitent la digestion. Ils comprennent des légumes et des fruits frais et doivent être consommés en plus grande fréquence et quantité; les « aliments énergétiques » : ceux qui fournissent au corps l'énergie dont il a besoin pour fonctionner, principalement grâce aux glucides et aux lipides/grasses; les aliments « constructeurs » : ceux qui fournissent à l'organisme des protéines nécessaires à la croissance et au développement des tissus et qui sont importantes pour établir et renforcer le système immunitaire. Il est toutefois recommandé de les consommer en plus petites quantités. La pyramide alimentaire haïtienne recommande aussi de : 1) préparer des aliments avec peu ou pas de matières grasses, de sucre et de sel; 2) utiliser des méthodes de cuisson qui nécessitent peu ou pas de matériaux tels que la cuisson au four, les grillades ou la cuisson à la vapeur. Il est également possible de faire sauter rapidement des aliments; 3) limiter la consommation d'aliments riches en matières grasses, de sauces sucrées et de cubes de saveurs riches en sel; 4) boire beaucoup d'eau régulièrement tous les jours, soit 2 litres ou 8 verres de 8 onces et plus particulièrement par temps chaud ou lors d'une activité physique. L'eau sans sucre apaise la soif sans apporter de calories. En consommant différents aliments dans chaque groupe, il est plus facile d'obtenir tous les nutriments dont le corps a besoin.

Plusieurs pratiques d'agriculture intelligente pour la nutrition ont été identifiées pour les systèmes de production/zones agro-écologiques dans la zone d'intervention :

- Production : Production d'œufs; Poisson et crustacés (crevettes); Volaille (poulet); légumineuses; Fruits (agrumes, mangue, figue banane, avocat, melon, goyave); Lait de vache frais et cru.
- Après-récolte/transformation : Akamil (AK1000) — une farine à base de céréales et de légumineuses dont les haricots); Production de beurre d'arachide (pâte d'arachide) — sans sucre ajouté; non épicé; Noix grillées; Feuilles de moringa (séchées et hachées); Yaourt (sans sucre ajouté); Lait stérilisé (sans sucre ajouté); Poisson séché; Farine de fruit à pain (arbre véritable); Fruits secs (comme mangue et goyave).

Depuis les années 2000, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est une préoccupation majeure du gouvernement haïtien. Un ensemble de politiques et de stratégies a été adopté, en particulier après le tremblement de terre de 2010, pour lutter contre la malnutrition, accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliorer les performances du secteur agricole. En juin 2012, la

République d'Haïti a rejoint le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Scaling Up Nutrition, SUN). La même année a vu la mise en place d'un cadre stratégique national de lutte contre la faim et la malnutrition, dénommé ABA GRANGO. Ce cadre lancé par le bureau de la présidence a impliqué neuf ministères, dont le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et de nombreux groupes de parties prenantes. Une Commission Nationale de Lutte Contre la Faim et la Malnutrition (COLFAM), présidée par la Première Dame, avait été mise en place au niveau national et a fourni une orientation stratégique au programme. En 2018, le gouvernement a élaboré le document Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté et Sécurité Alimentaires et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH) dont le but est non seulement de réduire la faim et la malnutrition, mais aussi de rechercher la croissance agricole et de l'agro-industrie qui permettrait également de réduire la pauvreté, de créer des emplois, de stimuler la croissance économique du pays, de stimuler les investissements dans l'industrie agroalimentaire et de créer des communautés durables.

Voies stratégiques

Le projet vise à améliorer la qualité des régimes alimentaires des familles bénéficiaires du projet à travers différentes trajectoires : (i) la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs seront augmentés au niveau des ménages de plusieurs manières ; (ii) les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire seront accrues ; (iii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront encouragées.

But	Améliorer la qualité de l'alimentation des ménages bénéficiaires du projet en augmentant la disponibilité et l'accessibilité à des aliments diversifiés et nutritifs		
Objectifs	Disponibilité et accessibilité améliorées des aliments nutritifs	(Connaissances accrues sur la nutrition et la diversification alimentaire	L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Production alimentaire diversifiée à travers les AGR (avec une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels) - Augmentation de la production de cultures riches en nutriments et d'aliments nutritifs dans les jardins potagers - Promotion des pratiques de transformation et de conservation (du poisson et des produits agricoles) qui préservent les nutriments - Amélioration des revenus du ménage (pour acheter des aliments nutritifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration des connaissances de base sur la nutrition, les régimes alimentaires enrichis et diversifiés, les pratiques de sécurité alimentaire, les pratiques d'assainissement et d'hygiène dans la fourniture d'une assistance technique aux groupes cibles - Travail avec les écoles locales (éducation nutritionnelle et jardins potagers) 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire des technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (par exemple, des fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation) - Accroître l'accès et le contrôle des femmes sur les actifs - intrants, technologies et financement - et de nouvelles opportunités de revenus pour les femmes
S/E	Personnes bénéficiant d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (CI 1.1.8) Pourcentage de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (CI 1.2.8)		

Modalités de mise en œuvre

Les dispositions suivantes en matière de gestion de projet seront prises pour garantir une attention particulière à la nutrition:

- Mise à jour de la stratégie et élaboration d'un plan d'action nutrition détaillé en spécifiant les activités et les méthodologies adoptées pour atteindre les résultats nutritionnels, en fonction des voies identifiées dans la conception. (basée sur une étude réalisée au début du projet)
- Veiller à ce que les hommes et les femmes soient impliqués dans les formations en nutrition
- Allocation de budget pour des activités spécifiques liées à la nutrition
- Recrutement d'un spécialiste à temps plein de nutrition et de l'inclusion sociale dans l'équipe de gestion du projet (pour superviser la mise en œuvre de la stratégie de nutrition, renforcer les capacités du personnel et aider les collègues à intégrer les considérations liées à la nutrition dans leurs opérations, y compris la gestion des connaissances, mesure des résultats)
- Les indicateurs spécifiques à la nutrition seront suivis et les données seront analysées
- Les études entreprises par le projet incluront une perspective nutritionnelle

CHAPITRE V: DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

5.1 Finalité

Pour chaque programme ou projet mis en œuvre par l'UTE, un dispositif institutionnel spécifique est prévu en vue de faciliter une bonne coordination et une répartition précise des responsabilités entre l'ensemble des institutions partenaires, d'une part, et d'autre part, entre ces institutions et les autres entités appelées à jouer un rôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ou projets.

Les responsabilités de l'UTE dans la mise en œuvre des programmes ou projets varient en fonction des dispositions des Accords de financement. L'UTE peut jouer le rôle de maître d'ouvrage délégué, d'agence fiduciaire ou intervenir dans le cadre d'arrangements institutionnels plus ou moins complexes faisant intervenir d'autres entités pour la mise en œuvre de composantes spécifiques d'un programme ou projet, ou pour fournir un appui technique à l'UTE.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de chaque programme ou projet est détaillé à l'annexe qui lui est consacré. Il tient compte du rôle joué par l'UTE dans la mise en œuvre du programme ou projet en question et engage tous les partenaires impliqués. Des conventions pourront être signées, au besoin, entre le MEF et d'autres entités appelées à contribuer à la mise en œuvre d'un programme ou projet. Ces conventions devront expressément établir les responsabilités, les engagements et le partage des risques assumés par chacune des parties.

5.2 Comité de pilotage de programme ou projet

Un comité de pilotage (CP) sera institué sous la présidence de l'ANAP (MDE).

Le comité de pilotage doit être fonctionnel avec un suivi régulier et rapproché des recommandations des missions de supervision. La mise en place d'un comité de pilotage régional peut aussi permettre d'assurer un suivi plus rapproché des interventions.

Le Comité de pilotage du programme est chargé de d'assurer l'orientation générale du programme et de veiller à ce que ses activités soient mises en œuvre conformément aux politiques du gouvernement, d'approuver les plans de travail et le budget annuels, d'assurer une coordination adéquate avec d'autres programmes de développement et de superviser largement la mise en œuvre des projets. Il sera composé du MARNDR (2 membres), MDE (2 membres), Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (2 membres) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) (1 membre), ANAP (2 membres), au moins 2 représentants des organisations et coopératives des producteurs- productrices, deux représentants du CLA, et le Ministère de l'économie et des finances (MEF), avec le FIDA comme observateur.

5.3 Responsabilités des entités dans la mise en œuvre des programmes ou projets

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet I-BE, l'UTE sera en charge de six groupes de responsabilités :

- Passation de marchés;
- Suivi technique;
- Gestion administrative et financière;
- Suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Suivi du ciblage et de l'approche genre et jeunesse
- Orientation et contrôle.

Des partenariats seront engagés avec l'ANAP, la DDE, la DDA, la DAQP du MARBDR et des opérateurs privés pour la réalisation des différents groupes d'activités.

5.4 Convention

5.4.1 Finalité

L'exécution d'un programme ou projet requiert une coordination adéquate entre l'UTE et le MEF, d'une part, l'UTE et les ministères et entités publiques partenaires, d'autre part. L'instrument de base permettant de formaliser ladite coopération peut être un Protocole d'Accord (PA), une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ou toute autre convention conclue avec les ministères et entités partenaires concernés par le Programme ou Projet. Ce document établit les termes et conditions de la participation du ministère ou entité partenaire concerné, les responsabilités, ainsi que les engagements pris par chacune des parties ; ce, conformément aux dispositions de l'accord de financement.

5.4.2 Contenu

La convention conclue entre le MEF et le ministère ou l'entité partenaire doit comprendre, de façon non limitative, pour l'entité partenaire les engagements suivants :

- Accepter de travailler sur la base des procédures et politiques définies dans les documents du programme ou projet.
- Les modalités de transfert des fonds
- Présenter à l'UTE, s'il y a lieu, des activités complémentaires s'ajustant aux différentes composantes et sous composantes du programme ou projet.
- Accepter les obligations ou autres contraintes relevant, d'après les documents du programme ou projet, du Ministère ou de l'Entité partenaire.
- Assurer le maintien des infrastructures construites ou réhabilitées à l'occasion du Programme ou Projet au-delà de sa période d'exécution.
- Présenter de façon périodique des rapports d'exécution technique.
- Préparer des rapports spécifiques sur demande de l'UTE et du Bailleur.
- Participer à l'actualisation de la convention après chaque évaluation de l'exécution du programme ou projet afin de tenir compte, le cas échéant, des modifications apportées aux procédures et au cadre institutionnel dudit programme ou projet.

Les responsabilités et engagements de l'UTE comprendront notamment :

- Financer toutes les mesures d'atténuation et de compensation des impacts environnementaux et sociaux négatifs identifiés dans les plans de gestion environnementale et sociale du programme ou projet et, si nécessaire, financer les études complémentaires d'impact environnemental et social de plus grande envergure (selon la nature des travaux concernés).
- Identifier et fournir aux partenaires des services d'assistance, de conseil et de transfert de savoir-faire dans le cadre des délimitations de l'exécution du programme ou projet.
- Coopérer avec le ministère ou l'entité partenaire pour le recrutement ou l'appui de services de supervision des travaux jusqu'à leur achèvement ou l'appui de services de consultation.
- Financer les travaux proposés, dans le respect des conditions de l'accord de financement, une fois obtenue la non-objection du Bailleur.

Chaque convention susceptible d'être conclue avec les ministères ou entités partenaires intéressés devra être adaptée en fonction de chaque cas particulier afin que soient pris en compte la situation spécifique du ministère ou de l'entité partenaire en question, ses nécessités, capacités, priorités ou encore les particularités découlant de son régime juridique et de son secteur de compétence.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

L'objectif de la présente section est de présenter les procédures et les mesures standards à suivre ou à prendre dans la mise en œuvre des programmes et projets gérés par l'UTE, dans le but de se conformer à la législation en vigueur, aux règles des partenaires financiers et aux bonnes pratiques, en matière de sauvegardes environnementale et sociale. Elle comporte huit (8) titres. **Par ailleurs, un PGES spécifique a été produit pour le projet I-BE, il est inséré en annexe.**

6.1 Cadre Institutionnel et Légal

6.1.1 Cadre légal et réglementaire de la gestion environnementale et sociale en Haïti

6.1.1.1 Normes et réglementation en matière environnementale

La Constitution de 1987 consacre de nombreux articles à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la protection du patrimoine naturel du pays. Les articles 253 à 257, regroupés dans le titre IX du chapitre II intitulé « De l'environnement », traitent entièrement des questions liées à l'environnement. Par ailleurs, d'autres articles répartis dans différentes sections concernent également le secteur de l'environnement : l'article 8, relatif au territoire de la République, les articles 22 et 23, traitant du droit à la vie et à la santé, les articles 36-3, 36-4, 36-5, 36-6 et 37, relatifs à la propriété, et enfin les articles 248, 248-1, 249 et 251, traitant des questions liées à l'économie et à l'agriculture.

Le Décret du 22 septembre 1964 (Moniteur du jeudi 24 septembre 1964) divise en ses Articles 1 et 2, le Domaine National en Domaine Public et Domaine Privé de l'Etat. Le Domaine Public est inaliénable et imprescriptible. Il consiste dans toutes les choses qui, sans appartenir à personne, sont, par une jouissance en commun, affectées au Service de la Société en général. La manière de jouir du Domaine Privé est soumise à des lois spéciales et aux règlements particuliers de police. L'expropriation pour cause d'utilité publique peut avoir lieu moyennant le paiement ou la consignation ordonnée par justice aux ordres de qui de droit, d'une juste et préalable indemnité fixée à dire d'expert.

Le Code Rural François Duvalier

L'article No 140 de la Loi No VII du Code Rural stipule : « *L'évacuation des eaux de déchet des installations industrielles et des maisons de résidence dans les cours d'eau naturels et dans les canaux d'irrigation et de drainage est formellement interdite.*

Néanmoins une demande d'autorisation à cette fin peut être adressée au Département de l'Agriculture ou à tout autre organisme compétent qui, après l'avoir examinée, d'accord avec le Département de la Santé Publique, pourra la rejeter ou l'accueillir selon l'intérêt de la salubrité publique. »

Le Décret du 27 octobre 1978 sur la pêche

Plusieurs articles de ce décret concernent la protection des écosystèmes aquatiques et marins :

Article 94. La pollution est l'ensemble des apports de matières néfastes à la vie. Elle est d'ordre physique, chimique, organique.

Article 95. Nul n'est admis :

- 1) à déverser dans la mer et les cours d'eau des matières susceptibles d'affecter leur écologie ;*
- 2) à ajouter des drogues aux appâts de nature à enivrer le poisson ou à le détruire ;*
- 3) à faire usage de la dynamite ou d'autres produits de même nature pour capturer le*

poisson.

Le décret du 26 janvier 2006 5 sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite

des citoyens et citoyennes pour un développement durable. Ce décret a pour objet de faciliter

la mise en place des instruments de gestion environnementale, tels : licences et autorisations, études d'impact, audits environnementaux, plans de gestion environnementale, ainsi que les mécanismes de participation civique, les normes pour la protection de l'environnement, etc. Il est censé être suivi de la mise en place d'un cadre institutionnel global pour la gestion de l'environnement : le Système National de Gestion de l'Environnement (SNGE).

6.1.1.2 Le Cadre juridique international

En plus du cadre légal national, Haïti a ratifié de nombreuses conventions internationales relatives à l'environnement parmi lesquelles on peut citer, notamment :

La Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique ;

La Convention de 1958 sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer ;

La Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, les amendements de 1980 aux annexes I et II et ceux de 1989 à l'annexe III de cette convention ;

La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ou Convention de Carthagène de 1983 ;

La Convention de 1992 sur la diversité biologique ;

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1994. Les lois et conventions votées et ratifiées par le Parlement haïtien en matière de gestion de l'environnement doivent être observées dans la mise en œuvre de tous les programmes et projets.

6.1.1.3 Normes et réglementation en matière sociale

La Constitution de 1987 met l'accent sur les droits sociaux dès son préambule. Elle met l'accent sur la nécessité de construire une « nation socialement juste » et de mettre en place « un régime gouvernemental basé sur la paix sociale et l'équité économique ». L'article 1er consacre Haïti comme une république sociale. De nombreux articles sont consacrés aux droits sociaux des citoyens : droit à l'éducation (art 32 à 34), droit à la vie et à la santé (art 19, 22 et 23), respect de la liberté individuelle et d'expression, de la liberté de réunion et d'association (art 24, 28 et 31). L'article 35 et ses 6 alinéas consacrent la liberté de travail et affirme la liberté syndicale (art 35.3) et la nécessité d'assurer l'égalité des conditions de travail sans discrimination de sexe, de croyance, d'opinion ou de statut matrimonial (art 35.2).

Différents textes de loi haïtiens traitent des questions sociales, les plus marquants étant le Code Civil et le Code du travail, mais ils sont éparpillés. Mentionnons :

Le Code du travail du 12 septembre 1961 révisé par le décret du 24 février 1984 régit les relations entre employeurs et salariés. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a attiré l'attention des autorités haïtiennes à plusieurs reprises sur la nécessité de réviser certaines dispositions du Code du travail pour les rendre plus conformes aux conventions internationales du travail. Elle a demandé de façon spécifique aux autorités haïtiennes de procéder à la révision des articles 185, 190, 199, 200, 206, 233, 239, 257 et 381 du Code du travail pour les rendre plus conformes à l'esprit et à la lettre de la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 dont Haïti est un des Etats parties depuis 1979 ;6

Le décret du 27 mai 1986 modifiant les dispositions du Code du travail relatives à la grève et au lock-out. Il précise les conditions de légalité de la grève et du lock-out ;

Le décret du 16 janvier 1989 créant la Commission tripartite de consultation et d'arbitrage. Cette Commission est composée de 9 membres : 3 représentants des pouvoirs publics, 3 pour les organisations syndicales et 3 pour les organisations d'employeurs ;

La loi de 2003 relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus ou de traitement inhumain. Elle abroge le chapitre 9 du Code du Travail et interdit notamment les abus et violences de toutes sortes contre les enfants, de même que leur exploitation ;

La loi de 2006 c o n t r e la discrimination à l'égard des personnes infectées par le VIH/SIDA.

Haïti a ratifié 13 conventions de l'OIT dont les 8 fondamentales qui traitent des principes et droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et protection du droit syndical, droit d'organisation et de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession :

- Convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 ;
- Convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 ;
- Convention (n°29) sur le travail forcé, 1930 ;
- Convention (n°105) sur l'abolition du travail forcé, 1957 ;
- Convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973 ;
- Convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ;
- Convention (n°100) sur l'égalité de rémunération, 1951 ;
- Convention (n°111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Haïti a également ratifié 2 des 4 conventions prioritaires, La convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et la Convention internationale du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

6.1.2 Cadre institutionnel pour la gestion de l'environnement

a) Gestion de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement et des ressources naturelles en Haïti :

Ministères	Directions, Services, organismes sous tutelle	Responsabilités
Ministère de l'Environnement (MDE)	Direction Générale; Directions techniques	Mise en place et suivi des normes visant à la protection et à la réhabilitation de l'environnement avec la collaboration des autorités compétentes ; Élaboration de politiques visant à protéger l'environnement ; Gestion et réglementation des aires protégées en collaboration avec les collectivités territoriales ; Sensibilisation et éducation en matière d'environnement ; Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Environnement.
Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP)	Gestion et coordination du Système National des Aires Protégées (SNAP). L'ANAP est l'organe exécutif du SNAP dont la mission est de conserver, de créer et de gérer les différentes catégories	

	d'aires protégées, de les mettre en valeur dans une perspective de développement durable et harmonieux sur le plan social et économique des communautés locales.	
Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARDRN)	Direction des Ressources Naturelles	Gestion des ressources en sols, forêts, couverture végétale, eaux de surface et souterraines, ressources halieutiques, bassins versants et météorologie

Ministères	Directions, Services, organismes sous tutelle	Responsabilités
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Protection de l'Environnement (DATPE)	Zonage global et fonctionnel du territoire national, définition des stratégies d'aménagement de l'espace, découpage du territoire, normes et standards nationaux
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)	Bureau des Mines et de l'Énergie (BME)	Promotion de la recherche et de l'exploitation des ressources minières et énergétiques, promotion de technologies et de sources énergétiques efficaces
Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)	Définition de politiques, normes, règlements, attribution de permis, application de sanctions et arbitrage dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de la gestion des eaux usées, des eaux industrielles, ainsi que des excréta	
Service d'Entretien des Équipements Urbains et Ruraux (SEEUR)	Entretien/curage des ouvrages de drainage, réfection des chaussées et des infrastructures	
Système National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS)	Collecte et disposition finale hygiénique des détritiques de la Zone Métropolitaine de Port-au Prince	
Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)	Direction de l'Hygiène Publique	Définition et contrôle du respect des standards et normes d'hygiène
Ministère des Affaires Étrangères (MAE)	Direction des Affaires Étrangères	Point focal officiel pour les conventions internationales ratifiées par Haïti
Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN)	Sauvegarde du patrimoine culturel et des monuments dans leur environnement naturel.

b) Gestion des risques naturels La Direction de la Protection civile (DPC) coordonne le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD). Dans ce rôle, la DPC est responsable de la coordination des activités des divers ministères, comités et organisations avant, durant et après une catastrophe ou une urgence.

6.1.3 Cadre institutionnel pour la gestion sociale

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) créé par la loi organique du 28 août 1967 (Département du Travail et du Bien-Être Social) a pour mission de veiller au respect des normes et de la protection en matière sociale. Il est la principale entité en charge de la gestion des questions sociales en Haïti.

Ses compétences sont les suivantes :

- Définir et exécuter la politique sociale du gouvernement et particulièrement déterminer cette politique au niveau des zones pauvres en milieu urbain et rural ; Veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent ; Assurer la protection du travailleur, tant dans le secteur formel qu'informel, et l'harmonie du travail et du capital ;
- Établir, sur la base d'une solidarité nationale, un régime approprié de sécurité sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Rechercher et mettre en œuvre les moyens scientifiques et concrets, en vue d'intensifier la lutte contre la faim, la malnutrition, le chômage, le paupérisme ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Accorder une protection particulière à la famille, à la femme, à l'enfant, au vieillard et à l'infirme ;
- Assurer sur le plan technique et administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de défense sociale ;
- Collaborer avec les Ministères et autres Institutions, en vue de la réalisation des objectifs indiqués et formuler à leur intention toutes recommandations utiles.

La structure reste assez faible et l'éparpillement de ses activités la laisse sans impact significatif sur la gestion des questions sociales.

Une bonne partie de ses attributions sont prises en charge par des associations et organisations non gouvernementales qui fournissent la majeure partie des services de protection sociale. Le diagnostic réalisé en juillet 2009 par l'OIT relève que le Ministère souffre de manque de moyens et utilise des méthodes de management dépassées. Sa loi organique est totalement dépassée par rapport à la réalité d'aujourd'hui.

En dehors de ses services centraux, le Ministère a sous sa responsabilité une série d'organismes autonomes s'occupant du bien-être social, des assurances et retraites, etc. Il supervise les directions départementales et les organismes et établissements sous tutelle : L'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) ;

- L'Institut du Bien-être Social et de Recherches (IBESR) ;
- L'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS) ;
- Le Conseil National pour la réhabilitation des Personnes handicapées (CONAHAN) ;
- L'Office National de l'Artisanat (ONART)
- L'Office d'Assurances Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA).

Des tribunaux du travail traitent des affaires contentieuses relatives aux dispositions légales et réglementaires du droit du travail. À Port-au-Prince, la loi prévoit un tribunal spécial du travail et ailleurs ces contentieux sont traités au tribunal de première instance.

Par ailleurs, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, à travers la Direction

de la Promotion des Droits des femmes et la Direction de la Prise en compte de l'analyse selon le Genre, veille à assurer une meilleure implication des femmes et une prise en compte des questions de genre dans les programmes et projets.

6.1.4 Classification Environnementale des Projets

L'**Étape 1** de la procédure de gestion environnementale et sociale (voir point 4, ci-dessous) s'intéresse à l'éligibilité à la phase d'identification des projets ou activités. Celle-ci suit les dispositions convenues entre l'État haïtien et le bailleur. Le critère d'éligibilité environnemental et social permet d'exclure d'emblée certains projets, compte tenu de critères d'exclusion ou de délimitations prédéfinies.

Classification des projets en fonction du niveau d'EE requis.

La classification des projets en fonction du niveau d'Évaluation Environnementale (EE) requis lors de l'étape de présélection des projets se fait sur la base de la nature du projet. Chaque projet sera soumis à l'examen et l'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels de plus grande importance. Cette classification correspond à l'**Étape 2** de la procédure de gestion environnementale et sociale (voir point 4, ci-dessous). La classification des projets se fait en fonction de trois niveaux de détail ou catégories d'EE requises. Les tableaux suivants présentent la description de ces trois catégories.

Tableau 1a : Catégorie A d'EE – Étude d'Impact Environnemental (EIE) requise

Catégorie	A :
<p>Une EIE est requise conformément aux prérequis spécifiques définis dans la Politique d'EE du bailleur, de la procédure à suivre pour les projets de Catégorie A, incluant les aspects de divulgation auprès des intéressés, consultation publique, et calendrier d'exécution et présentation de l'EIE aux bailleurs. Certains types de projets sont susceptibles d'occasionner des impacts négatifs requérant une analyse plus détaillée correspondant à la Catégorie A. Les projets de Catégorie A ont un ou plusieurs des attributs suivants et occasionnent des impacts significatifs en termes de magnitude, d'étendue et de durée : décharge directe de contaminants suffisamment important pour occasionner la dégradation de la qualité de l'air, de l'eau ou du sol ; perturbation physique à grande échelle du site et de son environnement ; extraction, consommation ou conversion d'aires boisées ou ressources naturelles de manière non durable.</p>	

Tableau 1b : Catégorie B d'EE – Études additionnelles spécifiques requises

Catégorie	B :
<p>Une EE plus détaillée est requise, mais sa portée correspond à la nature limitée des impacts environnementaux et sociaux du projet. Les projets de Catégorie B diffèrent le plus souvent de ceux de Catégorie A du même type quant à l'échelle et l'importance des impacts. De grands projets d'irrigation et âge sont généralement associés à la Catégorie A, alors que les projets à moyenne et petite échelle sont de la Catégorie B. Ainsi un barrage hydroélectrique de 50 m de hauteur est clairement un projet de grande échelle et nécessitera généralement une EE de Catégorie A, alors que des projets à plus petite échelle de même nature sont de Catégorie B et pourraient nécessiter des études additionnelles seulement pour les aspects de gestion hydraulique et les impacts sur les écosystèmes aquatiques. La construction d'une nouvelle autoroute de 50 Km de long et à 4 voies nécessiterait une EE de Catégorie A en raison de l'échelle et des impacts sur l'environnement qu'elle générerait, alors que pour la réhabilitation d'autoroutes existantes, les impacts potentiels sont moins importants, d'où un classement dans les Catégories B ou C. Les projets ayant comme objectif la réhabilitation, l'entretien ou l'amélioration d'infrastructures ou de bâtiments existants et non l'implantation de nouveaux, sont généralement associés aux Catégories B ou C.</p>	

Tableau 1c : Catégorie C d'EE – Analyse Environnementale Simplifiée (AES)

<p>Catégorie</p> <p>Une analyse environnementale plus poussée n'est pas requise. L'Analyse Environnementale Simplifiée (AES) et le Plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES) sont suffisants pour poursuivre le projet. Avant de classer un projet dans cette catégorie, il est important de considérer les impacts potentiels qu'il est susceptible de générer, même si ces impacts sont peu importants et parfois moins évidents. Par exemple, la disposition des résidus solides et liquides biomédicaux peut être un aspect important de projets de santé. D'autre part, les projets d'assistance technique devraient entrer dans la Catégorie C étant donné qu'ils n'impliquent pas d'ouvrages physiques, d'investissements ou la privatisation de certains secteurs. Dans ces cas, il est approprié cependant de faire une révision limitée du cadre institutionnel et réglementaire en matière d'environnement pour le secteur et de recommander les améliorations jugées nécessaires.</p>	<p>C :</p>
---	-------------------

6.1.5 Les Étapes de la Gestion Environnementale et Sociale des Projets

La gestion environnementale et sociale des projets suit, d'une façon générale, le cycle de projet et comporte : Évaluation ex ante, planification, suivi et contrôle, évaluation ex post. Les étapes de cette gestion sont présentées ci-après.

Étape 1 – Vérification de l'éligibilité environnementale et sociale à l'étape de l'identification du projet : Cette étape est prise en charge par les Ministères sectoriels avec l'appui de l'UTE (ou directement par l'UTE en cas de délégation totale de maîtrise d'ouvrage), sur la base des critères d'éligibilité des Projets ou activités, fonction des délimitations et restrictions des programmes ou projets considérés. Il s'agit du premier tamis environnemental. La définition finale de l'éligibilité des projets sera réalisée à l'Étape 6 décrite ci-dessous.

Étape 2 – Élaboration de l'AES et définition de la Catégorie d'EE : L'élaboration de l'Analyse Environnementale Simplifiée (AES) est prise en charge directement par le Spécialiste environnemental et social de l'UTE. Le type de projet et les conclusions de l'AES orientent la classification du projet par l'UTE dans une Catégorie.

Étape 3 - Élaboration du PGES (Cat. C) ou des TdR pour les études additionnelles ou l'EIE : Lorsque le projet est de Catégorie C, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est préparé par le Spécialiste environnemental du projet à l'UTE. S'il s'agit d'un projet de Catégorie B (respectivement A), l'unité environnementale rédige les termes de référence des études additionnelles requises (respectivement de l'EIE). Ces études incluent nécessairement l'élaboration d'un PGES.

Étape 4 – Réalisation des EE requises : Les études additionnelles requises ou l'EIE sont effectuées par un Consultant qualifié, recruté par l'UTE à cette fin, sous la responsabilité de l'unité environnementale et sociale.

Étape 5 – Révision des EE : L'unité environnementale et sociale est responsable de la validation de l'EE. Elle prépare des commentaires aux principaux rapports soumis par le Consultant en charge de l'EE. Ces rapports, ainsi que les commentaires de la division sont partagés avec le ou les bailleurs concernés et les secteurs directement intéressés, pour obtention de commentaires additionnels. La division transmet des commentaires consolidés au consultant en charge de l'EE. Elle recommande ou non l'acceptation de l'EE et prépare, le cas échéant, les termes de référence des études additionnelles requises pour la compléter. Dans le cas où des études additionnelles sont requises, le processus de révision sera repris suite à l'élaboration de ces dernières.

Étape 6 – Définition finale du Plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES) : Cette activité consiste en la révision et l'inclusion de modifications au PGES afin d'inclure toutes les mesures identifiées dans les étapes précédentes, préciser leurs coûts et leur calendrier

d'exécution. Elle se déroule sous la coordination de l'unité environnementale et sociale. À cette phase, les représentants des communautés concernées et des secteurs intéressés sont également invités à formuler leur opinion sur le PGES. Une fois le PGES entièrement défini, l'UTE sollicite formellement du Ministère de l'Environnement (MDE) l'approbation de l'EE et du PGES qui en découle.

Étape 7 – Contrôle et approbation de l'EE : L'EE et le PGES sont soumis au MDE qui s'assure de leur adéquation avec son cadre d'action et transmet à l'UTE son approbation ou recommande les ajustements nécessaires au PGES. Une fois approuvés par le MDE, l'EE et le PGES sont soumis au bailleur pour non-objection.

Étape 8 – Incorporation du PGES dans les accords de déboursement du projet : Cette étape est sous la responsabilité de l'UTE. Elle suit la non-objection du bailleur. Le PGES pour la phase de travaux est incorporée au cahier de charges des travaux. L'UTE s'assurera que tous les documents d'appel d'offres incluent les exigences comprises dans la SESA et le SESP

Étape 9 – Suivi environnemental et social des travaux : Le suivi environnemental et social des travaux relève, en dernière instance, de l'UTE. Systématiquement, cependant, il sera inclus aux termes de référence du Consultant chargé de la supervision technique des travaux. Ce dernier devra soumettre, dans ses rapports mensuels de supervision, un chapitre distinct portant sur le suivi environnemental et social. Dans tous les cas, toute supervision technique générale ou environnementale spéciale devra remplir les conditions d'exécution du Cahier des Charges du suivi environnemental et social définies à l'**Étape 8**.

Étape 10 – Révision ex-post et rapports environnementaux : Les rapports de supervision environnementale seront soumis par le superviseur à l'UTE, pour révision, en vue de leur approbation et de la liquidation des accords contractuels avec le constructeur de l'ouvrage et/ou le superviseur. L'audit du suivi environnemental et social du projet est sous la responsabilité spécifique de l'unité environnementale et sociale. Des "Rapports de Conformité Environnementale" seront élaborés suivant une périodicité appropriée (trimestriellement, dans le cas général), porteront sur l'application des dispositions prévues au PGES pour le projet considéré au cours de la période et comporteront des recommandations pour la période suivante. Ces rapports seront communiqués tant au bailleur qu'au superviseur. L'évaluation environnementale a posteriori a pour objet de vérifier si les conditions énoncées dans les textes autorisant ou approuvant les travaux sont bien respectées, si les mesures d'atténuation ou de prévention sont efficaces et de vérifier l'exactitude des prévisions formulées dans le cadre de l'EE, afin d'en dégager des enseignements utiles à de futurs projets portant sur des travaux ou aménagements similaires.

6.2 Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Un PGES est requis pour tout projet comportant des travaux, quelle que soit la catégorie d'EE. Le PGES sera établi séparément pour la phase de construction, la mise en service et la phase d'exploitation ou d'opération.

Le PGES pour la phase de construction et la mise en service fera partie intégrante des contrats d'exécution des ouvrages et comportera, notamment :

- ♣ La liste des impacts environnementaux et sociaux potentiels de l'ouvrage, définis dans l'AES ou les études additionnelles, avec des informations sur les composantes du milieu, les sources des impacts et une indication de l'étape du projet à laquelle ils sont susceptibles de se produire ;
- ♣ Les mesures de prévention, atténuation, correction, compensation (expropriations) et d'urgence ;
- ♣ Le calendrier d'exécution des mesures préconisées ;
- ♣ Le budget détaillé des mesures d'atténuation ;
- ♣ Le plan de fermeture des travaux, s'il y a lieu.

Les Spécialistes environnementaux et sociaux de l'UTE élaboreront pour chaque projet, sur la base du calendrier d'exécution des mesures retenues, un programme de suivi de la mise en œuvre du PGES. Elle identifiera par ailleurs, in situ, les effets reliés aux impacts directs et indirects environnementaux et sociaux du projet, tant lors de la phase de construction que durant les phases de mise en service et d'opération.

Tous les changements importants apportés aux Plans Environnementaux, Sociaux, de Sécurité et de Santé doivent être communiqués par écrit et approuvés par le FIDA en cohérence avec les politiques de sauvegardes environnementales et sociales du FIDA.

6.3 Consultation et Participation du Public

Pour tout projet classé en catégorie A ou B, une consultation des personnes affectées est requise dans le cadre de l'évaluation environnementale. Pour les projets financés par la BID, la procédure générale de consultation publique établie dans l'OP 703 de la BID sera suivie. La directive B.6 sur les consultations stipule : « Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, pour les projets classés dans les catégories A et B, les personnes affectés par les opérations devront être consultés et leurs points de vue pris en compte. » Pour les projets financés par la Banque Mondiale, il sera fait référence à l'O.P. 4.01, en tenant compte de la classification des projets selon les diverses catégories d'EE définies auparavant. Les projets de Catégorie C feront l'objet de débats limités aux groupes bénéficiaires ou directement affectés par le projet. Ces débats pourront être centrés sur l'analyse d'un problème spécifique lié au projet. Il est important de mentionner que c'est dans le cadre de l'AES que seront identifiés les divers intéressés par le processus de consultation et que sera défini le schéma de consultation requis lors des étapes ultérieures du projet. Pour les projets de Catégorie A et B, « [...] (l'UTE) consulte les groupes affectés par le projet et les organisations non-gouvernementales (ONG) locales sur les aspects environnementaux du projet, et tient compte de leurs points de vue. Pour les projets de catégorie A, (l'UTE) consulte ces groupes au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'analyse environnementale simplifiée et avant la finalisation des termes de référence de l'EE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'EE. Par ailleurs, elle consulte ces groupes tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin pour traiter des questions soulevées par l'EE qui les concernent. »

La divulgation des informations est un élément crucial pour la réussite du processus de consultation. Dans le cas des projets de catégorie A, une présentation du projet doit être préparée et diffusée, en vue de la consultation initiale, incluant sa description et un résumé de ses objectifs et de ses effets potentiels. De même, sera diffusé « en vue de la consultation organisée après l'établissement du projet de rapport d'EE, un résumé des conclusions de cette EE. Par ailleurs, pour les projets de Catégorie A, (l'UTE) a pour obligation de déposer le projet de rapport d'EE dans un lieu public accessible aux groupes affectés et aux ONG locales. » La consultation et la communication en continu avec les parties prenantes constitueront des éléments clés du projet. Le Plan de consultation ci-dessous décrit les méthodes et le processus d'implication des parties prenantes.

L'efficacité de la communication, de la consultation et de la collaboration entre les autorités gouvernementales, les maîtres d'ouvrage, les organisations locales, les ONG et les membres des communautés locales, est essentielle à la réussite du projet. Dans le cas des travaux, une stratégie efficace de communication et de consultation doit être mise en place pour gérer le déplacement des personnes affectées par un projet. Les mêmes principes et recommandations s'appliquent également aux impacts sociaux liés à la migration interne. Il est nécessaire non seulement d'entreprendre des consultations exhaustives et continues avec les communautés d'accueil, mais aussi de désigner des organisations et des individus pour gérer et faciliter ces consultations.

La participation du public sera recherchée lors de ces différentes étapes :

-
- phase de sélection du projet : pour sensibiliser la communauté sur les objectifs du projet et sur le rôle qu'elle aura à jouer ;
- phase de préparation : pour fournir les informations sur le projet, le calendrier, la finalisation des différents livrables du projet, leurs impacts négatifs potentiels et les mesures prévues pour les prévenir, les atténuer ou les compenser ;
- phase de lancement : pour évoquer les impacts provisoires pendant la phase de construction et convenir des mécanismes de suivi afin d'assurer la transparence dans la mise en œuvre du projet.

6.3.1 Objectifs du processus

L'objectif du processus de consultation publique, comme indiqué ci-dessus, est d'assurer une bonne communication entre les promoteurs et maîtres d'ouvrage du projet et toutes les parties prenantes touchées ou affectées par le projet. En outre, des consultations régulières avec certains groupes devraient permettre non seulement d'identifier tout problème de manière précoce, mais aussi d'y trouver des solutions en concertation avec les groupes concernés, tissant ainsi des liens de confiance entre l'équipe de projet et les communautés locales, pouvant être utilisés comme une sorte de « capital social » en cas de problème.

6.3.2 Implication des parties prenantes

Il s'agit d'établir et de maintenir au fil du temps, avec toutes les parties prenantes, des relations constructives. Ce processus continu entre un maître d'ouvrage ou un promoteur et les parties prenantes d'un projet s'étend sur toute la durée de vie du projet et englobe une gamme d'activités et d'approches : échanges d'informations, consultations, participation, négociations et partenariats. La nature et la fréquence de cette implication doit refléter les niveaux de risque et d'impact du projet. Ces données doivent être intégrées dans un Plan d'implication des parties prenantes réalisé par l'unité environnementale et sociale. Le but d'un tel Plan est de décrire la stratégie qui sera employée et le programme qui sera mis en œuvre pour interagir avec les parties prenantes d'une manière qui se conforme aux particularités culturelles locales (que ce soit pour un projet unique ou pour un Programme). L'objectif est non seulement d'assurer la fourniture en temps voulu d'informations pertinentes et compréhensibles, mais aussi de créer un processus qui offre des opportunités aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et préoccupations, tout en permettant au maître d'ouvrage ou à son représentant d'y réfléchir et d'y répondre.

6.3.3 Éléments et processus d'implication des parties prenantes

Les éléments ci-après comptent parmi les principaux éléments pour une implication efficace des parties prenantes :

- 1) La fourniture d'informations utiles dans un format et un langage qui sont facilement compréhensibles et adaptés aux besoins du/des groupe(s) de parties prenantes ciblé(s)
- 2) La fourniture d'informations avant les consultations et les prises de décision
- 3) La diffusion d'informations par des moyens et dans des lieux qui en facilitent l'accès pour les parties prenantes ;
- 4) Le respect des particularités locales : traditions, langues, délais d'exécution et processus décisionnels
- 5) Une implication efficace suppose un processus caractérisé par :
 - a) Un dialogue bidirectionnel qui facilite un échange de points de vue et d'informations entre les parties et permet à chacune d'elles d'écouter et de faire entendre ses préoccupations afin que celles-ci soient prises en compte ;
 - b) la prise en compte des points de vue représentés, notamment ceux des femmes et autres groupes vulnérables ;

- c) Des processus dépourvus de toute intimidation ou coercition ;
- d) Des mécanismes clairs pour répondre aux préoccupations, suggestions et griefs des populations ;
- e) L'incorporation des feedbacks dans la conception du projet ou du programme, et des réponses sous forme de rapports vers les parties prenantes.

La première étape dans le processus de consultation est de déterminer qui sera touché directement ou indirectement, de manière positive ou négative, par le projet. Ce processus doit inclure également une analyse du contexte institutionnel afin d'aider à identifier les capacités institutionnelles.

Questions clés, niveau d'intérêt et influence des parties prenantes

Les parties prenantes à un projet, tout comme les questions qui les concernent, sont très diverses. Afin de mettre en œuvre un programme de consultation plus efficace, il est donc important de classer les parties prenantes par questions clés et domaines d'influence. Une telle approche permet non seulement d'appliquer la méthodologie appropriée pour chaque partie prenante, mais aussi d'aborder les questions clés d'une manière qui prend en compte le point de vue de ceux qui les ont soulevées et qui sont concernés. Il est, de plus, tout aussi important d'inclure des représentants de groupes qui ont moins ou peu d'influence. La définition de ces groupes est toutefois inexacte et tout à fait subjective. En effet, elle représente l'appréciation par des tiers de l'importance des parties prenantes. Elle peut donc changer et évoluer au cours du processus. Le principe clé qu'il faut retenir, cependant, est que ceux qui sont considérés, ou se considèrent, comme ayant peu d'influence mais ont une grande importance, par exemple, devraient être consultés davantage. C'est pourquoi l'analyse des parties prenantes doit être affinée afin d'établir le niveau d'intérêt et l'influence des parties prenantes vis-à-vis du projet. Les éléments de l'analyse sont définis comme suit :

- Influence – la capacité d'une partie prenante à aider, arrêter ou entraver le projet ;
- Importance – le niveau de priorité que le projet accorde aux intérêts et besoins d'une partie prenante ;
- Intérêt - le niveau d'intérêt d'une partie prenante à la réalisation du projet.

CHAPITRE VII : PASSATION DE MARCHÉS

7.1 Généralités

Les procédures de passation et d'exécution de marchés s'appliquent à tous les processus de passation de marchés de biens, de travaux, de services physiques et de services de consultants lancés par l'UTE.

Les considérations d'ordre général suivantes sont prises en compte :

- La passation de marchés se fait suivant les principes d'économie et d'efficacité dans la mise en œuvre des projets ;
- Les critères d'éligibilité sont respectés et l'opportunité de concourir est offerte à tous les soumissionnaires éligibles ;
- Les processus de passation de marchés sont conduits en toute transparence.

L'UTE dispose d'un Manuel Procédures de Passation de Marchés qui n'est pas incorporé au Manuel d'Opération des Projets. Cependant un Guide Pratique de Procédures de Passation de Marchés y est intégré en tant qu'annexe.

7.2 Règles Applicables

Dans le cadre de l'attribution de marchés par voie d'appel d'offres, les règles applicables sont celles arrêtées dans l'Accord de financement. Elles peuvent être celles du bailleur ou celles prévues par la législation haïtienne applicable en matière de passation de marchés publics. Les documents suivants devront servir de référence selon le cas :

Bailleur Documents	IFAD			Trésor Public ou autre bailleur acceptant l'utilisation de la réglementation nationale en matière de marchés publics
<p>Pour les travaux, les biens, les services autres que les services de consultants et les services de consultants</p>	<p>Manuel de passation de marchés du FIDA</p>			<p>1-Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ; 2-Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics ; 3- Arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ; 4- Arrêté du 26 octobre 2009 sanctionnant le Manuel de procédure pour la passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public</p>
<p>Autres documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets -Les documents standards D'appel d'offres (DAO) du FIDA - Le modelé standard du plan de passation de marchés -L'outil informatique de suivi des contrats (Contract Monitoring Tool-CMT) 			<p>Les Documents Standards d'Appel d'Offres (DSAO) de la CNMP</p>

	-Conditions générales applicables au financement du développement Agricole -Politique de lutte contre le blanchiment - Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelle - Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption			
Les dispositions de l'Accord de Financement du Projet				
Les dispositions applicables du Manuel d'Opération				

En outre, seront utilisés les Documents Standards d'Appels d'Offres du FID, de même, pour les modèles de Demande de Propositions et les contrats qui seront utilisés pour la sélection des prestataires de services intellectuels.

7.2.1 Le Manuel de passation de marchés du FIDA

Le projet utilisera le *Manuel de passation de marchés* du FIDA (et les éventuelles modifications qui seront rapidement partagées avec l'UTE) ainsi que les *Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets* pour l'exécution de tous les marchés ; ces documents exposent de manière approfondie les Directives du bailleur concernant la passation des marchés relative aux biens, aux travaux et aux services financés par les prêts ou les dons du FIDA aussi que les règlements sur les litiges, entre autres. Le Manuel a pour but de fournir des indications pratiques, simples mais détaillées, sur les mesures à prendre au stade de la passation des marchés et il a pour objectifs principaux :

Supprimer ou minimiser la nécessité de prendre de nouvelles décisions à chaque fois qu'une situation comparable se présente ;

Introduire des procédures pour toutes les activités de routine en matière de passation des marchés ;

Fournir un point de référence pour l'évaluation des principes et des pratiques ;

Fournir au personnel qui s'occupe de la passation de marchés un avis et une assistance pour l'aider à accomplir les tâches qui lui incombent et d'aider les emprunteurs/les bénéficiaires à appliquer les procédures de passation des marchés financés par le FIDA ;

Servir de référence principale pour la passation des marchés pour qui puisse être conforme avec les Directives du FIDA concernant la passation des marchés.

Une application systématique des dispositions et des procédures décrites dans le Manuel est essentielle pour améliorer l'efficacité, la transparence, l'uniformité des documents et des décisions ainsi que pour réduire les coûts de passation des marchés.

Le Manuel est conçu de manière à être simple à utiliser et à comprendre ; à cet effet, l'ensemble du processus de passation des marchés est divisé en une série de grandes étapes procédurales distinctes et chacune de ces étapes est elle-même divisée en instructions à suivre point par point.

Il comporte deux parties :

La première partie comprend l'introduction générale et les dispositions applicables à toutes les activités de passation des marchés ;

La deuxième partie regroupe les différents modules traitant d'aspects spécifiques de la passation des marchés, qui pourront ainsi être modifiés ou actualisés individuellement en cas de besoin.

Le Manuel couvre le cycle complet de la passation des marchés, de la planification jusqu'à la livraison finale ou l'exécution et l'achèvement du contrat. Ces sections principales sont :

- Gestion du processus
- Évaluation
- Planification
- Identification des besoins
- Dossier d'appel d'offres
- Types de Passation des marchés
- Processus de soumission
- Évaluation des soumissions
- Attribution du marché
- Gestion du contrat
- Participation de la communauté

7.2.2 Les méthodes de passation de marchés du FIDA

Les méthodes qui peuvent être appliquées, dans le cadre des activités d'achat avec les fonds du FIDA, sont celles prévues dans le « *Manuel de passation de marchés* » publiées par le FIDA en Septembre 2010 ; et comprennent génériquement :

- Appel d'offres international (AOI)
- Appel d'offres international restreint (LIB)
- Appel d'offres national (NCB)
- Consultation des Fournisseurs (CF) (achat au meilleur prix sur le marché national ou international)
- Appel d'offres pour les Services de consultation (bureau d'études), selon les différentes modalités de sélection et consultants individuels
- Marché de gré à gré

Pour les différentes catégories de :

- a. Biens et services autres que consultations
- b. Ouvrages
- c. Services de consultation (bureau d'études) et consultants individuels

Dans le Tableau 2, page. 55 du *Manuel de passation de marchés*, il est présenté les applications générales ou les circonstances les plus appropriées à chaque méthode de passation des marchés.

Dans cette section seulement on précise que, les consultants individuels sont prévues quand :

- (i) Des équipes de personnel sont non requis,
- (ii) Un soutien professionnel supplémentaire n'est pas requis, et
- (iii) L'expérience et les qualifications de l'individu sont l'exigence primordiale.

Les consultants individuels seront sélectionnés en suivant les dispositions générales du « *Manuel de passation de marchés* » du FIDA. Le processus de sélection est réalisé via une procédure d'Expression d'intérêts (EI) :

- i) Les consultants individuels soumettent leur CV en réponse à un EI ouvertement annoncé évalué par la suite,
- ii) Seulement le mieux classé sera invité à soumettre une offre combinée technique et financière, qui est ensuite négociée avec le client,
- iii) Si les négociations avec l'individu sélectionné échouent, l'UTE pourra inviter le consultant classifié deuxième pour les négociations, sous réserve du NO du FIDA.

En cas de nécessité, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une Sélection par entente directe (SED), avec justification dans des cas exceptionnels comme pour :

- (i) Les tâches qui sont une continuation des travaux antérieurs effectués par le consultant et pour lequel le consultant a été sélectionné par concours ;
- (ii) Certaines missions durant moins de trois (3) mois ;
- (iii) Les urgences résultant de catastrophes ; et
- (iv) Lorsque l'individu est le seul consultant qualifié pour le travail.

Pour ce qui concerne les Dossier d'Appel d'Offre (DAO) à être utilisés dans la passation de marchés du projet, ce seront les DAO standard du FIDA qui seront utilisés.

7.3 Rôles et responsabilités pour la passation de marchés

Les membres de la Direction de passation de marchés, ainsi que les personnes désignées pour faire partie des commissions d'évaluations d'offres ou de manifestations d'intérêt à un processus de passation de marchés, ont la responsabilité de conduire les processus suivant les principes d'éthique professionnelle en observant les standards les plus élevés en matière d'honnêteté, d'intégrité, d'impartialité et d'indépendance dans leurs relations professionnelles et en respectant le caractère confidentiel des informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions.

La Direction de passation de marchés s'assure que tous les biens, travaux et services faisant l'objet de marchés sont prévus au Plan de passation de marchés approuvé par le Bailleur, qu'ils présentent la qualité appropriée, sont acquis au meilleur prix, au terme d'un processus de sélection conforme aux politiques applicables, dans des délais raisonnables et en toute transparence.

Elle intervient obligatoirement pour tous les processus de passation de marchés, notamment: la gestion de la collecte de pro-forma, la publication des Avis d'Appel d'Offres, la gestion des réponses aux demandes de clarification faites par les soumissionnaires potentiels, la gestion globale du processus, le contrôle de qualité du rapport d'évaluation, la publication des résultats du processus, la résolution des protestations, la documentation de l'intégralité du processus et son archivage dans des conditions acceptables pour permettre la traçabilité de chaque processus, le suivi des contrats signés, etc.

La Direction de passation de marchés conseille les équipes techniques sur la meilleure stratégie de passation de marchés à chaque processus de sélection, pendant et après le processus (interprétation des clauses du contrat en cas de différend, préparation des avenants, réception des biens et travaux, ...). Elle assure la coordination avec la Direction technique, la Coordination de projet, la Direction Administrative, selon le cas, pour veiller à ce que le processus aboutisse en satisfaisant les besoins exprimés, dans le respect des règles et procédures applicables.

Elle conduit des processus de pré-qualification ou des études des marchés conclus dans les domaines récurrents du projet pour arriver à établir des listes courtes de fournisseurs pré-qualifiés et les habiliter à participer aux processus de comparaison de prix. Spécifiquement les projets du FIDA, tout contrat sera passé conformément aux Directives pour la passation des marchés suivant les pratiques indiquées dans le Manuel de Passation de Marché du FIDA.

Le Coordonnateur du projet du FIDA est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passations de marchés au niveau du projet. La fonction de passation de marchés exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement.

Le Responsable de Passation des Marchés (RPM) et celui du Responsable Administratif et Financier ont la responsabilité des achats et de la gestion des stocks au niveau du Projet. Pour ce faire, ils doivent :

- Connaître les besoins des différents Services en temps utile,
- Passer les commandes et suivre leur exécution.

7.4 Plan de Passation de Marchés

Pour chaque programme ou projet, un Plan de Passation de Marchés (PPM) est préparé et mis à jour par le Coordonnateur de programme et validé par le Directeur Technique avec l'appui de l'unité de passation de Marchés pour une période minimale de 12 mois. Le PPM est élaboré et révisé en étroite collaboration avec les différents acteurs et partenaires de mise en œuvre du projet.

Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet, au moins une fois par an et chaque fois que cela est jugé nécessaire, le Plan de passation de marchés est mis à jour pour refléter les besoins d'exécution du projet.

Le PPM est un document qui spécifie : (a) les marchés spécifiques de fournitures, travaux et services nécessaires ; (b) la définition des méthodes proposées pour la passation de ces marchés autorisés dans l'Accord de financement concerné et (c) les modes d'examen par le Bailleur.

Les PPM, leurs mises à jour et leurs modifications font l'objet d'un examen préalable et d'une approbation du Bailleur avant leur mise en vigueur.

Finalement, pour les projets du FIDA, les marchés sont programmés dans le cadre d'un plan de passation des marchés (PPM) consolidé, issu du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) de l'exercice pour le projet, suivant le modèle de plan de passation de marchés du FIDA. Pour le suivi des contrats dérivés des activités de passation de marchés le Projet utilisera l'outil informatisée du FIDA (en anglais « Contract Monitoring Tool-CMP »). Le FIDA organisera une formation spécifique pour l'utilisation du CMP.

Pour le projet I-BE le plan de passation des marchés (PPM) préparée au sein des unités techniques du MARNDR et du MDE avec l'appui de l'UTE, sera consolidé et validé par rapport au PTBA est transmis au CP pour approbation et transmission au FIDA pour Non-objection, inclus les modifications nécessaires au cours de l'exécution du Projet.

Les Non-objection (NO) seront données à travers le système électronique « NOTUS » du FIDA.

La mise en œuvre des activités de passation des marchés dans le cadre du I-BE, inclus les adjudications, sera assurée par l'UTE.

7.4.1 Marge de préférence

Pour les marchés de biens passés selon les procédures d'appel à concurrence internationale et financés pour le FIDA, il est accordé une marge de préférence aux biens fabriqués sur le territoire national conformément aux dispositions du FIDA et de la Lettre à l'Emprunteur. Les dossiers d'appel d'offres pour les marchés de biens doivent clairement indiquer cette préférence, les

modalités pour l'établir dans la comparaison des offres et les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admissibilité.

7.5 Seuils pour les méthodes de passation de marchés et pour l'examen préalable

7.5.1 Seuils pour la révision ex-ante

Sur la base de l'analyse de risque en matière de passation de marchés, pour le projet I-BE, les seuils suivants seront appliqués :

- Appel à la Concurrence International (ACI) pour les marchés de biens de montants supérieurs ou égal à USD 200,000.
- Appel à la Concurrence International (ACI) pour les marchés de travaux de montants supérieurs ou égal à USD 800,000.
- Appel à la Concurrence International (ACI) pour les services de consultants de montants supérieurs ou égal à USD 100,000.
- Appel à la Concurrence National (ACN) pour les marchés de biens inférieurs à la contre-valeur de USD 200,000 et supérieur ou égal à USD 70,000 US.
- Appel à la Concurrence National (ACN) pour les marchés de travaux inférieurs à la contre-valeur de USD 800,000 et supérieur ou égal à USD 190,000 US
- Consultation de fournisseurs (CF) pour les marchés de biens de montants inférieurs à USD 70,000. (Achat au meilleur prix sur le marché national ou international).
- Consultation de fournisseurs (CF) pour les marchés de travaux de montants inférieurs à USD 190,000 (travaux techniquement simple).
- Pour les consultants individuels ont applique pas une limite de montant.
- L'attribution des contrats gré à gré doit être considérée exceptionnelle et peut être utilisée dans les cas prévus par le Manuel de Passation des Marchés du FIDA

7.5.2 Conditions et seuils applicables pour la révision ex-post

Dans certains cas, l'UTE peut, sans solliciter la non-objection du Bailleur, procéder à l'acquisition de biens ou de services pour un montant ne dépassant pas l'équivalent d'un seuil déterminé :

- Attribution de tout contrat de fourniture de **biens** et d'équipements dont le coût estimé est supérieur ou égal à l'équivalente USD 70,000 ;
- Attribution de tout contrat relatif aux **travaux** dont le coût estimé est supérieur ou égal à l'équivalent de USD 190,000 ;
- Attribution de tout contrat relatif aux **services de consultants** dont le coût estimé est supérieur ou égal à l'équivalent de USD 60,000 ;
- Attribution de tout contrat relatif aux **services de consultants individuel** dont le coût estimé est supérieur ou égal à l'équivalent de USD 30,000 ;
- Attribution de tout **contrat gré à gré**, qui requièrent toujours la no-objection (NO) du FIDA. Dans le cas de petits achats gré à gré avec la NO préalable du FIDA on pourra étudier la possibilité que l'approuvassions de cela soit donne directement avec la NO au plan de passation de marchés que l'inclue.

7.6 Examen des décisions concernant les passations de marchés :

7.6.1 Planification de sélection et recrutement

Avant de lancer un appel à propositions, l'UTE présente à l'examen et à la non-objection du Bailleur le Plan de Passation des Marchés proposé pour le projet. Le Plan inclura le coût

estimé pour chaque contrat, les critères de sélection et les procédures applicables. Pendant la période d'exécution du projet, le plan sera actualisé au moins une fois par an, à moins que le Bailleur et le MEF n'en conviennent autrement. Chaque version actualisée du Plan sera présentée à l'examen et à la non-objection du Bailleur.

7.6.1 Examen préalable

Les passations de marchés pour acquisition de biens, services de consultants, services physiques ou travaux sont soumises à la non-objection préalable (ex ante) du Bailleur, sous réserve que le Bailleur et le MEF n'en conviennent autrement ou qu'elles tombent dans les catégories prévues au paragraphe 7.5.2.

Dans tous les cas, pour le premier marché de chaque méthode d'achat la révision préalable sera utilisée même lorsque l'examen de révision ex post est prévu pour le seuil applicable. Une fois vérifié que l'exécution est conforme aux normes du FIDA, les processus prévus avec examen ex post seront exécutés dans cette manière.

Contrôle a posteriori : le FIDA, selon son critère et en fonction des nécessité dans l'exécution du projet, réalisera un contrôle à posteriori de tous les marchés, en-dessous du seuil de la révision préalable, avec son personnel ou bien avec l'utilisation d'un cabinet spécialisé pour effectuer les vérifications demandées. Ces activités seront coordonnées avec l'UTE.

7.6.2 Évaluation des offres

Dans le cadre de chaque processus d'appel d'offres, la Direction Exécutive de l'UTE constitue un comité d'évaluation, composé d'au moins trois (3) membres compétents ayant signé au préalable la Déclaration d'absence de conflit d'intérêt, qui mène ses travaux dans un bureau permettant d'assurer le caractère confidentiel de tous les documents relatifs aux soumissions, ainsi que des délibérations. Un observateur de l'unité de passation de marchés fournit un appui technique audit comité.

L'examen préliminaire des offres a pour objet d'identifier et de rejeter celles qui sont incomplètes, non recevables ou non conformes aux dispositions du dossier d'appel d'offres et qui, par conséquent, ne doivent pas être évaluées.

Une offre devrait être rejetée seulement pour cause de non-conformité fondée, soit sur une condition clairement stipulée dans le DAO, soit pour des motifs d'ordre technique suffisamment évidents pour ne pas prêter à discussion. Les motifs de rejet doivent être complètement explicités, idéalement sous la forme d'un tableau comparant l'offre aux spécifications exigées.

L'UTE attribue le marché de biens ou travaux, pendant la période de validité des offres, au soumissionnaire qui satisfait aux critères appropriés de qualification, dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres et évaluée la meilleure selon les critères de qualité et/ou de coût définis au préalable. De même, l'UTE attribue le marché de services physiques ou de services de Consultants, pendant la période de validité des propositions, selon les données de la demande de proposition, en tenant compte de la méthode de sélection et des critères d'évaluation, au soumissionnaire qui satisfait aux critères de qualification et dont l'offre est la mieux classée. Enfin, l'UTE informe chaque soumissionnaire de la décision d'attribution du marché, en joignant à chaque courrier spécifique notifiant le refus d'une offre un résumé des raisons justifiant cette décision.

7.7 Résolution des Protestations

Les soumissionnaires peuvent protester par écrit à n'importe quel stade du processus de passation de marchés. L'UTE s'engage à résoudre la protestation avec célérité, en ayant éventuellement recours aux conseils du Bailleur.

Si le Bailleur constate que le processus de passation de marchés n'est pas conforme, il peut décider d'appliquer des sanctions. L'introduction d'une protestation par un soumissionnaire n'a pas d'effet suspensif. Le processus se poursuit alors même que la protestation est en cours de résolution.

7.8 Pratiques interdites

L'UTE et tous les membres de son personnel éviteront toutes pratiques pouvant être assimilées à des pratiques interdites dans un processus de passation de marchés, à savoir: (i) Corruption, (ii) Fraude, (iii) Coercition, (iv) Collusion, (v) Obstruction et (vi) Conflits d'intérêts.

CHAPITRE VIII: GESTION FINANCIERE

8.1 Gestion financière et dispositifs de décaissement

1. Décaissements

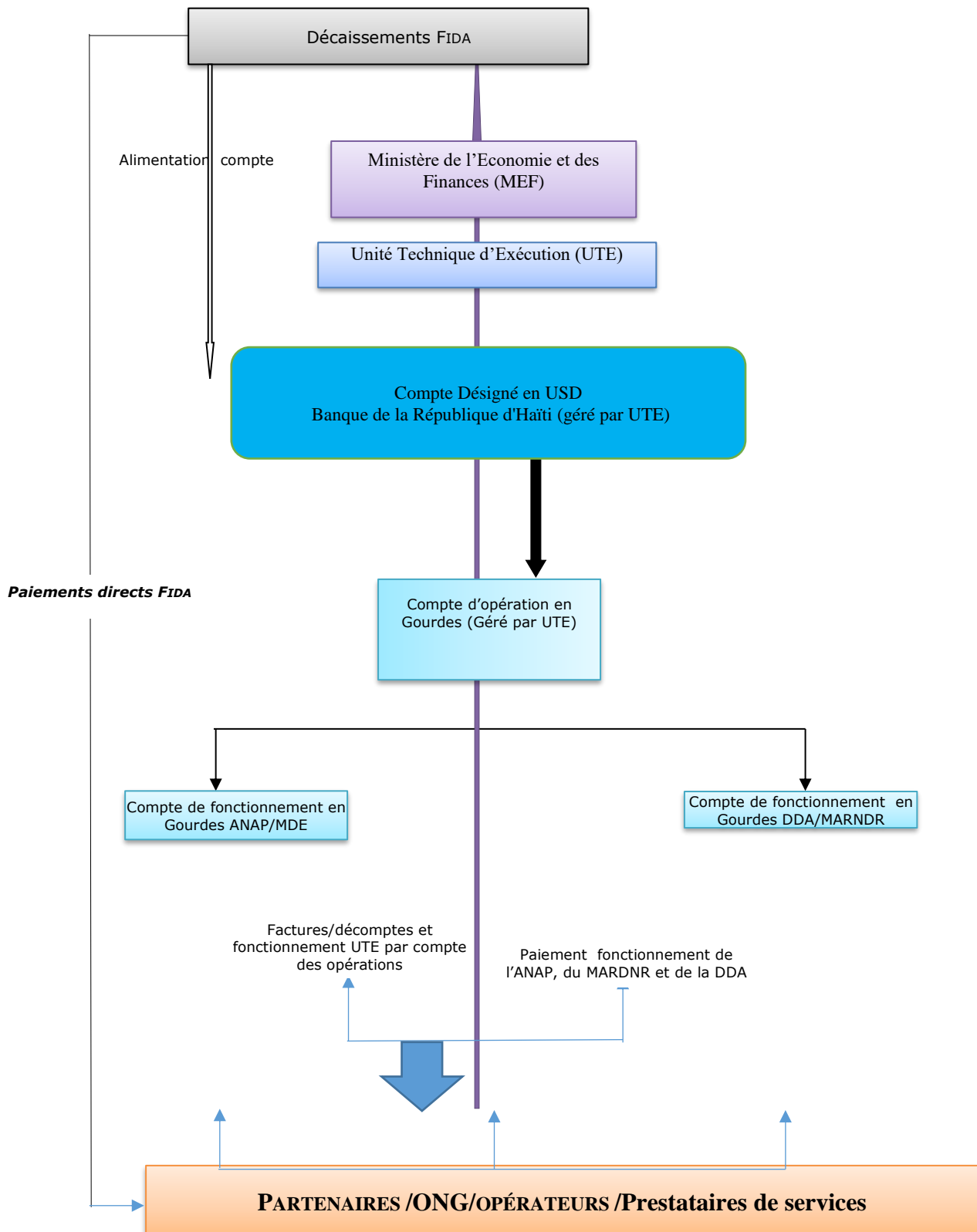
L'Emprunteur maintiendra compte récepteur ouvert auprès de la Banque de la République d'Haïti (BRH) deux comptes bancaires distincts :

- Compte Désigné en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD). Un Compte Désigné en dollars américains sera ouvert à la BRH pour les besoins du projet et géré par l'UTE. Ce compte ne génère pas d'intérêts, mais est sujet à des prélèvements par la BRH de frais de services. Le Compte désigné est destiné à recevoir exclusivement à l'avance et les ressources du financement du FIDA. Le montant de l'avance sera fixé dans la lettre au bénéficiaire, qui sera émise par le FIDA lors de l'entrée en vigueur de l'accord de financement.
- Compte en Gourdes (HTG). Un deuxième compte sera ouvert en Gourdes à la BRH et géré par l'UTE. Lui non plus n'est pas générateur d'intérêts. Ce compte sera exclusivement alimenté par des transferts à partir du Compte désigné. À partir de ce (s) compte (s), tous les paiements et transferts seront effectués aux fournisseurs, au personnel du projet, aux partenaires d'exécution (ANAP, MARDNR et DDA) et aux partenaires, ONG et opérateurs

Pour commencer avec le retrait des fonds du Don, le Ministère de l'économie doit envoyer au FIDA la documentation indiquant que le compte désigné a été ouvert et une lettre notifiant les fonctionnaires / postes autorisés.

Les décaissements du financement du FIDA seront effectués conformément à la lettre au bénéficiaire et au Manuel de décaissement du FIDA.

Flux des fonds



2. Risques du projet

Les éléments de risque les plus pertinents sont les suivants: i) l'UTE chargé de la gestion et de mise en œuvre du projet n'a jamais mis en œuvre un projet financé par le FIDA cependant cette

Unité du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est considérée par les autres organisations bilatérales comme étant de bonne qualité technique et dotée de personnel expérimenté en matière fiduciaire et de marchés publics. (ii) le personnel actuel en termes d'effectifs peut ne pas être suffisant pour s'acquitter efficacement des responsabilités de gestion financière du nouveau projet (iii) Le manuel des procédures financières de l'UTE est obsolète (iv) le personnel de l'UTE n'a pas connaissance de la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte (v) Selon le manuel des opérations de l'UTE, les fonds seront reçus en USD dans le compte désigné à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Ces fonds sont transférés dans un compte d'opération en gourdes et pour les transactions, le taux de change appliqué est le taux de référence publié par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à la veille du jour de paiement de la transaction. La gestion du risque de change s'avérera compliqué pour le projet et peut occasionner des retards de comptabilisation des opérations (vi) la non maîtrise des procédures de gestion par les bénéficiaires peut occasionner un risque de non-justification de leurs dépenses sur leur quote part. Pour la contribution espèces, les bénéficiaires déposent leur quote-part sur leurs propres comptes. La quote part du projet est directement payée aux prestataires du microprojet Le risque de la disponibilité et de l'utilisation réelle de ces fonds pour le projet à mettre en œuvre peut se poser (vii) la capacité des partenaires ANAP, MARDNR et DDA à gérer de façon efficiente les fonds mis à leur disposition et de remonter les pièces et les rapports à temps à l'UTE pour l'élaboration des DRFs (viii) la procédure de gestion des véhicules et celles relatives à la protection des biens ne sont pas définies (ix) les procédures en matière de gestion et de recouvrement des avances aux partenaires d'exécution ne sont pas définies (x) les normes comptables ne sont implicitement indiquées dans le manuel des opérations (xi) Dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire, ce qui peut entraîner des erreurs manuelles et affecter négativement l'exactitude des rapports (xii) l'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet

3. Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation suivantes sont préconisées (i) Un appui et un soutien du FIDA à l'UTE par une assistance technique spécifique en matière fiduciaire (ii) Le recrutement de personnel supplémentaire qui sera affecté à plein temps au projet (iii) l'UTE doit mettre à jour son manuel de procédures financières (iv) Le FIDA organisera des sessions de formation sur la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte pendant le démarrage et sur une base annuelle pendant les missions d'appui à l'exécution et de supervision (v) Le manuel de procédures comprendra une partie décrivant les exigences en matière de gestion financière et administratives pour les bénéficiaires. Ces dispositions devront être présentées et expliquées aux bénéficiaires à travers la planification et la mettre en œuvre d'activités de renforcement des capacités pour les bénéficiaires. (vi) Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte gourdes (vii) Demander la justification de la mobilisation de la contrepartie en espèces des bénéficiaires et faire démarrer l'activité sur ces fonds disponibles avant le début de la mise en œuvre du micro-projet. (viii) Définir un cadre de collaboration avec les partenaires ANAP et DDA et encadrer la gestion des fonds et les rapportages dans le protocole d'accord qui sera élaboré. Pour le début des activités le transfert d'un montant sur la base d'un budget mensuel sera privilégié. Ce protocole devra aussi intégrer les sanctions en cas de non-respect des dispositions (ix) définir les procédures de gestion des véhicules et celles relatives à la protection des biens (x) Préparer et soumettre à avis du FIDA la procédure de gestion et de recouvrement des avances (xi) Indiquer clairement les normes comptables qui seront utilisées dans la mise en œuvre du projet et les soumettre à évaluation au FIDA pour s'assurer si elles sont jugées acceptables par celui-ci (xii) Discuter avec le FIDA pour et convenir d'une méthode acceptable de production des rapports (xiii) Discuter avec le FIDA et convenir d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE

4. Dispositif de gestion financière du projet I-BE

Les directives de la Lettre au bénéficiaire et les procédures du manuel de gestion seront plus explicites sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre, les règles de gestion, les acteurs de mise en œuvre, les responsabilités et l'interaction entre les acteurs impliqués.

Organisation et dotation en personnel

Le Service administratif et financier (SAF) sera composé au démarrage, du personnel de la Direction financière de l'UTE (Directrice Financière, 2 spécialistes financiers, Un chef de service de la comptabilité et comptables) et un spécialiste financier supplémentaire de niveau intermédiaire ayant une expérience de la gestion des ressources des institutions internationales qui sera recruté et affecté à plein temps au projet.

Le manuel de procédures du projet I-BE précisera les cahiers de charges, les responsabilités, les tâches, les relations hiérarchiques et fonctionnelles des agents du service financier.

Budgétisation

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, l'UTE, établit chaque année un Plan Annuel d'Opérations PAO qui est le reflet des actions à mener durant une année d'exécution du projet. Le PAO est accompagné d'un budget couvrant la même période.

Le processus d'élaboration du PAO et du budget associe démarre au 1er Mai de chaque année fiscale n-1 pour l'année fiscale n. Sous la supervision du Directeur Technique, chaque Coordonnateur de programme, avec l'appui du chargé de projet, de la Direction de Passation de Marchés et de la Direction Financière, prépare son plan de travail et son budget pour la prochaine année fiscale n (PTBA). Il collabore également, dans le cadre de cette préparation, avec les représentants des institutions partenaires. Cette planification englobe les montants à engager par activité et les modalités prévues pour les décaissements qui leur sont associés.

Les budgets et les PAO des différents programmes et projets sont soumis à la Direction Exécutive le 30 juin au plus tard. Cette dernière a la responsabilité de les valider et de produire un budget consolidé. Les documents ainsi finalisés sont soumis, au plus tard le 31 juillet, à la non-objection des bailleurs.

Un plan de décaissement annuel sera adossé au budget afin de s'assurer qu'il a été établi sur la base des dépenses à réaliser (et non aux engagements à prendre), que les planifications budgétaires *prennent en compte* les délais des processus de passation de marchés. Toujours dans l'optique d'établir des budgets « réalistes », la démarche de planification financière du PTBA prendra en compte dans le budget les engagements de l'exercice antérieur non soldés à la fin de l'exercice budgétaire. Pour la mise en œuvre, les PTBA seront déclinés en plan d'activités trimestriel budgétisés qui serviront de support pour la planification de la trésorerie à mobiliser (plan de trésorerie).

Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA d'une première version du Plan de travail et budget annuels (PTBA) du projet I-BE accompagné d'un premier PPM sur dix(18) mois sera une condition préalable au premier décaissement des financements FIDA

Contrôle interne

Le contrôle financier de la direction financière de l'UTE va se focaliser sur la vérification de la conformité⁴ des engagements financiers initiés par l'unité de gestion au sein de l'UTE et les partenaires d'exécution, la régularité des conditions de liquidation des dépenses et enfin, le

⁴ Avec le PTBA et les procédures du manuel d'opération et manuel de procédures

contrôle financier des partenaires d'exécution. La conciliation périodique des décaissements avec les emplois du projet et le contrôle de la cohérence des comptes de gestion et des rapports financiers permettront de garantir la traçabilité des ressources financières reçues des différents bailleurs.

La Directrice Financière aura à mettre en place un cadre d'échange d'information (entre le personnel financier de l'UTE, ceux recrutés et les partenaires) et de mise en commun des ressources (les procédures adoptées, l'expérience et les solutions à des problèmes spécifiques) capable d'apporter une plus-value au sein du service financier.

La Direction Financière effectuera des missions de contrôle financiers périodiques auprès des partenaires (ANAP, MARDNR et DDA) afin de : i) vérifier la gestion et l'utilisation des fonds mis à leur disposition, et ii) renforcer les capacités des partenaires dans la gestion financière des ressources (formation en situation) en fonction des insuffisances relevées lors des contrôles de pièces de dépenses.

La contrepartie de l'Etat haïtien n'étant constituée que de taxes, la direction financière mettra en place un mécanisme d'évaluation de l'exhaustivité des taxes supportées par le projet et de leur correcte comptabilisation dans les comptes du projet.

La Direction Financière sera aussi l'interface avec la cellule d'audit interne et sa responsabilité sera engagée dans l'élaboration du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et le suivi et le reporting sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Systemes, principes et procédures comptables

Les normes utilisées au sein de l'UTE sont celles conformes aux Principes Comptables Généralement Reconnus, aux lois de la République d'Haïti et aux régulations établies par les autorités concernées. Le système comptable est supporté par le logiciel ACCPAC sur lequel sont enregistrées toutes les transactions des projets. En fin de cycle (mois et année), certaines données sont exportées sur EXCEL pour produire certains rapports types.

Les états financiers des projets et programmes financés par les différents bailleurs sont préparés sur la base de la comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues. Les comptes à recevoir et à payer représentent des avances de fonds effectuées ou à rembourser aux tierces parties identifiées. Certaines obligations sont provisionnées en fin de période. Les états financiers sont présentés en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

1. Pour le projet i-BE La gestion comptable et financière sera configurée sur la base des engagements financiers afin de faciliter le suivi de la performance, la maîtrise des coûts de gestion durant la mise en œuvre. Les structures des comptes analytiques et budgétaires devront refléter celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB.

2. Le système d'information financière devra répondre aux exigences d'information financière du FIDA, notamment : (i) l'enregistrement et le suivi de toutes les opérations comptables et de tous les engagements financiers ; (ii) la tenue d'une comptabilité générale, auxiliaire et analytique; (iii) l'établissement automatique des états financiers (tableau emplois-ressources, bilan,);

- le suivi des dépenses par sources de financement ;
- le suivi des marchés, et conventions, contrats de prestations et des immobilisations ;
- l'enregistrement comptable des taxes exonérées par le Gouvernement et des contributions en nature et en espèces des bénéficiaires⁵.

3. L'UTE utilisera un système de suivi financier des dépenses à différents niveaux suivants :

- (i) *Suivi budgétaire*, pour assurer la lecture analytique de l'exécution budgétaire (composante, s/composantes, volets...) en lien avec le COSTAB;

⁵ La valorisation monétaire des contributions en nature se fera conformément à une méthodologie prédéfinie ayant l'agrément du FIDA

- (ii) *Suivi des coûts par cible*⁶, afin de donner une lisibilité sur les dépenses effectives et leurs profils par niveau clé d'intervention (type de cible) nonobstant de la structuration par composante.
- (iii) *Suivi comptable*, garantissant la traçabilité de l'ensemble des transactions et opérations financières, l'enregistrement des exemptions de taxes et de la contribution des bénéficiaires (voir annexe 6 Note technique sur les contributions en nature) et l'archivage des pièces de dépenses.
- (iv) *Suivi financier*, afin de donner une lisibilité sur les dépenses par bailleur.

Audit interne

L'UTE dispose en son sein d'une cellule d'audit interne travaillant sous la supervision directe du Directeur Exécutif sur tous les projets mis en œuvre par elle. Cette cellule a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de suivi du contrôle Interne de gestion de l'UTE. Il s'agit, par des contrôles aléatoires, de s'assurer que les procédures en vigueur sont appliquées, d'identifier les risques inhérents aux procédures administratives, financières, de passation de marchés et d'exécution des projets, de recommander à la Direction Exécutive les améliorations possibles du système de contrôle interne. Pour ce qui concerne, de façon spécifique, les questions financières, la cellule d'audit interne s'attachera à s'assurer de la conformité des opérations avec les procédures internes de gestion et d'utilisation des fonds.

Etats financiers et rapports de suivi financier

Des rapports financiers intérimaires suivant le modèle du FIDA (voir annexe 4 templates rapports financiers intérimaires) seront préparés semestriellement par l'UTE. L'UTE soumettra des copies des rapports financiers au Ministère de tutelle et au FIDA. Ces rapports doivent couvrir les périodes du 1er octobre au 31 mars et du 1er avril au 30 septembre et doivent être soumis au FIDA au plus tard 30 jours après la fin de chaque période.

Ils se composent des éléments suivants :

1. Etat des dépenses par catégorie et par source de financement
2. Etat de la performance financière par source de financement et activité
3. Liste d'inventaire (cumulatif)
4. A Etat de rapprochement du compte désigné
5. Etat d'exécution budgétaire

Les états financiers (EF) annuels non vérifiés seront préparés par l'UTE et transmis au plus tard le 30 avril de chaque année au FIDA (voir annexe 5 Manuel du FIDA pour l'établissement de rapports financiers et l'audit des projets financés par le FIDA). Les EF devront comprendre: (a) État de la situation financière (bilan) ; (b) État de la variation des actifs nets/fonds propres ; (c) État des flux de trésorerie ; (d) Comparaison entre le budget et les montants effectifs ; (e) Notes (un résumé des principales politiques comptables et d'autres notes explicatives. Les informations complémentaires annexées aux Etats financiers annuels devront indiquer :(i) Liste d'actifs fixes⁷ ; (ii) État des demandes de retrait (Appendice 1) ; (iii) Sources et utilisations des fonds (Appendice II) ; (iii) État du compte désigné et rapprochement (Appendice III). *Il s'agit des Appendices des pages 18, 19, 20 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, janvier 2018.*

Audit externe

Les comptes du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit externe. Le recrutement de l'auditeur se fera par consultation restreinte d'une liste de cabinets validée avec le FIDA. Les TdR de l'audit annuel seront rédigés par l'Emprunteur et transmis au FIDA pour non objection suivant le modèle présenté dans l'appendice 7 du *Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, janvier 2018.* Les rapports d'audit seront

⁶ Dans la mesure où le paramétrage du logiciel de gestion le permet

⁷ Une liste détaillée des actifs fixes doit être fournie (description, coût, date d'acquisition et lieu d'utilisation).

élaborés suivant les dispositions du FIDA en matière d'audit externe⁸ et transmis au FIDA au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Les vérifications de l'auditeur seront étendues aux transferts et l'utilisation des fonds du projet aux partenaires d'exécution.

⁸ Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds (voir annexe 5)

CHAPITRE IX : GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE

9.1 Cadre institutionnel et légal

Ces dernières années, l'Etat haïtien mis en place toute une série d'institutions qui viennent s'ajouter aux organes traditionnels de contrôle afin de renforcer l'arsenal de la lutte contre la corruption :

- l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), créée en 2001 pour lutter contre le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves ;
- l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), mise sur pied en 2004 pour combattre la corruption sous toutes ses formes au sein de l'administration publique ;
- l'Inspection Générale des Finances (IGF), créée en 2006, avec pour mission de vérifier, contrôler, assurer l'audit technique, financier et administratif a priori et a posteriori de l'ensemble de l'Administration publique, d'étudier toutes questions, d'exécuter toute mission relative aux finances publiques, à la comptabilité publique, aux programmes d'investissement public, aux marchés publics, aux patrimoines de l'Etat et des collectivités locales ainsi que celles liées à la discipline budgétaire et financière.

Par ailleurs, le cadre légal a été considérablement renforcé. Le dernier texte adopté pour compléter l'arsenal juridique est la loi du 14 novembre 2013 sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, celui des principes et politiques des Bailleurs en matière de lutte contre la corruption, notamment le Guide Anti-Corruption de la Banque Mondiale (*Guidelines on Preventing and Combatting Corruption in Projects financed by IBRD loans and IDA Credits and Grants*), daté du 15 octobre 2006.

Les différents textes de loi traitant de la corruption en Haïti

- Constitution de 1987 amendée par la loi constitutionnelle du 17 mai 2011 ;
- Le Code pénal ;
- Code d'instruction criminelle;
- La Loi du 21 février 2001 relative au blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves ;
- Décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction Publique ;
- Loi du 12 février 2008 portant Déclaration de Patrimoine par certaines catégories de personnalités politiques, de fonctionnaires et autres agents publics ;
- Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Décret du 8 septembre 2004 créant l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) ;

Finalement, dans le cadre des activités financées par le FIDA, s'appliquent également:

1. La Politique de lutte contre le blanchiment ;
2. La Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ;
3. La Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption.

9.2 Mesures de prévention des risques de fraude et de corruption

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, l'UTE prend toutes les dispositions pour prévenir les risques de corruption, notamment :

Assurer une grande visibilité des actions et des procédures, afin d'augmenter la responsabilité des gestionnaires dont l'efficacité peut ainsi être mieux mesurée ; Assurer la prédictibilité et la cohérence des dossiers produits grâce à l'application de principes de base bien définis et l'utilisation de modèles de documents standards ;

- Loi du 7 Aout 2001 relative au contrôle et à la répression du trafic illicite de la drogue;
- Loi du 14 mai 2012 sur les banques et autres institutions financières ;
- Le décret du 23 août 1960 organisant un régime spécial en faveur des sociétés anonymes;
- Loi du 26 septembre 1860 modifiée par celle du 26 juillet 1906 sur l'exercice du droit de grâce ;
- Loi du 17 aout 1912 sur l'extradition des criminels fugitifs ;
- Loi du 7 août 2001 sur le contrôle et la répression du trafic illicite de la drogue ;
- Décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances ;
- Loi du 13 novembre 2007 créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) ;
- Décret du 17 mai 2006 portant création de l'Inspection Générale des Finances (IGF);
- Décret du 23 novembre 2005 établissant l'Organisation et le Fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)
- Loi du 19 février 2009 sur l'Enlèvement, la Séquestration et la Prise d'Otage des Personnes.
- Loi du 14 novembre 2013 sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Faciliter l'accès des entreprises et fournisseurs de service au système de recours pour renforcer la supervision de la gestion du projet et les encourager à signaler les anomalies et/ou le non-respect des procédures le cas échéant ;

Faire réaliser sur une base régulière des audits externes indépendants des états financiers et du système de contrôle interne, de façon à identifier les éventuelles faiblesses du système de gestion et à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion ;

Diffuser au niveau de son personnel et des entités partenaires la définition exhaustive des fautes de gestion et des actes de corruption et disséminer les règles strictes d'application des sanctions afin de contribuer à accroître la transparence de la passation et de la gestion des marchés publics en augmentant la responsabilité des individus.

9.3 Transparence

Dans le but de garantir la transparence dans la gestion des projets et d'assurer une bonne circulation de l'information au niveau des bénéficiaires et du public en général, l'UTE et les différentes entités partenaires des projets prennent les mesures adéquates pour rendre les informations disponibles à tous les intéressés au moyen des outils les plus appropriés. L'UTE, les entités partenaires des projets et les consultants et opérateurs recrutés dans le cadre des activités du Projet s'engagent à se conformer aux lois, normes et règles de transparence et de prévention de la corruption des bailleurs et de la République d'Haïti. Le tableau ci-dessous présente certaines mesures prévues pour assurer la transparence dans la gestion des projets.

Activités	Mesures	Responsabilité	Echéance
Transparence et diffusion des informations	Diffusion de toutes les informations pertinentes sur les projets en	UTE Partenaires de mise en œuvre	Tout au long de la mise en œuvre des projets.

	choisissant les media les plus appropriés en fonction du type d'information. Diffusion des informations sur les sites web et mise en place d'un système de mise à jour régulier.		
Publication des informations sur la passation de marchés, les mesures de réinstallation, les mesures prises pour protéger l'environnement	UTE	Tout au long de la mise en œuvre des projets	
Mécanismes de réception et de gestion des plaintes	Mise en place d'une structure en charge du traitement des plaintes et recours	UTE	Avant la phase de mise en œuvre des Projets.
Lutte contre les conflits d'intérêt et la divulgation d'informations confidentielles	Signature d'une déclaration sur l'honneur sur l'absence de conflit d'intérêt et le respect de la confidentialité par les membres des commissions de sélection de consultants, d'entreprises ou de firmes	UTE	Avant le lancement des travaux des commissions. (cf modèle à l'annexe XI)
Implication de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre du Projet	Consultation et information régulière des bénéficiaires et des parties prenantes. Mise à leur disposition d'outils adéquats pour suivre la mise en œuvre du Projet.	UTE Partenaires de mise en œuvre	Tout au long de la mise en œuvre des projets.
Sanctions et recours contre les pratiques de fraude et de corruption	Adoption de sanctions adaptées contre les pratiques de fraude et de corruption avérées.	UTE	Tout au long de la mise en œuvre des Projets.
Actions visant à prévenir les cas de collusion, de fraude et de népotisme	Mise à disposition du personnel de l'UTE et des partenaires des projets les politiques et procédures	UTE	Tout au long de la mise en œuvre des Projets.

	applicables en matière de lutte contre la corruption.		
--	--	--	--

9.4 Système de gestion des doléances

L'objet du système de doléance est d'arriver à une bonne prise en compte et une bonne gestion des plaintes des riverains et des organisations directement sous l'influence d'un projet ou susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) par les interventions d'un projet. C'est une démarche itérative entre le promoteur et les concernés qui nécessite des ajustements réguliers des ressources, des moyens et des outils.

En annexe sur trouve plus spécifiquement pour le projet I-BE un Plan d'engagement des parties prenantes avec le Mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes

9.4.1 Communication autour du système

Pour mettre en place le système de gestion de doléance, il est nécessaire de communiquer autour du projet pour que les parties prenantes puissent comprendre le projet c'est-à-dire ses objectifs et les résultats escomptés. La communication doit se faire autour des moyens et espaces d'échanges autour du projet.

1. Affiches, Brochures et spots publicitaires :

Des affiches, brochures seront mis à disposition des parties prenantes en vue de les informer sur les activités du projet et sur les moyens mis en place pour recueillir les plaintes et doléances. Des spots publicitaires au niveau des radios seront aussi utilisés au besoin pour toucher un plus grand nombre de parties prenantes impliquées ou concernées par le projet.

2. Kiosque d'information (bureau de terrain et autres espaces physiques)

Les kiosques constituent des espaces satellites permettant de recueillir les plaintes et doléances des parties prenantes impliquées ou concernées par la mise en œuvre des projets. Des exigences seront faites aux firmes ou tout autre partenaire d'intégrer un espace permettant aux parties prenantes de formuler leurs insatisfactions sur le déroulement des activités. Les kiosques seront équipés de registres et autres matériels nécessaires pour permettre faciliter le contact avec le plaignant en vue de l'enregistrement de ses plaintes et doléances.

3. Rencontres : espaces d'échanges et d'informations

L'organisation de rencontres régulières sur des sujets variés en lien avec le projet sur une base régulière avec toutes les parties prenantes : les représentants des communautés, les employés, les firmes de construction, la supervision, les autorités locales, les leaders religieux, les leaders d'organisations, les notables etc.

Les rencontres les plus importantes sont les consultations publiques et les réunions sur la gestion environnementale et sociale des chantiers de construction. L'objectif de ces rencontres est de promouvoir la participation des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des activités des projets et surtout, de recueillir les plaintes et doléances formulées par les participants. Un espace défini sera créé pour permettre aux participants de formuler leurs plaintes et doléances.

9.4.2 Etapes du système de gestion des plaintes et doléances

Le système de gestion de plaintes et doléances est constitué des étapes suivantes :

♣Etape 1 : Réception et Enregistrement des plaintes

L'étape de réception et enregistrement des plaintes constitue la première phase du système de gestion de doléances dans une organisation. Elle vise à mettre en place des mécanismes permettant de recueillir les insatisfactions et recommandations formulées par les parties prenantes concernant le déroulement des activités du projet. L'auteur des plaintes et doléances peut proposer des recommandations qu'il juge convenables par rapport aux problèmes identifiés. Les doléances écrites ou orales doivent être transcrites dans le formulaire dédié à cette fin, appelé « formulaire de réception des plaintes »

Ce formulaire sera disponible sur le site des opérations du projet et dans les différents bureaux de l'UTE. Il permettra aux acteurs de dénoncer les insatisfactions sur la mise en œuvre des activités. Dans ce formulaire, seront inscrites les informations suivantes : l'identité du plaignant s'il le désire, l'adresse et le téléphone du plaignant, la numérotation de la plainte, le lieu de la formulation, les problèmes dénoncés, les dossiers et preuves

✦ Etape 2 : Vérification et Traitement des plaintes

La vérification et le traitement des plaintes constituent la deuxième phase du système de gestion de plaintes et doléances. Cette phase a pour objectif de parvenir en toute transparence à la vérification et au traitement des insatisfactions formulées par les plaignants sur la mise en œuvre des activités.

La procédure dans ce cas consiste pour le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et/ou Sociale :

1. d'accuser réception au plaignant des plaintes et doléances formulées dans un délai ne dépassant pas cinq (5) jours ouvrables.
2. de communiquer pour traitement et suivi des dossiers au Spécialiste, à la Direction ou Service concerné par les plaintes formulées par les plaignants dans un délai ne dépassant pas cinq (5) jours ouvrables. Le plaignant doit être informé de la communication de ses plaintes aux parties concernées en vue de la transparence et d'une plus grande traçabilité du processus.

✦ Etape 3 : Réponse et suivi des plaintes

La réponse et suivi des plaintes sera assurée par les parties concernées avec l'accompagnement de la CSES dans un délai régulier ne dépassant pas vingt (20) jours ouvrables. Pour les cas exceptionnels nécessitant un délai de suivi beaucoup plus long, le plaignant en sera informé. Une fois la réponse des parties concernées sur les insatisfactions formulées obtenue dans le délai établi, la CSES communiquera formellement aux plaignants le résultat des plaintes et doléances. Cette procédure s'appliquera pour les plaintes recueillies tant dans les réunions sur la gestion environnementale et sociale des chantiers que pour les plaintes reçus par formulaire. L'UTE prend toutes les dispositions nécessaires pour faciliter la réception des plaintes et commentaires, notamment en diffusant son adresse, ses numéros de téléphone et les noms des personnes à contacter et en rendant possible la réception de commentaires, plaintes et recommandations à travers son site internet.

Elle prend le soin de traiter toutes les plaintes, commentaires et recommandations en accordant une attention particulière aux cas les plus sensibles. Les plaignants seront systématiquement contactés pour être informés des suites données à leurs plaintes et des différents moyens de recours dont ils disposent.

9.4.3 Procédures de plainte du FIDA

Les projets et programmes financés par le FIDA sont conçus selon une approche participative, en tenant compte des préoccupations exprimées par toutes les parties prenantes. Le FIDA exige le respect de ses politiques, normes et garanties dans tous les projets mis en œuvre. En outre, conformément aux dispositions énoncées dans son Cadre stratégique, les projets et les programmes doivent encourager l'utilisation durable des ressources naturelles, le renforcement de la résilience climatique et l'appropriation des opérations par les femmes et hommes ruraux pour en appuyer la pérennisation.

L'objectif de la procédure de règlement des plaintes du FIDA est de garantir la mise en place de mécanismes appropriés permettant aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA pour lui transmettre une plainte s'ils estiment qu'un projet ou programme financé par l'institution n'est pas conforme à ses politiques sociales et environnementales ou aux obligations énoncées dans les PESEC et qu'il leur porte ou pourrait leur porter préjudice.

La procédure se limite aux plaintes d'ordre environnemental, social et climatique et exclut les accusations de fraude ou de corruption liées à l'exécution des projets – ces dernières sont entendues par le Bureau de l'audit et de la surveillance.

Critères de recevabilité

Parmi les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans ses PESEC, seules sont admises celles satisfaisant aux critères suivants:

- Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas respecté ses politiques sociales et environnementales ou ses obligations liées aux PESEC.
- Ils allèguent que le non-respect de ces politiques leur a porté, leur porte ou leur portera préjudice.
- La plainte doit être déposée par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et/ou résidant dans la zone d'intervention du projet. Les plaintes déposées depuis des sites extérieurs ou sous le sceau de l'anonymat ne sont pas prises en compte.
- Les plaintes doivent viser les projets/programmes en cours de conception ou d'exécution. Les plaintes relatives à des projets déjà clôturés ou dont plus de 95% des fonds ont été décaissés ne sont pas admises.

Le processus

Dans un premier temps, les plaignants doivent s'adresser à l'entité publique ou à l'organisation non gouvernementale chargée de la planification ou de l'exécution du projet ou programme (l'organisme responsable), ou à l'organisme public qui supervise ce dernier. Si l'organisme responsable du projet n'apporte pas de réponse adéquate, l'affaire peut être portée à l'attention du FIDA. Si les plaignants craignent de subir des représailles en prenant directement contact avec l'organisme responsable, ils peuvent s'adresser en premier recours au FIDA.

La division régionale examine ensuite la plainte et, au besoin, contacte l'organisme responsable ou l'organisme public qui le supervise pour en déterminer le bien-fondé. Si les plaignants souhaitent que leur identité soit protégée, le FIDA s'abstient de divulguer cette information à l'organisme responsable ou à toute autre personne au sein des pouvoirs publics.

Si la plainte n'est pas fondée, la division régionale en informe les plaignants par écrit.

Si la division juge la plainte fondée et qu'il existe des preuves que des dommages réels ou potentiels découlent du non-respect des politiques et procédures du FIDA, ce dernier prend les mesures qui s'imposent. Il peut apporter des modifications au projet/programme ou exiger des pouvoirs publics qu'ils respectent les obligations prévues par l'accord de financement. Dans sa réponse, le FIDA s'attache à mettre le projet/programme en conformité et ne propose ni ne verse aucuns dommages et intérêts. Les plaignants sont informés de l'issue de la procédure par la division régionale.

Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec les mesures prises par le FIDA, ils peuvent adresser un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org afin de solliciter un réexamen impartial du Bureau du Vice-Président.

Le Bureau du Vice-Président décide des mesures à prendre pour examiner les plaintes visées et, au besoin, en confie l'évaluation à des experts externes. Les plaignants sont tenus informés des résultats de l'examen.

Le FIDA inclut dans son rapport annuel la liste des plaintes reçues ainsi qu'un résumé des mesures prises pour y donner suite.

Comment déposer plainte

Les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans les PESEC peuvent être introduites selon les modalités suivantes:

- [Téléchargement du formulaire de plainte \(format Word\)](#)
- Envoi d'un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org

Si vous transmettez votre plainte par courriel ou par courrier, veuillez inclure les informations suivantes:

- Nom, adresse, numéro de téléphone et coordonnées
- Éventuel souhait des plaignants de garder leur identité confidentielle et, si tel est le cas, les motifs d'une telle demande
- Intitulé, lieu et nature du projet/programme du FIDA (s'ils sont connus)
- Préjudice que les plaignants estiment avoir subi ou qu'ils pourraient subir en raison du projet ou programme soutenu par le FIDA

Les plaintes par courrier doivent être adressées à:

FIDA
Plaintes PESEC / SECAP Complaints (PMD)
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

9.5 Éthique

Le personnel de l'UTE et des entités partenaires des programmes et projets sont tenus au respect strict des règles d'intégrité et de transparence décrites dans leurs manuels de procédures administratives et financières respectifs et dans le présent Manuel d'Opération. Sous peine de cessation immédiate de leur contrat et sans préjudice des poursuites judiciaires prévues par la Loi, les membres du personnel de l'UTE et des entités partenaires ne s'impliqueront dans aucune action assimilable à un délit d'initié, un vol, un abus de biens sociaux, une corruption caractérisée (acceptation de pots de vin, détournement de fonds, subornation de témoin, etc.), ou à une conduite constitutive d'un harcèlement sexuel.

CHAPITRE X : SUIVI ET ÉVALUATION DES PROGRAMME ET PROJETS ET GESTION DES CONNAISSANCES

La logique d'intervention des opérations (programmes et projets) ainsi que leurs indicateurs de succès sont généralement résumés dans le Cadre de Mesure des Résultats (CMR) associé. Celui-ci établit le lien existant entre les produits, les résultats et l'impact du programme ou projet. Ce dernier découle des résultats, eux-mêmes atteints grâce à l'effet conjoint d'un ensemble de produits obtenus grâce à la réalisation de paquets d'activités.

Le processus de Suivi et d'Évaluation est mis en place en vue de permettre d'apprécier dans le temps les différents aspects de la performance du programme ou projet eu égard à sa conception (Réalisation versus Planification). Ainsi, les processus de mise en œuvre, les mouvements

financiers ainsi que les produits sont suivis et évalués de manière simultanée. Ce chapitre présente le plan de base pour le suivi de toutes les opérations de l'UTE, duquel découleront les plans de Suivi et Évaluation spécifiques à chaque programme ou projet. Une vue d'ensemble des rôles et responsabilité des parties prenantes ainsi que le paquet d'outils de base associé est inclus. Dans la mesure du possible, le paquet d'outils utilisé sera le même pour tous les programmes ou projets de manière à faciliter l'utilisation des données générées, tant pour le rapportage périodique que pour les analyses. Ce système de suivi évaluation sera également en lien avec les Unités de suivi évaluation des différents ministères, le MARNDR et le MDE. Des indicateurs devront également être reliés au Objectifs du COSOP.

10.1 Suivi

Le suivi, dans le cadre des opérations (projets ou programmes) mises en œuvre par l'Unité Technique d'Exécution du MEF, concerne trois aspects qui peuvent se résumer comme suit : Suivi des processus, Suivi budgétaire et suivi des Résultats. Les détails concernant ces points sont présentés ci-après.

10.1.1 Suivi des processus

L'UTE est redevable envers les bénéficiaires, les citoyens en général, le Gouvernement et les bailleurs de fonds finançant les opérations qui lui sont confiées. Les obligations qui en découlent sont donc inhérentes

Aux règles et procédures de l'Administration Publique Haïtienne qui concernent principalement les documents de planification et leurs mises à jour, les rapports d'état d'avancement et bilans incluant les aspects financiers.

Aux termes des accords avec les bailleurs, qui, quelques actions spécifiques mises à part, concernent principalement les rapports d'audit, les documents de planification et leurs mises à jour, les rapports d'état d'avancement et bilans incluant les aspects financiers.

Aux besoins de prise de décision opérationnelle de l'UTE elle-même.

En vue de garantir le respect de chacune de ces obligations, L'UTE dispose d'un outil de suivi des conditionnalités, qui consolide toutes les obligations, indépendamment de leur provenance. Cet outil consiste en un système d'alerte semi-automatique relative aux dates butoirs de soumission, aux bailleurs ou à des institutions publiques spécifiques, des états financiers audités et non audités, des rapports d'avancement, des documents de planification annuelle et des autres documents spécifiés dans les accords de financement.

Le processus d'utilisation de cet outil est le suivant : Chaque accord de financement d'un programme mis en œuvre par l'UTE est transmis à un spécialiste environnemental et à un spécialiste social pour la prise en compte de toutes les obligations liées au projet. En ce qui concerne les projets financés par le Trésor Public, les obligations sont tirées des lois et règlements de l'Administration Publique Haïtienne.

La CSE dispose alors d'une semaine pour adapter l'outil au programme considéré. Elle transmet l'outil ainsi adapté, pour validation, à la Direction technique, à la Direction financière, à la Direction de Passation de Marchés et à la Direction exécutive, qui disposent de 2 semaines pour leur revue. A l'expiration de ce délai, la CSE intègre l'outil revu si nécessaire au fichier-mère et le publie sur le réseau pour utilisation par les intéressés. LA CSE assure par ailleurs un suivi de proximité avec les différents Directeurs pour la mise à jour du fichier et, dans le cadre d'une démarche préventive, diffuse, dans un délai raisonnable, des alertes aux concernés.

10.1.2 Suivi budgétaire

La planification budgétaire, une fois validée par qui de droit (le bailleur, le Ministre ou la Direction exécutive suivant le cas) est transmise à la CSE. En vue de garantir le suivi, l'UTE dispose d'un outil

de suivi budgétaire qui unifie la planification, le suivi et l'analyse de la performance en temps réel.

Le document de planification ainsi obtenu est formaté de manière à fournir un accès spécifique à

chaque concerné. La mise à jour des données est effectuée à la source : les données sur les engagements sont saisies par la Direction de passation de marchés et celles sur les décaissements

effectués par la Direction financière. Les données ainsi collectées génèrent des rapports automatiques que la CSE suit et analyse pour la production d'alertes (en cas de dépassement budgétaire, de retard ou autre) et la rédaction de rapports périodiques à l'intention des différents intéressés. En résumé, cet outil permet :

- La saisie de la planification des marchés dont les montants associés sont traités automatiquement comme des planifications d'engagement.
- La planification du flux de trésorerie, suivie sur la base des rapports de la Direction Financière.
- La planification et le suivi des décaissements, ainsi que celle des requêtes d'avance de fonds à soumettre aux bailleurs.
- De repérer les disponibilités ou les dépassements par composante et/ou catégorie et de préparer, s'il y a lieu, des demandes de restructuration et/ou de réaffectation. D'apprécier la performance de chaque programme sur sa durée de vie et de manière périodique (biennuel et annuel), sur la base des engagements et décaissements réalisés versus planifiés.
- D'apprécier, représentations graphiques à l'appui, l'état d'avancement de l'ensemble du portefeuille de l'UTE à des fins de publication biannuelle ou trimestrielle.

10.1.3 Suivi des résultats

Parallèlement aux réalisations budgétaires du projet, les résultats de la mise en œuvre sont suivis à différents niveaux. En effet, chaque projet est doté d'un Cadre de Mesure des Résultats qui établit la liste des indicateurs par niveau de résultats, leurs valeurs de référence, les cibles visées, leurs sources et moyens de vérification et leurs fréquences de mesure. Ainsi, on retrouve les indicateurs de développement qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs ultimes du projet et les indicateurs intermédiaires ventilés par composante qui permettent de mesurer les réalisations par composante.

A partir du Cadre de Mesure des Résultats, la CSE préparera, pour chaque projet, un outil de mesure des résultats permettant la remontée de l'information de sa source vers la CSE en passant par le Coordonnateur de programme et le Directeur Technique. Le test des outils et la formation des utilisateurs seront assurés par la CSE.

Dans la plupart des cas, la mesure des indicateurs nécessitera un processus de collecte suffisamment complexe pour justifier le recrutement d'une firme externe pour concevoir une méthodologie de collecte et d'analyse de données ainsi que la mise en œuvre de ladite méthodologie. Dans ces cas, la CSE se charge de l'élaboration des termes de référence de l'étude et de la coordination de la réalisation de l'étude par la firme sélectionnée. Elle participe également activement au processus de recrutement de cette dernière.

10.2 Évaluation

En fonction des Conditions d'exécution du projet, différents types d'évaluations peuvent être conduites au cours de la mise en œuvre du projet ou à sa fin. Il peut s'agir d'évaluations à mi-parcours, d'évaluations ex-post, d'évaluations de la situation finale ou d'évaluations d'impact. Dans chacun des cas, la CSE, conjointement avec les partenaires impliqués dans le processus, prépare les termes de référence de l'évaluation. La préparation de l'évaluation passera par les étapes suivantes :

a. La détermination des questions clés de l'évaluation : S'il s'agit d'une étude d'impact, dans la mesure du possible, l'impact recherché sera clairement formulé sous la forme suivante en quoi l'intervention x affecte le facteur y ? par exemple, en quoi la stratégie de développement de la Boucle Centre-Artibonite affecte-t-elle durablement le revenu des commerçants de la zone ? Certaines fois, il s'agira de combler les lacunes en information comme c'est le cas de programmes ayant obtenu un certain impact ailleurs dont il faut mesurer l'impact en Haïti et / ou étudier les adaptations nécessaires à la stratégie. L'évaluation pourrait aussi vérifier si les bénéfices espérés se sont matérialisés ex-post.

b. L'inventaire des connaissances résultant de la réalisation d'autres évaluations antérieures (ex. Analyse économique ex ante).

c. L'inventaire des indicateurs clés à mesurer incluant les indicateurs d'impact et / ou de résultats. Ou s'il y a lieu, la définition de chacun d'entre eux, la détermination de leur fréquence de mesure et de leur source de vérification.

d. Le choix de la méthodologie d'évaluation en fonction des particularités du projet et des questions auxquelles l'évaluation doit fournir des réponses. Les méthodes d'évaluation les plus couramment utilisées sont : i) l'assignation aléatoire ; ii) les méthodes non expérimentales (double différence, discontinuité de la régression, les variables instrumentales, les modèles de simulation...) ; iii) l'analyse coût bénéfice ex-post ; iv) l'analyse ex-post des coûts ; et v) simple comparaison avant / après des indicateurs du projet.

10.3 Supervision, Contrôle de qualité et Rapportage

10.3.1 Supervision

Le suivi de l'exécution de chaque projet est, en général, assuré par un Chargé de projet, qui intervient le plus souvent essentiellement en contre-supervision de bureaux d'études techniques et de supervision généralement chargés de la supervision des travaux. Ce Chargé de Projet est lui-même supervisé par le Coordonnateur de programme ou de projet. Selon le cas, le chargé de projet peut être secondé par un assistant. De plus, le recours aux services ponctuels d'un spécialiste est toujours possible, lorsque jugé nécessaire. Par ailleurs, en plus des mécanismes de coordination ou de supervision interne explicités en 2.3, d'autres mécanismes sont utilisés, tels :

- *Les réunions des comités de pilotage des programmes ou projets, organisées sur une base périodique ;*
- *Les réunions de coordination entre l'UTE, les Fonctionnaires de Liaison, les points focaux ou représentants des partenaires institutionnels, selon le cas, et le bailleur, organisées dans un délai de 30 jours à compter de la réception du rapport semestriel par ce dernier.*

Ces rencontres permettent, d'une part, d'analyser l'état d'avancement de l'exécution du projet concerné et, d'autre part, de faire le point sur le plan d'opération annuel en cours.

L'atteinte des objectifs et le suivi des indicateurs sont également examinés au cours de ces réunions, qui débouchent éventuellement sur la révision du Plan de Passation de Marchés. Les objectifs à atteindre sont précisés dans les comptes-rendus de ces réunions, tout comme les mesures correctives requises et/ou résultant des évaluations de l'exécution du projet ;

Des missions conjointes menées par le bailleur finançant le projet en question et le Gouvernement haïtien, avec la participation de l'UTE, portant sur le suivi des résultats du projet, le respect des politiques de sauvegardes et celui des obligations légales. Ces missions donnent généralement lieu à des aide-mémoires reprenant leurs objectifs, les activités entreprises, les personnes et institutions rencontrées, les constats effectués et les recommandations formulées.

10.3.2 Contrôle de qualité

Le contrôle de qualité des données saisies sur l'outil de suivi des conditionnalités est assuré par le Spécialiste en Suivi et Évaluation, en collaboration avec les directions concernées qui doivent tenir en copie le Spécialiste lors de la transmission des activités dudit masque.

Le contrôle de qualité des données saisies sur l'outil de suivi budgétaire est assuré par la CSE

sur la base des registres de passation de marchés tenus par la Direction de passation de marchés et des rapports de dépenses générés par la Direction financière.

Le contrôle de qualité des données collectées dans l'outil de mesure des résultats est également assuré par la CSE. Cependant, le protocole associé sera spécifique aux particularités de chaque projet et sera clairement défini dans le plan de suivi du projet en question. L'UTE dispose d'un Guide méthodologique pour la « Démarche Qualité » appliquée au Processus de Passation des Marchés. Cependant ce guide n'est pas incorporé au Manuel d'Opération de Projets.

10.3.3 Rapportage

Différentes mesures sont prises par l'UTE pour répondre à son obligation de reddition de comptes.

Le spécialiste en Suivi et d'Évaluation prépare un rapport trimestriel interne, tel que mentionné précédemment.

Sur la base des différents rapports internes mentionnés en 2.3, la Direction Exécutive de l'UTE prépare les rapports trimestriels consolidés de gestion, ainsi que le bilan annuel, destinés au Ministère de l'Économie et des Finances et au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

Par ailleurs, chaque Coordonnateur de programme, sous la supervision du Directeur Technique, élabore le rapport d'avancement semestriel de projet justifiant les écarts constatés par le S&E, élaborant avec plus de détail sur les réalisations, les risques et mesures de mitigation et les perspectives. Ces rapports sont rédigés suivant un canevas uniforme pour tous les projets dans la mesure du possible. Ces rapports sont généralement exigés dans les accords de financement. Des rapports financiers périodiques sont également, suivant les exigences des accords de financement, préparés par la Direction financière et soumis, pour validation, à la Direction Exécutive avant transmission au Bailleur.

Enfin, pour les projets financés par le Trésor Public, des rapports d'exécution de projet sont préparés en temps opportun pour justifier l'utilisation des fonds alloués et permettre, le cas échéant, le renflouement du compte de projet à partir de la préparation d'une Fiche d'Identification et d'Opération de Projet (FIOP). Ces documents sont préparés par le Coordonnateur de programme, en collaboration avec la Direction Financière et sous la supervision du Directeur Technique.

Les dates d'échéance de ces rapports varient d'un accord à un autre suivant l'année utilisée (fiscale ou civile). Des démarches sont en cours pour harmoniser les obligations de rapportage à l'année fiscale pour une gestion plus harmonieuse. En attendant, le calendrier de rapportage de chaque programme est disponible dans l'outil de suivi des conditionnalités.

10.3 Gestion des connaissances

En début de programme, un plan de gestion des connaissances et de communication sera établi avec les partenaires institutionnels du programme, l'ANAP, le MARNDR et le MDE.

Ce plan devra comprendre la liste des activités de gestion des connaissances pour chaque composante, le système de capitalisation mis en place, les méthodes de communication avec les ministères concernés mais également les acteurs privés. Des échanges d'expériences entre les aires protégées d'Haïti (Sud) et de la région (République Dominicaine, Belize) alimenteront les discussions et les connaissances. Des échanges et des apprentissages auront également lieu avec les aires protégées voisines de la République Dominicaine, notamment le complexe des aires marines protégées de Monte Cristi.

Ce travail sur la gestion des connaissance sera animé par les responsable de suivi évaluation et par des stagiaires recrutés pour chaque composante.

Vous trouverez ci-dessous un projet de stratégie de gestion des connaissances.

Stratégie de gestion des connaissances

Introduction

Les opérations de développement génèrent énormément de résultats et impacts positifs sur la réduction de la pauvreté qui restent méconnus par manque de partage d'information. Afin d'améliorer l'efficacité de ces interventions et éviter de répéter les mêmes erreurs tout en promouvant la diffusion des succès, il convient d'établir un processus de gestion de savoirs qui amène les acteurs à analyser et faire connaître leurs actions. Ce document de travail présente comment le projet mettra en place un tel processus.

Analyse du contexte

Description du contexte, de la problématique et des opportunités

L'un des freins à la relance de l'agriculture en Haïti est la faible adoption des technologies appropriées par les petits producteurs et les pêcheurs artisanaux. Les résultats de recherche et d'autres projets ne sont pas bien connus ni valorisés et partagés. Le petit producteur et le pêcheur artisanal se situent donc toujours à un niveau de productivité très en deçà des technologies issues de la recherche. Le taux d'adoption des innovations reste faible parce que ces technologies ne sont pas toujours adaptées et/ou qu'elles sont méconnues des producteurs ; d'où la nécessité de procéder à la mise au point de technologies appropriées au niveau de la recherche, de donner aux petits producteurs et aux pêcheurs artisanaux la capacité d'adopter ces technologies par le biais de la vulgarisation et l'appui conseil, et d'assurer la formation des agents qui seront chargés de former à leur tour les petits producteurs et les pêcheurs artisanaux.

Grâce à des activités de suivi et évaluation (S&E), une grande quantité d'informations quantitatives et qualitatives sont recueillies et analysées dans les projets appuyés par le FIDA. Au fil du temps, des connaissances utiles sont ainsi générées sur ce qui fonctionne bien et ce qui ne marche pas. Ces connaissances devraient être utilisées à la fois en interne (par exemple, pour améliorer la performance du projet) et en externe (pour communiquer les résultats et les leçons apprises aux intervenants et à un public plus large). Néanmoins jusqu'à ce jour, la performance des systèmes de S&E des projets appuyés par le FIDA en Haïti a été assez faible. De conséquence, les leçons des projets sont rarement capturées, utilisées et partagées. La gestion des savoirs repose sur des informations ponctuelles, anecdotiques et descriptives, plutôt que sur un ensemble de preuves d'analyse axées sur les résultats. Il y a un manque de preuves de l'impact au niveau des projets et du pays. Les leçons et résultats sont rarement utilisés pour identifier les activités qui donnent de bons résultats et devraient être transposées à plus grande échelle ou pour alimenter les activités de dialogue politique et la formulation de nouvelles initiatives.

Acquis et approches des projets du FIDA

Pour le FIDA, comme mentionné dans son Cadre de gestion des savoirs 2014, la gestion des savoirs consiste à utiliser plus efficacement les connaissances pour améliorer la façon dont on travaille et atteindre un plus grand impact. C'est un processus d'amélioration continue dans lequel on essaie de nouvelles façons de faire, réfléchit, apprend et partage les connaissances, puis change et s'adapte dans le but de devenir plus efficace et réussir à atteindre les objectifs.

Les projets appuyés par le FIDA s'occupent quotidiennement de nombreux types de connaissances et d'informations, qui découlent des interactions avec les partenaires, y compris les agriculteurs et les organisations communautaires, les gouvernements et, plus généralement, des discours avec des praticiens, des universitaires, des chercheurs, d'autres organisations internationales, et par des engagements dans les processus de dialogue politique. Pour la plupart, cette connaissance est tacite - ce qui signifie qu'elle n'est pas explicite ou codifiée. Une grande partie de la connaissance qui est d'intérêt pour le FIDA est dans les têtes des équipes de

projet et ses partenaires, et elle est liée à leur expérience et expertise. Seulement une partie de cette connaissance tacite peut être documentée et mise à disposition dans les systèmes d'information. Par conséquent, la gestion des savoirs doit être centrée sur les personnes. Elle devrait permettre aux gens de faire des liens, partager leurs connaissances et d'apprendre les uns des autres, et de contribuer à la réussite des projets.

En même temps, le FIDA doit se assurer que les connaissances soient documentées, stockées et partagées de manière à les rendre facilement accessibles. De bons systèmes de gestion de l'information, y compris de services de bibliothèque qui fonctionnent bien, et d'infrastructures numériques doivent être en place pour assurer que les personnes à l'intérieur et à l'extérieur des projets puissent accéder à l'information dont ils ont besoin en temps opportun.

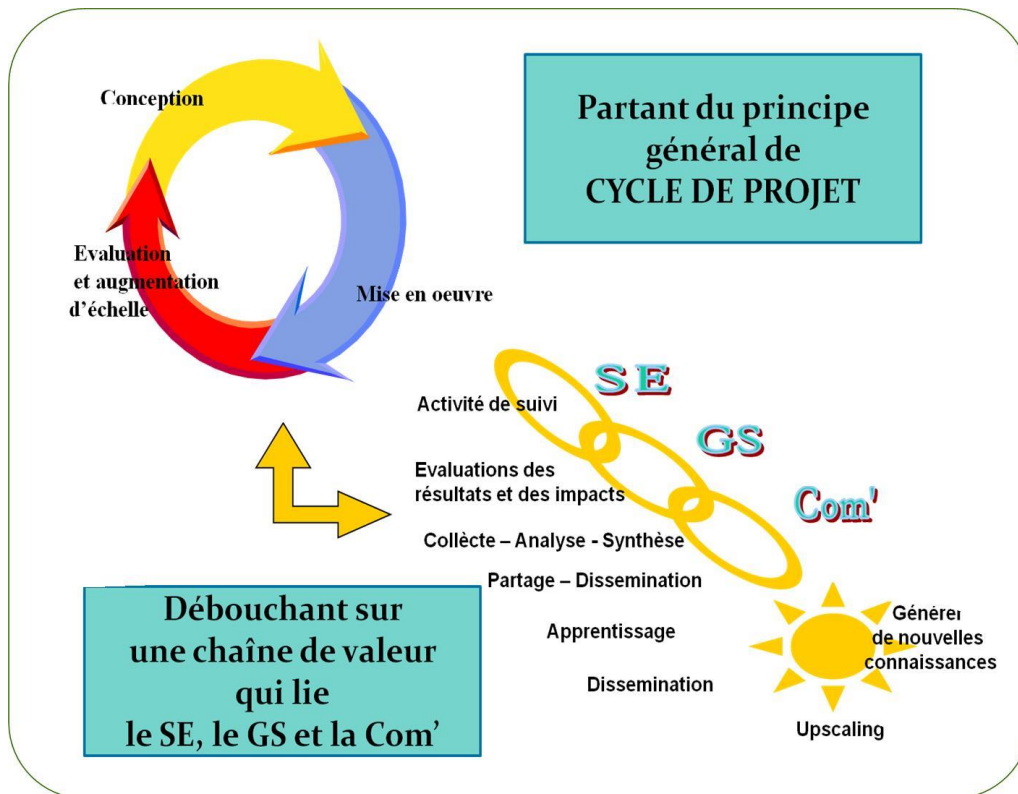
Beaucoup d'échanges de connaissances informelles ont lieu dans le cadre des projets et sont évalués très fortement. Ces interactions informelles doivent donc être respectées, tout en trouvant les moyens de les renforcer et de capitaliser sur elles.

Les principes directeurs suivants sont au cœur de l'approche du FIDA pour la mise en œuvre du cadre de la gestion des savoirs:

- La gestion des savoirs est centrée sur les personnes: beaucoup de connaissances pertinentes sont dans la tête des gens, donc les espaces pour le partage informel, et les relations qui permettent le partage sont très importantes.
- La gestion des savoirs n'est pas une fin en soi: elle doit servir l'exécution pratique et la qualité des projets.
- La gestion des savoirs n'est pas seulement pour les projets eux-mêmes. Les limites du travail de la gestion des savoirs seront ouverts - l'apprentissage et la gestion des savoirs seront à la fois avec et pour les partenaires et les clients.
- Les processus, approches et outils de la gestion des savoirs soutiendront une réflexion prospective des projets, ainsi que son apprentissage des réussites et des échecs passés et actuels.

Une approche qui a connu un grand succès et qui a été répliquée dans plusieurs pays d'Afrique est celle que le FIDA a mis en place en coopération avec le Gouvernement de Madagascar où un système de Suivi-Evaluation et de Gestion des Savoirs (SEGS) a été piloté et intégré aux dispositifs des projets. Au fil du temps, dans le cadre de l'amélioration du système de S-E de ce projet, la communication est devenue un maillon essentiel d'une chaîne de valeur visant la gestion axée sur les résultats, en créant un continuum avec le S&E et la gestion des savoirs. Les informations techniques de tout bord sont incorporées aux outils de S&E, puis analysées au sein d'un système de gestion des savoirs, pour être enfin diffusées par des canaux de communication aussi variés qu'il existe de publics ciblés au niveau local, national et international.

Boîte 1 : Système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs à Madagascar



Leçons du passé

Afin d'intensifier l'impact et de continuer à faire sortir un nombre significatif de personnes de la pauvreté, le FIDA et ses partenaires doivent être en mesure de capturer, utiliser et partager les leçons mieux et plus vite. Améliorer la performance au niveau des pays, sur la base de l'apprentissage continu et l'adaptation, est crucial. Cela englobe les projets appuyés par le FIDA et les programmes pays, y compris les processus politiques que le FIDA cherche à influencer. Un meilleur apprentissage doit être soutenu par le S&E et l'évaluation d'impact comme des outils essentiels pour la gestion et l'adaptation des projets et programmes, et pour fournir des preuves des résultats et de l'impact.

Jusqu'à récemment les projets appuyés par le FIDA en Haïti n'ont pas prêté beaucoup d'attention à la gestion des savoirs. En plus, les projets comptaient sur des systèmes de S&E assez faibles. Cette situation a empêché les projets à améliorer leurs performances, de montrer les résultats et l'impact des interventions d'une manière convaincante et de s'engager d'une manière significative dans le dialogue politique. Le recrutement récent du responsable de la gestion des savoirs et les améliorations en cours du système de S&E offrent de nouvelles possibilités pour changer cette situation.

Description des interventions du projet

Description des bénéficiaires

Les bénéficiaires des actions de la gestion des savoirs seront les groupes cibles du projet, l'UGP, ainsi que les partenaires au niveau local, national (gouvernement, organisations paysannes, bailleurs, etc.) et international.

Objectives et indicateurs des résultats

L'objectif général poursuivi est d'améliorer la performance du projet à travers une gestion rationnelle des connaissances.

En conformité avec le Cadre de la gestion des savoirs du FIDA, les indicateurs de succès seront:

- Le système de S&E amélioré fournit des preuves de l'impact et permet aux projets d'appliquer les leçons apprises.
- Les réussites des projets sont mises à l'échelle d'une manière systématique en se fondant sur des preuves solides de ce qui fonctionne et pourquoi.
- Le projet a les ressources et l'expertise pour capturer, traiter, documenter et partager les leçons dans le cadre de leurs activités principales.
- Les meilleures pratiques et les enseignements tirés sont systématiquement intégrés dans la conception de nouveaux projets.

Description des activités

Chaîne de valeur entre le S&E, la gestion des savoirs, et la communication

L'approche conceptuelle sera de créer une chaîne de valeur entre le S&E, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, traiter et valoriser au mieux, sous de multiples supports et avec l'aide des nouvelles technologies, les données et informations générées par les activités des différents projets sur le terrain.

La première étape consistera à collecter et à stocker dans une bibliothèque électronique tous les documents importants des projets, ceux-ci fournissent des informations sur la mise en œuvre d'un projet, les activités des bénéficiaires, le budget, les résultats et les impacts. Cela comprend des rapports, documents, photos, vidéos, etc.

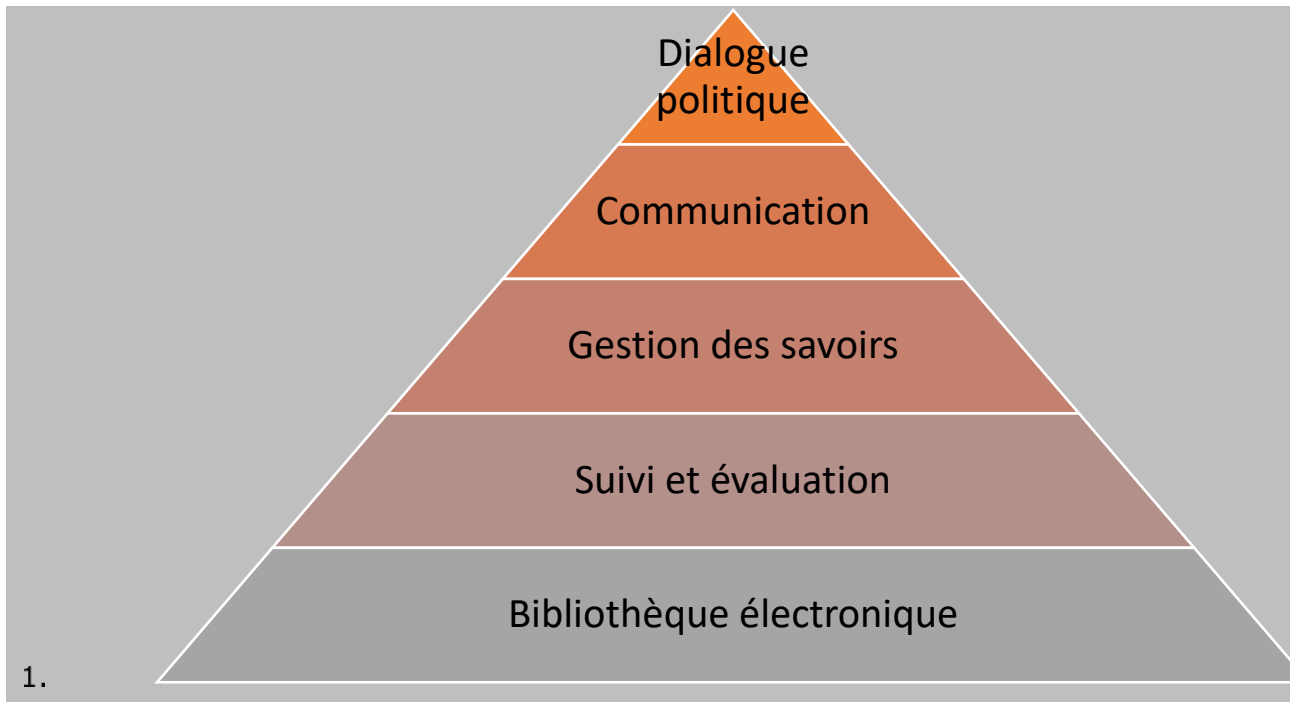
Les informations les plus importantes seront compilées et utilisées pour alimenter une base de données standard laquelle fournit les tendances à long terme pour une sélection d'indicateurs clés. Une attention particulière sera attribuée à la valorisation des savoirs endogènes.

Les données issues de la base de données de S&E seront analysées et présentées de façon conviviale pour les utilisateurs. Des graphiques et des cartes seront créés pour montrer l'évolution des différentes activités des projets dans les différentes régions. Le responsable de la gestion des savoirs mettra en place un « système de suivi des bonnes pratiques et des innovations » qui sera validé par l'équipe de S&E et le Comité national de pilotage. Cela permettra à garder la trace quotidiennement des bonnes pratiques à partir d'une variété de parties prenantes, par exemple coopératives, prestataires de services, etc., en tirant des leçons de leurs réalisations et en alimentant le dialogue politique. Ce système permettra également l'identification d'études de cas novatrices dont les parties prenantes du projet pourront tirer des leçons et qu'elle pourront adopter/mettre en œuvre dans leur travail.

La communication des résultats sera principalement faite à travers le site web du projet, à travers les réseaux sociaux, comme Facebook, Instagram et Twitter et les outils web 2.0 de diffusion de vidéo et photos, comme Youtube et Instagram, mais également lors d'ateliers nationaux et internationaux. Les produits seront adaptés aux besoins des parties prenantes. Par conséquent, au début du projet une évaluation sera réalisée par le responsable de la gestion des savoirs afin d'évaluer les différents besoins et les outils les plus appropriés.

Finalement, les résultats seront utilisés par différents partenaires en matière de dialogue politique et pour revoir la conception de nouveaux projets. Le projet pourra participer au dialogue politique, par exemple, autour l'économie bleue inclusive et la nouvelle loi de pêche.

Boîte 2 : Chaîne de valeur entre le S&E, la gestion des savoirs, et la communication



Groupes d'échange

Le système de gestion des savoirs va intégrer des groupes d'échange afin de partager les meilleures pratiques ainsi que les connaissances recueillies auprès des différentes parties prenantes. L'échange de bonnes pratiques, expériences et défis se fera à travers les groupes d'échange, qui se réuniront régulièrement pour discuter sur les solutions en se soutenant pour réaliser leur travail quotidien d'une façon plus efficace. Une telle plate-forme d'échange est important car elle renforce le partage des connaissances et de l'expérience dans des domaines spécifiques d'intervention dans le but d'améliorer la façon dont le travail se fait à travers l'apprentissage des meilleures pratiques et défis des autres.

Le responsable de la gestion des savoirs mettra en place groupes d'échange entre les parties prenantes clés (coopératives, prestataires de services, etc.) afin qu'ils puissent parler les uns aux autres, partager leurs connaissances et interagir dans certaines régions comme une communauté d'apprentissage. Cette interaction vise à permettre à des intervenants d'apprendre les uns des autres, faire appel à l'autre pour le soutien chaque fois que cela est possible, et de développer des solutions aux défis collectifs et de former groupes de coaching et d'apprentissage. Des groupes d'échange seront organisés autour de domaines thématiques identifiés à travers le « système de suivi des bonnes pratiques », tels que l'accès au marché, l'approvisionnement en intrants, processus de passation de marché, la planification d'entreprise, la finance rurale, les compétences entrepreneuriales, la gestion de crédit, etc. Les tables filières communales et la Plateforme régionale des acteurs de la filière maraichère prévues par le projet seront des excellentes plateformes pour faciliter ces échanges.

Mise en œuvre des activités

Approche

À l'instar des expériences d'autres projets appuyés par le FIDA, les principes directeurs suivants seront au cœur de l'approche du projet pour la mise en œuvre du cadre de la gestion des savoirs:

- Des stratégies et plans de gestion des savoirs seront formulées au début de la mise en œuvre du projet et pas lors de la conception du projet. Cela permettra la pleine participation et l'appropriation par la direction et le personnel du projet et du projet, et facilitera que la gestion des savoirs puisse vraiment appuyer la mise en œuvre du projet. Toutefois, ce document de travail inclue un cadre général de gestion des

savoirs de large, qui fournit la base pour la préparation de stratégies détaillées et des plans d'action au début de la mise en œuvre du projet.

- Tout le personnel et les partenaires auront une compréhension commune des documents de projet au démarrage.
- Les activités de gestion des savoirs ne devraient pas être mises en œuvre dans l'isolement - elles doivent faire partie intégrante de l'approche de gestion de projet. Le S&E du projet, la gestion de l'information et la communication doivent être reliés à un système global de gestion des savoirs qui favorise l'apprentissage et l'adaptation.
- Des fonds suffisants doivent être alloués dans le PTBA pour la mise en œuvre de la gestion des savoirs (y compris S&E et les rapports de progrès) pour permettre au personnel du projet de distiller les leçons apprises durant la mise en œuvre, de les utiliser et de les diffuser aux parties intéressées.
- Les rôles, les responsabilités et les capacités requises pour la gestion des savoirs doivent être clairement définis dès le départ, et inclus dans les termes de référence du personnel du projet.

Cadre organisationnel

L'équipe de S&E et le responsable de la gestion des savoirs au sein du projet seront responsables du suivi du processus de gestion des savoirs. En particulier le responsable de la gestion des savoirs devra faciliter chaque maillon de la chaîne et interagir continuellement avec les différents acteurs. Il devra suivre la collecte de l'information sur le terrain et capitaliser tous les documents dans la bibliothèque électronique. L'interaction avec les équipes sur le terrain sera très importante, notamment avec les Centres agricoles régionaux pour le développement rural. Des étudiants universitaires seront recrutés pour appuyer le responsable de la gestion des savoirs avec la capitalisation (par exemple dans le cadre d'une thèse). Une fois les documents capitalisés le responsable de la gestion des savoirs devra partager avec les différentes parties prenantes en utilisant différents outils de communication.

Tous le personnel du projet devra faire un effort pour interagir entre eux, échanger les documents et les faire parvenir au responsable de la gestion des savoirs. Le coordinateur du projet sera responsable de la supervision du processus en entier.

Atténuation des risques

Il existe le risque que les différents produits (contenus de page web, brochures, outils multimédias, publications, etc.) développés dans le cadre du projet ne correspondent pas aux besoins des parties prenantes. Pour atténuer ce risque une évaluation sera réalisée par le responsable de la gestion des savoirs afin d'évaluer les différents besoins et les outils les plus appropriés.

Le S&E est le principal mécanisme d'apprentissage dans tous les projets financés par le FIDA. Jusqu'à aujourd'hui la performance des systèmes de S&E des projets appuyés par le FIDA en Haïti a été assez faible. S&E risque d'être le lien plus faible dans la chaîne des savoirs. Le projet assure les ressources nécessaires pour qu'un système solide de S&E soit mis en place.

Le partage d'information entre le personnel de l'UGP peut être limité. Par conséquent, les rôles, les responsabilités et les capacités requises pour la gestion des savoirs seront inclus dans les termes de référence du personnel du projet.

Durabilité et stratégie de sortie

Pour assurer la durabilité, une culture de la performance sera établie au sein de l'UGP dans lequel l'apprentissage, le partage et l'amélioration continue font partie intégrante du travail quotidien. La gestion des savoirs et l'apprentissage seront intégrés dans les opérations et la culture du projet, afin de permettre un apprentissage rapide tout au long du cycle du projet.

Annexe

Annexe 1 : Termes de référence des membres de l'équipe

A11. Termes de référence – Coordonnateur du projet

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le Coordonnateur du Projet est responsable de la planification, de l'organisation, de la coordination, du contrôle et de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du Projet I-BE en vue de la réalisation des objectifs fixés.

Le Coordonnateur œuvrera à la coordination de la mise en œuvre du Projet avec diligence et efficacité, en conformité avec des principes administratifs, financiers, économiques, environnementaux, d'ingénierie de développement rural appropriés, et en conformité avec les conditions générales et spécifiques telles que décrites dans l'accord de don et dans la documentation du projet.

Responsabilités détaillées

Assurer la gestion du projet, le suivi des procédures appropriées et de contrôle de qualité axée sur les tâches suivantes :

- Définir un cadre de partenariat avec les différents acteurs concernées (ANAP, DDE, DDA, DPAQ, opérateurs privés) pour réaliser suivant leur rôle respectif les actions envisagées.
- Mettre en place les moyens logistiques facilitant le démarrage du Projet.
- Animer l'exécution du Projet et assurer la coordination des différentes activités tant du point de vue administratif que du point de vue technique. Pour ce faire, il sera appuyé par les différents membres de l'équipe du projet notamment le Responsable Administratif et Financière (RAF), le Responsable de suivi-évaluation (RPSE), le Responsable de Passation des marchés,.
- Gérer et évaluer le personnel de l'équipe projet, et veiller à leur formation continue

Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion opérationnelle stratégique en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats suivants

- Animer la préparation des plans de travail et budgets périodiques (PTBA et PTBT) conformes au cadre logique et aux priorités.
- Préparer les réunions périodiques du Comité de Pilotage
- Participer aux réunions du CP, assurer le secrétariat et suivre les processus d'approbation.
- Mettre en œuvre des plans opérationnels après validation par le CP et le FIDA
- Veiller à ce que les activités soient menées conformément à la stratégie de ciblage, d'inclusion sociale, de genre, de jeunesse et de nutrition du projet
- Organiser la mise en place du système de suivi évaluation du projet et participer au suivi des indicateurs de performance

Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources financières, de la supervision des processus

- Superviser la rédaction des protocoles d'accord, conventions et contrats du Projet
- Suivre le budget et proposer suivant les procédures établies des réallocations au besoin
- Signer tous les marchés de biens, travaux et services dont le coût estimatif est inférieur à la contrevaletur de l'équivalent de quarante mille dollars (40,000.00 USD).
- Signer et faire viser par le Directeur exécutif tous les marchés de biens, travaux et services dont le coût estimatif est inférieur à l'équivalent de deux cent mille dollars (200,000.00) mais supérieur ou égal à quarante mille dollars (40,000.00 USD).

- Soumettre à la signature du Ministre tous les marchés dont le cout estimatif est supérieur ou égal à deux cents mille dollars (200,000.00) USD.
- Auditer les comptes du projet et transmettre les rapports dans les délais prévus au FIDA

Assurer la facilitation de la construction et le partage des connaissances en se concentrant sur l'atteinte des résultats suivants

- Représenter le projet dans les différents espaces ou structures de concertation et interagir avec FIDA seul ou en faisant intervenir le MARNDR ou le MEF, sur les demandes d'avis de non objection, de décaissements, de prolongation et aussi sur l'organisation des missions de supervision internes et externes liées au projet.
- Promouvoir la mise en place et le fonctionnement d'espaces et de mécanismes de concertation au sein du MDE et du MARNDR pour la validation technique des analyses ou études spécifiques produites par des prestataires.
- Animer la préparation des rapports trimestriels, annuels et semestriels, et transmettre en temps voulu les rapports aux membres du Comité de pilotage (CP) et au bailleur.
- Animer des bilans trimestriels d'équipe et des auto-évaluations semestrielles -

Qualifications requises

- Une formation universitaire (niveau maîtrise ou équivalent) en agroéconomie, gestion des ressources naturelles, environnement .
- 10 ans d'expérience de travail pertinente, dont au moins 5 ans dans un poste de direction ou à un poste de responsabilité dans une entreprise privée ou un bureau d'études ou une ONG, et 5 ans dans des activités de terrain (dont une partie en Haïti);
- Une expérience de travail avec les groupes communautaires, les collectivités territoriales et des institutions internationales de financement, et la connaissance des procédures du FIDA serait un atout
- Une solide expérience en administration et/ou gestion de Projet et/ou d'ONG et/ou d'entreprise. Avoir déjà géré une entité ou un projet de grande envergure (en terme de budgets et/ou de volume d'activités).
- Une expérience dans la préparation des dossiers d'appel d'offres et de procédures d'opérations de projets financés par des organismes internationaux ;
- Une bonne connaissance du secteur privé et des autres intervenants en milieu rural (bureaux d'études, ONG, etc.), notamment en matière de négociation commerciale avec ce type de partenaires privés et associatifs ;
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres ;
- La maîtrise de l'outil informatique et des logiciels bureautiques courants : Word, Excel, internet.
- Une excellente connaissance du milieu rural haïtien et des réalités économiques des différentes zones d'intervention du Projet.

A12. Termes de référence – Responsable suivi évaluation et gestion des connaissances

Responsabilités générales et détaillées

Sous l'autorité du Coordonnateur du Programme du projet I-BE et en collaboration avec les autres membres de l'Unité de coordination du Programme (UCP/MARNDR/FIDA), le Responsable du suivi-évaluation (RSE) accomplira les tâches suivantes :

- Concevoir et mettre en place le système de suivi-évaluation (SSE) du Programme), l'unité de suivi-évaluation de l'UTE et le système de gestion de résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA.
- Élaborer le plan de suivi du Programme ; méthodes de collecte et analyse de données, personnes responsables et périodicité de la collecte.
- Élaboration des outils de suivi ; tableaux PTBA, fiches de suivi et canevas de rapport trimestriels.
- Organisation et supervision des enquêtes de référence du projet
- Élaboration des clauses à inclure dans les contrats des partenaires en matière de SE.
- Coordonner et assister les membres de l'équipe et partenaires de mise en œuvre dans la collecte des données et l'élaboration des rapports d'état d'avancement
- Consolider et soumettre dans les délais les rapports et fiches d'état d'avancement du projet, ainsi que les rapports des indicateurs SYGRI pour le FIDA.
- Coordonner et assister les membres de l'équipe et partenaires de mise en œuvre pour l'élaboration des plans de travail et budget annuel ainsi que les plans de travail trimestriels. Mener les ateliers d'élaboration participative des PTBA.
- Travailler en étroite collaboration avec la RAF pour la mise en œuvre d'un système de suivi-financière en ligne avec le système du suivi des réalisations physiques.
- Mise en place d'un répertoire d'informations produites par les Projets structurés par rapport aux cadres logiques
- Appui méthodologique aux stagiaires dans l'élaboration des études de cas. Appui méthodologique aux cadres de l'UTE et aux opérateurs en matière de suivi-évaluation et gestion des connaissances.
- Assurer la collecte de données ventilées par sexe et par âge et mener des études sur les résultats du projet en matière de genre, de jeunesse et de nutrition.
- Analyser les données sortants du SSE et gestions de savoirs, alerter la coordination sur les écarts entre les cibles attendus et les réalisations physiques et financières et émettre des recommandations pour la réduction de ces écarts à temps et l'achèvement des objectifs attendus.
- Faciliter aux missions externes de supervision et d'évaluation l'accès aux données à jour et l'accès à toute la documentation relevant
- Identifier les besoins ponctuels d'appui externe pour la mise en place du système de SE et gestion de savoirs et veiller à que les ressources humaines et financières nécessaires soient mise à disposition.
- Remplir toutes autres tâches requises par le Coordonnateur du projet et relevant de ses compétences.

Qualifications requises

- Une formation universitaire reconnue (niveau maîtrise ou équivalent) en : (i) économie avec une spécialisation en développement rural ;(ii) agronomie avec une spécialisation en économie agricole ; (iii) planification ou en statistique
- Une expérience de travail dans la mise en œuvre des projets de développement rural et/ou agricole
- Une expérience de travail dans des projets financés par des bailleurs internationaux

- Une bonne connaissance des compétences et des expériences des intervenants des secteurs privé et associatif opérant dans les domaines des études socio-économiques et d'impact, de la formation, du conseil technique et en gestion aux groupements paysans,;
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres ;
- Une bonne capacité planification d'activités et de gestion axée sur les résultats ;
- Le sens de négociation ;
- Une bonne maîtrise des logiciels bureautiques courants, des logiciels de traitement de données (Access, outils statistiques); la maîtrise des logiciels de système d'information géographique sera un atout.

A13 Termes de référence – Responsable en passation de marché

Principales Tâches :

Sous l'autorité hiérarchique du Coordinateur du Projet I-BE, le RPM assume les responsabilités de la préparation, la passation et le suivi des marchés, contrats et conventions du Projet, toutes Composantes et Activités confondues. Il est chargé d'appuyer et de sécuriser la conduite des acquisitions de biens, de travaux et de services suivants les procédures du FIDA, et en respect des procédures de passation de marché national, dans le souci d'une utilisation transparente, équitable, et économe des ressources financières du projet. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec tous les cadres de l'UTE.

Dans ce sens, les tâches principales assignées au RPM sont les suivantes :

- Instruire, préparer, lancer, traiter, finaliser et suivre toutes les passations de marchés, contrats et Accords ou Conventions, et ce, dans le strict respect des règles et procédures, en matière de passation de marché suivant les réglementations en vigueur, tant au niveau du pays, que conformément aux directives du FIDA, dans ce domaine ;
- Participer activement à l'élaboration des Programmes Annuels de Travail et Budget (PTBA), notamment l'élaboration du plan de passation des Marchés ; par la suite le RPM informera périodiquement (tous les 6 mois) les Responsables de Composante et les responsables de bureaux sur l'évolution de chaque dossier de passation de marché, les concernant respectivement ;
- Mettre à jour régulièrement le Plan de passation de marchés (PPM) et le soumettre au CP qui le communique pour approbation aux instances supérieures du MDE et du MARNDR et au FIDA. Le RPM effectue toutes les procédures et étapes requises, pour mener à bien et en toute diligence, la mise en œuvre du PPM (appels à manifestation d'intérêt, pré-qualification, appels d'offres, entente directe, CML, etc.) selon les modalités adaptées à chaque type de marché ;
- S'assurer des traitements diligents des évaluations des offres, avec la cellule technique d'évaluation du projet ;
- Veiller à ce que des garanties contre l'exploitation et les abus sexuels et le travail des enfants soient incluses dans les contrats avec le personnel du projet, les entrepreneurs, les fournisseurs et d'autres tiers financés par les fonds du FIDA
- Assister le Coordinateur du Projet (CP) et les Responsables de Composante dans le recrutement du personnel et l'établissement des rapports d'évaluation à soumettre au CP;
- Elaborer un rapport trimestriel et annuel sur la passation des marchés ;
- Préparer et appuyer les missions d'Audit et de Supervision en ce qui concerne tous les aspects de la passation de marché.

Le postulant à ce poste a :

- o Une formation universitaire reconnue (niveau licence ou maîtrise) en Droit, Administration, ou dans un domaine technique (génie civil, génie rural, agronomie, économie)
- o Au moins cinq(5) ans d'expérience professionnelle pertinente dont au moins trois (3) ans dans la passation des marchés dans un projet ou une Administration ou une ONG ;
- o La pratique de la rédaction et de l'analyse des appels d'offres, des termes de référence, des contrats être de marchés avec des prestataires de services ;

- Une bonne connaissance des procédures de l'Administration publique et, si possible, de celles applicables aux projets financés par les Institutions financières internationales dont le FIDA ;
- Une expérience prouvée dans la négociation commerciale,
- La maîtrise des logiciels bureautique courant (word, excel)

Doit Être :

- Disponible pour des déplacements ponctuels dans les zones d'intervention du Projet ;
- En mesure de travailler couramment en français et en créole

Par ailleurs le postulant à ce poste doit avoir les qualités personnelles suivantes :

- Précision, rigueur, probité morale et faire preuve d'un bon niveau de confidentialité ;
- Charisme, leadership pour faire respecter ses décisions et les procédures du projet ;
- Capacité à travailler en équipe et sous forte pression ;
- Esprit d'analyse et autonomie de décision ;
- Capacité à travailler simultanément sur plusieurs dossiers ainsi qu'à respecter les échéances fixées tout en produisant un travail de qualité ;
- Bonne capacité à organiser son travail.

A14. Termes de référence – Expert financier

Principales Tâches :

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice financière de l'UTE, l'expert financier assume les *responsabilités de la mise en œuvre des tâches administratives et dans les domaines de la gestion et de la comptabilité générale, budgétaire, analytique et matériel* du Projet.

Dans ce sens, les tâches principales assignées au RAF sont les suivantes :

- i) Assurer la gestion comptable et financière du Projet (il s'agit d'une manière exhaustive de tous les aspects comptables et financiers du Projet). Le RAF doit principalement *établir tous les états financiers du projet, qui doivent être produits par l'équipe administrative et financière en utilisant un logiciel comptable*;
- ii) Diriger, motiver/animer dans un souci de leur efficacité, l'équipe comptable ;
- iii) Assumer le bon établissement des demandes de retraits de fonds (DRF), les contrôler et les viser, avant leur soumission au Coordinateur du projet;
- iv) Tenir à jour, avec le logiciel de gestion du projet, un tableau de bord financier du projet, à l'intention du Coordinateur, pour que ce dernier puisse disposer des éléments de décision nécessaires à la gestion du Projet ;
- v) Assurer la gestion administrative du Projet, en particulier, assister dans le recrutement de personnel, organiser et maintenir les éléments de gestion du personnel (contrats, congé, dossiers, etc. ...) et gérer les dossiers administratifs du projet ;
- vi) Participer activement en faisant partie des commissions lors de l'analyse des offres devant conduire au processus de recrutement des prestataires de service pour la mise en œuvre des actions du projet I-BE sur le terrain ;
- vii) Produire trimestriellement et annuellement un rapport administratif et financier suivant les besoins du Projet, de l'Etat et du FIDA; ce rapport présentera les prévisions, réalisations financières et analysera les sources des écarts constatés, par Composante et pour l'ensemble du Projet ;
- viii) S'assurer, avec le vérificateur Interne, du respect scrupuleux des clauses contractuelles relatives à la gestion financière des différents accords et contrats de financement ;
- ix) Veiller, avec le vérificateur Interne à l'application des procédures Administratives, Financières et comptables ;
- x) Effectuer annuellement l'inventaire physique du Projet (Comptabilité matière) et établir un registre des matériels avec le logiciel de gestion du Projet;
- xi) Contrôler la comptabilité et la cohérence avec les mouvements de fonds (financiers, banques et caisses) ;
- xii) Assurer, sous l'égide du Coordinateur du Projet et *en étroite concertation avec les autres responsables*, l'implémentation et le suivi des programmes budgétaires trimestriels et mensuels élaborés par ces derniers. Le RAF fournira les éléments financiers nécessaires au Suivi-Evaluation.
- xiii) Suivre et Contrôler l'exécution du programme budgétaire et le suivi périodique des besoins en financement des investissements et fonctionnement de l'équipe du projet I-BE ;
- xiv) Participer activement à l'élaboration des Programmes Annuels de Travail et Budget (PTBA) et par la suite informer périodiquement (tous les 6 mois) les autres Responsables sur les Etats de dépenses et des disponibilités de chaque Composante ou catégorie;

- xv) Préparer l'acquisition de biens et services et assister à la tenue d'un système de gestion et de compte-rendu justifié de ces biens ;
- xvi) Assurer le contrôle et suivi des procédures budgétaires au niveau des activités des opérateurs sous contrats avec le projet;
- xvii) Assurer et former les. opérateurs sous contrats avec le Projet ainsi que les autres structures partenaires bénéficiaires de fonds du projet, maintiennent une comptabilité propre pour les dépenses relatives aux activités du projet et fournissent périodiquement les états des dépenses et autres éléments ;

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste

- Est titulaire d'une licence en Administration avec option en comptabilité ;
- Avoir un minimum de cinq (5) années d'expériences à un poste similaire ;
- Une bonne connaissance des procédures de l'Administration publique ;
- A une excellente capacité d'organisation et de leadership ;
- Maîtrise d'un logiciel comptable et les logiciels courants de traitement de texte et les tableurs ;
- Possède une bonne capacité de rédaction ;
- Est familier avec les procédures des Bailleurs de fonds dont la maîtrise des procédures du FIDA en particulier ;

A15. Termes de référence – Expert environnemental

La mission consiste à :

- Apporter un appui à la Cellule de sauvegarde environnementale et sociale de l'UTE pour lui permettre de veiller à l'application et au respect des politiques et normes environnementales et sociales établies notamment dans le cadre du projet I-BE.
- Veiller à l'application et au respect des normes environnementales et sociales prescrites dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet I-BE
- S'assurer de la conformité de la mise en œuvre du projet aux politiques, normes et exigences légales, réglementaires et administratives du Gouvernement haïtien et du FIDA en matière d'environnement.
- S'assurer de la prise de mesures adéquates permettant d'éviter des retombées négatives pouvant conduire à une remise en cause des projets ou entraîner des impacts négatifs irréversibles sur les milieux naturel ou humain.

1- Tâches du Spécialiste

Sous la supervision du Chef de la Cellule de Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UTE, le Spécialiste environnemental accomplira les tâches suivantes :

- Contribuer à l'élaboration des fiches de suivi environnemental et social pour chaque activité (et une fiche consolidée pour le Projet).
- Maintenir une relation constante avec les partenaires (DDA, DDE, ANAP) et opérateurs afin de s'assurer de la mise en œuvre effective du PGES, et de la révision de ces derniers, le cas échéant ;
- Assurer le suivi du projet en ce qui a trait à l'exécution des PGES et élaborer les rapports de suivi du respect ou de la mise en œuvre des PGES;
- Assurer le suivi du projet en ce qui a trait à l'organisation, avec les autres spécialistes de la Cellule , de consultations nécessaires avec les différentes parties prenantes du Projet sur les enjeux environnementaux et sociaux;
- Effectuer des visites de terrain toutes les fois que cela s'avère nécessaire pour se mettre au fait de la situation réelle ;
- S'assurer de l'application par les opérateurs des normes relatives à la sécurité et à la santé des travailleurs
- Prévenir les risques et anticiper les conflits et contestations qui peuvent surgir en relations avec les activités mises en place
- Préparer un rapport de chaque visite avec formulation de recommandations dont la prise en compte devra être évaluée lors de la visite subséquente ;
- Préparer des rapports circonstanciés et des rapports d'avancement des projets sur les aspects environnementaux ;
- Servir d'interlocuteurs aux différentes entités intervenant sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre ou du suivi de mesures environnementales ;
- Faciliter la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales approuvées ou commanditées par l'UTE;
- Collaborer avec l'expert en ciblage, inclusion sociale, genre, jeunesse et nutrition pour s'assurer que ces dimensions sont correctement prises en compte dans le travail environnemental du projet ;
- Assurer le suivi des plans de gestions des déchets solides issus des chantiers dans le cas des construction;
- Tenir des séances de consultation publique avec les parties prenantes durant la phase d'implémentation des activités et travaux de construction ;
- Collaborer avec l'expert Suivi-évaluation sur le suivi et la gestion des connaissances du programme.
- Remplir toutes autres tâches connexes assignées par le Chef de la Cellule de Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UTE.

2- Profil

Le Spécialiste Environnemental devra avoir les qualifications minimales suivantes :

- Détenir une Maîtrise ou un diplôme universitaire (correspondant à Bac + 4 ou Bac + 5) en génie civil ou en sciences de l'environnement d'une université reconnue – Photocopie(s) du (ou des) diplôme(s) exigible(s);
- Etre capable de travailler en équipe et de s'adapter à un environnement de travail dynamique ;
- Etre disposé à résider et travailler en dehors de Port-au-Prince ;
- Avoir un esprit méthodique;
- Faire montre d'une capacité analytique très poussée en vue d'apporter des solutions appropriées;
- Bonne connaissance des outils informatiques suivants : environnement Windows, suite MS Office, moteurs de recherche sur Internet, Google Earth, logiciel de système d'information Géographique;
- Avoir le sens des responsabilités;
- Être capable de travailler sous pression.

3- Expérience

- Avoir au moins Cinq (5) ans d'expérience professionnelle générale ;
- Avoir au moins quatre (4) ans d'expérience pertinente dans l'élaboration ou le suivi de la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale(PGES) ;
- Avoir au moins quatre (4) ans d'expérience en évaluation d'impact environnemental;
- Avoir une bonne connaissance des procédures et politiques du FIDA;

Les références devront être fournies et seront vérifiées systématiquement.

Connaissance des langues

- Maîtrise du français et du créole haïtien parlé et écrit ;

Responsabilités générales

Sous l'autorité de l'expert financier, Le Comptable est chargé de la gestion du service comptable du projet I-BE. Il est le superviseur des employés de la comptabilité. Il organise, contrôle et supervise les opérations du service et le travail du personnel placé sous sa responsabilité. Il assiste le RAF dans la gestion des ressources financières du projet.

Responsabilités détaillées

Le titulaire à ce poste :

Au niveau des procédures budgétaires

- Assiste le RAF dans la préparation des budgets et particulièrement le budget annuel
- Effectue le contrôle de l'exécution du budget annuel et contrôle l'évolution des dépenses par rapport au budget
- Assiste le RAF dans le contrôle de l'évolution des engagements et des décaissements par rapport au budget annuel et au budget des accords de financement

Au niveau des procédures comptables

- Vérifie les pièces comptables (factures, décomptes, mémoires) et s'assure de leur adéquation avec les procédures établies ;
- S'assure de la bonne tenue des livres et de l'application des procédures comptables ;
- Vérifie les écritures du journal ;
- Prépare les écritures de régularisation s'il y en a.

Au niveau des procédures financières

- Tient à jour le solde des comptes en banque et vérifie les concordances bancaires mensuelles ;
- Réconcilie les demandes de décaissements au bailleur de fonds avec les rapports des comptes de prêt et prépare un rapport mensuel ;
- Coordonne le travail avec les auditeurs externes lors des vérifications ;
- Assiste le RAF dans la préparation des rapports financiers, mensuels et annuels.

Au niveau des procédures de passation de marchés

- Vérifie avec le Responsable en passation de Marché la cohérence des informations des fiches de marchés ;
- Effectue toute autre tâche que lui confie le RAF ou le Coordonnateur dans le cadre de ses fonctions

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste

- Est titulaire d'un diplôme en comptabilité (deuxième cycle Universitaire en comptabilité et finances A un minimum de trois (3) années d'expériences à un poste similaire ;
- A une excellente capacité d'organisation et de leadership ;

- Maitrise un logiciel comptable et les logiciels courants de traitement de texte et les tableurs ;
- Possède une bonne capacité de rédaction ;
- Est familier avec les procédures des Bailleurs de fonds dont le FIDA en particulier

A17. Termes de référence – Assistant passation de marché

Principales Tâches :

Sous l'autorité hiérarchique du Responsable en passation de marché du Projet I-BE, l'assistant appuie les différents processus de passation de marché. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec tous les cadres de l'UTE.

Dans ce sens, les tâches principales de l'assistant sont les suivantes :

- Accompagner le RPP dans tous les dossiers de passations de marchés, contrats et Accords ou Conventions, et ce, dans le strict respect des règles et procédures, en matière de passation de marché suivant les réglementations en vigueur, tant au niveau du pays, que conformément aux directives du FIDA;
- Archiver toute la documentation relative à tous les marchés
- Mettre en place et maintenir une base de données sur les prestataires potentiels et recrutés ;
- Appuyer les traitements diligents des évaluations des offres, avec la cellule technique d'évaluation du projet ;
- Tenir à jour les registres de contrats et marchés. Tenir à jour les registres de contrats et marchés. Pour les indicateurs du système de Suivi, relatif à la passation de marchés, l'assistant collaborera étroitement avec le RSE ;

Le postulant à ce poste a :

- o Une formation universitaire reconnue (niveau licence ou maîtrise) en Droit, Administration, ou dans un domaine technique (génie civil, génie rural, agronomie, économie)
- o Au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle pertinente dont au moins trois (2) ans dans la passation des marchés dans un projet ou une Administration ou une ONG ;
- o La pratique de la rédaction et de l'analyse des appels d'offres, des termes de référence, des contrats et de marchés avec des prestataires de services ;
- o Une bonne connaissance des procédures de l'Administration publique et, si possible, de celles applicables aux projets financés par les Institutions financières internationales dont le FIDA ;
- o La maîtrise des logiciels bureautiques courants (word, excel)

Doit Être :

- Disponible pour des déplacements ponctuels dans les zones d'intervention du Projet ;
- En mesure de travailler couramment en français et en créole

Par ailleurs le postulant à ce poste doit avoir les qualités personnelles suivantes :

- Précision, rigueur, probité morale et faire preuve d'un bon niveau de confidentialité ;
- Capacité à travailler en équipe et sous forte pression ;
- Capacité à travailler simultanément sur plusieurs dossiers ainsi qu'à respecter les échéances fixées tout en produisant un travail de qualité ;
- Bonne capacité à organiser son travail.

A18. Termes de référence – Assistant comptabilité

Responsabilités générales :

Sous la responsabilité du comptable , l'assistant comptable est responsable des achats de l'institution, de la gestion de la petite caisse.

Responsabilités détaillées

L'Agent Administratif

- Tient le fichier des fournisseurs ;
- Gère la petite Caisse ;
- Assiste dans la gestion des événements organisés par l'institution ;
- Prépare tout rapport administratif relatif à ses tâches ;
- Prépare les réquisitions de fournitures et reçoit celles qui sont remises au comptable ;
- Effectue toute autre tâche que lui confie le comptable dans le cadre de ses fonctions
- Classe des dossiers comptables et documents de support.

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste :

- Est détenteur d'un diplôme en comptabilité ;
- A deux (2) années d'expérience à un poste similaire ;
- Maîtrise les logiciels courants de traitement de texte et les tableurs ;
- A une grande capacité de communication ;
- Est un bon négociateur ;
- A une bonne capacité de rédaction ;
- Maîtrise le français et le créole,
- A une excellente capacité d'organisation

A19. Termes de référence – Secrétaire administrative

Responsabilités générales

L'assistante administrative relève directement du Coordonnateur. Elle est responsable de la gestion du secrétariat de la coordination, des dossiers du personnel et des matériels et équipements du projet. De plus, elle assure le suivi de la mise en œuvre des instructions du Coordonnateur.

Responsabilités détaillées

Le titulaire à ce poste :

- Etabli avec le Coordonnateur le standard de publication des documents et veille à ce qu'il soit observé ;
- Procède à l'archivage physique et électronique des documents et garde les originaux des documents publiés (copies, papiers et fichiers) ;
- Tient un rapport de suivi des instructions du Coordonnateur ;
- Gère l'agenda du Coordonnateur et coordonne ses missions ;
- Assure le suivi de la correspondance externe (contrats et autres documents) devant être signée par le Coordonnateur ;
- Assure la gestion quotidienne des véhicules, de la génératrice, des climatiseurs, du local. Il est le superviseur direct des chauffeurs. Il prépare les rapports administratifs relatifs à ses dossiers.
- Contrôle la présence de visa sur les documents de support accompagnant les chèques et virements bancaires ;
- Coordonne la préparation des documents et celle de la correspondance interne et externe ;
- Assure la gestion des télécopies et appels internationaux à la coordination ;
- Assiste le Coordonnateur dans la préparation des réunions du Comité National de Pilotage (lettre de notification, transmission de documents et/ou rapports aux membres du CNP, coordination avec la comptabilité et autre assistance fournie au Coordonnateur pendant les réunions, rédaction de procès-verbaux ;
- Assure en coordination avec le Coordonnateur, le suivi de la remise des différents rapports internes et externes ;
- Effectue toute autre tâche confiée par le Coordonnateur dans le cadre de ses fonctions.

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste a :

- Une expérience de cinq (5) ans à un poste similaire ;
- Un diplôme de Secrétariat de Haut Niveau d'une Institution reconnue en Haïti ;
- Des compétences en archivage physique et numérique
- Une bonne maîtrise du français et du créole ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment Word, Excel, Internet ;
- Aptitude à travailler en équipe et sous forte pression ;
- Une bonne maîtrise de l'anglais serait un plus.

A20. Termes de référence - Spécialiste du ciblage, du genre, de la jeunesse et de la nutrition

Sous la supervision générale du directeur de projet de l'I-BE, le spécialiste du ciblage, de l'inclusion sociale et de la nutrition soutiendra l'unité de mise en œuvre du projet et sera chargé de mener des activités dans cinq domaines principaux pour intégrer l'inclusion sociale et la nutrition.

I Mise en œuvre du programme

Conseiller et soutenir le Directeur du programme, les autres membres de l'Unité d'exécution du projet, les opérateurs de terrain et les prestataires de services dans l'intégration efficace du ciblage, de l'inclusion sociale, du genre, de la jeunesse et de la nutrition dans les activités du programme.

En étroite collaboration avec l'Unité de mise en œuvre du projet, élaborer des stratégies et des plans d'action complets de ciblage, de genre, de jeunesse et de nutrition à mettre à jour régulièrement.

Travailler avec chaque spécialiste de l'Unité de mise en œuvre du projet dans l'examen critique de la mise en œuvre du programme pour examiner la participation des femmes et des jeunes aux réunions et aux sessions de formation liées au programme, et travailler avec l'identification des opportunités pour :

- Accroître la sensibilisation des femmes et des jeunes dans les zones du programme ;
- Assurer une répartition équilibrée entre les sexes des packages techniques et de l'assistance technique ;
- Concevoir et assurer la mise en œuvre de mesures destinées à faciliter la participation des femmes et des jeunes à toutes les activités parrainées par le programme ;
- Concevoir et proposer des approches pour faire face aux contraintes socio-économiques à la participation optimale des femmes aux activités du programme.

Examiner les processus de base de mise en œuvre du programme pour fournir des commentaires et des suggestions sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats possibles du programme en ce qui concerne le ciblage, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'engagement des jeunes, l'inclusion sociale et la nutrition.

Veiller à ce que les activités des stratégies de ciblage, de genre, de jeunesse et de nutrition se reflètent dans les éléments suivants:

- Préparation de l'AWP/B ;
- Conception et mise en œuvre du système de S&E du programme ;
- Manuel de mise en œuvre du projet ;
- Rapports d'avancement du programme ;
- Supervision du programme ;
- Évaluation des résultats/impacts.

Participer à l'élaboration de termes de référence détaillés et de documents d'appel d'offres des prestataires de services nationaux et locaux pour diverses composantes du programme afin de garantir que les groupes cibles seront en mesure de participer efficacement à toutes les composantes et d'atteindre les objectifs du programme.

II S&E et gestion des connaissances

En collaboration avec le personnel de S&E, contribuer à la mise en place d'un système de S&E qui capture et analyse des données ventilées sur le genre, les jeunes, l'inclusion sociale et la nutrition.

En étroite liaison avec le responsable du suivi et de l'évaluation, s'assurer que les indicateurs de nutrition sont suivis et signalés régulièrement (ainsi que les autres calendriers de rapport du projet). Un suivi devra également être apporté au niveau de la gestion des connaissances sur les thématiques du ciblage, du genre, de la jeunesse et de la nutrition avec des actions pilotes.

En collaboration avec le responsable de la communication, documentez et partagez les produits de S&E, d'apprentissage et de communication.

Suivre la mise en œuvre de la dimension sociale du Plan de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux du projet, et proposer des mises à jour si nécessaire.

III. Renforcement des capacités

Entreprendre une évaluation régulière des capacités sur les questions de genre, de jeunesse, d'inclusion sociale et de nutrition et renforcer les capacités du personnel sur le terrain, de l'Unité de mise en œuvre du projet, des partenaires de mise en œuvre et des prestataires de services.

IV. Communication

Assurer la liaison avec le bureau de pays du FIDA et l'équipe d'inclusion sociale sur les questions concernant le genre, les jeunes et la nutrition dans la mise en œuvre, le partage des connaissances et d'autres aspects.

Servir de canal de communication entre le programme et les autres personnes travaillant sur les questions d'inclusion sociale et de nutrition au sein du gouvernement, des agences d'exécution, d'autres programmes de développement et du FIDA.

Aidez les collègues du programme à accéder aux informations dont ils peuvent avoir besoin sur les questions d'inclusion sociale et de nutrition et à partager les bonnes pratiques.

V. Plaidoyer et mise en réseau

Connaître les politiques de genre, de jeunesse et de nutrition des institutions liées au programme, y compris les politiques nationales et celles des ministères, des institutions d'exécution et des agences de financement, dont le FIDA.

Établir des liens avec d'autres programmes d'intégration des femmes, des jeunes, d'inclusion sociale ou de nutrition mis en œuvre par des organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux.

Présenter des informations factuelles sur les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, d'engagement des jeunes et de nutrition dans les forums nationaux.

VI. Diplômes et expérience

- Maîtrise en sciences sociales, développement rural, sécurité alimentaire ou dans une discipline connexe ;
- Au moins cinq ans d'expérience dans le domaine du genre, de l'inclusion sociale et/ou de la nutrition ;
- Expérience dans les programmes de développement agricole et rural ;
- Expérience des programmes intégrant des considérations de ciblage, de jeunesse, de genre et de nutrition dans les composantes / activités et le S&E ;
- Expérience de la conception et de la prestation de modules de formation ;
- Très motivé et engagé dans la lutte contre la pauvreté et l'égalité des sexes ;
- Connaissance pratique de l'anglais, du français et du créole parlé et écrit.

A21. Termes de référence – Chauffeur

Responsabilités Générales

Sous la responsabilité du RAF, et supervisée par l'Assistante administrative, le chauffeur assure les déplacements des employés. Il est responsable du bon fonctionnement du véhicule qui lui est assigné et de tous ses accessoires.

Responsabilités détaillées

Le chauffeur :

- Veille au bon fonctionnement du véhicule qui lui est assigné et signale l'assistante administrative toutes anomalies, défauts et les réparations jugées nécessaires ;
- Contrôle tous les matins avant utilisation les niveaux d'huile et d'eau du véhicule ;
- Remplit régulièrement le carnet de bord du véhicule et le remet au responsable pour les suites administratives nécessaires ;
- Assure le transport de tout employé dans le cadre d'une sortie dans la zone métropolitaine ou d'une mission sur demande du responsable de la logistique ou de l'Assistante administrative ;
- Assure le transport de tout matériel du projet sur demande de l'Assistante Administrative ;
- Est responsable de toute perte d'accessoires causée par imprudence ou négligence ;
- Effectue les réparations mineures ;
- Effectue toute autre tâche que lui confie l'Assistante Administrative dans le cadre de ses fonctions ;
- Gare le véhicule immédiatement après usage ;

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste :

- Est détenteur d'un certificat en 9^{ème} année fondamentale ou 4^{ème} année secondaire ;
- Détient un permis de conduire valide ;
- A trois ans d'expérience comme chauffeur ;
- Est capable de voyager en province ;
- Est en mesure de comprendre le français ;
- Possède une notion élémentaire en mécanique générale ;
- A le sens de responsabilités ;
- A une bonne présentation.

A22. Termes de référence – Ménagère

Responsabilités générales

Sous la supervision directe de l'Assistante Administrative, la Ménagère est responsable du nettoyage du bâtiment et de la préparation du service Café.

Responsabilités détaillées

En tant que ménagère, elle

- Inspecte le parquet et le nettoie au besoin ;
- Nettoie tous les jours et aux heures établies par l'Administration les bureaux qui lui sont assignés c'est-à-dire épousseter les meubles, le matériel de bureau, les portes, les distributeurs d'eau ;
- Vide les poubelles, nettoie les toilettes ;
- Nettoie une fois la semaine les distributeurs d'eau au savon ;
- Aide à la préparation du café ou du thé et assure le service qui lui est assigné ou sur demande pendant les réunions ;
- Assure le ménage de la cafeteria ;
- Effectue toute autre tâche que lui confie le RAF ou l'Assistante Administrative.

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste

- Est détenteur d'un certificat en 6^{ème} année fondamentale au CEP
- Est en mesure de comprendre le français
- A le sens de responsabilités

Responsabilités générales

Sous la responsabilité du RAF, et la supervision directe de l'Assistant (e) Administratif (ve), le gardien est responsable du nettoyage du bâtiment, de la manutention et du gardiennage du parking et de l'immeuble.

Responsabilités détaillées

En tant que Gardien, il :

- Assure le gardiennage et sécurité
- Assure une présence permanente au local du bureau
- Prévient, informe dans les meilleurs délais, le responsable de l'Assistant (e) Administratif- (ve) de tout danger éventuel ou de tout fait bizarre ayant rapport avec le projet ;
- Assure l'ouverture et la fermeture de la barrière de l'institution selon l'horaire établi.

Au niveau de la Logistique

- Enregistre les entrées et sorties des véhicules ;
- Récupère les clés des véhicules en dehors des heures de bureau et en fin de semaine ;
- Allume et éteint la génératrice suivant les directives établies et signale au responsable de la Logistique toute anomalie dans le fonctionnement ;
- Ajoute sur demande du responsable de la Logistique du carburant dans les drums ou citernes alimentant la génératrice ;
- Alimente en eau et acide les batteries de la génératrice et de l'Onduleur du bureau si existant ;
- Nettoie en l'absence du préposé tout véhicule jugé sale par ses supérieurs ;
- Effectue les travaux de manutention qui lui sont confiés ;
- Assure la vidange des poubelles en l'absence de la ménagère ainsi que le nettoyage des parquets, paliers, toilettes et escaliers si existant qui lui sont assignés ;
- Assiste la ménagère dans le nettoyage des vitres, et autres ;
- Effectue toute autre tâche que lui confie ses supérieurs hiérarchiques.

Qualifications requises

Le titulaire à ce poste :

- Est détenteur d'un certificat en 6^{ème} année fondamentale ou CEP
- Est en mesure de comprendre le français
- A le sens des responsabilités.

Annexe 2 : Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)



Projet d'économie bleue inclusive en Haïti (I-BE)

Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

@Mai 2021

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX 113

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 114

1. INTRODUCTION 115

1.1	DESCRIPTION DU PROJET	115
1.2	RISQUES ET IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	116
1.2.1	RISQUES ET IMPACTS POSITIFS	116
1.2.2	RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS	117
1.3	OBJECTIFS DU PEPP	118
1.4	RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	118

2. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 120

2.1	PARTIES PRENANTES DU PROJET	120
2.2	INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES OU VULNERABLES	120

3. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 122

3.1	STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS ET LES CONSULTATIONS	122
3.2	STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES	123
3.3	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	125
3.4	CALENDRIER	127
3.5	EXAMEN DES COMMENTAIRES	127
3.6	PHASES ULTERIEURES DU PROJET	127

4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 128

4.1	RESSOURCES	128
4.2	BUDGET ESTIMATIF ET FINANCEMENT	128

5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DE RETROACTION DES PARTIES PRENANTES 130

5.1	TYPES DE PLAINTES ET CONFLITS SUSCEPTIBLES DE SE MANIFESTER	130
5.2	PRINCIPES DIRECTEURS DU MGP	130
5.3	APPROCHE DU MGP	131
5.4	PROCEDURES, RECOURS ET TRAITEMENT DES PLAINTES	131
5.5	PROCEDURES DE PLAINTES DU FIDA	133

6. SUIVI ET RAPPORTAGE 136

6.1	IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LES ACTIVITES DE SUIVI	136
6.2	RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES	136

Liste des tableaux

Tableau 1. Composantes du projet I-BE.....	17
Tableau 2. Parties prenantes du projet I-BE	120
Tableau 3. Stratégie proposée pour la diffusion des informations et les consultations	122
Tableau 4. Plan d'engagement des parties prenantes	125
Tableau 5. Coût du plan d'engagement des parties prenantes	128

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
AP3B	Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies
ASEC	Assemblées de la Section Communale
BAC	Bureau Agricole Communal
CLA	Comité local d'appui
CLES	Collectifs de lutte contre l'exclusion sociale
BSAP	Brigade de Surveillance des Aires Protégées
BPISA	Bonnes Pratiques Internationales du Secteur d'Activité
CASEC	Conseils d'Administration de la Section Communale
CHCL	Campus Henry Christophe de Limonade
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
COVID	Coronavirus disease
CRDD	Centre rural de développement durable
DDA	Direction département de l'Agriculture
DDE	Direction départementale de l'Environnement
DPAQ	Direction Pêche et Aquaculture
EIES	Évaluation/Étude d'Impact Environnemental et social
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FoProBiM	Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine
I-BE	Projet d'économie bleue inclusive
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MDE	Ministère de l'Environnement
H&C	historique et culturel
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
NE	Nord-est
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PAP	Personne affectée par le projet
PIC	Parc industriel de Caracol
PP	Partie prenante
PNH	Police Nationale d'Haïti
USD	Dollar américain
UTE	Unité Technique d'Exécution
VBG	Violence Basée sur le Genre
CGPHC	Cadre de gestion du patrimoine historique et culturel

1. Introduction

1.1 Description du projet

1. Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), formule un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet sera géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.
2. Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.
3. L'**objectif de développement** de l'I-BE est d'augmenter la conservation marine et la diversification des moyens de subsistance afin de fournir un revenu durable aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'AP3B et ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 2. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle

Intervention	Brève description
	d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.

1.2 Risques et impacts potentiels du projet

1.2.1 Risques et impacts positifs

4. Les interventions du projet auront des effets globaux largement positifs, en contribuant notamment à/au :
- Un **meilleur engagement des communautés locales et des parties prenantes** dans la surveillance et la gestion durable des ressources de l'AP3B.
 - Développement d'**activités génératrices de revenus** alternatifs/supplémentaires durables et respectueuses de l'environnement.

- Développement de l'**affectivité et la sensibilité des communautés locales** par rapport à l'AP3B et sa biodiversité ainsi que ses services écologiques.
- L'amélioration de la **gouvernance de l'AP3B** grâce au renforcement de la capacité de gestion locale de l'ANAP.
- La réduction de la pression anthropique et **amélioration de l'état de conservation** des ressources naturelles critiques de l'aire protégée.
- La réduction de l'état de **pauvreté** des communautés de l'AP3B en améliorant le revenu des ménages à travers le développement des AGR.
- L'**amélioration des opportunités économiques** par le développement et la revitalisation de l'écotourisme et d'autres AGR, incluant la préparation de semences et plantules en pépinières, la transplantation, la surveillance et le suivi des plantations.
- L'**amélioration de la qualité des écosystèmes terrestres, côtiers et aquatiques** d'eau douce et marins à moyen et long termes, grâce à la réduction de la pression anthropique sur les mangroves et les autres ressources vulnérables de l'AP3B.
- **Accroître le couvert boisé et réduction de l'érosion hydrique et côtière** grâce à la constitution de forêt énergétique et la restauration des aires de mangroves.
- **Reconstitution de l'habitat des populations halieutiques et accroissement de l'abondance et la diversité des espèces** grâce à l'élimination et la réduction de la pression anthropique sur les écosystèmes côtier et marins.
- **Renforcement des capacités des communautés** en matière de préservation et reboisement d'espaces dégradés.
- **Lutte et adaptation contre le changement climatique** par le stockage de carbone dans la biomasse du couvert boisé et la protection des communautés établies contre les marées et l'érosion.
- **Augmentation de la résilience des chaînes de valeur** de la pêche et du sel face au changement climatique.

1.2.2 Risques et impacts négatifs

5. Le projet I-BE, du fait de son ampleur, de la vulnérabilité du milieu d'implémentation et les types d'activités à mettre en œuvre, va générer inéluctablement, des effets négatifs sur l'environnement naturel et les communautés. Ces effets négatifs, bien que localisés et de nature temporaire, doivent être atténués efficacement afin de garantir la durabilité des interventions. Un listage complet de ces risques et impacts peut être consulté dans le rapport de l'Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) du projet, rendu public le 14 mai 2021 sur le site du FIDA.⁹
6. Grosso modo, le projet I-BE est susceptible d'entraîner un certain nombre d'effets négatifs potentiels, dont certains pourraient s'avérer relativement importants et persistants, et qui exigent la définition et la mise en œuvre de mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation. Ces mesures sont intégrées dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet présenté dans l'EIES. Bien que la majorité des impacts se limite à quelques zones spécifiques à l'intérieur de l'AP3B, ils ont tous un enjeu important sur les milieux naturel et/ou

⁹ <https://www.ifad.org/en/secap-disclosed-documents>

humain qui est susceptible d'affecter durablement les communautés locales, ainsi que l'équilibre écologique, compte tenu des spécificités suivantes :

- **l'état de vulnérabilité élevé des communautés côtières de l'AP3B** et leur exposition aux risques du changement climatique ;
 - **de l'interconnexion des différents écosystèmes de l'AP3B** (terrestre, eau douce, côtier et marins) ;
 - **de l'importance du zonage au sein de l'AP3B** dans la vision de l'ANAP pour une gestion durable.
7. **Risques environnementaux** – La fragilité des écosystèmes de l'AP3B fait que les impacts environnementaux du projet I-BE sont difficilement évitables, car directement liés aux efforts de régénération, de conservation ou d'utilisation durable des ressources conformément à l'esprit du plan de gestion de 2017. Toutefois, tous ces risques sont techniquement et financièrement gérables à partir de simples mesures d'atténuation.
8. **Risques socioéconomiques** – Les principaux risques socioéconomiques potentiels identifiés sont principalement liés aux aspects suivants :
- exclusion sociale et discrimination à l'égard des femmes, jeunes, handicapées, analphabètes et autres groupes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre des activités ;
 - pertes d'accès à certains moyens de subsistance par certains ménages vulnérables susceptible d'aggraver leur niveau d'insécurité alimentaire et de pauvreté ;
 - conflit entre certains acteurs pour la surveillance de l'aire protégée et la mise en œuvre de certaines activités.

1.3 Objectifs du PEPP

9. L'engagement des parties prenantes (PP) constitue un pilier clé pour la réussite du projet, incluant la durabilité des interventions et extrants obtenus. L'engagement des PP est un processus inclusif enclenché et mené tout au long du cycle de vie du projet.
10. Les PP du projet seront mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs différents intérêts et situations, afin de satisfaire aux objectifs du PEPP qui sont :
- établir une approche systématique d'engagement des PP qui permettra à l'UTE et l'ANAP de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles une relation constructive ;
 - évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des PP et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
 - encourager l'engagement effectif de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
 - s'assurer que les PP reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

1.4 Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

11. Plusieurs consultations publiques ont déjà été réalisées auprès des PP du projet. Déjà à l'étape de préparation de la note conceptuelle du projet, plusieurs rencontres ont été pilotées avec les acteurs et les communautés au niveau de l'AP3B. Plus récemment, entre le 3 et le 15 mai 2021, plusieurs parties prenantes, incluant, entre autres, le FIDA, l'UTE/MEF, la DPAQ/MARNDR, l'ANAP/MDE, la Direction de l'AP3B, le Parc Industriel de Caracol (PIC), les Directions départementales agricoles et environnementales (DDA et DDE) du Nord-est, les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) du Nord-est, le FoProBiM, le Collectifs de Lutte contre l'Exclusion Sociale (CLES), les organisations, coopératives, comités, productrices et producteurs locaux, des ONG et gestionnaires de projets, ont été mobilisés dans le but de peaufiner les activités du projet de collecter les avis, commentaires et feedback sur le rapport de l'EIES.

2. Identification et analyse des parties prenantes

2.1 Parties prenantes du projet

12. Les parties prenantes (PP) du projet regroupent l'ensemble des individus ou groupes bénéficiant, influençant ou subissant, d'une manière ou d'une autre, des actions du projet. Le tableau ci-après présente la liste des parties prenantes clés du projet I-BE désagrégées en leurs niveaux de participation et d'influence sur le projet. Ce tableau sera mis à jour tout au long de la mise en œuvre du projet pour veiller à ce que aucun intervenant ne soit exclu.

Tableau 3. Parties prenantes du projet I-BE

PP susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par les activités et les résultats de la mise en œuvre du projet I-BE	PP qui participent à la mise en œuvre du projet I-BE	Acteurs ayant une influence sur la mise en œuvre du projet I-BE
<ul style="list-style-type: none"> - Élèves et étudiant(e)s - Personnel des écoles et universités (enseignants, responsables, personnel d'appui) - Communautés de l'AP3B et des bassins versants concernés - Ménages - Petites et moyennes entreprises - Structures communautaires (associations agricoles, organisations et coopératives de pêche, organisation de producteurs de sel, groupes environnementaux et autres) - Groupes et personnes vulnérables : femmes, filles, jeunes, handicapés et autres - Direction de l'AP3B 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité local d'appui (CLA) - UTE/MEF - ANAP/MDE - DPAQ/MARNDR - FoProBiM - CLES - Les écoles et les universités de la zone (CHCL) - Direction départementale du MARNDR - Les Bureaux agricoles communaux (BAC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies, CASEC et ASEC - FIDA - Acteurs de mise en œuvre (UTE, ANAP, DPQA, FoProBiM et autres) - Brigade de surveillance des aires protégées (BSAP) - Leaders communautaires - Associations ou groupements de consommateurs - Intermédiaires commerciaux - Acteurs de conservation - Acteurs de développement - Ministère du tourisme - Direction départementale du MDE - ISPAN - CIAT, PIC, PNH, MICT, CRDD de Terrier Rouge

2.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

13. Tout le long du projet, une attention particulière sera accordée aux personnes ou groupes vulnérables au sein des parties prenantes identifiés ci-haut. Dans le contexte du projet I-BE, en plus des femmes et des jeunes des deux sexes, ce groupe peut contenir des personnes âgées, handicapées, enfants, personnes analphabètes, femmes enceintes ou allaitantes, ménages dirigés par une femme, les albinos et les pauvres.

14. En général, les groupes vulnérables se heurtent à des obstacles de participation aux réunions de consultation publique. Même s'ils assistent à des réunions communautaires, ils peuvent ne pas comprendre les impacts du projet présent en raison des barrières linguistiques (ou ils se sentent inhibés en raison de leur statut dans la communauté) et donc ne sont pas toujours en mesure d'exprimer librement leurs préoccupations et intérêts dans le projet.

15. Certaines personnes, notamment les personnes à faible niveau d'alphabétisation, ne sont pas en mesure de communiquer facilement dans certaines langues officielles, comme le français. Elles auront besoin d'être consultées dans la langue locale, le créole haïtien. Le projet devra tenir compte des limites identifiées et s'assurer que toutes les PP, en particulier les personnes affectées par le projet (PAP), sont incluses et soutenues pour surmonter lesdites limites auxquelles elles sont confrontées et participer au processus de consultation.

3. Engagement des parties prenantes

3.1 Stratégie proposée pour la diffusion des informations et les consultations

16. Les principaux couloirs de communication utilisés pour atteindre la majorité des PP sont constitués, entre autres, de : correspondance et réunions formelles avec le Gouvernement et les autorités, consultations publiques, visites de terrain, entrevues, rendre publique et accessible les résultats des études, plans et évaluations via l'internet, brochures, affiches, radio, consultations des « Bonnes Pratiques Internationales du Secteur d'Activité (BPISA), formation, consultation des autorités compétentes en la matière (pour le patrimoine historique et culturel par exemple), sensibilisation, documents et rapports de synthèse non techniques, vulgarisation des plans produits dans le cadre du projet, réunions de comités locaux, partage d'information, réunions spéciales et signalisation adéquate du zonage de l'AP3B.

Tableau 4. Stratégie proposée pour la diffusion des informations et les consultations

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	PP ciblées	Responsabilités
Vision, objectifs, nature, envergure, durée et parties prenantes du projet	Correspondance et réunions formelles avec le Gouvernement et les autorités ; consultations publiques ; visites de terrain ; entrevues	Lors de la préparation du projet et durant toute la durée de mise en œuvre	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet	FIDA, UTE et ANAP
Risques et effets potentiels du projet sur l'environnement et les communautés locales ; les mesures d'atténuation et de bonification, notamment pour les personnes et groupes vulnérables	Rendre publique et accessible les résultats de l'EIES ; consultations publiques ; Sensibilisation et formation ; affiches ; documents et rapports de synthèse non techniques ; brochures ; radio	Depuis la formulation du projet et la préparation des outils et instruments de sauvegardes environnementales, sociales et patrimoniales ; et durant la mise en œuvre des activités	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet - PP avec influence sur le projet	UTE et Direction AP3B
Divulgateion du PEPP	Rendre publique le PEPP ; Correspondances ; Réunions officielles ; Consultations publiques ; brochures ; radio	Bureaux et sites web des partenaires du projet	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet - PP avec influence sur le projet	UTE et Direction AP3B
Mécanisme de gestion des plaintes	Consultation des BPISA ; Consultations publiques ; brochures ; radio ; visite au bureau du projet CHUD ; un numéro de téléphone dédié à la récolte de plaintes et autres commentaires.	Bureau du projet dans le Nord-est ; bureau de l'AP3B à Fort-Liberté ; bureaux départementaux de MARNDR et du MDE à Fort Liberté ; bureaux des BAC concernés par le complexe de l'AP3B ; Bureau de FoProBiM et d'autres partenaires stratégiques (à vulgariser par la suite) ; chez les membres du CLA ; au sein des organisations communautaires	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet - PP avec influence sur le projet	UTE et Direction AP3B

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	PP ciblées	Responsabilités
		et des coopératives concernées ; CASEC et ASEC des sections concernées (en leurs bureaux et via téléphone).		
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Consultations publiques ; réunions spéciales ; brochures ; radio ; enquêtes	Bureau du projet dans le Nord-est ; Bureau de l'AP3B ; Mairies concernées ; au sein des communautés	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet	UTE et Direction AP3B
Plan de gestion de l'AP3B	Atelier de travail ; formation ; visite ; focus group ; sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	Première année du projet pour la mise à jour ; durant toute la durée de mise en œuvre du projet pour la vulgarisation	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet - PP avec influence sur le projet	UTE, Direction AP3B et FoProBiM
Zonage de l'AP3B	Visite ; télédétection ; focus group ; atelier de travail ; signalisation et affiche	Première année du projet pour la mise à jour ; 2 ^e et 3 ^e années du projet pour la signalisation ; toute la durée du projet pour la sensibilisation	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet - PP avec influence sur le projet	UTE, Direction AP3B et FoProBiM
Activités génératrices de revenus (AGR)	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	Toute la durée de vie du projet	- PP affectées par le projet	UTE
Surveillance de l'AP3B	Formation ; sensibilisation ; visite et patrouille	Toute la durée de vie du projet	- PP affectées par le projet - PP de mise en œuvre du projet - PP avec influence sur le projet	UTE, Direction AP3B et FoProBiM
Pratiques nutritionnelles	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	Toute la durée de vie du projet	- PP affectées par le projet	UTE

3.2 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

17. Pour garantir la prise en compte effective des points de vue des personnes et groupes vulnérables, les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour contourner les obstacles pouvant nuire à leur participation :

- Rencontres par catégories au sein des personnes et groupes vulnérables, en tenant compte, entre autres, du sexe, âge, état et nature des handicaps et niveau d'éducation et de pauvreté.
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Tenue de réunions ciblées et de taille modeste durant lesquelles les PP vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Solliciter, en cas de PP ayant des troubles de l'audition et de la parole, l'appui d'un spécialiste en langage des signes, pour faciliter le transfert des messages à communiquer.

18. Les gestionnaires du projet veilleront à obtenir l'avis des parties prenantes pour identifier les risques de violence basée sur le genre (VBG) au niveau local et à consulter celles-ci

sur les interventions potentielles et les mesures de mitigation des risques. Les consultations avec les personnes qui travaillent avec des adolescent(e)s et d'autres groupes à risques, et les porte-parole des femmes devraient être privilégiées pour permettre une compréhension des risques et des tendances en matière de VBG au sein des communautés, et aussi pour s'assurer que la voix des femmes est reflétée dans les recommandations pour les activités du projet. Ces consultations doivent se poursuivre tout au long du cycle de vie du projet et ne sauraient se limiter uniquement à la phase de préparation.

19. Chaque fois que le projet planifie un engagement avec les bénéficiaires en général, des réunions ou groupes de discussions séparées pour les femmes sera également organisés, avec la compréhension que dans les groupes mixtes, même si les femmes soient présentes, elles ne pourraient pas se sentir à l'aise de s'exprimer, surtout sur des thèmes sensibles, tel que la VBG.
20. Les consultations des PP doivent être axées sur la nécessité de comprendre l'expérience des femmes et des filles dans les communautés touchées, notamment leurs préoccupations relatives à leur bien-être, leur santé physique et mental et leur sécurité. Conscient du rapport de force entre les deux sexes et la dynamique sociale au sein d'une communauté ainsi que de la manière dont ceux-ci peuvent inhiber la participation, il est essentiel de s'assurer que les femmes, les hommes et les enfants touchés par le projet disposent d'espaces nécessaires pour prendre part aux consultations. Il importe que les PP aient conscience, à tout moment :
 - de l'objet, de la nature et de l'envergure du projet ;
 - de la durée projetée des activités du projet ;
 - des risques et effets potentiels sur l'environnement naturel et les population locales, et ce en relation avec la VBG ;
 - risques environnementaux, sociaux, climatiques, sanitaires et sécuritaires ainsi que VBG, en particulier les risques d'exploitation et d'abus sexuel, éventuellement en lien avec le projet ;
 - normes du code de conduite devant être utilisées dans le cadre du projet ;
 - prestataires locaux de services de lutte contre la VBG, moyens de les contacter et nature de l'aide offerte ;
 - du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) et de la façon dont celles-ci peuvent faire des observations sur le projet ; et
 - du mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions des PP.

3.3 Plan d'engagement des parties prenantes

Tableau 5. Plan d'engagement des parties prenantes

Objectif	PP ciblées	Message/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organisme/groupe responsable
Présenter le projet, les plans et cadres de gestion (PGES, CGPGC) pour impliquer les PP dans leur finalisation	Institutions gouvernementaux, CLA, ONG locales pour l'environnement, la santé et éducation ; représentants de la société civile, groupes communautaires, associations de femmes, jeunes, pêcheurs, éleveurs, apiculteurs, saliculteurs et autres, représentant de personnes et groupes vulnérables ; Représentants de l'administration local	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le résumé du projet I-BE, des risques et impacts E&S et les mesures de mitigation envisagées ; Délais / Responsabilités / Financements engagés et date d'achèvement - Présenter les PEPP du projet (identification des PP et méthode de communication) 	Organisation de réunions / consultations publiques / focus groups	Pendant la formulation du projet ; avant le début du projet, une réunion publique et des réunions de groupes et individuelles seront organisées pour discuter du PEPP et du mécanisme de gestion des plaintes et des rétroactions	UTE et Direction de l'AP3B
Préparation de l'EIES, du PGES et du CGPHC	Toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'EIES, le PGES et le CGPHC - Discuter des conclusions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions en face à face - Réunions de consultation publique - Réunions de groupes de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant la formulation du projet - Aussi souvent que nécessaire 	Consultant SECAP du FIDA
Divulgence EIES, PGES et CGHC	Toutes les parties prenantes	Messages électroniques pour informer les parties prenantes intéressées de la divulgation et où accéder aux documents divulgués	Sur le site web du FIDA	14 mai 2021	UTE pour autorisation et FIDA pour la publication
Plan de gestion du patrimoine historique et culturel (H&C)	ISPAN, autorités locales et municipales, CLA, Ministère du tourisme	Risques et impacts du projet sur le patrimoine H&C	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions en face à face - Réunions de consultation publique - Réunions de groupes de discussion 	Avant la mise en œuvre des activités susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine H&C	UTE, l'ANAP et l'ISPAN
Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Autorités locales et municipales ; ANAP, direction de l'AP3B, FoProBIM ; CLA	Rôle de l'ANAP et des autres acteurs dans la gouvernance de l'AP3B	Atelier de travail ; formation ; visite ; focus group ; sensibilisation ;	Toute la durée de vie du projet	UTE, ANAP et Direction de l'AP3B

Objectif	PP ciblées	Message/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organisme/groupe responsable
			brochures ; radio ; affiches		
Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Toutes les parties prenantes	Objectifs et action du plan de gestion de l'AP3B	Atelier de travail ; formation ; visite ; focus group ; sensibilisation ; brochures ; radio ; affiches	Première année du projet pour la mise à jour ; durant toute la durée de mise en œuvre du projet pour la vulgarisation	UTE, Direction AP3B et FoProBiM
Surveillance de l'AP3B	PP affectées par le projet	Zonage de l'AP3B et objet de la surveillance	Formation ; sensibilisation ; visite et patrouille	Toute la durée de vie du projet	UTE, Direction AP3B et FoProBiM
Développement des moyens de subsistance alternatifs	PP affectées par le projet	Types et ampleur des moyens de subsistance alternatifs	Formation ; sensibilisation ; accompagnement	Toute la durée de vie du projet	UTE
Activités de conservation et de restauration communautaires	PP affectées par le projet	Importance des activités de conservation et de restauration ; les pratiques de conservation et de restauration	- Réunions en face à face - Réunions de consultation publique - Réunions de groupes de discussion - Visite d'échange	Toute la durée de vie du projet	UTE, ANAP et FoProBiM
Activités d'amélioration de la nutrition	PP affectées par le projet, particulièrement : femmes, jeunes et écoles	Amélioration de la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages	Formation, sensibilisation et accompagnement	Dès la première année du projet	UTE
Mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des PP	PP affectées par le projet	Gestion des plaintes et des rétroactions / Pendant toute la durée du projet	À travers tous les couloirs de communication prévu dans le mécanisme	Toute la durée de vie du projet	UTE et Direction de l'AP3B

3.4 Calendrier

21. Le projet I-BE sera mis en œuvre durant six (6) ans, à compter de la première moitié de 2022. L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et d'adaptation au changement climatique et le cadre de gestion du patrimoine historique et culturel (CGPHC) ont été préparés, approuvés et publiés le 14 mai 2021. Des consultations avec les PP ont été entreprises pendant la formulation du projet et la préparation des outils et instruments de sauvegardes et continueront tout au long de la phase de mise en œuvre du projet pour tenir compte des mises à jour sur la gestion ainsi que sur les impacts survenant pendant la mise en œuvre. Il est nécessaire d'inciter les PP à examiner les plans et à les commenter, car ils sont conçus pour atténuer les impacts négatifs du projet et assurer la mise à l'échelle de ses avantages.
22. Durant les deux semaines suivant l'achèvement du processus de consultation, l'équipe de formulation du projet a veillé à ce que tous les commentaires soient intégrés dans le rapport de l'EIES et les préoccupations traitées dans le document détaillé du projet. À chaque fois qu'il est nécessaire, les documents seront mis à disposition aussi en langue locale ou celle facilement accessible par le public ciblé.

3.5 Examen des commentaires

23. Les commentaires et feedback éventuels formulés par les PP seront traités avec les mêmes soins et suivant le même circuit du mécanisme de gestion des plaintes et de rétroactions. Une fois réceptionnés et enregistrés, les commentaires seront transférés sans délais aux principaux concernés qui s'en chargeront de les catégoriser, les traiter et fournir une réponse dans les meilleurs délais aux PP concernées et suivant la méthode la plus accessible à ces dernières.

3.6 Phases ultérieures du projet

24. Les parties prenantes seront maintenues informées du déroulement du projet dans toutes ces composantes et activités. En effet, la mise en œuvre effective du présent plan d'engagement, maintiendra les PP informées sur toute la durée du projet. La surveillance et le suivi de la mise œuvre du présent PEPP se fera périodiquement à travers des rapports semestriels, annuels et de fin des travaux.

4. Ressources et responsabilités pour l'exécution des activités d'engagement des parties prenantes

4.1 Ressources

25. L'UTE mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes à la gestion et la mise en œuvre du PEPP, incluant, entre autres : la divulgation du PEPP, le renforcement des capacités, le développement du plan et supports de communication, la mise en œuvre de la communication, la gestion des plaintes et rétroactions et le suivi-évaluation.
26. La mise en œuvre du PEPP sera assurée par le Spécialiste en sauvegardes de l'UTE, affecté au projet I-BE, avec l'appui et la collaboration des autres membres de l'équipe du projet et des autres partenaires stratégiques, comme la direction de l'AP3B, l'ANAP, la FoProBiM.

4.2 Budget estimatif et financement

27. Les coûts estimés de la mise en œuvre du PEPP font partie du coût global du projet. La fréquence et l'ampleur des activités d'engagement des PP vont dépendre grandement de l'importance des investissements à mettre en œuvre au niveau de chaque composante et sous-composante du projet.

Tableau 6. Coût du plan d'engagement des parties prenantes

Activités	Quantité	Coût unitaire (USD)	Durée /Années	Coût total (USD)
Activités d'information, de sensibilisation et de formation				
Dépenses pour déplacement	1	4,000.00	7	28,000.00
Consultations publiques/Rencontres communautaires	5	500.00	7	12,500.00
Matériels de communication (affiches, pamphlet, ...)	Forfaitaire			10,000.00
Formation sur aspects E&S	6	600.00	7	25,200.00
Contingence (10%)			75,700	7,570.00
Subtotal				83,270.00
Activités de Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP)				
Matériel de communication (pamphlets, affiches, ...)	1,000	0.50	2	1,000.00
Manuel de mécanisme de gestion de plaintes	100	10.00	1	1,000.00
Séance de sensibilisation communautaire	5	300.00	5	7,500.00
Formation pour comité	5	300.00	2	3,000.00
Contingence (10%)				1,250.00
Subtotal				13,750.00
Suivi, Surveillance et Évaluation				
Enquêtes de perception	1	2,500.00	2	5,000.00
Tours de visite	1	500.00	2	1,000.00
Contingence (10%)				600.00
Subtotal				6,600.00
Total				103,620.00

5. Mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes

5.1 Types de plaintes et conflits susceptibles de se manifester

28. Plusieurs types de plaintes et de conflits peuvent surgir durant la mise en œuvre du projet. Ainsi, la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) se révèle d'une grande importance. Fort heureusement, l'UTE/MEF a une expérience très poussée dans la gestion de mécanisme de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes des projets. Au cours de ces dernières années, un accent a particulièrement été mis sur les violences basées sur le genre (VBG), l'exclusion sociale et les discriminations à l'égard des personnes et groupes vulnérables (femmes, jeunes, analphabètes, personnes à mobilité réduite et autres). Le mécanisme présenté ci-dessous se calque sur celui développé et mis en œuvre par l'UTE dans plusieurs de ces projets à travers le pays. Elle constitue, comme le PGES et le PEPP, un instrument vivant et dynamique qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

5.2 Principes directeurs du MGP

29. Le MGP proposé dans le cadre de la mise en œuvre des investissements du projet I-BE est guidé par les principes suivants :

- Les plaintes doivent être orientées vers la direction de l'AP3B, qui est le gestionnaire de l'AP et l'UTE qui est, l'entité du MEF, gestionnaire du projet et responsable de s'assurer que les plaintes et les rétroactions, verbales ou écrites, sont bien reçues, documentées et traitées. Toutefois, tous les partenaires stratégiques du projet, incluant, entre autres, le MDE (DDE-NE), l'ANAP, la direction de l'AP3B, le MARNDR (DPAQ, DDA-NE, BCA) et la FoProBiM eu autres opérateurs recrutés, vont constituer des couloirs d'enregistrement et, à un certain niveau, de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes. À cet effet, les parties prenantes peuvent déposer leurs plaintes directement, entre autres, aux bureaux du projet I-BE, de l'AP, DDA-NE, DDE-NE, BAC, FoProBiM. Si la question est urgente ou représente un niveau élevé de risque, le spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales de l'UTE ainsi que la Coordination du projet doivent être avisés sans délai afin de fournir leur appui à la recherche de solutions au problème posé.
- Toute plainte enregistrée doit, si besoin est, faire l'objet d'une visite d'inspection au plus tard sept (7) jours après la réception.
- 75% des plaintes doivent être fermées dans les 30 jours qui suivent leur enregistrement. Les plaintes qui nécessitent plus de temps d'investigation seront traitées au fur et à mesure et dans les meilleurs délais possibles. La limite de 75% a été fixée en tenant compte de la réalité du terrain qui pourra empêcher le traitement à 100% des plaintes enregistrées. Tout rendement en deçà de 75% va nécessiter une réévaluation du mécanisme mis en place afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système.
- Toutes les plaintes et rétroactions doivent être enregistrées et les investigations y relatives documentées. Le registre des plaintes et des rétroactions sera inclus dans les rapports de Suivi-Évaluation que l'UTE soumettra au FIDA régulièrement.
- Durant les visites de surveillance environnementale et sociale qui seront réalisées au moins tous les deux (2) mois, l'UTE et la direction de l'AP3B accorderont une attention soutenue à la réception et la gestion des plaintes.

5.3 Approche du MGP

30. Le MGP permettra de régler aussi rapidement que possible les problèmes, difficultés ou incompréhensions rencontrés au cours de l'exécution du projet, en privilégiant des solutions à l'amiable. Il s'appliquera à toutes les parties prenantes du projet et constituera un moyen structuré de recevoir et de régler une préoccupation soulevée par un individu, une organisation, syndicat ou comité qui estiment avoir été lésés par les investissements du projet. Les plaintes et les rétroactions seront traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, gratuit et sans représailles.
31. Dans le cadre de ce processus, les plaintes seront consignées dans un registre qui sera géré par l'UTE et accessible auprès des entités suivantes et dans les endroits respectifs :
- Le bureau du projet dans le Nord-est ;
 - Le bureau de l'AP3B à Fort-Liberté ;
 - Les bureaux départementaux de MARNDR et du MDE à Fort Liberté ;
 - Les bureaux des BAC concernés par le complexe de l'AP3B ;
 - Le Bureau de FoProBiM et d'autres partenaires stratégiques (à vulgariser par la suite) ;
 - Chez les membres du CLA ;
 - Au sein des organisations communautaires et des coopératives concernées ;
 - Les CASEC et les ASEC des sections concernées (en leurs bureaux et via téléphone).
32. Ainsi le (la) plaignant(e) aura le choix de produire sa plainte par écrit ou à l'oral, parmi les différentes instances proposées ci-haut, celle qui lui sera accessible et/ou qui lui inspire le plus de confiance. Dans tous les cas, les plaintes devront être acheminées à l'UTE et la direction de l'AP3B pour les suites nécessaires.
33. Si les négociations s'avèrent difficiles, l'UTE et la direction de l'AP3B mettront en place un comité de médiation pour le traitement des plaintes et des rétroactions. Les représentants de ce comité de cinq (5) membres sont présentés ci-après ainsi que leur mode de sélection. À l'exception du représentant des plaignant(e)s qui sera choisi pour chaque plainte, les autres membres seront a priori permanents pour toute la durée du projet.
- Un représentant de l'UTE (le spécialiste en sauvegarde sociale pour le projet I-BE) ;
 - Un représentant de la direction de l'AP3B (le directeur ou son représentant) ;
 - Un représentant du CLA (désigné par le projet ou le(la) plaignant(e) en fonction de la zone de provenance du/de la plaignant(e)) ;
 - Un représentant des autorités locales : la Mairie concernée (désigné par le Conseil d'Administration de la commune) ou du CASEC (désigné par le Conseil d'Administration du CASEC de la section communale concernée) ;
 - Un représentant des PAP (désigné en consultation publique avec acceptation subséquente de la / des PAP concernée(s) directement par la plainte).
34. En dehors de ce mécanisme interne, les PAP pourront avoir recours aux mécanismes étatiques de règlement de litige (autorités administratives et judiciaires) pour soumettre leurs plaintes. Dans ce cas, le projet doit leur garantir un accompagnement, en fournissant des conseils et en prenant en charge les frais de procédure.

5.4 Procédures, recours et traitement des plaintes

35. Les différentes étapes de la procédure de résolution des plaintes et de traitement des rétroactions des parties prenantes sont présentées ci-après. Chaque réclamation,

plainte ou rétroaction, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution.

36. De manière générale, lorsqu'une partie prenante arrive à se plaindre, cela signifie que le problème soulevé constitue un inconvénient, un risque ou un impact pertinent qui nécessite que le projet y apporte une solution. Que la plainte soit réelle ou qu'elle résulte d'une mauvaise interprétation, elle doit être enregistrée selon la procédure mise en place qui est basée sur les principes fondamentaux suivants :

- La procédure de résolution des plaintes doit être transparente et en harmonie avec la culture locale ;
- L'enregistrement des plaintes tiendra compte du faible niveau académique des communautés et privilégiera la langue créole et leurs résolutions devront être communiquées aux plaignant(e)s verbalement et par écrit ;
- Les parties prenantes doivent avoir un accès équitable à la procédure (hommes ou femmes, main-d'œuvre spécialisée ou non) ;
- Les plaintes et rétroactions, réelles ou fictives, doivent être enregistrées selon la procédure de résolution des plaintes ;
- Les plaintes enregistrées doivent être communiquées à l'UTE et la direction de l'AP3B dans les meilleurs délais ;
- Les plaintes doivent déboucher sur des discussions avec le(la) plaignant(e) afin de mieux saisir la nature du problème.

Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

37. Les acteurs concernés par la plainte, sous le contrôle de l'UTE et de la direction de l'AP3B, auront à diriger et à coordonner le mécanisme de gestion de plaintes et de rétroaction des parties prenantes. Une base de données sera créée pour enregistrer toutes les plaintes et les rétroactions reçues dans le cadre du projet.

38. Un dossier sera créé pour chaque plainte qui comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- Une fiche sur la plainte initiale comprenant la date de réception de la plainte, les coordonnées du (de la) plaignant(e) et une description de la plainte ;
- Un accusé de réception de la plainte est remis au (à la) plaignant(e) à la suite de l'enregistrement ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour le suivi des mesures prises (enquête, mesures correctives) ;
- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise à l'UTE et la direction de l'AP3B et au (à la) plaignant(e) après que ce dernier aurait accepté la clôture et ait signé la fiche.

39. Toute plainte, réelle ou fictive, sera saisie dans le système et débouchera sur une inspection au maximum dans les sept (7) jours suivants.

Étape 2 : Traitement de la plainte

40. L'UTE et la direction de l'AP3B auront à assurer le traitement des plaintes et des rétroactions à travers les activités suivantes :

- Rencontrer et discuter avec le(la) plaignant(e) ;
- Déterminer la légitimité de la plainte ;
- Clôturer la plainte si elle n'est pas fondée par exemple. L'UTE et/ou l'ANAP fournira/ont une réponse verbale et/ou écrite au (à la) plaignant(e). Le cas contraire ;
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur : mineure, modérée, sérieuse, majeure ou catastrophique et proposer une solution ;
- Clôturer la plainte si le/la (les) plaignant(e)(s) est (sont) d'accord avec la solution proposée. Le cas contraire ;

- Le/la (les) plaignant/e(s) peuvent recourir à des procédures d'appel qui nécessiteront de nouveaux examens, enquêtes, consultations et traitements.

Étape 3 : Comité de médiation ou de conciliation

41. Si la plainte n'a pas pu être réglée à l'interne entre le (les) plaignant(s) et l'UTE, elle devra être acheminée au comité de médiation ou de conciliation. L'UTE préparera, à l'intention du comité de médiation, l'information technique de base s'y rapportant, telle que le montant proposé de la compensation, la liste des réunions et entrevues avec le plaignant et la description de la cause du litige/plainte.
42. Le (les) plaignant(s) seront invités à comparaître devant le comité de médiation, qui tentera de trouver une solution acceptable pour le (les) plaignant(s) dans le respect de la législation nationale et des procédures et politiques du FIDA. Au besoin, d'autres réunions auront lieu, ou le comité pourrait, s'il y a lieu, demander à un de ses membres d'arbitrer des discussions dans un contexte moins formel que ces réunions.
43. Un médiateur institutionnel qui sera identifié par les autorités communales recevra et examinera les plaintes avec l'appui des membres du comité. Sous la responsabilité du médiateur, le comité devra dans la mesure du possible tenter de résoudre les plaintes à l'amiable afin de réduire les risques des procès judiciaires qui sont souvent longs et onéreux.

Étape 4 : Recours à la justice

44. Le fait qu'une partie prenante a soumis une plainte ou une rétroaction au projet ne lui enlève pas le droit de recourir à la justice pour ses revendications. Ainsi, en cas de non-satisfaction, à l'issue du traitement de sa plainte, une PAP peut saisir l'Autorité Étatique compétente, incluant, entre autres, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), les tribunaux de première instance et d'appel si nécessaire, auxquels elle soumet ses réclamations. Le projet doit assister matériellement et financièrement la PAP à faire valoir ses droits devant toute juridiction qu'il aura saisie de sa plainte.

5.5 Procédures de plainte du FIDA

45. Les projets et programmes financés par le FIDA sont conçus selon une approche participative, en tenant compte des préoccupations exprimées par toutes les parties prenantes. Le FIDA exige le respect de ses politiques, normes et garanties dans tous les projets mis en œuvre. En outre, conformément aux dispositions énoncées dans son Cadre stratégique, les projets et les programmes doivent encourager l'utilisation durable des ressources naturelles, le renforcement de la résilience climatique et l'appropriation des opérations par les femmes et hommes ruraux pour en appuyer la pérennisation.
46. L'objectif de la procédure de règlement des plaintes du FIDA est de garantir la mise en place de mécanismes appropriés permettant aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA pour lui transmettre une plainte s'ils estiment qu'un projet ou programme financé par l'institution n'est pas conforme à ses politiques sociales et environnementales ou aux obligations énoncées dans les PESEC et qu'il leur porte ou pourrait leur porter préjudice.
47. La procédure se limite aux plaintes d'ordre environnemental, social et climatique et exclut les accusations de fraude ou de corruption liées à l'exécution des projets – ces dernières sont entendues par le Bureau de l'audit et de la surveillance.

Critères de recevabilité

48. Parmi les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans ses PESEC, seules sont admises celles satisfaisant aux critères suivants:

- Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas respecté ses politiques sociales et environnementales ou ses obligations liées aux PESEC.
- Ils allèguent que le non-respect de ces politiques leur a porté, leur porte ou leur portera préjudice.
- La plainte doit être déposée par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et/ou résidant dans la zone d'intervention du projet. Les plaintes déposées depuis des sites extérieurs ou sous le sceau de l'anonymat ne sont pas prises en compte.
- Les plaintes doivent viser les projets/programmes en cours de conception ou d'exécution. Les plaintes relatives à des projets déjà clôturés ou dont plus de 95% des fonds ont été décaissés ne sont pas admises.

Le processus

49. Dans un premier temps, les plaignants doivent s'adresser à l'entité publique ou à l'organisation non gouvernementale chargée de la planification ou de l'exécution du projet ou programme (l'organisme responsable), ou à l'organisme public qui supervise ce dernier. Si l'organisme responsable du projet n'apporte pas de réponse adéquate, l'affaire peut être portée à l'attention du FIDA. Si les plaignants craignent de subir des représailles en prenant directement contact avec l'organisme responsable, ils peuvent s'adresser en premier recours au FIDA.

50. La division régionale examine ensuite la plainte et, au besoin, contacte l'organisme responsable ou l'organisme public qui le supervise pour en déterminer le bien-fondé. Si les plaignants souhaitent que leur identité soit protégée, le FIDA s'abstient de divulguer cette information à l'organisme responsable ou à toute autre personne au sein des pouvoirs publics.

51. Si la plainte n'est pas fondée, la division régionale en informe les plaignants par écrit.

52. Si la division juge la plainte fondée et qu'il existe des preuves que des dommages réels ou potentiels découlent du non-respect des politiques et procédures du FIDA, ce dernier prend les mesures qui s'imposent. Il peut apporter des modifications au projet/programme ou exiger des pouvoirs publics qu'ils respectent les obligations prévues par l'accord de financement. Dans sa réponse, le FIDA s'attache à mettre le projet/programme en conformité et ne propose ni ne verse aucuns dommages et intérêts. Les plaignants sont informés de l'issue de la procédure par la division régionale.

53. Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec les mesures prises par le FIDA, ils peuvent adresser un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org afin de solliciter un réexamen impartial du Bureau du Vice-Président.

54. Le Bureau du Vice-Président décide des mesures à prendre pour examiner les plaintes visées et, au besoin, en confie l'évaluation à des experts externes. Les plaignants sont tenus informés des résultats de l'examen.

55. Le FIDA inclut dans son rapport annuel la liste des plaintes reçues ainsi qu'un résumé des mesures prises pour y donner suite.

Comment déposer plainte

56. Les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans les PESEC peuvent être introduites selon les modalités suivantes:

- [Téléchargement du formulaire de plainte \(format Word\)](#)
- Envoi d'un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org

57. Si vous transmettez votre plainte par courriel ou par courrier, veuillez inclure les informations suivantes:

- Nom, adresse, numéro de téléphone et coordonnées
- Éventuel souhait des plaignants de garder leur identité confidentielle et, si tel est le cas, les motifs d'une telle demande
- Intitulé, lieu et nature du projet/programme du FIDA (s'ils sont connus)
- Préjudice que les plaignants estiment avoir subi ou qu'ils pourraient subir en raison du projet ou programme soutenu par le FIDA

58. Les plaintes par courrier doivent être adressées à:

FIDA
Plaintes PESEC / SECAP Complaints (PMD)
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

6. Suivi et rapportage

6.1 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

59. Un rapport semestriel pour la mise en œuvre du PEPP sera élaboré et des indicateurs clés seront suivis par l'équipe de mise en œuvre du projet I-BE
60. Une réunion semestrielle ordinaire des parties prenantes sera convoquée pour discuter et examiner les principaux indicateurs d'engagement des parties prenantes. Cette réunion se fera tout en respectant les règles de distanciation sociale préconisées dans la lutte contre la COVID-19. Une réunion extraordinaire peut être convoquée chaque fois que le besoin se fait sentir. Les PP auront la possibilité d'indiquer leur niveau de satisfaction ou d'insatisfaction du processus de consultation du projet et ce qui sera modifié dans le PEPP durant la mise en œuvre afin de le rendre plus efficace.
61. L'évaluation du projet (examen externe et interne) comprendra des aspects du PEPP et recommandera des améliorations éventuelles.

6.2 Rapports aux parties prenantes

62. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et les calendriers établis dans les sections précédentes du présent PEPP. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes seront rappelés de façon systématique aux parties prenantes.

Annex 3

TDR1 : Opérateur en charge de la Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles

Entente directe avec la FoProBiM

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 7. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire

Intervention	Brève description
	protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.1- **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée**, de la Souscomposante 1.3, **Surveillance de l'aire protégée**. Il travaillera sous la responsabilité de l'ANAP.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- De l'évaluation du fonctionnement du Comité de gestion de l'aire protégée
- De la mise en place du Comité de gestion de l'aire protégée tout en veillant à la participation des communautés, des acteurs privés, des autorités locales et des représentants des directions techniques de l'Etat.
- Accompagner le comité à la réalisation de son plan de travail annuel
- Appuyer le fonctionnement du comité
- Accompagner le comité pour le suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources.
- Veiller à ce que les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée soient impliqués dans cette gestion.
- Réaliser le suivi de la prestation des associations de pêcheurs concernant les statistiques de débarquement, de capture et de l'effort de pêche
- Accompagner l'AP3B dans son plan annuel son plan sur les 5 ans, son budget et sa mise en œuvre
- Appuyer l'AP3B dans la réalisation d'ateliers permettant de préciser la vision de l'aire protégée, les contraintes, sa gestion, son financement
- Effectuer des échanges d'expériences entre aires protégées d'Haïti (Sud) et limitrophes de la République Dominicaine dans la région (République Dominicaine, Belize)
- La mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations règlementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance
- Equipement de la brigade communautaire (uniforme, GPS, sac, une moto par commune)
- Formations afin de renforcer la connaissance des brigadiers et leur permettre de réaliser au mieux leur travail.

Qualifications requises

- Très bonne connaissance des aires protégées en Haïti
- Expertise en gestion des aires protégées et dans la gestion des ressources naturelles (au moins 2 expériences de gestion des AP)
- Reconnaissance par l'ANAP et par le MDE
- Capacités de gestion administrative et financière
- Une expérience de travail avec les groupes communautaires, les collectivités territoriales et des institutions internationales de financement,
- Une expertise dans la préparation des dossiers d'appel d'offres et de procédures d'opérations de projets financés par des organismes internationaux ;
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres

TDR2 : Opérateur en charge de la Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 8. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités de la sous-composante **Souscomposante 1.2-Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion**

Il travaillera en partenariat avec l'ANAP.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de la Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion notamment évaluations participatives rapides des ressources au niveau local au début du projet (aussi bien dans l'AP3B que dans les zones limitrophes).

Activités à mettre en place :

- mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée sur la base des résultats sur l'emplacement des ressources et leurs conditions. Le plan de gestion dont celui sur la pêche sera présenté dans un premier temps au CLA, puis diffusé de manière plus large.
- développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés à utiliser lors des animations.
 - o Des fiches, flyer, pancartes, bannières seront proposés. Ils devront être reproduit en au moins 1,000 exemplaires.
 - o Inclure des messages sur la protection de la biodiversité qui peuvent contribuer à long terme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
 - o Réaliser des séances (5) courtes séances de sensibilisation chaque mois auprès des populations ciblées : entrepreneurs, élus locaux, candidats.
 - o sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée, mais également à proximité. Ils participeront également à la vulgarisation du plan, et même à la création d'outils de vulgarisation (animation, pièces de théâtre, chants et autres). Au moins 10 écoles seront accompagnées primaires et secondaires seront sélectionnées pour les 6 communes, donc environ 12,000 élèves sensibilisés à la gestion de l'aire protégée
 - o soutenir les efforts de systématisation avec le soutien à une réflexion nationale sur les initiatives d'économie bleue inclusive (par exemple comment répliquer et financer l'expérience d'I-BE dans d'autres aires protégées) et de dialogue politique, dont une révision de la loi sur la pêche de 1978 (révision qui sera assurée par la FAO).

Qualifications requises

- Très bonne connaissance des aires protégés en Haïti
- Expertise en communication et vulgarisation
- Expertise en gestion des aires protégées et dans la gestion des ressources naturelles (au moins 2 expériences de gestion des AP)
- Reconnaissance par l'ANAP et par le MDE
- Capacités de gestion administrative et financière
- Une expérience de travail avec les groupes communautaires, les collectivités territoriales et des institutions internationales de financement,
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres

TDR3 : Opérateur en charge du renforcement des associations ou coopératives les organisations de pêcheurs artisanaux et de marchandes de poisson, de petits producteurs, d'éleveurs, d'apiculteurs, de saliculteurs

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rurale (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 9. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire

Intervention	Brève description
	protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités de renforcement des associations de producteurs et productrices présentes sur l'aire protégée. Il sera sous la responsabilité de la DDA Nord Est.

Au total ce seront au moins 20 associations et coopératives qui seront accompagnées : 3 coopératives d'éleveurs, 6 associations de pêcheurs et marchandes, deux associations de saliculteurs, 5 associations d'apiculteurs, 2 associations d'apicultrices. Pour chaque structure ce seront au moins 6 formations de 2 jours qui seront apportées. Suite aux formations, un suivi du fonctionnement organisationnel devra être réalisé.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- L'identification des différentes associations de producteurs et productrices présentes sur l'aire protégée, des coopératives,
- La réalisation de diagnostic de ces structures
- L'élaboration d'un plan d'accompagnement et de renforcement des compétences de chaque structure, ils seront élaborés de manière participative avec chaque entité.
- La réalisation de formations et d'échanges visant le renforcement
- D'un appui de proximité pour le suivi des formation, de leurs applications et de leurs renforcements institutionnels

Qualifications requises

- Très bonne connaissance de la sociologie du milieu rural Haïtien
- Compétences en renforcement organisationnel
- Compétences en sociologie au sein de l'équipe
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR4 : Opérateur en charge du renforcement de la filière bovine

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 10. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités autour de la filière bovine au niveau de la sous-composante 2.1 **Développement de moyens de subsistance alternatifs** du projet.

Le prestataire travaillera avec deux associations d'éleveurs identifiés sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveurs de Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade).

Le travail sera réalisé sous la responsabilité de la DDA Nord Est.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- Sensibilisation : Trois thèmes seront abordés avec ces associations: l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers.
- 4 puits seront forés et équipés avec des abreuvoirs, deux pour chaque coopérative
- Mise en place de parcelles d'herbes fourragères clôturées sur les terres appartenant aux coopératives. Ce sont 100 hectares au total qui seront emblavées. Ces parcelles, ainsi que des parcelles de jachères et pâturage, seront clôturées, afin de permettre au bétail de ne pas divaguer et de détruire des plantations. Les clôtures en plus de fils de fer seront plantées en arbustes fourragers, le moringa pourrait être développé.
- Formation d'au moins 1000 éleveurs.e.s sur les techniques de production, alimentation et santé animale. Des jeunes seront formés comme formateurs, au moins 15 (5 par coopérative), et transmettront les formations aux 500 éleveur.s.e.s (courte séances de 2 heures de temps pour chaque thème).
- Formation sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promus par le projet

Qualifications requises

- Très bonne connaissance du milieu rural Haïtien
- Compétences en élevage et santé animale
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Sièges de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR5 : Opérateur en charge du renforcement de la saliculture

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 11. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités de renforcement de la saliculture, activités intégrés dans la sous-composante 2.1 du projet : **Développement de moyens de subsistance alternatifs.**

Des activités seront engagées, principalement sur la commune de Caracol pour l'amélioration des techniques de production de sel, de sa transformation et de sa commercialisation. Le projet travaillera sur les bassins existants afin de ne pas pousser au développement d'autres bassins au détriment des mangroves.

Le prestataire travaillera sous la responsabilité de la DDA Nord-est.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

Amélioration des techniques de production de sel en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins,

- Amélioration des équipements (pompes, rabots ; planches) de ces bassins.
- Formation des femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel (au moins 200 personnes formées).
- Construction de dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation, afin de conserver la qualité du sel. Au moins 2 dépôts seront construits et gérés par les femmes marchandes.
- Appui à la commercialisation, afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité.
- Formation sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promus par le projet

Qualifications requises

- Très bonne connaissance du milieu rural Haïtien
- Compétences en saliculture (production de sel, séchage, amélioration des bassins) (au moins 3 projets menées sur cette thématique)
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR6 : Opérateur en charge du renforcement de l'apiculture

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 12. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités apicoles au niveau de la sous-composante 2.1 C2.1 : **Développement de moyens de subsistance alternatifs**. Il sera sous la responsabilité de la DDA Nord est.

Depuis quelques années, un travail a été engagé sur l'aire protégée avec la formation d'associations d'apicultrices et d'apiculteurs et la mise en place de ruchers. Ce sont aujourd'hui, 7 associations dont 3 de femmes (Association Pêcheuse pour la Protection de Bord de Mer de Limonade, Association de Femme Vaillante Marais Salant de Jacquesyl, Association de Femme Agricole pour le Développement de Phaéton, Agent de Sécurité Mangrove et de Surveillance, Òganizasyon Pechè Gad-Salin, Asosiyasyon Pechè Karakòl Devlopman pèch, Action pour le Développement de Jacquesyl) qui existent

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- Renforcer les compétences pour la production de miel : maîtrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel. Au moins deux formations de deux jours pour chaque thème seront proposées au cours de la durée du projet pour 210 personnes (30 par association).
- Achat des équipements de certains ruchers. Des équipements seront subventionnés pour chaque association, pour une valeur de 10,000 USD afin d'améliorer les ruchers (casier), les équipements et des extracteurs.
- Appuyer la commercialisation
 - o mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production.
 - o Recherche de marchés
- Formation sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promus par le projet

Qualifications requises

- Très bonne connaissance du milieu rural Haïtien
- Compétences en apiculture (technique et formations techniques)
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR7 : Opérateur en charge du renforcement du secteur de la pêche

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 13. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre d'activités autour de la pêche, incluses dans la sous-composante 2.1: **Développement de moyens de subsistance alternatifs**. Il sera sous la responsabilité du MARNDR (Direction Pêche) et devra travailler en concertation avec les associations de pêcheurs suivantes : Association des pêcheurs de Caracol pour le développement de la pêche (APCDP), Organisation Pêcheurs et pêcheuses de Bord de Mer de Limonade (OPPBM), OPGS (Organisation des Pêcheurs de Gade saline,) APG (Association Pêcheurs de Jacquesyl), APF (Association Pêcheurs de Fort-Liberté), APD (Association Pêcheurs de Dérac)

Le but principal de l'appui aux pêcheurs n'est pas d'augmenter, dans un premier temps, le volume de capture, mais plutôt d'améliorer le matériel de pêche afin de réduire la

capture des poissons juvéniles dans le but de faciliter la régénération du stock de poissons. Ce seront les 6 associations de pêcheurs qui seront accompagnés, avec environ 50 pêcheurs par association qui seront accompagnés en équipement, donc 300 au total.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- Revitalisation du stock de poissons
 - o Formation à de nouvelles pratiques de pêche, mais également au respect des règles. Au total, 3000 pêcheurs seront sensibilisés et formés à ces pratiques.
 - o Faciliter l'acquisition de matériels pour les pêcheurs formés : bateaux, de moteurs, de filets, de nasses» Il est proposé que les pêcheurs participent aux équipements et à leurs installations d'au moins 20% (en nature et en espèce)
- Travail avec les femmes sur la transformation de poissons en améliorant leurs techniques de séchage/salaison et en initiant des innovations dans la transformation en poisson fumé.
 - o Formation d'au moins 10 femmes par communes à la salaison et à la gestion de petite entreprise
 - o Équipement pour chaque femme (une contrepartie aux équipements et à leurs installations de 10 à 20 % sera demandée)
 - o accompagnement pour la commercialisation.
- Commercialisation du poisson
 - o Formations spécifiques (au moins quatre jours de formation par femme) à la commercialisation (au moins 100 par village de pêcheur, donc 600 au total) ;
 - o Faciliter un accès à des équipements améliorés (glaciaire et autres)
- Formation sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promues par le projet
 - o

Qualifications requises

- Connaissance des aires protégées marines
- Compétence en pêche et en transformation (au moins 3 projets autour de la pêche développés ces dernières années)
- Capacité à mettre en place des formations
- Capacité à acquérir des équipements de pêche et de transformation
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR8 : Opérateur en charge du renforcement de la mariculture

Ces termes de référence seront développés au cours de la seconde année du projet, cette activités ne sera en effet pas réalisé au cours de la première étape.

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rurale (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autre opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 14. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire

Intervention	Brève description
	protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités autour de la mariculture, insérés dans la sous-composante 2.1 C2.1 : **Développement de moyens de subsistance alternatifs**. Le prestataire travaillera sous la supervision technique de la DDA Nord Est.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- Mise en place d'une ferme de production d'algues (production d'algues sur des fils dans la mer, séchage au soleil et élimination du sel, et compactage des algues avant de pouvoir les exporter, l'ingrédient principal recherché est le carraghénane, extrait d'algues rouges utilisé comme épaississants ou gélifiants dans de nombreux produits ultra transformé.
- Expérience d'élevage de conques (lambi) en cage. Cette activité pilote devra être réalisée de manière durable pour l'environnement et pour les ressources halieutiques. Deux cent personnes seront bénéficiaires de cette activité.
- Formation sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promus par le projet

Qualifications requises

- Compétence en mariculture
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR9 : Opérateur en charge du renforcement de la riziculture

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 15. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités de production de semences de riz, inséré au niveau de la composante 2.1: Développement de moyens de subsistance alternatifs. Cette prestation sera suivie par la DDA Nord Est.

Dans le cadre du programme il est proposé de développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. 200 producteurs de riz seront appuyés par cette activité.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- Formation en techniques de production de semences
- Production de semences de 200 agriculteurs
- Suivi et accompagnement des producteurs au niveau de la technique de production de semences
- Formation sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promues par le projet

Qualifications requises

- Très bonne connaissance du milieu rural Haïtien
- Compétences en riziculture
- Capacités à commercialiser le riz
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR10 : Opérateur en charge du renforcement de l'écotourisme

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 16. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable du renforcement de l'écotourisme, activité inséré dans la sous composante 2. : **Développement de moyens de subsistance alternatifs.**

Une initiative existe sur Fort Liberté avec un groupe de pêcheurs qui a développé une dynamique de canyoning. Ils sont équipés d'une dizaine de canoés, de gilets et certains de leurs membres ont été formés comme guides et accompagnateurs. Mais peu de personnes connaissent cette initiative, elle doit donc être renforcée et un travail de communication réalisé. Par ailleurs l'aire protégée dispose d'un patrimoine historique peu connu. Cette activité peut également se concentrer sur le tourisme éco-gastronomique offrant aux touristes une nourriture et des plats locaux / traditionnels nutritifs. Le développement de l'écotourisme pourra offrir des opportunités d'emploi aux jeunes chefs

qui pourraient être formés, ainsi qu'aux agriculteurs et pêcheurs locaux pour la vente de produits alimentaires nutritifs.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- communication auprès des universités, des écoles et de la diaspora sur l'initiative de canyoning (réalisation de courtes vidéos, de flyer et de messages radio).
- réalisation de conférences sur les richesses de l'aire protégée dans les universités de Fort Liberté, Limonade et du Cap-Haïtien. Au moins 10 conférences seront réalisées au cours du projet.
- Formation de guides sur les ressources patrimoniales, mais également sur les ressources de la flore et de la faune. Ce seront 12 guides (jeunes et femmes) qui seront formés.
- Formation d'une association de guides de l'AP3B.

Qualifications requises

- Compétences en écotourisme et expérience de travail sur cette thématique en Haïti
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR11 : Opérateur en charge du renforcement des mangroves et travail sur les coraux

Entente directe avec l'ONG FoProBIM

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 17. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités de **renforcement des mangroves et des coraux** de la sous-composante 2.2 **Activités de conservation et restauration communautaire**. Il sera sous la responsabilité de l'ANAP.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

Activités mangroves

Toutes les activités seront gérées par les jeunes des associations de pêcheurs avec une supervision de FroPoBIM. Chaque association de pêcheurs recevra un budget permettant de financer pépinières, plantations et suivi. Les associations seront responsabilisées à la gestion des fonds et payées lors de la remise des rapports de suivi des plantations réussies. Ces jeunes seront les responsables de ces activités et redevables devant leurs associations.

Les activités suivantes seront réalisées :

- Mise en place de 6 pépinières de mangroves.
- Suivi de la reforestation des aires de mangroves et du suivi des résultats des plantations.

Activités développement des coraux

- Création de 3 récifs artificiels, à partir de bouture de récifs coralliens.

Qualifications requises

- Très bonne connaissance des ressources naturelles au sein des aires protégées
- Expérience en gestion des mangroves et coraux
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Sièges de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR12 : Opérateur en charge de l'aménagement des ravines, mise en place des lots boisés et jardins créoles et expérience de carbonisation

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 18. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.

Intervention	Brève description
<p>C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée</p>	<p>Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés</p> <p>À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.</p>
<p>Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables</p> <p>Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.</p> <p>En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.</p>	
<p>C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs</p>	<p>Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).</p>
<p>C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires</p>	<p>Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.</p>
<p>C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition</p>	<p>Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.</p>

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre des activités d'**aménagement des ravines, mise en place des lots boisés et jardins créoles et expérience de carbonisation** de la sous-composante 2.2 **Activités de conservation et restauration communautaire** de la sous-composante 2.1 C2.1 : **Développement de moyens de subsistance alternatifs**. Le prestataire travaillera sous la responsabilité de la DDA Nord Est..

Les aménagements au niveau des ravines seront réalisés par les comités de gestion de bassins versants (Services environnementaux) et le suivi sera réalisé par la DDA.

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :**Au cours des deux premières années**

- mise en place des forêts énergétiques pour la fabrication de charbon. Deux choix techniques, lots boisés et des jardins créoles, seront proposés, en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs. Au total, 533 hectares seront aménagés en lots boisés et en jardins créoles.
- aménagement des ravines au niveau des bassins versants limitrophe. Ce travail sera réalisé avec les comités de gestion de bassin versant qui gèreront les aménagements. Des contrats (pour services environnementaux) seront faits pour l'aménagement de 200 ravines au total, soit 2,000 personnes au total.

Activités secondaires en année 3

- développer des technologies visant à améliorer la production de charbon de bois ; au moins 100 producteurs de charbon seront accompagnés dans leurs productions au travers de formation.
- Suivi d'une vingtaine de producteurs afin de systématiser les activités de carbonisation et les économies réalisées avec le nouveau système
- Sensibilisation aux économies d'énergie en subventionnant (50 %) des réchauds améliorés à haut rendement énergétique et à énergie renouvelable pour 10 000 femmes vivant dans l'aire protégée et en zone limitrophe.

Qualifications requises

- Très bonne connaissance du milieu rural Haïtien
- Compétence en gestion des bassins versants , en aménagement
- Expérience en carbonisation
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

TDR13 : Opérateur en charge de la nutrition et alphabétisation

Contexte du projet

Sous demande du gouvernement d'Haïti, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a formulé un projet d'économie bleue inclusive (I-BE) pour les communautés rurales côtières habitant l'Aire Protégée des Ressources Naturelles Gérées des Trois Baies (AP3B) dans le Nord-est du pays. Ce projet est donc géré par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF) en partenariat avec d'autres entités étatiques, comme l'Agence Nationale des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement (ANAP/MDE) et de la Direction Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (DPAQ/MARNDR), et privées, comme la Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine (FoProBiM), ainsi que d'autres opérateurs.

Le **but global** du projet I-BE est de contribuer à ce que les communautés côtières rurales gèrent les ressources de manière soutenable en faisant de la conservation marine menée par les communautés une source de revenus durables et résilients aux effets du changement climatique, réduisant la pauvreté et les inégalités et renforçant la résilience climatique.

L'**objectif de développement** de l'I-BE est diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes. La réduction de la pression sur l'écosystème côtier augmentera la résilience de la population aux impacts du changement climatique.

Tableau 19. Composantes du projet I-BE

Intervention	Brève description
Composante 1 : Interventions prévues dans le cadre de la gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	
Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.	
C1.1 : Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.
C1.2 : Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017 sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif et vulgarisé auprès des différentes parties prenantes.
C1.3 : Surveillance de l'aire protégée	Cette sous-composante vise la mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes et hommes) issus des communautés, ils seront choisis selon des critères en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil, alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive.
C1.4 : Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	Cette sous-composante va se focaliser sur le renforcement de l'ANAP à l'échelle de l'AP3B à travers, entre autres, le recrutement de deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés

Intervention	Brève description
	À travers cette composante, l'I-BE fournira des équipements à l'ANAP afin de pouvoir bien fonctionner. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B. Un autre espace de bureau sera construit pour accueillir le reste de l'équipe de gestion de l'PP3B.
Composante 2 : Interventions prévues dans le cadre des écosystèmes économiques durables	
Ce volet vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens de subsistance des membres de la communauté. Une analyse de la vulnérabilité climatique des différents flux de revenus lors de la conception proposera des mesures d'adaptation pour assurer leur viabilité à long terme.	
En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.	
C2.1 : Développement de moyens de subsistance alternatifs	Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées (élevage, riz,).
C2.2 : Activités de conservation et restauration communautaires	Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.
C2.2 : Activités d'amélioration de la nutrition	Cette sous-composante concerne les aspects nutritionnels de la population de l'aire protégée.

Mandat de l'assistance technique

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'UTE, le prestataire est responsable de la mise en œuvre Sous-composante 2.3 – **Activités d'amélioration de la nutrition et de l'entrepreneuriat des femmes.**

Responsabilités détaillées

Le prestataire sera particulièrement responsable de :

- mettre en place des jardins potagers : fournir un soutien pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou ou « jardins garde-manger d'abondance » stratégie définie par le MDE. Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau. Ce seront 3000 femmes sur l'aire protégée et la zone limitrophe qui seront bénéficiaires de cette intervention.
- Réaliser des formations d'éducation nutritionnelle, pour les hommes et les femmes ; lors des formations, des pratiques d'élaboration des repas seront entreprises. Des jeunes femmes formatrices seront accompagnées/formées pour ensuite transmettre les informations/pratiques auprès de 4000 femmes et hommes.

- Réalisation d'animations dans 15 écoles sélectionnées par les femmes formatrices en nutrition. Au moins 2 animations par an seront réalisées dans les écoles autour d'une alimentation saine
- Développement de jardins potagers dans ces écoles afin de pousser les jeunes écoliers à la production et de leur permettre de ramener des légumes à la maison
- Développer un programme d'alphabétisation sur deux ans afin de donner aux femmes des notions pratiques pour mieux pouvoir gérer leurs commerces, leurs activités économiques, les questions administratives.

Au total ce seront 15 écoles qui seront appuyées avec 3,000 écoliers comme bénéficiaires, 3,000 femmes seront bénéficiaires des jardins lakou et 4,000 hommes et femmes seront sensibilisées à la nutrition, enfin 20 structures d'épargnes et de crédits seront soit renforcées soit mises en place. Le programme d'alphabétisation touchera environ 400 femmes.

Qualifications requises

- Très bonne connaissance de la sociologie du milieu rural Haïtien
- Compétences en nutrition
- Compétences en alphabétisation
- Connaissance du département du Nord est
- Une bonne compréhension et sensibilité envers l'approche équité entre genres
- Siège de l'institution dans le Nord ou le Nord Est souhaité

Annexe 4 : Templates Rapports financiers intérimaires

Nom du projet : I-BE
Synthèse des dépenses par bailleur et par activité

Activité	Source de financement																			
	Don IFAD (US\$)					Etat Haitien (US\$)					Bénéficiaires (US\$)					Total Dépenses (US\$)				
	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante
1.1.1																				
1.1.2																				
1.1.3																				
...																				
...																				
...																				
...																				
Total											-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note: Veuillez joindre la liste complète des dépenses pour la période.

Nom du projet : I-BE
Synthèse des dépenses par bailleur et par catégorie

Catégorie	Source de financement																			
	Don IFAD (US\$)					Etat Haitien (US\$)					Bénéficiaires (US\$)					Total Dépenses (US\$)				
	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante	Montants alloués selon accord de financement	Dépenses de la période	Dépenses de l'année	Cumul	Prévision de décaissement pour la période de reporting suivante
1.1.1																				
1.1.2																				
1.1.3																				
...																				
...																				
...																				
...																				
Total											-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note: Veuillez joindre la liste complète des dépenses pour la période.

Annexe 5 Manuel du FIDA relatif a l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds

INDEX

1. Sigles et acronymes	4
2. Définitions	5
3. Prise d'effet et periode de transition	6
4. Introduction et portee	6
5. Information financiere	7
5.1 Normes comptables acceptables	7
5.2 Exigences en matiere d'information financiere	8
Etats financiers annuels du projet	8
Rapports financiers intermediates	10
Relevés de dépenses certifiées	10
Liste des transactions relatives aux dépenses	10
Annexes supplémentaires convenues	10
6. Audit	11
6.1 Normes d'audit acceptables	11
6.2 Nomination des auditeurs externes	12
Type d'auditeur	12
Criteres de selection d'un cabinet d'audit prive	12
Procedure de nomination	12
Periode de mission de l'auditeur	13
Perimetre de l'audit	13
6.3 Exigences relatives aux rapports presentes par l'auditeur	14
Periode couverte par l'audit: projets d'investissement	15
Periode couverte par l'audit: dons	15
Autres audits	15
6.4 Processus d'examen de la qualite de l'audit	16
6.5 Non-observation des regles en matiere d'audit	16
6.6. Transparence et divulgation des informations	16
Appendice 1: Synthese des demandes de retrait	17
Appendice 2: Sources et utilisations des fonds	18

Appendice 3 a): Etat du compte designe	19
Appendice 3 b): Rapprochement du compte désigné	20
Appendice 4: Releve des depenses	21
Appendice 5: Mandat de l'audit externe	22

1. Sigles et acronymes

FIDA	Fonds international de developpement agricole
IAASB	Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance
IESBA	Conseil des normes internationales de déontologie comptable
IFRS	Normes internationales d'information financière
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ISA	Normes internationales d'audit
ISAE 3000	Norme internationale relative aux missions d'assurance
ISRS	Norme internationale relative aux services connexes
ISSAI	Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
UE	Union européenne

2. Définitions

1. On entend par "emprunteur" un Etat membre recevant un prêt et désigné comme tel dans l'accord de financement. Une subdivision politique d'un Etat membre peut être désignée comme l'emprunteur, sous réserve de la mise en place de garanties appropriées.
2. On entend par "don finance par l'UE" un don reçu et administré par le FIDA, et financé par l'Union européenne. Un tel don peut être accordé à titre autonome ou en combinaison avec un prêt ou un don destiné à un projet d'investissement.
3. On entend par "projet d'investissement" un projet financé par le FIDA et octroyé sur la base d'un accord de financement conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole¹⁰. Le financement peut inclure des prêts, des dons ou une combinaison des deux.
4. On entend par "projet/programme" un projet ou un programme bénéficiant d'un financement du FIDA ou fourni par son intermédiaire, sous forme d'un prêt et/ou d'un don.
5. On entend par "auditeur public" une institution supérieure de contrôle des finances publiques (et non un cabinet d'audit privé) assumant des responsabilités en matière de vérification des comptes publics.
6. On entend par "bénéficiaire" un Etat membre ou une autre entité recevant un don et désigné comme tel dans l'accord de don ou de financement.
7. On entend par "don" un don financé par le FIDA et relevant de la Politique du FIDA en matière de dons ou un don financé par des fonds supplémentaires¹¹, appartenant à l'une des catégories suivantes:

Les dons de type A, c'est-à-dire:

- des dons de montant élevé (à partir de 500 001 USD ou l'équivalent) présentant, de l'avis du FIDA, un risque inhérent de gestion financière élevé ou substantiel;
- des dons de faible montant (jusqu'à 500 000 USD au maximum) présentant, de l'avis du FIDA, un risque inhérent de gestion financière élevé ou substantiel;
- des dons de certaines catégories, telles que déterminées par le FIDA. Il s'agit notamment des dons financés par l'UE et des dons au secteur privé (au bénéfice d'entités à but lucratif).

Les dons de type B, qui sont:

- des dons de montant élevé (à partir de 500 001 USD ou l'équivalent) présentant, de l'avis du FIDA, un risque inhérent de gestion financière moyen ou faible;
- des dons de faible montant (compris entre 200 001 USD et 500 000 USD, ou l'équivalent) présentant, de l'avis du FIDA, un risque inhérent de gestion financière moyen ou faible.

Les dons de type C, qui sont des dons de tout montant destinés à des organismes des Nations Unies et à des banques multilatérales de développement, des micro-dons ainsi que des contributions et dons d'un montant inférieur ou égal à 200 000 USD.

¹⁰ Adoptées par le Conseil d'administration du FIDA le 29 avril 2009 et amendées en avril 2014.

¹¹ Ressources provenant de dons qui sont revues et administrées par le FIDA. Toute disposition spécifique imposée par le donateur en matière d'administration financière et d'audit sera inscrite dans l'accord de don.

3. Prise d'effet et période de transition

8. Le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA ("le Cadre") constitue le contexte dans lequel s'inscrivent les directives détaillées figurant dans le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds ("le Manuel"). Le Cadre est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, de même que le Manuel après approbation. L'application des exigences contenues dans ces deux documents est obligatoire pour les emprunteurs/bénéficiaires durant l'exécution des projets financés par le FIDA.

4. Introduction et portée

9. Une surveillance et une gestion adéquates des ressources financières sont primordiales pour permettre au FIDA d'atteindre ses objectifs. Elles lui permettent également de rendre des comptes à ses parties prenantes. Conformément aux politiques et procédures du FIDA¹², il est essentiel que les fonds des financements du FIDA soient utilisés exclusivement aux fins du prêt ou du don. Pour répondre à cette exigence, les emprunteurs/bénéficiaires doivent préparer et présenter des rapports financiers vérifiés conformes au présent Manuel.
10. La responsabilité principale des dispositifs de gestion financière - y compris en matière d'information financière et d'audit - incombe à l'emprunteur/au bénéficiaire. Le FIDA assure une mission de surveillance tout en apportant un soutien par le biais d'orientations techniques.
11. La rédaction du présent Manuel a été motivée par l'évolution des normes internationales de comptabilité et d'audit, l'évolution des modes opératoires du FIDA, et les efforts du FIDA en matière d'harmonisation des pratiques.
12. Le FIDA est déterminé à moderniser ses processus et procédures et à les mettre à niveau pour se conformer aux meilleures pratiques internationales. Le FIDA est également déterminé à harmoniser ses pratiques avec celles des autres institutions financières internationales, conformément à ses engagements en matière de développement¹³. À cet égard, le FIDA a abandonné une approche statique, fondée sur des règles, pour adopter un cadre conceptuel fondé sur des principes - lequel se traduira par des procédures opérationnelles souples et agiles. Cela constitue le fondement de la rédaction du présent Manuel et il convient de s'y référer en tant que de besoin.
13. Le présent Manuel concerne les projets directement supervisés par le FIDA. Dans les cas où des arrangements relatifs à la surveillance sont conclus avec une institution coopérante, le FIDA évaluera les dispositions de l'institution coopérante relatives à l'information financière et à l'audit pour s'assurer de leur adéquation et de leur conformité au présent Manuel.

¹²L'Accord portant création du FIDA, les Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole, la Politique du FIDA en matière de dons et le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA.

¹³L'harmonisation entre les institutions financières internationales est entreprise conformément aux engagements du FIDA en faveur du développement tels que présentés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011).

5. Information financière

14. Aux termes des Conditions générales du FIDA applicables au financement du agricole et Développement des Conditions générales du financement par des dons, l'emprunteur/le bénéficiaire doit et comptabilité adéquate¹⁴, de nature à refléter les opérations, les ressources relatives au les dépenses, projet jusqu'à la date de clôture du financement ou du don. En outre, bénéficiaire est tenu l'emprunteur/le de fournir des informations financières détaillées relatives a conformément aux normes et ses opérations, procédures agréées par le FIDA.

5.1 Normes comptables acceptables

15. Les registres comptables et les états financiers du projet¹⁵ doivent être élaborés conformément à l'une des normes comptables acceptables suivantes.

Tableau 1: Synthèse des normes comptables acceptables

	Comptabilité d'exercice	Comptabilité de caisse
IPSAS ¹⁶	V	
IPSAS, "Information financière selon la comptabilité de caisse" ¹⁷		V
IFRS ¹⁸	V	
Normes comptables nationales/régionales		V

16. Les emprunteurs/bénéficiaires sont encouragés à choisir les normes les mieux à même de refléter leurs opérations. Les normes adoptées doivent être mentionnées dans les notes relatives aux états financiers vérifiés.
17. Les normes comptables nationales/régionales sont acceptables si le FIDA les juge appropriées. Le FIDA évalue normalement l'acceptabilité des normes comptables au cas par cas, lors de la phase de conception du projet, et il confirme (ou non) l'acceptabilité de leur utilisation à l'emprunteur/au bénéficiaire.

¹⁴Pour les projets d'investissement et les dons relevant des dispositions générales applicables aux accords de dons du FIDA financés par l'UE, les documents comptables doivent être conservés sous forme électronique pendant les dix années qui suivent la clôture du projet. Pour les dons relevant des dispositions générales applicables aux financements sous forme de dons, le délai de conservation est de cinq ans après la clôture du projet.

¹⁵Cette obligation s'applique aussi aux états financiers institutionnels comme indiqué dans le tableau 2.

¹⁶Telles que publiées par le Bureau des Normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board, IPSASB).

¹⁷Telles que publiées par le Bureau des Normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board, IPSASB).

¹⁸L'abréviation "IFRS" désigne les normes internationales d'information financière publiées par l'IASB après 2001, auxquelles s'ajoutent les normes comptables internationales (IAS) encore en vigueur, publiées avant 2001 par le Comité des normes comptables internationales (International Accounting Standards Committee, IASC).

5.2 Exigences en matière d'information financière

18. Les exigences en matière d'information financière sont les suivantes.

Tableau 2: Exigences en matière d'information financière par type de financement

	Projets d'investissement	Dons		
		Type A	Type B	Type C
Etats financiers annuels du projet	V			
Rapports financiers intermédiaires	V			
Relevés de dépenses certifiées ¹⁹		V	V	V
Liste des transactions relatives aux dépenses	V ^{20 21}	v ¹²		

Etats financiers annuels du projet

19. Les emprunteurs/bénéficiaires sont tenus de fournir chaque année, dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice, des états financiers non vérifiés^{22 23} propres à chaque projet, couvrant la période d'exécution du projet, conformément à la section 9.02 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole.
20. Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du projet et sa position financière.
21. La période considérée sera déterminée en consultation avec l'emprunteur/le bénéficiaire; il s'agit généralement d'une période de douze mois. Cette période est censée correspondre à l'exercice financier de l'emprunteur, sauf convention contraire passée avec le FIDA14.
22. Le contenu des états financiers du projet est défini dans les normes comptables applicables sur lesquelles repose leur préparation. Le FIDA demande par ailleurs certaines informations supplémentaires spécifiques. Le tableau 3 présente une synthèse du contenu attendu des états financiers du projet.

¹⁹ Un relevé de dépenses certifié est un relevé de dépenses signé par un signataire autorisé.

²⁰ A joindre aux états financiers du projet si le projet d'investissement comprend un don financé par l'UE. Cette liste est à présenter en euros, même si les états financiers du projet sont présentés dans la monnaie locale. Il convient de préparer un rapprochement entre cette liste et les états financiers du projet.

²¹ Applicable aux dons financés par l'UE et aux autres dons de type A, tels que déterminés par le FIDA. Cette liste est à présenter dans la monnaie de libelle de l'accord de don, à l'exception des dons financés par l'UE, pour lesquels elle doit être présentée en euros, même si les états financiers institutionnels sont présentés dans la monnaie locale. Il convient de préparer un rapprochement entre cette liste et les états financiers institutionnels.

²² Il convient de déterminer le montant exact de tous les financements du projet (le financement du FIDA, les contributions de contrepartie, la contribution en espèces des bénéficiaires, les fonds provenant des cofinanciers, qu'ils soient apportés en numéraire ou sous forme d'exonération fiscale) et de toutes les contributions en nature, et d'en rendre compte dans les états financiers du projet. Les coûts de démarrage et les dépenses engagées sur financement rétroactif doivent être comptabilisés et inclus dans le premier ensemble d'états financiers (le cas échéant).

²³ Voir les paragraphes 52-55 pour les exceptions.

Tableau 3: Contenu minimum obligatoire des états financiers annuels des projets à soumettre au FIDA

Etats financiers du projet		Comptabilité d'exercice	Comptabilité de caisse
Section A: informations prescrites par les normes comptables			
1.	Etat de la situation financière (bilan)		
2.	Etat de la performance financière/bénéfice ou perte (compte de résultat)	V	
3.	Etat de la variation des actifs nets/fonds propres	V	
4.	Etat des flux de trésorerie	V	
5.	Comparaison entre le budget et les montants effectifs ²⁴	V	V
6.	Notes (un résumé des principales politiques comptables et d'autres notes explicatives)	V	V
7.	Etat des recettes et paiements en numéraire		V
Section B: informations spécifiques au FIDA fournies en tant qu'informations complémentaires			
8.	Liste des immobilisations	V	V ¹²⁶
9.	Etat des demandes de retrait	V (Appendice 1)	V
10.	Sources et utilisations des fonds	V (Appendice 2)	V
11.	Etat du compte désigné et rapprochement ²⁶	V (Appendice 3)	V

23

. L'emprunteur/le bénéficiaire doit veiller à ce que les informations spécifiques au FIDA énoncées dans la section B du tableau 3 puissent être rapprochées facilement et clairement des informations habituelles, énoncées à la section A du tableau 3.

24

. D'une manière générale, lorsqu'un projet est mis en œuvre par plusieurs unités d'exécution (au sein d'une même entité), c'est la principale unité d'exécution qui doit préparer des états financiers consolidés. Les exceptions à ce principe feront l'objet d'un accord entre l'emprunteur/le bénéficiaire et le FIDA.

25

. Si l'accord de financement prévoit des contributions en nature (de la part des bénéficiaires RES et/ou du gouvernement), l'emprunteur doit les mentionner dans les états financiers annuels du projet. L'emprunteur/bénéficiaire est tenu d'évaluer ces contributions conformément à une méthodologie prédéfinie ayant l'agrément du FIDA, et de conserver tous les calculs et documents afférents pour vérification durant l'audit.

²⁴ Présentée sous forme d'un état distinct ou d'une colonne "budget" dans l'état financier. Les états financiers présentés selon la comptabilité de caisse peuvent inclure cette comparaison sous la forme d'une colonne dans l'état des recettes et paiements en numéraire.

²⁵ La communication d'informations relatives aux immobilisations n'est pas spécifiquement requise dans le cadre d'une comptabilité de caisse. Dans un tel cas, il est toutefois demandé que ces informations soient communiquées à l'intention du FIDA. Une liste détaillée des immobilisations doit être fournie (description, coût, date d'acquisition et lieu d'utilisation).

²⁶ Informations requises également pour un don lorsqu'un compte désigné distinct a été ouvert, à soumettre avec le relevé de dépenses certifié.

Rapports financiers intermédiaires

26. S'agissant des projets d'investissement, il convient de soumettre au FIDA des rapports financiers intermédiaires non vérifiés selon une fréquence à convenir, dans les 45 jours qui suivent la fin de la période. Le format et le contenu des rapports financiers intermédiaires seront convenus avec l'emprunteur/le bénéficiaire lors de la phase de conception du projet et documentés dans le manuel d'exécution du projet ou dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire, le cas échéant.

Relevés de dépenses certifiées

27. Tous les bénéficiaires de dons (de types A, B et C) doivent transmettre au FIDA un relevé de dépenses certifié chaque année - sauf si une fréquence supérieure est prévue dans l'accord de don.

28. Les relevés de dépenses doivent présenter les sources et l'utilisation des fonds dépenses pour financer les activités du don, et plus particulièrement:

- la source du financement, qu'il s'agisse d'une contribution en numéraire ou en nature;
- les fonds requis du FIDA et d'autres bailleurs de fonds, le cas échéant;
- les dépenses engagées par le bénéficiaire et les sous-bénéficiaires, sur une base consolidée (s'il y a lieu), en respectant les catégories de dépenses et composantes préétablies.

29. Les relevés de dépenses soumis au FIDA doivent être présents dans la monnaie de libelle de l'accord de don. Si des projets comportent des dépenses dans des monnaies autres que celle de l'accord de don, le taux de change à utiliser pour présenter les dépenses est le taux appliqué au moment de la réception des fonds, selon la méthode du premier entre, premier sorti. La forme proposée pour le relevé des dépenses est présentée à l'appendice 4²⁷.

30. Un relevé de dépenses certifié final doit être soumis avant la date de clôture du don pour la totalité des dépenses admissibles effectuées au titre du projet au cours de la période d'exécution du projet²⁸; dans ce relevé, il convient de présenter séparément les dépenses de liquidation effectuées entre la date d'achèvement du projet et la date de clôture du don²⁹.

Liste des transactions relatives aux dépenses

31. Les bénéficiaires de dons financés par l'UE doivent présenter la liste des transactions relatives aux dépenses tous les semestres, dans les 45 jours qui suivent la fin de la période considérée. Il peut aussi être demandé aux bénéficiaires d'autres dons de type A de soumettre une liste de transactions relatives aux dépenses. Le format proposé pour cette liste est disponible dans le registre des [formulaires relatifs aux dons du FIDA](#) (voir document C.2 "Liste des transactions").

Annexes supplémentaires convenues

32. Les exigences présentées (dans les tableaux 2 et 3) sont censées être applicables à la plupart des projets. Toutefois des exigences supplémentaires peuvent être prévues dans l'accord de financement ou de don, ou dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire. Les emprunteurs/bénéficiaires sont tenus de se familiariser avec les exigences d'information financière.

6. Audit

33. Aux termes des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et des Conditions générales du financement par des dons, les comptes des projets doivent être vérifiés régulièrement dans le respect des normes et procédures³⁰ agréées par le FIDA. Un audit doit confirmer que les états financiers donnent une image fidèle et objective, à tous égards importants, des activités financières menées. La section 6 du présent Manuel donne aux emprunteurs et aux bénéficiaires des orientations relatives aux exigences du FIDA

²⁷ La monnaie de présentation des états de dépenses concernant les dons financés par l'UE est l'euro.

²⁸ Au sens défini dans l'accord de don.

²⁹ Au sens défini dans l'accord de don.

³⁰ Les normes acceptables sont présentées dans le "Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA" et dans le présent Manuel.

en matière d'audit.

34. Aux termes des Conditions générales applicables au financement du développement agricole et des Conditions générales du financement par des dons, le Fonds peut engager, à sa discrétion, des commissaires aux comptes indépendants pour qu'ils précèdent à la vérification des comptes relatifs au projet. Le FIDA peut financer les frais d'audit en procédant à des prélèvements sur le montant du financement.

6.1 Normes d'audit acceptables

35. Le FIDA encourage l'utilisation de normes d'audit internationalement reconnues et exige que toutes les équipes de projet remettent des rapports d'audit³¹ préparés selon l'une des normes d'audit acceptables suivantes:

Tableau 4: Synthèse des normes d'audit acceptables pour l'audit des états financiers

	Auditeur public	Auditeur privé
Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) ³²	V	
Normes internationales d'audit (ISA) ³³		V
Normes nationales/régionales, si le Fonds les juge acceptables	V	V

36. Ces normes doivent être utilisées par les auditeurs externes pour réaliser l'audit financier des projets. Les normes d'audit nationales/régionales sont acceptables si elles sont évaluées positivement par le FIDA.
37. Le périmètre de l'audit peut être élargi en réponse aux risques du projet. Dans de tels cas, les normes suivantes peuvent s'appliquer et sont considérées comme acceptables:
- la Norme internationale relative aux services connexes (ISRS 4400), pour les procédures convenues pour lesquelles l'auditeur doit soumettre un rapport présentant des données factuelles relatives à l'examen des informations financières;
 - la Norme internationale relative aux missions d'assurance (ISAE 3000), selon laquelle l'auditeur doit présenter un rapport d'assurance en plus du rapport d'audit relatif aux états financiers ou du rapport sur les constatations factuelles.

6.2 Nomination des auditeurs externes

Type d'auditeur

38. Le type d'auditeur sera déterminé par le FIDA avant l'achèvement du processus de conception du projet. L'auditeur sera soit un auditeur public soit un cabinet d'audit privé. Le FIDA encourage l'utilisation de systèmes nationaux pour la réalisation des projets. Ainsi, il est préférable que des auditeurs publics réalisent l'audit des projets financés par le FIDA dans les cas où les capacités et le calendrier des produits sont adéquats.

Critères de sélection d'un cabinet d'audit privé


39. S'il est prévu de nommer un cabinet d'audit privé, l'emprunteur/bénéficiaire est tenu d'évaluer les auditeurs éventuels en fonction des critères suivants.
- L'auditeur doit être indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales. En outre, l'auditeur du projet ne doit pas fournir au projet des services de conseil, préparer ses états financiers ou l'avoir fait au cours des deux années qui précèdent³⁴.

³¹ Cette exigence s'applique aux états financiers du projet/états financiers institutionnels et/ou aux états de dépenses certifiées le cas échéant.

³² Publiées par l'INTOSAI.

³³ Publiées par la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) par le biais du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB).

³⁴ Conformément aux recommandations du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA) à la section 290 du code de

- 
- L'auditeur doit posséder les qualifications requises et appartenir à un organisme professionnel affilié à la Fédération internationale des experts-comptables.
 - Le travail de l'auditeur doit être conforme aux normes d'audit agréées par le FIDA (tableau 4).
 - Le cabinet d'audit doit être en mesure d'affecter à l'audit une équipe possédant les compétences nécessaires.
 - Le cabinet d'audit doit pouvoir démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.

Procédure de nomination

40. Si c'est un cabinet privé qui est chargé de l'audit, l'emprunteur/le bénéficiaire est responsable de sa sélection et du processus de nomination. Les auditeurs doivent normalement être nommés avant le début de la période concernée par l'audit, afin de donner suffisamment de temps à l'auditeur pour planifier et mener un examen complet des registres et comptes financiers de l'emprunteur/du bénéficiaire. Le processus de nomination suivant doit être appliqué.

Etapas

Tableau 5: Processus de nomination d'un cabinet d'audit privé³⁵

	Procédures	Orientations/calendrier
Elaboration du mandat de l'auditeur	<p>^ L'E/B rédige le mandat d'audit (appendice 5).</p> <p>^ L'E/B envoie le mandat au FIDA pour examen et avis de non-objection.</p> <p>^ Le FIDA transmet un avis de non-objection à l'E/B concernant la version finale du mandat, dans les trente jours qui suivent sa réception.</p>	Dans un délai suffisant pour permettre la nomination des auditeurs avant le début de l'exercice concerné.
Passation de la marche	<p>^ L'E/B lance le processus de sélection en utilisant le mandat convenu.</p> <p>^ L'E/B informe le FIDA du nom de l'auditeur proposé et du processus de sélection de ce dernier.</p>	<p>L'E/B doit s'efforcer de finaliser le processus de sélection au moins trente jours avant le début de l'exercice.</p> <p>L'auditeur doit être nommé avant le début de l'exercice concerné³⁶</p>
Nomination de l'auditeur	<p>^ L'E/B nomme l'auditeur.</p> <p>^ L'auditeur nommé rédige une lettre officielle de mission³⁷.</p>	Le représentant de l'E/B signe une copie de la lettre de mission et la renvoie à l'auditeur.

41. Si un auditeur public réalise l'audit, son mandat est généralement défini par la loi. Néanmoins, le FIDA peut contacter l'auditeur public pour demander l'application de procédures d'audit supplémentaires et/ou la production de documents supplémentaires pour garantir la conformité de l'audit avec le présent Manuel.

42. Les dons financés par l'UE nécessitent des procédures d'audit spécifiques qui doivent être intégrées au mandat de l'auditeur. Un mandat type intégrant les exigences spécifiques de l'UE est présent à l'appendice 5.

Période de mission de l'auditeur

43. Lorsqu'un cabinet d'audit privé réalise l'audit, la période de nomination peut être supérieure à un an, sans toutefois dépasser quatre ans, sous réserve que l'emprunteur et le FIDA jugent ses résultats satisfaisants lors d'une évaluation annuelle. Un appel d'offres relatif aux services d'audit doit être lancé au moins tous les quatre ans, et l'auditeur en place doit être en mesure d'y répondre. La nomination en cours sera examinée compte tenu du résultat du processus d'examen de la qualité de l'audit mené par le FIDA. Les nominations et les reconductions doivent avoir lieu dans les plus brefs délais avant le début du nouvel exercice financier.

44. L'auditeur ne peut être démis de ses fonctions qu'avec l'accord du FIDA.

Périmètre de l'audit

45. Les dispositions relatives à l'audit financier du projet sont déterminées lors du processus de conception du projet, conformément au type et au montant du financement accordé et compte tenu des risques détectés dans le projet. Les facteurs de risque peuvent être liés au pays, à l'établissement et/ou aux caractéristiques du projet. Pour atténuer les risques détectés dans le projet, le FIDA peut exiger que la portée de l'audit soit élargie et/ou qu'il soit réalisé selon des procédures convenues d'un commun accord.

³⁵ Dispositions non applicables aux dons relevant des Conditions générales du financement par des dons.

³⁶ Dans certains cas exceptionnels, avec l'accord du FIDA, la nomination peut avoir lieu en cours d'exercice, mais elle ne doit pas menacer exagérément la capacité de l'auditeur à mener à bien sa mission.

³⁷ Son contenu doit préciser la portée de l'audit, les responsabilités prescrites, les normes d'audit à utiliser, le respect des normes déontologiques et le modèle de rapport.

6.3 Exigences relatives aux rapports présentes par l'auditeur

46. L'auditeur est tenu de présenter les rapports suivants, selon le type de financement.

Tableau 6: Exigences relatives aux rapports présentes par l'auditeur, par type de financement

Type de Financement	Périmètre	Délai de présentation ^{38 39 40 41}	Etats financiers vérifiés	Lettre de recommandations
Projet d'investissement	Audit financier des états financiers du projet	Six mois après la fin de l'exercice financier (sauf s'il en est convenu autrement)		
Don de type A	Audit financier des états financiers institutionnels annuels (comprenant les états de dépenses certifiées présentes au FIDA et joints aux états financiers)	Six mois après la fin de l'exercice financier (sauf s'il en est convenu autrement)	y Une opinion d'audit distincte portant sur l'état de dépenses est requise ³⁰ .	y ³¹
Don de type B	Audit financier des états financiers institutionnels annuels	Six mois après la fin de l'exercice financier (sauf s'il en est convenu autrement)	Il n'est pas nécessaire de présenter une opinion d'audit distincte sur les états de dépenses ³² .	
Don de type C	Relevé de dépenses certifié ; Pour les dons de type C d'un montant inférieur ou égal à 200 000 USD, il convient d'accompagner le relevé de dépenses certifié d'un engagement de responsabilité ⁴² .			

47. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu).
48. Le rapport d'audit exposera l'opinion d'audit relative aux états financiers vérifiés. L'opinion est donnée conformément aux normes ISA 700⁴³/705, ISSAI 1700/1705 ou aux normes nationales.
49. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations doit:
- présenter les recommandations de l'auditeur destinées à remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet;
 - s'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.
50. En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

Période couverte par l'audit: projets d'investissement

51. Le FIDA demande généralement qu'un audit des états financiers des projets soit mené chaque année. Cela dit, la fréquence de l'audit peut être modifiée par le FIDA en fonction du profil de risque des projets. Dans tous les cas, le FIDA confirmera la fréquence à laquelle les états financiers du projet doivent être vérifiés.

³⁸ L'auditeur et l'emprunteur/le bénéficiaire doivent assurer une bonne communication dans les deux sens, afin que l'audit soit réalisé de manière efficace, efficiente et en temps utile, de façon à ce que le rapport d'audit soit publié et soumis au FIDA dans sa version originale dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier, conformément à la section 9.03 des Conditions générales. Un report du délai de présentation au-delà des six mois suivant la fin de l'exercice financier nécessite une dérogation aux Conditions générales et doit être prévu dès la conception du projet.

³⁹ Si la date de clôture du don ne correspond pas à la fin de l'exercice du bénéficiaire, une opinion d'audit doit être formulée sur le dernier relevé de dépenses certifié, couvrant la période non vérifiée lors de l'audit institutionnel mené l'année précédente.

⁴⁰ Applicable aux dons financés par l'UE et aux autres dons de type A, tels que déterminés par le FIDA.

⁴¹ Dans les cas où la date de clôture du don ne correspond pas à la fin de l'exercice budgétaire du bénéficiaire, le FIDA peut demander une opinion d'audit sur le relevé de dépenses certifié final, couvrant la période non vérifiée lors de l'audit institutionnel mené l'année précédente.

⁴² Ne s'applique pas aux bénéficiaires de dons autres que les organismes de l'ONU et les banques multilatérales de développement ou les institutions financières internationales.

⁴³ La norme ISA 700 (relative à l'élaboration de l'opinion et des rapports sur les états financiers) présente des exemples de rapports d'audit.

52. La période couverte par l'audit peut être modifiée pour le premier et/ou le dernier audit, conformément aux instructions suivantes.
53. La période couverte par le **premier** audit est déterminée par les critères suivants:
- lorsque la période comprise entre le premier décaissement du FIDA et la fin de l'exercice est inférieure à six mois, le FIDA peut faire en sorte que les résultats du premier exercice soient intégrés à l'audit de l'exercice suivant; ou
 - lorsque la période comprise entre la date du premier décaissement du FIDA et la fin de l'exercice est supérieure à six mois, des états financiers vérifiés pour cette période sont systématiquement demandés.
54. Les coûts de démarrage (lorsqu'ils sont préfinancés par le gouvernement) et les dépenses financées à titre rétroactif par le FIDA doivent être justifiées et inclus dans la première série d'états financiers consolidés qui sera établie.
55. S'agissant du dernier audit, le FIDA peut recommander que la période couverte par l'audit soit supérieure ou inférieure à 12 mois, mais en aucun cas elle ne dépassera 18 mois. De la sorte, le dernier audit peut être terminé et le rapport d'audit soumis au FIDA avant la date de clôture du projet³⁵. Dans ce cas, le FIDA s'entretiendra avec l'emprunteur et parviendra à un accord avec ce dernier concernant ses exigences bien avant le démarrage du dernier audit.

Période couverte par l'audit: dons

56. Pour les dons, les périodes couvertes par l'audit sont les suivantes:
- pour les dons de type A, l'audit couvre normalement une période de 12 mois;
 - pour les dons de type B, une période de 12 mois est normalement requise, **sauf** si la période d'exécution est inférieure ou égale à 18 mois. Dans ce cas, comme convenu avec le FIDA, une opinion d'audit unique sur les états de dépenses certifiées peut être soumise, laquelle couvrira toute la période d'exécution.

Autres audits^{44 45}

57. Outre l'audit financier, le FIDA peut aussi demander les audits suivants^{46 47}:
- un **audit de conformité**³⁸, destiné à vérifier le respect des dispositions de l'accord de financement, lorsque la portée de l'audit financier ne couvre pas ces dispositions; et/ou
 - un **audit opérationnel**, visant à examiner les modalités organisationnelles du projet et les soutiens dont il bénéficie pour résoudre les difficultés majeures de mise en œuvre.

6.4 Processus d'examen de la qualité de l'audit

58. Le FIDA examine les rapports d'audit fournis par l'emprunteur/le bénéficiaire. Ces examens ont pour principal objet de déterminer si l'auditeur a réalisé un audit de qualité se traduisant par une opinion d'audit acceptable pour le FIDA, et d'évaluer la qualité de l'information financière donnée par l'emprunteur/le bénéficiaire.
59. Le FIDA communiquera les résultats du processus d'examen du rapport d'audit dans les soixante jours qui suivent la réception du dossier d'audit⁴⁸. Si nécessaire, il sera demandé à l'emprunteur/au bénéficiaire de prendre des mesures correctrices dans des délais précis.

⁴⁴ Telle que définie dans l'accord de financement, sur les conseils de l'auditeur.

⁴⁵ Ces types d'audits peuvent être demandés à la discrétion du FIDA et ils sont examinés au cas par cas, lorsque la portée de l'audit financier va au-delà des responsabilités fiduciaires habituelles du FIDA ou lorsque les résultats de l'audit financier exigent une garantie supplémentaire concernant des aspects spécifiques des activités du projet.

⁴⁶ Réalisés conformément aux normes ISA 4000 et ISA 3000.

⁴⁷ Selon la norme ISSAI 4000, le principal objectif d'un audit de conformité est de "fournir à ou aux utilisateur(s) cible(s) des informations sur la question de savoir si les entités publiques auditées respectent les décisions parlementaires, les lois, les actes législatifs, la politique, les codes établis et les termes convenus".

⁴⁸ Applicable uniquement aux financements régis par les Conditions générales du FIDA. Voir l'appendice 5 pour la définition du dossier d'audit.

6.5 Non-observation des régies en matière d'audit

60. Les rapports d'audit doivent être présentes dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier de l'emprunteur/du bénéficiaire. Si le FIDA ne reçoit pas le dossier d'audit dans ce délai, ou si le dossier d'audit est jugé insuffisant, le FIDA notifiera l'emprunteur/le bénéficiaire. Le cas échéant, le FIDA peut envisager d'engager un autre auditeur, conformément à la section 10.04 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole.
61. Si le dossier d'audit, bien que jugé satisfaisant par le FIDA, n'est pas communiqué dans les 90 jours à compter de la date stipulée, le FIDA rédige un "avertissement" qui est envoyé à l'emprunteur/au bénéficiaire pour l'informer que si le Fonds ne reçoit pas un dossier satisfaisant dans les 180 jours à compter de la date stipulée, il en résultera la suspension des décaissements au titre du projet ou du portefeuille, ou d'autres mesures s'il y a lieu.
62. Si l'emprunteur/le bénéficiaire ne communique aucune information dans les 180 jours à compter de la date stipulée, ou si les réponses fournies ne sont pas satisfaisantes, le FIDA établira - conformément aux dispositions de la section 12.01 b) des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole - un avis de suspension, comme indiqué plus haut, jusqu'à obtention d'un dossier d'audit satisfaisant.

6.6. Transparence et divulgation des informations

63. Le FIDA rendra publics les états financiers et rapports d'audit des projets des emprunteurs/bénéficiaires, sous réserve des processus applicables à leur publication⁴⁹. Conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, les emprunteurs/bénéficiaires sont encouragés à publier les données financières en question sur leur propre site web, afin de mieux rendre compte de leur activité.
64. Les emprunteurs/bénéficiaires doivent s'assurer que le mandat d'audit mentionne explicitement le droit de l'emprunteur/du bénéficiaire et du FIDA de publier le rapport d'audit, sans clause de restriction d'usage.

⁴⁹ La lettre de recommandations ne sera pas rendue publique. Lorsque les rapports contiennent des informations confidentielles, il est possible d'en publier une version abrégée.

Appendice 1: Synthèse des demandes de retrait⁵⁰

Pour l'exercice clos

Numéro de la demande de retrait	Date	Catégorie 1 ⁵¹	Catégorie 2	Catégorie 3	Total	Equivalence dans la monnaie du compte désigné ⁵²	Date de valeur ⁵³	Rejet par le FIDA	Montant net rembourse

Section A: Méthode de paiement - Réapprovisionnement Retraits approuvés

En attente de présentation

Sous-total									
1A)									

Section B: Méthode de paiement - Remboursement Retraits approuvés

En attente de présentation

Sous-total									
1B)									

Section C: Méthode de paiement - Paiement direct Retraits approuvés

En attente de présentation

total			
1C)			

Conseils pour la préparation

- L'équivalence donnée dans la monnaie du compte désigné est déterminée en utilisant le taux de change historique des versements sur le compte d'exploitation.
- Le sous-total des retraits approuvés doit être rapproché de l'état des recettes et paiements (comptabilité de caisse) et de l'état des sources et utilisations de fonds.

⁵⁰ Applicable aux financements régis par les Conditions générales du FIDA. Pour les dons régis par les Conditions générales du financement par des dons, on se réfère aux Formulaires relatifs aux dons.

⁵¹ Les catégories sont indiquées à l'annexe 2 de l'accord de financement.

⁵² La monnaie du compte désigné doit être précisée.

⁵³ La date de valeur du taux de change doit être précisée.

Utilisation totale des fonds

Excédent/ (déficit)

Appendice 2: Sources et utilisations des fonds

		Periode en cours	Periode precedente	Cumul
<i>Monnaie de presentation</i>		<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie locale</i>
FIDA	• Prets: reapprovisionnements			
	• Prets: paiements directs			
	• Dons			
Cofinanceurs	• Pret du bailleur de fonds A			
	• Don du bailleur de fonds A			
	• Pret du bailleur de fonds B			
	• Don du bailleur de fonds B			
Emprunteur/beneficiaire	Contributions de l'emprunteur en • numeraire			
	Contributions de l'emprunteur en • nature			
Total des sources de fonds				

Utilisations des fonds

Par categorie - FIDA

- Categorie 1

Par categorie- cofinanceurs

- Categorie 2
- Categorie 1

Par categorie - Empuntar/beneficiare

- Categorie 1
- Catégorie 2

Par categoria - Diversa

- Catégorie 1
- Catégorie 2

Par composante

Par composante - FIDA

- Categorie 1
- Categorie 2

Par composante - Cofinanceurs

- Categorie 1
- Categorie 2

Par composante - Empuntar/beneficiare

- Categorie 1
- Catégorie 2

Par composante - Divers

- Categorie 1
- Categorie 2

- Categorie 2

Conseils pour la préparation

- Présenter la période cumulée correspondant à l'ensemble de la période couverte par le projet.

- Présenter les utilisations des fonds par catégorie et composante (comme précise dans l'accord de financement).

- Présenter les prêts et les dons séparément.

- Présenter les sources séparément pour chaque bailleur de fonds.

Appendice 3 a): Etat du compte designe⁵⁴

		USD (ou autre monnaie de libelle)	Equivalence en monnaie locale (en option)
Solde d'ouverture	Notes	A	A
Ajouter:			
Réapprovisionnements du 1 FIDA:			
Date	Demande de retrait n° xxx		
Date	Demande de retrait n° xxx		
	B	B	B
2 Intérêts bancaires		C	C
Déduire:			
1 Virements sur comptes opérationnels:			
Date	xxx		
Date	xxx		
	E	E	E
2 Frais bancaires		F	F
3 Variations du taux de changes			G
Solde de clôture		A+B+C-E-F	A+B+C-E-F-G

Appendice 3 b): Rapprochement du compte désigné⁵⁵

Pour l'exercice clos le 20xx

Numéro de l'accord de financement du FIDA:

Numéro du compte bancaire:

	Monnaie de libelle	Monnaie locale (le cas échéant)
Section 1		
1 Montant total avance par le FIDA	A	
2 Moins montant total recouvre par le FIDA	-B	
3 = En-cours de l'avance du FIDA	C	

⁵⁴ Applicable aux financements régis par les Conditions générales du FIDA.

⁵⁵ Applicable aux financements régis par les Conditions générales du FIDA.

Section 2

4 Solde du compte désigné selon le relevé bancaire		
5 Plus solde des comptes d'exploitation	D	
Plus encaisse	E	
= Solde bancaire total au xxxx	= D+E	
6 Plus montant demande dans la présente demande de retrait	+F	
Demande de retrait xx		
Demande de retrait xx		
7 Plus montant retire mais pas encore demande		
Demande de retrait xx		
Demande de retrait xx	G	
Indiquer pourquoi ce montant n'a pas été demande.		

8 Plus montants demandes dans les demandes précédentes et non encore crédités a la date du relevé bancaire, ou demandes après cette date

Numéro de la demande	Date	USD	Montant		
		USD	0		
		USD	0		
		USD	0	H	
9 Moins: intérêts perçus				I	
= Montant total de l'avance justifiée (D+E+F+G+H- 10 I)				=J	
11 Explication de la différence entre l'encours de l'avance (ligne 3) et l'avance justifiée (ligne 10)				C - J	
Insérer des explications					

Date: _____ Signature: _____

Nom complet: Titre complet:

Appendice 4: Relevé des dépenses

Don n°:

Nom du bénéficiaire: _____

Nom du projet: _____

Période de déclaration du _____ au _____ en _____ (monnaie)⁴⁷

Description	Semestre en cours			Année en cours			Cumul		
	Montant effectif 1	Estimation 2	Différence en % 3=1/2	Montant effectif 4	Estimation 5	Différence en % 6=	Montant effectif 7	Estimation 8	Différence en % 9=7/8

Sources des fonds

Don du FIDA - fonds de l'UE									
Don du FIDA - autre source									
Fonds de contrepartie									
Autres donateurs									
Total des sources de fonds									

Utilisations des fonds

1 Par composante									
1.1 Liste de sous-composantes									
2 Par catégorie de dépenses									
2.1 Liste de catégories									
Sous-total									
Hors FIDA ou UE									
Utilisation totale des fonds									

Par la présente, nous certifions que les montants reçus du FIDA ont été dépensés au titre de dépenses autorisées pour la bonne exécution du projet, conformément aux modalités et conditions de l'accord date du _____.

Nom et qualité: _____

Date: _____

Conseils pour la préparation du relevé des dépenses

- Inclure les dépenses engagées par les sous-bénéficiaires (le cas échéant).
- Utiliser la monnaie indiquée dans l'accord de don (dans le cas d'un don de l'UE, utiliser l'euro).
- Faire signer le document par un signataire autorisé.
- Le montant indiqué pour le semestre en cours couvre les dépenses admissibles (effectives) et le budget semestriel (prévu) pour le semestre.
- Le montant indiqué pour l'année en cours couvre les dépenses admissibles (effectives) et le budget annuel (prévu) pour l'année.
- Le montant cumulé à ce jour couvre les dépenses admissibles (effectives) et le budget total alloué (prévu) depuis le début de l'année jusqu'au semestre en cours.
- Inclure les engagements juridiques.
- Indiquer les revenus générés à partir des retraits anticipés.
- Préciser si les dépenses ont été effectuées en espèces ou en nature.

⁴ Monnaie de l'accord de don (ou euros dans le cas des dons financés par l'UE).

Appendice 5: Mandat de l'audit externe

Mandat relatif à l'audit financier et aux constatations factuelles du

[Intitule du projet]

1. Contexte

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) apporte son soutien à l'emprunteur/au bénéficiaire sous la forme d'un (de plusieurs) prêt(s) [et/ou don(s)]

Un (plusieurs) accord(s) de financement [et/ou de don] a (ont) été signé(s) entre le FIDA et [l'emprunteur/le bénéficiaire]; voir l'appendice 1.

[A insérer dans le cas d'un auditeur privé]: Le FIDA exige de l'emprunteur/du bénéficiaire qu'il désigne un auditeur indépendant pour vérifier les comptes du projet, conformément au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit. L'entité déclarante est [xxx].

L'entité établit ses états financiers conformément à la [norme comptable applicable]. L'auditeur réalise son audit en tenant compte de la [norme comptable applicable]. [Insérer toute autre information pouvant être utile pour l'auditeur.]

2. Objectif

Cet audit a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers (y compris les informations supplémentaires mentionnées à la section 5) présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'entité déclarante au [insérer la date de fin d'exercice], et/ou les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux [normes comptables applicables].

3. Responsabilités de l'emprunteur/du bénéficiaire

I. Généralités

- Fournir des états financiers pour les activités financées par le prêt/[don] pouvant faire l'objet d'un rapprochement avec ses registres et ses comptes.
- Permettre à l'auditeur d'accéder à l'ensemble des documents juridiques et des correspondances avec les consultants, sous-traitants et toute autre personne ou entreprise prenant part au projet, ainsi qu'à toute autre information relative au projet et jugée nécessaire par l'auditeur.
- Veiller à ce que les politiques comptables soient systématiquement appliquées et publiées.
- Veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place pour prévenir les anomalies et les risques de fraude.
- Veiller au respect de l'ensemble des lois et règlements applicables à l'entité, et de l'accord de financement conclu entre l'emprunteur/[le bénéficiaire] et le FIDA.
- Fournir les états financiers à l'auditeur dans un délai raisonnable et se tenir à sa disposition pour répondre à toute question éventuelle.

II. Etats financiers

[L'emprunteur/le bénéficiaire] doit:

- établir des états financiers couvrant la période du [date] au [date], conformément aux [normes IPSAS/normes IPSAS d'information financière selon la méthode de comptabilité de caisse]. En outre, les informations particulières suivantes figureront dans les états financiers:
- synthèse des demandes de retrait - appendice 1 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à

l'audit des projets financés par le Fonds;

- sources et utilisations des fonds - appendice 2 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds;
- état du compte désigne et rapprochement - appendices 3 a) et b) du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds;
- [relevé des dépenses - appendice 4 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds] - s'applique aux dons;
- [Liste des transactions relatives aux dépenses - modelé en ligne figurant dans le registre des Formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir document C.2 "Liste des transactions")] - s'applique aux dons.

4. Responsabilités de l'auditeur

I. Normes d'audit

- L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers conformément aux [normes ISA/ISSAI/normes nationales d'audit].

II. Principes généraux

En acceptant le présent mandat, l'auditeur confirme que:

- son cabinet est indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales;
- le cabinet ne fournit pas au projet des services de conseil et ne lui établit pas ses états financiers (et ne lui a pas fourni de tels services au cours des deux années précédentes);
- l'auditeur possède les qualifications requises et il est membre d'une organisation professionnelle affiliée à la Fédération internationale des experts-comptables;
- [le bureau de [l'auditeur public] est membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)];
- l'auditeur est en mesure de réaliser l'audit conformément aux normes d'audit agréées par le FIDA, conformément au paragraphe 4.1;
- le cabinet peut affecter à l'audit une équipe possédant les compétences nécessaires;
- le cabinet d'audit peut démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.

III. Lettre de recommandations

La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de comptabilité et de contrôle interne détectés par les auditeurs. La lettre de recommandations doit:

- présenter les recommandations de l'auditeur visant à résoudre les problèmes de comptabilité et de contrôle interne détectés;
- inclure les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet, et leurs propositions visant à résoudre les problèmes recensés dans un délai donné;
- s'il y a lieu, elle doit présenter les suites données aux problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.

IV. Etablissement de rapports

L'auditeur est tenu de fournir un dossier d'audit comprenant:

- les états financiers vérifiés, incluant les informations supplémentaires énoncées au paragraphe 3.2;
- une opinion d'audit sur les états financiers selon le périmètre indiqué au paragraphe 5;
- un rapport sur ses constatations factuelles, dans le cadre des procédures convenues présentées au paragraphe 6. Toute dépense non autorisée détectée doit être clairement indiquée;
- une lettre de recommandations, mentionnant les informations énoncées au paragraphe 4.3.

Le rapport d'audit doit indiquer de façon suffisamment détaillée la nature et la portée des procédures mises en œuvre par l'auditeur. L'auditeur est tenu de remettre le dossier d'audit au plus tard le [insérer la date]. Les rapports remis doivent être rédigés en anglais.

5. Périmètre de l'audit financier

Dans le cadre de l'audit, l'auditeur doit au minimum:

- comprendre les contrôles internes relatifs au processus d'information financière, détecter et évaluer toute faiblesse éventuelle dans le contrôle interne pouvant entraîner des anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- concevoir et appliquer les procédures d'audit en réponse à toute faiblesse éventuellement détectée dans les contrôles internes relatifs au processus d'information financière, afin d'obtenir des données probantes indiquant que les états financiers sont présentés de manière fidèle et qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives, conformément au cadre comptable applicable;
- vérifier si les dépenses imputées au projet sont conformes aux dispositions de l'accord (des accords) de financement (appendice xx) et qu'elles ont été engagées aux fins prévues par cet accord. Il convient de prendre en considération aussi bien les financements du FIDA que ceux de tiers;
- vérifier que le montant des contributions en nature est consigné conformément aux principes comptables convenus et que la juste valeur marchande indiquée pour tous les éléments mettant en jeu une contribution en nature est raisonnablement, correctement et pleinement divulguée dans les états financiers;
- vérifier que l'inventaire et les actifs immobilisés détenus par l'entité existent, sont complets, correctement comptabilisés et utilisés aux fins du projet;
- relever les faiblesses éventuelles du cadre de contrôle interne et du processus d'information financière, et les mentionner dans la lettre de recommandations.
- [Compléter la liste.]

6. Portée des procédures convenues

L'auditeur est tenu d'appliquer les procédures spécifiques suivantes et de communiquer ses constatations factuelles, conformément au paragraphe 4.4.

I. Synthèse des demandes de retrait

L'auditeur est tenu d'obtenir les demandes de retrait individuelles soumises au FIDA, sous la forme d'une synthèse des demandes de retrait, et d'élaborer des procédures de test pour:

- déterminer si l'équivalence donnée dans la monnaie du compte désigné a été déterminée en utilisant le taux de change historique des versements sur le compte opérationnel;

- déterminer si les biens et services ont été acquis selon le mécanisme de l'état des dépenses conformément au seuil stipulé en la matière;
- déterminer si les dépenses déclarées dans les états de dépenses ont été dûment approuvées, classifiées^{56 57} et étayées par des documents examinés dans le cadre de l'audit;
- détecter les dépenses non autorisées.

• [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant.] ¹⁴⁹

II. Etat du compte désigné

L'auditeur est tenu d'examiner les activités du (des) compte(s) désigné(s) du projet, y compris l'avance initiale, les réapprovisionnements, les intérêts éventuellement perçus sur les soldes non décaissés et les soldes de fin d'exercice. L'auditeur est tenu d'élaborer des procédures de test visant à :

- vérifier l'exactitude du rapprochement du (des) compte(s) désigné(s);
- confirmer que le(s) compte(s) désigné(s) a (ont) été tenu(s) conformément aux dispositions de l'accord de financement.

• [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant.]

III. Relevés de dépenses certifiées

L'auditeur est tenu d'obtenir le relevé des dépenses certifiées soumis au FIDA, et d'élaborer des procédures de test visant à :

- déterminer si les dépenses engagées correspondent à la description du projet conformément à l'accord de don;
- déterminer si les biens et services ont été acquis selon le mécanisme du relevé de dépenses conformément au seuil stipulé en la matière;
- déterminer si les dépenses déclarées dans les relevés de dépenses ont été dûment approuvées, classées⁵⁸ et étayées par des documents examinés dans le cadre de l'audit;
- détecter d'éventuelles dépenses non autorisées.

• [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant.]

IV. Liste des transactions relatives aux dépenses

[S'applique aux dons]

L'auditeur est tenu d'obtenir la liste des transactions relatives aux dépenses soumise au FIDA et d'élaborer des procédures de test visant à :

- déterminer si les dépenses engagées sont conformes à la description du projet aux termes de l'accord de don.

• [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant.]

V. Divers

Exigences propres à l'UE: [selon indications du FIDA]

- vérifier que le relevé des dépenses pour la période de déclaration tel que soumis au FIDA comprend les informations relatives au projet (nom du bénéficiaire, numéro du don, monnaie de libelle de l'accord de don, intitulé du projet et période de déclaration), et que les dépenses sont présentées par catégorie de dépenses ou par composante du projet, comme indiqué à l'annexe 2 de l'accord de don;
- confirmer que le total des listes de transactions relatives aux dépenses pour la période de déclaration correspond au total des dépenses cumulées pour la même période, comme indiqué dans le relevé des dépenses soumis au FIDA;
- vérifier que les dépenses relevées satisfont aux critères d'admissibilité du projet, tels que décrits à l'annexe 4 de l'accord de don, ainsi qu'à d'autres critères d'admissibilité, tels que,

⁵⁶ Le seuil applicable aux transactions inscrites dans les relevés de dépenses sera précis dans la lettre à l'emprunteur.

⁵⁷ Il peut s'agir de procédures d'enquête, d'analyse, de recalcul, de comparaison, d'observation ou d'inspection.

⁵⁸ Le seuil applicable aux transactions inscrites dans les relevés de dépenses sera précisé dans la lettre à l'emprunteur.

entre autres, l'application de taux de change corrects, le cas échéant; que le bénéficiaire ne peut pas se voir rembourser les droits, taxes et frais figurant dans le rapport financier; et que les dépenses spécifiquement considérées comme inadmissibles aux termes de l'annexe 4 de l'accord de don ne sont pas incluses dans le relevé des dépenses;

- confirmer que les dépenses sont enregistrées dans le système comptable du bénéficiaire ou des bénéficiaires secondaires (tierces parties ayant conclu des accords subsidiaires, comme les partenaires d'exécution, les bénéficiaires secondaires, les prestataires de services, etc.) conformément aux normes comptables applicables et aux pratiques de comptabilité analytique habituelles du bénéficiaire;
- s'assurer que les dépenses sont assorties de justificatifs suffisants et effectifs, dont la liste figure sur la page www.ifad.org/grantforms, qui seront disponibles en permanence et enregistrées aux termes du paragraphe 3.11 de l'annexe 3 de l'accord de don;
- sélectionner un échantillon de 40 transactions au maximum dans la liste des transactions relatives aux dépenses du bénéficiaire. Cet échantillon représentera jusqu'à 20% des dépenses relevées. (Les transactions sélectionnées seront classées par montant et additionnées en commençant par le montant le plus faible. La transaction qui porte le total au-dessus de 20% sera acceptée.) Lorsque la liste des transactions inclut des transactions avec des bénéficiaires secondaires (liquidation de paiements anticipés, paiements directs, remboursements), l'auditeur peut sélectionner un maximum de cinq postes de dépenses par partenaire d'exécution à concurrence d'un total de 20 postes au maximum sur l'ensemble des bénéficiaires secondaires.

• [Compléter la liste avec d'autres procédures, le cas échéant]

7. Diffusion publique

Le FIDA encourage la publication des informations financières relatives aux projets afin de renforcer le degré de transparence et de responsabilité. Il publiera les rapports d'audit relatifs aux projets, le cas échéant, conformément à sa politique en matière de diffusion des documents. Les lettres de recommandations émises par les auditeurs ne sont pas soumises à diffusion publique par le FIDA. En acceptant le mandat, l'auditeur reconnaît explicitement le droit du FIDA à diffuser publiquement les rapports d'audit (états financiers vérifiés et opinion d'audit) et il publiera les rapports sans clause de limitation d'utilisation.

Pour faciliter la diffusion au public, l'auditeur est tenu de transmettre deux fichiers distincts, à savoir:

- les états financiers vérifiés, l'opinion d'audit et le rapport sur les constatations factuelles (le cas échéant);
- la lettre de recommandations.

8. Appendices

[Liste à adapter le cas échéant]

Appendice: Accord(s) de financement/don

Appendice: Lettre à l'emprunteur

Appendice: Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds

Annexe 6 Note technique sur les contributions en nature

I.	Definitions	1
II.	Introduction et portee	2
III.	Objectifs	3
IV.	Reconnaissance du cofinancement national en nature	4
V.	Mesure du cofinancement national en nature	6
VI.	Communication de l'information sur le cofinancement national en nature	6
VII.	Risques lies au cofinancement national en nature	7
Annexe		
	Annexe I. Elements devaluation du cofinancement national en nature	9

I Définitions

1. **Emprunteur** - s'entend d'un Etat membre qui reçoit un prêt et est désigné comme tel dans l'accord de financement.
2. **Entité** - s'entend d'un projet ou d'un programme fourni grâce à un financement du FIDA ou par son intermédiaire, au moyen d'un prêt et/ou d'un don.
3. **Dépense autorisée** - désigne les dépenses afférentes à un projet qui peuvent être financées au titre d'un don ou d'un prêt financé par le FIDA conformément à la section 4.08 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole.
4. **Instruments d'ingénierie financière** - renvoie au fait qu'en tant que partie d'une activité d'investissement, le projet peut financer une dépense relative à une opération comprenant des contributions destinées à soutenir ce type d'instruments, tels que fonds de capital-risque, fonds de garantie et fonds de prêt, et fonds de garantie ou fonds financiers de développement rural, au bénéfice d'entreprises essentiellement petites et moyennes.
5. **Cofinancement national en nature** ou **contribution en nature** - désigne une contribution non financière sous forme de biens, de travail ou de service en appui à des organisations à but lucratif ou non lucratif. Il peut s'agir soit de rapport direct d'un bien matériel au projet, soit d'une dépense engagée directement par le contributeur, qui bénéficie au projet et facilite la satisfaction de ses objectifs. Le cofinancement national ou les contributions nationales en nature peuvent consister en: i) biens; ii) travail; iii) utilisation de services et d'installations (espaces de bureaux, par exemple); iv) expertises ou services professionnels sous la forme de temps de personnel; v) apport d'équipements et de matériels spéciaux, ou accès à leur usage; vi) exemptions de taxes qui, autrement, devraient être payées par le projet pour pouvoir mener ses activités. Les contributions en nature représentent un flux et/ou une source de revenu qui, bien que non monétaire, peut constituer une part significative du revenu du projet.
6. **Opération sans contrepartie** - renvoie au fait qu'une entité peut recevoir une valeur de la part d'une autre sans donner directement de valeur approximativement égale en échange, ou bien donner une valeur à une autre entité sans recevoir de valeur approximativement égale en échange.
7. **Bénéficiaire** - s'entend d'un Etat membre ou d'une autre entité qui reçoit un don et est désigné comme tel dans la convention de subvention.
8. **Don** - désigne un don qui est soumis à la Politique du FIDA en matière de dons⁵⁹ et les dons financés par des fonds supplémentaires^{60 61}, comme suit:
 - Dons de type A, c'est-à-dire:
 - i) Dons élevés (supérieurs ou égaux à 500 001 USD ou équivalent);
 - ii) Petits dons (inférieurs ou égaux à 500 000 USD) que le FIDA évalue comme à risque moyen ou élevé³;
 - iii) Dons financés par l'UE.
 - Dons de type B, qui sont des petits dons (jusqu'à 500 000 USD ou équivalent) que le FIDA évalue comme à risque faible;
 - Dons de type C, qui sont des dons de tout montant versés aux organismes des Nations Unies et aux banques multilatérales de

⁵⁹ Telle qu'approuvée par le Conseil d'administration lors de sa cent quatorzième réunion des 22 et 23 avril 2015. Bien que soumis à la politique, les accords de contribution - y compris les micro-dons (inférieurs ou égaux à 75 000 USD ou équivalent) - ne sont pas soumis aux exigences de rapport et d'audit financier.

⁶⁰ Toute disposition particulière exigée par le donateur relativement au rapport et à l'audit financier se retrouve dans la convention de subvention.

⁶¹ A compter du 1^{er} janvier 2018, les petits dons évalués comme à risque moyen ou élevé sont considérés comme de type A.

développement.

I. Introduction et portée

9. Les projets financés par le FIDA rassemblent de plus en plus des financements provenant de différentes sources, notamment des homologues, des bénéficiaires et des partenaires d'exécution, ainsi que des fonds supplémentaires.

10. Il faut noter que si les dépenses autorisées pour le financement du FIDA doivent être engagées et payées par le transfert d'actifs, généralement en espèces, il est prévu que d'autres types de financement de projets peuvent être réalisés sous une forme non monétaire, notamment des contributions en nature. De telles contributions peuvent, de fait, être considérées comme faisant partie de la valeur totale d'un projet. L'on peut juger que la valeur du projet est sous-estimée en l'absence d'une pleine attribution des contributions non financières venant des gouvernements, des bénéficiaires et d'autres parties prenantes.

11. Sur la base de ce qui précède et lorsque cela est important et pertinent, il est essentiel que les contributions en nature aux projets apparaissent dans les rapports, en sus des contributions en espèces. Cela pour diverses raisons, notamment:

- a) lorsqu'elles sont prises en compte dans le budget du projet, les contributions en nature éclairent le coût réel et effectif d'un projet;
- b) les contributions en nature peuvent être l'unique contribution, ou la principale, qu'un Emprunteur/Bénéficiaire est en mesure de mobiliser pour un projet;
- c) les contributions en nature démontrent aux donateurs que les Emprunteurs/ Bénéficiaires du financement du FIDA sont des contributeurs importants pour les projets;
- d) les contributions en nature seront incluses dans le ratio de cofinancement et traduiront la véritable contribution de l'Emprunteur/du Bénéficiaire au projet, en plus de la contribution en espèces.

12. Actuellement, les contributions en nature ne sont pas systématiquement reconnues comme faisant partie du financement global des projets financés par le FIDA. Cela pour diverses raisons, notamment: i) les difficultés techniques en matière d'évaluation et de fiabilité des mesures; ii) le projet et le manque de compréhension historique du FIDA quant à l'importance de la fourniture de ces données; iii) l'incertitude quant à la mise en œuvre effective de ce type de contributions; iv) la réticence des auditeurs à donner leur garantie sur les montants inclus dans les états financiers; et v) le manque d'efficacité dans la surveillance et l'établissement des rapports. En l'absence de signalement fiable et en temps opportun de ces actifs, l'on ne peut évaluer pleinement les ressources et les activités économiques d'un projet, ce qui fausse les états financiers et introduit des lacunes dans les rapports de cofinancement.

13. La présente note technique est applicable aux projets et dons financés et directement supervisés par le FIDA. Lorsque des arrangements de supervision sont mis en place avec une institution coopérante, le FIDA évalue le rapport financier de l'institution coopérante et ses dispositifs d'audit pour s'assurer, dans la mesure du possible, de leur adéquation et de leur compatibilité avec la présente note technique.

II. Objectifs

14. La présente note technique permettra au FIDA d'améliorer ses aptitudes d'assembleur en matière de financement du développement. Elle apporte des orientations claires aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'audit dans le cycle de vie d'un projet en vue de la reconnaissance, de la mesure et de l'établissement des rapports relatifs aux contributions en nature, en tant que parties du cofinancement national. Elle permettra d'effectuer une surveillance systématique des contributions en nature, ce qui rehaussera la capacité du FIDA à pleinement rendre compte de la mobilisation de ces ressources.

15. La présente note technique a pour but de fournir des directives sur la définition du cofinancement en nature, sur les critères d'admissibilité et sur

la reconnaissance, la mesure et le signalement de ces cofinancements dans les rapports financiers relatifs aux projets et aux dons financés par le FIDA.

16. La présente note technique met en avant les principes directeurs et les méthodes à appliquer pour la reconnaissance, la mesure, le signalement et la publication des contributions en nature. Le but est que ces éléments soient enchâssés dans les procédures correspondantes, et soient utilisés à compter de FIDA11 et au-delà par le personnel travaillant pour le FIDA, y compris le personnel opérationnel et financier, ainsi que par les consultants participant à la conception et à la supervision des projets. Elle sera aussi une source de conseils pour les projets et les ministères dans leurs tâches d'élaboration de systèmes de comptabilité, de manuels et de rapports financiers, ainsi que pour les auditeurs dans l'accomplissement de leurs missions. Il faut impérativement mettre en lumière l'importance de la supervision et de l'inscription systématiques des contributions en nature dans les rapports, aux tout premiers stades du cycle d'un projet, de façon surtout à les inclure dans les onglets relatifs aux coûts, les systèmes et les manuels de négociation et de comptabilité, ainsi que dans les mandats des auditeurs. Certains cas individuels nécessiteront probablement des consultations plus approfondies sur la méthode de dévaluation et d'établissement des rapports. En de telles circonstances, les méthodes de reconnaissance, de mesure et d'établissement des rapports devront être convenues avec le responsable de la gestion financière du projet (Division des services de gestion financière).

III. Reconnaissance du cofinancement national en nature

17. La contribution à titre gracieux de la part d'un individu, d'une unité ou d'une organisation, sous la forme d'un service ou d'un produit à un projet financé par le FIDA, est classée comme une contribution en nature. Tous les coûts en nature doivent être autorisés, effectifs, prouvés et essentiels à la bonne livraison du projet.
18. Une contribution en nature peut être considérée comme une dépense engagée par un gouvernement, des bénéficiaires ou d'autres partenaires d'exécution pour la mise en œuvre des opérations, si elle répond aux conditions ci-après:
 - a) critères d'admissibilité: ils doivent être élaborés sur la base du programme de travail et budget annuel (PTBA) convenu et des coûts du projet;
 - b) montant de la dépense: il doit être important, pertinent et dûment justifié par des pièces justificatives ayant une valeur probante équivalente à des factures, sans préjudice des dispositions énoncées dans les réglementations nationales applicables;
 - c) dans le cas de contributions en nature, le cofinancement venu du contributeur ne doit pas dépasser de manière importante le total autorisé de dépenses planifiées pour le projet, lorsque la valeur de ces contributions est exclue.
19. Toutes les contributions en nature sont reconnues comme des actifs et des revenus lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le service potentiel parviendront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être mesurée de façon fiable.
20. Les **biens en nature** sont des actifs transférés à une entité ou utilisés par elle dans le cadre d'une opération sans contrepartie, sans frais, mais peuvent être soumis à des règles. À titre d'exemple, il peut s'agir:
 - a) de biens corporels;
 - b) de l'utilisation de services ou d'installations;
 - c) de l'apport d'équipements ou l'accès à ceux-ci;
 - d) de matériels spéciaux.
21. Lorsque des "biens en nature" sont reçus ou qu'un arrangement contraignant oblige à les recevoir sans aucune condition, le revenu est reconnu simultanément à la reconnaissance du bien.

22. Les conditions attachées aux biens n'influent pas sur leur prix en tant qu'actifs, puisque, normalement, les participants au marché ne prennent pas ces conditions en compte.
23. Les **services en nature** sont des services fournis par des individus et des % institutions aux entités du secteur public dans une opération sans contrepartie. A titre d'exemple, il peut s'agir:
 - a) de services professionnels fournis par un tiers détenteur d'une qualification professionnelle pertinente et reconnue;
 - b) d'expertise sous la forme de personnels délégués au projet par l'emprunteur;
 - c) d'exonérations fiscales.
24. Compte tenu de la nature des actifs liés aux services en nature, et du fait qu'ils sont immédiatement consommés, une opération d'égale valeur devrait être reconnue afin de refléter leur consommation.
25. Une entité reconnaît une exonération fiscale comme une contribution en nature lorsque l'événement imposable se produit et que les critères de reconnaissance de l'actif sont satisfaits. L'entité établissant le rapport analyse la législation fiscale dans la juridiction dont elle dépend pour établir quel est l'événement imposable pour les diverses taxes prélevées. Par exemple:
 - a) pour la taxe à la valeur ajoutée, l'événement imposable est l'achat ou la vente de biens et services imposables pendant la période fiscale;
 - b) pour les droits de douane, l'événement imposable est le mouvement de biens ou de services soumis à une taxation lors du passage de la frontière douanière.
26. Lorsqu'un gouvernement offre à une entité le bénéfice d'une exonération fiscale ou couvre les taxes liées à l'achat de biens, de travaux ou de services, le montant correspondant aux taxes faisant l'objet de l'exemption devrait être considéré comme une contribution en nature de l'Etat.
27. **Exclusions:** Lorsqu'une activité n'entre pas dans les objectifs spécifiques d'un projet, elle ne doit pas être considérée comme une contribution en nature. Il peut s'agir, par exemple de:
 - a) la présence passive à des cours, des réunions, des séminaires de formation, ou autres (il est question ici d'une présence sans apport, en tant que membre de l'auditoire ou du groupe);
 - b) l'apport de données/d'expertises/de connaissances/d'outils préexistants (c'est-à-dire non produits pendant la durée du projet) et qui sont mis gratuitement à la disposition du public;
 - c) l'apport de tout élément envisageable de contributions en nature. S'il est déjà payé, et si des documents attestant du paiement peuvent être présentés, pourvu que la date de l'achat se situe dans la durée du projet. (En tant que tels, ces éléments sont alors traités comme des cofinancements en liquidités).
28. S'agissant des instruments d'ingénierie financière, une contribution en nature devrait être traitée comme une dépense payée au moment de la constitution du ou des fonds, à condition que soient satisfaits tous les critères énumérés aux alinéas a), b) et c) ci-dessous:
 - a) ils consistent en l'apport de terrain ou de biens fonciers, d'équipements ou de matériels; en une activité de recherche ou professionnelle, ou en un travail volontaire et bénévole (y compris les services professionnels non rémunérés);
 - b) leur valeur peut faire l'objet d'une évaluation et d'un audit indépendants;
 - c) dans le cas de l'apport de terrain ou de biens fonciers, la valeur est certifiée par un évaluateur indépendant qualifié ou un organe officiel dûment habilité;

- d) dans le cas d'un travail volontaire et bénévole, la valeur du travail est établie en prenant en considération le temps passé et le taux horaire normal et raisonnable correspondant au travail effectué.
29. Les ventes à prix réduits d'équipements et la prestation à prix réduits de services ou de conseils (par exemple d'avocats ou de comptables ou temps de travail du personnel de petites ou moyennes entreprises) ne sont pas autorisées.

IV. Mesure du cofinancement national en nature

30. Les contributions en nature devraient être reconnues à leur juste valeur marchande. La "juste valeur marchande" se définit comme le prix convenu dans un marché ouvert et libre entre des parties compétentes et consentantes qui traitent sans lien de dépendance et qui sont pleinement informées. La juste valeur marchande est le prix qu'une entité serait censée payer en de telles circonstances, après rabais normaux et ceux consentis aux établissements d'enseignement.
31. Les exonérations fiscales devraient être reconnues à leur valeur marchande, qui est égale au montant brut des taxes correspondant aux biens ou aux services achetés.
32. Les restrictions légales entrent dans l'une des deux catégories suivantes: celles qui affectent l'identité, et celles qui affectent le bien. Les restrictions légales qui affectent l'identité - comme une limite interdisant la vente de marchandises - n'ont pas d'incidence sur la juste valeur sous-jacente des actifs, car un acheteur hypothétique ne les prendrait pas en compte dans une décision d'achat. Par contre, les restrictions légales qui limitent la vente de contributions en nature sur certains marchés peuvent affecter la juste valeur des actifs. Par exemple, les véhicules qu'un gouvernement met à la disposition d'un projet pour le temps limité de la mise en œuvre dudit projet limite l'usage de ces véhicules, ce qu'un acheteur hypothétique prendra en considération, d'où une incidence sur leur valeur. Pour parvenir à une juste détermination de la valeur, les projets devraient tenir compte de toute restriction légale affectant le bien.
33. En tout état de cause, il est fondamental que la base de la mesure soit décidée avant l'enregistrement et l'établissement des rapports, puisqu'elle fera l'objet d'un contrôle externe. Afin de faciliter le bon déroulement de l'audit, le cas échéant, les auditeurs pourront être préalablement consultés, ou l'avis du FIDA pourra être sollicité. L'annexe I propose des éléments d'évaluation.

V. Communication de l'information sur le cofinancement national en nature

34. En fin de compte, il incombe au projet de faire en sorte que la juste valeur marchande indiquée pour tous les éléments mettant en jeu une contribution en nature soit raisonnablement, correctement et pleinement divulguée dans ses états financiers.
35. Le Manuel d'exécution de projet contiendra des lignes directrices claires, décrivant les principes et les méthodes de comptabilité utilisés pour faire en sorte que la valeur du cofinancement en nature soit indiquée précisément et en temps opportun. La base et la méthode d'évaluation des contributions en nature respectera les normes de comptabilité internationalement admises et sera exposée dans les états financiers vérifiés du projet. Il convient d'observer qu'en cas de recours à une norme nationale, les auditeurs devront s'assurer de la pertinence d'un tel traitement, dans le droit fil des bases comptables sous-jacentes utilisées pour les états financiers du projet.
36. Toute entité est encouragée à élaborer des politiques d'évaluation précises et transparentes. Elle devrait rechercher des méthodes d'évaluation qui exercent un jugement raisonnable dans leur interprétation de la notion de "juste valeur" et dans ses choix des données sources qui serviront à déterminer les valeurs. Toutes les pièces justificatives pertinentes qui certifient la valeur des contributions en nature devraient être préparées par l'équipe du projet et rangées au dossier, afin de mettre en place des pistes d'audit claires.
37. Le montant de la contribution en nature devrait être mentionné conformément aux principes de comptabilité convenus par les cofinanceurs dans l'accord juridique, ou figurant dans les règlements du pays. Afin de garantir l'équité entre les partenaires, ces principes peuvent reposer sur le

coût effectivement engagé par le contributeur, ou sur des équivalents de coûts normalisés prédéfinis.

38. Les principes sous-jacents de la comptabilité d'exercice des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des Normes internationales d'information financière (IFRS) permettront à l'entité de divulguer les éléments suivants dans ses états financiers à usage général, soit directement, soit dans la succession des notes respectives:
- a) le montant des contributions en nature ou des revenus des opérations sans contrepartie reconnues pour une certaine période, par grandes classes, en ventilant les taxes et les transferts;
 - b) le montant des créances reconnues s'agissant des revenus sans contrepartie;
 - c) le montant des actifs reconnus faisant l'objet de restrictions, et la nature de ces restrictions.
39. Toute entité devra divulguer ce qui suit dans les notes de ses états financiers:
- a) les pratiques comptables adoptées pour la reconnaissance des contributions en nature ou des revenus d'Opérations sans contrepartie;
 - b) pour les principales classes de contributions en nature ou de revenus d'Opérations sans contrepartie, la base sur laquelle la juste valeur des ressources entrantes a été mesurée;
 - c) pour les principales classes fiscales, les revenus que l'entité ne peut mesurer de façon fiable pendant la période où est intervenu l'événement imposable, des informations sur la nature de la taxe;
 - d) la nature et les principales classes de contributions en nature reçues par l'entité relativement au projet financé.
40. Si l'entité a mis en place une comptabilité de caisse IPSAS, toutes les informations figurant aux paragraphes 30 et 31 et liées à des cofinancements nationaux en nature devront être divulguées dans les notes des états financiers.

VI. Risques liés au cofinancement national en nature

41. Au niveau de la conception et pendant la mise en œuvre du projet, le responsable financier devra, en collaboration avec l'équipe du projet, évaluer régulièrement les risques encourus, afin de superviser l'exactitude et la ponctualité des allocations de contributions en nature.
42. Plusieurs typologies de risque peuvent affecter l'enregistrement et les rapports relatifs aux contributions en nature et à leur rôle dans l'amélioration de la performance du projet, comme: les risques liés à l'environnement, les risques scientifiques et techniques, les risques concernant la fabrication, les risques humains et organisationnels. L'appendice III du présent document offre quelques orientations concernant les types de risque à prendre en compte et qu'il conviendra de surveiller pendant le cycle de vie du projet.

Éléments d'évaluation du cofinancement national en nature

<i>Catégorie de contribution en nature</i>	<i>Éléments autorisés pour le calcul de la juste valeur</i>	<i>Éléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur</i>
Utilisation de terrains	Si la contribution sous forme de terrain se situe pendant la période de mise en œuvre du projet et suffit à pleinement satisfaire aux résultats et aux incidences prévus, le prix intégral de la parcelle de terrain peut être affiché, accompagné des documents ou données qui l'établissent officiellement (extrait cadastral; document du Service des statistiques ou autres documents émanant d'une institution officielle).	Si l'utilisation du terrain n'est pas exclusive au projet, seule la partie qui lui est consacrée devrait se retrouver dans le coût utilisé pour évaluer la contribution.
	Si la contribution sous forme de terrain est restreinte à la durée du projet, utiliser le prix officiel mensuel de location, multiplié par le nombre de mois. Le calcul du prix sera étayé par des documents officiels et/ou un contrat de location, ou des preuves documentaires de l'usage effectif par le projet, ou autre documentation de ce type.	
Utilisation de véhicules	Coût moyen mensuel ou journalier au tarif officiel de la location; prix spécifique pour cette localité, multiplié par le nombre de jours/mois d'utilisation.	
	L'amortissement du véhicule est calculé comme suit: <ul style="list-style-type: none"> • soustraire le coût du carburant au km du taux kilométrique officiel des Nations Unies, ou national, utilisé pour les déplacements privés dans ce pays; • multiplier le résultat par le nombre approximatif de km qui seront parcourus pendant le projet. 	
	Si le carburant est aussi dit "en nature", utiliser le coût total au taux kilométrique officiel des Nations Unies, ou national, servant pour les déplacements privés, multiplié par la distance totale parcourue pendant le projet.	
Équipements, matériels et fournitures (par exemple, ordinateur et communications électroniques.	Si la contribution consiste en équipements, matériels et fournitures usagés, l'évaluation en sera faite selon: <ul style="list-style-type: none"> • leur juste valeur marchande; • la valeur comptable de l'institution. 	Équipements, matériels et fournitures au prix catalogue ou aux prix catalogue avec rabais
	Si la contribution consiste en fournitures, équipements et matériels neufs, l'évaluation en sera faite selon: <ul style="list-style-type: none"> • le prix de vente au client le plus favorisé (si l'article est en stock); • le coût de fabrication (si l'article est unique). 	Équivalents de location dépassant les valeurs acceptées si les équipements ont été donnés ou vendus. Coûts de développement

Éléments d'évaluation du cofinancement national en nature

<i>Catégorie de contribution en nature</i>	<i>Éléments autorisés pour le calcul de la juste valeur</i>	<i>Éléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur</i>
Utilisation de terrains	Si la contribution sous forme de terrain se situe pendant la période de mise en œuvre du projet et suffit à pleinement satisfaire aux résultats et aux incidences prévus, le prix intégral de la parcelle de terrain peut être affiché, accompagné des documents ou données qui l'établissent officiellement (extrait cadastral; document du Service des statistiques ou autres documents émanant d'une institution officielle).	Si l'utilisation du terrain n'est pas exclusive au projet, seule la partie qui lui est consacrée devrait se retrouver dans le coût utilisé pour évaluer la contribution.
	Si la contribution sous forme de terrain est restreinte à la durée du projet, utiliser le prix officiel mensuel de location, multiplié par le nombre de mois. Le calcul du prix sera étayé par des documents officiels et/ou un contrat de location, ou des preuves documentaires de l'usage effectif par le projet, ou autre documentation de ce type.	
Utilisation de véhicules	Coût moyen mensuel ou journalier au tarif officiel de la location; prix spécifique pour cette localité, multiplié par le nombre de jours/mois d'utilisation.	
	<p>L'amortissement du véhicule est calculé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • soustraire le coût du carburant au km du taux kilométrique officiel des Nations Unies, ou national, utilisé pour les déplacements privés dans ce pays; • multiplier le résultat par le nombre approximatif de km qui seront parcourus pendant le projet. <p>Si le carburant est aussi dit "en nature", utiliser le coût total au taux kilométrique officiel des Nations Unies, ou national, servant pour les déplacements privés, multiplié par la distance totale parcourue pendant le projet.</p>	
Équipements, matériels et fournitures (par exemple, ordinateur et communications électroniques, usine et machinerie)	Si la contribution consiste en équipements, matériels et fournitures usagés, l'évaluation en sera faite selon: <ul style="list-style-type: none"> • leur juste valeur marchande; • la valeur comptable de l'institution. 	Équipements, matériels et fournitures au prix catalogue ou aux prix catalogue avec rabais
	<p>Si la contribution consiste en fournitures, équipements et matériels neufs, l'évaluation en sera faite selon:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le prix de vente au client le plus favorisé (si l'article est en stock); • le coût de fabrication (si l'article est unique). <p>S'il s'agit d'équipements, matériels et fournitures prêtés, l'évaluation en sera faite selon:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équivalent loué, sur la base de sa dépréciation; • l'équivalent loué au taux de volume le plus élevé. <p>En cas d'utilisation partielle, amortissement linéaire du coût total du bien pendant la durée du projet.</p>	
		Équivalents de location dépassant les valeurs acceptées si les équipements ont été donnés ou vendus.
		Coûts de développement

<i>Catégorie de contribution en nature</i>	<i>Éléments autorisés pour le calcul de la juste valeur</i>	<i>Éléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur</i>	
Services en nature	Salaires des employés	Part effective des coûts salariaux du personnel affecté à remplir des tâches spécialement liées et nécessaires au projet.	Salaires et dépenses d'activités de gestion non directement liés au projet. Paiements au directeur de projet, doctorants et/ou collaborateurs en tant qu'honoraires de consultants (s'ajoutant au salaire de base). Salaires et dépenses pour le personnel de soutien administratif.
	Travaux de professionnels, d'experts, de volontaires, main-d'œuvre venant des bénéficiaires	Honoraires pour conseil et/ou expertise technique directement liés au projet financé, au taux journalier du marché dans le pays ou la zone, calculé par jour ou par mois, par exemple: nombre de jours x valeur marchande journalière.	Honoraires non liés au projet.
	Rémunération de partenaires	Salaires et avantages des employés des institutions partenaires (mais non ceux de l'institution-hôte) lorsqu'ils participent à des activités directement liées au projet	Frais généraux basés sur le salaire et les avantages des employés des institutions partenaires.
	Rémunération d'enseignements	Coût effectif engagé par l'institution pour libérer du temps sur les tâches d'enseignement (par exemple, le coût de l'embauche d'un chargé de cours libéré de ses fonctions d'enseignement peut être compté).	Paiements au directeur de projet, doctorants et/ou collaborateurs en tant qu'honoraires de consultants (s'ajoutant au salaire de base).
	Exonération fiscale	Total des exemptions de taxes et d'obligations tarifaires.	



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Substantiel
<i>Engagement politique</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	Substantiel	Moyen
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Peuples autochtones</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
Risque global	Substantiel	Moyen

Contexte national	Élevé	Substantiel
Engagement politique	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés déterminants en vue de garantir le succès du projet est élevé. Le contexte politique actuel est très volatil et complexe. Haïti se prépare à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. tous ces événements pourraient avoir un impact sur l'approbation et le démarrage des opérations du nouveau projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Cela dit, le financement du FIDA prévu pour ce projet est un Don de 14 millions de USD. Il n'y aura pas besoin de ratification du Parlement et le Ministre de l'Economie et des Finances pourra procéder avec la signature et effectivité de l'accord.</p> <p>Au même temps, l'instabilité politique peut impacter énormément le démarrage du projet, qui implique plus d'une institution gouvernementale, en particulier le MARNDR, le MDE et le MEF lui-même. un dialogue continu et fructueux avec les autorités locales sera très important et la nomination d'un directeur de pays résident pourra sûrement aider.</p>		
Gouvernance	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet est substantiel. Selon le rapport 2020 de TI, Haïti se classe 170e (sur 180 pays) avec un score de 18/100, ce qui place le pays dans la fourchette à haut risque.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La décision de confier l'exécution et la coordination des activités du projet à l'unité UTE du MEF est une première action pour atténuer ce risque au niveau du projet. La bonne gestion du SEI pourrait atténuer les risques dus aux faiblesses du système de gouvernance publique. Le FIDA devra l'appuyer et le soutenir par une assistance technique spécifique en matière fiduciaire</p>		
Macroéconomie	Élevé	Substantiel

<p>Risque:</p> <p>Le risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes, ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie est élevé.</p> <p>Haïti a retrouvé un niveau élevé de risque de surendettement depuis 2017 en raison d'une baisse des perspectives de croissance à long terme, d'une augmentation des emprunts prévus et de l'impact d'un ouragan dévastateur. Haïti est un pays fragile et des tests de résistance sur mesure suggèrent que sa cote de risque d'endettement sur 2019-2029 est très vulnérable aux grands chocs de catastrophes naturelles, qui sont statistiquement très fréquents. Cette condition peut avoir un impact sur la capacité du gouvernement à fournir des fonds de contrepartie adéquats au projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La questions de fonds de contrepartie est un problèmes que devrait etre géré dans la mise en oeuvre du projet. Le fait que le projet sera exécuté par l'UTE du MEF peut faciliter le dialogue avec le Tresor public sur cet aspect. cela dit, considerant le montant de la contribution prévue du Gouvernement, cet aspect ne devrait pas influencer trop la mise en oeuvre du projet.</p>		
<p>Fragilité et sécurité</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance est très élevé.</p> <p>Les effets de la pandémie sur l'économie mondiale ont continué d'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire déjà désastreuse d'Haïti, faisant ressortir encore davantage qu'il ne sera pas possible de surmonter les obstacles structurels au développement sans réformes substantielles de la gouvernance.</p> <p>Haïti se préparait à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives, municipales, locales et présidentielles. Dans ce contexte, les divisions du corps politique se sont encore creusées pendant les derniers mois. Le Président Moïse a continué de gouverner par décrets en l'absence d'un pouvoir législatif opérationnel. S'ajoutant à ces tensions politiques, l'insécurité s'est aggravée, notamment sous l'effet d'une vague d'enlèvements et de plusieurs meurtres impitoyables.</p> <p>Enfin, Haïti est particulièrement vulnérable aux ouragans, tempêtes et séismes.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Il y a peu ou pas d'actions que le projet peut entreprendre afin de réduire le risque lié à la fragilité du pays, certainement les chocs comme troubles civiles.</p> <p>Du côté climatique et des chocs naturels, le projet pourra atténuer partiellement ces chocs en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, grâce à la conservation des ressources naturelles terrestres et marines et même à leur amélioration.</p>		
<p>Stratégies et politiques sectorielles</p>	Moyen	Moyen
<p>Alignement des politiques</p>	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement, est faible.</p> <p>Le projet s'inscrit dans les grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole, le Plan triennal de relance de l'agriculture et le Plan stratégique de développement Haïti.</p> <p>Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment (i) gestion intégrée des zones côtières, (ii) accroître la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte et (iii) information, éducation et sensibilisation. Le projet est également conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités 1 Conservation de la diversité biologique, 2 Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et 3 Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet est bien aligné avec les Politiques nationales. grâce à un dialogue constant, le FIDA veillera à ce que ses activités maintiennent cet alignement tout au long de sa mise en œuvre</p>		
<p>Élaboration et mise en œuvre des politiques</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est jugé comme substantiel.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Au-delà des annonces de politique, il conviendra de suivre de près la traduction de ces priorités dans les flux d'investissements réalisés par le trésor public en faveur des thématiques annoncées.</p> <p>Un soutien à des politiques publiques nationales et régionales spécifiques a été inclus dans la conception, notamment les lois sur la pêche et l'application des règlements en cours et la mise à jour et vulgarisation du plan de gestion de l'AP3B.</p>		
<p>Contexte environnemental et climatique</p>	Élevé	Substantiel
<p>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La zone du projet abrite une importante diversité biologique qui est menacée par les pratiques non sécuritaires actuelles des résidents de l'aire protégée et des visiteurs des zones environnantes. Les coraux sont exploités par les visiteurs pour les ornements et les matériaux de construction tandis que les mangroves sont coupées pour la production de bois de feu pour la vente dans les zones urbaines. L'utilisation de pesticides est en augmentation.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La combinaison du renforcement de la gouvernance de l'aire protégée et de la capacité institutionnelle pour améliorer et mettre en œuvre le plan de gestion, et l'introduction de méthodes plus durables pour les activités génératrices de revenus réduira la pression sur les ressources naturelles. La recherche de sources alternatives de revenus qui favorisent la conservation de l'environnement sera confirmée lors de la conception.</p>		
<p>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</p>	Élevé	Substantiel

<p>Risque:</p> <p>Le pays et la zone du projet sont intrinsèquement vulnérables au changement climatique qui est aggravé par la dégradation généralisée de l'environnement et les faibles opportunités pour les populations de diversifier leurs sources de revenus pour gérer les risques résultant des impacts climatiques, comme les mauvaises récoltes.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les objectifs du projet visant à mettre un terme à la dégradation de l'environnement, y compris à l'intérieur des terres et côtières, augmenteront la résilience aux événements tels que les tempêtes plus fortes, les inondations et les infestations de ravageurs. Des mesures d'adaptation spécifiques telles que des espèces de mangroves plus tolérantes au sel et des mesures d'efficacité de l'eau seront évaluées lors de la conception.</p>		
<p>Portée du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Pertinence du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le risque que les objectifs et les interventions du projet ne cadrent pas bien avec les priorités de développement du pays est substantiel. Le projet est en train d'être formulé dans un contexte politique et institutionnel très fragile, avec un calendrier électoral chargé en 2021 que risques de provoquer troubles violents et alimenter un climat politique déjà tendu. Dans ce contexte, un référendum pour une réforme constitutionnelle est prévu en juin 2021 et des élections législatives attendues devraient avoir lieu en juillet, suivies par des élections présidentielles en octobre, pour qu'un nouveau gouvernement prenne ses fonctions le 7 février 2022. Les possibles changements politiques pourraient influencer et avoir un impact sur la pertinence du projet par rapport à ces objectifs et activités.</p> <p>En ce qui concerne les priorités du FIDA, bien qu'il s'agisse d'un principe de changement dans sa stratégie récente, l'idée proposée fait partie de la stratégie de pays (COSOP) actuellement en vigueur, étant le concept proposé aligné aux trois objectifs stratégiques du COSOP, à savoir (OS1), promouvoir une agriculture et des initiatives intelligentes face au climat; (OS2) promouvoir les initiatives productives dans les zones rurales pauvres; et (OS3) investir dans le développement du capital humain.</p>	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le dialogue institutionnel entre le FIDA et le Gouvernement s'est étendu en 2020 au-delà des excellentes relations avec ses partenaires historique du Ministère de l'Agriculture, pour inclure aussi tant le Ministère de l'Environnement que le Ministère de l'Economie et des Finances ; cela, à partir de l'évaluation préalable des bénéfices potentiels dérivants de la diversification des investissements dans les zones rurales, dans le cadre d'une croissante attention et sensibilité à l'environnement et à la conservation dynamique des ressources naturels dans les zones côtières.</p> <p>À cet égard, l'attention du FIDA a été accordée au réseau déjà existant de 24 aires protégées du pays, dans le but politique-institutionnel de contribuer à diversifier les moyens de subsistance et à promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles. Ce réseau existe déjà et il maintient depuis plusieurs années un niveau d'intérêt politique très haut. Avec un dialogue continu avec les institutions haïtiennes du présent et du futur, il sera possible de maintenir un intérêt institutionnel élevé pour les activités, les objectifs et le but du projet. Cet effort sera également renforcé dans le contexte de la formulation prochaine du nouveau COSOP pour le pays.</p> <p>Un nouveau COSOP devra être élaborée au cours du second semestre de l'année 2021, en intégrant la réorientation graduelle de l'action du FIDA qui va à changer de un contexte de simple amélioration de la productivité agricole vers la gestion économique rentable associée à la gestion environnementale durable, en montrant qu'il est bien possible de promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté, non pas à coût d'une progressive dégradation des ressources naturelles terrestres et marines, mais au contraire, grâce à leur conservation et même à leur amélioration.</p>		
<p>Solidité technique</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement est substantiel.</p> <p>Les difficultés du projet sont avant tout liées à la fragilité de la gouvernance des directions techniques des Ministères sectoriels, notamment le MARNDR et le MDE, que ce soit au niveau central et au niveau déconcentré.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Ces difficultés seront minimisées par la mise en place d'un système qui tienne compte des enseignements tirés d'autres projets, et qui est géré à différents niveaux institutionnels, dont le recrutement de l'Unité technique d'exécution du Ministère (UTE) de l'économie et des finances (MEF) afin d'assurer une meilleure coordination et suivi des activités du projet.</p> <p>Des formations seront octroyées pour que les procédures du FIDA soient appropriées.</p> <p>Le système de suivi sera renforcé.</p> <p>L'ANAP au niveau régional sera renforcé afin de permettre un meilleur suivi des activités de conservation et de protection.</p> <p>Des opérateurs compétents seront recrutés pour la mise en œuvre de la plupart des activités de terrain en appui aux bénéficiaires finaux.</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Modalités d'exécution</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>

<p>Risque:</p> <p>L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) sera l'institution de gestion du projet, elle gèrera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Le MARNDR et le MDE (à travers de l'ANAP) feront aussi parti de la mise en oeuvre du projet sur des aspects techniques, et des accords de partenariat seront définis avant de le démarrage du projet.</p> <p>Même si cela sera la première fois pour l'UTE comme institution déléguée pour la mise en oeuvre des projets FIDA en Haïti, l'unité est considérée par les autres organisations bilatérales et multilatérales (BID, BM, AFD, UASID et autres) comme étant de bonne qualité technique et dotée de personnel expérimenté en matière fiduciaire et de marchés publics. L'aspect le plus pertinent à souligner est le niveau substantiel/moyen de complexité organisationnelle du projet, avec d'autres entités publiques impliquées dans la mise en œuvre (MARNDR, MDE).</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Tout d'abord, il faut dire que sur la base de l'expérience acquise avec d'autres bailleurs de fonds, le FIDA considère l'UTE comme une entité disposant du niveau d'expérience, de ressources et de procédures appropriés pour coordonner les activités du projet. Cependant, leur capacité à exécuter des projets est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères, à partir de la conception et sûrement avant le démarrage du projet. Cela atténuerait le risque (substantiel/moyen) éventuel dérivé du niveau de complexité institutionnelle du projet.</p>		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, est faible. toutefois, comme il s'agit de la première expérience du FIDA avec l'UTE du MEF, il faudra vérifier que en effet ces capacités sont là comme montré par l'expérience des autres bailleurs des fonds et ces projets.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les actions d'atténuation des risques liés à la planification, au suivi, à l'évaluation et à la gestion des connaissances consistent à: (i) avoir une personne au niveau de l'UGP future qui soit responsable des activités spécifiques qui comprend la définition de la mesure des indicateurs, la collecte et la gestion des informations nécessaires, qui est chargée de promouvoir et mener les enquêtes d'information nécessaires; (ii) établir un budget dans le budget du projet pour mesurer les différents indicateurs climat, genre et nutrition; (iii) fournir une formation continue à l'UGP concernant les directives de S&E de la FIDA, ainsi que les aspects techniques; (iv) effectuer la planification, le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances de manière participative; et (v) accompagner l'UGP dans la gestion des fichiers de calcul des indicateurs CORE (ORMS CI) afin que dès le démarrage du projet, il y ait une clarté sur les méthodes et la forme de reporting de ces indicateurs.</p>		
<p>Gestion financière du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Organisation et dotation en personnel du projet</p>	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>(i) Le personnel actuel en termes d'effectifs peut ne pas être suffisant pour s'acquitter efficacement des responsabilités de gestion financière du nouveau projet.</p> <p>(ii) Les schémas de validation et de traitement des informations comptables sont définis dans le manuel de procédures financières mais les postes et les fonctions ne sont pas clairement définies.</p> <p>(iii) Le personnel d'encadrement est évalué deux (02) fois par an mais aucun dispositif n'est prévu en cas d'évaluation négative en dehors des formations à prévoir.</p> <p>(iv) Le personnel chargé des finances et de la comptabilité n'a jamais mis en œuvre un projet FIDA.</p> <p>(v) L'UTE est une unité fiable et efficace avec des spécialistes financiers établis, et la Banque mondiale a indiqué qu'aucun risque notable n'avait été identifié cependant aucune politique de formation n'est disponible.</p> <p>(vi) Gestion de la durée des contrats des contractuels du projet.</p> <p>(vii) Le personnel de l'UTE n'a pas connaissance de la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte.</p> <p>(viii) Le personnel financier des partenaires (ANAP, MARDNR et DDA) impliqués dans le projet est muté au cours de la mise en œuvre du projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Le personnel financier disponible est celui de l'UTE. Le FIDA envisage de recruter du qui sera affecté à plein temps au projet.</p> <p>(ii) La capacité à exécuter le projet est directement proportionnelle au niveau de clarté des responsabilités dans le cadre organisationnel du projet. Dans ce contexte, il sera important de définir les différentes responsabilités d'exécution dans le cadre de l'I-BE, éventuellement définies par des accords institutionnels entre ministères avant le démarrage du projet.</p> <p>(iii) Décrire les mesures à prendre en rapport avec le contrat de l'agent en cas d'évaluation négative.</p> <p>(iv) Le FIDA devra fournir un appui et une formation au personnel chargé des finances afin de s'assurer que leur travail est conforme aux exigences et procédures du FIDA.</p> <p>(v) Elaborer un plan de formation du personnel de l'UTE affecté au projet et du personnel recruté. Ce plan devra s'adapter à la politique du FIDA en matière de gestion financière des projets et programmes.</p> <p>(vi) L'élaboration des contrats de ce personnel devra être précise sur les aspects de la durée et devra être soumis à non objection.</p> <p>(vii) Le FIDA organisera des sessions de formation sur la politique du FIDA en matière de fraude et les principaux risques auxquels le projet est exposé, et les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte pendant le démarrage et sur une base annuelle pendant les missions d'appui à l'exécution et de supervision.</p> <p>(viii) Evaluer les compétences du personnel financier des ministères concernés et prévoir des dispositions pour leur maintien sur la durée de vie du projet. Sensibiliser le personnel des ministères (ANAP, MARDNR et DDA) au processus d'élaboration du PTBA par l'UTE. Former le personnel de l'UTE sur les normes du FIDA en matière de gestion et d'utilisation des avances. Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte en Gourdes.</p>		
Budgétisation du projet	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Non-participation des autres ministères et des autres partenaires dans l'élaboration du PTBA</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les partenaires d'exécution devront être informés et sensibilisés sur les délais, les procédures d'élaboration et le canevas d'élaboration du PTBA par l'UTE. Cette sensibilisation se fera sous forme de formation/atelier pour leur permettre de mieux cerner leur implication dans le processus d'élaboration du PTBA.</p>		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>(i) Selon le manuel des opérations de l'UTE, les fonds seront reçus en USD dans le compte désigné à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Ces fonds sont transférés dans un compte d'opération en gourdes et pour les transactions, le taux de change appliqué est le taux de référence publié par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à la veille du jour de paiement de la transaction. La gestion du risque de change s'avérera compliqué pour le projet et peut occasionner des retards de comptabilisation des opérations (ii) la non maîtrise des procédures de gestion par les bénéficiaires peut occasionner un risque de non-justification de leurs dépenses sur leur quote part (iii) Pour la contribution espèces, les bénéficiaires déposent leur quote-part sur leurs propres comptes. La quote part du projet est directement payée aux prestataires du microprojet. Le risque de la disponibilité et de l'utilisation réelle de ces fonds pour le microprojet à mettre en œuvre peut se poser (iv) la capacité des partenaires ANAP et DDA à gérer de façon efficiente les fonds mis à leur disposition et de remonter les pièces et les rapports à temps à l'UTE pour l'élaboration des DRFs (v) Le GAP (financement à rechercher) important dans le coût du projet (vi) La contribution du gouvernement est composée uniquement des exonérations de taxes. Le risque réside dans l'évaluation exhaustive de ces taxes et leur correcte comptabilisation.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Le manuel de procédures comprendra une partie décrivant les exigences en matière de gestion financière et administratives pour les bénéficiaires. Ces dispositions devront être présentées et expliquées aux bénéficiaires à travers la planification et la mettre en œuvre d'activités de renforcement des capacités pour les bénéficiaires. (ii) Adopter les procédures du FIDA pour que pour les dépenses relatives aux projets financés, le taux utilisé soit celui appliqué lors de l'approvisionnement du compte gourdes (iii) Demander la justification de la mobilisation de la contrepartie en espèces des bénéficiaires et faire démarrer l'activité sur ces fonds disponibles avant le début de la mise en œuvre du micro-projet. (iv) Définir un cadre de collaboration avec les partenaires ANAP et DDA et encadrer la gestion des fonds et les reportages dans le protocole d'accord qui sera élaboré. Pour le début des activités le transfert d'un montant sur la base d'un budget mensuel sera privilégié. Ce protocole devra aussi intégrer les sanctions en cas de non-respect des dispositions (v) mener dès à présent un lobbying auprès des autres partenaires techniques et financiers pour rechercher les fonds additionnels à la mise en œuvre du projet (v) Prendre les dispositions pour évaluer et comptabiliser exhaustivement la contribution du gouvernement.</p>		
<p>Contrôles internes du projet</p>	Élevé	Moyen

<p>Risque:</p> <p>(i) Dans le processus d'acquisition des biens et services (PF-100-02 page 13 du manuel de procédures financières) l'Assistante Administrative remplit les bons de commandes, contacte les fournisseurs et reçoit les livraisons. (ii) la procédure de gestion des véhicules n'est pas définie. (iii) Le barème des indemnités de mission en place n'est pas approuvé par le FIDA. (vi) Les autres partenaires doivent se conformer au barème et aux procédures de gestion des missions de l'UTE. (vii) Les procédures en matière de gestion et de recouvrement des avances aux partenaires d'exécution ne sont pas définies. (viii) Un rapport mensuel de contrôle interne est adressé directement au Directeur Exécutif. (ix) Les conclusions de l'audit interne ne sont pas suivies de mesures d'application.</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Dans le mécanisme de révision du manuel prévoir la réception des articles par le service demandeurs. (ii) Mettre en place un dispositif de suivi des véhicules à travers les carnets de bords devant donner toutes les informations sur les déplacements et les réparations effectuées. (iii) Faire valider le barème des indemnités par le FIDA. (iv) Partager et faire appliquer les procédures de gestion des indemnités journalières avec les autres structures concernées par le projet. (v) Préparer et soumettre à avis du FIDA la procédure de gestion et de recouvrement des avances. (vi) Partager les rapports sur le projet avec le FIDA. (vii) Décrire les mesures à prendre par rapport aux conclusions de l'audit interne</p>		
<p>Information comptable et financière du projet</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>(i) Les normes comptables utilisées sont celles conformes aux Principes Comptables Généralement Reconnus, aux lois de la République d'Haïti et aux réglementations établies par les autorités concernées. Ces normes ne sont pas indiquées de façon précise par l'UTE. (ii) L'UTE dispose d'un manuel de procédures financières dont la version date d'octobre 2017 (Selon la Directrice Financière de l'UTE, ce manuel est en pleine révision). (iii) Aucune mesure définie pour la protection physique appropriées (pratiques de sécurité) des actifs de grande valeur ou à risque élevé (petite caisse, véhicules et carnets de bord, matériel de bureau, etc.). (iv) Dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire. (v) L'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet. (vi) Les responsabilités relatives aux rapports sur la gestion financière, la nature des rapports exigés, leur contenu et leur fréquence n'est pas connue de l'UTE.</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Evaluer les normes et voir si elles sont jugées acceptables par le FIDA. (ii) Indiquer clairement les normes comptables qui seront utilisées dans la mise en œuvre du projet et les soumettre à évaluation au FIDA pour s'assurer si elles sont jugées acceptables par celui-ci. (iii) Finaliser la mise à jour du manuel de procédures financières. (iv) Prendre en compte la protection des actifs de grande valeur la révision du manuel de procédure (assurance des véhicules et des biens du projet). (v) Discuter avec le FIDA pour et convenir d'une méthode acceptable de production des rapports. (vi) Discuter avec le FIDA et convenir d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE. (vii) Dans la cadre de la formation, définir avec l'UTE les rapports exigés et leur périodicité.</p>		
<p>Audit externe du projet</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>(i) Etendue de l'audit ne couvre pas les financements accordés aux partenaires d'exécution (ANAP, DDA, MARDNR), aux microprojets exécutés par les bénéficiaires et les activités de passation de marché (ii) Expertise faible et expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables nationaux sur l'audit de projets de développement sur financement extérieur.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Termes de référence non objecté par le FIDA pour s'assurer que l'étendue des audits annuels couvre aussi les dépenses des partenaires d'exécution et le financement des Microprojets ; (ii) Avis à demander aux autres bailleurs de fonds de projets en Haïti et consultation restreinte de cabinets d'audit au niveau national et/ou régional ayant déjà une expérience de l'audit des comptes de projets financés par des bailleurs internationaux et/ou du FIDA.</p>		
<p>Passation des marchés relatifs au projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Cadre juridique et réglementaire</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Risque(s): Le dispositif législatif est en général conforme aux standards internationaux en matière de passation des marchés publics à l'instar de la loi type CNUDCI sur la passation des marchés, des Indicateurs OCDE /DAC, ou encore des recommandations du CARICOM. Tous ces textes législatifs et réglementaires sont publiés au Journal officiel de la République d'Haïti et sont aussi accessibles sur le site internet de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Dans la page web de la Commission Nationale des Marchés Publics – CNMP https://cnmp.gouv.ht/documentstypes/index on peut apprécier les documents disponibles, notamment les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) pour les différentes catégories d'appels, en ci que des liens de CNMP ; Marchés Publics ; Dénonciations anonymes ; Liste noir ; Espace documentation ; Bloc Actualités. Aussi, dans la page de la CNMP les institutions peuvent publier les plans de passation de marchés. Il faut noter que l'Arrêté du 29.06.2012, successif au PEFA de référence du 2012 et qu'évidemment n'a pas été sujet à l'analyse, augmente drastiquement les seuils de passation de marchés fixé avec l'Arrêté du 05.09.2009 (pour l'Etat Central les seuils augment entre le 500% et le 800%) pour le quelles est obligatoire l'intervention de la CNMP, suivant la nature des marches. Avec ces nouveaux seuils, la majorité de la commande publique – étant normalement en dessous de ces valeur - est exclue des marchés publics et échappe au control de la CNMP. Cette situation conduit indirectement à exclure la majorité des commandes publiques de toutes règles compétitives et de tous contrôles externes et a priori que devrait exercer la CNMP même si l'Arrêté indique « ...à condition que les procédures mise en œuvre respectent les principes d'égalité de traitement des candidates, de concurrence, de transparence, de respect de l'éthique et d'efficacité de la dépense publique ainsi que les règles de la comptabilité publique ». Pour les valeurs en-dessous environ de USD 110,000 et USD 21,000 suivant la nature des marches seulement des simples mémoires sont prévue échappant à tout tipe de contrôle.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les DAO à utiliser seront les du FIDA version en française • Revenir à un niveau de seuils qui permette de traiter comme des marchés publics une part substantielle de la commande publique. • Les Plans de passation de marchés du projet seront obligatoirement publiés dans a page de la CNPM 		
<p>Responsabilité et transparence</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>

<p>Risque:</p> <p>Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.</p> <p>Risque(s) : Sur Transparency.org, Haïti ce place 168/180 avec un index de 18/100. Le Comité de Règlement des Différends prévu par la loi sur les marchés publics n'est pas encore mis en place. Les systèmes à deux niveaux pour le traitement des recours et de radiation existent, mais seulement sur le papier, car ils ne sont pas opérationnels. Les attributions de la CNMP et de l'Inspection Générale des Finances-IGF comportent la mise en œuvre d'audits indépendants des marchés publics et de veiller au respect de la loi et Réglementation en matière de marchés publics. Toutefois, il n'existe pas exactement de protocole pour conduire des audits de performance des entités contractantes. La publication des attributions de marchés et des décisions relatives aux plaintes est également prescrite par la loi sur les marchés publics. Mais ces prescriptions légales ne sont pas systématiquement mises en œuvre sauf en ce qui concerne les attributions des marchés qui passent par la CNMP. Le suivi de la passation des marchés est effectué par le CNMP. Toutefois, en l'absence de prescriptions spéciales et de manuels de procédures, les contrôles internes sont effectués d'une manière aléatoire et inopinée. Les ministères dépensiers ne se sent pas obligés de soumettre à l'approbation de la CNMP les plans annuels de passation des marchés ni sont obligée à les publiée sur la page de la CNPM (http://www.cnmp.gouv.ht). La pratique des « programmes d'investissement » qui a été constatée en Haïti ne permet pas d'intégrer les dépenses liées aux marchés publics dans la chaîne de la dépense publique. En ce qui concerne les méthodes de passation des marchés, le manque de procédures pour les situations d'urgence reste un problème à résoudre. L'accès public aux informations sur la passation des marchés est encore peu satisfaisant.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>il est recommandé d'être prudent car l'indice de corruption pour Haïti 18/100 avec le risque net en 1 comme pour l'inhérent. Lors de la prochaine mission, les mesures d'atténuation peuvent être réévaluées et le risque net pourrait être amélioré à 2.</p> <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager qu'un premier examen rapide des plaintes permette de décider de l'opportunité de suspendre la procédure d'attribution, au cas où la plainte semble être fondée sur des vices de formes apparemment solides. • Introduire la politique du FIDA contre la corruption dans le Manuel de mise en œuvre du projet. • Rendre opérationnelles dans leurs attributions respectives les organes responsables du traitement des recours. • Conduire une évaluation de l'impact de l'ULCC e de la Charte d'Ethique sur la lutte contre la corruption. • Pour le problème identifié relatif à l'indépendance du Comité de Règlement des Différends, le projet va pour mitiger le problème en ce qui concerne les protestations conformément au Manuel de Passation des Marchés du FIDA, module M2, par. 2, « Pour les marchés passés en revue, toutes les réclamations doivent être communiquées au FIDA avant qu'une décision ne soit rendue. Le FIDA se réserve le droit de fournir des contributions ou des commentaires à l'emprunteur / bénéficiaire pour l'aider à prendre sa décision. Une copie de la décision doit également être fournie au FIDA ». Dans tous les cas, la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption s'applique. 		
<p>Capacités en matière de passation des marchés publics</p>	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.</p> <p>Risque(s) : La Unité de Gestion de Projet sera conformée pour la L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; elle gèrera les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché. Cette unité est considérée par les autres organisations bilatérales comme étant de bonne qualité technique en matière de marchés publics et dotée d'un personnel expérimenté. Dans tout le cas, basé sur l'expérience passée en Haïti, on préfère considérer le risque net lié à la capacité et au processus d'achat comme modéré.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mesures d'atténuation : Le projet utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés et la UTE appliquera les normes du FIDA. Dans ce cadre d'exécution, la UTE a personnel avec une bonne expertise dans le domaine de la passation de marchés et la gérance contractuelle et sera dédié selon les nécessités au projet. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions selon la performance de la UTE. Le FIDA fournira également un appui et une formation au UTE, afin qu'il se conforme aux exigences et procédures du FIDA.</p>		
<p>Processus de passation des marchés publics</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.</p> <p>Risque(s) : Les mêmes considérations de l'indicateur ci-dessus s'appliquent à celui-ci : la fonction de passation des marchés est déléguée à la UTE. Le risque si bien toujours présent dans ce cas est diminué selon les information reçu sur le UTE.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mesures d'atténuation : La UTE est chargée de la gérance financière et de la passation de marchés du projet, et utilisera les normes du FIDA en matière de passation de marchés ; la version en française des DAO standard du FIDA sera utilisée. Ce risque sera réévalué dans le cadre de futures missions selon la performance de la UTE.</p>		
<p>Impact environnemental, social et climatique</p>	Substantiel	Moyen
<p>Conservation de la biodiversité</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les écosystèmes terrestres et aquatiques de l'AP3B sont caractérisés par une biodiversité remarquable. Toutefois, l'intégrité des écosystèmes est menacée par les pressions anthropogéniques, notamment la surpêche, la coupe de mangrove et le développement côtier. En plus, la capacité de gestion de l'aire protégée est limité dû à un manque de personnel et budget.</p>	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet cherche à introduire des pratiques durables pour réduire la dégradation de la biodiversité à travers la composante 2 et à améliorer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le plan de gestion pour le parc à travers le premier volet. Le projet n'introduit aucune pratique d'extraction, d'intensification ou de vulgarisation agricole, ni de pêche nouvelle ou à grande échelle. Les jardins potagers diversifiés augmenteront la diversité végétale et animale, la restauration des mangroves et les incitations à leur conservation augmenteront la biodiversité végétale et marine, la production de miel augmentera la pollinisation, et la substitution des sennes de petites mailles par celles à grande mailles rendra possible la récupération des stocks de poissons. Le projet veillera à ce qu'aucune espèce envahissante ne soit introduite dans la zone.</p>		
<p>Effizienz des ressources et prévention de la pollution</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le projet dans son ensemble promeut des activités qui augmentent l'efficacité des ressources et la prévention de la pollution des activités entreprises dans l'aire protégée, comme par exemple le maraîchage biologique et la promotion des réchauds à haut rendement énergétique. Il n'y a alors pas de risque de causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres, et une utilisation inefficace de ressources limitées qui peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement. Cependant, des risques résiduels existent si les activités génératrices de revenus ne sont pas mises en œuvre en ligne avec le document de conception. Ces risques incluent notamment la pollution chimique des sols et des eaux par l'augmentation de l'utilisation des pesticides dans les maraichers, et la pollution de l'AP3B par des déchets solides résultant des AGR entreprises par les ménages</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour faire face à ces risques résiduels, le projet promeut la lutte intégrée des pestes adaptée aux espèces de cultures maraîchères appuyées par le projet, la mise en place à travers le système de monitoring du projet un processus de validation des parcelles éligibles au financement de l'I-BE, et le soutien uniquement aux AGR productrices de peu de déchets non biodégradables parallèlement à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de déchets pour l'AP3B.</p>		
<p>Patrimoine culturel</p>		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Le projet ne favorisera ni n'entreprendra des investissements qui entraînent la conversion, les effets négatifs ou la perte des ressources culturelles physiques de la population cible. AP3B contient un certain nombre de sites archéologiques, historiques et culturels. Le projet veillera à leur protection dans le cadre de la mise en œuvre du plan de zonage. En outre, le projet encouragera l'écotourisme et explorera les possibilités de tourisme mixte naturel/culturel.</p>		
<p>Peuples autochtones</p>		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones qui sont les bénéficiaires du Projet, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.</p>		
<p>Conditions de travail</p>	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Le projet recrutera un spécialiste du genre et du ciblage. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Abus de pouvoir par la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP)</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>De solides mécanismes de règlement des plaintes sont mis en place et des campagnes de sensibilisation sont organisées (avec un accent particulier sur les femmes et les filles).</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Le projet ne prévoit aucune réinstallation.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>L'aire protégée souffre actuellement de la déforestation des mangroves due principalement à la production de charbon et l'utilisation dans la construction.. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront recherchées et appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet aidera à la séquestration de carbone grâce à l'introduction de pratiques plus efficaces de production de charbon, la reforestation de mangroves et le développement de forêts énergétiques, ainsi que la promotion de réchauds à haut rendement énergétique. Des incitations pour protéger les mangroves et autres forêts seront appliquées pour accroître la durabilité de la restauration des mangroves et des forêts.</p>		
<p>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</p>	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Haïti est classée 10e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface. Les communautés côtières situées dans l'AP3B sont particulièrement exposées aux risques du changement climatique, en particulier à l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet vise à réduire la vulnérabilité de la population, de ses moyens d'existence, des écosystèmes ou d'autres biens et infrastructures économiques au changement climatique. La restauration des écosystèmes côtiers, la diversification des revenus et l'augmentation du tissu social à travers la promotion d'associations et coopératives, que le projet cherche à aborder, sont des moyens importants pour accroître les capacités d'adaptation. Des stratégies d'adaptation spécifiques, telles que les variétés de mangroves adaptées au climat, l'efficacité de l'eau, les revenus non sensibles au climat, qui chercheront explicitement à améliorer la résilience aux impacts du changement climatique seront soutenus pour assurer les résultats positifs du projet.</p>		
<p>Parties prenantes</p>	Substantiel	Moyen
<p>Coordination/participation des parties prenantes</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet se concentre sur la promotion de la cogestion des ressources naturelles dans l'aire protégée. Le premier volet se concentrera sur le renforcement de la gouvernance en assurant l'implication et l'appropriation de toutes les parties prenantes et en soutenant la coordination entre les différents acteurs.</p>		
<p>Doléances des parties prenantes</p>		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Le projet mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.</p>		



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Annexe 11: Stratégie de sortie

Composante 1

- a. Les éléments clés de la stratégie de sortie du projet comprennent le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAP, la garantie d'une gouvernance inclusive, dynamique et forte et un plan de gestion revu compris et approprié par tous.
- b. les élus locaux des communes de l'aire protégée devront également être parties prenantes de la gouvernance de l'aire protégée notamment du fait de leur mandat au niveau de la gestion des ressources de leurs territoires.
- c. La population locale, femmes, jeunes, hommes devront également, en participant aux différents espaces de gestion de l'aire protégée, garantir une meilleure durabilité inclusive .
- d. La gouvernance de l'aire protégée sera améliorée par un renforcement de l'ANAP (compétences, concertation, gestion des activités de préservation et de surveillance) mais devra avoir l'adhésion et la participation des populations (femmes, hommes, mais surtout les jeunes) dans la gestion durable des ressources tout en créant un revenu.
- e. En Haïti des lois et arrêtés existent pour réglementer la pêche (taille des engins de pêche, période de pêche) ainsi que les aires de mangrove en vue d'une plus grande durabilité des ressources marines. Mais ces textes juridiques ne sont souvent pas connus, ignorés et non appliqués. Ainsi tout un travail d'explication des règles visant à la protection de l'environnement marin, de leur vulgarisation sera entrepris auprès des populations vivant dans l'aire protégée et utilisant les ressources. Certains textes devront également être revus.

Composante 2

- - le tissu associatif sera renforcé en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes, jeunes et les couches vulnérables. Lors des formations, les femmes et les jeunes seront priorisés afin de permettre un réel transfert sur le moyen terme. Des jeunes et des femmes seront formés pour transmettre les formations.
- en introduisant des pratiques agricoles et de pêche respectueuses de l'environnement, en restaurant les ressources naturelles dégradées, en assurant un suivi et une surveillance étroite et en tenant compte des risques climatiques
- en identifiant des investissements et solutions rentables et innovantes et promouvant l'engagement du secteur privé avec le développement de partenariat privé communautaire.
- L'appropriation par les communautés et les gouvernements locaux : en mettant l'accent sur la sensibilisation, en promouvant la participation et le partage équitable des avantages économiques et en améliorant la coordination.

Gestion du programme

- f. Des partenariats seront établis avec des institutions étatiques, le MARNDR et la direction Pêche et Aquaculture, et l'ANAP. Des conventions établies en début de programme permettront de préciser les engagements de chaque partenaire dont la nomination de personnels pour les ministères et institutions concernées (cadre responsable des ressources marines au sein de la DDA NE et deux cadres nommés au niveau de l'ANAP) ainsi que l'affectation de budgets annuels permettant un réel fonctionnement sur le terrain

- g. Des partenariats seront également engagés avec le secteur privé (opérateurs) pour la mise en œuvre de certaines activités (cofinancement, renforcement des compétences, accompagnement autour d'activités génératrices de revenus, accompagnement dans la gestion des ressources), ces institutions devront être implantées dans la région tout en ayant développé de fortes compétences dans les domaines.
- h. Le projet accompagnera ce partenariat en renforçant les compétences locales par la formation de professionnels et de techniciens des institutions publiques et des organisations de mise en œuvre.
- i. Pour garantir la durabilité des investissements, le programme démontrera la viabilité économique et financière de l'application de concepts agro-écologiques, avec une diminution des coûts de production et de la dépendance aux intrants (produits agrochimiques et semences), et l'efficacité de l'inclusion des femmes, des jeunes pour le développement de ces activités.
- j. Des investissements et des solutions rentables et innovantes ont été pré-identifiés, qui, à leur tour, contribuent à la durabilité environnementale et à la gestion des risques climatiques. La durabilité environnementale est basée sur l'application des recommandations de l'évaluation du diagnostic environnemental qui définira la vulnérabilité au changement climatique et les mesures d'adaptation correspondantes, ainsi que l'impact négatif potentiel des activités sur l'environnement et le plan de suivi et de gestion
- k. Le renforcement de capacités sur la nutrition des populations ciblées est crucial pour assurer une continuité des actions, une valorisation et une mise à échelle des acquis et expériences. Les progrès nutritionnels couplés aux efforts d'autonomisation des femmes et égalité de genre seront un important facteur dans les stratégies de transition et sortie du projet.

Matrice récapitulative des stratégies de sortie de I-BE par sous-composante

Sous composante	Activités à maintenir	Parties prenantes	Activités du Projet	Motivation
SC1.1 Renforcement et gouvernance de l'aire protégée.	Gestion de l'aire protégée	Cadres de l'ANAP	Échanges d'expérience Implication Diaspora Intégration du secteur privé et associatif	Bonne gestion Préservation des ressources naturelles
		Membres du CLA	Évaluer fonctionnement du CLA Échanges d'expérience	Participation de toutes les instances présentes dans l'aire protégée
		Population (femmes, jeunes, hommes)	Participation au CLA Innovation, échanges d'expériences	Participation au CLA, résidence dans l'aire protégée.
SC 1.2 Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	Évaluation régulière des ressources	Direction de l'aire protégée CLA	Évaluation des ressources	Suivi régulier des ressources de l'aire. protégée
	Vulgarisation et information sur plan et règlements	Habitants de l'aire protégée et	Formation Animation	Meilleure connaissance de l'aire protégée

		de la zone limitrophe.		
SC 1.3 Surveillance de l'aire protégée.	Activités de surveillance par le brigade communautaire	Brigadiers Habitants de l'aire protégée et de la zone limitrophe	Équipement Formation Prise en charge/gratification	Respect des règlements et préservation des ressources naturelles
SC 1.4 Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	Fonctionnement régulier de l'ANAP	Cadres de l'ANAP	Investissement et frais de fonctionnement	Présence continue de l'ANAP
SC 2.1 Développement de moyens de subsistance alternatifs	Activités économiques sur les filières rizicole, pêche artisanale, apiculture, saliculture, élevage éco tourisme.	Hommes, femmes, jeunes	Formation, Investissements	Revenus monétaires sans pression sur les ressources environnementales
SC 2.2 Activités de conservation et restauration communautaires.	Régénération et gestion des mangroves	Jeunes pêcheurs	Formation Investissement	Protection du littoral Réserve halieutique
	Forêt énergétique et jardins créoles	Agriculteurs, Agricultrices	Formation Investissements	Revenus et protection de l'environnement
	Réchauds améliorés et réchauds à gaz	Femmes et hommes de l'aire protégées	Investissements	Baisse de la consommation en charbon (économie)
	Gestion des récifs coralliens	Jeunes pêcheurs	Formation Investissement	Paiement services environnementaux Réserve halieutique
SC 2.3 – Activités d'amélioration de la nutrition	Jardins Lakou	Femmes et jeunes personnes	Formation Équipements	Génération de revenus Aliments nutritionnels
	Formation sur la nutrition	Femmes et hommes membres des associations partenaires	Formations de formatrices	Prise en compte de la nutrition dans la diète alimentaire.



Investir dans les populations rurales

Haïti

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 03/05/2021 - 14/05/2021

Date du document: 22/11/2021

Identifiant du projet 2000002247

Numéro du rapport: 5783 HT

Amérique latine et Caraïbes
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist				
	<input type="checkbox"/> Gender transformational	<input checked="" type="checkbox"/> Youth sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Climate finance
Situation analysis	<input checked="" type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input checked="" type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input checked="" type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	
Theory of change	<input checked="" type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input checked="" type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition pathways <input checked="" type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	
Logframe indicators	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex <input checked="" type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <ul style="list-style-type: none"> • IFAD empowerment index (IE.2.1) 	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex and youth	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex and youth, and IPs (if appropriate) <ul style="list-style-type: none"> • Output level CIs <ul style="list-style-type: none"> ◦ CI 1.1.8 Mandatory Outcome level CIs (at least one of below) <ul style="list-style-type: none"> ◦ CI 1.2.8 ◦ CI 1.2.9 	
Human and financial resources	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for gender activities <input checked="" type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input checked="" type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	IFAD Adaptation Finance \$6,951,000 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$6,951,000
ECG Remarks	<p>Gender</p> <p>The project is gender mainstreamed.</p> <p>Nutrition</p> <p>The project is nutrition-sensitive.</p> <p>Youth</p> <p>The project is youth-sensitive.</p> <p><input type="checkbox"/> No social inclusion themes</p>			